This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

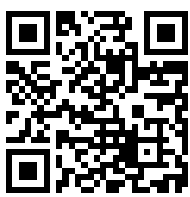

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

KONINKLIJKE BIBLIOTHEEK
0563 3992
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

5b05.

REVUE

DE

BELGIQUE

Digitized by Google

Typ. de Ve Parent et Fils, à Bruxelles.

Digitized by Google

REVUE

DE

BELGIQUE

— DEUXIÈME ANNÉE —

TOME V.

BRUXELLES

AU BUREAU DE LA REVUE

CHEZ Mme Ve PARENT ET FILS, ÉDITEURS, MONTAGNE DE SION, 17.

1870

Digitized by Google

Digitized by Google

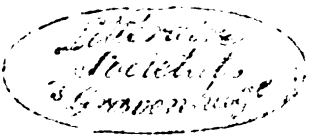

PROCÉDÉS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

AUX ÉTATS-UNIS

(Suite.)

III. — LECTURE DES MOTS POLYSYLLABIQUES.

COMPTE DES VOYELLES.

Avec la connaissance des monosyllabes se termine l'étude spéciale des sons. Ce qui doit nous occuper maintenant, c'est la division des mots, les coupures. En séparant les syllabes entre elles par un trait d'union, on commet la même erreur qu'en faisant épeler avant de faire lire. En effet, les syllabes ne sont pas présentées séparément dans les mots, et nous n'écrivons pas en mettant des traits d'union entre elles. Le travail nécessaire pour lire les mots, c'est justement la détermination des syllabes, c'est la coupure. Or, comme toute syllabe a pour base une voyelle, (à l'exception de l'*e* muet), il y a dans un mot autant de syllabes que de voyelles simples ou groupées. Le premier exercice consistera donc à compter ces syllabes, ou si l'on veut, les voyelles sonnantes.

Ce travail, qui exerce l'élève à reconnaître le nombre des sons distincts n'offre pas de difficulté, lorsque les voyelles sont séparées entre elles par une ou plusieurs consonnes. L'*h* compte également parmi les signes de séparation, mais non l'apostrophe.

Le cas où les voyelles sont contiguës exige plus d'attention et n'est envisagé qu'un peu plus tard.

Dans les exercices sur ce sujet, on demande à l'élève de nommer les voyelles sonnantes, en désignant les groupes de voyelles par leur valeur, en une seule émission de voix, et non par l'énumération des caractères qui les composent.

On habitue ainsi le commençant à porter les yeux, dès l'abord, sur les voyelles, et à faire ce qu'on pourrait nommer « la recon-

Digitized by Google

naissance des mots. » Ce procédé a encore l'avantage d'exercer l'élève à embrasser dans le champ de vue plusieurs syllabes à la fois. Plus tard, cette habitude lui fera plus facilement embrasser plusieurs mots à la fois, condition essentielle pour lire couramment ; car, dans la lecture courante, nous déchiffrons autant par le sens que par la vue. Aussi longtemps qu'on lit exclusivement par les formes des lettres, on ne lit pas couramment.

L'E MUET DANS LES POLYSYLLABES.

Nos livres élémentaires ne négligent pas seulement d'enseigner les principes de la coupe des mots, principes auxquels ils substituent un travail tout fait, à l'aide de traits d'union ; mais ils ne donnent aucune notion à l'élève sur l'*e* muet dans les polysyllabes. Tellement, qu'un enfant qui lirait d'après les règles qu'on lui a enseignées, prononcerait le français à peu près comme l'italien ou l'espagnol. Il lirait *filera*, *fileura*, au lieu de *fil'ra ;* de *vanterie*, il ferait *vanteurie*, au lieu de *vant'rie*, et d'*engelure*, il ferait *engeulure*, au lieu d'*enj'lure*.

On ne peut pas laisser ces distinctions à la pratique seule, c'est-à-dire à l'empirisme. A quoi sert le maître, s'il ne donne pas à l'élève les règles de l'art qu'il prétend lui enseigner? Or, il y a en français une règle, relative à l'*e* muet dans les polysyllabes. Il y a une règle qui régit les élisions qui se font dans la lecture de la prose, et qui sont essentielles à l'exactitude de la prononciation.

On ne s'étonnera pas, nous l'espérons, d'entendre parler d'*e* muets au milieu des mots. Certains *e* s'élident dans la prononciation ordinaire, tandis que d'autres se conservent et marquent un temps dans la lecture. Au surplus, les exemples placés plus bas sont de nature à dissiper tous les doutes à cet égard. Mais la circonstance seule que l'énoncé de ce fait semble étrange au premier abord, à un grand nombre de personnes, montre à quel point l'enseignement de la lecture, pour la langue française, est imparfaite.

Voici les règles de l'*e* muet dans les polysyllabes :

L'*e* (sans accent) est muet dans les polysyllabes :

1° Lorsqu'il est final ou suivi seulement de l'*s*, et, dans certains cas, de *nt*. Sur ce dernier point, on établira plus tard une distinction.

Exemples : solide se lit solid'.
barrières — barrièr'.

2° Quand, dans le corps d'un mot, il est placé entre deux consonnes élémentaires (non composées). Toutefois, si la consonne qui

Digitized by Google

le suit est double, il doit se prononcer. L'*n* ou *m* des voyelles nasales et l'*l* ou *ll* des voyelles mouillées, sont regardés ici comme parties intégrantes de ces voyelles et non comme consonnes.

Ainsi :	filera	se lit	fil'ra.
	carreleur	—	carr'leur.
	pêcherie	—	pêch'rie.
	peluche	—	p'luche.
Tandis que :	mousqueton	—	mousqueton.
	avertir	—	avertir.
	creva	—	creva.
	déverouillé	—	déverouillé.

3° Quand enfin il suit immédiatement une voyelle pure.

Exemples :	pliera	se lit	pli'ra.
	tuerai	—	tu'rai.

Ces règles donnent la clef de certaines bizarreries apparentes qui déroutent l'étranger, lorsqu'il apprend le français, et qui pourraient tromper l'enfant. Pour que l'*e*, placé entre deux consonnes, s'élide, il faut qu'aucune de ces consonnes ne soit composée. Ainsi dans *dureté* (*dur'té*), dans *osselet* (*oss'let*), dans *pelleterie* (*pell't'rie*), l'*e* s'élide parce qu'il est entre des consonnes non composées; mais dans *contrevent* (*contrevent*), *forteresse* (*forteresse*), *tourterelle* (*tourterelle*, il se prononce, parce qu'une au moins des consonnes qui l'encadrent est composée.

COUPE DES SYLLABES.

Les syllabes étant comptées par le nombre des voyelles sonnantes, il ne reste plus qu'à attacher à chacune de ces voyelles les consonnes qui doivent s'associer ou s'articuler avec elles. Par rapport aux consonnes et aux *e* muets qui sont dans le corps des mots, nous nommerons ici *antérieure* la voyelle sonnante qui précède immédiatement, et *postérieure* la voyelle sonnante qui suit immédiatement.

Premier principe — Tout *e* muet marque une fin de syllabe, et rend parlantes, si elles ne le sont par elles-mêmes, les consonnes placées entre lui et la voyelle sonnante antérieure.

Exemples :	calepin	se coupe	cal-pin.
	ruisseler	—	ruiss-ler.

Si la lettre qui suit l'*e* muet est *r* ou *l*, elle entraîne avec elle la consonne précédente (simple ou double), lorsque cette réunion peut former une consonne composée.

Digitized by Google

Ainsi :	éperon	se coupe	é-pron.
	lapereau	—	la-preau.
	bouderie	—	bou-drie.
	chauffera	—	chau-ffra.

Second principe. — S'il n'existe entre deux voyelles sonnantes consécutives qu'une consonne, soit simple, soit double, soit composée, cette consonne s'associe à la voyelle postérieure.

Exemples :	tira	se coupe	ti-ra.
	alla	—	a-lla.
	déplie	—	dé-plie.
	offrir	—	o-ffrir.

Exception. — Lorsque la consonne composée est une de celles à base de l'*s*, cette consonne se coupe, la première lettre s'articulant avec la voyelle antérieure, et l'autre ou les autres s'associant à la postérieure. Le *pt* se coupe également.

Ainsi :	aspic	se coupe	as-pic.
	restreint	—	res-treint.
	vexé	—	vek-sé.
	opta	—	op-ta.

Troisième principe. — S'il existe deux consonnes entre les voyelles sonnantes consécutives, la première s'articule avec la voyelle antérieure, et la seconde (soit simple, double ou composée) s'associe à la voyelle postérieure.

Ainsi :	acteur	se coupe	ac-teur.
	pygmée	—	pyg-mée.
	athlète	—	ath-lète.
	cerclé	—	cer-clé.
	accès	—	ac-sès.

Exception. — Les consonnes composées à base de l'*s* se coupent encore de manière à attacher leur première lettre à l'articulation antérieure.

Exemples :	obscur	se coupe	obs-cur.
	abstraits	—	abs-traits.

Rien n'a été fait jusqu'ici, dans notre enseignement primaire, pour donner à l'élève le secret de la coupe des mots. On opère cette coupe par des traits d'union, ce qui n'est pas enseigner les principes de l'art, mais simplement pratiquer cet art sous les yeux de l'élève. Les traits d'union ont disparu des meilleurs livres américains. Dans quelques-uns, cependant, on a introduit l'usage

Digitized by Google

de laisser aux points de coupure un espace blanc, beaucoup moindre que celui qui existe entre les mots, et à peine apparent. Ce procédé vient en aide à l'élève, sans cependant faire pour lui le travail même. Car ces divisions sont si peu apparentes qu'elles sont plutôt un moyen de vérification qu'un guide. Nous croyons, toutefois, préférable de laisser peser entièrement sur l'élève le travail de la coupe. C'est précisément cette coupe qu'il doit apprendre à effectuer.

Les meilleurs exercices sont donc, à notre avis, ceux qui se composent de polysyllabes non préparés. On a des listes de mots à lire en deux temps, puis de mots à lire en trois temps, puis en quatre, en cinq. Aucun mot de la langue française ne dépasse huit syllabes sonnantes (1).

Dans ces exercices, la lecture de chaque syllabe individuelle se fait conformément aux règles enseignées pour les monosyllabes. Il est digne de remarque que les exceptions signalées alors se retrouvent dans les composés. Les monosyllabes sont donc la clef de toute la lecture.

Les Américains ont, pour la lecture des mots, des volumes appelés *Second Readers*, que je rendrai par *Secondes Lectures*. Ces volumes sont pour la plupart illustrés. Ils renferment un peu d'histoire naturelle très-élémentaire, un peu de technologie à la portée de l'enfance, des historiettes, quelques narrations très-simples, mais fort peu de sentences morales prétentieuses. Les premiers exercices de ces livres sont composés en majorité de monosyllabes, les mots complexes ne s'y introduisant que par exception. Mais peu à peu ces mots polysyllabiques deviennent plus fréquents et plus nombreux, et, à la fin du volume, les monosyllabes sont rares.

VOYELLES NASALES ET MOUILLÉES.

L'effet de l'*e* muet sur les nasales qui le précèdent immédiatement se reproduit, d'une manière plus générale, sous l'influence d'une voyelle quelconque. C'est ce qu'on peut énoncer de la manière suivante :

Premier principe. — Une nasale est décomposée par toute voyelle qui la suit immédiatement, c'est-à-dire que la nasale retourne au

(1) En anglais, le plus long mot de la langue n'a que six syllabes sonnantes. En allemand, le mot le plus long en a onze. Dans la basse latinité, il y avait des ablatifs pluriels de treize syllabes. Aristophane, dans sa comédie des Harengueuses a créé un mot composé qui n'a pas moins de 76 syllabes, et qui tient six vers. Il exprime tout ce qu'il y aura au souper, en mentionnant la manière dont les mets seront préparés.

Digitized by Google

son pur, et que l'*n* ou *m* redevient consonne séparée. — L'*h* interposé entre la nasale et la voyelle qui suit n'empêche pas la décomposition. — La syllabe *tion*, dont la prononciation est *sion*, donne à la décomposition *sio-ne*.

Exemples :	canal	se lit	ca-nal.
	finir	—	fi-nir.
	bonheur	—	bo-neur.
	national	—	na-sio-nal.

Remarque. — La nasale *ien* (à la décomposition *iè-ne*) ne conserve en polysyllabe sa valeur normale qu'autant que les lettres *ien*, *iens*, ou *ienne*, *iennes* soient en fin de mot. Dans le corps des mots, cette nasale sonne *ian*.

Ainsi :	audience	se lit	audiance.

Deuxième principe. — La terminaison *ent*, en polysyllabes, se prononce *an*. Précédée d'un *i*, elle fait *ian*.

Exemples :	dolent	se lit	do-lan.
	régent	—	ré-jan.
	orient	—	o-rian.

Exception. — Cette terminaison est muette, lorsqu'elle appartient à une troisième personne du pluriel dans les verbes, c'est-à-dire toutes les fois qu'on peut préposer au mot donné le mot *ils*.

Troisième principe. — L'*l* qui suit une voyelle mouillée se confond dans le son mouillé.

Ainsi :	ailleurs	se lit	ail-leurs.
	bouillir	—	bouil-lir.

On met sous les yeux des élèves des exercices qui renferment tour à tour des mots où la voyelle nasale est décomposée, et d'autres où elle ne l'est pas.

On trouvera peut-être prématuré de parler du *verbe* à l'enfant qui apprend à lire. Il n'y a pas, cependant, d'autre moyen de faire la distinction du *nt* muet à l'*nt* parlant. Tous les instituteurs se sont accordés sur ce point. La notion du verbe n'est pas aussi difficile à saisir qu'on pourrait l'imaginer. Nos lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de trouver ici la définition du *verbe*, donnée dans les traités américains. « Le verbe est le mot qui déclare quelque chose. »

Au reste, les mots où le *nt* est muet peuvent se construire avec *ils* ou *elles*, tandis qu'ils ne le peuvent pas si le *nt* sonne. Voici un tableau des polysyllabes français à double prononciation :

Digitized by Google

un affluent,	ils affluent;	un homme influent,	ils influent;
il est content,	ils content;	un parent,	ils parent;
il convient,	ils convient;	un président,	ils président;
un couvent,	elles couvent;	il pressent,	ils pressent;
un équivalent,	ils équivalent;	un résident,	ils résident;
		un acte violent,	ils violent.

NASALES A SIGNE DOUBLE.

La voyelle nasale à signe double peut avoir trois formes, telles que *ann*, *amm* et *amn*. Suivie de l' *e* muet, elle se décompose toujours régulièrement. Mais devant une voyelle sonnante, il faut recourir aux règles suivantes :

1re règle. — Avec *NN*. — Les nasales de l'*e*, de l'*i* et de l'*u* laissent entendre le double *n* divisé, et font respectivement *ène-ne*, *ine-ne*, *une-ne*. Semblablement pour la nasale de l'*a*, qui fait *ane-ne*, mais seulement lorsqu'elle est initiale.

2e règle. — Avec *MM*. — Les trois nasales *amm*, *emm*, *iemm*, se décomposent respectivement en *an-me*, *an-me*, *ian-me*. Dans la nasale *imm*, le *mm* se divise : *ime-me*. Enfin, *omm* est normal (*o-mme*).

3e règle. — Avec *MN*. — Le *mn* ne figurant point parmi les consonnes composées, doit nécessairement se couper lorsque la voyelle retourne au son pur.

Il n'y a à ces règles qu'un bien petit nombre d'exceptions.

VOYELLES CONTIGUES.

La dernière difficulté à aborder, dans cette partie du cours de lecture, est celle que présentent les voyelles contiguës. On explique d'abord l'usage du tréma. Quant aux voyelles contiguës sans tréma, il faut les décomposer dans leurs valeurs simples ou dans les groupes élémentaires. Cette coupe ne peut s'effectuer qu'à l'aide d'une connaissance parfaite du tableau des voyelles. Il est donc important de le remettre ici sous les yeux de l'élève, et de lui montrer les éléments, dans le tableau, chaque fois qu'il hésite dans la coupure des voyelles contiguës.

Une remarque générale se présente ici. Les groupes terminés par le signe *i*, c'est-à-dire *ai* ou *ei*, *oi* et *ui*, placés en contiguité d'une autre voyelle qui les suit, s'écrivent toujours par l'*y*, savoir : *ay* ou *ey*, *oy* et *uy*; de plus, cet *y* compte pour deux *i*, dont le premier appartient essentiellement au groupe initial, et dont l'autre se lie (en un temps) à la voyelle qui suit.

Digitized by Google

Il convient de mettre ici sous les yeux de l'élève des tableaux méthodiques, où les différentes voyelles ont des contiguës. On passe ainsi en revue tous les mots du langage dans lesquels pareille contiguité se présente.

Enfin, cette étude des mots se termine par une revue des termes d'origine étrangère, qui ont souvent une prononciation exceptionnelle.

IV. — LECTURE DES PHRASES.

Lorsqu'il sait déchiffrer les mots un par un, on enseigne à l'élève la lecture des phrases. Dans ce qu'il a lu jusqu'ici, il n'a pas fait de liaison. Il prononçait péniblement les mots, chacun séparément, et, bien que dans le *First* et le *Second Readers*, il ait lu des phrases, ou, si l'on veut, des suites de mots ayant un sens connexe et marquant un enchaînement logique d'idées, il ne lisait pas assez vite pour faire la liaison des mots; il énonçait ceux-ci les uns après les autres d'une manière détachée; souvent ce n'était qu'avec peine qu'il les saisissait isolément. Mais, quand cette lecture par mots lui est devenue familière, il faut lui enseigner à rattacher les mots entre eux d'une manière suivie, en les liant et en s'arrêtant aux repos.

Les instituteurs américains appellent « lecture analytique » les premiers efforts du commençant qui déchiffre. C'est celle dans laquelle l'élève suit une par une les formes de l'écriture et considère les lettres les unes après les autres, analysant ainsi les sons. La « lecture synthétique », au contraire, est celle dans laquelle on reconnaît les mots par l'ensemble de leur aspect, en embrassant d'un coup-d'œil ces mots dans leur composition tout entière, et même plusieurs mots à la fois. On n'arrive que par l'exercice à cette phrase synthétique, et c'est seulement alors qu'on peut lire les phrases. Si nous n'envisagions qu'un mot à la fois, comment pourrions-nous savoir, par exemple, que, dans l'expression *tous les hommes*, l'*s* de *tous* ne se prononce pas, et pourquoi n'essaierions-nous pas aussi bien le cas contraire, celui où l'*s* de *tous* est sonnant. On voit donc que, pour lire couramment, c'est-à-dire pour être véritablement expert dans l'art de la lecture, il faut arriver à saisir un certain ensemble de caractères à la fois.

Chaque mot exprime une idée complète par elle-même, et, dans l'écriture, les mots sont séparés entre eux par des intervalles blancs nommés *espaces*. L'espace est un signe de coupe. Cependant, lorsque le mot commence par une voyelle, il faut associer à cette

Digitized by Google

voyelle la consonne finale du mot précédent. C'est dans cette association par-dessus l'espace, que consiste la *liaison*. Elle a lieu, soit que la consonne finale soit muette ou parlante. Mais, dans ce dernier cas, la parlante cesse de s'articuler avec la voyelle placée avant elle.

Quant aux repos, ils sont indiqués par la ponctuation. Celle-ci a des signes de deux espèces : ceux qui marquent la force du repos, et ceux qui en marquent la nature. La graduation de ceux qui marquent la force du repos, doit être enseignée soigneusement à l'élève.

Dans la lecture française, il y aurait à placer ici quelques remarques sur l'élision de l'*e*. Ainsi, l'*e* de fin de mot est toujours muet en fin de période; mais en corps de périodes, il faut distinguer deux cas.

1° Si le mot qui suit commence par une consonne, l'*e* de fin de mot est muet, lorsqu'il est précédé d'une consonne simple ou double, tandis qu'il sonne comme *e* dans *le*, lorsqu'il est précédé d'une consonne composée.

Exemples : la colonne trajane (la colonn' trajan').
pour prendre place (pour prendre plas').

2° Si le mot qui suit commence par une voyelle, non-seulement l'*e* qui termine le mot précédent s'élide, mais la consonne qui aurait dû s'associer avec lui, s'associe avec la voyelle inutile du second mot.

Exemple : Qu'il parte avec moi (qu'il par-t'a-vec moi).

Quant à ce qui concerne la pureté de la prononciation, l'euphonie des mots, le rhythme du discours, la note de la voix, les Européens ne manquent pas de traités spéciaux, plus ou moins calqués sur l'*Art de lire à haute voix*. Nous croyons, avec les Américains, que les notions sur cette matière méritent d'être vulgarisées et d'entrer dans le premier degré de l'enseignement.

Parmi les exercices destinés aux élèves de la quatrième classe, on pourrait très-utilement comprendre des commencements de lettres, des commencements de pétitions et de réclamations, des modèles de quittance, de *memorandum* et d'avis (1). Cette partie pratique manque encore aux *troisièmes* et *quatrièmes lectures* des écoles des États-Unis, qui sont simplement de petits cours de littérature à l'usage de l'enfance. Ces livres restent encore bornés à l'agréable. Ils sont rédigés de manière à habituer insensiblement

(1) Nous devons cette suggestion à un Jamaïcais qui se distingue par un esprit hautement pratique, le juge W.-G. Astwood, avec qui nous causions sur ces matières.

Digitized by Google

l'élève à la lecture d'une prose élégante et aux principaux mouvements oratoires. Ils contiennent aussi de la poésie, en sorte que le jeune lecteur peut s'exercer à lire tous les genres de composition que présente le langage, et à exprimer, tour à tour, les sentiments les plus variés.

V. — REMARQUES GÉNÉRALES.

Ce qui précède suffit pour faire voir avec quelle juste appréciation des difficultés, et j'ajouterai avec quel art, l'enseignement de la lecture est pratiqué aux États-Unis. Pour faire mieux comprendre ce qui le distingue, j'ai transporté les procédés américains à la langue française, en abordant les difficultés de celle-ci, d'après les méthodes appliquées à l'anglais aux États-Unis. S'il s'agissait de l'enseignement de la langue flamande, les analogies seraient encore plus étroites, et l'on pourrait, pour ainsi dire, se borner à traduire les livres américains. L'anglais et le flamand sont des langues si voisines, qu'un grand nombre de mots ne diffèrent que par l'ortographe; et les listes de monosyllabes de l'anglais pourraient servir, sans beaucoup d'altération, pour les listes de monosyllabes du flamand. Nos compatriotes ne tirent pas suffisamment parti de l'analogie qui existe entre ces deux langues. Au moyen de l'idiôme local : le flamand, plus d'une moitié des Belges pourraient, presque sans effort, s'assimiler une langue générale : l'anglais. « Pourquoi la population lettrée des Flandres, nous disait un voyageur américain qui avait longtemps résidé à Bruges, ne parlerait-elle pas l'anglais pur, de préférence même au français, quand le langage vulgaire est si voisin de l'anglo-saxon moderne, et n'est, pour ainsi dire, que le vieux saxon? »

Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur cette idée, qui mériterait peut-être d'être développée avec quelques détails devant le public flamand. Disons seulement que l'enseignement de la lecture dans les écoles flamandes pourrait tirer des livres américains un parti immédiat et particulier. Mais nous avons montré que l'enseignement de la lecture en français pourrait également acquérir quelque chose de plus pratique, par l'imitation des procédés des États-Unis. La lecture enseignée au point de vue des instituteurs américains, est un cours de prononciation et de diction. N'est-ce point là, en effet, son objet le plus complet et final? Les Grecs accordaient de grands soins à l'étude de la prononciation et de la langue; ils exerçaient longtemps les jeunes gens au choix des mots propres, et à une diction pure, élégante et harmonieuse. Le premier but de celui qui parle est de

Digitized by Google

se faire comprendre ; mais il ne suffit pas d'atteindre ce but mécaniquement et grossièrement. L'art embellit ce qu'il touche.

Il y a plus ; la parole étant l'expression extérieure de nos sentiments — l'expression la plus haute, la plus complète et la plus pure, — c'est par elle que l'homme se fait connaître à ses semblables et qu'il agit sur eux. Elle est le souffle de son âme. C'est simplement justice envers nous-mêmes d'y accorder le soin que mérite un instrument si important et si précieux, d'y attacher, en sachant l'embellir, le charme qui doit nous concilier les autres. Le style n'est pas l'homme tout entier, mais c'est l'expression extérieure de l'homme.

CHAPITRE SECOND.

DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCRITURE.

MANIÈRE DE TENIR LA PLUME.

Dans ces dernières années, la manière de tenir la plume a été changée, sinon dans toutes les écoles au moins dans beaucoup d'écoles des États-Unis. Peut-être ce changement a-t-il été rendu plus urgent par l'usage des plumes métalliques. Toujours est-il que ces plumes glissent beaucoup plus facilement sur le papier, lorsqu'on les tient entre l'index et le majeur. Elles sont alors plus couchées ; et comme le pouce est également employé pour soutenir le porte-plume par le côté inférieur, on a trois doigts pour manier l'outil, au lieu de deux. Mais ce qui cause le principal avantage, c'est que la plume ainsi placée est solidaire de la main tout entière, en sorte qu'elle a ce qu'on appelle en mécanique une plus forte *quantité de mouvement*. Il en résulte qu'elle passe mieux sur les petits obstacles que présente toujours le papier. D'un autre côté, la rotation du poignet peut être poussée plus loin, sans modifier la position normale de l'outil, ce qui permet de faire un plus long trajet sans lever la plume. S'il ne fallait point barrer le *t* et mettre les points sur les *i*, on pourrait même écrire une ligne de près d'un décimètre sans lever la plume, en passant d'un mot à l'autre par une liaison.

La preuve de ces avantages est fournie par le surcroît de vitesse. Il y a fort peu de commis qui, par l'ancienne méthode, puissent écrire, d'une manière nette et lisible, plus de trente mots par minute. Tandis qu'en tenant la plume entre l'index et le majeur, on écrit lisiblement, sans abréviations, à raison de quarante mots au moins par minute. C'est à cette vitesse, et en tenant la plume à la

Digitized by Google

manière américaine, qu'a été faite la copie du travail que le lecteur a ici sous les yeux. Ce manuscrit porte sans doute des marques de la rapidité avec laquelle il a été mis au net; mais nous osons ajouter, sans crainte d'être démenti par les compositeurs les plus exigeants, qu'il n'offre pas un mot sur lequel on s'arrête dans le doute.

Malgré l'affirmation de calligraphes américains que nous avons consultés, et qui préfèrent tenir la plume avec trois doigts pour l'exécution de leur plus belle écriture, nous croyons cependant qu'au point de vue calligraphique, l'ancien système pourrait probablement l'emporter. Mais l'immense avantage de gagner un tiers sur la vitesse courante ne permet pas de balancer sur le choix.

FORME DES LETTRES.

Quelques instituteurs, après avoir enseigné à l'élève la manière de tenir la plume, lui font exécuter immédiatement les lettres les plus simples, celles qui se composent principalement de traits droits. D'autres instituteurs préfèrent enseigner d'abord à former les vingt espèces de jambages et de courbes qui entrent comme éléments dans l'écriture. Ce système, bien que plus logique, manque peut-être de l'attrait que présente la formation immédiate des lettres. Voici le tableau des jambages et des courbes élémentaires, tel que le donnent la plupart des instituteurs américains :

JAMBAGES DANS LE CORPS D'ÉCRITURE.

1. Droit.	2. Tourné du haut.	3. Tourné du bas.	4. Tourné du haut et du bas.

JAMBAGES S'ÉTENDANT AU-DESSUS DU CORPS D'ÉCRITURE.

5. Simple et droit.	6. Simple et tourné du bas.	7. Bouclé.	8. Bouclé et tourné du bas.

JAMBAGES S'ÉTENDANT AU-DESSOUS DU CORPS D'ÉCRITURE.

9. Droit.	10. Bouclé à gauche.	11. Bouclé à droite et recroisé.

Digitized by Google

COURBE FERMÉE.

12. Ovale.

SECTIONS DE COURBE VERTICALES.

Demi-courbe de gauche. — Demi-courbe de droite.

13. Complète. 14. Incomplète. 15. Bouclée. 16. Écrite en descend^{t}. 17. Écrite en montant. 18. Deux demi-courbes opposées.

SECTIONS DE COURBE VERTICALES.

19. Demi-courbe en haut du corps d'écriture.

20. Deux demi-courbes opposées, au bas du corps d'écriture.

Les lettres sont formées soit des éléments simples, soit de leur juxtaposition, de la manière suivante :

a	13 et 3	*j*	10 (surmonté d'un point)	*r*	19 et 14
b	8 et 17	*k*	5, 16 (au-dessus du corps d'écriture) et 4	*s*	18
c	13			*t*	6 (barré)
d	13 et 6	*l*	8	*u*	3 et 3
e	15	*m*	2, 2 et 4	*v*	4 et 17
f	7 et 11	*n*	2 et 4	*x*	16 et 13
g	13 et 10	*o*	12	*y*	3 et 10
h	7 et 4	*p*	9 et 4	*z*	19, 1 et 20
i	3 (surmonté d'un point)	*q*	12 et 9		

On exerce l'élève à écrire sous la dictée, et, tout en lui faisant pratiquer l'écriture, on l'habitue aux formes orthographiques des mots.

NÉCESSITÉ D'UNE ÉCRITURE CURSIVE.

Mais la vieille écriture, — l'écriture *lente*, comme on l'appelle chez les Anglo-Saxons, — ne répond plus aux besoins de notre époque. Il y a quelques années qu'en ouvrant la session de l'Association britannique, le général Armstrong s'exprimait en ces mots : « On ne voit pas pourquoi l'on n'enseignerait pas à la génération

Digitized by Google

qui s'élève un système d'écriture qui soit plus en harmonie que le vieux procédé lent et pénible avec l'activité d'esprit qui distingue notre temps. » En attendant qu'on ait perfectionné les instruments qui recueillent la parole comme la photographie recueille les images, on devrait enseigner dans les écoles l'écriture cursive, qui permet non-seulement de gagner du temps, mais de conserver par écrit une multitude de souvenirs qui se perdent aujourd'hui.

Ainsi, pour l'étudiant des degrés supérieurs, les cahiers de classe pourraient comprendre la leçon presque tout entière donnée par le professeur. Pour le commis, les notes de renseignements seraient détaillées et complètes; les communications verbales de quelque importance seraient conservées dans les termes mêmes où on les reçoit. Pour le chef de bureau, la dictée des pièces serait abrégée des trois quarts; le fil des idées ne serait pas rompu par les repos, la chaleur du discours ne serait pas éteinte par la lenteur obligée de la parole. Pour le magistrat, les dépositions seraient recueillies verbalement, ce qui, non-seulement augmenterait la valeur de la procédure écrite, mais ce qui abrégerait la durée du travail. Déjà, aux États-Unis, presque tous les magistrats instructeurs ont des greffiers phonographes. Leurs notes font foi. Dans notre formalisme européen, nous demandons au témoin de signer sa déposition. Mais ne pourrait-il pas signer la phonographie, aussi bien qu'il signe le manuscrit lent? A-t-il besoin de savoir lire les notes du greffier? Évidemment non, puisque le témoin qui ne sait lire aucune écriture signe ces notes de sa croix. Un médecin, un général, un négociant, qui ne sauront pas la phonographie, en seront quittes pour signer leur déposition d'une humble croix phonographique, comme certains terrassiers ou certains laboureurs signent aujourd'hui, sans le comprendre, le manuscrit écrit lentement.

Pour le négociant, les notes des opérations courantes seront tenues avec la rapidité même de ces opérations, — sans retard, sans arrêt, et par conséquent sans chances d'oubli ni d'erreur. La correspondance pourra devenir plus explicite, sans absorber trop de temps. Pour le professeur, le savant, les notes et les extraits ne pèseront plus comme une tâche pénible. Le journaliste écrira au milieu même des événements la narration ample et correcte de ce qui se passe autour de lui. Les amis absents, les membres séparés d'une famille, pourront s'épancher dans de longs entretiens, qui ne prendront plus des journées entières pour être exprimés par la plume. Le prédicateur, l'avocat, l'homme politique, prépareront pour leurs discours des notes copieuses, qui tiendront sur le revers d'une carte de visite. L'écrivain, le poète, n'étant plus arrêtés et

Digitized by Google

comme enchaînés au papier par le boulet de l'écriture lente, profiteront mieux des moments de verve et d'inspiration.

C'est ce qui est déjà réalisé sur d'assez larges proportions, dans les villes des États-Unis, et surtout dans les grands centres. Dans les tribunaux, par exemple, tout se fait maintenant en phonographie. Dans les grandes maisons de commerce, les commis sont phonographes. Comme le président de l'Association Britannique, nous ne voyons pas pourquoi on n'initierait pas à cet art précieux la génération qui s'élève. Nous ne voyons pas pourquoi on infligerait à cette génération le supplice de l'écriture lente pour tous les usages courants.

Nous trouvons utile de donner ici une idée des principes et des procédés de la sténographie américaine.

J. C. Houzeau.

(*La fin à la livraison prochaine.*)

Digitized by Google

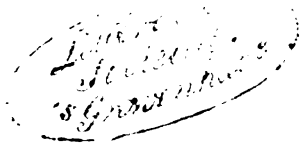

LES LOIS BELGES SUR LES ACCISES

EXAMINÉES AU POINT DE VUE SCIENTIFIQUE.

Notre pays est en possession d'une vaste collection de lois, d'arrêtés royaux et ministériels, d'instructions, de circulaires, etc., concernant les droits d'accises perçus sur la fabrication ou l'importation de certains produits de consommation, tels que les bières, les vinaigres, les alcools, le sucre et le sel (1).

La lecture de ces documents offre un côté frappant : on constate que l'occupation constante du législateur a été d'assurer autant que possible la perception des droits et d'empêcher les fraudes. Pour atteindre ce résultat, rien ne lui a coûté, et peu de lois, on peut le dire, renferment, autant que celles-ci, des dispositions tracassières. Rien de plus désagréable, en effet, que ces visites continuelles faites par les agents du fisc, la nuit comme le jour, ou ces investigations autorisées dans tous les recoins des usines; rien de plus embarrassant que ces mille et une obligations imposées à l'industriel dans ses travaux de fabrication.

A la rigueur, cependant, ces inconvénients, si grands qu'ils soient, peuvent être considérés comme indispensables à la perception régulière des droits d'accises; aussi ne voulons-nous pas insister davantage sur ce côté de la question, et tout serait pour le mieux, si nos lois d'accises ne renfermaient dans leurs plis des défauts bien autrement considérables. Il ne sera pas difficile de démontrer que plusieurs de ces lois vont à l'encontre du *principe de proportionnalité*, regardé par les économistes comme la base de tout impôt; mais elles sont entachées d'autres vices capitaux : c'est d'empêcher le progrès de l'industrie, de rendre difficile et même impraticable l'application des nouvelles découvertes scientifiques, et de nuire à la qualité du produit fabriqué, au point de provoquer dans ce pays une importation considérable de produits similaires, fabriqués à l'étranger sous l'empire de législations plus rationnelles.

(1) Depuis la rédaction de cet article la Chambre a voté la suppression de l'impôt sur le sel.

Digitized by Google

Toutes nos lois d'accises atteignent des *industries chimiques*; elles portent souvent sur la capacité des vases dans lesquels se passent les phénomènes chimiques les plus importants de la fabrication. Un tel mode de perception implique nécessairement la pensée que la science a dit son dernier mot et qu'il est impossible de réaliser de nouveaux progrès. Heureusement, il n'en est pas ainsi : ces industries, plus que toutes les autres, profitent du travail scientifique si remarquable de ce siècle, et il n'est pas rare de voir confier la direction des usines à des personnes qui se sont spécialement occupées d'études scientifiques.

Au moment où le principe de la liberté du travail engendre des merveilles, il serait temps, croyons-nous, de faire disparaître de nos lois sur les accises des dispositions qui sont en opposition directe avec ce principe, et d'accorder à nos industriels, avec une répartition équitable de l'impôt, la liberté du *progrès industriel*.

L'examen auquel nous allons nous livrer montrera une fois de plus comment la solution des questions les plus ardues devient souvent facile et positive, quand on veut s'éclairer au flambeau infaillible de la science qui seule peut assurer un progrès régulier.

La question possède une haute importance : elle intéresse plusieurs grandes industries dont quelques-unes sont en pleine décadence à cause de la concurrence étrangère. Le consommateur belge préfère souvent payer fort cher des produits étrangers, plutôt que de consommer les produits indigènes. Or la mauvaise qualité de ces derniers est due à la législation vicieuse qui maintient forcément nos fabricants dans une routine déplorable.

I. — ACCISE SUR LA BIÈRE.

L'accise sur la bière se perçoit sur la capacité de la cuve matière; la quotité du droit, fixée par la loi du 24 décembre 1853 à 2 fr. 06 c. par hectolitre de capacité, a été portée à 4 francs par la loi du 18 juillet 1860, portant l'abolition des octrois. Le droit a été doublé, ou à peu près, pour faire face au découvert que devait éprouver le Trésor par l'abandon de certains impôts au profit du fonds communal.

Cette aggravation a donné lieu à des plaintes assez vives de la part des brasseurs; de nombreuses pétitions ont été adressées aux Chambres en vue d'obtenir la réduction d'un impôt qui frappe, prétend-on, d'une façon excessive la boisson du peuple. Je n'entends pas examiner ce côté de la question, et me borne à constater qu'à quelques exceptions près, les pétitionnaires se sont bornés à réclamer la réduction du droit sans demander une modification dans le mode de perception. Les plaintes continuent, les journaux de toutes les nuances s'occupent de la question; on semble s'inquiéter de voir les bières étrangères envahir notre pays et y trouver de

Digitized by Google

nombreux partisans, tandis que l'exportation de nos bières, qui se faisait jadis sur une certaine échelle, est aujourd'hui nulle ou à peu près.

On ne saurait contester que la loi du 18 juillet 1860 n'ait eu une influence délétère sur la qualité de nos bières, bien qu'en définitive, l'aggravation de l'impôt ne monte pas à un centime par litre de bière. Mais le mal n'est pas seulement là ; il est dû surtout au mode de perception vicieux qui frappe la cuve-matière. Dans les conditions économiques où sont aujourd'hui placés nos brasseurs, il leur est impossible de préparer des bières de bonne qualité. Quoique le proverbe dise qu'en fait de goûts et de couleurs, il ne faut pas disputer, on constate que le consommateur qui s'est déshabitué de la consommation des bières belges, y revient difficilement; il trouve cette boisson aigre, d'un goût plat, sans montant ni moëlleux. Il y a aujourd'hui une faveur marquée pour les bières allemandes, dites de Bavière. Le consommateur étranger dédaigne nos bières à cause de leur acidité et souvent de leur trouble.

Pour bien faire comprendre au lecteur l'influence pernicieuse de la législation sur la qualité des bières de notre pays, nous sommes forcés d'entrer dans quelques détails techniques, que nous chercherons à exposer de façon à les rendre clairs pour tout le monde.

Pour produire de la bière, on doit préparer préalablement un *moût sucré* au moyen de farines de céréales. Généralement, on emploie la farine d'orge germée appelée *malt* : quelquefois, on ajoute à celui-ci de la farine de froment et d'avoine. Le malt renferme de minimes quantités d'une substance appelée *diastase*, possédant la propriété de transformer, au contact de l'eau chaude, l'amidon de la farine en sucre glucose et en dextrine (espèce d'amidon soluble). Cette transformation se fait le plus facilement entre 60° à 75°. Vers 100°, la diastase est détruite et la saccharification s'arrête.

La préparation du moût sucré a lieu dans une grande cuve, dite *cuve-matière*, munie d'un faux fond et d'un robinet de vidange. Le droit se percevant sur la capacité de ce vase, et le brasseur ayant la faculté de préparer en une opération autant de bière qu'il le désire, ses intérêts le portent à verser dans la cuve-matière le plus de farine possible. Aussi remplit-il celle-ci complétement; quelques-uns font même piétiner le malt par les ouvriers. Jadis, on allait jusqu'à charger la cuve en cône, et cette espèce de fraude n'a eu un terme que par l'intervention d'une circulaire ministérielle en date du 30 octobre 1846.

Ainsi chargée, la farine reçoit une certaine quantité d'eau tiède qui doit l'humecter complétement et la prédisposer au phénomène de *la saccharification* ou de la *macération*. Cet *humectage* ou *empâtage* exige une main d'œuvre très-énergique faite à bras d'hommes ou à la mécanique. Il serait imprudent de commencer d'emblée l'opération avec de l'eau bouillante, attendu qu'il y aurait formation de pelottes et d'empois, ce qui nuirait tant à l'empâtage qu'à la saccha-

Digitized by Google

rification. On ajoute ensuite à la masse empâtée de l'eau bouillante ou presque bouillante; puis on brasse activement pour amener partout le mélange à la température de saccharification (60° à 75°). Mais ce but est difficile à atteindre du premier coup : la cuve renferme trop de farine et ne peut recevoir qu'une minime quantité d'eau à la fois.

Au bout d'un certain temps (une demi heure à 3/4 d'heure), on soutire le liquide dit le *premier moût*, et on le dirige dans la chaudière où il est porté à l'ébullition. Une nouvelle infusion est faite dans la cuve-matière par l'addition d'eau bouillante; après le brassage et un repos convenable, on soutire le *second moût*, qui va se joindre au premier dans la chaudière.

On continue ainsi à épuiser le malt par de nouvelles infusions d'eau bouillante, et l'on obtient des *troisième*, *quatrième* et jusque des septième et huitième moûts.

La macération est donc une opération forcément longue à cause de la faible quantité d'eau qui, à chaque infusion, peut trouver place dans la cuve-matière. C'est de cette façon qu'on procède généralement dans les brasseries belges; les variantes dans le mode opératoire ne changeraient d'ailleurs rien à notre raisonnement. Ce procédé de macération est évidemment vicieux : le premier moût soutiré ne se trouve pas même à la température de saccharification et renferme une grande quantité de diastase, le principe actif qu'il faudrait conserver dans la cuve-matière. Aussi le travail de la macération devient-il lent et pénible.

D'un autre côté, l'expérience prouve que l'exposition prolongée à l'air, d'une masse aussi altérable que le malt humecté, prédispose les bières à devenir acides; c'est à cette cause qu'il faut attribuer la saveur aigre des bières belges.

Cet inconvénient est surtout redoutable pendant les chaleurs de l'été, et maintes fois des brassins entiers ont été entièrement perdus.

M. Lacambre, dans son *Traité complet de la fabrication des bières*, T. I, p. 457, dit :

« En effet, combien de brassins perdus, de bières altérées et de » résidus gâtés ne voit-on pas en Belgique, surtout dans la fabrica- » tion d'été! On me taxerait sans doute d'exagération si j'affirmais » que c'est par exception qu'un brassin d'été fait à Louvain, à » Diest, à Hoegarden, etc., etc., ne laisse rien à désirer, et que la » plupart du temps on éviterait ces résultats déplorables pour les » consommateurs comme pour les fabricants, si les brasseurs, au » lieu d'employer 35 à 40 kilog. de matières farineuses par hecto- » litre de cuve-matière, n'en employaient que 25; cela est bien » positif cependant. Mais, malheureusement, c'est ce que ne com- » prennent pas bien ou ne veulent pas comprendre la plupart » des brasseurs belges, qui préfèrent marcher dans l'ornière de la » routine plutôt que d'apporter la plus légère modification à leur » travail; et puis, je dois le dire, ils ne peuvent pas en quelque

Digitized by Google

» sorte introduire dans leur fabrication la modification si simple que » je viens de signaler, par le seul motif toujours que le mode de » prise en charge du droit d'accise les constituerait en perte, du » moins sous le rapport de l'impôt. »

Voici d'autres autorités : Balling, le célèbre technologiste de Prague, dit : « Pour ce qui concerne, en outre, le goût des bières » belges, *on doit être habitué à leur consommation pour les trouver* » *bonnes et agréables.* » (1)

« D'après cette succincte exposition, il est évident que le procédé » de brassage suivi en Belgique n'est nullement parfait, et qu'*il* » *peut être considérablement amélioré*, ainsi que cela résulte des » résultats d'expériences qui m'ont été communiqués. »

Plus loin, le même auteur dit : « Le procédé de macération belge » peut être considérablement amélioré et exécuté plus rationnelle- » ment. » (2)

Otto, chimiste et technologiste des plus distingués, s'occupe aussi de la situation de notre brasserie (3) : « La Belgique fournit un » exemple de l'influence qu'exerce le mode de perception de l'ac- » cise sur le procédé de macération, et combien un mode inop- » portun peut conduire forcément à une macération irrationnelle. » L'accise sur la bière est prélevée, en Belgique, sur la capacité de » la cuve-matière, et tous les soins, tous les efforts des brasseurs » ont pour but d'introduire le plus de farine possible dans ce vase. » Dans une grande brasserie, à Tournai, j'ai vu cette cuve remplie » à pleins bords.

» Rien de plus malencontreux! Il ne reste à l'eau d'infusion » d'autre espace que celui laissé par la porosité de la farine, et les » infusions doivent nécessairement être petites et nombreuses pour » épuiser complétement le mélange farineux. La première infusion, » à laquelle on emploie un mélange d'eau chaude et froide, est insuf- » fisante pour porter le malt à la température de saccharification, » et les premiers moûts ne sont, par conséquent, que des dissolu- » tions des substances solubles existant dans la farine, parmi les- » quelles, comme on le sait, on compte la diastase; cette dernière » est donc enlevée au détriment de la saccharification.

» Dans la brasserie citée, le nombre des infusions n'était pas » moindre de sept à huit; cinq servaient à faire la *grande bière*, et » deux ou trois la *petite bière*. La température des mélanges pen- » dant les cinq premières infusions et la concentration des moûts » qui en provenaient étaient à peu près les suivantes :

(1) Die *Gahrungschemie*. II Band, P. 290.
(2) Loc. cit., p. 295.
(3) Lehrbuch der rationellen Praxis der *landwirthschaftlichen Gewerbe*. I Band P. 119.

Digitized by Google

	Température de la masse mélangée.	Concentration du moût au saccharimètre.
1re infusion.	52°	13.6 p. c.
2e —	56°	14.7 —
3e —	62°	12.5 —
4e —	69°	7.5 —
5e —	86°	6.0 —

» Le mélange des cinq moûts dans la chaudière à cuire indiqua » 11.8 p. c. au saccharimètre. L'eau destinée aux infusions était » chauffée jusqu'à forte évaporation dans une chaudière à eau et » pendant son écoulement dans le tuyau de la cuve-matière, on lais- » sait arriver de l'eau froide dans la chaudière. Le brassage de la » masse empâtée était un travail extrêmement pénible. Les moûts » coulèrent directement de la cuve-matière dans la chaudière à » cuire ; celle-ci était chauffée immédiatement après l'introduction » du premier moût. Ce moût était tellement riche en albumine, que, » par l'élévation de température, l'albumine se sépara à l'état coagulé » en quantité très-considérable. Le deuxième moût contenait encore » beaucoup d'albumine, tandis que les derniers en renfermaient si » peu, que, par l'ébullition, ils ne faisaient que se troubler sans se » clarifier. Dans les premiers moûts, l'albumine était depuis long- » temps coagulée quand les derniers arrivaient dans la chaudière. » Je reconnus là facilement pourquoi l'ensemble des moûts ne pou- » vait pas se clarifier, ce dont on se plaignait beaucoup. Quand je » retenais une certaine quantité du premier moût pour l'ajouter aux » derniers, j'obtenais une clarification parfaite. »

Plus loin, il dit encore (1) :

« Les bières belges sont, à mon avis, les *non plus ultra* des mau- » vaises bières ; elles sont si dures et si aigres et tellement privées » de montant, qu'on doit commencer par s'y habituer, comme à la » bière de Lichtenhain, de Iena, avant de pouvoir les consommer » et les goûter. Avec la meilleure volonté, je n'ai jamais pu en boire » un verre, même en m'aidant de ce que l'on appelle le tabac du » pays, dont la qualité, quand elle est *la première*, est encore infé- » rieure à celle de la bière. »

« M. Lacambre, l'excellent technologiste belge, dit que les bières » de ce pays sont devenues plus mauvaises ; je crois, moi, que c'est » le goût qui s'est amélioré en Belgique. »

A la même page, il ajoute :

« La Belgique n'aura de bonnes bières que lorsqu'on y cessera de » percevoir l'accise sur la capacité de la cuve-matière. »

On le voit, l'avis des personnes compétentes est unanime. Le mal existe et ne fera que grandir : le prix moyen du grain est plus élevé aujourd'hui qu'il y a trente ans ; il en est de même du prix de

(1) Loc. cit. Band I, P. 221.

Digitized by Google

la main-d'œuvre; la concurrence devient plus grande et les bénéfices diminuent, car le prix de la bière ne suit pas la même progression. L'augmentation de l'accise aura nécessairement pour résultat d'empirer encore cet état de choses, car le brasseur cherche avant tout à sauvegarder ses intérêts, en versant dans la cuve-matière deux fois plus de malt que ne le comporte une bonne fabrication. Que lui importe la qualité du produit fabriqué, il sait que ses concurrents ne feront pas mieux que lui.

Il nous reste à indiquer le remède au mal que nous venons de signaler.

Les règles suivantes doivent présider, pensons-nous, à la perception des accises en général :

1° Il faut que les dispositions légales n'apportent aucune entrave aux différentes opérations de la fabrication et rendent possible l'application de tous les progrès et de toutes les découvertes.

2° L'impôt doit être prélevé sans favoriser un industriel au détriment des autres, c'est-à-dire le principe de proportionnalité doit être strictement observé.

3° La perception doit se faire de manière à garantir les intérêts du Trésor et à éviter autant que possible les fraudes.

On pourrait ajouter ici les règles générales indiquées par Adam Smith comme devant servir de base à la perception de tout impôt.

Trois bases de perception méritent l'attention : 1° le malt; 2° le moût de bière; 3° la bière fabriquée.

1° L'impôt sur le malt pris à la mesure existe en Angleterre, en Bavière et en Prusse. Il est perçu lors de la germination. Dans tous ces pays, on fabrique des bières qui ont une grande réputation. Il ne saurait en être autrement, car, outre la liberté complète dans le travail de la brasserie, on n'y emploie que des grains de première qualité à la préparation du malt. La germination des grains, opération d'une si haute importance, est l'objet de tous les soins du brasseur, qui craint de voir détériorer une matière première frappée d'un impôt élevé. En Angleterre même, le maltage est devenu une industrie spéciale. Toutefois, les législations de ces pays interdisent l'emploi de grains non germés.

Cette restriction rendrait difficile l'introduction de ces lois en Belgique, où la fabrication des bières se fait souvent avec un mélange de malt d'orge et de froment ou d'avoine non germés.

Cette législation, mille fois préférable à la législation belge, pèche d'ailleurs contre la première règle que nous avons établie.

2° L'impôt sur le moût est pratiqué en Autriche. Avant d'être mis en fermentation, pour être transformés en bière, les moûts sont rassemblés dans la cuve dite *guilloire*. On détermine la *quantité* et la *densité* du mélange. Ces deux données servent de base à la perception de l'accise. En effet, la densité des moûts est proportionnelle à la quantité de sucre et de dextrine qu'ils renferment et à la force de la bière qui en résultera.

La détermination de la densité se fait au moyen du saccharimètre

Digitized by Google

de Balling. Chaque sceau de moût (57 litres), marquant 9 degrés saccharimétriques, paie un impôt de 79 neukreuzer, et pour chaque degré en plus on perçoit encore 7 kreuzer.

Ce mode de perception est parfaitement rationnel : il laisse au brasseur toute latitude dans le travail; le consommateur paie l'impôt proportionnellement à la force de la bière qu'il achète. D'un autre côté, la fraude est impossible, car le fisc peut exercer un contrôle sur les bacs refroidissoirs et les vaisseaux où le moût est mis en fermentation.

De tous les modes de perception, celui-ci mérite la préférence, et nous faisons des vœux pour son introduction en Belgique.

3° L'impôt sur la quantité de bière fabriquée existe en France et dans le Grand-Duché de Bade; dans ces pays, la perception est basée sur la capacité de la chaudière à cuire les moûts.

En France, on perçoit fr. 2-40 par hectolitre de bière forte, et fr. 0-60 par hectolitre de bière faible.

Cette petite bière est une espèce de tisane fabriquée avec le dernier moût. Sa valeur ne peut être supérieure à 5 francs l'hectolitre, sinon le droit est majoré.

La législation française ne met aucun obstacle à la pratique rationnelle de la brasserie; la bonne qualité des bières brassées dans les départements du Nord et de l'Est le prouve suffisamment. Mais elle a l'inconvénient de se prêter à un grand nombre de fraudes sur lesquelles nous croyons ne pas devoir insister. En outre, la loi de proportionnalité n'est pas observée, car, dans les bières dites *fortes*, la force peut varier du simple au double sans qu'il y ait la moindre variation dans l'impôt payé par le consommateur.

II. — Accise sur les vinaigres.

La loi du 2 août 1822 range les vinaigriers en trois classes :

« Art. 23. Les vinaigriers sont divisés en trois classes.

» Dans la première sont compris : tous les vinaigriers fabriquant » leurs vinaigres avec de la bière soit cuite ou non cuite, ou proprement avec des métiers pour la bière, préparés dans la cuve-matière, sans macération ou fermentation, soit qu'ils achètent cette » bière ou métier d'un brasseur, soit qu'ils la fassent brasser pour » leur compte, ou qu'enfin ils la fassent brasser dans leurs propres » brasseries ou dans les brasseries qu'ils tiendront en loyer.

» La deuxième classe renfermera tous les vinaigriers qui fabriquent leurs vinaigres avec du liquide, vulgairement connu sous » la dénomination de *way*, qu'ils préparent ou tirent au moyen d'une » macération et fermentation de mouture ou de farine.

» Dans la troisième classe seront compris tous les fabricants de » vinaigres artificiels, c'est-à-dire ceux qui fabriquent leurs vinaigres avec des substances autres que celles précitées et qui se servent à cet effet de cuves dites *cuves jumelles* ou autres vases. »...

Digitized by Google

Il n'existe pas dans le pays des vinaigriers de la deuxième classe.

Les vinaigriers de la troisième classe fabriquent généralement le vinaigre avec des liquides alcooliques, d'après le procédé rapide dit *procédé allemand*.

La loi du 7 février 1844 les exempte de tous droits, lorsqu'ils n'emploient comme éléments principaux de fabrication que des matières déjà soumises à l'accise.

Pour ce qui concerne les vinaigriers de première classe, on pourrait répéter ici la majeure partie des arguments mis en avant contre l'accise sur les bières. Cependant, les inconvénients sont ici beaucoup moins graves, car si, avec la législation actuelle sur les bières, on doit craindre de voir celles-ci prendre une saveur acide, cet accident ne présente aucun inconvénient du moment qu'il s'agit de vinaigres. D'ailleurs, si un jour on en arrive à modifier le mode de perception de l'accise sur la bière, on en fera nécessairement autant pour les vinaigres.

III. — Accise sur les eaux-de-vie.

La loi qui régit les distilleries en Belgique est datée du 27 juin 1842. Les lois du 20 décembre 1851 et du 18 juillet 1860 sont venues apporter quelques modifications.

L'impôt se perçoit sur la capacité des cuves dans lesquelles se fait la fermentation.

La quotité actuelle de l'impôt est de fr. 2-45 par hectolitre de cuve pour la distillation des grains, des pommes de terre et du jus de betteraves, et de fr. 3-85 pour la distillation de fruits secs, mélasses, sirops et sucres.

Ces dernières matières donnant des rendements plus élevés par hectolitre de matière fermentée, le fisc a jugé équitable de frapper leur distillation d'un droit plus élevé, afin que chaque litre d'alcool, quelle que soit sa provenance, paie au Trésor un droit sensiblement égal (1).

L'impôt est exigible à raison d'un seul renouvellement de matières par vingt-quatre heures.

L'expérience a appris, depuis longtemps, que le délai de vingt-quatre heures accordé à la fermentation est tout à fait insuffisant pour terminer cette opération, qui est la plus importante de la distillerie. Aussi sous l'empire de la législation belge, on arrive for-

(1) La loi votée par la Chambre des Représentants dans la séance du 30 avril dernier modifie la quotité de l'accise comme suit : 4 fr. 55 c. pour la distillation des grains par hectolitre de cuve, 5 fr. 20 c. pour le jus de betterave, 7 fr. 80 c. pour fruits secs, mélasses, sirops et sucres, 9 fr. 10 c. pour mélanger des jus de betterave, mélasses, sirops, etc. Le rendement de la distillation du grain et du jus de betterave est sensiblement le même et varie entre 7 à 8 litres à 50° Gay-Lussac par hectolitre de matière fermentée : le taux de l'accise devrait donc être le même aussi.

Digitized by Google

cément à produire, avec une quantité donnée de matières premières, un minimum d'alcool au taux le plus cher.

L'impôt relativement élevé engage le distillateur à verser, par hectolitre de cuve, le plus de matière première possible, afin de produire dans un minimum d'espace le maximum d'alcool. Mais il se trouve bien vite arrêté dans cette voie, et il est rare qu'il verse au-delà de 15 kilogrammes de mouture quand il s'agit de distillation de grains. Des quantités plus élevées pourraient, à la vérité, produire des rendements plus forts, mais il serait impossible de terminer à temps la fermentation, de sorte que le gain en alcool ne compenserait pas la perte de matière alcoolisable retenue dans les résidus de la distillation. D'un autre côté, avec la législation belge, la fermentation doit nécessairement être très-active, vu le peu de temps qu'on lui accorde. La plupart de nos distillateurs mettent donc en fermentation vers 27° à 32°, selon les saisons et les capacités des cuves. Ils emploient généralement la levure de bière pressée comme ferment. Une fermentation très-active ne tarde pas à se déclarer, et la température monte souvent vers 37° à 39°. Les cuves ont une tendance continuelle à déborder; pour empêcher cet accident, on est forcé de projeter sur la masse en fermentation des corps gras et d'exercer à la surface des cuves des manœuvres que je crois inutile de décrire. Si l'on versait trop de mouture, le débordement ne pourrait être évité.

La température élevée de la fermentation présente trois graves inconvénients. 1° Une portion de la matière sucrée destinée à être transformée en alcool s'aigrit, et subit la fermentation lactique; 2° une portion de l'alcool produit s'évapore en pure perte, tandis qu'une autre portion s'aigrit et se transforme en acide acétique, et 3° il se forme une quantité plus considérable d'*essences* ou de *fusels* substances auxquelles on attribue l'action délétère que les eaux-de-vie de grains exercent sur la santé.

En Allemagne, le droit se perçoit aussi sur la capacité de la cuve à fermentation, mais le législateur accorde, selon les localités, trois ou quatre jours pour terminer la fermentation. Dans ces conditions, celle-ci peut être complète, quoiqu'on verse jusque 25 kilos de mouture par hectolitre de cuve; car on met en fermentation à une température beaucoup plus basse qu'en Belgique, et l'on évite ainsi les inconvénients que nous venons de signaler.

Dans ce pays, la mise en fermentation se fait avec des *levures artificielles*, qui sont des portions de matière fermentée auxquelles on fait subir des manipulations variées. Ces levures artificielles produisent d'excellentes fermentations, mais malheureusement leur emploi en Belgique est impossible; l'article 3 de la loi du 20 décembre 1851 dit que les cuves à levain ne peuvent avoir une contenance supérieure à 25 litres, et que les distillateurs ne peuvent en utiliser qu'une seule par trente hectolitres de contenance imposable. Cette capacité est tout à fait insuffisante, et d'ailleurs les levures artificielles ne produisent jamais des fermentations d'une

Digitized by Google

marche aussi active que la levure de bière, et ne sauraient, par conséquent, être employées sous l'empire de la législation belge, celle-ci comportant nécessairement une fermentation très-accélérée.

Signalons un dernier inconvénient : la distillerie belge consomme des quantités considérables de levure de bière pour provoquer la fermentation des matières alcoolisables ; cette levure est produite par les brasseurs, qui la vendent non-seulement pour les besoins de la distillerie, mais surtout pour la boulangerie, car les autres levains sont peu employés pour la panification en Belgique.

A certaines époques, surtout en été, lorsqu'il règne peu d'activité dans les brasseries, on importe en Belgique des quantités considérables de levure hollandaise, tant pour les besoins de la distillerie que pour l'usage des boulangers. Chose curieuse, ce sont les distillateurs de Hollande qui produisent cette levure. La législation hollandaise sur les distilleries frappe le produit fabriqué et laisse, par conséquent, tout le temps nécessaire pour terminer la fermentation. C'est lorsque celle-ci est bien en train, que l'industriel néerlandais écume ses cuves pour enlever la levure qui se forme en grande quantité. Il la transforme, par des opérations que nous jugeons inutile de décrire, en *levure pressée ;* celle-ci nous est vendue souvent à des prix très-élevés, malgré les falsifications qu'on lui fait souvent subir.

L'article 3 de la loi du 20 décembre 1851 s'oppose formellement à la préparation de la levure pressée. D'ailleurs, en admettant que la loi autorisât cette préparation, le distillateur ne pourrait y avoir recours : en effet, en enlevant des cuves une certaine quantité de levure, on ralentit nécessairement la fermentation, et le court délai de 24 heures accordé par la loi belge ferait inévitablement abandonner une opération qui diminuerait considérablement le rendement alcoolique.

Nous ne sommes guère partisans des doctrines qui, sous prétexte d'encourager l'industrie nationale, voudraient frapper de droits prohibitifs les marchandises étrangères, mais nous n'approuvons pas davantage des dispositions légales, forgées par l'esprit de fiscalité, qui nous forcent d'aller acheter fort cher à l'étranger des produits que nous pourrions produire en abondance et à très-bas prix chez nous.

Il existe en Belgique une catégorie de distillateurs dits distillateurs *agricoles*, qui jouissent d'une réduction de 15 p. c. sur la quotité du droit (art. 5 de la loi, 27 juin 1842, et art. 5 de la loi, 20 décembre 1851). Ces distillateurs ne peuvent employer que deux appareils : l'un servant uniquement à la bouillée, l'autre servant uniquement à la rectification des flegmes. La totalité des matières macérées et fermentées dans les cuves servant à l'alimentation de ces appareils ne peut dépasser 20 hectolitres par 24 heures de travail. De plus, ils doivent nourrir dans l'enclos même de la distillerie et pendant toute la durée du travail, une tête de gros bétail (les chevaux non compris) par chaque hectolitre et demi de la capa-

Digitized by Google

cité des vaisseaux soumis à l'impôt; ils doivent cultiver par eux-mêmes, dans la distance de cinq kilomètres au plus de l'usine, un hectare de terre par chaque hectolitre et demi de la contenance des vaisseaux imposés.

Ce privilége a été accordé aux distillateurs agricoles dans l'intérêt de l'agriculture, car élever et engraisser le bétail, c'est produire des engrais et, par conséquent, pousser à la fertilisation du sol. Mais, malgré la réduction de 15 p. c. sur l'impôt, chaque année, le nombre des distilleries agricoles diminue; car ces usines ne pouvant travailler au maximum que 20 hectolitres de matière fermentée, ne sauraient être outillées avec les appareils perfectionnés qu'on trouve dans les grandes distilleries, et leur prix de fabrication trop élevé les place dans des conditions très-défavorables. D'ailleurs, ce privilége ne se justifie en aucune façon. Il est facile de prouver que les grandes distilleries sont aussi favorables aux intérêts de l'agriculture que les petites; en effet, les résidus de la distillation (vinasses) sont, dans tous ces cas, employés à la nourriture du bétail, soit 1° par le distillateur, qui est en même temps cultivateur; 2° soit par des cultivateurs voisins de la distillerie, qui les achètent; 3° soit par le distillateur qui, n'étant pas cultivateur, achète aux éleveurs du bétail maigre pour l'engraisser et vend le fumier aux cultivateurs voisins, ou bien transforme en engrais la litière fournie par ceux-ci. Dans les trois hypothèses, c'est l'agriculture qui bénéficie de la distillerie, soit directement, soit indirectement.

Nous pensons donc qu'il est injuste de maintenir le privilége accordé aux distilleries agricoles, sous le prétexte de favoriser les intérêts de l'agriculture.

L'accise sur les eaux-de-vie peut être perçue de trois manières différentes :

1° Sur la capacité des cuves à fermentation;

2° Sur la quantité et la nature des matières premières;

3° Sur la *quantité* et le *degré* de l'alcool obtenu.

1° Le prélèvement de l'impôt sur la capacité des cuves à fermentation est pratiqué en Belgique et en Allemagne. Nous venons de faire ressortir tous les inconvénients que ce mode de perception entraîne après lui; cependant, si l'impôt n'est plus exigible à raison d'un seul renouvellement de matières par 24 heures, comme cela se pratique en Belgique, et si, comme le fisc prussien, on accorde trois ou quatre jours pour terminer la fermentation, les nombreux inconvénients de la fermentation accélérée disparaissent; il y a possibilité de terminer la fermentation : on évite l'élévation de la température qui provoque l'évaporation d'une partie de l'alcool et l'emploi des levures artificielles ainsi que la récolte de la levure formée deviennent possibles.

On pourrait donc considérer comme une amélioration très-importante la prolongation du délai de 24 heures, accordé à la fermentation; ce délai devrait être porté à deux ou trois fois 24 heures.

Digitized by Google

On peut objecter que les fraudes deviendraient plus faciles et que les distillateurs profiteraient de cette prolongation pour renouveler les matières. Nous pensons cependant que de ce côté le fisc n'a rien à redouter, grâce à la surveillance active à laquelle il soumet actuellement les distilleries et au livre d'inscription prescrit par l'art. 2 de la loi du 20 décembre 1851, dans lequel les distillateurs sont tenus d'inscrire séparément pour chaque cuve les mises en macération à mesure qu'elles ont lieu.

2° L'impôt sur la quantité et la qualité des matières premières employées à l'alcoolisation semble, à première vue, répondre à toutes les exigences de l'industrie et de la science. Mais les fraudes ne pourraient être évitées qu'à la condition de placer dans les usines, des agents en permanence, comme cela se pratique dans les sucreries. Il en résulterait une augmentation considérable dans les frais de perception, à cause de la minime importance d'un grand nombre de distilleries. Le gouvernement ne peut et ne doit accorder pareille réforme.

3° L'impôt sur la quantité et le degré de l'alcool obtenu existe en France, en Hollande, en Autriche et en Angleterre. C'est le mode de perception le plus juste, le plus équitable, attendu qu'il donne toute latitude au travail industriel et qu'il permet l'emploi de toutes les matières premières.

A côté de ces avantages, cet impôt présente l'inconvénient d'exiger une surveillance active et même inquisitoriale de l'usine et du travail industriel, afin de s'assurer qu'aucun litre d'alcool ne sorte de l'usine sans payer l'impôt, et que les quantités d'alcool déclarées à l'accise soient en rapport avec la quantité de matières premières mises en fermentation. Mais existe-t-il bien une loi d'accise qui ne soit quelque peu gênante? Et n'est-il pas rationnel que le fisc s'entoure de toutes les garanties voulues pour empêcher les fraudes, lorsque les chances de celles-ci augmentent. Tous les cris de fureur proférés contre la loi hollandaise qui régissait jadis la distillerie dans notre pays, partaient surtout des distillateurs ayant des intentions de fraude que la loi n'avait aucun intérêt à encourager.

On fait encore une autre objection : le distillateur, dit-on, qui, grâce à son talent et son expérience, obtiendra des rendements en alcool plus élevés que ses concurrents, se verra dépouillé partiellement des fruits de son travail, attendu qu'il paiera aussi l'impôt sur l'excès de production réalisé par son habileté. Tant mieux, dirons-nous, pour le distillateur expérimenté ; s'il paie un peu plus d'impôt, il en est largement dédommagé par la plus-value du produit fabriqué.

IV. — Accise sur les sucres et les glucoses.

En vertu de l'arrêté royal du 26 mars 1867, pris en exécution de la convention internationale du 8 novembre 1864, approuvée par la loi du 27 avril 1865, l'accise sur les sucres bruts a été fixée comme suit :

Digitized by Google

Sucres bruts	étrangers	du n° 15 au n° 18 inclusivement . fr.	48 07	les 100 kil.
		du n° 10 au n° 15 exclusivement . .	45 »	
		du n° 7 au n° 10 exclusivement . .	40 91	
		au-dessous du n° 7 exclusivement . .	34 26	
	indigènes		45 »	

Dans l'esprit de l'arrêté, tous les sucres, soit indigènes, soit exotiques, sont frappés d'un droit égal de 45 francs les 100 kilog.

Les numéros des sucres exotiques indiquent une richesse saccharine et une pureté variables. L'équité exigeait, par conséquent, une taxe différente dans la quotité du droit d'accise.

Le mode de prise en charge, pour les sucres indigènes, est réglé par l'art. 31 de la loi du 26 mai 1856, modifié par l'arrêté royal du 6 août 1866. Cet article est ainsi conçu :

« ART. 31. § 1er. Les employés tiennent, par fabrique, un compte » du jus déféqué.

» § 2. Les charges en sucre brut sont calculées, pour chaque dé» fécation, à raison de 1,500 grammes par 100 litres de jus, et par » degré du densimètre au-dessus de 100 degrés (densité de l'eau), » reconnus avant la défécation, à la température de 15° centigrades.

» § 3. Les fractions au-dessous d'un dixième de degré du densi» mètre sont négligées. »

Sucres indigènes. — Qu'est-ce que le jus de betterave et que signifie sa densité ?

Ce jus peut être considéré comme une dissolution aqueuse de sucre, de substances salines et de matières organiques, dans laquelle le sucre prédomine. Chacune des matières dissoutes augmente la densité du jus, et le densimètre des employés est influencé par les sels et les matières organiques, aussi bien que par le sucre. Or, la betterave est une plante dont la composition varie considérablement selon le mode de culture, le climat, les engrais employés, la variété cultivée, la nature du sol, etc.; telle betterave donne un jus très-sucré et très-pur, tandis qu'une autre donnera un jus pauvre en sucre et riche en sels et matières organiques.

Le fabricant qui a la bonne chance de travailler des betteraves riches en sucre et pauvres en sels et matières organiques, paie proportionnellement moins de droits que celui qui travaille des racines présentant la composition contraire. Ce n'est pas tout : les sels et les matières organiques, que les opérations de la fabrication n'éliminent que partiellement, présentent le grand désavantage de rendre incristallisable une partie notable du sucre. Celui-ci se rend dans les mélasses, dont la valeur commerciale est peu élevée.

Il y a, par conséquent, double désavantage à travailler des betteraves dont le jus est riche en matières salines et organiques. Cela

Digitized by Google

est si vrai, que M. Walkhoff, dans son excellent traité sur la fabrication du sucre, a jugé convenable de dresser des tables de la valeur des betteraves en partant de leur composition. Un simple coup-d'œil, jeté sur ces tables, montre qu'une betterave relativement moins riche en sucre, peut avoir une valeur plus considérable qu'une autre plus sucrée, mais renfermant une plus grande quantité de matières salines et organiques. Un accroissement de ces dernières diminue toujours le rendement.

Quand on évapore du jus de betteraves, il laisse comme résidu toutes les substances qu'il tenait en dissolution (sucre, sels, matières organiques). La quantité de sucre peut varier de 68 à 91 p. c. du poids total du résidu. Quand la quantité descend au-dessous de 75 p. c., les betteraves sont considérées comme mauvaises et peu rémunératrices au travail.

L'accise sur les sucres frappe donc inégalement les fabricants et frappe surtout ceux qui travaillent dans les conditions les plus défavorables. L'équité exige la modification de la prise en charge.

En Allemagne, la prise en charge a lieu sur le poids des betteraves mises en fabrication.

Ce système ne vaut pas mieux; il conduit inévitablement à un grand perfectionnement dans la culture de la racine : tous les efforts tendent à obtenir la betterave la plus riche en sucre, en un mot, à produire un maximum de sucre avec un minimum de betteraves. Mais ceci est en opposition directe avec les intérêts de l'agriculture. En effet, tous les sols ne sauraient produire des betteraves riches et pures; ensuite, les variétés que les fabricants de sucre estiment comme les meilleures sont celles qui, par hectare, produisent le plus faible rendement et que le cultivateur a le moins d'intérêt à cultiver.

En outre, la fabrication du sucre indigène ne doit pas être considérée comme une industrie ayant uniquement pour but la production du sucre; ses intérêts doivent rester intimement liés à ceux de l'agriculture. En effet, l'extraction du jus de betterave laisse comme résidu la pulpe, qui constitue un excellent aliment pour le bétail et surtout pour le bétail à l'engrais. Produire beaucoup de betteraves, c'est produire beaucoup de viande et beaucoup de matières fertilisantes pour le sol.

Le système allemand conduit à un résultat tout opposé; aussi, dans ce pays, en est-on à demander un autre mode de prise en charge.

On pourrait agir plus rationnellement en soumettant les jus sucrés avant la défécation à deux opérations analytiques : une première au moyen du saccharimètre-densimètre de Balling, déterminant le poids total des matières dissoutes; une seconde au moyen du saccharimètre de Soleil, déterminant la richesse saccharine. De la différence entre ces deux dosages, on peut déduire approximativement le rendement industriel. Mais il est douteux que le fisc consente à mettre entre les mains des employés des appareils dont le

Digitized by Google

maniement très-délicat pourrait donner lieu à des erreurs très-préjudiciables, soit au fisc, soit aux fabricants. D'ailleurs, ces derniers ne pourraient, pour la plupart, exercer un contrôle suffisant, et seraient les premiers à protester contre une pareille innovation.

Le meilleur mode de perception serait de frapper le sucre fabriqué : les employés, au lieu de se tenir près des cuves à déféquer, se tiendraient près des turbines et pèseraient le sucre obtenu. Celui-ci ayant une composition et une valeur variables, on prélèverait des échantillons que le fisc et l'industriel feraient analyser d'après les méthodes définitivement adoptées dans le commerce des sucres depuis deux années.

Sucres bruts étrangers. — Nous avons inséré plus haut l'art. 1er de l'arrêté royal du 26 mars 1867, qui frappe d'un droit d'accise les sucres bruts étrangers à leur entrée dans le pays. Ce droit est gradué d'après les numéros des sucres.

Ces numéros, avons-nous dit, indiquent dans l'esprit du fisc des sucres d'une richesse variable.

Ces numéros sont déterminés par la nuance plus ou moins foncée des sucres, et celle-ci ne saurait être considérée comme un indice certain de la pureté relative des sucres bruts. Cette nuance dépend beaucoup des soins apportés au travail industriel et des procédés d'extraction. Toutes choses égales d'ailleurs, les sucres cuits dans le vide ont une nuance plus claire et donnent des numéros plus élevés que les sucres cuits à l'air libre, bien que la richesse saccharine soit la même et quelquefois à l'avantage des derniers.

Le procédé de prise en charge basé sur la nuance est vicieux et tout à fait empirique. Cela est si vrai que le commerce des sucres bruts, fondé jadis sur l'appréciation des nuances, est basé depuis deux ou trois années sur l'analyse chimique des sucres, qui seule peut indiquer avec certitude la valeur de la marchandise.

Nous faisons des vœux pour voir appliquer à l'accise des sucres étrangers les procédés de l'analyse chimique ; on ferait cesser ainsi, par une mesure équitable, les justes réclamations des raffineurs.

Sucres exportés avec décharge de l'accise. — L'article 5 de l'arrêté royal du 26 mars 1867 prémentionné, porte :

« ART. 5. — La décharge de l'accise à l'exportation ou au dépôt » en entrepôt public, est fixée comme suit :

» Sucres raffinés. . .	candis. . . . fr.	54	70	les 100 kilog.
	en pains	51	13	
» Sucres bruts indigènes non humides	n° 11 et au-dessus .	45	00	
	n° 8 à n° 11 exclus.	40	91	

Le Drawback pour les sucres raffinés est le même que le droit d'accise à l'importation des raffinés; mais, tandis que les sucres bruts étrangers appartenant aux n°s 15 à 18 inclusivement, sont soumis à un droit d'accise de 48 fr. 07 c. les 100 kilog., il nous paraît peu équitable de n'accorder qu'une décharge de 45 francs pour tous les sucres du n° 11 et au-dessus. Pour les n°s 15 à 18

Digitized by Google

inclus, la décharge de l'accise aurait dû monter comme l'accise à l'entrée sur les sucres bruts étrangers des mêmes numéros, à 48 fr. 07 c.

Nos fabricants de sucres réclament beaucoup contre cette disposition légale, et c'est avec d'autant plus de raison que les derniers perfectionnements dans la fabrication conduisent nécessairement à fabriquer des sucres d'une nuance élevée. Ils pourraient, il est vrai, en purgeant moins leurs sucres de la mélasse interposée, obtenir des numéros rapprochés du n° 11; mais la qualité de *non humide* exigée par l'article 5 de l'arrêté précité, les arrête à cause des interprétations élastiques que ces mots comportent.

Sans aucun doute, le fisc a voulu se garantir contre les fraudes en fixant comme maximum de décharge de l'accise le chiffre de 45 francs pour les sucres bruts du n° 11 et au-dessus.

Ces fraudes auraient eu pour but d'élever les nuances et de changer les numéros des sucres.

Glucoses. L'accise est réglée par les dispositions suivantes :

« ART. 44. § 1er. L'accise est fixée à 10 francs par 100 kilo» grammes de fécule sèche employée; toutefois, elle ne peut être » inférieure à 3 francs par hectolitre de la capacité brute de la cuve » de saccharification.

» § 2. Pour le calcul des droits, 150 kilogr. de fécule verte sont » considérés comme équivalant à 100 kilogr. de fécule sèche. »

L'article 8 de la loi du 27 avril 1865 porte :

« ART. 8. § 1er. Par modification au § 1er de l'article 44 de la » loi du 26 mai 1856, l'accise sur la fabrication des glucoses gra» nulées est portée à 27 francs par 100 kilogrammes de fécule » sèche employée.

» Elle ne peut être inférieure à 8 francs par hectolitre de la capa» cité brute de la cuve de saccharification. »

Les articles 42 et 43 de la loi du 26 mai 1856 indiquent les mesures que le fisc a jugé devoir prendre pour éviter les fraudes.

Nous n'avons guère d'objections à faire contre le mode de prise en charge de l'accise sur la fabrication des glucoses. Sauf quelques dispositions arbitraires, telles que de devoir commencer l'opération entre 8 heures du matin et midi et de ne pouvoir saccharifier pendant plus de 8 heures, l'impôt est à l'abri de critiques sérieuses.

V. — ACCISE SUR LE SEL (1).

La loi du 5 janvier 1844 régit les droits d'accises sur le sel obtenu au moyen du sel brut ou l'eau de mer.

Un arrêté royal en date du 8 août 1869, pris en exécution de la loi du 20 décembre 1862, règle tout ce qui concerne l'accise dont on frappe le sel obtenu comme produit accessoire de la fabrication du *salpêtre de conversion*.

(1) La suppression de l'accise sur le sel enlève à ce chapitre sa portée première. Nous le conservons cependant pour démontrer que c'est en se basant sur la science que l'on peut résoudre ces problèmes.

Digitized by Google

Sel brut et eau de mer. — L'article 1er et les §§ 1, 7 et 8 de l'article 5 de ladite loi sont ainsi conçus :

« ART. 1er. § 1er. — Indépendamment des droits de douane établis par les tarifs en vigueur, le sel brut est assujetti à un droit d'accise, qui est dû, à l'importation, en raison des quantités importées.

» § 2. — Le droit d'accise est fixé à 18 fr. par 100 kil. de sel brut.

» ART. 5. § 1er. — Il est établi un droit d'accise sur l'eau de mer marquant, à l'aréomètre de Beaumé, un degré jusqu'au dessous de trois degrés. Ce droit est fixé par hectolitre d'eau de mer :

» D'un degré inclusivement à deux degrés exclusivement, à 10 centimes.

» De deux degrés à trois degrés exclusivement, à 20 centimes.

» § 7. — Aucun établissement pour l'évaporation de l'eau de mer ne pourra être érigé.

» § 8. — Les raffineurs de sel qui font usage de l'eau de mer ne peuvent l'employer qu'à la fonte du sel brut; il leur est interdit de l'évaporer au préalable. Leurs chaudières seront accessibles aux employés. »

Le gouvernement accorde l'exemption de l'accise sur le sel destiné à la salaison du poisson provenant de la pêche nationale, à la fabrication du sulfate de soude et aux besoins de l'agriculture.

La Belgique ne possède pas de gisements de sel brut; une surveillance facile peut donc être établie à la douane et à l'emmagasinage chez les négociants en gros de sel brut.

Sauf les dispositions arbitraires contenues dans les §§ 7 et 8 de l'article 5, la loi n'apporte aucun obstacle à l'exercice régulier du travail de raffinage.

Au point où nous nous sommes placés, nous devons constater que la loi du 5 janvier 1864 est rationnelle. Nous n'avons pas à nous occuper des critiques qui ressortent d'un autre ordre d'idées.

Sel provenant de la fabrication du salpêtre en conversion. — Depuis quelque temps, on fabrique en Belgique des quantités considérables de salpêtre ou nitrate de potasse, par une double décomposition entre le nitrate de soude et le chlorure de potassium. Cette industrie laisse comme résidu du sel marin plus ou moins pur. L'opération est très-simple et consiste à dissoudre dans l'eau bouillante les quantités voulues de nitrate de soude et d'y projeter peu à peu, pendant l'ébullition, une quantité déterminée de chlorure de potassium. La double décomposition a lieu; le chlorure de sodium ou sel marin qui se produit, se cristallise et peut être facilement enlevé, tandis que le salpêtre reste en dissolution et se cristallise par le refroidissement du liquide préalablement concentré à 40 à 42 Beaumé.

L'arrêté royal du 8 août 1869 détermine la prise en charge.

« ART. 11. La prise en charge est fixée, pour chaque déclaration de travail, à 19 kilogrammes de sel brut par hectolitre de la capacité de la chaudière à fondre. »

Digitized by Google

Pour éviter les fraudes, il a été nécessaire d'insérer dans l'arrêté royal susmentionné une série de dispositions passablement tracassières pour les industriels. Les fraudes eussent été plus sûrement évitées, si la prise en charge avait porté sur les matières premières lors de l'emmagasinage, avec faculté de contrôler le travail et le poids du salpêtre et du sel marin produit. Mais les désagréments que le fisc cause aux producteurs de salpêtre, sont largement compensés par des avantages qui ne sautent pas aux yeux à première vue; aussi avons-nous la conviction que ces industriels ne demanderont jamais des modifications à l'arrêté du 8 août 1869.

En effet, les données de la chimie indiquent qu'il faut mettre en présence 85 kilog. d'azotate de soude et 74 1/2 kilog. de chlorure de potassium pour obtenir 58 1/2 kilog. de sel marin et 101 kilog. de salpêtre. D'après Anthon qui s'est spécialement occupé de cette fabrication, on fait dissoudre le nitrate de soude dans un peu plus que son poids d'eau, puis on le décompose à l'ébullition par l'addition successive de chlorure de potassium. Nous nous sommes donné la peine de contrôler les indications d'Anthon, et nous avons pu vérifier qu'elles sont de la plus complète exactitude.

D'après nos expériences, si l'on prend 100 kilog. de nitrate de soude et qu'on les dissolve dans 110 litres ou kilog. d'eau, on obtient 152 litres de dissolution; par conséquent, 100 litres ou un hectolitre de dissolution renfermera $\frac{100 \times 100}{152} = 65.8$ kilogr. azotate de soude.

Or, nous avons dit plus haut que 85 kilog. de nitrate de soude par double décomposition, avec 74.5 kilog. de chlorure de potassium donnaient 58.5 kilog. de sel marin; par conséquent, les 65.8 kilog. azotate de soude contenus dans un hectolitre de dissolution saline produiront $\frac{58.5 \times 65.8}{85} = 45.2$ kilog. de sel marin.

En admettant une large tolérance, ce chiffre nous mène loin de la prise en charge de 19 kilog. par hectolitre, et nous n'hésitons pas à dire que la prise en charge devrait être notablement augmentée.

D'ailleurs, nous pensons qu'elle le sera prochainement : le fisc ne se fie à personne et n'a pas même confiance en lui-même, car l'article 4 de l'arrêté royal du 8 août 1869 indique les précautions qui sont prises pour vérifier les quantités de nitrate de soude qui entrent dans les fabriques de salpêtre de conversion. L'expérience ne tardera pas à prouver que la quantité de sel marin prise en charge n'est nullement en rapport avec les quantités de nitrate de soude mises en fabrication, et le fisc, qu'on en soit convaincu, réparera son erreur.

P. Dewilde,
Professeur de chimie à l'École militaire.

Digitized by Google

DU JOUR DE REPOS HEBDOMADAIRE.[1]

§ 1er. — INSTITUTION DU REPOS PÉRIODIQUE HEBDOMADAIRE.

L'Ancien Testament, dans le livre que nous appelons *la Bible*, contient l'histoire du peuple hébreu, depuis le commencement du monde, racontée d'après une cosmogonie particulière que nous n'avons pas à apprécier ici. Il contient aussi toute la législation politique et civile de ce peuple, aux diverses époques de son histoire. Il n'est pas contesté que cette histoire et cette législation, jusqu'au moment où les Hébreux se préparèrent à passer le Jourdain, pour entrer dans la terre promise, ne soient dues : la première, à Moïse historien, la seconde, au même Moïse, législateur de ce peuple. Dans ce double caractère, Moïse est l'auteur des cinq premiers livres de l'Ancien Testament : la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome, sauf le dernier chapitre de ce dernier livre, qui raconte la mort du grand homme.

Dans cette œuvre, remarquable à plus d'un titre, apparaît une institution singulière dont les annales et les législations des autres peuples anciens n'offrent ni trace, ni analogie, et que l'on peut, par conséquent, attribuer exclusivement à Moïse. Nous laissons en dehors, ici, la question de son inspiration propre ou de la communication divine qui lui en aurait été directement faite.

Nous voulons parler de l'institution du *Sabbat*, ou du *repos* (2)

(1) Nous reproduisons ici le mémoire de M. L. Jottrand, qui a obtenu une distinction au concours ouvert à Genève sur ce sujet, ainsi que nous l'avons rapporté dans le volume précédent de la *Revue de Belgique*, page 256.

(2) Le mot hébreu reproduit par le latin *sabbatum*, dans la Vulgate, et le français *sabbat*, par lequel nous l'avons reproduit nous-mêmes, signifie : *cessation, repos*. Voir l'encyclopédie de Diderot et d'Alembert, au mot : sabbat, où le signe hébreu du mot est donné. Voir aussi Flavius Josèphe, Contre Apion, édition grecque et latine de Firmin Didot, Paris, 1847, où nous lisons, livre II, § 2 de la traduction latine : « Sabbatum ex Judæorum dialecto est cessatio ab omni opere. » Or, Flavius Josèphe était juif et savait l'hébreu.

Digitized by Google

hebdomadaire imposé par la législation de Moïse à tout le peuple hébreu.

Avant d'aller plus loin, donnons les textes de Moïse qui se rapportent à l'institution. Nous suivrons, pour cela, la Bible française de Genève de 1562, les textes latins de la Vulgate n'en différant nullement, ainsi que nous l'avons vérifié, et la langue vulgaire devant avoir, autant que possible, la préférence sur le latin, dans un travail destiné à un public parlant le français.

Au livre de la création du monde selon Moïse, *la Génèse*, on lit :

« Car Dieu avait accompli, au septième jour, son œuvre qu'il avait faite. — Et Dieu bénit le septième jour et le sanctifia; parce qu'en iceluy, il avait cessé de toute son œuvre qu'il avait faite (1). »

Dans l'*Exode* (la sortie), le livre où Moïse communique ou donne au peuple hébreu, immédiatement après sa sortie d'Égypte, ce qu'on peut appeler la loi fondamentale qui régira ce peuple (2), on lit, comme devant faire partie de cette Constitution :

« Aie souvenance du jour du repos pour le sanctifier. — Six jours tu travailleras et feras toute ton œuvre. — Mais le septième jour est le repos du Seigneur, ton Dieu. Tu ne feras aucune œuvre en iceluy, toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dedans tes portes. — Car, en six jours, le Seigneur fit le ciel et la terre, la mer et tout ce qui est en iceux, et se reposa au septième jour; et partant, le Seigneur a béni le jour du repos et l'a sanctifié (3). »

Ainsi, dès le commencement de son œuvre, Moïse avait eu en vue l'institution du Sabbat. Il met à la création du monde même un fait qui lui servira d'origine et de sanction; et quand, des milliers d'années après seulement, le Sabbat, c'est-à-dire le repos de chaque septième jour, est introduit dans la législation fondamentale de sa nation, Moïse l'y consacre en rappelant que ce repos du septième jour a déjà été bénit et sanctifié par Dieu, dès l'origine des choses. Quelle importance donc le législateur hébreu n'y attachait-il pas? Mais pourquoi l'y attachait-il? C'est ce que nous dirons. Continuons cependant à rassembler les textes qui témoignent de cette sollicitude.

(1) Genèse. Ch. 2, versets 2 et 3.

(2) « Le décalogue est l'expression réduite et comme la formule la plus généralisée de cette foule d'ordonnances de détail éparses dans la Pentateuque. » (Les cinq livres dus à Moïse, voir ci-dessus.) C'est ce qu'en dit Proudhon : « De la célébration du dimanche, » page 17. Deuxième édition, Paris, à la librairie de Prévôt, 61, rue Bourbon-Villeneuve.

(3) Exode. Chap. 20, versets 8 à 11.

Digitized by Google

Au même livre de l'*Exode*, Moïse veut corroborer encore cette idée du repos hebdomadaire en l'appliquant aussi à la septennalité.

« Par six ans tu sèmeras ta terre et recueilleras le revenu d'icelle. — Mais au septième, tu la laisseras et lui donneras repos, afin que les pauvres de ton peuple en mangent, et les bêtes des champs mangeront le demeurant d'iceux. Ainsi feras-tu de ta vigne et de tes oliviers. — Par six jours, tu feras ta besogne; mais au septième tu te reposeras, afin que ton bœuf, ton âne, le fils de ta serve et l'étranger se reposent (1). »

Au Lévitique (2), les préceptes ci-dessus du Décalogue sont de nouveau répétés, avec l'injonction : « Vous garderez mes repos. » Puis, en établissant les grandes fêtes que le peuple appellera « sacrées, » le législateur, parlant toujours au nom de Dieu et répétant encore le précepte général du sabbat hebdomadaire, institue les Azymes, la Pâque, la fête des Tabernacles, etc., avec même défense de travail.

Au livre des *Nombres*, est rapportée comme sanction de l'institution du Sabbat, l'histoire de cet homme qui avait ramassé du bois un jour de sabbat : Des fils d'Israël ont, dans un lieu écarté, rencontré un homme ramassant du bois. Ils l'ont amené à Moïse et à Aaron, devant tout le peuple. On l'emprisonne d'abord, Moïse et Aaron ne sachant encore quel parti prendre. Mais Dieu dit à Moïse qu'il faut que cet homme meure et que le peuple le lapide en dehors du camp; ce qui fut fait; la conclusion étant : Et mortuus est sicut præceperat Dominus (3). Sanction terrible d'un commandement auquel Moïse attachait une importance suprême.

Au même livre (4), nous trouvons le Sabbat consacré par des sacrifices qui doivent ajouter à la solennité du jour.

« Au jour du repos, vous offrirez deux agneaux d'un an sans macule, et deux dixièmes de fine farine pétrie à l'huile, et l'holocauste du repos pour le jour du repos, en holocauste perpétuel. »

Enfin, au Deutéronome (5), revient encore la répétition de la loi du Décalogue sur le Sabbat, avec l'*ajoute*, cette fois, qu'elle est faite principalement pour le repos du serviteur et de l'animal de labour. « Car souviens-toi, dit ici le livre, que tu as toi-même servi en Égypte; et que c'est le Seigneur, ton Dieu, qui, de sa main forte

(1) Exode. Chap. 23, versets 10, 11 et 12.

(2) Lévitique. Chap. 19 verset 3, et chap. 23.

(3) Et il est mort selon ce que le Seigneur avait ordonné. Nombres. Chapitre 15, versets 32 et suivants.

(4) Ibid. Chap. 28, verset 9.

(5) Deutéronome. Chap. 5, versets 12 à 15.

Digitized by Google

et de son bras tendu, t'a tiré de là; ce pourquoi il t'a ordonné d'observer le jour du Sabbat ». Ici vient la vraie raison de Moïse. C'est principalement pour le petit et le faible qu'il a légiféré. C'est contre la cupidité et l'avarice du maître qu'il a pris tant de précautions pour que le Sabbat fût observé en faveur des serviteurs. Moïse n'avait que trop appris, en Égypte, combien l'injustice et la violence des puissants sont souvent rebelles aux lois de Dieu, (dites, si vous voulez, de la nature), qui sont faites également pour tous. Moïse obvie, autant qu'il peut, à cette rébellion du puissant. Aucune sanction n'est de trop pour cela. Il emploie surtout la sanction religieuse, la meilleure au début, pour établir à la longue la sanction de l'habitude ou des mœurs, qui peut y suppléer plus tard.

Voilà l'origine du repos hebdomadaire que nous connaissons encore aujourd'hui, fondé sur le double état de la religion et des mœurs, dans deux grandes civilisations, et ce qui reste de la civilisation qui l'a produit. Mais est-il bien certain que cette origine soit exclusivement mosaïque? Écoutons les témoignages de l'histoire. Ils viennent appuyer cette induction, toute philosophique d'abord : La loi du Sabbat a été instituée pour le petit et le faible. La loi mosaïque est la seule dans l'antiquité qui ne découle pas de la violence de quelqu'individualité puissante ou de quelque caste superposée à tout un peuple. C'est la loi d'un patriote s'appliquant à délivrer d'abord un peuple de la servitude, et à l'élever ensuite pour le ranger, sans distinction de classes, sous le niveau de la justice et de la raison, descendues directement de Dieu, leur cause première, dans le sens philosophique aussi bien que dans le sens mystique.

La tendance reconnue de la loi mosaïque comportait seule dans l'antiquité l'institution toute démocratique du Sabbat. Proudhon, dans l'ouvrage déjà cité, en dit avec raison :

« Les quatre cinquièmes de la population (chez les Israélites) étaient intéressés à l'observation rigoureuse du Sabbat. Les serviteurs, ressaisissant pendant un jour leur dignité d'hommes, se replaçaient au niveau de leurs maîtres; les femmes étalaient le luxe de leur ménage; les vieillards, la gravité de leurs leçons; les enfants, dans leur joie bruyante, prenaient de bonne heure des habitudes sociales et polies. On voyait les jeunes filles chanter et former des chœurs de danse où elles déployaient toute la grâce de leurs mouvements et le goût de leurs parures. Des inclinations se formaient et amenaient d'heureux mariages. De telles réjouissances une fois connues, quel père, quel époux, quel maître aurait songé à en priver les siens? Quelle autorité domestique aurait triomphé

Digitized by Google

d'une institution si douce, transformée par le législateur en précepte de religion (1)? »

Ces observations sont justes, une fois l'institution établie. Mais il avait fallu l'établir d'abord, et pour cela, il avait fallu le mobile si spécialement démocratique qui avait animé Moïse.

Voyons maintenant les témoignages de l'histoire.

§ 2. — L'INSTITUTION DU REPOS HEBDOMADAIRE EST EXCLUSIVEMENT MOSAÏQUE. ELLE N'EXISTAIT NULLE PART AVANT MOÏSE.

Il n'a pas manqué d'écrivains qui se sont efforcés de démontrer que Moïse avait dû emprunter l'idée du sabbat aux savants Égyptiens, parmi lesquels il avait été élevé (2). D'autres ont prétendu qu'étant d'institution divine et remontant, d'après Moïse lui-même, à l'origine du monde, le repos du septième jour avait toujours été connu et observé comme de droit naturel chez presque tous les peuples, et certainement chez les Hébreux où la tradition du repos du Créateur après le sixième jour de la création, devait toujours avoir été conservée, et avoir donné lieu à la conséquence qu'en avait tirée Moïse, en introduisant le Décalogue.

Le premier de ces deux systèmes disparaît devant les observations suivantes :

L'historien grec Hérodote (3) a visité l'Égypte à fond et la Judée en passant. En Égypte, où il s'est particulièrement mis en relation avec les prêtres de Memphis, de Thèbes et d'Héliopolis, et où il a étudié surtout les institutions religieuses, Hérodote n'aurait pas manqué de remarquer l'institution du Sabbat, ou toute autre institution analogue, qui y aurait existé. Il parle en quelques endroits des rapports qu'ont eus les Juifs (qu'il appelle les Syriens de la Palestine) avec les Égyptiens; et le Sabbat des Juifs l'aurait certes frappé, s'il l'avait eu remarqué d'abord en Égypte.

Voici les passages d'Hérodote où l'on trouverait naturellement la mention du repos hebdomadaire en Égypte, s'il l'y avait rencontré.

(1) De la célébration du dimanche, page 39.

(2) « Le jeune hébreu grandit parmi les hommes les plus savants et les plus puissants de l'Égypte. Initié à leurs mystères, il s'empara de leurs connaissances. » (Salvador. Histoire des institutions de Moïse, etc. Bruxelles, Louis Hauman et Ce, 1829. Tome Ier, page 22.) Salvador renvoie aux Actes des Apôtres, VIII, 22, où il est dit: « Moïse fut élevé dans toute la sagesse des Égyptiens. Il était puissant par les paroles et par les œuvres. »

(3) ΗΡΟΔΟΤΟΥ etc. Herodoti historiarum, libri IX, etc.; græcè et latinè. Parisiis, Firmin Didot, 1844.

Digitized by Google

Nous traduisons d'après la reproduction latine, dans l'édition que nous venons de citer.

« Ceux de Colchos disent qu'ils sont une colonie d'Égyptiens ayant fait partie de l'armée de Sésostris. Ils allèguent en preuve qu'ils ont les cheveux noirs et crépus. Je le croirais plutôt, parce que ceux de Colchos sont les seuls qui, de toute antiquité, entre les Égyptiens et les Éthiopiens, pratiquent la Circoncision (circumcidunt pudenda). Les Phéniciens et les Syriens de Palestine (les Juifs) reconnaissent avoir emprunté cet usage des Égyptiens (1). »

Après avoir antérieurement rapporté (2) que, dans ses conquêtes, Sésostris avait laissé partout sur son passage des colonnes où, chez les peuples qui lui avaient fortement résisté, il marquait son nom et son pays et les batailles qu'il avait dû livrer pour vaincre, tandis que, chez les peuples aisément soumis, il mettait, après son nom et son pays, l'image des parties sexuelles de la femme (3), — Hérodote dit que dans la Syrie palestine, il a encore rencontré plusieurs de ces dernières colonnes (4).

Hérodote continue (5) : « Les prêtres égyptiens m'ont dit que Sésostris avait ramené de ses conquêtes des multitudes d'hommes captifs, à sa suite..... Il les utilisa de cette manière : les pierres énormes (6) qui furent, sous son règne, employées au temple de Vulcain, furent traînées par ces captifs; et tous les canaux qui existent encore maintenant en Égypte, ce sont eux qui ont été forcés (7) de les creuser. »

L'historien grec fait encore mention, en plusieurs endroits, des Juifs quand ils étaient en Égypte, et d'après ce que lui en avaient raconté les prêtres (8). Il en parle aussi pour le temps où ils étaient rétablis en nation après leur sortie d'Égypte (9). C'étaient bien là toutes occasions de les rapprocher des Égyptiens par l'institution du Sabbat, qui leur aurait été commune, comme il les rapprochait

(1) Hérodote. Livre II (Euterpe), § 104.

(2) Idem, § 102.

(3) In super vero pudenda insculpi jussit muliebria, molles eos esse atque ignavos significans. § 196.

(4) In Syriâ vero Palæstinâ ipse superstites vidi (columnas) in quibus erant prædicta inscriptio et pudenda muliebria. (Même paragraphe.)

(5) Livre II (Euterpe), §§ 107 et 108.

(6) Immani magnitudine.

(7) Coacti foderunt.

(8) Ex Vulcani sacerdotibus Memphi audivi. Livre II, § 2. Memphi audivi cum vulcani sacerdotibus sermones miscens, § 3. Thebas et Heliopolim me contuli scire cupiens an illorum narrationes conveniant cum his quæ Memphi narrantur, § 3.

(9) Livre VII (Polymnia), § 89.

Digitized by Google

par l'usage de la Circoncision et par l'esclavage que les uns auraient subi sous les autres.

Mais il y a quelque chose de plus concluant encore à ce sujet, dans Hérodote. Cet historien parle expressément de l'année égyptienne et des fêtes égyptiennes. C'était le lieu, ou jamais, de mentionner le Sabbat qui finissait la semaine, et le Sabbat célébré comme fête religieuse, si quelque chose de semblable avait existé en Égypte. Or, voici ce qu'on trouve dans Hérodote, au sujet de la division de l'année et au sujet des fêtes religieuses.

« Les prêtres égyptiens, tous d'accord en cela (1), m'ont dit que les Égyptiens avaient, les premiers parmi les hommes, trouvé l'année (2) et distribué en elle le temps en douze parties successives. Ils ont douze mois, chacun de trente jours, auxquels ils ajoutent, à la fin de chaque année, cinq jours complémentaires (3). »

Il s'agit donc là de l'année solaire de 365 jours, et Hérodote ne parle aucunement de l'année lunaire, qui est, comme on sait, celle d'où vient la subdivision du mois en semaines. Les Égyptiens ne connaissaient pas la semaine. Du moins, Hérodote n'en fait nulle mention. Ils ne pouvaient donc avoir songé à l'institution du repos hebdomadaire.

Quant aux fêtes des Égyptiens, Hérodote (4) dit qu'ils ont des oracles comme les Grecs. On les rend à Thèbes, d'Égypte, de la même manière qu'à Dodone. Ils ont des assemblées religieuses (5) et des sacrifices de victimes que les Grecs leur ont empruntés, il n'y a pas longtemps encore, dit Hérodote.

Ils tiennent ces assemblées non-seulement une fois par an, mais plus fréquemment. Ils en ont d'autres en l'honneur de divers dieux : à Bubaste, pour Diane; à Busiris, pour Isis; à Saïs, pour Minerve; à Héliopolis, pour le Soleil; à Buto, pour Latone; à Papremis, pour Mars.

L'historien grec décrit ces six grandes fêtes, et raconte l'origine de chacune. A propos de celle d'Isis, à Busiris, il dit que la foule des assistants par myriades (6) pleurent après que le sacrifice est terminé. Il ajoute cette singularité : « Qui pleurent-ils ainsi? C'est ce qu'il ne m'est pas permis de dire (7). »

(1) Secum consentientes. Liv. II, § 4.

(2) Annum invenisse, § 4.

(3) Les républicains français de la fin du XVIIIe siècle avaient en cela imité les Égyptiens : les mois de 30 jours et les *sans-culottides* de la fin de l'an.

(4) Liv. II, § 58.

(5) Panegyres, sacros conventus, §§ 58 et 59.

(6) Multa admodum myriades hominum. Liv. II, § 4.

(7) Quis sit vero quem plangunt nefas mihi est declarare. Ibid.

Digitized by Google

Ailleurs, Hérodote avait déjà dit : « Ce que j'ai appris à l'égard des choses divines, je n'ai pas l'idée de le publier (1). »

Cela prouve, pour le dire en passant, que les prêtres d'Égypte avaient une science occulte qu'ils ne révélaient qu'aux savants, sous la condition du secret. Pour en revenir un moment à Moïse, il avait eu sans doute (2) l'initiation, et beaucoup de ses institutions doivent en être sorties. Mais celle du sabbat, si elle en avait été tirée, ne l'aurait été que comme une première application publique de l'observation scientifique des prêtres égyptiens que le repos hebdomadaire devait rendre le travail de l'homme et des animaux plus productif, pendant les six autres jours. Peut-être aussi les prêtres enseignaient-ils philosophiquement qu'il fallait, autant que possible, soulager l'esclave par simple humanité. Dans l'un comme dans l'autre cas, ce serait toujours le génie de Moïse qui le premier aurait appliqué à son peuple une loi économique dont le secret aurait été conservé jusques-là parmi des savants qui désespéraient de la faire adopter au milieu de préjugés contraires ; ou qui, le premier, aurait songé à soulager le petit et le faible d'une partie du fardeau dont les accablaient les puissants.

Ne quittons point le sujet des fêtes égyptiennes, sans mentionner ce que dit Hérodote de la fête « des lanternes, » dont la singularité a servi à quelques écrivains, un de leurs arguments pour prétendre que les Chinois, où cette fête se retrouve, sont sortis d'une colonie d'Égyptiens (3).

« Lorsque les Égyptiens se réunissent à Saïs (pour les fêtes de Minerve), ils allument, une certaine nuit, une immense quantité de lanternes, et ils se promènent en plein air autour de leurs maisons. Ils appellent cette fête « l'allumage des lanternes (4). » Dans tout le reste de l'Égypte, ceux qui ne sont pas allés à Saïs pour les fêtes, allument, la même nuit, des lanternes dans les lieux qu'ils habitent; de façon que, cette nuit-là, non-seulement la ville de Saïs, mais toute l'Égypte est illuminée. Les Égyptiens donnent un

(1) Quæ igitur audivi ad res divinas spectantia, ea non est mihi animus in publicum edere. § 3.

(2) Est-il besoin de dire que, dans les ordonnances de Moïse, on doit trouver beaucoup d'objets imités de l'Égypte, mais disposés dans un esprit particulier? (Salvador, Institutions de Moïse. Édition déjà citée. Tome III, page 102.)

(3) Voir entre autres : Mémoire dans lequel on prouve que les Chinois sont une colonie égyptienne ; par Guigne. In-8°, Paris 1760, cité par l'anglais J. F. Davis. « La Chine, » traduction française. 2 volumes. Bruxelles, Hauman et Ce, 1838.

(4) « Adpellantque festum illud accensionem lucernarum. » Herodote. Liv. II, § 62.

Digitized by Google

motif pour lequel cette nuit-là est honorée d'une illumination générale (1). »

Fidèle à son système de ne rien révéler des choses sacrées, Hérodote ne dit pas ce motif.

En traitant des fêtes des Chinois, le père Duhalde (2) décrit celle des lanternes de manière à rappeler la même fête dont parle Hérodote. Le célèbre missionnaire Jésuite ne rattache point pour cela les Chinois aux Égyptiens. Mais à supposer que des rapports aient existé entre les deux peuples, le repos hebdomadaire n'existant pas en Chine non plus, cette absence d'un sabbat dans deux pays très-anciens viendrait encore à l'appui de l'opinion que Moïse l'a seul introduit chez un peuple de l'antiquité, d'où il est descendu chez certains peuples modernes, comme nous le dirons plus avant.

Pour revenir à Hérodote, il termine ainsi ce qu'il rapporte des fêtes égyptiennes :

« Ils ont consacré chaque mois et chaque jour du mois à un dieu particulier; et selon le jour de naissance de chaque personne, sous la tutelle du dieu de ce jour-là, ils conjecturent quel sera le sort de cette personne pendant sa vie, de quelle mort elle mourra, quel sera son esprit et son caractère (3). »

Ceci est frappant d'analogie avec nos almanachs modernes, où chaque jour a son saint, lequel, chez les chrétiens catholiques du moins, devient souvent le patron de ceux qui naissent en ce jour-là.

Quoi qu'il en soit, il faut convenir qu'il serait fort étrange qu'en entrant dans tant de détails de cette sorte, Hérodote eût négligé de parler du repos hebdomadaire, s'il avait existé parmi les Égyptiens.

L'écrivain juif Flavius Josèphe, que nous avons déjà cité à un autre propos, contient un passage qui confirme bien l'absence chez les Égyptiens du repos hebdomadaire, dont les israélites devaient l'institution à Moïse. On sait que cet auteur, très-versé dans l'histoire de son pays, sur laquelle il a écrit, en grec, à Alexandrie, au commencement de l'ère chrétienne, plusieurs ouvrages (4), dont le

(1) Quâ vero de causâ nox hæc lumine ita honoretur, eâ de re sacra quædam ratio adfertur. (Id., ibid.)

(2) Description géographique, historique, chronologique, politique et physique de l'empire de la Chine et de la Tartarie chinoise, par J.-B. Duhalde, de la Compagnie de Jésus. Paris, Lemercier, 1735. Tome II, page 95.

(3) Hérodote. Liv. II, § 82.

(4) Ces ouvrages, réunis dans l'édition grecque avec traduction latine de Didot, Paris 1847, sont : Les Antiquités juives, 20 livres; La Guerre juive, 7 livres (c'est la guerre qui amena la destruction de Jérusalem par les Romains); Les Machabées ou le gouvernement de la raison, 1 livre; et Contre Apion (Contra Apionem), 2 livres.

Digitized by Google

dernier est une sorte de polémique ou de réfutation touchant les erreurs qu'un autre écrivain voulait accréditer sur les juifs, est d'une érudition étonnante, en ce qui concerne les origines et les usages de sa nation. Or, dans ce dernier ouvrage (1), Josèphe rapporte qu'Apion, au troisième livre de son Histoire de l'Égypte, parlant de Moïse comme ayant établi le *sabbat* chez son peuple à la sortie d'Egypte, donne de ce mot une étymologie fausse. Apion, sur le témoignage des vieillards égyptiens, dit que ce mot vient de *sabbo*, qui, dans la langue égyptienne, signifie « un ulcère à l'aine. » Lorsque les Hébreux quittèrent l'Egypte, prétend Apion, ils furent affectés, au sixième jour de marche, d'ulcères à l'aine, qui les forcèrent de s'arrêter et de prendre du repos. C'est en commémoration de ce fait, dit Apion, qu'ils adoptèrent leur repos du septième jour, et ils le désignèrent d'après le mot égyptien qui rappelait ce fait. Joseph répond à Apion qu'il ne sait ce qu'il dit. Les juifs, d'après Apion lui-même, qui adopte, à cet égard, la narration de Lysimaque, autre écrivain, étaient 110,000 à leur sortie d'Égypte; comment auraient-ils tous contracté, par la marche, des ulcères à l'aine? Et puis, il faut qu'Apion ait ignoré qu'il existe en hébreu un mot : *chabat*, qui signifie repos.

Cette discussion offre, certes, la preuve irréfutable que les Égyptiens ne connaissaient pas chez eux le repos hebdomadaire; car, s'ils l'avaient connu, comment Apion, en écrivant sur l'Égypte, aurait-il rapporté le sabbat comme étant une institution spécialement juive, et due à Moïse, et comment aurait-il été attribuer à cette institution un motif (exact ou inexact, n'importe), qui en rattachait l'origine aux Hébreux, et qui s'était passé juste après leur sortie d'Égypte?

Le système de ceux qui prétendent que le repos hebdomadaire a existé chez beaucoup de peuples avant l'institution de Moïse, et que, dans tous les cas, les Hébreux le connaissaient depuis l'origine du monde, est dû aux premiers chrétiens, qui désiraient introduire le repos du septième jour dans tout l'empire romain, où ils se propageaient. Quoique l'ayant eux-mêmes reçu des juifs et adopté des juifs, ce qui n'est pas contestable, les chrétiens des premiers siècles devaient recommander aux Romains, et surtout aux Grecs, l'institution à un autre titre qu'au titre de son origine réelle. Les juifs n'étaient pas, en effet, des plus estimés dans l'empire où ils étaient alors dispersés. Le meilleur moyen à employer était de recommander le repos du septième jour comme une institution naturelle,

(1) Contra Apionem. Liv. II, § 2.

Digitized by Google

sanctionnée d'ailleurs par un usage presque général chez les nations.

Les plus grands, sinon les premiers efforts en ce sens, viennent de Clément d'Alexandrie, sans contredit un des plus savants et des plus lettrés parmi ceux que l'on appelle les *Pères*, dans l'Église chrétienne. Cet écrivain, des œuvres duquel nous devons à Daniel Heinsius, le célèbre professeur de Leyde au commencement du XVIIe siècle, une édition complète (1), s'est attaché surtout à convertir les Grecs au repos hebdomadaire, en prenant dans plusieurs de leurs philosophes (2) des données mystiques sur le nombre sept, considéré comme sacré ; et dans leurs poètes (3), beaucoup de citations qu'il rapporte, en les forçant un peu quelquefois, à des traditions proprement grecques, sur la sainteté du septième jour.

Clément d'Alexandrie, que son grand mérite de philosophe et de lettré recommandait d'ailleurs à ses contemporains (4), ne saurait être blâmé d'avoir travaillé à recommander l'institution du *Sabbat*, devenue l'institution du jour du Seigneur, *Dies dominica*, chez les chrétiens ; mais, en bonne critique historique, on ne saurait non plus laisser passer les erreurs, quelquefois volontaires, qu'il voulait accréditer à ce sujet.

Cet auteur, parlant de Platon (5), prétend ceci : « Dans le dixième livre de sa *République*, Platon divinise le jour du Seigneur. Ceux, dit-il, qui voyagent dans les sphères, arrivent le septième jour dans un lieu tranquille et doux, le séjour des hommes pieux et saints, où ils se reposent... Ainsi, conclut Clément, voilà le septième jour déclaré sacré, non-seulement chez les Hébreux, mais chez les Grecs. »

Il prend ensuite, dans Hésiode, un fragment de vers qu'il cite isolément, et qui ainsi signifie : « Le septième jour est un jour

(1) Κλημεντος Αλεξανδρεως τα Ευριςκομενα Clementis Alexandrini opera, græcè et latinè, quæ extant. Daniel Heinsius textum græcum recensuit. Lugduni Batavorum. 1616.

(2) Pythagore, Platon.

(3) Hésiode, Homère, Callimaque.

(4) Heinsius, dans sa dédicace à Gustave-Adolphe de son édition de Clément d'Alexandrie, après avoir exposé le sujet du premier traité de ce père : « Admonitio ad gentes ; » du second : « Pœdagogus, » et de son troisième ouvrage (le plus important), intitulé : Στρωματεων lib. VIII, qui est une collection de préceptes tirés de la religion chrétienne, dit du mérite de l'auteur ce que nous traduisons ici de l'original latin : « Ces œuvres contiennent une variété tellement immense de choses et de sciences, tant d'exemples, tant de digressions, tant de témoignages tirés des poètes et des philosophes grecs, qu'on a peine à croire que cela soit dû à un seul homme. »

(5) Clément d'Alexandrie, Στρωματεων lib. V, page 437.

Digitized by Google

sacré. » Il emploie le même procédé pour une citation d'Homère, et une autre de Callimaque. Puis il conclut encore que ces poètes ont sanctifié le septième jour.

Mais pour faire juger de l'exactitude des citations, voici ce qu'il faut remarquer de celle d'Hésiode :

Au poëme des Jours (1), Hésiode, commençant par le premier jour du premier mois de l'année, en dit ceci (2) : Le premier jour est à Jupiter; puis il continue à dire à quels usages il faut employer les jours suivants jusqu'au septième, lequel, dit-il, est sacré, parce que, termine Hésiode, « c'est celui où Latone a mis au jour Apollon. »

Tout cela ne revient qu'à ceci : le septième jour du premier mois de l'année est sacré, parce que c'est le jour de la naissance d'Apollon. Mais il ne s'agit là que d'un jour dans le mois en question, et d'un jour même, dans toute l'année, consacré à une fête d'Apollon.

Les citations d'Homère par Clément d'Alexandrie ne parlent non plus que d'un septième jour particulier, qui n'est nullement le septième jour de chaque semaine, mais un septième jour se rapportant à un fait spécial.

La citation de Callimaque que « tout a été fait en sept jours dans la création du ciel, » ne parle pas d'un repos hebdomadaire que les hommes auraient consacré en conséquence. Le nombre sept dont Callimaque parle en cet endroit, se rapporte évidemment à l'idée mystérieuse attachée à ce nombre chez les Grecs. Ce n'est pas même le nombre des jours de la création, selon la Genèse des Hébreux, puisque, dans celle-ci, le nombre de ces jours n'est que de six.

Avant Clément d'Alexandrie, un autre auteur des premiers temps de notre ère, Philon dit le Juif (3), avait parlé du repos hebdomadaire en vue de le présenter aussi comme une institution naturelle dont les Hébreux auraient, les premiers, fait une loi formelle. Cet auteur avait d'ailleurs une telle superstition pour le nombre sept, qu'il va jusqu'à dire que les enfants nés à sept mois de la gestation sont les seuls heureux. On trouve cette assertion dans le traité spécial qu'il a écrit sur les allégories tirées par les

(1) Εργα χαί Ημεραι avec traduction latine, par Jean Cléricus. Amsterdam, G. Gallet, 1701.

(2) Vers 765 à 771.

(3) Φιλωνος ιουδαιου συγγραμματα Philonis Judœi omnia quæ extant opera. Francfort, 1641. Un volume in-folio.

Digitized by Google

Juifs des six jours de la création, et du septième, jour de repos, qui les a suivis (1).

Il dit donc dans son premier traité *De la Création du monde* : « Lorsque ce monde eut été créé..., le Créateur appela le septième jour un jour sacré. C'est un jour de fête, non-seulement pour un peuple et pour un pays, mais pour tout l'univers ; c'est le seul qu'on puisse appeler la fête du peuple (popularis festivitas)... D'ailleurs, qui peut assez louer le nombre sept, qui l'emporte sur tous les autres au-delà de toute expression ? (2) »

Plus loin, dans son livre *De la Confusion des langues* : « Les amis de l'honnêteté préfèrent une vie tranquille, sans secousses, paisible ; et de là vient qu'un poète, d'accord avec lui-même, a appelé le Sabbat des Hébreux, le septième jour, un jour de tranquillité, non pas parce que le peuple s'abstenait de travail, mais parce que le nombre sept, aussi bien chez nous que parmi tout le monde, de l'aveu de tous, est un nombre paisible, particulièrement adversaire de toute sédition, de toute guerre, de toute dispute (3). »

Plus loin encore, dans *la Vie de Moïse* :

« Dans toute la Grèce, chez tous les Barbares, vous ne trouverez pas une nation qui ait les mêmes lois qu'une autre... De l'Orient jusqu'à l'Occident, chaque peuple a horreur des coutumes externes, et tous se font d'autant plus d'honneur des leurs, qu'elles sont plus différentes des autres. Mais il en est autrement à l'égard des nôtres. Elles sont bienvenues des Barbares, des Grecs du continent et des îles, des Européens et des Asiatiques, de tout le monde habitable, jusqu'aux extrémités. Qui n'honore, en effet, ce jour sacré qui revient chaque semaine, apportant l'exemption du travail et les fêtes (remissionem laborum feriasque offerentem) au père de famille et à ses domestiques, non-seulement à ceux de condition libre, mais encore aux esclaves, et en outre aux animaux de travail ? Ce jour apporte la trêve du travail (inducias laboris) à tous les animaux domestiques, créés pour servir l'homme et mis par la nature à sa disposition. Il apporte même le repos aux arbres et aux plantes.

(1) Mortalia certe (ut dixi), omnia juxta septenarium moventur salutariter. Quis enim nescit infantium septimestrium felices partus ; si vero tempus uteri producatur in mensem octavum, omnes infelices ? (Page 42 des œuvres citées ci-dessus.)

(2) « Cœterum septenarii naturam an quis satis laudari queat cum ea sit præstantior quam ut ullâ facundiâ possit exprimi ? » (Philon ; de mundi opificio, page 20 des œuvres ci-dessus citées.)

(3) « Septenarius numerus habetur pacatissimus et à seditione, bello, contentione alienissimus. (Idem, de Confusione linguarum, page 353.)

Digitized by Google

On ne peut couper les branches ni arracher le feuillage. Il est défendu de cueillir les fruits. » C'est là le bienfait général attaché à ce jour comme par une ordonnance publique. (1)

Philon, dans son enthousiasme de patriote pour les lois de son pays, lequel avait encore une partie de sa grandeur et de son indépendance à l'époque où il écrivait (2), ajoute que l'admiration des autres peuples pour les institutions juives avait engagé le roi d'Égypte, Ptolémée Philadelphe, à faire traduire en grec (3) les livres saints des Hébreux. Il n'est pas douteux que du temps de Philon, la civilisation juive, qui s'était fort relevée, surtout depuis l'époque des Macchabées, par suite de leur triomphe contre les rois de Syrie et de leur alliance avec les Romains, n'exerçât une certaine influence sur les peuples voisins. Admettons que l'institution du Sabbat eût été admirée à l'extérieur dès qu'elle y avait été connue. Cela prouverait, pour le dire ici dès maintenant avant d'aller plus loin, que le meilleur moyen de propager l'institution du repos hebdomadaire, c'est de le faire connaître et de le recommander simplement pour ce qu'il vaut. Mais prétendre qu'au temps de Philon déjà, le Sabbat des Juifs s'était introduit chez les autres nations, ce serait une erreur. Cet écrivain, d'ailleurs, ne va pas jusqu'à l'affirmer. Il ne parle que du respect dont les autres nations entouraient, de son temps, cette institution. Ce respect était tout récent, si l'on en juge par ce que les Syriens en pensaient du temps des Macchabées (4), et les Romains, encore au temps de Pompée, lors du premier siége de Jérusalem (5).

Ni Clément d'Alexandrie, plus d'un siècle après Philon (6), en

(1) Immunitate in unum diem concessâ his omnibus, velut publico præconio interdictum esset hœc attingere. (Philon, De vitâ mosis. Liv. II, pages 656 et 657.)

(2) Philon écrivait sous l'empereur Caius Caligula, un demi-siècle après la venue du Christ.

(3) La traduction dite « des Septante. »

(4) Au livre II des Macchabées, chapitre 15 et dernier, est racontée la défaite de Nicanor, général d'Antiochus, par Judas Macchabée. C'était un jour de sabbat; la Bible en dit ceci (traduction de Genève) : « Et quand les juifs, qui suivaient Nicanor par contrainte, lui disaient qu'il ne fît point de meurtres si cruels et si étranges, mais qu'il donnât honneur au jour ordonné de par celui qui voit tout, avec sanctification, ce méchant demanda : « Y a-t-il un Dieu puissant au ciel qui ait commandé de garder les jours des sabbats? » Et ils répondirent: « Il y a le Dieu vivant, lequel règne au ciel qui a commandé de garder le septième jour. » Lors, il dit : « Et moi j'ai puissance sur terre, qui commande de prendre les armes et de faire les affaires du Roi! »

(5) Voir Dion Cassius, livre XXXVII, sur la guerre de Judée. Nous aurons à revenir, plus loin, sur la circonstance dont il s'agit là en Dion Cassius.

(6) Clément d'Alexandrie écrivait vers la fin du deuxième siècle de l'ère chrétienne.

Digitized by Google

invoquant les philosophes et les poètes grecs de la plus grande antiquité; ni Philon lui-même, en attestant le respect que le monde entier aurait eu de son temps pour les institutions judaïques, et spécialement pour l'institution du Sabbat, n'ont prouvé que les peuples contemporains des Hébreux du temps de Moïse eussent eu la moindre idée de cette institution, ni qu'ils l'eussent adoptée des Hébreux dans les derniers temps de l'existence nationale de ceux-ci. Ces deux auteurs ont certes contribué à préparer, pour des siècles qui devaient suivre, l'adoption du repos hebdomadaire par les Grecs et les Romains, quand il leur fut présenté avec tout un code nouveau d'institutions politiques et religieuses. Il est incontestable que les lettrés d'Athènes, d'Alexandrie, puis de Rome doivent avoir pris, dans les livres de Philon et de Clément, des prédispositions favorables à cet égard. Mais tout se borne là. Il ne faut rien en tirer de plus.

Que le repos hebdomadaire, tel que Moïse l'institua pour les Juifs, fut en lui-même une excellente chose; qu'il dut sa première origine au génie démocratique de ce grand législateur; que celui-ci eut raison de le faire, à ce titre, descendre directement d'un commandement de Dieu, le père de tous les hommes sans distinction; que le Sabbat ait dû s'étendre, sur une grande partie de la terre, aux deux grandes législations religieuses sorties, plus tard, de la législation de Moïse et animées des mêmes principes d'égalité de tous les hommes; et qu'il faille aujourd'hui travailler, soit à rétablir l'institution de ce repos hebdomadaire partout où elle a pu être ébranlée, soit à la propager partout où elle n'existe pas encore, c'est ce que nous admettons de grand cœur. Mais avant d'aller plus loin dans l'œuvre que nous voudrions faire contribuer au rétablissement et à la propagande dont il s'agit, voyons ce qui se passait ailleurs que chez les Hébreux, dans les nations de l'antiquité, au sujet des fêtes et des repos. Cette revue servira encore de confirmation à la thèse que nul peuple, hormis les Hébreux, n'a connu autrefois le repos hebdomadaire. Nous y trouverons, en outre, l'occasion de comparer, au point de vue de toute la masse humaine, les avantages et les désavantages des institutions fériales chez les diverses nations.

§ 3. — DES REPOS PÉRIODIQUES CHEZ LES PEUPLES ANCIENS, AUTRES QUE LES HÉBREUX.

Nous avons déjà vu dans Hérodote que les Égyptiens avaient des fêtes annuelles auxquelles se réunissaient les populations. Les six grandes fêtes qu'il décrit spécialement, comme se célébrant par

Digitized by Google

excellence dans six villes principales en l'honneur chacune d'une divinité particulière, devaient s'observer plus ou moins partout; et si l'historien grec ne fait une mention expresse de cette généralité que pour la « Fête des Lanternes, » dont le centre était à Saïs, il n'en faut pas moins conjecturer que toutes étaient célébrées sur la surface entière du pays. Diane, Isis, Minerve, Apollon, Latone et Mars pouvaient être plus particulièrement honorés à Bubaste, à Busiris, à Saïs, à Héliopolis, à Buto, à Papremis. Mais c'étaient les dieux de toute la nation. Les fêtes annuelles qu'on leur consacrait, aux lieux où ils avaient leurs temples principaux, attiraient là leurs plus fervents adorateurs, dans des pèlerinages comme on en connaît encore chez la plupart des nations modernes. Toutefois, il n'est pas possible d'admettre que l'époque de ces fêtes ne fût solennisée aussi, aux lieux mêmes de leur habitation, par les Égyptiens qui ne pouvaient se déplacer. Or, comme toute fête entraîne la cessation des travaux ordinaires, les repos périodiques venaient au moins six fois par an, pour le peuple égyptien tout entier; c'est ainsi qu'il faut entendre le passage d'Hérodote où il dit : « Les Égyptiens ont des assemblées sacrées (panegyres), non-seulement une fois l'an, mais plus fréquemment (1), » mots dont il fait précéder son énumération et sa description des six grandes fêtes dont nous avons parlé. D'après les circonstances qu'il rattache à chacune, ces fêtes devaient toutes durer plusieurs jours. Elles étaient d'ailleurs réparties en diverses époques de l'année. Les repos étaient donc, en Égypte, périodiques et convenablement échelonnés. Mais, comme nous le verrons aussi de ceux des Grecs et de ceux des Romains, la somme totale devait en être beaucoup moindre que chez les Hébreux, et la répartition beaucoup moins favorable à une réparation efficace des forces collectives tirées du travail annuel des ouvriers et des animaux de labour. Nous ne parlons pas encore ici des repos périodiques considérés comme moyen de conservation et de développement des facultés intellectuelles, dans les classes infimes des nations vouées principalement aux plus rudes travaux du corps.

Des Égyptiens, l'usage est de passer aux Grecs, puis aux Romains, dans l'ordre chronologique de l'histoire des peuples païens de l'antiquité. Cependant, pour l'objet qui nous occupe, il convient d'intercaler ici entre eux les Chinois, dont les usages, étudiés seulement dans les temps modernes, n'en remontent pas moins

(1) Celebrant autem panegyres, sacros conventus Ægyptii non semel quotannis, sed frequentius. Hérodote, livre II, § 58.

Digitized by Google

à une antiquité égale, et probablement antérieure aux origines grecques. On sait que le peuple chinois, quelle que soit d'ailleurs l'exactitude de sa chronologie, affirme, et avec raison, ce semble, que ses mœurs et ses usages d'aujourd'hui remontent à des origines immémoriales. Ce qu'on a donc constaté de ses fêtes et de ses jours de repos actuels, remonte à des temps que nous appelons l'*antiquité*, dans l'étude générale de l'histoire.

Suivant le père Duhalde, dans le grand et si remarquable ouvrage que nous avons déjà cité, les Chinois ont trois grandes fêtes principales; la première, au renouvellement de leur année, est si longue, qu'elle comporte à elle seule une bonne moitié de nos jours de repos d'Europe. Le père Duhalde dit qu'elle commence à la fin de la 12me lune et se prolonge vingt jours dans la lune suivante, la première de l'année lunaire. « Alors, dit-il, toutes les affaires cessent; on se fait des présents, et les tribunaux sont fermés dans tout l'Empire. Ces *vacations* durent un mois, et c'est un temps de grande réjouissance (1). »

Dans les cinq derniers jours, a lieu cette fameuse fête des Lanternes que nous avons, plus haut, rapprochée de la fête égyptienne de Saïs.

La seconde grande fête des Chinois est celle du printemps, lorsque le soleil entre au 15me degré du signe du Verseau, au 5me mois; elle est consacrée à l'agriculture. Une des solennités consiste dans cet acte de l'Empereur traçant lui-même un sillon avec la charrue, dans un champ consacré. Dans tout l'Empire, ont lieu alors de grandes processions où figurent des allégories diverses de l'agriculture (2).

La troisième fête est une fête de deuil commémoratif pour la mort d'un mandarin, grand bienfaiteur du peuple des provinces qu'il avait gouvernées. Le père Duhalde dit qu'elle se célèbre dans tout l'Empire avec un grand appareil (3).

Cet écrivain mentionne en outre, en divers passages de son ouvrage, des fêtes particulières que célèbrent les Chinois, aux jours de naissance de tel ou tel magistrat important dans les provinces ou dans les villes. Les écoliers fêtent l'anniversaire de la naissance de leurs maîtres. Les familles fêtent les mariages, la naissance des enfants de leurs proches, etc.

Un auteur plus moderne qui a écrit sur la Chine, qu'une longue résidence dans le pays lui a donné l'occasion de bien étudier,

(1) Duhalde, Description de la Chine déjà citée, volume II, page 95.
(2) Id., ibid., page 69.
(3) Id., volume I, page 189.

Digitized by Google

J.-F. Davis, ancien président de la Compagnie des Indes en Chine (1), confirme, en notre temps, toutes les observations du Père Duhalde au sujet des fêtes chinoises qui naturellement, et chez un peuple conservateur comme les Chinois, n'ont pas changé, pendant le siècle et un peu plus qui sépare les deux écrivains.

Davis résume ainsi ce qu'il a rapporté et décrit des fêtes chinoises :

« Il n'y a peut-être pas de peuple au monde qui ait moins de fêtes que les Chinois. L'introduction d'un calendrier *romain* aurait chez eux des conséquences vraiment désastreuses, attendu l'excès de la population. Quelques-unes de leurs cérémonies publiques sont réglées par le soleil et arrivent par conséquent à des époques périodiques fixes, telles que le solstice d'hiver et l'époque à laquelle on visite les tombes. Mais la plupart, assujetties aux phases de la lune, sont nécessairement mobiles. La principale et presque la seule époque de *réjouissance universelle* est le nouvel an. A l'approche de la nouvelle lune, etc. »

L'auteur anglais donne ici une description de cette grande fête de trente jours (avec repos et cessation complète de toutes les affaires), semblable à celle qu'en donne le Père Duhalde, sans oublier la période finale *des Lanternes*. Puis l'auteur anglais parle des autres fêtes principales, et il mentionne celle du 5me jour de la 5me lune, venant, dit-il, ordinairement en juin; il y ajoute une fête générale au 1er jour de la 7me lune, et venant ordinairement en août. Le Père Duhalde ne paraît pas avoir mentionné celle-là, comme il paraît, d'un autre côté, que Davis a oublié de mentionner la fête du printemps en l'honneur de l'agriculture.

L'observation de Davis sur la quasi impossibilité qu'il y aurait d'introduire en Chine le calendrier romain, et par conséquent le repos hebdomadaire, paraît tenir à l'idée qu'il se fait d'une grande déperdition de travail qui résulterait de l'introduction de cette institution en Chine. Il nous faudra tenir compte de cette observation, quand nous arriverons à l'examen spécial des effets du repos hebdomadaire, non pas seulement sur la production du travail matériel chez un peuple donné, mais aussi sur l'avancement et le développement moral de ce peuple.

En attendant, nous achevons de constater, d'après Davis, l'absence de toute institution d'un repos hebdomadaire en Chine, comme dans la vieille Égypte. Les remarques sommaires que nous avons faites

(1) La Chine, par J.-F. Davis, traduit de l'anglais par Pichard, 2 vol. Bruxelles, Hauman et Cᵉ. 1858.

Digitized by Google

plus haut sur les désavantages de ces repos très-longs et très-distancés les uns des autres, comparés au repos hebdomadaire, s'appliquent provisoirement aux Chinois comme aux anciens Égyptiens.

Les fêtes et les repos périodiques des Grecs ont fait l'objet d'un ouvrage spécial très-savant et très-curieux, qui se trouve entre les mains de tous ceux qui s'occupent des antiquités grecques. C'est le traité de Meursius, intitulé : *Græcia feriata* (1), qu'on peut traduire : « Les Fêtes des Grecs, » ou : « La Grèce et ses fêtes. »

Ce traité expose et décrit les fêtes générales des Grecs et les fêtes des localités particulières, comme on dirait aujourd'hui, chez les catholiques romains, par exemple, les grandes fêtes et les fêtes patronales (kermesses, ducasses, pèlerinages, pardons, etc.). Ces fêtes grecques sont diversement périodiques : annales, triennales, quinquennales; avec ou sans jeux publics; avec ou sans processions, théâtres, chants, exercices du corps, combats de coqs et autres animaux. Meursius les compte et les décrit toutes en les rangeant par ordre alphabétique, selon leurs dénominations grecques.

En recherchant d'abord sous le mot ΕΒΔΟΜΗ (ebdomê, septième, sous-entendu : jour), si les Grecs avaient des fêtes revenant périodiquement à un nombre sept, nous trouvons dans Meursius ce que nous traduisons ainsi du latin, langue en laquelle il écrit : « Les Grecs appelaient ἑβδόμη la fête qu'on célébrait au septième jour de la naissance d'un enfant; ce n'était qu'une fête de famille. Il y en avait une autre du même nom, qui était publique; et ils la célébraient le septième jour de la lune. A ce jour, les jeunes gens (ephebi) d'Athènes se réunissaient dans des repas de fête, témoin ce passage d'Aulu Gelle, livre 15 : « Dans les repas de jeunes gens que nous avions coutume à Athènes de célébrer aux septièmes jours de la lune, etc. » Meursius ajoute que ces banquets, où l'on chantait des hymnes et où l'on se couronnait de lauriers, étaient célébrés en l'honneur d'Apollon, auquel ce jour était consacré, comme ayant été celui de sa naissance.

Meursius dit bien expressément que ces repas de jeunes gens avaient lieu à Athènes le septième jour de *chaque* lune (2); et Aulu Gelle, qu'il cite, le dit aussi (3). Mais il paraît douteux qu'il faille donner à ces fêtes la signification indiquée, que Meursius tire du passage d'Hésiode, relatif seulement au septième jour de la *première* lune, qui était celui de la naissance d'Apollon.

(1) Joannis Meursii Græcia feriata, sive de festis Græcorum, libri VI. Lugduni Batavorum ex-officinâ Elzeviriana. Anno 1619.

(2) Septimo *quoque* lunæ die.

(3) In conviviis quæ *hebdomadibus* lunæ, etc.

Digitized by Google

Ce septième jour de la première lune de l'année était seul, d'après Hésiode, consacré à Apollon, et c'était encore, d'après lui, une autre fête spéciale. Quoi qu'il en soit, l'absence de toute fête ou de tout repos revenant chaque semaine est du moins constatée chez les Grecs par Meursius lui-même. Il y avait, dans Athènes seule, et pour les jeunes gens seulement, tout au plus une fête mensuelle, revenant au septième jour de chaque lune.

Les repos généraux de tout le peuple grec n'avaient lieu qu'aux grandes fêtes, celles de Cérès, de Minerve, les Olympiennes, etc., que Meursius décrit. Les fêtes spéciales et locales étaient très-nombreuses, telles que les fêtes d'Apollon à Delos, à Delphes, à Dodone; de Vénus à Paphos, à Cythère. Il résulte du livre de Meursius, qu'en somme les Grecs avaient beaucoup de fêtes; plus peut-être qu'aucun autre peuple ancien ou moderne. Les chrétiens grecs et les chrétiens catholiques imitent à coup sûr, de nos jours, les Grecs anciens dans la profusion de leurs fêtes patronales et locales, qui s'observent indépendamment du repos hebdomadaire retenu des Juifs. Au point de vue économique, comme au point de vue moral, le dimanche, que les anciens Grecs ne connaissaient pas, aurait dû faire supprimer dans la primitive Église chrétienne, lorsqu'elle s'établit parmi les Grecs, puis parmi les Latins, beaucoup de fêtes qui n'étaient que des répétitions des fêtes anciennes. Les premiers conciles tenus chez les Grecs ont souvent respecté les usages païens, pour faciliter d'autant mieux l'introduction des idées chrétiennes parmi les masses, toujours très-attachées à leurs anciennes coutumes. Il en a été de même dans les conciles d'Italie; et lorsque le christianisme se fut introduit jusqu'au nord des Gaules et jusqu'aux confins de la Germanie, le concile de Leptines, tenu en 743 dans le Cambresis d'alors (1), faisait les mêmes transactions avec les coutumes des nouvelles masses converties ou à convertir encore. Dans tout le moyen-âge, l'exagération dans le nombre des fêtes s'est maintenue par des motifs inutiles à déduire ici, mais dont la plupart cependant se rapportaient aux intérêts des mêmes masses, bien ou mal entendus.

Si l'introduction du repos hebdomadaire avec les idées chrétiennes chez les Grecs et les Romains, et plus tard chez les Germains, n'a pas produit d'abord toute la régularisation salutaire du travail matériel et de l'application intellectuelle que Moïse y avait

(1) Voyez l'art de vérifier les dates, etc. Liste des Conciles, etc. Tome premier, page 297. Leptines est aujourd'hui le village d'Estines-au-Mont, dans la province de Hainaut, Belgique.

Digitized by Google

rattachée chez les Hébreux; si le repos hebdomadaire a pu être entouré longtemps de repos abusifs conservés des idées païennes : grecques, latines, germaines, que le christianisme avait toutefois pour but de faire disparaître, le temps semble venu aujourd'hui de rendre à cet égard toute leur influence aux saines idées chrétiennes, mises d'accord avec les saines idées philosophiques. Mais n'anticipons pas sur ce qui doit faire plus loin l'objet de chapitres spéciaux dans le présent travail.

La civilisation romaine, considérée à part de la civilisation grecque, et avant qu'elle ne fût soumise à l'influence directe de celle-ci, présentait un caractère particulier, sous le rapport des fêtes et des jours de repos. On peut, sans recourir à de grandes recherches dans les nombreux ouvrages qui traitent des antiquités romaines, s'en faire une idée, en recourant purement et simplement à l'histoire du calendrier romain de Blondel (1).

Cet auteur définit le calendrier « une distribution *politique* du temps, que les hommes ont ajustée à leurs usages ; » politique, dit-il, « parce qu'elle est différente selon le différent génie des nations qui disposent leurs almanachs ou leurs fastes chacune à sa manière. » Cette définition confirme l'observation que nous avons déjà faite, et que nous aurons lieu de reproduire et d'appliquer encore, qu'un calendrier ou un almanach peut être aristocratique ou démocratique, selon le caractère aristocratique ou démocratique des institutions générales du peuple qui le suit. Le calendrier romain, dès l'origine, était un calendrier aristocratique ; il conserva ce caractère jusqu'à la fin de la République, qui ne fut jamais qu'un établissement aristocratique, bien que tempéré, vers les derniers temps, par suite des transactions successives opérées entre le Sénat et le peuple, les patriciens et les plébéiens.

Le calendrier romain ne devait donc point, à l'origine, compter beaucoup de jours de repos.

Les travailleurs sont, d'ordinaire, peu ménagés par les patrons. Il eût été exorbitant qu'une institution aussi démocratique que le repos hebdomadaire, introduite chez les Hébreux par Moïse, se fût retrouvée à Rome. Les jours de repos des anciens Romains n'étaient, à proprement parler, que ceux où ils vaquaient à certaines affaires moins dépendantes d'un travail corporel. Telles étaient les *nundinæ*, jours où les paysans allaient à la ville, pour

(1) Histoire du Calendrier romain, par Blondel. La Haye, Arnout Leers, 1684, petit in-octavo. — Cet auteur était maréchal de camp aux armées de Louis XIV, et maître de mathématiques de Monseigneur le Dauphin.

Digitized by Google

les marchés. Tels étaient les jours comitiaux consacrés aux élections des magistrats, et qui étaient toujours fixés à des *nundinæ*, pour que les citoyens pussent vaquer à leurs devoirs politiques, en même temps qu'ils vaquaient à certaines de leurs affaires privées. Des devoirs religieux étaient, à certains de ces jours, ajoutés aux affaires des marchés et aux obligations électorales. Ces devoirs religieux consistaient en sacrifices, visites aux temples des dieux, processions solennelles, etc. Ovide, Horace et d'autres encore en donnent de fréquentes descriptions.

Mais il y a dans Virgile un passage bien propre à prouver que les fêtes des Romains n'étaient jamais des repos complets, du moins pour les travailleurs proprement dits.

Au premier livre des Géorgiques, lorsque Virgile décrit certains travaux à opérer en telles et telles saisons, et à tels et tels jours, il a soin de noter que beaucoup de ces travaux peuvent s'exécuter (1), même aux jours de fêtes prescrits par les lois; les jours néfastes (2), par exemple, où les tribunaux étaient fermés, à diverses époques; et certains jours de réjouissances générales, telles que les saturnales (3), les lupercales et autres solennités ramenées successivement aux quatre saisons de l'année, pour honorer les principales divinités, Saturne, Jupiter, Cérès, Bacchus, Diane (4).

Nous ne nous arrêterons pas à noter la distribution des jours en fastes et néfastes, la fixation des principales fêtes, la manière de les célébrer. L'ouvrage de Blondel, et les divers auteurs latins, que tous les lettrés ont dans les mains, justifient et complètent ce que nous venons d'exposer pour notre objet : la démonstration que les anciens romains ne connaissaient pas des jours fréquents de repos qui rappelassent, même de loin, le repos hebdomadaire des

(1) Quin etiam festis quædam (opera) exercere diebus
Fas et jura sinunt : rivos deducere nulla
Religio vetuit : Segeti prætendere sepem,
Insidias avibus moliri, incendere vepres
Balantumque gregem fluvio mersare salubri.
VIRGILE; GEORG. lib. I, vers 288, etc.

(2) Ille (dies) nefastus erit per quem tria verba silentur :
Fastus erit per quem jure licebit agi.
OVIDE. Fastes.

Les tria verba sont : do, dico, addico, formules des jugements du préteur, qu'on n'entendait pas prononcer les jours où la justice chômait.

(3) . . . . . Age libertate decembri,
Quando ita majores voluerunt.
Horace, satire 7, vers 4 et 5.

(4) Horace, passim.

Digitized by Google

Hébreux. Le retour, de huitaine en huitaine, des *nundinæ* romaines était, répétons-nous, une périodicité non de repos, mais d'application à un certain genre d'affaires, auxquelles on ajoutait, mais accidentellement, l'accomplissement de devoirs civiques et de devoirs religieux.

Nous aurons à revenir sur le calendrier romain et sur ce que Blondel en rapporte encore, quand nous en serons à l'époque de l'introduction du christianisme dans l'empire romain.

En dehors des civilisations anciennes qui venaient toutes confiner par des points quelconques à la Méditerranée, sauf celles de l'extrême Orient, qui, par cela même, nous sont restées presqu'inconnues, il faut tenir un certain compte des civilisations occidentales que l'on peut appeler celtique et germanique; leurs antiquités n'ont pu toutefois être étudiées que fort incomplétement.

Si l'on retrouvait chez les peuples occidentaux des fêtes et des repos périodiques qui eussent quelque analogie avec ceux des institutions mosaïques, ce serait certes un fort argument pour conclure contre l'originalité absolue du repos hebdomadaire dans ces dernières institutions. Les Celtes et les Germains avaient une civilisation plus démocratique que les civilisations originelles des Égyptiens, des Grecs et des Romains. Les castes des premiers leur étaient inconnues; et s'ils pratiquaient l'assujettissement de certains hommes à certains autres, cet assujettissement n'avait pas le caractère de l'esclavage grec ou romain.

Si donc des repos périodiques semblables au sabbat mosaïque avaient pu naître spontanément de la nature des choses, ils pouvaient se rencontrer chez les Celtes et les Germains, même en manquant chez tous les peuples orientaux, sauf les juifs.

Ce que nous savons des Germains, à l'époque de leur premier contact avec les Romains (et ils ne sont historiquement connus qu'à dater d'alors) ne nous fournit presque rien sur leurs institutions religieuses; et il serait inutile de rapporter ici ce qu'on en sait généralement par César, Tacite, Pline, Strabon, etc. Ces notions sont banales. Il suffit de dire qu'elles ne comportent rien de semblable aux institutions mosaïques; et que si des fêtes périodiques ont pu être constatées comme existant chez les Germains, ce sont des fêtes de saisons, espacées entre elles comme les vicissitudes de ces saisons mêmes; allongées ou raccourcies selon les loisirs apportés par ces saisons, ou par l'activité qu'elles imposaient aux travaux des champs. Ces fêtes ont existé chez tous les peuples.

Les antiquités celtiques sont plus complètes à cause du contact plus précoce que les Gaulois ont eu non-seulement avec les

Digitized by Google

Romains, mais avec les Grecs eux-mêmes. Comme il est assez généralement admis qu'une certaine communauté d'institutions et d'usages existait entre les Germains et les Celtes, on peut, jusqu'à un certain point, appliquer aux premiers ce que l'on sait des seconds, lorsque, d'ailleurs, des renseignements spéciaux aux Germains ne constatent pas des différences formelles entre les deux races. Cela est surtout vrai en ce qui concerne les usages religieux. Nous allons donc rechercher un moment ce qu'étaient ceux-ci chez les Celtes, particulièrement au point de vue qui nous occupe ici : les fêtes et les repos. C'est dans les recherches sur les Druides, sur ce que l'on a appelé récemment *le Druidisme*, que nous recueillerons nos renseignements.

David de St-George (1), après avoir cité l'auteur grec Diogène Laërce, à l'appui de l'opinion que la philosophie celtique fut une des principales sources de la philosophie grecque (2) dit que cette philosophie condensée dans la religion des Druides est « d'une » antiquité égale à celle des mages de Perse, des Brahmanes de » l'Inde et des Chaldéens de Babylone. Les premiers dogmes de ces » différentes sectes laissent apercevoir dans leurs éléments une telle » analogie, qu'ils paraissent tous dérivés de la même source (3). »

Après avoir considéré les dogmes principaux des Druides, quant à l'origine des choses, au créateur, à l'homme et à ses destinées (4), l'auteur passe aux formes de la religion druidique. Les Druides ont des fêtes de saisons qu'ils règlent, quelques-unes d'après les phases de la lune, d'autres d'après la marche du soleil dans le zodiaque, d'autres encore par les anniversaires de quelques événements remarquables. Les principales de ces fêtes sont celles du sixième jour après la pleine lune qui suit le solstice d'hiver, époque où l'on cueillait le gui sacré; celles du commencement de mai et celles du milieu d'octobre (5).

Fauriel (6), faisant allusion sans doute à ce que ces fêtes générales avaient d'analogue avec les grandes fêtes chrétiennes de Noël, de Pâques, de Pentecôte et de la Vierge d'octobre, dit que cette analogie aida beaucoup à faire accepter le christianisme tout à la fois

(1) Histoire des Druides, et particulièrement de ceux de la Calédonie, d'après M. Smith. Un petit volume. Arbois, de l'imprimerie d'Auguste Favel, 1845; consulté à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

(2) L'ouvrage ci-dessus cité, page 4.

(3) Idem, page 6.

(4) Idem, page 19.

(5) Idem, pages 49 et 50.

(6) Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains. Paris, Paulin, 1836.

Digitized by Google

par les Germains conquérants et les Gaulois conquis. C'est le lieu de noter que, si le repos hebdomadaire, ou quelque chose d'approchant, avait aussi existé alors chez ces Germains et ces Gaulois, la cause de rapprochement eût opéré bien plus efficacement encore; et que David de St-George et Fauriel n'eussent pas manqué de l'alléguer.

Même remarque en ce qui concerne Ozanam (1), Taillard (2), et surtout Roger de Belloguet (3), le plus récent et le plus complet des historiens du druidisme.

Ozanam insiste sur la difficulté qu'il y avait d'habituer les Francs à observer le repos du dimanche. Un manuel de discipline ecclésiastique, à l'usage des prêtres chrétiens s'établissant parmi ces barbares, portait : « Les prêtres doivent avertir les maîtres de » faire assister au moins à la messe du dimanche les bouviers, les » porchers et les autres pâtres et paysans qui demeurent dans les » champs et les forêts, et qui sont exposés à vivre comme les bêtes; » car le Christ les a rachetés aussi bien que les autres. »

Dans sa visite pastorale, le pasteur doit s'informer soigneusement : « si les porchers et les autres pâtres viennent à l'église les » dimanches et y entendent la messe, et également aux autres jours » de fête. »

C'est bien là la preuve de la nouveauté de l'institution du jour dominical pour les Germains et les Celtes, désormais confondus dans les Gaules.

Taillard, en constatant que les Celtes, adorateurs, au fond, d'un Dieu mystérieux unique, avaient successivement emprunté aux Tyriens, aux Grecs et aux Latins leurs divinités multiples et anthropomorphes, mentionne les divers objets d'utilité matérielle qu'ils mettaient sous la protection de ces divinités. Les Celtes avaient peut-être emprunté aux Tyriens leurs sacrifices humains, s'il est vrai qu'ils pratiquassent (mais on en a douté) ce rite abominable. Ils avaient reçu des Grecs et des Latins les divers mythes et symboles attachés aux dieux de diverses origines et de diverses appellations qui peuplaient les temples païens. Mais, non plus que les Tyriens, les Grecs ni les Romains, ils n'avaient emprunté des Juifs ce qui caractérisait le plus les institutions religieuses de ce peuple.

(1) Ozanam. Études germaniques pour servir à l'histoire de France. Tome II. « La Civilisation chrétienne chez les Francs. » Chapitre VII, page 316. Paris, Lecoffre. 1849.

(2) Essai sur l'histoire des institutions du nord de la France, ère celtique. Douai, Adam d'Aubers, 1852, tiré à 70 exemplaires; consulté à la Bibliothèque royale de Bruxelles.

(3) Ethnogénie gauloise, etc. Paris, Maisonneuve et Cᵉ. 1868.

Digitized by Google

Roget de Belloguet (1) dit que la religion druidique se rattache à celle des Aryas (2), comme leur langue au sanscrit. Cette langue serait celle que parlent encore les Irlandais (l'erse, Irish), les Écossais et les Gallois du nord de l'Angleterre (le gallique, Gaël). Ils ont les mêmes dogmes généraux que les Mages. L'auteur va jusqu'à dire que Magisme et Druidisme sont une seule et même chose.

Passant aux détails des rites druidiques dans les Gaules avant la conquête romaine, Roget dit qu'indépendamment des rites les plus connus relativement aux sacrifices humains, à la consécration de trésors cachés dont les druides gardaient le secret, et à la cueillette du gui, rites sur lesquels il entre dans des détails inutiles à reproduire ici, les Gaulois avaient sans doute beaucoup d'autres cérémonies et prescriptions religieuses dont on retrouve des mentions et des traces dans divers auteurs qu'il cite (3). C'est ce qui a fait dire à César (4) que les Gaulois étaient extrêmement adonnés aux pratiques de dévotion. Ils avaient emprunté aux Grecs les processions qui solennisaient la plupart de leurs grandes fêtes. Tous les ans, ils allaient offrir aux dieux, en certains lieux consacrés, des fruits, des toisons, des vêtements, de la cire, du pain. Les fêtes de ce genre duraient communément trois jours ; la fête de la cueillette du gui durait seule plus longtemps.

Il reste dans nos usages religieux d'aujourd'hui, surtout chez les chrétiens catholiques, beaucoup de vestiges de ces usages celtes.

Roget termine le chapitre sur les fêtes gauloises par cette observation :

« L'austère religion des Druides n'avait, autant que nous puissions l'affirmer, ni rites, ni prières pour la naissance, le mariage ou les funérailles de nos ancêtres. »

Après cette revue des usages de divers peuples de l'antiquité (5), quant aux fêtes religieuses et aux repos qui les accompagnaient nécessairement, on peut conclure que ces peuples connaissaient tous des fêtes et des repos périodiques revenant à certaines saisons

(1) Ethnogénie gauloise, 3e partie intitulée : Preuves intellectuelles. Le génie gaulois, section VII, institutions et croyances des Gaulois, à divers §§.

(2) C'est la confirmation de l'opinion de David de Saint-George.

(3) Pline, Tite-Live, Diodore, Strabon, Méla, Lucain.

(4) César, Commentaires, livre VI, 16.

(5) On remarquera que nous ne nous sommes pas occupé des usages des peuples de l'Asie en dehors de la civilisation grecque : de la Perse, de l'Inde, etc. Ce qui a été dit de l'analogie de la religion de ces peuples avec celle des Égyptiens, des Grecs, des Celtes, etc., suffit pour permettre de tirer, quant aux usages religieux, les mêmes conséquences pour tous.

Digitized by Google

de l'année, et observés généralement par toutes les classes. Des fêtes locales et particulières s'y ajoutaient en outre, avec plus ou moins de fréquence, sans doute selon le degré de prospérité et de richesse des diverses localités, et sans doute aussi selon les avantages du climat. Chez les Grecs surtout, ces fêtes locales étaient nombreuses.

Mais l'institution mosaïque du repos hebdomadaire, régissant toutes les classes de la nation juive, et indépendamment de quatre fêtes de saisons ou de souvenirs nationaux : les Azymes, la Pâque, la Pentecôte, les Tabernacles, — répétitions analogiques des fêtes générales communes à toutes les nations, — l'institution de ce repos hebdomadaire ne se retrouve nulle part. Il faut remarquer cependant qu'elle a duré près de vingt siècles au centre même des civilisations égyptienne, assyrienne et grecque. Ce n'est qu'après cette longue existence isolée qu'elle s'est répandue de manière à pénétrer les civilisations modernes superposées à ces civilisations anciennes, en attendant qu'elle devienne commune à toutes les nations de la terre.

Nous allons voir par quel chemin l'institution du repos hebdomadaire est entrée chez les peuples d'aujourd'hui. Il s'en faut encore de tout un tiers de l'humanité : l'Asie Bouddhique, les parties de l'Afrique où le mahométisme n'a pas pénétré, et les quelques peuplades de l'Amérique et de l'Océanie où les missionnaires de nos diverses communions chrétiennes commencent seulement la propagande de l'idée évangélique, — il s'en faut encore de tout ce tiers que l'ancien Sabbat de Moïse ait été accepté partout. Mais la route qu'il a faite en dix-huit siècles, même après la destruction de la nation où il est né, permet de conclure, comme nous le faisons hardiment, à sa généralisation complète, en beaucoup moins de temps que cela.

LUCIEN JOTTRAND.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

NOTES SUR LES VILLES DÉTRUITES

DE L'ANTIQUE CAMPANIE.

On croit généralement que l'éruption du Vésuve de l'an 79 de notre ère fut la première connue dans l'histoire; qu'Herculanum a été détruit par la lave; que Pompéi a été englouti sous la cendre; qu'il n'y a eu que trois villes dévastées et frappées de mort, etc. Ce sont là autant de croyances basées sur des faits incomplets ou inexactement interprétés, et qu'il n'est pas sans intérêt de rectifier. On nous permettra donc de jeter ici quelques notes, pour lesquelles nous ne chercherons pas à établir une liaison rigoureuse.

Disons-le tout d'abord; l'histoire ne constate pas d'une manière positive les éruptions du volcan Campanien, antérieures à l'an 79. Ce que l'on peut au moins affirmer comme vérité absolue, c'est qu'il s'en est produit. Les rues de Pompéi, pavées en dalles de laves, suffiraient seules à le démontrer, s'il n'y avait même pas d'autres preuves, lesquelles abondent.

Mais de ce que l'histoire ne nous a pas laissé de documents précis sur ces anciennes éruptions, nous n'essaierons pas moins d'établir quelques dates d'après certains passages des historiens de l'antiquité (1).

Suivant Pline le Jeune, un an avant la défaite et la mort de Crassus, il tomba, dans la Lucanie (contiguë à la Campanie), une pluie de pierres et d'écumes de fer semblables à l'éponge (évidement des pierres-ponces).

Julius Obsequens rapporte, de son côté, que sous le consulat de Caïus Martius et de Manlius Torquatus, il tomba, à Rome, une pluie de pierres, et que le milieu du jour fut changé en nuit.

(1) Nous ne hérisserons pas, toutefois, ces notes des citations complètes des noms, ouvrages, chapitres, etc., des auteurs, car nous ne craignons rien tant que de tomber dans l'érudition et la lourdeur.

Digitized by Google

Ces deux faits se sont produits, l'un 422 ans, et l'autre 132 ans avant la destruction d'Herculanum.

Selon toutes les probabilités, ces pluies de pierres ont été lancées par le Vésuve qui, l'an 79 entre autres, a couvert le sol, à plusieurs lieues à la ronde, de couches de petites pierres-ponces extrêmement légères. Puisqu'il est constaté que des cendres vomies par le volcan ont été transportées quelquefois jusqu'à Constantinople et même jusqu'en Égypte et en Syrie, décrivant ainsi dans les airs une parabole de quatre cents lieues, et qu'à Rome, pendant l'éruption de l'an 79, le soleil fut obscurci, il n'est nullement impossible que des pierres-ponces projetées par le Vésuve et poussées par les vents aient pu s'étendre jusqu'à la capitale de l'Empire.

On nous objectera peut-être que ces pierres pouvaient provenir des volcans d'Albano et de Frascati qui n'auraient pas été éteints alors; nous répondrons que rien dans les observations ne tend à prolonger la période d'activité de ces volcans jusqu'à une époque si rapprochée de nous, et qu'en admettant même cette hypothèse, ces bouches ignivomes sont trop voisines de Rome pour que les historiens anciens n'eussent pas rapporté dans leurs écrits un fait d'une telle importance.

On trouve encore, dans plusieurs auteurs, qu'une éruption du Vésuve aurait éclaté la première année de la 77e Olympiade, ou 472 ans avant notre ère. Nous n'avons pu, disons-le, remonter jusqu'à la source de cette assertion, et cette tradition ne semble même pas s'être conservée dans l'esprit des populations de la Campanie jusqu'à l'époque de la grande catastrophe.

Arrivons maintenant à l'époque du réveil du volcan après un repos séculaire.

Le 5 février de l'an 63, sous le règne de Vespasien, un violent tremblement de terre dévasta la Campanie; Herculanum et Pompéi furent en partie détruits. L'année suivante, nouveau tremblement de terre non moins violent que le précédent, car le théâtre de Naples s'écroula immédiatement après une représentation dans laquelle Néron avait chanté. Il s'écoula alors quinze années de tranquillité, pendant lesquelles on répara une partie des désastres causés par les trépidations du sol. Nous disons une partie, car on peut voir encore aujourd'hui des blocs de marbre sculptés transportés à pied-d'œuvre et prêts à être employés, comme par exemple au forum de Pompéi.

Vers le milieu de l'année 79, première année du règne de Titus, quelques secousses de tremblement de terre se firent de nouveau sentir : elles augmentèrent d'intensité jusqu'au 23 août, date fatale où arriva la grande catastrophe. Suivant Dion Cassius, le peuple à

Digitized by Google

Herculanum, ainsi qu'à Pompéi, était au théâtre quand commença la terrible éruption, vers une heure de l'après-midi. Elle dura trois jours, pendant lesquels régnèrent des ténèbres semblables à la nuit avec de tristes éclaircies comme un crépuscule. Pline le Jeune, témoin oculaire de l'événement, écrivit à Tacite, à ce sujet, des détails pleins d'intérêt, et ces deux lettres adressées à l'illustre historien sont arrivées jusqu'à nous. Elles ont été reproduites tant de fois et par nous-mêmes dans un de nos ouvrages, qu'elles sont généralement connues. Toutefois, nous croyons devoir signaler dans la traduction de Sacy, si souvent réimprimée, la singulière interprétation d'un passage important de la première des deux lettres de Pline. Voici le fait, et, selon nous, la rectification que nous croyons nécessaire.

Pline l'ancien, le naturaliste, oncle de Pline le jeune, commandait la flotte romaine de Misène, lorsque le 23 août, vers une heure après-midi, il fut averti, par sa sœur, qu'il paraissait un nuage d'une grandeur et d'une figure extraordinaire. Il sortit aussitôt pour observer ce prodige qui se produisait au-dessus de Rétines, dans la direction du Vésuve. On ne pouvait, en ce moment, distinguer au juste d'où sortait ce nuage. Pline, qui était très-savant pour son époque, voulut aller étudier de plus près cet étrange et effrayant phénomène, et commanda qu'on appareillât sa frégate légère. Il fut prendre ses tablettes et sortit de chez lui. Les troupes de sa flotte, effrayées par l'imminence du danger que présentait Rétines (car cette ville était située sous le redoutable nuage, et on ne pouvait la fuir que par la mer), le conjurèrent de se soustraire à un si grand péril; mais lui ne changea pas de résolution... il fit, au contraire, sortir du port plusieurs galères à quatre rangs de rames, s'embarqua et partit pour secourir non-seulement Rétines, le plus exposé, mais encore les autres bourgs de cette côte, qui sont nombreux à cause de sa beauté.....

Voilà, selon nous, les faits tels qu'ils ressortent du texte de Pline, qu'on en juge, et qu'on nous pardonne, pour cette fois, de parler latin, nous ne le ferons plus :

« ... Egrediebatur domo, accipit codicillos. Retinæ classiarii imminenti periculo exterriti (nam villa ea subjacebat nec ulla nisi navibus fuga) ut se tanto descrimini eriperet orabant. Non vertit ille consilium, etc... »

Au lieu du sens que nous donnons à ce passage, voici la traduction de Sacy reproduite dans les collections des classiques latins. Nous soulignons ce qui est ajouté au texte original, évidemment par suite d'une idée préconçue :

Digitized by Google

« ... Il sortait de chez lui ses tablettes à la main, lorsque les troupes de la flotte *qui étaient à Rétines*, effrayées par la grandeur du danger (car ce bourg est précisément *en face de Misène*, et on ne s'en pouvait sauver que par la mer), *vinrent* le conjurer de vouloir bien *les* garantir d'un si affreux péril. Il ne changea pas de dessein, etc... »

Cette interprétation est absolument inadmissible et peut fausser l'histoire en faisant supposer à Rétines une seconde flotte romaine qui n'y existait pas. Raisonnons un instant. C'est vers une heure que le nuage volcanique se développa. Pline l'ancien, averti, sort et l'examine. Ne comprenant pas un tel phénomène, il donne ses ordres pour appareiller, rentre, prend ses tablettes et se rend au rivage. Tout cela n'a dû guère prendre plus d'une heure au maximum, et ce fut alors que ses marins, effrayés du danger imminent que courait Rétines (exterriti periculo imminenti Retinæ), où ils savaient sans doute qu'on allait se rendre, suppliaient Pline leur chef (orabant) de se soustraire (ut se eriperet) à un si grand péril.... Cela se passait vers deux heures.

Or, il y avait sept lieues de Rétines à Misène pour s'y rendre par terre, et cinq lieues par mer ; comment des envoyés de Rétines eussent-ils pu être arrivés à Misène à 2 heures? En les supposant partis à midi, quand l'éruption devait à peine commencer, ils n'eussent pu être rendus à Misène que de cinq à sept heures du soir, car, au dire de Pline, le vent était contraire pour venir de Rétines vers sa flotte.

Voilà donc une impossibilité matérielle. Ensuite, puisque les prétendues troupes de marine de Rétines arrivent si vite et si facilement à Misène, qu'ont-elles besoin de demander du secours à Pline? Elles n'ont qu'à suivre le chemin de leurs envoyés. Nous objectera-t-on la discipline romaine? Mais la nature est bouleversée, les habitants de Rétines fuient épouvantés (..... illuc unde alii fugiunt), on croit que c'est la fin du monde (voy. Pline); c'eût été pousser la discipline un peu loin que de se faire brûler ou écraser pour garder une bourgade déserte.

Enfin, si ce sont des envoyés qui viennent supplier Pline d'aller porter secours à Rétines, comment expliquer : *il ne changea pas de résolution* (non vertit ille consilium), puisqu'il s'embarquait précisément pour cela. Si ce sont, au contraire, ses propres troupes qui le supplient de ne pas partir, la phrase ci-dessus s'explique parfaitement.

Pline n'aborde pas à Rétines, parce qu'il n'a pas de devoir impérieux à y remplir, parce qu'il ne s'y trouve pas de galères, ni de

Digitized by Google

troupes romaines : il dit à son pilote : « La fortune favorise le courage ; tournez vers Pomponianus. » Pomponianus était à Stabies, à trois lieues du Vésuve, et c'eût été un singulier courage que d'abandonner les troupes de Rétines, en danger de périr, pour s'éloigner du volcan et aller trouver son ami qu'il devait croire moins exposé.

Tels sont les faits, et il serait bien difficile, comme on le voit, d'admettre plus longtemps la version généralement adoptée.

Maintenant, examinons un instant les effets de l'éruption sur les villes du littoral, lequel fut, comme dans les temps modernes, le plus maltraité.

Herculanum ne périt pas sous la lave, comme on l'a dit et répété si souvent. L'éruption de 79 ne donna pas un atome de lave, le volcan, pendant trois jours, vomit incessamment et avec des alternatives, des cendres, des ponces, nommées à Naples *Lapilli*, et des blocs de roches de toutes dimensions arrachés à ses entrailles et lancés dans les airs avec une force prodigieuse. Ajoutons que le Vésuve dut aussi éjecter des torrents d'eau comme il le fit en 1631 et dans presque toutes ses fortes éruptions.

Il est à remarquer que, jusqu'au onzième siècle de notre ère, les auteurs ne font nulle mention de laves dans ce qu'ils rapportent des éruptions postérieures à 79.

Ce que dit Procope de l'éruption de 512 ne peut s'interpréter que comme cendres brûlantes. D'un autre côté, le volcan, comme nous l'avons dit, a vomi des laves dans les temps très-anciens. Le Vésuve a donc eu des périodes distinctes qu'on pourrait appeler, en partant des temps reculés :

Une phase de laves amphigéniques.

Une phase ponceuse.

Une phase de laves pyroxéniques.

Sans entrer ici dans des détails minéralogiques, nous n'invoquerons, pour établir ces périodes, que les gros cristaux d'amphigène des laves anciennes de la Somma ; les cristaux de pyroxène qui caractérisent les laves modernes, et les pluies de cendres et de ponces des éruptions des premiers siècles de notre ère.

Qu'on nous pardonne cette digression ; elle nous servira à établir qu'Herculanum n'a pu périr sous la lave, mais que cette ville a été en partie recouverte, en 79, par des matières meubles que des torrents d'eau sont venus cimenter de telle sorte qu'avec la pression occasionnée par les couches superposées postérieurement, la ville antique se trouve aujourd'hui profondément empâtée dans une sorte de tuf volcanique, facilement attaquable, du reste, à la pioche. Ces

Digitized by Google

matières devaient néanmoins être brûlantes, puisque des solives furent carbonisées.

Herculanum fut-il entièrement recouvert en 79? Le contraire paraît certain; une partie de la ville a même dû continuer à être habitée, et elle ne fut engloutie complétement que par les éruptions postérieures telles que celles de l'an 203 et celle du 6 novembre 472, dont les cendres allèrent tomber jusqu'à Constantinople. Une circonstance qu'on n'a pas fait ressortir jusqu'ici et qui tendrait à démontrer qu'Herculanum a moins souffert des pluies de cendres que Pompéi, c'est la direction du vent au moment de l'éruption. Suivant Pline, Pomponianus était empêché de prendre la mer, à Stabies, à cause du vent contraire, lequel avait été favorable à Pline l'ancien, pour se rendre auprès de lui. Il ventait donc de la partie du nord-ouest, circonstance qui devait porter la masse des cendres et des ponces vers Pompéi et Stabies. Ces villes furent, en effet, recouvertes de cinq à six mètres de matières volcaniques. A Misène, au contraire, toujours au dire de Pline, le sol n'était recouvert que d'une couche qu'il compare à la neige hivernale; or, Herculanum était situé à l'occident du Vésuve et hors de la direction de la plus grande masse des cendres; mais cette malheureuse cité, par sa proximité du volcan, a dû particulièrement souffrir des secousses du sol et de la chute des pierres.

Herculanum est encore figuré sur la carte de Peutinger, au quatrième siècle, bien qu'il ne soit plus mentionné dans l'itinéraire d'Antonin, de sorte que cette ville dut vraisemblablement exister encore, du moins en partie, après Constantin. Théodoric, qui s'empara de l'Italie en 493, et qui octroya une indemnité aux populations de la Campanie pour réparer les désastres causés par le Vésuve, ne parle pas d'Herculanum, et il est probable que ce fut l'éruption de 472 qui fit définitivement disparaître cette malheureuse cité.

Des faits matériels viennent, du reste, prouver l'existence d'Herculanum après 79, c'est la découverte dans les fouilles de cette ville d'une médaille en or d'Adrien, et d'une inscription gravée sous Domitien en l'honneur de Domitia. C'est encore le décret de Titus qui affecta à la reconstruction des villes dévastées les biens de ceux qui avaient péri en 79 sans laisser d'héritiers; ces mesures de l'Empereur n'eurent guère d'effet, surtout pour Pompéi, mais elles attestent que les villes Campaniennes n'avaient pas entièrement cessé d'exister.

Herculanum s'étendait le long de la mer sous l'emplacement de Résina et d'une partie de Portici. Il paraît qu'un de ses faubourgs

Digitized by Google

se prolongeait assez bien vers Torre del Greco. Le grand théâtre correspondait au point de jonction de la grande rue de Résina avec la chaussée de Naples, et la célèbre maison des papyrus gisait isolée près de la Strada Cecere. L'état de carbonisation des dix-sept cents manuscrits sur papyrus, encore lisibles, prouve que les matières volcaniques n'ont pas atteint jadis le degré de chaleur suffisant pour les consumer.

Passons à Pompéï. Cette ville marchande, d'une population d'une trentaine de mille âmes, avait moins d'importance qu'Herculanum, surtout au point de vue des arts. Elle était située sur une légère éminence au bord de la mer; son port était le centre d'un commerce assez considérable et avait même abrité la flotte de P. Cornélius. Le fleuve *Sarnus* avait son embouchure près de la ville. Aujourd'hui, les cendres du volcan ont fait reculer la mer d'une demi-lieue, et le *Sarno*, dévié de son cours primitif, va se jeter à la Méditerranée, loin de la cité antique.

Plusieurs personnages illustres de Rome eurent une prédilection particulière pour Pompéï, dont la situation était admirable; Cicéron y avait une maison, dont il parle avec amour dans ses lettres, et l'empereur Claude y séjourna quelquefois; ce fut même dans cette ville qu'il perdit un de ses enfants, étouffé par une poire qu'il avait jetée en l'air et reçue dans sa bouche.

Nous n'avons pas, dans ces simples notes, à donner l'histoire de Pompéï, ville osque tombée sous la domination romaine, on peut consulter sur cet intéressent sujet les ouvrages remarquables de Raoul-Rochette, Mazois, Leriche, Breton, Marc-Monnier, etc. Nous nous reporterons ici à l'an 63 de notre ère, à cette année néfaste où l'heureuse Pompéï, vouée au culte de Vénus physique, sa patronne, vit commencer ses malheurs. Le tremblement de terre fit crouler plusieurs temples, la Basilique, la Colonnade du Forum, et endommagea beaucoup de maisons. On travaillait activement à la réédification des monuments publics, en adoptant l'ordre Corinthien, alors à la mode, quand éclata l'éruption de 79.

La pluie de cendres et de ponces qui tomba pendant trois jours recouvrit la ville d'une couche d'une épaisseur de cinq à six mètres. On conçoit que les maisons, bien qu'ayant peu de hauteur, et surtout les édifices, s'élevaient encore, après l'éruption, au-dessus des déjections volcaniques. Les rues restaient marquées et reconnaissables, mais les terrasses des maisons ayant à porter un poids trop considérable s'effondrèrent en grande partie. Il faut ajouter l'action des eaux provenant de l'éruption, qui délayèrent les cendres et en firent une bouillie, laquelle pénétra partout et remplit entière-

Digitized by Google

ment l'intérieur des habitations et toutes les cavités. On voit encore le niveau qu'atteignit cette marée boueuse dans la cave de la maison d'Arrius Diomède, où elle s'éleva jusque près de la voûte et où elle fit périr dix-sept personnes, parmi lesquelles la femme de Diomède et ses enfants; on conserve à Naples l'empreinte, dans la cendre, du sein de cette malheureuse victime, et les bijoux de mariée que portait encore son squelette. Son mari, affranchi de Julie et maire du faubourg *Augustus Felix*, fut suffoqué près de la porte de son jardin au moment où, abandonnant sa famille, il fuyait avec un esclave emportant son or.

La très-grande partie de la population échappa au désastre. Les victimes furent surtout ceux qui s'obstinèrent à emporter leurs objets précieux, et aussi les voleurs, qu'on retrouve partout dans les circonstances même les plus tragiques. On n'a guère trouvé plus de six cents squelettes dans le tiers de la ville qui a été déblayé.

Actuellement, M. Fiorelli, le savant directeur des fouilles, fait mouler le creux qu'ont laissé, dans la cendre compacte, les corps des victimes, et on retire de ce creux le cadavre en plâtre avec ses chairs, ses vêtements, ses bijoux; on distingue même la trame des étoffes. La plupart de ces malheureux ont péri asphyxiés par les vapeurs du volcan, car on voit les femmes, oubliant la pudeur devant la mort, tenir encore leurs vêtements sur leur bouche.

Que devinrent les malheureux survivants des populations. Les documents précis, on le conçoit, manquent à cet égard. Une partie des habitants d'Herculanum durent se réfugier à Naples, dans un quartier de cette ville qui porte encore aujourd'hui le nom d'*Ercalanense*. Quant aux malheureux Pompéïens, ils s'enfuirent devant la mort qui les poursuivait et demandèrent sans doute un refuge aux villes voisines qui avaient moins souffert, telles que Nola, Nuceria, Salernum, etc.

Quand le volcan rentra dans le repos et que la terreur fut calmée, les habitants de Pompéï revinrent à leur ville; mais quel tableau s'offrit à leurs yeux : un affreux magma de cendres, de ponces et de pierrailles ensevelissait leurs maisons jusqu'au dessus du rez-de-chaussée. La plupart des toits avaient croulé; la riche plaine du Sarnus, d'une étendue de trois lieues, n'était plus qu'un morne désert de cendres où n'apparaissait aucune trace de vie. A ce spectacle lamentable, leur découragement fut au comble; un certain nombre entreprirent, néanmoins, de reconnaître leur demeure et d'y fouiller, afin de retrouver leurs meubles et objets précieux. On reconnaît encore aujourd'hui ces maisons fouillées; mais la masse, désespérée, abandonna tout; ce fut en vain que Titus accorda des

Digitized by Google

subsides pour reconstruire les cités dévastées, et y envoya même deux sénateurs, les Pompéïens n'eurent pas le courage de commencer les travaux. Leur ville fut entièrement abandonnée à partir de l'an 79; on n'y a pas trouvé une seule monnaie postérieure à cette époque.

Ce que devint la population pompéïenne, c'est ce qu'on ne saurait dire; plusieurs opinions ont été émises à cet égard, opinions plutôt hypothétiques que basées sur des faits concluants. Deux écrivains, Ignarra et Laporte-Dutheil croient que Pompéï fut déblayée, rebâtie et subsista jusqu'à l'éruption de 472. Ils se fondent sur ce que cette ville se trouve encore sur la carte de Peutinger. M. Ernest Breton n'est pas de cet avis et croit plutôt qu'une nouvelle bourgade portant le même nom fut bâtie par les Pompéïens, à une demi-lieue de l'ancienne, entre Bosco-tre-Case et Bosco-Reale. Nous rejetons absolument ces deux opinions. Il est prouvé, d'abord, par des faits matériels, que Pompéï ne fut ni déblayée, ni réparée; reste l'hypothèse d'une nouvelle bourgade construite dans le voisinage, et M. Breton appuie son opinion sur la découverte de constructions et d'objets d'art exhumés entre les deux villages cités; or, ces deux villages sont situés au nord de la ville morte et beaucoup plus près du Vésuve. Est-il permis de croire que les Pompéïens, deux fois victimes des convulsions du volcan, s'en fussent rapprochés au lieu de le fuir, et qu'ils eussent rebâti des maisons sur une épaisse couche de cendres ayant détruit toute la végétation pour plus d'un demi-siècle? Personne ne le croira.

Mais il reste un fait matériel : la découverte de murs et d'objets d'art là où M. Breton croit à une nouvelle Pompéï. Mais Oplonte, qu'en fera-t-on? Que l'on consulte tous les documents concernant la situation de l'antique Oplonte, on verra que cette petite ville devait se trouver à environ un kilomètre au nord de Torre-Annunziata, c'est-à-dire précisément entre Bosco-tre-Case et Bosco-Reale, là où l'on a découvert les traces d'une ville enfouie.

Quant à la carte de Peutinger, elle mentionne une ville, abandonnée, il est vrai, mais encore visible dans toute son étendue. Elle n'avait pas cessé d'exister même au quatrième siècle. Au commencement du troisième, Alexandre Sevère y faisait encore pratiquer des fouilles et enlever les colonnes et les marbres pour les édifices qu'il élevait à Rome, et il est vraisemblable que les statues du forum pompéïen, dont les piédestaux seuls nous sont restés, ont été enlevées à cette époque.

Nous avons dit sur Oplonte le peu que nous en savons. C'était sans doute une petite bourgade sans importance, car les historiens

Digitized by Google

daignent à peine la citer. Les constructions dont on a retrouvé des parties sont d'une architecture fort modeste, malgré la beauté de quelques bronzes et statues qu'on y a recueillis; mais on sait que c'était là le grand luxe de l'époque.

Ajoutons toutefois, pour appuyer notre manière de voir, que la voie antique venant de Naples et qui aboutissait à Pompéï, à la rue des tombeaux, semble bien se diriger vers ce que nous croyons Oplonte, bourg où la route passait, en effet, à l'époque romaine.

Voilà déjà trois cités victimes des fureurs du Vésuve. Passons à une quatrième.

Stabies n'était pas située, comme on l'a dit souvent, sur l'emplacement de Castellamare. En effet, cela eût été difficile, l'assiette de Castellamare étant mer à cette époque. On voit distinctement encore aujourd'hui derrière la ville moderne, la falaise antique qui bordait le rivage, et son sol est formé par les couches volcaniques de 79 et des éruptions qui suivirent. Nous avons recherché sur les lieux et déterminé l'emplacement exact de Stabies; cette petite ville gisait à un kilomètre de Castellamare, côté de l'Orient, sur une élévation en forme d'angle, comprise entre la petite falaise marine et un ravin au fond duquel on voit un cours d'eau souvent à sec et nommé *il rivo*. Pour ceux de nos lecteurs qui visiteraient l'Italie, la belle carte de l'état-major leur indiquera Stabies là où se trouvent aujourd'hui les localités nommées *Varano*, *la Marra* et *Cassano*. Ils pourront voir encore dans les chemins creux les substructions de la bourgade antique.

Stabies, bien que située à trois lieues du Vésuve, ne put échapper à la destruction. Ce fut même près de cette ville que Pline mourut suffoqué le lendemain de son départ de Misène. Stabies était, du reste, bien réduite depuis qu'elle avait été prise et saccagée par Sylla; la mer qui la longeait en est aujourd'hui à un kilomètre. Des fouilles avaient été commencées et des objets d'art assez remarquables y avaient été recueillis, mais le prix élevé des terrains fertiles qui la recouvrent, a fait abandonner les recherches. La végétation y est luxuriante.

Avant 79, un golfe profond échancrait la vallée du Sarno (circumactis curvatisque littoribus... Voyez Pline). Pompéï et Stabies étaient en face l'une de l'autre et séparées par la mer. On peut suivre, au nord de Stabies, la petite falaise qui s'efface bientôt dans la vallée et se représenter ainsi la courbure de l'ancien golfe.

Il nous reste une cinquième bourgade à examiner, Retines; mais, chose étrange, cette localité, citée par Pline, sans qu'il ait fait mention d'Herculanum dans ses deux lettres, est restée dans l'oubli.

Digitized by Google

Nos recherches n'ont rien produit de certain et nous sommes réduits à des renseignements vagues et contradictoires. Ceux qui croient que la moderne Resina a été construite sur l'antique Retines, dont elle a gardé le nom, ne réfléchissent pas que Resina recouvre Herculanum. On peut affirmer toutefois que Retines était voisine d'Herculanum. D'aucuns pensent qu'elle n'était que le port de cette dernière cité.

H. Le Hon.

(*A continuer.*)

CHRONIQUE.

—

Dans un village de notre pays, un pauvre ouvrier de fabrique tua, il y a une vingtaine d'années, son enfant à peine âgé de deux ans. Depuis longtemps il avait dit qu'il le tuerait, et enfin il avait fait ce qu'il avait dit. Cet homme s'était imaginé qu'il n'était pas le père de cet enfant. Un soir, étant à la veillée avec sa femme dans un ménage voisin, il rentra subitement chez lui, sous prétexte de chercher du tabac. Là, seul avec le petit, il le pendit à la cheminée, puis retourna chez le voisin. Quelques heures plus tard, sous un autre prétexte, il sortit de nouveau, détacha sa victime du lien meurtrier, la coucha dans le berceau, et alla ensuite prendre sa femme pour la ramener à leur demeure. La nuit se passa tranquille. Le matin, la femme dit : — C'est singulier; notre enfant, cette fois, ne nous a pas éveillés. — Le mari : C'est signe qu'il a bien dormi. Laissons-le continuer son sommeil. — La femme se lève, va à sa besogne. L'heure du déjeuner sonne; il faut cependant éveiller le petit. Le père était alors assis, fumant sa pipe, devant le berceau. Il arrête sa femme, disant : — C'est inutile, l'enfant ne se réveillera plus. — Comment? — Il est mort; je l'ai tué hier. — La mère, hurlant, se jette sur le cadavre, l'emporte; le voisinage s'attroupe, la police arrive et saisit le meurtrier qui, en ce moment, achevait tranquillement sa pipe.

Le président des assises, pour se conformer à la loi, désigna, comme défenseur d'office, à l'accusé, un jeune avocat que j'ai très-bien connu. Cet avocat, envers qui la nature avait été fort avare de ses dons, nullement éloquent, connaissant peu ou mal

Digitized by Google

le droit, avait toutefois fait patiemment d'assez bonnes études classiques. Ayant pris connaissance des pièces de la procédure, il se dit : Cet homme, mon client, est un fou. Fort de cette idée, il interroge les habitants du village. Les femmes, sachant qu'elles ont affaire à quelqu'un qui s'efforce de sauver le meurtrier, insultent l'avocat, poussent des huées, le menacent de leurs bras et de leurs ongles. Il se présente au médecin de la localité : — Vous qui avez soigné le prisonnier pendant ses maladies, ne savez-vous pas qu'il est insensé? — Le praticien se prend à rire, hausse les épaules, et dit : — Cet homme est aussi sage que vous. — L'avocat va à l'échevin chargé de la police. Il le questionne dans le même sens. L'échevin lui répond : — Cet homme est plus malin que vous. — L'ouvrier, au moment où il tua son enfant, travaillait au service d'un grand industriel. C'était un baron. Son nom, je ne vous le dirai pas; son prénom, bien. Il s'appelait Amour. Dans notre almanach, paraît-il, comme dans celui des Grecs, il y a un saint Amour. O le gentil saint, si le nôtre ressemble à l'ancien! En tous cas, le baron ne lui ressemblait guère. Lui et Mme la baronne reçoivent très-dignement l'avocat et le congédient très-sèchement quand il leur a dit le motif de sa visite. Au sortir de là, il supplie le substitut du procureur général de vouloir bien citer quelques témoins à décharge, espérant qu'à l'audience ces témoins déclareraient une vérité qu'ils s'obstinaient à cacher. M. le substitut s'indigne qu'on lui propose de dépenser l'argent de l'État pour un odieux assassin. Que faire? L'avocat n'était pas riche. Il avait trente francs d'épargnes. C'était tout son trésor. Il l'emploie à faire assigner à tout hasard des témoins qui, mal disposés d'eux-mêmes, terrifiés d'ailleurs par la voix sévère du ministère public, ne disent rien. L'accusé était perdu. Sa physionomie, plutôt bestiale qu'humaine, repoussante, plaidait aussi contre lui. J'ai dit que l'avocat, médiocre orateur de nature, possédait assez bien les anciens. Tout à coup, tandis que son adversaire lançait ses foudres oratoires, lui apparaissent les grandes figures de la tragédie antique. Il débuta. Ne croyez pas, je vous prie, qu'il parla de Médée, d'Oreste, d'Aedone, d'Ajax ou d'Hercule; mais inspiré par les grands poètes d'Athènes, le moins grand desquels passait pour recevoir les conseils du plus grand des philosophes, mais se rappelant comment ces sublimes investigateurs des secrets replis du cœur faisaient mouvoir leurs personnages de la raison à la démence, de la folie aux extrêmes limites du délire, comment, en chacun

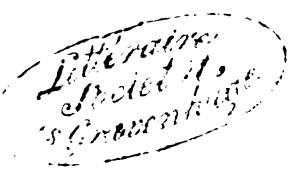

Digitized by Google

de ces personnages, la tempête la plus effrénée de l'âme se dissimulait souvent sous le calme trompeur de l'écorce matérielle, par quelle marche calculée des êtres en qui la raison est absente et tout sentiment naturel dévié, arrivent à une catastrophe épouvantable, il montra, par tous les faits du procès, son client dominé par une monomanie homicide. Celui-ci eût été sauvé tout à fait, si le talent de l'avocat avait été au niveau de sa science littéraire. L'accusé fut déclaré coupable de meurtre, mais commis sans préméditation. En conséquence, la cour ne le condamna qu'aux travaux forcés à perpétuité. Il avait la vie sauve; c'était heureux, sinon pour lui, au moins pour la société à qui un petit avocat, qui tenait toute sa force de l'inspiration des tragiques grecs, épargnait ce jour-là un crime judiciaire. Condamné à mort, le fou courait risque d'être exécuté, car, en ce temps-là, le gouvernement ne marchandait pas trop les exécutions capitales.

Je pourrais, terminant ici mon récit, vous dire les pensées qu'il me suggère. Permettez-moi de le continuer cependant.

Notre avocat rentra chez lui se disant que son client devait n'être pas aussi fou qu'il l'avait cru, puisque la justice, dans sa sagesse, avait été d'un avis différent. Deux jours à peine s'étaient écoulés lorsqu'il vit entrer dans son cabinet une femme belle et gracieuse, dans tout l'éclat de la fraîche jeunesse. Sa voix était une mélodie; ses yeux deux sources de doux rayons. — Oh! monsieur, dit-elle, l'homme que vous avez défendu est un malheureux privé de raison depuis bien longtemps. Ne pouvez-vous pas faire recommencer le procès? J'irais au tribunal, je dirais aux juges, je leur prouverais que c'est un insensé, puisqu'il a voulu un jour, alors qu'il travaillait pour nous, tuer mon mari. — (Il y avait dans ces mots un sentiment d'affection conjugale si intense! Il y avait, sous ces mots, tant d'autres sous-entendus! Comment, semblait dire l'inconnue, peut-on attenter à la vie de l'homme que j'aime ou que j'ai aimé? Lui vouloir du mal, c'est une pensée qui ne viendrait pas même à l'esprit du dernier des criminels. Un fou seul peut l'avoir.) — Elle ajouta : — Le bruit court, chez nous, que le pauvre condamné s'était décidé à se laisser mourir de faim. Je suis venue aussitôt. Le geôlier a bien voulu me laisser pénétrer auprès du malheureux, à qui j'ai présenté des fruits, et qui m'a bien promis de renoncer pour toujours à son cruel dessein.

Quelle était cette femme qui forçait les consignes sans s'en douter, devant qui s'ouvraient les grilles des prisons, qui péné-

Digitized by Google

trait, belle comme jadis Pomone, le sein chargé de fruits moins veloutés que ses joues, dans un noir cachot, pour consoler un misérable qui avait tué un enfant? Cette femme était elle-même blessée au cœur d'une blessure mortelle. La maladie, de deux enfants, lui avait enlevé l'un. Pauvre mère, rien ne la pouvait consoler, ni le temps, ni les distractions de la bienfaisance. Bonne,—un ange a-t-il autant de bonté?—belle, à l'égal d'une immortelle entrevue par un artiste athénien, elle était allée, avec son caressant langage, charmer un être odieux, dont la vue ne pouvait qu'exalter la douleur qu'elle ressentait toujours, dont l'action devait être, pour elle surtout, l'action la plus atroce.

Quelque temps après, l'avocat rencontra dans l'un des cabarets de la localité où s'était passé le drame domestique que nous avons raconté, le bourgmestre et le docteur, auxquels il s'était adressé naguère. — Eh bien! lui dirent-ils, votre homme a été condamné! — Oui, il devait l'être, puisqu'il n'était pas fou. — Comment, pas fou! Mais il était fou à lier. — Vous m'aviez cependant assuré du contraire. — Oh! dit le médecin, si je vous avais dit ce qui en était, vous m'auriez fait venir comme témoin. J'aurais eu, à ce titre, trois francs de taxe, mais j'en aurais perdu vingt-cinq, que me rapporte une journée de visites à mes malades. — Et moi, dit le bourgmestre, on m'aurait fait des reproches pour ne pas avoir fait enfermer, avant l'affaire, cet individu dans une maison d'aliénés, où il serait resté, Dieu sait combien, à la charge de notre commune. — L'avocat laissa ces deux sages personnages, et se dirigea vers l'habitation, peu distante du village, où demeurait la dame. Elle l'avait invité à venir. Étant derrière les bâtiments, il entendit une voix triste qui chantait ou pleurait, et passa.

Quelque temps plus tard, le condamné fut transporté à la maison de force de Gand, puis à l'hôpital, où il expira dans un accès de folie furieuse, bien constatée cette fois. La dame qui l'avait voulu sauver, alla à Ostende. Elle se promenait seule sur le bord de la mer. L'océan la prit, la berça dans ses flots, et rapporta au rivage le beau corps, dormant de l'éternel sommeil. Depuis ce jour, je vis souvent mon ami dans le voisinage du lieu où avait vécu celle qu'il n'avait vu que durant un fugitif instant. Il foulait avec une affection puérile l'herbe des prairies qui s'étendait devant cette demeure; il s'asseyait, des heures entières, dans le petit bois de sapins qui la couronne; mais jamais, depuis, il n'a vu la mer. Il la redoute, m'a-t-il dit,

Digitized by Google

craignant qu'une voix douce, d'un irrésistible attrait, qu'une forme charmante, s'élevant de l'abîme, ne le convie à la suivre.

Pour des femmes comme celles-là, il n'y a plus guère de place sur la terre. Froissées, rebutées, au milieu de gens qui préfèrent un écu à un innocent, qu'y feraient-elles?

Infiniment moins élevés dans l'ordre moral, mais élevés pourtant, il restait les jurisconsultes, les soldats du droit. Par de longues études, par des épreuves sévères, par le respect de la science, des lettres, de la philosophie, ils étaient tenus au moins à des dehors de générosité. C'est trop, il faut les abolir. Cela viendra un jour, disions-nous le mois dernier. Nous nous trompions. Il paraît que cela doit venir tout de suite, dans le plus bref délai, C'est la *Revue des Deux-Mondes* qui nous l'annonce. Elle nous fait connaître la Sainte Alliance de la barbarie et ses principaux membres. Ils sont nombreux et puissants : les rédacteurs des deux principaux journaux libéraux, les professeurs des universités de l'État, « le ministre actuel des finances, M. Frère-Orban, d'accord avec le clergé français! » C'est la *Revue* qui nous l'apprend. Elle aurait pu citer encore nos économistes, nos socialistes, nos positivistes, nos matérialistes. *Hoc genus omne*, toute cette bande de confédérés veut la liberté absolue des professions, l'honneur et la vie des citoyens remis au premier chenapan venu.

Entre ces *libéraux* là, les moins passionnés consentiraient, comme mesure provisoire et de transition seulement, à exiger un examen *professionnel final*, c'est-à-dire, comme l'entendent ces bonnes gens, un examen de droit et de procédure. Mais la science du droit est-elle bien, pour l'avocat, la science principale? Non, ce n'est pas cette science spéciale, que Cicéron se vantait d'enseigner en trois jours à tout homme raisonnable, mais bien des connaissances générales les plus diverses et les plus variées, qui sont nécessaires et indispensables à tout avocat. Pour lui, la science professionnelle c'est la science universelle. S'il veut plaider convenablement la cause la plus vulgaire, il ne lui suffit pas de connaître le droit qui n'est souvent qu'un accessoire; il faut surtout qu'il sache la philosophie et les lettres. L'histoire citée tantôt n'est pas un exemple unique; on pourrait en citer de pareils par milliers. En combien d'affaires de divorces, de questions de personnes, même de questions de contrats, de donations, d'héritages, l'avocat qui possède son Plaute et son Térence ne l'emportera-t-il pas en profondeur et

Digitized by Google

en finesse de vues sur celui qui ne possède que son code civil? Combien mieux il saura contraindre les juges à pénétrer d'un regard sûr, *acribus oculis introspicere*, le fond confus d'un débat? En combien de cas l'imbroglio d'un procès n'est-il qu'une intrigue de comédie mal dégrossie?

Nous avons dit, le mois dernier, ce que serait le barreau et la magistrature sous le régime de la liberté des professions. Nous nous résignerions cependant à subir cette race de jugeurs et de plaideurs, si la liberté des professions qui l'aurait couvée était, comme le dit la *Revue*, la conséquence de la liberté d'enseignement. C'est la base de toute l'argumentation. Mais rien n'est plus fragile que cette basé. Rien, en effet, n'est plus contraire à la liberté de l'enseignement que la liberté des professions; tout au moins autant que la liberté l'est à la licence et au désordre.

En sciences naturelles, la liberté d'enseignement permet, par exemple, d'enseigner, avec Cuvier, que le type de chaque espèce est immuable, ou, avec Darwin, que, dans la série des êtres vivants, tout ondoie, se modifie, rien n'est soumis à une forme qui se reproduit toujours la même à perpétuité. La liberté des professions permet d'ignorer tout à fait les sciences naturelles, ce qui est bien différent. La liberté de l'enseignement autorise le professeur à soutenir que les croisades, la réforme religieuse furent soit des événements heureux, soit des catastrophes qui coûtèrent beaucoup de sang et apportèrent peu de profit à l'humanité. La liberté des professions autorise l'élève d'ignorer les noms mêmes de Godefroid, de Pierre l'Ermite, de Luther et de Calvin. La liberté de l'enseignement donne la palme de la beauté à Shakespeare ou à Sophocle, à Corneille ou à Racine, à Rubens ou à Raphaël. La liberté des professions permet de demeurer aveugle et sourd à tout ce qui est beau, grand et sublime. La liberté de l'enseignement vous laisse diriger vos pas vers l'Académie ou le Portique; elle tolère toutes les doctrines, même celle des sceptiques les plus absolus. Mais elle ne permet pas, comme le fait la liberté des professions, d'ignorer toute doctrine. Où donc est le rapport, le lien logique entre ces deux libertés, l'une de la science dans son infinie variété, l'autre de l'ignorance, de l'absence de toute science?

Le sourire nous vient aux lèvres quand nous voyons le rédacteur de la *Revue des Deux-Mondes* mettre au même niveau cette belle et respectable liberté-là non-seulement avec la liberté de

Digitized by Google

l'enseignement, mais avec la liberté d'association, la liberté de la presse, la liberté des cultes. « On peut s'étonner, dit-il, qu'un pays qui, dès 1830, a osé adopter des libertés aussi périlleuses que celles de la presse, de l'enseignement, de l'association, sans restriction aucune, ait cru devoir prendre cette illusoire précaution des diplômes du doctorat en droit. » Cet étonnement, nous ne le partageons aucunement. Nous faisons ici une distinction nécessaire. Les libertés reconnues par la Constitution n'ont pas été périlleuses parce qu'elles étaient données à un peuple dont le caractère saillant est l'amour de l'ordre et le bon sens. La liberté absolue des professions serait, au contraire, ruineuse, parce que, dans ce même peuple, l'amour de la science fait aujourd'hui défaut. Nul enthousiasme chez nous pour les lettres; indifférence publique pour elles; partout, en haut comme en bas, absence de goût dans les choses littéraires au moins un même degré que puissance de sens commun dans les choses matérielles et usuelles, c'est là ce qu'on ne peut révoquer en doute.

Nonobstant, vous êtes les amants passionnés de la liberté. A tous risques, vous la voulez. C'est bien; nous ne vous en faisons pas un reproche. Mais soyez logiques dans vos amours. Nous l'avons déjà dit, il y a un mois, vous voulez que chacun puisse choisir pour avocat, pour médecin, celui qu'il veut, même M. Jourdain pour le soigner, ou Petitjean, le portier, pour le défendre. Consentez donc aussi à ce que chacun puisse choisir le représentant ou le sénateur qu'il préfère. Le moyen est facile; vous n'avez qu'à décréter le suffrage universel. Vous voulez la liberté la plus entière pour chacun de faire, à son heure et à son caprice, de la médecine ou de la jurisprudence? donnez avant cela les libertés que le droit naturel concède à tous les hommes. Retranchez de nos codes civil et politique tout ce qui nous gêne et nous garrotte; donnez à quiconque aura atteint l'âge de majorité la faculté de prendre la femme qu'il veut, sans s'enquérir du consentement de parents quinteux, grincheux, et qui ne se veulent pas rappeler qu'ils ont été jeunes eux-mêmes. Laissez au père le droit de déshériter complétement et sans réserve l'enfant dont il a à se plaindre. Détruisez ces restrictions à la liberté qui contraignent un fils à laisser, malgré lui, une partie de sa fortune à sa mère survivante. Quoi! vous hésitez! Vous vous fiez à la perspicacité de tout individu, qualité rare pourtant, et vous n'osez vous fier aux sentiments naturels de chacun, sentiments communs à

Digitized by Google

tous et que l'homme ne perd qu'en perdant la qualité d'homme.

Il y aurait plus de fondement et moins de danger à accorder ces libertés-là que la liberté des professions. En vain vous dites : « Le client peut apprécier si son conseil le comprend; qu'il aille à l'audience, il entendra si l'avocat plaide bien. Perd-il son procès en première instance, il peut s'adresser à un autre pour l'appel; point de mal irréparable. »

Que d'erreurs en peu de mots! D'abord, pour savoir si un avocat plaide bien, il faut être avocat soi-même ou l'avoir été. Sinon vous vous exposez à prendre maître Braillart, qui a l'esprit stérile et le babil fécond, pour un grand orateur, et pour un juriste maître Trigaudin, nourri, stylé dans la basse chicane en laquelle il s'entortille avec sa cause jusqu'à faire misérablement trébucher celle-ci. Nous ne parlons pas de la perte de temps, si le client veut, comme le lui conseille la *Revue*, surveiller son avocat. Aujourd'hui la cause est remise à huitaine. Dans huit jours, même contretemps. Enfin, la cause est retenue à l'audience; seulement il faut attendre qu'elle vienne à son tour de rôle. Deux heures sonnent avant cela. Bonsoir la compagnie, les juges vont dîner et votre cause est remise, non pas précisément aux calendes grecques, mais à quand? Dieu seul le sait. J'ai connu un petit tailleur qui fit ce que la *Revue* conseille. Il suivit les audiences; entretemps il négligea sa clientèle qui l'abandonna. Il gagna son procès. Vainqueur, mais sans ressource, sans commandes et sans ouvrage, lui, sa femme et ses enfants crevèrent de faim. Tout le monde n'est pas si heureux que ce tailleur. Parfois on perd son procès. Ce n'est rien, s'écrie notre optimiste de la *Revue*; vous vous adresserez à un autre avocat plus habile que le premier. Savez-vous, bonne *Revue*, ce que vous dira votre nouvel avocat? Il vous dira ou que votre procès n'est pas susceptible d'appel, ou bien que votre cause, bonne à l'origine, a été gâtée en première instance d'une façon irrémédiable. Votre premier conseil a mal conduit l'enquête, il a négligé tel moyen que nous ne pouvons introduire au deuxième degré de juridiction; il a fait ceci, omis cela; enfin, votre premier conseil était un sot et votre mal est, quoique vous disiez, irréparable.

Mais qu'avons-nous besoin de nous fatiguer la vue à percer l'avenir, lorsqu'un passé très-voisin nous fait la leçon. La révolution française goûta de la liberté des professions, et elle s'en dégoûta bien vite quand elle vit à quelle bande de coquins, de blaireaux, d'ânes bâtés, de fripons sans vergogne, elle avait

Digitized by Google

ouvert les tribunaux. O respectable Revue, c'est pourtant la restauration de ces dignes personnages que vous proposez. Ils vous devront bien de la reconnaissance pour vos nobles efforts.

L'expérience faite à la fin du siècle passé a été décisive. Cependant alors florissaient les Merlin, les Tronchet, les Treilhard, les Portalis, tant d'autres encore qui par le talent et la dignité pouvaient faire digue à l'ineptie et à la malhonnêteté.

Conservons donc ce que la Revue, à tort ou à droit, appelle « un reste de l'institution gothique des corporations. » Conservons ce faible reste de peur de voir renaître, en sa place, de véritables et redoutables corporations. C'est d'ailleurs la *Revue* elle-même qui nous annonce cette monstrueuse renaissance. Avec un esprit d'inconséquence d'une énergie peu commune, elle nous dit, — et nous la croyons sans difficulté — que si son système s'établissait, « les avocats se constitueraient en confréries, dont ils régleraient les conditions d'admission et d'expulsion. Le public ne manquerait pas de s'adresser à celles qui auraient su s'acquérir une réputation de science et d'honnêteté. » Oh! les beaux petits nids préparés à l'arbitraire! Tandis qu'aujourd'hui, dès que j'ai conquis mon diplôme, je suis véritablement indépendant dans l'exercice de ma profession, je serais demain, sous le régime préconisé par la Revue, exposé à chaque moment à devenir la victime de toutes les mesquines intrigues qui pullulent sans cesse dans les foyers de honteuse et basse camaraderie. Nous aurions les inconvénients des corporations, grâce à la Revue; il est vrai qu'elle aurait eu l'honneur de dissiper ce qui n'en était que l'ombre.

Enfin est-elle une anomalie dans notre société, cette garantie des études reposant sur des examens répétés et des diplômes successifs? Oui, s'il faut croire la Revue : « Dans les mines, dans les usines, sur les chemins de fer, l'ingénieur tient dans ses mains la vie d'un grand nombre de personnes, cependant c'est encore une profession libre. » Acceptons tout cela pour vrai. Quelle comparaison entre un pauvre diable obligé de faire valoir ses droits et une compagnie ayant à choisir un ingénieur? Celui-là, ne sachant à qui confier ses intérêts, entre Charybde et Scylla, instigué par des maquignons de procès qui perçoivent un droit de commission, payé par le charlatan procédurier dont ils vanteront les talents et les qualités, tombera le plus ordinairement dans des lacs d'où lui et son patrimoine

Digitized by Google

ne sortiront qu'affreusement mutilés. Comparez à cet individu, proie facile et désarmée, une société de spéculateurs, gens de finance, qui ne voient qu'une chose au monde, mais la voient admirablement juste, à savoir leur intérêt. Cette société, véritable Argus à cent yeux qui ne se ferment jamais, sait que si elle prend pour ingénieur, un homme peu capable, ses intérêts seront ruinés, que si « la vie d'un grand nombre de personnes » est compromise, le fonds social sera absorbé par les dommages et intérêts qu'il faudra payer aux victimes. Il n'y a donc pas de danger qu'elle fasse un mauvais choix. Mais ce n'est pas tout. Cette société ne peut pas mettre en activité la plus chétive machine à vapeur, sans avoir reçu une autorisation en due forme, après examen et épreuve par un ingénieur diplômé, c'est-à-dire par un ingénieur de l'État.

Ce serait abuser de la patience du lecteur que de suivre plus loin la *Revue* dans ses comparaisons faites un peu à l'étourdie. Son argumentation ne nous tranquillise pas du tout sur l'intérêt du citoyen. Nous donne-t-elle au moins plus de gages de confiance sur l'avenir de la science.

La Revue nous cite l'exemple de l'Allemagne; mais elle le fait d'une manière trop confuse pour gagner notre assentiment. D'ailleurs l'Allemagne aujourd'hui n'est pas un guide sûr pour nous. Elle subit en ce moment une défaillance momentanée provenant d'une double cause : la fièvre des affaires industrielles et les préoccupations belliqueuses de son nouvel état politique. La philosophie, la philologie, ces deux titres de gloire de la nation allemande sont bien obscurcis à cette heure. La foule studieuse et recueillie qui se pressait dans ses universités, s'est dispersée. Mais qu'importe pour l'Allemagne; elle peut sans danger se livrer à des essais qui seraient pour nous funestes. Elle a, ce qui sauvera toujours chez elle les destinées de la science, elle a un système d'instruction moyenne fortement organisé. Nous n'avons rien de comparable chez nous. En quittant le collége, le jeune homme allemand connaît les lettres anciennes, il possède les littératures classiques, il a acquis déjà la meilleure part de ce que l'université lui peut donner. En est-il de même chez nous? M. Pirmez, ministre de l'intérieur, l'homme le plus compétent, par ses fonctions, en cette matière, a dit l'année dernière assez haut à la Chambre notre état de faiblesse, et nous n'ajouterons rien aux critiques si justes et si amères de M. le ministre.

Laissons donc là l'Allemagne et voyons si nous avons quelque

Digitized by Google

sujet d'espérer qu'avec le système de la Revue « une vie nouvelle pénétrera l'instruction supérieure. » Son rédacteur nous dit : « L'enseignement affranchi redeviendra vivant, et les élèves, délivrés du cauchemar de l'examen officiel de chaque année, pourront s'initier à la science sous la conduite des maîtres qu'ils croiront les meilleurs. » Hélas! l'expérience présente démontre précisément le contraire. Nous avons déjà, en partie du moins, ce que la Revue nous propose. Les sciences qui ont par elles-mêmes le moins de sécheresse ne sont plus chez nous matières d'examen, mais matières à certificats. Le récipiendaire n'est plus astreint à répondre sur ces sciences devant les jurys. Le professeur peut les enseigner comme il veut. Il peut élaguer de son sujet tout ce qui n'est pas attrayant, il peut n'en prendre en quelque sorte que la fleur. Eh bien! savez-vous ce qui se passe aujourd'hui ? C'est que tous les professeurs de matières à certificats se plaignent de parler dans le désert. Nul ne vient les écouter ou, s'ils ont des auditeurs, autant vaudrait des auditeurs en peinture. Est-ce la faute du maître? Non, c'est la faute du temps présent. L'étude est, pour le moment, passée de mode. Si demain aucun cours n'avait plus la sanction de l'examen, tous les cours seraient également désertés.

Voilà ce que l'expérience crie chaque jour. Notre voix ne pourrait rien ajouter à l'éloquence de ses clameurs, non plus que les raisons qui se pressent dans notre esprit ne pourraient rien ajouter au poids de son autorité.

L'idée de la liberté des professions a beaucoup de partisans. Elle a d'abord pour elle tous les cœurs généreux que le mot seul de liberté passionne. Mais dans cette catégorie de personnes, combien ont réfléchi aux dangers de cette fausse liberté? Ensuite vient le bataillon sacré des *fruits secs*, composé de gens qui ont obtenu du jury plus de camouflets que de diplômes. Enfin, il y a les hypocrites du libéralisme qui, tout en affichant le plus grand zèle pour toute idée ayant étiquette libérale, sont les plus dangereux ennemis de la liberté. Ces gens-ci ont dû être charmés de cette phrase de la Revue, et dont l'auteur, en l'écrivant, n'a sans doute pesé ni le sens, ni les conséquences :

« Les facultés officielles et les institutions libres délivreraient les diplômes scientifiques, *et un jury nommé par le gouvernement le brevet de capacité exigé pour pratiquer le droit et la médecine.* Chacun rentrerait dans son rôle ; les universités s'occuperaient de science, *l'État, de la police médicale et judiciaire.* Les professeurs des facultés examineraient les élèves pour s'assurer s'ils

Digitized by Google

ont suivi leurs leçons avec fruit, s'ils ont compris les principes. *Le jury officiel ne les examinerait que pour s'assurer qu'ils peuvent sans péril les uns plaider, les autres soigner les malades.* »

Je vais vous dire comment certaines gens traduisent cela. — La liberté de l'enseignement, nous ne pouvons la tuer. La Constitution malheureusement la protége. Mais nous pouvons infliger une blessure mortelle aux institutions nées de la liberté. A l'œuvre donc! Créons un jury professionnel. Formons-le de laquais : le gouvernement, pour trouver des sujets convenables, ne devra pas s'adresser aux bureaux de placement; nous en avons toujours sous la main. Ces gens de bonne volonté auront pour mot d'ordre d'écraser tous les récipiendaires sortant des établissements de la liberté, d'accueillir à bras ouverts tous ceux qui viendront des établissements de l'État. Nous verrons après cela quels sont les parents qui consentiront encore à exposer leurs fils à des affronts et à des déboires, en les confiant à des établissements non officiels.

Parfaitement raisonné. Seulement prenez garde. Le public raisonne aussi ; il a sa logique. Les contribuables diront : pourquoi continuer à salarier des corps nombreux de professeurs de l'État, enseignant des sciences de luxe à des bancs déserts? Pourquoi des millions prélevés sur la fortune publique, quand nous avons des établissements libres qui ne nous coûtent rien, qui ne demandent rien à nos bourses? Pourquoi, lorsque d'accord avec la docte *Revue des Deux-Mondes*, l'État déclare que « sa tutelle est une nécessité transitoire, » continue-t-il à se faire marchand de science, avec perte? Tous les esprits vraiment libéraux, s'unissant alors aux contribuables, demanderont l'abolition des universités de l'État, d'abord comme dangereuses pour la liberté, ensuite comme onéreuses pour le budget, et nous qui sommes bien loin d'avoir aucun sentiment d'hostilité contre ces établissements, nous les verrons crouler, en ne pouvant que murmurer, pour toute oraison funèbre : Tu l'as voulu, George Dandin!

Admire qui veut les idées d'un de nos compatriotes dans la *Revue des Deux-Mondes*. Nous réservons nos sympathies pour des travaux plus humbles, notamment pour la *Grammaire latine* de M. Bertrand, professeur au collége de Charleroi. Elle paraissait en même temps que la livraison de la Revue. Elle a été inspirée, nous dit l'auteur, par les idées de M. le ministre de l'intérieur. Nous félicitons M. Pirmez d'avoir suggéré un bon livre, court, il n'a que 228 pages in-12. Cette grammaire est

Digitized by Google

faite pour les enfants. Elle forme un ensemble de règles bien enchaînées, bien déduites, propres à enseigner vite et bien le mécanisme de la langue latine aux élèves et à le rappeler aux gens du monde qui veulent, — si toutefois il en existe — se remettre à ce qui a fait l'objet des études de leur jeunesse, à cette littérature qui faisait jadis l'agrément et le charme de tous les âges et de toute la vie. Imitons M. Bertrand et, sans nous laisser distraire par l'esprit d'erreur et de sophisme qui bourdonne autour de nous, travaillons sans cesse à ce qui nous semble utile à la patrie, à la science et à la vraie liberté.

MAX. VEYDT.

BIBLIOGRAPHIE.

Louis de Ranke, SON ÉCOLE ET SES ŒUVRES. L. von Ranke's Saemmtliche Werke. Leipzig bei Duncker und Humblot. (En cours de publication.)

« Ne cessera-t-on jamais de nous tromper sur l'avenir, le présent et le passé? » s'écriait un jour Voltaire. Et, sans perdre une minute, avec cette sûreté de vues, cette clarté et cette concision qu'il possédait à un si haut degré, il se mit à tracer à la critique historique nouvellement née la voie qu'elle aurait à suivre pour renouveler la science.

« Si on voulait, disait-il, faire usage de sa raison au lieu de sa mé-
» moire, et examiner plus que transcrire, on ne multiplierait pas à
» l'infini les livres et les erreurs; il faudrait n'écrire que des choses
» neuves et vraies. Ce qui manque d'ordinaire à ceux qui compilent
» l'histoire, c'est l'esprit philosophique : la plupart, au lieu de discuter
» des faits avec des hommes, font des contes à des enfants. »

A ces conseils excellents sur la manière d'écrire l'histoire, il en a ajouté d'autres sur la manière de l'étudier. « Il me semble, disait-il encore, que si l'on voulait mettre à profit le temps présent, on ne
» passerait point sa vie à s'infatuer des fables anciennes. Je conseille-
» rais à nos jeunes hommes d'avoir une légère teinture de ces temps
» reculés; mais je voudrais qu'on commençât une étude sérieuse de
» l'histoire au temps où elle devient véritablement intéressante pour
» nous; il me semble que c'est vers la fin du quinzième siècle. »

Nous n'avons pu relire ces « Remarques, » qui servent de préface à l'histoire de Charles XII sans nous demander si Louis de Ranke ne les avait point profondément méditées, si, dans son admiration pour Voltaire, il ne s'était pas promis de conformer à ses préceptes son activité littéraire. On serait tenté de le croire.

Ses travaux historiques, du premier au dernier venu : son *Wallenstein*, qui a dix mois de date à peine, se renferment tous dans la période comprise entre les deux grands faits de l'histoire moderne : la Renaissance et la Révolution française. Ils ne s'occupent donc, comme le demandait Voltaire aux écrivains de son temps, que de choses véritablement intéressantes pour nous. C'est en sachant ainsi se borner qu'on

Digitized by Google

arrive le plus sûrement à avoir la force, à conquérir l'autorité. Ranke le savait bien; mais, dédaignant les chemins battus, la gloire facile, patiemment attendue au coin de son feu, il s'arrangea de façon à brusquer le succès par l'audace avec laquelle il s'attaqua aux faux docteurs et aux faux dieux. Ce fut aussi, dès le début, l'une de ses préoccupations constantes de marier l'art à la science, de donner plus de goût au fond par le soin apporté à la forme. Ce procédé tout voltairien, dont l'excellence avait déjà été éprouvée par Lessing dans sa lutte contre les pédants de la vieille école, lui réussit à merveille et fit de lui le Michelet d'Outre-Rhin, mais un Michelet toujours sobre, toujours sérieux. La science germanique, on le sait, occupe le premier rang, c'est à elle que de toutes parts, on a recours, mais combien sa supériorité serait mieux reconnue, son influence dans le monde plus réelle, si, dans toutes ses manifestations, comme dans l'histoire grâce à Louis de Ranke et à ses disciples, elle avait réussi à se soustraire à la chape de plomb du pédantisme. Sous ce rapport l'aventure de David Strauss, le célèbre auteur de *la Vie de Jésus*, est pleine d'enseignement. Strauss avait semé, Renan vint un quart de siècle plus tard, il n'ajouta rien ou presque rien, mais ce fut lui qui récolta. Pourquoi? Uniquement parce qu'il avait parlé un langage élégant, facile, accessible au grand nombre.

Le public est avide et friand; il veut tout savoir, tout connaître, mais il exige de la science un peu de complaisance; il lui demande de s'abaisser à son niveau. Ce que les académies et autres corporations officielles ou conservatrices se refuseront toujours à faire, c'est au savant isolé de l'accomplir. Sa popularité le consolera de bien des petites misères. Les lamentations de ses collègues enrégimentés n'ont d'ailleurs rien de sérieux. Ils posent aux prêtres d'Isis, tremblant pour leurs mystères sacrés, quand, d'une voix dolente, ils s'écrient : « Les pro-» fanes ont forcé la porte du temple; la science est en danger; la » science va mourir. »

Non, messieurs, non, il n'y a que votre prestige qui soit menacé.

La science n'est point malade, elle est plus forte, plus vivace, mieux portante que jamais. Comme le génie humain, dont elle est la fleur, elle réclame l'espace, la liberté. Dès que des circonstances favorables lui sont faites, vous la voyez se répandre et pénétrer partout. Déjà les préjugés s'effacent, déjà les ténèbres reculent devant elle. Est-ce vous qui avez fait cela? Vous savez bien que non.

Votre doctrine mêlant le sacré avec le profane s'est plu à sacrifier le grand nombre d'appelés au petit nombre d'élus. De là votre isolement et votre faiblesse. De là le succès de ces vulgarisateurs que vous maudissez.

Ils ont ouvert aux humbles et aux petits vos jardins enchantés, ils les ont invités à s'asseoir à votre table. Et fait immense, fait réjouissant, il n'y a plus aujourd'hui au banquet de la science d'infortunés convives que les ignorants volontaires.

Nous avons cité David Strauss; nous avons encore à recommander son exemple. Instruit, croyons-nous, par le grand succès de Renan, il voulut faire pour l'Allemagne ce que celui-ci avait fait pour la France; il reprit en sous-œuvre, au bout de trente ans, sa « Vie de Jésus, » il la rajeunit et la condensa en un seul volume.

Il n'était que célèbre, il devint populaire. Ce fut sa récompense pour avoir été à lui-même son vulgarisateur.

Le mieux cependant est de n'avoir point à s'exprimer en partie double, à parler une langue à l'école, une autre au public. C'est là une peine

Digitized by Google

que Ranke n'a jamais eu à prendre. Nous avons dit pourquoi. Mais s'il échappa aux vulgarisateurs, il eut à se plaindre grandement de ses translateurs plus encore de ses patrons bénévoles. Le premier de ses ouvrages traduit en français, fut son : *Histoire de la papauté pendant le seizième et le dix-septième siècle.* (1838)

Il eût été convenable à cette occasion de présenter l'auteur au public, de marquer le caractère de ses travaux précédents, de dire comment il était arrivé, par une dure et bien laborieuse digestion du passé, à être neuf et vrai, à nous montrer sous les aspects les plus imprévus le rôle joué par la papauté dans les temps modernes.

L'importance du sujet, sa grandeur naturelle le commandait. Cependant rien de tout cela ne fut fait. A un traducteur malhabile comme l'était M. Haiber, on joignit un éditeur maladroit. On avait sous la main M. Lerminier qui connaissait Ranke pour entendre sa langue, pour avoir suivi son concours à Berlin, et ce fut à M. Alexandre de Saint-Chéron, ancien Saint-Simonien devenu un ultramontain exalté, qu'on eut recours.

Aussi, qu'arriva-t-il? M. de Saint-Chéron écrivit pour l'*Histoire de la Papauté* la plus incroyable, la plus étourdissante des introductions. Il avait sous les yeux un acte d'accusation; à travers ses illusions de néophyte sincère ou d'illuminé mal guéri, il ne vit qu'une apologie, qu'un plaidoyer éloquent de la cause qu'il avait récemment embrassée et qu'il se croyait appelé à défendre.

On en rit à Paris, où l'on rit de tout; on s'en attrista à Berlin, et le livre de Ranke, qui méritait un meilleur sort, ne fit fortune ni auprès des successeurs de Nonotte, ni auprès des fils de Voltaire.

A ce propos, qu'il nous soit permis de dire notre avis sur les traductions faites en France. Elles sont généralement insuffisantes. Trop souvent il y a entre elles et l'original toute la distance qui sépare et séparera toujours, dans le tempérament, la forme et le fond, Renan et David Strauss. Un déguisement gaulois donné à la pensée germanique, si discret qu'il soit, est toujours un déguisement. Il la fait grimacer s'il ne la dénature. Nous comprenons parfaitement M. Forgues et ses amis appropriant au goût français les productions dramatiques ou romantiques de l'étranger, mais jamais nous n'admettrons qu'on soit en droit d'en user de même vis-à-vis d'œuvres d'érudition où chaque phrase a sa raison d'être, chaque mot sa valeur et sa portée.

C'est là pourtant ce que nous avons à reprocher à tous les traducteurs de M. Ranke; à M. Porchat comme aux autres. Quinze ans après l'insuccès mérité par M. de Saint-Chéron, il publia chez Klinsieck, à Paris, (de 1853 à 1856), les premiers volumes de sa version de l'*Histoire de France principalement pendant le seizième et le dix-septième siècle.*

Certes, nous ne refusons point à l'aimable conteur du Musée des familles, les premières qualités du style, la clarté et l'élégance; mais il n'est point historien. C'est ainsi qu'il lui arrive parfois d'être inintelligible. Les noms des lieux varient en général d'une langue à une autre. Si M. Porchat avait eu recours à la table géographique du dictionnaire de Mozin, il aurait su que le *Hennegau*, dont il parle à plusieurs reprises, que Henri IV et Richelieu auraient bien voulu annexer à la France, n'est autre chose que la province belge du Hainaut. Si, au lieu d'être Suisse ou protestant, il avait été Français, comme on l'est d'habitude, il aurait compris que son auteur, en heurtant de front toutes les idées reçues, en ne tenant compte aucun de certaines susceptibilités nationales, allait soulever des tempêtes. L'explosion se fit. Elle arrêta net traducteur et libraire, et l'interprétation de l'un des plus beaux livres de Ranke, de

Digitized by Google

celui justement auquel Michelet devait bientôt après rendre le plus éclatant hommage, fut arrêté à mi-chemin.

Voilà comment, à l'heure qu'il est, par une suite de regrettables malentendus et de hasards fâcheux, le plus illustre des historiens de l'Allemagne moderne est peu connu en France.

Ceux qui parlent de lui, oubliant l'aventure de M. de Saint-Chéron, l'accusent le plus souvent de partialité. M. Ernest Grégoire, du Correspondant, n'y manque pas, et il va plus loin encore :

« Soupçonneux de nature, dit-il, et craignant d'être dupe, notre his» torien, qui a vécu au milieu des documents diplomatiques où il est » souvent question de roueries et de mensonges, en est venu à mépriser » non pas l'homme, mais les peuples dont les idées et les passions ont » dû lui sembler dirigées et exploitées par quelques hommes habiles. » L'histoire chez lui est un drame qui se passe toujours entre un nombre » restreint de personnages.

» Presque jamais il ne prend la peine d'indiquer l'action des grandes » forces secrètes qui servent à gouverner le monde. M. Ranke ne s'est » jamais préoccupé de les découvrir. Il se contente d'étudier attentive» ment des documents émanant des personnes les mieux placées pour » agir sur la marche des affaires. »

Quel portrait du rénovateur des études historiques ! Comme il est ressemblant. Voyez-vous d'ici Ranke ne voulant causer qu'avec des ambassadeurs aux habits brodés et tournant sans façon le dos aux forces secrètes qui sont censées conduire à leur guise les peuples et les rois ? Et c'est un archiviste paléographe, — car telle est la qualification que d'ordinaire se donne M. Ernest Grégoire — qui met ainsi, sans façon, le « discours sur l'histoire universelle » de Bossuet au-dessus des plus remarquables produits de la critique historique moderne. C'est à n'y pas croire. Encore si Ranke était un dogmatique ! Mais non. Il n'a jamais prétendu posséder le don de l'infaillibilité. Nul peut-être ne serait mieux que lui en droit de s'appliquer les belles paroles de Lessing et de dire : « Le mérite de l'homme n'est point dans la vérité qu'il possède ou croit » posséder, mais bien dans le grand mal qu'il s'est donné pour atteindre » à sa connaissance. La possession lui donne la quiétude, la paresse et » l'orgueil ; la recherche constante de la vérité au contraire redouble » ses forces et l'entraîne vers une perfection toujours plus grande. »

Pour notre historien, en effet, arriver à la certitude, c'est tout ; rien ne lui coûte pour y atteindre. On l'a vu jeune homme, on l'a vu vieillard, dans les bibliothèques et les archives, à Paris, à Londres, à Florence, à Rome, à Venise, à Vienne, à La Haye et à Bruxelles. Dès le début de sa carrière, il a suffisamment justifié la nécessité de ces explorations lointaines, en disant : « Chacun a toujours pris part à ce qui intéressait tout le monde. »

Ranke n'avait ni rentes, ni doux loisirs, mais très-convaincu qu'on ne fait bien et qu'on ne voit bien que ce que l'on fait et voit par soi-même, il demanda et obtint sans peine le temps et l'argent qui lui manquaient.

En Belgique, il en serait de même, croyons-nous, pour celui qui, ayant fait ses preuves, aurait l'intention de compléter et de corriger Strada, Meteren, Prescott et Motley. Disons toutefois qu'en Allemagne, on a l'avantage de ne devoir point recourir aux subsides du gouvernement ; les universités y sont encore, pour la plupart, des corporations taillées sur le patron de nos anciennes gildes, s'administrant elles mêmes et possédant d'amples ressources. Ranke appartenait, depuis 1825, au corps enseignant de l'université de Berlin, la dernière venue et la moins

Digitized by Google

riche des universités allemandes. Elle tint cependant à honneur d'encourager de toute façon ses travaux. Combien aujourd'hui elle doit s'en applaudir ! Une nouvelle école historique est née, elle en a été le berceau et elle en est demeurée le siége principal qui rayonne sur l'Europe entière.

Quand nous disons une nouvelle école, entendons-nous. Niebuhr et d'autres encore avaient précédé Ranke dans cette voie rénovatrice, mais comme l'a quelque part si justement observé Macauley, le tout n'est point de découvrir des trésors, il faut encore savoir les mettre en œuvre, ce à quoi, malheureusement, le savant Niebuhr, comme tant d'autres, ne s'entendait guère.

Ranke, au contraire, s'y est appliqué avec un rare et constant bonheur. La gloire lui appartient d'avoir débrouillé et fixé la méthode scientifique. Avant lui, on cherchait tout bonnement la vérité autour de soi, il est allé à sa rencontre au fond de son puits. C'est plus pénible, mais c'est bien plus sûr. On l'a reconnu et l'on s'est mis à le suivre. Ses disciples se comptent aujourd'hui par milliers. Les Sybel, les Maurenbrecher, les Horawitz, les Lazarus, du haut de leurs chaires universitaires, lui rendent l'hommage que Boileau rendait autrefois à Malherbe et disent à la jeunesse :

> Tout reconnaît ses lois, et ce guide fidèle
> Aux auteurs de ce temps sert encore de modèle.
> Marchez donc sur ses pas ; aimez sa pureté,
> Et de son tour heureux imitez la clarté.

Cette unanimité a tous les caractères d'une révolution dans les usages et les procédés historiques. On ne croit plus aujourd'hui qu'il suffit, pour faire bien, de rétablir les faits à grand renfort de notes et de citations. On condamne Schlosser avec sa rudesse, son merveilleux laisser-aller, son immense érudition de seconde main. C'est fort beau, fort louable, sans doute, dit-on, de reprendre les vieux auteurs, cités mille et mille fois, de les relire encore avec plus de soin qu'ils n'ont jamais été lus et d'en faire sortir des appréciations nouvelles, des révélations imprévues, mais ce n'est après tout que l'un des côtés de la science, l'une des manières de la critique moderne d'exercer sa sagacité. Si elle en restait là, elle ne ferait que perpétuer la race des *Stubengelehrten*, ces bénédictins laïques, dont l'Allemagne commence à se lasser, dont le reste du monde a assez depuis longtemps. Et, en effet, l'enquête n'est complète et décisive que sur les lieux mêmes où se sont passés les faits qu'on rapporte, qu'en présence des descendants et des héritiers de ceux qui y ont joué un rôle.

« Je ne connaîtrais pas Philippe II, si je n'avais pas vu l'Escurial, » a pu dire avec une grande vérité Edgard Quinet.

Nous avons passé en revue l'étude des témoignages imprimés, celle des lieux historiques et des hommes qui y sont attachés par la naissance et le souvenir ; à cela il faut joindre encore, en ramassant un peu partout, les correspondances inédites et les commentaires manuscrits. Ces dernières sources d'information, vues à la clarté de celles qu'on possède déjà, permettent de les classer toutes, de donner à chacune le degré de créance qui lui revient, et l'œuvre entreprise acquiert ainsi un caractère décisif, approchant, autant que faire se peut, de la perfection. On a reproché à l'école de Ranke, comme l'a fait M. Grégoire, de ne rien voir en dehors des révélations archivales. Tout au plus convient-il de dire que la nouvelle école allemande sacrifie volontiers les faits déjà connus à ceux dont elle enrichit la science.

Digitized by Google

Ce qu'elle veut, Voltaire l'a voulu et conseillé en disant qu'il vaut mieux examiner que transcrire, tâcher d'être neuf que de revenir sans cesse sur ce qui a été dit cent fois. S'il se trouve, après cela, que les archives comme sources d'information rejettent les bibliothèques, c'est-à-dire les livres imprimés, au second rang, nous ne pensons pas qu'on soit fondé à s'en plaindre.

Un livre ne dit que ce qu'on a voulu lui faire dire; il représente un homme ou un parti; il a toujours en vue d'influencer l'opinion publique, tandis qu'un document retrouvé dans la poussière des archives, n'a subi aucune préparation, n'a été soumis à aucun lavage, à aucune censure. Le plus souvent il n'était pas même destiné à voir le jour. S'il est couvert de ratures, difficile à déchiffrer, c'est une raison de plus de s'y attacher, car il devient alors un sujet d'étude, et permet de suivre la pensée de son auteur dans ses développements ou dans ses hésitations. Même les projets abandonnés ont leur valeur. Ils commentent ou ils éclairent ceux qui ont été acceptés et suivis. Ils forment ce qu'on pourrait appeler l'histoire embryonnaire d'une époque ou d'un règne. Ils permettent aux savants qui les consultent, de remonter à la source des faits, de connaître la pensée qui les a produits, d'assister enfin à leur gestation quelquefois bien laborieuse.

C'est ainsi que Ranke, l'illustre historien des guerres de Smalkalde et de la Fronde, des Papes modernes, de la Révolution serbe et de la Conspiration de Wallenstein, a cru pouvoir toucher à la révolution d'Angleterre de 1688 après Carlyle, Macaulay et Guizot. Son système est sorti triomphant de l'épreuve la plus décisive où il l'ait jamais engagé. Il a réussi, après un travail énorme, à mettre en pleine lumière ce que l'un, comme whig, l'autre, comme tory, et le dernier comme libéral doctrinaire, avait cru devoir ou pouvoir laisser de côté. La science y a gagné de savoir pourquoi la révolution britannique de 1688, au rebours de toutes nos révolutions continentales, n'a point fait table rase des formes politiques préexistantes.

C'est ainsi encore que notre auteur, appliquant à Frédéric le Grand sa devise de prédilection, le suum cuique, lui a contesté la paternité de plusieurs des grandes choses qu'on lui attribue. En parcourant les correspondances secrètes du temps, il a retrouvé les auteurs de telle grande mesure ou de telle entreprise qui a illustré son règne. Il les nomme et il fait bien. Frédéric le Grand n'y perd rien. Il est même plus grand à nos yeux depuis que nous savons que son génie admettait la collaboration; que, dans les conseils et sur les champs de bataille, il recevait des avis et les appliquait avec une rare intelligence au profit de l'œuvre commune. Quant à la Prusse, elle doit être plus rassurée sur son avenir depuis qu'écartant la légende, on lui a dit : Ta grandeur n'est pas l'œuvre d'un de tes rois; elle est celle de plusieurs générations d'hommes voulant une même chose et la voulant fermement.

Cette dernière leçon ressort de l'un des ouvrage de Ranke que nous avons lus avec le plus de plaisir. Il est intitulé : Neuf livres d'histoire de Prusse. (Neun Bücher Preussischer Geschickte.) S'il est peu connu, c'est sans doute qu'il eut la mauvaise chance de paraître à la veille de la révolution de 1848, et de n'avoir été traduit qu'en anglais. Il faudrait y revenir aujourd'hui qu'on s'occupe tant dans les régions politiques de la bataille de Sadowa et de ses conséquences. On y trouverait, sinon la complète justification, du moins l'explication de la politique suivie par le comte de Bismarck et de ses merveilleux succès. Cela calmerait les esprits, et, peut-être, cela contribuerait-il à éloigner de nous la perspective

Digitized by Google

d'une guerre capable d'ébranler le monde jusqu'en ses fondements.

En avant donc les traducteurs et les éditeurs français de bonne volonté! Il y a là beaucoup de bien à faire et sans doute non moins d'argent à gagner.

Ce que nous avons négligé de dire jusqu'ici, et ce qui est bien caractéristique, c'est que Ranke, l'auteur de l'appréciation la plus indépendante et la plus impartiale du règne de Frédéric le Grand, était depuis 1841 l'historiographe en titre de Guillaume IV, le successeur et l'héritier de ce prince. Où cela est-il jamais arrivé autre part qu'en Allemagne?

L'explication est tout entière dans la pratique constante de l'objectivité de la part des savants d'outre-Rhin, dans le respect de la science de la part de tous, non comme pratique d'un droit, mais comme exercice d'une vertu en quelque sorte sacerdotale.

On raconte encore comme quoi, sous le régime français, en 1811, Henri Luden, alors professeur d'histoire à Iéna, avait été obligé d'interrompre le cours de ses travaux, parce que le *Moniteur universel* avait découvert et désavoué, on ne sait quels principes dangereux dans l'un de ses livres.

Ce genre de censure mourut avec la domination française. Quand Ranke débuta en 1824, les universités allemandes avaient repris leurs droits. Elles n'eurent plus qu'une fois l'occasion d'intervenir en faveur de la liberté d'examen. Gervinus venait de publier son : *Introduction à l'histoire du XIXe siècle*. Il avait annoncé à ses compatriotes, comme couronnement nécessaire de leur édifice, l'avénement d'une république fédérative. On était au lendemain des troubles de 1848. La république était encore debout en France; les esprits, en Allemagne comme ailleurs, étaient inquiets, troublés; les passions révolutionnaires grondaient sourdement, et cependant l'université de Heidelberg n'hésita point à prendre en main, contre le gouvernement badois, la cause de Gervinus; les autres universités d'Allemagne s'unirent à elle, et le droit de tout penser et de tout dire l'emporta. Ce succès fit un bruit énorme. On le commenta de diverses façons, et ceux qui aujourd'hui, en France, réclament pour l'enseignement supérieur le régime allemand, ont dû en garder le souvenir. Il est certain que, pour l'historien sérieux, écrivain ou professeur, il ne suffit point d'aimer la vérité, il faut encore pouvoir la proclamer hautement sans avoir à redouter l'amende ou la prison. Pourquoi Karamsin arrêta-t-il son histoire de Russie à l'an 1611, c'est-à-dire au moment où, d'après Voltaire, elle devient véritablement intéressante? Parce qu'il se souciait aussi peu de falsifier les annales de sa patrie que d'aller en Sibérie pour avoir écouté la voix de sa conscience.

Pourquoi avons-nous dû attendre jusqu'en l'an de grâce 1870 avant de posséder l'impartiale histoire de Napoléon Ier, par M. Lanfrey? Parce qu'il a fallu, en France, que le second Empire s'usât jusqu'à la corde pour mettre à nu la légende du premier; parce qu'un préjugé, fût-il le plus absurde du monde, quand il porte l'auréole, qu'il est le patrimoine de tout un peuple, commande malheureusement certains égards et certains ménagements.

Rien de pareil en Allemagne, même après Sadowa.

La fière indépendance de Ranke, anobli, décoré et fait historiographe royal, n'y surprend personne. C'est que là où la science est sans entraves, sûre de sa royauté comme de son pain quotidien, il n'y a plus place pour la courtisanerie. L'histoire officielle est donc morte de l'autre côté du Rhin. Puisse-t-elle bientôt chez nous, en France et ailleurs, rendre le dernier soupir!

C. A. RAHLENBECK.

Digitized by Google

Cercle académique de l'institut Saint-Louis, à Bruxelles. *Séance de rentrée, le 9 novembre* 1869. *Septième année académique :* 1868-1869. Bruxelles, Comptoir universel d'imprimerie et de librairie, Victor Devaux et Ce, rue Saint-Jean, 26. Brochure de 65 pages, signée à la fin : ***Le Secrétaire, Ernest Lepierre.***

Il ne serait pas juste d'exagérer la portée des conférences dont ce rapport contient le résumé. Si ce petit livre n'était pas publié sous le manteau, il perdrait la moitié de son intérêt. Mais il est presqu'impossible de se le procurer, et cela lui donne une première saveur de fruit défendu.

Ces cercles littéraires où les étudiants s'exercent à penser et à parler sont cependant chose utile et avouable, et ce sont nobles plaisirs que ceux de l'esprit! Néanmoins, on s'en cache! Les élèves de l'université libre et de l'université de Liége n'y mettent pas tant de mystère. Leurs conférences sont, pour ainsi dire, publiques, et leurs rapports sont livrés à la merci des journaux. Si les feuilles orthodoxes en prennent texte pour attaquer le libéralisme, y trouvent des armes contre l'enseignement libre, qu'importe? La jeunesse n'est pas prompte à s'effrayer d'une pétarade; elle aime assez le bruit, et soulever de petits scandales ne va jamais sans lui sourire. Ici, au contraire, rien de cela; rien que la prudence du huis-clos et comme la modestie du confessionnal; on n'est ni jeune, ni présomptueux, ni téméraire, à Saint-Louis.

Voyez plutôt.

Trois conférences ouvrent superbement le rapport : faire justice de Voltaire, rendre justice à la Saint-Barthélemy, et mettre au pilori la franc-maçonnerie : rien que cela du premier jet! N'est-ce pas trop de modestie de ne pas livrer au public le fruit de pareils travaux?

Nous renvoyons les deux premières thèses aux étudiants de l'université libre..., s'ils peuvent se procurer ce rapport.

Notons cependant deux passages : l'un reproduit une belle et noble parole : l'Encyclopédie est citée en justice; Diderot a dû comparaître, pour elle, devant le garde des sceaux; alors, le prince de Conti va répétant partout : « Le garde des sceaux est bien hardi; il a osé comparaître devant Diderot! » Mais ce qu'il y a dans cette parole de respect pour la pensée, de noble fierté en faveur de la philosophie libre, nos étudiants ne l'ont ni compris, ni senti. La noble parole est invoquée contre une époque qui tolérait la philosophie. Non, l'on n'est pas jeune à l'institut Saint-Louis.

Voici du moins qui est senti : Les écrivains profanes, pour montrer la participation du clergé français dans les massacres de 1572, s'appuient sur six faits dont nous renvoyons l'examen aux étudiants de l'université libre. L'orateur de Saint-Louis conteste ces faits; puis il s'écrie :

« Voilà les preuves des ennemis de la foi dans les accusations fana-» tiques qu'ils *vomissent* encore tous les jours *avec la bave* de leurs » fureurs sacriléges ! »

Digitized by Google

Évidemment, le mot du prince de Conti n'est rien à côté de cette hauteur d'idée et d'expression.

Nous ne pouvons remettre aux étudiants de Bruxelles la défense de la maçonnerie. Comment faire cependant pour la sauver des étreintes de l'éloquence de Saint-Louis ! La conférence est intitulée : *Réquisitoire contre la franc-maçonnerie*, et le jeune procureur n'y va pas de main-morte. La St-Barthélemy est *une affaire politique*; mais *la maçonnerie est un crime, le plus grand de tous les crimes... Son origine est certaine : elle est née dans le crime... Son œuvre est une œuvre satanique...*

Ne croyez pas que cette dernière assertion soit une métaphore; il faut prendre le mot à la lettre. En voulez-vous la preuve? Elle est bien simple : Poursuivre la destruction de l'Église, *tout en sachant bien que l'Église restera toujours debout;* être toujours vaincu, et toujours recommencer le combat, *sans espoir de jamais triompher*, mais avec la certitude de *perdre un grand nombre d'âmes*, ce n'est pas le fait de l'homme : « *C'est là une œuvre surhumaine qui n'a pu être conçue et qui ne peut être* » *tentée en vain que par l'archange marqué au front du signe de la ven-* » *geance divine, l'inconciliable ennemi du genre humain*, etc., etc.... » le diable d'enfer, enfin !

Le chanoine Labis, que copie le jeune Torquemada, n'avait accusé que Mazzini ! Le diable vaut mieux, et le réquisitoire de Saint-Louis dépasse encore son modèle lorsque l'orateur s'écrie pour conclure :

« Je termine en requérant qu'il plaise au Cercle condamner la franc-» maçonnerie à être exposée au pilori de la conscience publique. »

Le rapport ne nous dit pas quel pouvoir séculier a été chargé d'exécuter la sentence.

Ces trois premiers essais promettaient. Mais comment aller de mieux en mieux, en une seule année !

Réprouver le divorce ou maudire l'école sans religion, cela paraît déjà faible à côté de cette requête contre la maçonnerie. Divers orateurs ont parlé de musique et de voyages, de la perfectibilité humaine et des métamorphoses de la matière, d'Alcibiade et de la philosophie morale, de l'oligarchie romaine et de la poésie enfin. Mais il ne faudrait pas s'y tromper, la poésie à l'institut de Saint-Louis n'est pas ce que le vulgaire pourrait en penser; une nouvelle série de trois séances : *omne trinum perfectum*, a mis au jour les préférences du Cercle.

Dès la séance d'ouverture, ces préférences s'étaient montrées. On y avait lu des vers de M. Marsigny et le rapport trouve nécessaire d'exprimer la gratitude du Cercle envers les protecteurs de l'œuvre : *hommes éminents*, qu'il nomme : ce sont MM. Marsigny, Hoofs, Benoît Quinet et Daufresne de la Chevalerie.

Mais le poète préféré de nos jeunes gens n'est ni M. Quinet ni l'auteur de *Les Savants irreligieux*, M. Marsigny. Le 13 avril, après une courte vacance, le vice-président reprenait les travaux *académiques*. Le rapport publie la première partie de son étude. C'est une vigoureuse sortie contre la littérature moderne, caractérisée en deux mots : impuissance

Digitized by Google

et orgueil. L'orateur se fait une meilleure idée de la poésie, il exige qu'elle soit inspirée de convictions fortes, et que cet astre brille dans un ciel pur; il raconte les ravissements d'amour qu'éveillent dans les âmes le spectacle de la nature; il remonte à Saint François et au Dante pour aboutir... à M. Daufresne de la Chevalerie :

« Ces considérations nous ont été suggérées par la lecture d'un petit » volume de poésie : (les *Légendes* de M. Daufresne). »

Après cette grandiose entrée en matière l'orateur examine ce petit livre et il cite la *légende de Sainte-Wivine* :

Heureux le fils qui, las de fonder sur le sable,
Trouve encor chez les siens un *immobile autel*.

La séance suivante, ajoute le rapport, *fut honorée* de la présence de M. Daufresne lui-même, et M. le Président fit part au Cercle d'une *heureuse nouvelle*. Nouvelle heureuse, en effet : le Pape avait nommé le poète, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire, en reconnaissance de son *talent* et des *services qu'il a rendus à la cause catholique*.

Le poète venait donc recevoir les félicitations de ses jeunes amis et leur lire, *avec sa verve et son entrain habituels*, son accusé de réception à Pie IX. Le rapport reproduit la pièce entière. On y voit l'idéal de ce poète, amoureux de l'immobilité des autels. On y lit que cet ordre que va porter le chansonnier est le *sublime emblème du dévouement et de la foi*; qu'il brillera, *relique chérie*, à côté de la croix que la patrie *donne aux actes nés de l'honneur*. M. Daufresne est membre de l'armée belge. — On y entend l'officier d'un pays libre dire à la croix du Pape :

Qu'un saint baiser sur toi s'applique,
Et pour Pie IX sens palpiter mon cœur.

Puis, bénir sa muse modeste de son bonheur récent :

Je te bénis, muse modeste,
Je te dois mon bonheur récent.

Enfin, s'engager par la croix de Rome :

Toujours fidèle, AIMANT POUR PIE,
Tu sentiras, ô croix, battre mon cœur.

La séance suivante devait compléter l'œuvre : elle était consacrée à Lamartine.

Encore émue par les deux séances précédentes et toute acquise aux conclusions de son vice-président et aux Ponts-neufs à Pie IX, l'assemblée devait se trouver préparée à entendre un réquisitoire contre ce *sceptique, ce séditieux au souffle impur*, qui n'est pas resté aimant pour Pie; qui, changeant *ses cantiques en thèses*, osa aborder *les problèmes religieux, sociaux et politiques, couronner Danton de myrthes et dorer la guillotine; qui contribua beaucoup à l'éruption du volcan populaire qui engloutit le trône de juillet*; qui pactisa *avec les meneurs de la basse démagogie*, et dont *le passage au pouvoir est une preuve à l'appui de ceux qui prétendent que d'un poète on ne fera jamais un véritable homme d'État*.

Digitized by Google

Enfin, dit l'orateur, je préfère ce forcéné qui s'écria : Dieu c'est le mal!

Ces trois séances, on le voit, n'en faisaient qu'une : elles sont une solennelle manifestation en faveur de la grande poésie que décore Pie IX :

> Dans ces chants un *vieillard céleste*,
> De la foi reconnait l'accent.

Nous devons nous arrêter là.

Un jour, M. Veuillot ayant outragé M. Dumas père, le fils de ce dernier s'en fut le provoquer. Le champion de plume du catholicisme alla quérir son fils et présenta M. Veuillot fils, un enfant, pour répondre à M. Dumas fils. Nous faisons de même, et pour nous ce n'est pas une échappatoire : nos jeunes amis de l'Université libre sont de taille à répondre aux jeunes ennemis de Voltaire et de Lamartine.

Il nous reste à regretter encore que ce rapport ne soit pas dans le commerce. Il est bon de discuter et de discourir ; mais pourquoi mettre sous le boisseau ce qu'on croit la lumière? Quand on a cette foi solide, que doit-on craindre de la publicité ? Pourquoi prêter à penser qu'on n'ose plus à notre époque attaquer Voltaire et défendre Charles IX qu'à huis-clos? Craindrait-on de mettre au grand jour l'esprit qui règne à Saint-Louis? Nous voudrions, nous, que ce livre fût lu par tous les pères de famille et par tous les étudiants. Il y a un intérêt social, en effet, que l'opinion publique soit édifiée sur l'affaire de la Saint-Barthélemy et sur le crime de la maçonnerie ; qu'elle sache distinguer les chansonniers qui admirent dans le bombardeur de Rome un *vieillard céleste*, de ces méprisables écrivains qui s'appellent Voltaire et Lamartine ; et n'est-ce pas chose grave de faire un choix entre ces auteurs impies et nos poètes *pour Pie*.

C. P.

Digitized by Google

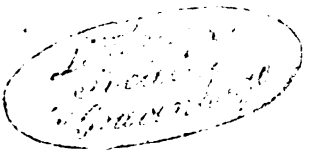

PROCÉDÉS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

AUX ÉTATS-UNIS

(Fin.)

PRINCIPES DE LA PHONOGRAPHIE.

On a connu pour ainsi dire de tout temps et chez les principaux peuples civilisés, des moyens rapides d'annoter. Les Romains avaient les notes tyroniennes, dont il existe plusieurs manuscrits à la grande bibliothèque de Paris, et auxquelles on doit la conservation du discours de Cicéron dans le débat sur Catilina. Martial dit quelque part, en parlant d'un scribe à main rapide :

Currant verba licet,
Manus velocior illis.

A la Chine, les conversations officielles de l'Empereur étaient recueillies par deux femmes, placées aux deux côtés du trône. Parmi les nations de l'Europe moderne, l'Angleterre, pays où la parole est libre, a été la première à ressusciter une sténographie. Dans le siècle dernier, Taylor avait fait faire le pas le plus important à cette branche de l'art, en introduisant le principe de représenter seulement les mots par ce qu'on appelle leur *squelette*, c'est-à-dire par les principales consonnes qui peuvent servir à les reconnaître.

Toutefois, cette suppression des voyelles, non-seulement défigurait les mots, mais les rendait entièrement méconnaissables dans les langues latines, où ces voyelles jouent un rôle plus important qu'en anglais. Prépéan, et plus tard Hippolyte Prévost, en transportant en français les procédés de la sténographie anglaise, furent obligés d'ajouter beaucoup au système de Taylor, ce qui a rendu la sténographie française si embarrassée que les sténographes du *Moniteur* doivent être relevés toutes les *deux* minutes et qu'il faut en employer deux à la fois. C'est là le seul moyen qu'on ait en France pour obtenir une reproduction réellement *verbatim* d'un discours. Et puis, il n'y a rien dans cette sténographie qui en fasse un art attrayant. Les

Digitized by Google

principes manquent de généralité, de systématisation ; le manuscrit ne présente que des « pattes de mouches », sans aucune beauté dans le tracé, sans harmonie dans l'agencement des droites et des courbes.

Pendant que les sténographes du continent luttaient péniblement contre les difficultés de leur art, l'anglais Pitman reprenait le travail de son devancier Taylor, et le complétait à l'aide d'un principe nouveau, celui de l'écriture de position. C'est-à-dire que, tout en représentant les mots par leur *squelette*, il marquait le son de la voyelle en écrivant le signe à différents degrés au-dessus ou au-dessous de la ligne, comme en musique les notes s'écrivent aux différents niveaux de la portée. Ce principe a été depuis étendu et fécondé. La phonographie s'écrit donc sur du papier rayé, mais rayé d'une seule ligne et non de cinq, comme le chant.

En même temps, Pitman attachait aux signes fondamentaux une variété de crochets et de boucles, qui représentent, par les modifications du signe, les différentes associations de la consonne avec d'autres consonnes ; en sorte que chaque syllabe peut s'écrire d'un seul mouvement, et que chaque mot se fait sans lever la plume, par la juxtaposition des syllabes qui le forment.

Le phonographe exercé lie même beaucoup de mots entre eux, — tous ceux par exemple qui composent des locutions usitées, telles que *par conséquent*, *pour mémoire*, *sans coup férir*.

On a calculé que le temps perdu par un lever de plume, dans la phonographie cursive, est de 1/7 de seconde. Les signes de mots prennent, l'un parmi l'autre, 1/2 seconde ou un peu plus. Le tracé droit se fait à raison de 3 centimètres de trait par seconde. Chaque inflexion ou crochet prend par elle-même 1/6 de seconde.

En Amérique, l'écriture ordinaire s'est déjà enrichie, comme moyen d'abréviation, de plusieurs centaines de signes phonographiques. On voit ces signes se mêler au manuscrit vulgaire pour représenter les articles, les prépositions, les principales conjonctions, les verbes auxiliaires, et en général les mots les plus usités, ceux qui reviennent le plus souvent dans le langage. C'est une transition qui commence et qui est excellente, tant pour donner le désir d'apprendre l'art d'écrire rapidement que pour répandre la connaissance des premiers signes.

CARACTÈRES PHONOGRAPHIQUES.

La phonographie a été ainsi nommée parce qu'elle s'attache seulement au son des mots, sans tenir compte de leur orthographe. Elle supprime donc toutes les lettres muettes. Et, comme elle repré-

Digitized by Google

sente la voyelle par la position que le mot occupe, il suffit d'écrire les consonnes sonnantes, qui forment le *squelette* ou la charpente du mot (1).

Or, voici en quoi consistent les caractères de la phonographie, généralement adoptée d'après les travaux de Pitman :

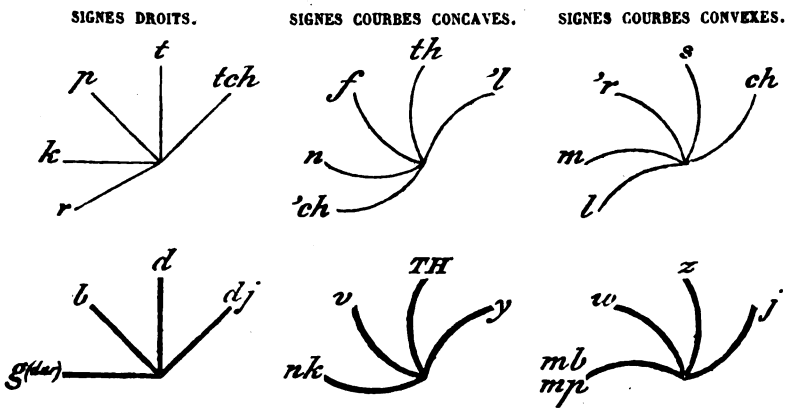

Ces signes, bien qu'ils soient ici réunis par groupes, s'écrivent isolément. On doit les tracer dans le sens qui, dans nos figures, irait de la circonférence au centre.

Les signes dont les lettres sont précédées d'une apostrophe, ne sont employés que comme finales.

Les traits que ce tableau renferme sont les plus simples ; mais les lettres ne sont pas attribuées à chacun d'eux de la manière la plus logique. Le son *gn* (*ñ*) manque. Les signes du *tch* et du *dj* représentent des sons complexes qui n'existent guère qu'en anglais. C'est une anomalie d'avoir mêlé ces sons complexes aux lettres élémentaires. Mais pour le moment, ce système est généralement adopté, et il est appliqué aux États-Unis à quatre ou cinq langues différentes.

(1) La phonographie a aussi des signes pour les voyelles, qui s'écrivent par des points et de petites barres en dehors et sur le côté du signe principal. Mais ceci n'est qu'une condescendance temporaire envers le vieux système d'écriture. On finit par enseigner au phonographe à se passer de ces signes-voyelles et à les supprimer entièrement. Il est donc plus simple de les laisser immédiatement de côté. Dans un cours public de phonographie que j'ai donné, en anglais, à New-Orléans, en 1867, dans la salle de la Caisse d'Épargnes des Affranchis, j'ai initié immédiatement mes auditeurs au système final.

Digitized by Google

CROCHETS D'ASSOCIATION.

Aux signes simples dont nous venons de donner le tableau s'attachent ensuite des crochets et des boucles qui permettent de représenter, par une simple modification du signe primitif, les diverses combinaisons de consonnes.

Ainsi, quant aux consonnes droites, celles-ci peuvent prendre un petit crochet à droite ou à gauche, soit au commencement, soit à la fin, soit aux deux bouts à la fois, ce qui donne déjà quatre modifications différentes et leurs combinaisons.

Prenons le *p* pour exemple, on aura successivement :

1° avec le petit crochet; 2° avec un grand crochet :

p *pl* *pr* *pf, pr* *pn* *pln* *plr* *prl* *ption* *pleur*

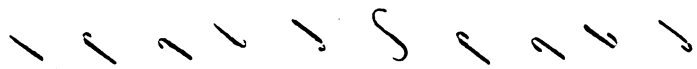

Si au lieu d'un crochet on emploie le cercle, on a :

1° avec un petit cercle; 2° avec un grand cercle :

sp *spr* *ps* *pns* *sesp* *sespr* *psès* *pnsès*

Enfin, en employant l'ovale :

1° avec le petit ovale : 2° avec le grand ovale :

stp *stpr* *pst* *pnst* *strp* *strpr* *pstr* *pnstr*

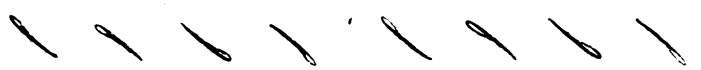

Ce que nous venons de dire du *p*, s'applique semblablement aux autres traits droits. Quant aux autres courbes, on ne peut leur attacher le crochet ou la boucle que du côté interne, parce qu'il serait trop long de renverser le mouvement de la plume pour faire le crochet ou la boucle sur la convexité. Mais on a encore un bon nombre de modifications.

Digitized by Google

CHANGEMENT DE MODULE.

Une troisième ressource, due aussi à Pitman, consiste dans le changement de module. Les dimensions ordinaires d'un signe étant 1, on peut soit réduire ce signe à moitié, soit le doubler, ce qui fournit deux nouvelles modifications. Le module $\frac{1}{2}$ est employé pour marquer le son final *t* ou *d*, comme dans *bête*, qui est exprimé par un *b* de demi-grandeur placé sur la ligne d'écriture (qui est celle de son *é*). On écrit donc bête : 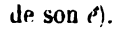 . Le module 2 est employé pour représenter l'addition de *dr* ou *tr;* en sorte que *mètre* s'écrit par un *m* de double grandeur à travers la ligne (qui est la place de son *è*) comme suit : 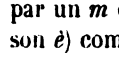

On donne aux élèves des tableaux de syllabes, et on les familiarise surtout aux quelques centaines de terminaisons usuelles qui reviennent souvent dans les mots.

Nous n'avons pas la prétention de faire ici un cours de phonographie ; nous désirons seulement donner une idée des procédés de cet art. Nous n'entrerons donc pas dans de plus grands détails. Nous ajouterons seulement les signes d'une douzaine de mots pris au hasard, pour voir à quel degré de simplicité cette écriture atteint et pour en faire juger le principe.

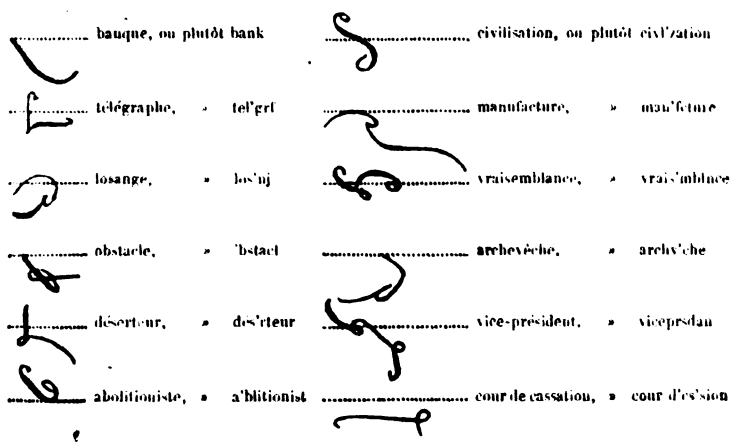

Il n'est pas plus long d'apprendre à écrire en phonographie qu'en écriture ordinaire ; mais cet apprentissage est aussi long. Nous rappelons-nous le temps que nous avons passé sur les bancs des écoles avant d'écrire rapidement? Ne s'est-il pas écoulé plusieurs années?

Digitized by Google

Il a fallu acquérir, suivant l'observation des instituteurs américains, une pratique de cinq cent mille mots. Eh bien ! il en est de même pour la phonographie. Quiconque aura le courage d'écrire cinq cent mille mots, saura écrire à la vitesse de 120 à 150 mots par minute, sans grande fatigue et sans effort. Il y a plus ; le jour où l'étudiant saura écrire couramment en phonographie, il s'apercevra qu'il sait lire couramment les signes, lors même qu'il ne se serait jamais exercé à cette lecture. Aussi est-ce une erreur — car c'est une perte de temps — d'occuper l'élève à lire la phonographie. Quand il saura écrire, il saura lire, sans l'avoir appris séparément.

REMARQUES GÉNÉRALES.

En Angleterre, on a récemment attaché une chaire de phonographie à des universités. Mais enseigner cet art à l'élève de l'enseignement supérieur, c'est s'y prendre trop tard. A cet âge, bien peu de jeunes gens auraient le temps et la patience de se livrer à la pratique indispensable ; ils connaîtront les principes, mais ils ne sauront jamais exercer cet art, qui sera pour eux sans profit. Aux États-Unis, c'est dans les écoles primaires et secondaires qu'on a introduit la phonographie — non encore dans toutes, mais dans un certain nombre d'entre elles. La création de milliers d'écoles, à la suite de l'émancipation, a permis aux phonographes d'étendre l'enseignement de leur art. A Nashville, en particulier, toutes les nouvelles écoles primaires ont un professeur de phonographie.

On fait à cet art en lui même quelques objections. On dit, par exemple, que plusieurs mots s'écrivant d'une même manière, il y a des chances de confusion. Mais l'objection s'appliquerait aussi bien à l'écriture vulgaire, qui ne manque pas de ces homographes. Qui a jamais confondu cependant, à la lecture, les *vers* qui rampent et les *vers* du poète, une *prise* de tabac et l'adjectif *prise*, l'*été*, saison, et *été*, verbe? Il est vrai que les cas d'homographie sont plus fréquents dans l'écriture cursive, qui ne conserve que le squelette des mots. Or, bien des mots peuvent avoir un squelette semblable. Mais, comme nous l'avons dit, la lecture synthétique, la vraie lecture courante se fait non par mots isolés, mais par l'ensemble. Ainsi, bien que le squelette *pl* appartienne à 39 mots différents de la langue française (en y comprenant les féminins et les pluriels), qui hésitera à déchiffrer *sa* PL *s'est envenimée* (*sa plaie s'est envenimée*); et *tu en* PL *à tes juges naturels* (*tu en appelles à tes juges naturels*)?

Une autre objection est basée sur la variabilité des signes. Les moyens de combiner les consonnes sont si féconds, que chaque

Digitized by Google

phonographe a son choix et ses prédilections. De là des formes multiples pour un même mot. Mais de toutes ces formes il y en a toujours une qui est préférable et qui est recommandée. De plus, l'usage des livres imprimés en caractères phonographiques, les dictionnaires qui fixent les formes, l'usage général, enfin, tendent à introduire l'uniformité. Nul doute qu'avec le temps cette uniformité ne devienne un des caractères de l'écriture phonographique, de la même manière qu'elle s'est établie pour l'orthographe ordinaire.

Les Américains ont des *readers* en caractères phonographiques, comme ils en ont en caractères vulgaires. Ces petits volumes sont utiles au maître pour la dictée; ils renferment, en effet, des listes de mots classés d'après le caractère fondamental, et des exemples systématiques de l'emploi des diverses formes. Mais ces livres, nous le répétons, sont plutôt à l'usage du maître qu'à celui de l'élève. Le commençant n'a pas autre chose à faire qu'à écrire, sous la dictée, des syllabes d'abord, puis des finales de mots, puis des mots polysyllabiques, puis, enfin, des phrases. Il ne faut pas le mettre à écrire d'après un livre; il y a dans cette opération trop de perte de temps. Il faut dicter, dicter toujours, jusqu'à ce que l'élève fasse 100 à 120 mots par minute, Comme nous l'avons déjà dit, quand il saura écrire couramment, il saura lire son écriture; et réciproquement, tant qu'il ne sait pas relire avec aisance ce qu'il a écrit, c'est qu'il n'est pas capable d'écrire rapidement.

CHAPITRE III.

DE L'ENSEIGNEMENT DU CALCUL.

Dans le siècle dernier, on apprenait les enfants à compter avec des jetons. C'était la démonstration pratique des premières opérations du calcul. Les petits livres mis entre les mains des écoliers américains commencent par une démonstration analogue à l'aide de figures. Ils représentent une variété d'objets, en lignes d'abord, puis en groupes séparés, tels que des lampes, des chapeaux, des pommes, des brebis; et l'on fait compter par l'élève les objets de chaque ligne. Quand on arrive aux groupes, on lui fait faire l'addition des objets contenus dans deux de ces groupes. On lui demande, par exemple, « trois chiens et deux chiens, combien cela fait-il? » Cet enseignement par *illustrations* a l'avantage de placer quelque chose de sensible sous les yeux de l'enfant.

On opère également par figures pour enseigner la soustraction. Le même système s'applique aussi à la table de multiplication.

Digitized by Google

Quant à la division, qui n'est qu'une opération inverse, on la mentionne sans en faire connaître les procédés. On y substitue des essais par multiplication, qui peuvent en tenir la place dans l'usage ordinaire. Si l'on a acheté, par exemple, une pièce d'étoffe de 46 mètres pour 322 francs, et que l'on veuille connaître le prix du mètre, on essaie tour à tour divers chiffres, tels que 5 fr., 6 fr., 7 fr. Multipliant 46 par 5, on trouve 230 fr., ce qui est trop peu. Le mètre a donc été payé plus de 5 fr. J'essaie 6 fr.; $46 \times 6 = 276$, qui est encore trop faible. J'essaie alors 7 fr., ce qui donne exactement 322 fr., et montre que 7 est la réponse à la question.

Si le quotient n'était pas un nombre entier, on y parviendrait également par des essais. Supposons que, dans le problème précédent, le prix des 46 mètres d'étoffe eût été 315 fr. 10 cent. J'essaie 6 fr., qui donnent 276; c'est trop peu. J'essaie 7 fr., qui fournissent 322; c'est trop fort. Le prix réel est donc entre 6 et 7. Essayons 7 décimes; ces 7 décimes, multipliés par 46, donneront 32 fr. 20 cent., qui, ajoutés à 276, font 308 fr. 20 c., chiffre trop faible. Ajoutons un décime de plus, dont le produit par 46 est 4 fr. 60 c., nous obtiendrons 312 fr. 80 c., trop faible encore. Mais un autre décime de plus donnerait évidemment un total trop fort. Essayons un demi-décime ou 5 centimes, qui feront 2 fr. 30 cent. pour les 46 mètres; nous obtiendrons 315 fr. 10 c., qui est le prix que l'on a payé. Ainsi, 6 fr. 85 c. est la réponse à la question.

Ces tâtonnements sont moins longs qu'on ne le supposerait au premier abord. De plus, entre les mains d'un commençant, les multiplications donnent un résultat comparativement plus sûr que la division. Il faudrait toujours recourir à la multiplication comme preuve. N'est-il donc pas aussi simple de s'en servir comme moyen de recherche immédiat?

Mais quand l'intelligence de l'élève est plus développée, et quand il a pris l'habitude du calcul, on lui enseigne non-seulement la division et les fractions, mais certains procédés expéditifs qui mériteraient peut-être de passer dans la pratique de nos écoles. Ainsi, on fait maintenant l'addition par deux chiffres. Étant donné une colonne de chiffres à additionner, telle que celle ci-contre :

1
7
9
4
8
3
5
2

On ne dit pas $1 + 7 = 8$, puis $8 + 9 = 17$, puis $17 + 4 = 21$, et ainsi de suite, en prenant chaque fois un chiffre de plus; mais on groupe par la pensée les chiffres deux à deux, et l'on dit $8 + 13 = 21$, puis $21 + 11 = 32$, puis $32 + 7 = 39$. Il n'y a aucune

Digitized by Google

difficulté à former mentalement le total de chaque groupe de deux chiffres. On s'habitue très-vite à ce travail, et l'addition des longues colonnes est alors abrégée de moitié.

Nous saisirons cette occasion pour dire qu'on a grand tort, en additionnant, de *reporter* les dizaines et les centaines. Il faut écrire le total de chaque colonne tout entier. On peut alors vérifier séparément une colonne quelconque. On a ainsi une suite de totaux partiels écrits en échelons, dont on fait ensuite le total général. Cette idée fort simple n'a pas encore passé dans l'enseignement primaire; mais elle mérite certainement d'entrer dans les procédés qu'on montre à l'enfant.

Un dernier point sur lequel nous désirons appeler l'attention est le tableau des mesures. En Europe, quand nous avons parlé du mètre, du stère, du litre et du gramme, nous croyons que tout est dit à ce sujet. Mais l'Américain, plus pratique, enseigne ici à l'enfant la division du temps : la semaine, les mois, l'année, le siècle. Il lui enseigne ce qu'on entend par une douzaine et une grosse, par une main et une rame, connaissance parfois bien utile. Plus d'un de nos professeurs renommés a eu dans sa vie à souffrir de cette lacune, et s'est demandé où trouver ces renseignements. C'est à l'école qu'on doit apprendre des choses si simples.

Ce qui fait le caractère de l'enseignement américain, c'est sa tendance pratique. Si l'élève quitte l'école primaire pour entrer immédiatement dans la vie, s'il n'a pas le temps de passer par l'enseignement moyen, il n'en a pas moins un certain fond de connaissances générales, qui lui seront d'un secours précieux.

Non-seulement on le prépare à l'école aux usages pratiques de la lecture, de l'écriture et du calcul, mais souvent même, avant de quitter la classe, il a pris une occupation, un métier. On voit de jeunes garçons, portant le pain à domicile, s'empresser dans leur course du matin, de peur d'arriver trop tard à l'école. On voit des petites filles qui s'occupent, avant et après la classe, à faire des ouvrages de main, de la broderie, de la couture, du travail au crochet, et qui vendent les produits de leur petite industrie, étant en même temps ouvrières et écolières. S'il se présente une difficulté de calcul, ou de lecture, ou d'annotation, pour ces petits travailleurs et ces petits commerçants, ceux-ci en font part à l'instituteur, et l'on résout la difficulté en classe. L'auditoire est ainsi initié peu à peu aux diverses circonstances qui se présentent dans le travail. L'école américaine n'est donc pas bornée à l'enseignement abstrait; elle a tout ce qu'il faut pour donner un véritable enseignement pratique.

J.-C. Houzeau.

Digitized by Google

DU JOUR DE REPOS HEBDOMADAIRE.

(Suite.)

§ 4. — LE REPOS PÉRIODIQUE HEBDOMADAIRE PASSE DES JUIFS AUX CHRÉTIENS, PUIS AUX MAHOMÉTANS.

L'observance du Sabbat avait été gardée plus de quinze siècles (1) chez les Israélites, avec une fidélité que n'avaient pu altérer ni leur contact avec les nations voisines les plus civilisées, sous Salomon et ses successeurs, ni l'envahissement de leur pays par les Assyriens, par Cyrus, puis par Alexandre et par Antiochus, ni les efforts de leurs derniers rois immédiatement avant la conquête romaine, lorsque les doctrines réformatrices prêchées par Jésus-Christ apparurent à Jérusalem.

Les preuves de cette constance des Juifs à garder le Sabbat se retrouvent en cent endroits de leur histoire, après leur établissement dans la Palestine. Leurs prophètes y insistent constamment (2), durant le long régime des rois qui avait succédé au régime des juges et rendait sans doute plus sujette à altération une institution faite principalement dans l'intérêt des petits contre les exactions des

(1) Moïse, né 1571 ans avant l'ère chrétienne, avait commencé à quarante ans sa mission de législateur parmi les Hébreux, emmenés par lui d'Égypte dans le désert, où il devait les former, avec un grand succès, à leurs destinées futures.

(2) Isaïe, chapitre 56, versets 1 et 2 : Dixit Dominus : Custodite justitiam.... Beatus vir qui facit hoc et filius hominis qui apprehendit istud, *custodiens sabbatum*, ne polluat illud.... Versets 4 et 5 : Qui *custodierint sabbata mea*. .. dabo eis in domo mea et in muris meis locum et nomen melius.... dabo eis quod non peribit. — Le Seigneur fait même, par la voix du prophète, des promesses à l'étranger (*advena*) qui aimera sa loi.... *Custodiens sabbatum* ne polluat illud.... Le même prophète, au chapitre 58, versets 13 et 14, insiste dans le même sens.

Ezéchiel, chapitre 20, verset 12 : *Sabbata mea* dedi eis ut essent signum inter me et eos; au verset 13, le prophète tonne contre ceux qui violent le Sabbat. Au chapitre 22, verset 8, il crie à Jérusalem : Malheur à vous qui avez violé mon sanctuaire, *méprisé mon Sabbat*.

Digitized by Google

grands. Le Sabbat devait être attaqué alors dans Israël, comme le droit de réunion, comme le droit de repos des travailleurs ont souvent été attaqués dans nos monarchies et nos aristocraties modernes.

Sous les Macchabées, après les pénibles époques des invasions assyrienne, perse, grecque, qui avaient livré tant d'assauts aux mœurs et aux institutions juives, on retrouve le Sabbat dans toute sa vigueur, sans doute parce que le peuple juif, délivré en ce moment de ses rois et de ses oppresseurs, avait senti combien il était de son intérêt de se rattacher à cette institution toute démocratique. Il s'était même opéré à cet égard une réaction contre les infractions dont nous venons de voir que les prophètes s'étaient plaints. Cette réaction, comme toutes les réactions, avait aussi produit des abus. On lit, en effet, au premier livre des Macchabées (1), que, lorsqu'Antiochus eut envahi la Judée, beaucoup de Juifs avaient sacrifié aux idoles et souillé le Sabbat. Antiochus avait défendu de célébrer ce jour, ainsi que les autres fêtes. Dès que la première insurrection contre les Syriens eut réussi, les insurgés triomphants restaurèrent le Sabbat avec tant de fanatisme, qu'attaqués dans un retour offensif de l'ennemi, ils se laissèrent vaincre sans combattre, parce que l'ennemi se présentait à eux un jour de Sabbat. Ils crièrent aux assaillants : « Nous mourrons tous dans notre simplicité; le « ciel et la terre seront nos témoins, que vous nous défaites injus- » tement (2). » — C'est l'anticipation de ce cri plus moderne : « Péris- » sent les colonies plutôt qu'un principe ! » exaltation d'une espèce analogue.

Mais Mathathias et ses amis, ayant appris le désastre, décidèrent bientôt que ce fanatisme deviendrait funeste à la bonne cause. Ils se dirent (3) : « Si nous agissons comme viennent de le faire nos frères et ne combattons pas les Syriens pour protéger nos vies et nos institutions, ils nous auront bientôt exterminés de la terre. Prenons la résolution de nous défendre contre quiconque nous attaquera, fût-ce un jour de Sabbat. » Nous avons déjà rapporté comment Nicanor, le général d'Antiochus, fut défait par Judas Macchabée, un jour de Sabbat, lorsque les Juifs eurent enfin résolu de suivre l'avis de Mathathias.

(1) Chapitre Ier, versets 44 et suivants : Multi ex Israel sacrificaverunt Idolis et conquinaverunt Sabbatum.... Antiochus avait défendu : Celebrari Sabbatum et dies solemnes.

(2) « Moriamur omnes in simplicitate nostrâ, et testes erunt super nos cœlum et terra quod injustè perditis nos. » Macchab., liv. 1er, chap. 2, verset 32.

(3) Macchabées, livre 1, chap. 2. verset 40.

Digitized by Google

Mais cette dérogation nécessaire à la loi n'empêcha pas les Juifs de continuer à l'observer fidèlement dans les cas ordinaires. Nous lisons dans l'historien Flavius Josèphe (1), que nous avons déjà cité sur d'autres points, qu'assez longtemps après l'époque des Macchabées et lorsque les Juifs vivaient sous le gouvernement des derniers princes que leur imposèrent les Romains avant de réduire la Judée en simple province romaine, ils faisaient entendre à ces princes, pliés aux coutumes étrangères, des réclamations pour qu'ils laissassent au peuple la liberté d'observer le Sabbat. Même du fond des îles de l'Archipel grec, où beaucoup de Juifs se rendaient pour leurs affaires de commerce, ils faisaient ainsi parler à Agrippa, devant Hérode, par un envoyé qu'ils lui adressaient, chargé de leur requête :

« Nos lois sont si pures et si saintes, que nous n'appréhendons pas qu'elles soient connues de tout le monde (2). Nous employons le septième jour, qui est pour nous un jour de repos, à les étudier et à les apprendre; et nous éprouvons combien elles sont utiles pour corriger nos défauts et nous porter à la vertu. Que si elles sont louables en elles-mêmes, leur antiquité, que quelques-uns osent vainement contester, ne doit-elle pas les rendre encore plus vénérables, puisqu'on ne saurait, sans impiété, abandonner des lois consacrées depuis tant de siècles? »

A l'époque d'une dernière réaction contre l'oppression étrangère qui devait finir par détruire leur patrie, les Juifs reprenaient encore, avec le même fanatisme qu'au commencement de l'insurrection macchabéenne, leur vénération pour le Sabbat. Nous lisons dans Dion Cassius (3) : « Pompée eut bientôt vaincu Hyrcan, qui ne put réunir nulle part assez de troupes pour lui résister. Il força aussi Aristobule à se rendre, après l'avoir assiégé dans une citadelle où il s'était retranché. Mais le siége de Jérusalem fut très-laborieux pour lui. La ville elle-même ne lui résista pas longtemps. Mais le temple lui coûta de la peine. Il était situé sur une hauteur et bien fortifié de murailles; et s'il avait été défendu chaque jour de la même manière, il n'aurait pu être pris. Mais comme, les jours de Saturne, ainsi qu'on les appelle (4), les Juifs suspendaient leurs

(1) Antiquités juives ; livre 16, chap. 4, dans l'édition déjà citée.

(2) Voir plus haut ce qu'en disait Philon, au lieu déjà cité aussi.

(3) Των Διωνος του καττιου του κοκκηιανου ρωμαικων ιστοριων τα Ζοζομενα Cassii Dionis cocceiani historiarum romanarum quæ supersunt (Grec, latin, deux volumes in-folio. Hambourg, Christian Hérold, 1750, liv. 37. Bellum judaicum page 121).

(4) Verum quod Saturni quos vocant diebus propugnationem intermitterent quibus ab omni opere vacant.... Id., ibid.

Digitized by Google

travaux de défense, ils donnèrent l'occasion aux Romains de détruire les murailles pendant ces jours-là. Car, dès que les Romains se furent aperçus de la coutume des Juifs, ils ne firent plus rien de sérieux les autres jours ; et à chaque retour du jour de Saturne, ils poussaient l'attaque de toutes leurs forces, de manière qu'enfin les Juifs, qui ne faisaient rien ce jour-là pour se défendre, finirent par succomber (1). »

C'est dans cette disposition persévérante des Juifs envers le Sabbat, que la loi évangélique leur fut apportée.

Jésus-Christ, qui, comme il le disait lui-même, n'était pas venu pour renverser la loi de Moïse, mais pour l'améliorer et la répandre ainsi sur tout l'univers, ne pouvait songer à détruire l'institution sabbatique si favorable aux petits, qu'il voulait surtout relever. Il s'étudia seulement à corriger l'abus d'application que les Juifs en faisaient souvent, comme nous l'avons vu.

La première fois que l'occasion s'offre à lui d'exprimer sa pensée sur le Sabbat, c'est dans cette promenade rapportée en l'Évangile selon saint Matthieu, chapitre 12 : Jésus se promenait dans la campagne couverte de moissons (*per sata*), un jour de Sabbat (*Sabbato*), avec ses disciples. Ceux-ci, ayant faim, se mirent à arracher des épis (*vellere spicas*). Survinrent des Pharisiens qui lui dirent : « Voilà que vos disciples font ce qu'il est défendu de faire les jours de Sabbat (2). »

Jésus alors leur rappelle David qui, ayant faim, entra dans la maison du Seigneur et y partagea avec ses compagnons des pains consacrés que les prêtres seuls pouvaient manger. Il leur rappelle encore que les prêtres qui violent le Sabbat dans le temple sont sans péché, et termine en disant qu'il a plus de pouvoir que les prêtres pour dispenser du Sabbat (3). Il allègue donc en premier

(1) Qui ubi hunc hostium morem animadvertissent, nihil serio egerunt reliquis diebus; quoties vero circumactâ septimanâ, Saturni dies redüisset contentis viribus templum oppugnarunt, atque ità tandem judæi ipsâ Saturni die nihil quicquam propugnantes, in potestatem hostium venerunt. Id., ibid.

(2) Ecce discipuli tui faciunt quod non licet facere sabbatis. (Matth.. chap. 12.)

(3) « Dico autem vobis quia templo major est hic. » Or, je vous dis qu'il y a quelqu'un ici plus grand que le temple.

« Dominus enim est filius hominis etiam sabbati. » Le fils de l'homme (ainsi se désignait souvent lui-même Jésus, tout en attestant sa mission divine) est maître même du Sabbat. Id., ibid.

Ces deux textes prouvent d'autant mieux que Jésus voulait d'abord alléguer la son droit de réformer le sabbat, que le fait de David auquel il renvoie, et le droit des prêtres de négliger le Sabbat dans le temple se rapportent à ceci :

Le prêtre Achimelech avait pris sur lui de donner à David et à ses compagnons des pains de proposition (pains consacrés aux seuls prêtres), quand il n'y en avait

Digitized by Google

lieu son droit de réformateur comme envoyé de Dieu, et qui ne doit aucun compte à personne de ce qui se fait, sous son autorité, en dérogation à la loi. Mais un peu plus loin, il explique qu'il est raisonnable de n'appliquer la loi du Sabbat que sous certaines exceptions. Car, rentrant de la campagne à la ville, comme il guérissait des malades sur son chemin, les Pharisiens s'en scandalisaient encore, et il leur dit : « Vous sauveriez sans doute votre brebis qui serait tombée dans un puits le jour du Sabbat. Combien l'homme est meilleur qu'une brebis! Donc, il est permis de faire le bien les jours de Sabbat (1). » Et Jésus continua à guérir les malades qui se présentaient. L'évangéliste ajoute que les Pharisiens n'en restèrent pas moins scandalisés, et qu'ils prirent entre eux, ce jour-là, la résolution de perdre Jésus (2).

Les trois autres évangélistes rendent compte d'une façon analogue de l'idée de Jésus sur le Sabbat, en y ajoutant des particularités qui la rendent plus claire encore. Il est utile de rapporter successivement leurs versions, afin de raisonner avec d'autant plus de certitude sur le sens modifié dans lequel le Sabbat mosaïque fut transporté des Juifs aux chrétiens.

Saint Marc, au chapitre 2, verset 23, raconte la même promenade de Jésus avec ses disciples ; les mêmes reproches que lui font les Pharisiens ; le même exemple de David qu'allègue Jésus en leur répondant ; le même droit qu'il se donne de corriger le Sabbat (3). Ce second évangéliste y ajoute la sentence de Jésus, si souvent répétée depuis : « Le Sabbat est fait pour l'homme, et non l'homme pour le Sabbat (4). »

pas d'autres, et qu'il croyait David et ses compagnons, venus au temple de Nobé pour exécuter un ordre du roi Saül. (Voir livre premier des Rois, chap. 21.)

Les prêtres sacrifiaient (donc, se livraient à un travail) dans le temple, même les jours de Sabbat.

Ce que le prêtre Achimelech avait fait, en dérogation de la loi sur les pains de proposition ; ce que tous les prêtres faisaient en sacrifiant, malgré le Sabbat, lui Jésus, plus grand, plus puissant que les prêtres (templo major) pouvait le faire à plus forte raison. C'est là le sens de la première réponse de Jésus, quant à l'observance du Sabbat ; il en dispense, parce qu'il en a le droit. Ce n'est qu'ensuite qu'il démontre que la dispense peut être raisonnable.

(1) Quanto magis melior est homo ove. Itaque licet sabbatis bene facere. (Matth., ibid.)

(2) Exeuntes autem pharisæi consilium faciebant adversus eum quomodo perderent eum. Id., ibid.)

(3) Itaque Dominus est filius hominis etiam Sabbati. (Marc, chap. 2, versets 23 et suivants.)

(4) Sabbatum propter homines factum est, et non homo propter Sabbatum. (Id., ibid.)

Digitized by Google

Saint Marc rapporte ensuite, comme saint Matthieu, les guérisons qu'opère Jésus dans la Synagogue, en rentrant de sa promenade dans la campagne (*per sata*). Jésus dit aux Pharisiens qui en murmurent : « Ne faut-il pas plutôt bien agir un jour de Sabbat que de le négliger (1) ? »

Et comme les Pharisiens se taisent, Jésus se fâche contre eux, déplore l'aveuglement de leurs cœurs (2), et dit au malade dont il s'occupe en ce moment-là : « Étends la main. » Il l'étendit et sa main, (desséchée), fut rendue saine. Là, comme en saint Matthieu, les Pharisiens finissent par se consulter sur la manière de perdre Jésus (3).

Dans saint Luc, chapitre 4, versets 16 et 31, on voit Jésus prêcher dans la Synagogue un jour de Sabbat. Au chapitre 6, la promenade (*in sata*) est racontée et les guérisons dans la Synagogue aussi ; mais c'est à des jours de Sabbat différents.

Dans saint Jean, chapitres 5 et suivants, on voit aussi les Juifs scandalisés de ce que Jésus guérit des malades le jour du Sabbat, et de ce qu'un paralytique, qu'il venait de guérir ainsi, emportait son grabat malgré la sainteté du jour, et par l'ordre de Jésus. Là, celui-ci dit encore qu'il est le fils de Dieu et qu'il peut dispenser de la loi du Sabbat (4).

Les Juifs ici se scandalisent non-seulement de ce que Jésus dispense de l'observance du Sabbat, mais de ce qu'il dit de la puissance qui lui vient de Dieu (5) ; et ils cherchent à le faire mourir.

Plus loin, saint Jean revient encore sur cette grave question du Sabbat (6), et il termine par dire que la conclusion des Juifs à cet égard était que celui qui n'observait pas le Sabbat, ne pouvait être un envoyé de Dieu (7).

De l'unanimité des évangélistes, il résulte donc que toute la rigueur du Sabbat était encore observée dans Jérusalem, à l'avénement de Jésus ; que celui-ci ne croyait pouvoir l'attaquer efficacement qu'en alléguant, avant tout, sa mission divine pour le faire ;

(1) Licet Sabbatis bene facere an male? (Marc, chap. 3.)

(2) Contristatus super cæcitate cordis eorum. (Id., ibid.)

(3) Exeuntes autem Pharisæi statim cum Herodianis consilium faciebant, adversus eum quomodo eum perderent. (Id., ibid.)

(4) Pater meus usque eo modo operatur, et ego operor. (Joannes, chapitre 5, versets 15 et suivants.)

(5) Propter ea magis quærebant eum Judæi interficere quia non solum solvebat sabbatum, sed et patrem suum dicebat Deum, æqualem se faciens Deo (Id., ibid.)

(6) (Joannes, chap. 7, verset 23).

(7) Non est hic homo à deo qui Sabbatum non custodit. (Id., chap. 9, versets 41 et 16.)

Digitized by Google

que les raisons plausibles de modifier le Sabbat ne devaient d'abord avoir aucune prise sur le peuple juif, en dehors de la mission divine invoquée pour pouvoir le modifier. Cependant, pour corriger la loi mosaïque de manière à la répandre et à la faire accepter chez les Gentils, une des premières choses requises était certes d'en rompre la rigidité. Cette rigidité, il est vrai, avait servi à garder la loi au milieu des vicissitudes auxquelles Moïse avait prévu que son peuple serait exposé, parmi tant de grandes nations où il plaçait Israël comme un missionnaire de morale épurée et de démocratie. Mais, quand le temps serait venu de répandre au loin cette loi, il avait bien fallu prévoir, dès l'origine, qu'on devrait l'adapter un peu aux nouveaux peuples auxquels elle serait offerte. C'est ce que tous les prophètes hébreux avaient d'ailleurs annoncé, et ce qu'au temps venu, vint exécuter le Christ, au prix de son immolation personnelle, que la grande difficulté de la tâche avait dû aussi faire prévoir, et par ses précurseurs, et par lui-même.

Les premiers apôtres se mirent en devoir d'accomplir, — quant à la réformation de l'institution du Sabbat en ce qu'il avait de trop rigide, — l'idée de Jésus telle qu'il l'avait manifestée par ses paroles et par ses actes. Cette réforme fut prêchée comme venant directement de l'autorité de Dieu, ainsi qu'il en avait été dit de l'institution primitive. Elle fut appuyée des raisons données par Jésus même pour plier désormais le Sabbat au principe : qu'il avait été fait pour l'homme, et non l'homme pour lui ; et que les *bonnes œuvres* n'étaient pas comprises dans les œuvres dont le Sabbat commandait de s'abstenir. Cela impliquait naturellement que le repos consacré par le Sabbat serait conservé pour l'homme ; mais que ce repos ne serait toutefois pas strictement obligatoire, en ce qui concernait les œuvres évidemment salutaires à l'homme.

Les premiers apôtres s'y prirent ainsi : ils continuèrent d'abord d'observer le Sabbat au jour même où l'observaient les Juifs ; seulement, ils y mettaient moins de rigueur. On voit aux actes des apôtres, chapitre 1er, verset 13, que ceux qui revenaient du mont des Oliviers où avait eu lieu l'ascension de Jésus, et rentraient à Jérusalem, n'avaient fait ainsi que la course ou le chemin permis le jour de Sabbat, auquel l'ascension avait eu lieu (1). Si l'on fait remarquer dans ce passage *des Actes* que la distance du mont des Oliviers à Jérusalem ne dépassait pas celle qu'il était permis

(1) Tunc reversi sunt Ierosolymam à monte qui vocatur oliveti, qui est juxta Jerusalem, *Sabbati habens iter*. (Voir, sur la signification de ces derniers mots, Dom Calmet, dictionnaire, etc., de la Bible. Toulouse, 1783, tome V, verbo *Sabbat*.

Digitized by Google

de parcourir un jour de Sabbat, c'est qu'on veut constater là que les apôtres n'avaient pas contrevenu à la règle sabbatique. Toutefois, en observant cette règle, pour ce qui concernait le repos, l'*abstention de fatigue* ordonnée à l'homme, les apôtres commencèrent à y déroger à d'autres égards. Ils choisirent d'abord expressément les jours de Sabbat pour prêcher et enseigner publiquement (1).

Saint Paul, dans sa première lettre aux Corinthiens, chapitre 16, recommande aux fidèles de faire leurs collectes le jour du sabbat, pour qu'ils n'aient plus à s'en occuper quand il viendra pour conférer avec eux.

Ce passage est important, et nous le reproduisons d'après la traduction de Genève que nous avons déjà suivie plus haut :

« Quant aux collectes qui se font pour les saints (les frères, la » communauté chrétienne), faites-en comme j'en ai ordonné aux » églises de Galatie. C'est que chaque premier jour de la semaine » (per unam diem sabbati), chacun de vous mette à part par devers » soi, serrant ce qu'il pourra par la bénignité de Dieu, afin que » lorsque je viendrai les collectes ne se fassent point. »

Dans l'épître aux Hébreux, Paul démontrant que Jésus est venu modifier Moïse en plusieurs points, dit (2) qu'il est bon d'observer le sabbat; mais il n'y insiste pas autant que les anciens docteurs juifs.

Au reste, vers la fin du siècle des premiers apôtres, les chrétiens, sans qu'on sache dire au juste à quelle date, avaient transporté le repos hebdomadaire au lendemain du jour où les juifs l'observaient. Voici ce que Dom Calmet dit à ce sujet (3) :

« Moïse avait fixé le jour du sabbat au septième jour. Les apôtres, pour honorer le jour de la résurrection de Jésus-Christ, l'ont fixé au dimanche, qui est le premier jour de la semaine, selon les Hébreux, et le jour consacré au soleil, selon les païens.

» *Dies dominica*, jour du Seigneur : il en est parlé dans l'apocalypse « fui in spiritu in dominicâ die » (apoc. 1, 10). C'est le jour de la résurrection qui arriva le lendemain du sabbat. Les apôtres, pour conserver la mémoire de ce jour si glorieux à Jésus-Christ et à son église, jugèrent à propos de transporter au dimanche le repos qui s'observait parmi les juifs, le jour du sabbat. »

L'allégation de Dom Calmet est appuyée de la citation de l'apocalypse ci-dessus, d'une citation de saint Barnabé (épître), et de saint Ignace le martyr, dans sa lettre aux Magnésiens. Mais il n'en résulte rien quant à la date exacte de l'innovation.

(1) Acta apostolorum. Chap. 15, versets 21 et 22; chap. 18, vers. 4; chap. 20, vers. 7.
(2) Ad Hebræos. Chapitre 4.
(3) Dictionnaire de la Bible, déjà cité : verbo *Sabbat*, et verbo *Dimanche*.

Digitized by Google

Ce qui est certain, toutefois, c'est que le dimanche (1) est complétement substitué au samedi, comme jour de repos hebdomadaire chez les chrétiens de tout l'empire, dans le courant du deuxième siècle. Saint Irénée (2) le témoigne ainsi pour la Gaule; Origène, pour la Grèce et l'Égypte (3); Tertullien, pour l'Afrique (4). Et saint Justin, philosophe et martyr (comme il est qualifié parmi les Pères), est, même avant ceux-là, très-explicite sur la question, dans sa célèbre apologie pour les chrétiens, adressée à l'empereur Antonin.

Nous nous arrêterons à saint Justin, qui nous donne tout à la fois des notions sur l'établissement du dimanche et sur l'emploi qu'en faisaient les premiers chrétiens.

Justin vivait et écrivait sous Antonin le Pieux et le pape Eleuthère. Il a écrit plusieurs traités (5), parmi lesquels se trouvent : « l'Apologie ou défense pour les chrétiens au Sénat de Rome, » et : « l'Apologie seconde, pour les chrétiens, à l'empereur Antonin le Pieux. »

L'Apologie au Sénat n'est pas fort étendue; elle explique principalement pourquoi les chrétiens croient en Christ plutôt qu'en tous les philosophes.

L'Apologie seconde, à l'empereur Antonin, est beaucoup plus développée. Justin y fait réponse à tout ce dont on accusait alors les chrétiens, et l'on sait, par Tacite, en divers endroits bien connus des écrits de cet historien, quelles étaient les erreurs répandues à Rome sur les croyances et les pratiques des chrétiens. Il invoque Socrate comme ayant d'avance justifié la plupart de leurs principes; puis il explique leur doctrine sur Dieu, et ridiculise le culte des idoles.

Il témoigne de l'obéissance des chrétiens aux lois de l'Empire. Il justifie leur croyance dans les écritures tant mosaïques qu'évangéliques. Il en raconte l'origine et la concordance. Il rapproche les enseignements des philosophes grecs de ceux de Moïse et des prophètes; et il trouve qu'ils s'accordent généralement sur les choses essentielles.

(1) *Dies magna :* dimagne ou dimegne, dans tous les patois qui ont précédé le français, et qui ont persisté à côté du français, dans le Midi comme dans le Nord de la France, dans la Belgique wallonne, dans la Suisse romande. ***Dimagne***, même formation que *Charlemagne*.

(2) Dans la querelle sur la fixation des Pâques. (Voir l'art de vérifier les dates, déjà cité). Irénée, né en 150, mort en 202.

(3) Homélie 6 in exordio. Origène, né à Alexandrie, 185.

(4) Apologie de animâ. Tertullien, né à Carthage, vers 150, mort en 216.

(5) Les œuvres de saint Justin, philosophe et martyr, mises de grec en langage français, par Jean de Maumont. Paris, 1559.

Digitized by Google

Il justifie les prières et les cérémonies des chrétiens, et c'est à ce dernier sujet que Justin, vers la fin de cette seconde Apologie, s'exprime ainsi sur le dimanche. Nous suivons la traduction de Jean de Maumont :

« Et le dimanche, qui est, dites-vous, le jour du soleil, tous les fidèles qui demeurent ès champs ou à la ville s'assemblent et congrègent en un lieu ; et là, on lit les évangiles ou saints commentaires des apôtres, et les écrits aussi des prophètes de Dieu, tant qu'il y a de temps ; et puis le lecteur cesse.

» Et lors, le président et ministre fait, sur cela qui est récité, son sermon et exhortation, admonestant et incitant les assistants à l'imitation de ces choses saintes, chrétiennes et vertueuses.

» Ce fait, nous nous levons tous et faisons nos vœux et prières ; et en après, comme nous avons dit, l'oraison cessée, on administre et porte le pain, le vin et l'eau en la sorte narrée (c'est-à-dire comme Justin l'a fait un peu plus haut, en expliquant ce que les chrétiens entendent par l'Eucharistie). Et ledit chef qui préside en ce saint mystère, fait semblablement son vœu et oraison, et à voix haute rend, tant qu'il lui est possible, grâces à Dieu ; et le peuple lui répond disant, en bénédiction et approbation de sa prière : *Amen* ; diction hébraïque signifiant cela.

» Et lors se fait la distribution et communion de la viande (mangeaille, vivres, dit le texte grec, en tant que *vivende*, ce qui sert à nourrir, à entretenir la vie), sanctifiée, de laquelle tous les présents sont faits participants, la recevant en leur substance et nourriture qui leur est un nourrissement salutaire, et l'on en envoie aux absents par les ministres diacres qui sont dédiés à tel service.

» Et ceux qui sont riches donnent (s'il leur vient à plaisir), chacun selon son vouloir et puissance, de leurs biens ; et cela s'assemble qui est laissé et déposé entre les mains du président, pour être, après, par lui distribué à l'aide des orphelins, veuves et malades, ou autres qui sont pour quelqu'autre occasion indigents ; et pour ceux aussi qui sont détenus en prison, et pour les étrangers que nous logeons en nos maisons (1) ; et, en somme, pour tous ceux qui en ont affaire, desquels ledit président est procureur, pourvoyeur et gouverneur.

» ET AVONS ÉLU CE JOUR NOMMÉ DU SOLEIL POUR FAIRE CETTE GÉNÉRALE ASSEMBLÉE (c'est nous qui soulignons), pour autant que c'est le premier jour auquel Dieu, muant et chassant les ténèbres, et donnant forme et polissure à la matière créée de lui, mit à parfaire et créer le monde, et auquel aussi Jésus-Christ, notre Sauveur, ressuscita de mort à vie. Car ils le mirent en croix le jour qui précédait Saturne, et le lendemain d'après celui de Saturne, qui

(1) « Advena intra portas tuas, » disait le décalogue qui faisait déjà participer l'étranger aux bienfaits du Sabbat, dans l'ancienne loi.

(*L'auteur.*)

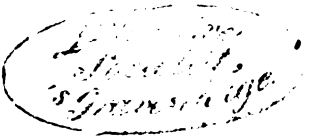

Digitized by Google

fut le jour du soleil, se montrant à ses apôtres et disciples, leur enseigna les choses que nous vous annonçons pour les contempler et connaître. »

Saint Justin termine en priant l'Empereur de permettre aux chrétiens d'enseigner librement leur doctrine, même quand il ne voudrait pas lui-même en tenir compte :

« Ne nous condamnez cependant à mort comme malfaiteurs, traitant à guise d'ennemis ceux qui ne vous ont en rien méfait. »

Il ajoute, toutefois, que les chrétiens sont résignés à tout. Mais il rappelle à Antonin qu'une lettre de son père, l'empereur Adrien (qu'il joint en copie à l'envoi de l'Apologie en question) a rendu déjà justice aux chrétiens en défendant qu'on les persécutât, sous son règne.

On sait qu'Antonin ménagea, en effet, les chrétiens, comme l'avait déjà fait son père, et, avant lui, l'empereur Marc-Aurèle.

La publication d'écrits comme ceux de Justin et, avant lui, comme ceux de Flavius Josèphe, comme ceux de Philon, comme ceux de Clément d'Alexandrie, dont nous avons déjà parlé, devaient naturellement avoir servi, vers la fin du second siècle, à apprivoiser les philosophes et les penseurs à l'idée du repos hebdomadaire. Les avantages que retirait le petit peuple de ce repos et des profits matériels qu'il obtenait du dimanche employé comme Justin vient de dire que les premiers chrétiens l'employaient, firent sans doute une très-rapide propagande de l'institution dans tout l'empire romain.

Il est à croire que les premiers chrétiens changèrent le jour du repos hebdomadaire, en bonne partie pour le faire coïncider avec le *jour du Soleil* des païens, qui, sans avoir été jusque là, pour ces derniers, un jour de repos, n'en était pas moins consacré à quelques solennités religieuses. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, les premiers chrétiens tirèrent un grand parti de la concordance qu'ils essayaient de mettre, autant que cela était possible, entre les usages païens et ceux qu'ils voulaient introduire comme véhicules de leurs doctrines. C'est là surtout qu'ils abandonnaient la rigidité des usages mosaïques, comme moins compatible avec la diffusion, au large, de principes qui venaient originairement, toutefois, de l'enseignement mosaïque. Les premiers chrétiens paraissent même avoir affecté, en plus d'une occasion, de se séparer complétement des juifs, pour mieux réussir parmi les Grecs et les Romains, qui n'avaient pas les juifs en grande estime, surtout après la dispersion de ce peuple lors de la destruction de Jérusalem par Titus.

Digitized by Google

Voici, à cet égard, une circonstance que nous fournit saint Justin lui-même en un autre endroit de ses œuvres :

Dans son dialogue avec Typhon le juif (1), saint Justin rappelle à celui-ci le Sabbat, comme ayant été institué pour que les juifs « eussent mémoire de Dieu ; » il ne lui donne pas d'autre cause. C'est pour amener un raisonnement qu'il fait un peu plus loin (2), d'une façon assez embrouillée du reste, et qui revient à dire qu'il vaut mieux maintenant qu'on célèbre le jour de la résurrection de Jésus-Christ, nouvelle commémoration divine. Ce n'est qu'un déplacement de commémoration. C'est la justification du chrétien envers le juif. C'est toujours, comme le juif, en souvenir de Dieu que le chrétien agit ; et, pour le reste, le repos et la solennisation du septième jour sont restés de la même nature.

Au Gentil, le chrétien disait, sans doute : ce n'est pas le Sabbat des juifs que nous célébrons. Notre jour de repos a une autre cause que la leur ; examinez seulement si, de sa nature, ce n'est pas une bonne chose, et, si c'est une bonne chose, acceptez-la en même temps comme la commémoration d'un bienfait de Dieu : le bienfait de la Rédemption.

On trouve, d'ailleurs, dans Blondel, « Histoire du Calendrier romain, » ouvrage sur lequel nous avons dit plus haut qu'il nous faudrait revenir, des observations sur la manière dont les usages religieux, passés des juifs aux chrétiens, s'amalgamèrent à la longue avec les usages païens.

Au livre IV de son livre, qui traite des changements arrivés au calendrier romain par la réformation des chrétiens au temps de la naissance de l'église, Blondel dit que tout l'Empire avait accepté d'abord le calendrier julien : celui du philosophe Sosimènes, que Jules César décréta. Les Égyptiens, les Hébreux, les Grecs l'adoptèrent sans difficulté, quant à ce qui concernait la distribution politique des temps. Pour ce qui regardait la religion et les cérémonies, ce que le nouveau calendrier prescrivait ne regarda que la ville de Rome. Elle eut ses fêtes, ses jeux, ses sacrifices, selon un ordre particulier nouveau ; mais cela n'apporta aucun changement dans les autres pays ; et chacun demeura dans l'usage libre de ses coutumes et de ses traditions, pour le culte divin.

Les juifs conservèrent leur Sabbat et leurs sacrifices religieux de ce jour-là. Ils conservèrent aussi leurs grandes fêtes commémoratives d'événements nationaux : la Pâque, en souvenir de leur sortie

(1) Voir les œuvres ci-dessus citées. Page 55.
(2) Ibid., page 72.

Digitized by Google

d'Égypte ; la Pentecôte, réception de la loi sur Sinaï ; les Tabernacles, séjour au désert, etc.

Les chrétiens, venus après le calendrier julien, l'adoptèrent aussi, mais ils remplacèrent les *nundinæ* par leur dimanche, et ne tinrent pas compte des jours fastes et néfastes, ni des fêtes particulières à la ville de Rome. Ils eurent une Pâque, une Pentecôte, etc., comme les Juifs, mais rattachées à d'autres événements. Les fêtes des chrétiens devinrent comme une transaction entre les fêtes juives et les fêtes romaines ; et, peu à peu, elles prévalurent comme telles dans l'Empire. Le dimanche chrétien, en particulier, retenait du Sabbat des Juifs la cessation des œuvres purement serviles, ajoutait aux *nundinæ* romaines l'obligation du repos des travaux domestiques et continuait l'usage des rites religieux communs au sabbat et aux *nundinæ*.

C'est ainsi que, à la longue, le dimanche restant consacré à Dieu, au Seigneur : *Dies dominica*, *Dies magna*, s'établit dans tout l'Empire. Les Juifs, dispersés sur sa surface, retenaient seuls leur ancien septième jour, sans avoir transigé, d'ailleurs, sur sa rigueur primitive, comme l'avaient fait les chrétiens, sous l'autorité de l'Évangile lui-même.

Les bienfaits du repos hebdomadaire, corrigé de la rigueur mosaïque et introduisant, d'autre part, l'exercice des œuvres de bienfaisance que nous a décrites saint Justin, ont, à coup sûr, contribué puissamment à la propagation du christianisme parmi les peuples de toutes les parties de l'Empire romain. Nous avons vu plus haut, en citant Ozanam et ce qu'il rapporte au sujet de la conversion des Francs à l'Évangile, combien les pasteurs des temps postérieurs à l'évangélisation des Grecs et des Romains recommandaient les dimanches en faveur des porchers, des bouviers, des bûcherons et de tous les travailleurs des champs et des forêts. Rien d'étrange donc dans les lois de l'Empire qui ordonneront une certaine observance des dimanches et des fêtes, dès que le christianisme aura définitivement prévalu dans tout le monde romain, (*Orbis romanus.*)

C'est le moment de dire ce que comportait cette législation. Nous le trouvons condensé dans le code de Justinien, livre 3, titre 12 : *De feriis.*

« Le dimanche que le code désigne indifféremment par l'appellation : jour du soleil (1), jour du Seigneur (2), tous les juges, tous

(1) Code. Liv. III, titre 12 ; loi 3 : Venerabili die solis.

(2) Idem. Loi 2 : « In die dominico ; » loi 7 : « Dies solis quos dominicos ritè dixêre majores. »

Digitized by Google

les habitants des villes, tous les ateliers d'arts et métiers doivent être en repos, chômer (1). Mais ceux qui sont occupés à l'agriculture, dans les champs, peuvent vaquer à leurs travaux (2), parce qu'il arrive souvent qu'il n'y a pas d'autre jour aussi propre aux semailles, pour le blé, et aux plantations de la vigne, et qu'il ne faut pas perdre l'occasion favorable que donne la bonté céleste (3). » C'est là une constitution de l'empereur Constance de l'an 321.

On voit que le citadin est mieux servi que le paysan. Pour celui-ci, l'exception que mentionne Virgile à l'endroit des Géorgiques que nous avons cité plus haut, a été maintenue. Elle est même élargie, car Virgile ne parle que de certains travaux agricoles permis les jours de fête, chez les Romains encore païens ; et la constitution de l'empereur Constance, au moment où l'Empire est devenu chrétien, permet tous les travaux des champs, le jour du soleil. Cela devait être ainsi, dans un temps où la ville opprimait encore la campagne.

Une constitution des empereurs Léon et Anthemius défend, les dimanches, les récréations qu'elle qualifie d'obscènes (4) : les théâtres, les jeux du cirque, les combats de gladiateurs et d'animaux. Elle insiste sur les défenses antérieures de vaquer, les dimanches, aux affaires judiciaires, aux contrats, aux exécutions.

Ces deux constitutions impériales sont le fond de ce que l'Empire, devenu chrétien, avait, dans les commencements, accepté des préceptes religieux sur le repos du dimanche : repos dans les villes, avec abstention de récréations peu décentes; mais rien d'ordonné pour les campagnes. C'est plus tard que l'Église devait généraliser mieux les idées évangéliques sur le repos hebdomadaire, au profit de tous, sans distinction.

Le code de Justinien, au livre cité, consacre, d'ailleurs, quelques-unes des fêtes des chrétiens, indépendantes des dimanches : les Pâques, Noël, l'Épiphanie, qui ont plusieurs jours de repos (5) ; et les jours anniversaires de la Passion de Jésus-Christ (6).

(1) Omnes judices, urbanæque plebes et cunctarum artium officia, venerabili die solis quiescant. Code, liv. III, titre 12, loi 3.

(2) Ruri tamen positi agrorum culturæ libere licenterque inserviant. (Id., ibid.)

(3) Quoniam frequenter evenit ut non aptius alio die frumenta sulcis aut vineæ scrobibus mandentur, ne occasione momenti pereat commoditas, cælesti provisione concessa. (Id., ibid.)

(4) Nec hujus tamen religiosi diei otia relaxantes, obscenis quemquam patimur voluptatibus detineri. Nihil eodem die sibi vindicat scena theatralis, aut circense certamen, aut ferarum lacrymosa spectacula. (Id., ibid., loi 11.)

(5) Code. Livre III, titre 12, lois 2 et 8.

(6) Idem. Loi 7.

Digitized by Google

Nous n'avons pas à mentionner ici les vacances purement judiciaires, au temps de la moisson et des vendanges (1), qui ne sont pas données, comme des fêtes proprement dites, et dont les repos ne sont pas communs à toute la population de l'Empire, mais aux gens de loi seulement.

L'introduction dans tout l'Empire du repos hebdomadaire étant ainsi constatée, en principe, et à part les développements que l'Église chrétienne donnera successivement à son application (ce sur quoi nous devrons revenir plus loin), il nous reste à mentionner, en peu de mots, l'entrée de la même institution chez d'autres peuples, à la faveur de la législation mahométane postérieure d'environ six siècles à la législation évangélique.

On sait que le Koran est donné, par Mahomet lui-même, comme un développement de la loi mosaïque adapté aux Arabes qu'il voulait ainsi tirer de l'idolatrie pour les amener au culte d'un seul Dieu. Inutile de citer ici les nombreux passages du Koran qui le prouvent. Nous en donnerons seulement quelques-uns plus bas.

L'institution sabbatique ne pouvait manquer dès lors de passer dans la loi mahométane.

La consécration d'un septième jour au culte solennel de la divinité se trouve donc dans le Koran, comme dans l'ancien testament et dans le nouveau. Le repos hebdomadaire s'y implique, bien qu'il y soit devenu moins impérieux. A cet égard, on pourrait dire que le Koran prépare plutôt l'établissement du repos hebdomadaire, par voie de conséquence, qu'il ne l'introduit par voie de précepte formel. Le septième jour est un jour consacré, chez les Mahométans, comme chez les juifs et chez les chrétiens; c'est un moyen déjà établi de transition pour arriver à l'institution future du repos hebdomadaire uniforme chez tous les peuples. Les peuples mahométans en trouveront, comme nous, le fondement dans leurs idées religieuses. Il ne s'agit, pour eux comme pour nous, que de débarrasser la question des obstacles politiques; surtout de ceux de ces obstacles qui viennent des intérêts de classes aristocratiques, au spirituel comme au temporel. A leur contact purement démocratique, que facilitent également le mosaïsme, l'évangile et le Koran, laissés respectivement à leur objet naturel, les Israëlites, les chrétiens, les musulmans, arriveront bien à l'unification, dans leur intérêt commun, de la grande idée du législateur des Hébreux.

En attendant, voici formellement ce que le Koran porte, quant à

(1) Code. Loi 2, déjà citée.

Digitized by Google

la consécration du septième jour. Nous nous servons de la traduction annotée de Kasimirski (1).

Au chapitre 2, intitulé : la *Vache*, après qu'il a été fait mention de la création, du paradis terrestre, de la chûte d'Adam, et de l'annonce du livre qui doit le relever de sa chûte (2), on lit : « Enfants d'Israël, souvenez-vous des bienfaits dont je vous ai comblés; soyez fidèles à mon alliance, croyez au livre que je vous ai envoyé pour corroborer vos écritures. »

Après avoir dit ensuite (3) : « Certes, ceux qui croient et ceux qui suivent la religion juive et les chrétiens et les sabéens, en un mot, quiconque croit en Dieu et au jour dernier, et qui aura fait le bien, tous ceux-là recevront une récompense de leur Seigneur, » le Koran (4) explique qu'il est venu faire des Arabes « *une nation intermédiaire*, afin qu'ils soient témoins vis-à-vis de tous les hommes, et que Mahomet soit témoin par rapport à eux. » Le chapitre contient alors les principaux préceptes de pratique de la loi mahométane. Le Sabbat y est rappelé parmi d'autres règles, pour la plupart tirées de la loi mosaïque.

Le Sabbat est encore rappelé au chapitre 7 (5), comme devant être observé par les mahométans.

Mais au chapitre 62 (6), on voit que le repos n'est pas imposé absolument au croyant, après qu'il a satisfait aux obligations du culte à accomplir le jour de l'*Assemblée;* c'est le nom donné là au septième jour qui, comme on sait, tombe chez le musulman le vendredi de notre semaine.

A ce chapitre, le Koran dit :

« Ceux qu'on a chargés du Pentateuque (les cinq livres de Moïse) et qui ne l'observent pas ressemblent à l'âne qui porte des livres. »

« O croyants! lorsqu'on vous appelle à la prière du jour de l'Assemblée, empressez-vous de vous occuper de Dieu. Abandonnez les affaires du négoce. Cela vous sera plus avantageux; si vous saviez!

» Lorsque la prière est finie, allez où vous voudrez et recherchez les dons de la faveur divine. Pensez souvent à Dieu, et vous serez heureux.

(1) Le Koran, traduction nouvelle sur le texte arabe, par Kasimirski, interprète de la légation française en Perse. Paris, Charpentier, 1852.

(2) Koran : la Vache, versets 36 à 38.

(3) Id., ibid., verset 59.

(4) Id., ibid., verset 137.

(5) Koran, chapitre 7, *El raf*, qui signifie la ligne de démarcation. Verset 165.

(6) Id., chapitre 62 : « L'assemblée. » Versets 5, 9, 10 et 11.

Digitized by Google

» Mais ils agissent autrement. Qu'ils voient seulement quelque vente ou quelque divertissement, ils me laissent là debout et seul.

» Dis-leur : Ce que Dieu tient en réserve vaut mieux que le commerce et le divertissement. Dieu est le meilleur dispensateur des subsistances. »

Les commentateurs disent que le reproche fait à ceux qui laissent la prière pour les affaires ou les divertissements est une allusion à ceci : il arriva qu'un vendredi (jour d'Assemblée) Mahomet prêchait le peuple; le tambour se fit entendre, annonçant quelque vente; à l'exception de douze auditeurs, tout le monde quitta la Mosquée.

Mais les commentateurs ajoutent que Mahomet ne fait en ce passage que recommander la prière comme meilleure, au *jour d'Assemblée*, que le travail et le plaisir, sans interdire toutefois ceux-ci. En général, les mahométans zélés observent, ce jour-là, le repos, et s'occupent exclusivement d'exercices religieux; mais, comme le précepte n'est pas obligatoire absolument, il en résulte que les travailleurs soumis aux ordres d'un maître ne sont, après la prière ou le service du *jour d'Assemblée*, exemptés du travail qu'autant qu'il plaît au maître. C'est là que le *jour d'Assemblée*, des mahométans, est inférieur au Sabbat des juifs et au dimanche des chrétiens. Il ne s'agirait toutefois que de prendre tout l'ensemble du Koran et de bien faire ressortir la préférence que le prophète Mahomet donne du moins à la prière sur la recherche du gain, un *jour d'Assemblée*, pour amener les peuples mahométans à l'observance du repos pour tous, au septième jour, comme chez les juifs et chez les chrétiens.

Dans tous les cas, il est suffisamment établi, croyons-nous, que le principe d'un repos hebdomadaire est au fond des trois religions juive, chrétienne, mahométane.

§ 5. Les juifs, les chrétiens et les mahométans connaissent seuls le repos périodique hebdomadaire, dans les temps modernes. — différences dans l'application qu'ils en font.

Les nations qui suivent le Mosaïsme, l'Évangile ou le Koran sont les seules qui connaissent la consécration du septième jour à un service religieux déterminé, fixé, par excellence, à ce jour-là, et qui observent, ce jour-là, quoiqu'à des degrés différents, le repos des travaux ordinaires. En fait, c'est une diffusion immense du Sabbat primitif. Cette institution, isolée, comme nous l'avons vu, pendant plus de quinze cents ans, chez un petit peuple, s'est propagée aujourd'hui parmi les deux tiers environ de l'humanité, et si

Digitized by Google

la propagande qui doit s'en faire encore n'appartient plus aux juifs, d'où elle est sortie d'abord, les chrétiens ou les mahométans sont, sur tous les points de la terre, en contact aujourd'hui avec toutes les nations, de façon à faire pénétrer cette institution partout où elle n'existe pas encore. Les différences dans l'application qu'ils en font chez eux, n'est qu'un obstacle secondaire à la propagande dont il s'agit.

Comme nous devons consacrer un chapitre spécial à l'observance du repos hebdomadaire dans les temps actuels, chez tous les peuples qui l'ont adopté, nous n'avons qu'à noter ici, en passant et très-sommairement, les différences en question.

Dans les trois religions qui consacrent un septième jour, de la manière que nous avons dite, chacun a un jour différent dans *la semaine*, division du temps annuel, soit solaire, soit lunaire, que toutes les trois ont uniformément adoptée. Les juifs ont conservé le jour que, d'après l'ancienne appellation grecque et romaine, nous avons continué de nommer le samedi (Saturni dies, le jour de Saturne). Les chrétiens ont pris le jour suivant, qu'ils nommaient d'abord « le jour du soleil, » avec les païens grecs et romains, au milieu desquels ils se répandaient, et qu'ils ont appelé le jour du Seigneur (dies dominica), ou le grand jour (dies magna, dimagne, dimanche), quand ils le désignaient entre eux seuls, et avant que le monde grec et romain ne se fût converti à leur doctrine, pour abandonner totalement l'ancienne appellation, et prendre avec eux, et exclusivement, la nouvelle. Les mahométans ont choisi le jour avant le samedi, c'est-à-dire le vendredi (Veneris dies, le jour de Vénus). De sorte que trois jours divers, mais toutefois consécutifs de la semaine, sont les jours de repos des mahométans, des juifs et des chrétiens respectivement, dans l'ordre de cette énumération.

Il n'est pas douteux que Mahomet n'ait été induit à choisir, pour les solennités hebdomadaires du nouveau culte qu'il introduisait, un autre jour que celui des juifs et des chrétiens, par des raisons analogues à celles que les chrétiens avaient eues de substituer leur Dimanche au Sabbat. Il dit dans le Koran, comme nous l'avons vu, qu'il est venu faire des Arabes « *une nation intermédiaire* vis-à-vis de tous les hommes. » Il fallait donc qu'il la distinguât entre les nations voisines ; et le signe de distinction le plus propre à frapper les masses, sur lesquelles il devait agir, surtout par l'idée religieuse, comme l'ont fait tous les législateurs primitifs, c'était celui par lequel les Arabes exerceraient leur culte, à un jour différent des autres peuples.

Le choix de jours différents pour y fixer les solennités religieu-

Digitized by Google

ses, et le repos imposé ou seulement recommandé au peuple à cette occasion, était arbitraire. L'essentiel était que ces jours revinssent tous périodiquement à un septième jour, s'il était vrai que Moïse eût bien observé et que l'expérience eût confirmé l'observation, lorsque celle-ci avait été généralisée, savoir : qu'un repos hebdomadaire devait être salutaire aux travailleurs, au point de vue moral, comme au point de vue physique.

La différence de ces jours ne devait devenir un inconvénient que lors du contact plus fréquent et du commerce plus intime des peuples pratiquant leurs repos hebdomadaires à des jours différents. Mais, à l'origine des législations diverses, le motif des créateurs de nationalités semble presque toujours avoir été d'assurer le premier succès de leur œuvre par son isolement même. C'est comme un temps d'incubation secrète, destiné à la production. Après l'arrivée du produit à sa croissance complète et à sa perfection intrinsèque, le législateur intelligent doit seulement avoir avisé aux moyens que le produit aura de se propager.

Moïse avait d'abord isolé son Sabbat, en le garantissant fortement contre les dangers qu'il pouvait avoir à courir en se développant au milieu de nations si différentes de celle qu'il voulait constituer. Lui-même a préparé (1), et plus tard, après lui, les prophètes hébreux ont confirmé l'avénement d'un législateur qui devait répandre au loin l'institution du Sabbat, et qui le répandit, en effet, lorsque le temps fut venu du contact des Israélites avec les peuples mieux préparés qu'autrefois à s'inoculer les institutions démocratiques de Moïse.

Mahomet a continué l'œuvre sur des nations que le christianisme n'avait pas atteintes de son temps. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si ce que Mahomet avait fait pour avancer les Arabes, n'a pas été trop chèrement payé, ailleurs, par une bonne partie de l'humanité, lorsque les successeurs de Mahomet allèrent, par la force, faire reculer la civilisation chrétienne, aux lieux où celle-ci avait apporté déjà mieux que ce que les Arabes avaient reçu. Il ne faut parler des bienfaits du mahométisme que pour les peuples païens où il a été substituer le culte d'un seul Dieu à celui des idoles; et (revenant à notre objet particulier), où il a propagé l'idée du repos hebdomadaire en faveur des travailleurs opprimés. Mais n'est-il pas permis de dire que le soin pris par le prophète de l'islamisme d'instituer son septième jour juste à un jour où il tient directement au septième

(1) Deuteronome, chapitre 18, verset 15 : « Le Seigneur votre Dieu vous suscitera un prophète, tel que moi, dans vos frères, et vous l'écouterez. »

Digitized by Google

jour des juifs, et par celui-ci, au septième jour des chrétiens, a été pris dans la prévision qu'il pourrait y avoir lieu, plus tard, à une fusion de ces trois jours en un seul, lorsque le Koran aurait accompli son œuvre *d'intermédiaire* entre les juifs et les chrétiens, devant les autres nations? N'oublions pas que c'est ainsi, expressément, que Mahomet comprend sa mission, dans le passage que nous avons cité et déjà rappelé plus haut.

Une seconde différence dans l'application que les juifs, les chrétiens et les mahométans font du repos hebdomadaire tient au plus ou moins de rigidité qu'ils mettent à s'acquitter des devoirs religieux prescrits, à ce jour, par leurs lois respectives, et à observer le repos de ce jour. Comme ceci se rattache mieux au chapitre spécial sur l'observation du repos hebdomadaire dans les temps actuels, nous le renvoyons à ce chapitre.

§ 6. DES REPOS PÉRIODIQUES CHEZ LES AUTRES PEUPLES MODERNES.

Depuis que le christianisme et l'islamisme ont successivement converti à des religions sortant l'une et l'autre du mosaïsme, non-seulement le monde romain, mais une bonne partie de l'Afrique centrale et de l'empire persan où les Romains n'avaient pas pénétré; depuis que les Mahométans, par les conquérants tartares, les chrétiens, par les *conquistadores* espagnols et portugais, et tous ensemble par les missionnaires succédant aux guerriers, ont pénétré dans l'Inde asiatique, continentale et insulaire, ou dans ce nouveau monde qui passa d'abord pour une continuité de cette Inde ancienne, il ne reste plus, comme nous l'avons déjà noté, qu'un tiers environ de la race humaine étrangère à l'institution du repos hebdomadaire. Encore, dans ce tiers, le christianisme ou l'islamisme, séparément : comme dans le nouveau monde et l'Afrique centrale; conjointement : comme dans l'Indoustan et quelques parties de la Chine, ont-ils établi des noyaux politiques et religieux qui tendent à se développer rapidement. C'est exclusivement dans ce qui n'a point encore été pénétré par l'idée chrétienne ou mahométane qu'il faut rechercher quels sont les fêtes et les repos périodiques qui remplacent le repos hebdomadaire.

Comme les usages contemporains des Chinois ont déjà été rapportés plus haut, lorsque nous avons dit qu'il était permis de rapporter ces usages à l'époque des Égyptiens et des Grecs de l'antiquité; comme les usages des Perses sabéens et des Hindous brahmanistes, qui n'ont pas encore été pénétrés par le mahométisme, s'induisent des usages des Druides, que nous avons rappor-

Digitized by Google

tés aussi, en disant l'origine commune qu'ils avaient eue, ce que n'a démenti d'ailleurs aucune des observations modernes faites sur ces Perses et ces Hindous ; comme tous les voyages récents dans l'Afrique centrale ne rapportent, sur les fêtes et les repos des peuplades nègres, non encore mahométanes, que des notions analogues à ce que l'on sait des fêtes de saisons chez la plupart des peuples primitifs, on peut conclure raisonnablement que ce genre de fêtes, avec tous les inconvénients des longs écarts de leur périodicité et de leur durée trop étendue, est ce qui, chez tous ces peuples, remplace, en le condensant d'une façon défavorable aux travaux et aux mœurs, le repos hebdomadaire d'institution mosaïque.

Une seule fraction de l'humanité, qui fut totalement inconnue des peuples anciens, et dont les annales auraient pu faire ici le sujet d'observations particulières, si ces annales avaient compté de notre temps, et si les chrétiens d'Europe n'en avaient effacé (violemment quelquefois) toutes les applications et toutes les conséquences, les races rouges de l'Amérique sont les seules dont il reste à faire mention. Ces races, à l'état primitif, c'est-à-dire non englobées, tellement quellement, dans la civilisation de leurs conquérants, comme au Mexique, au Pérou, dans toutes les Républiques de l'Amérique méridionale et dans l'Empire du Brésil, et, c'est-à-dire aussi, non détruites, comme dans les Antilles et sur tout le littoral des États-Unis, se réduisent aux tribus peu nombreuses de chasseurs qui parcourent les solitudes de l'intérieur continental du nouveau monde. Il est probable que, pour l'objet que nous traitons, on peut leur appliquer à toutes ce que dit un missionnaire catholique, très-célèbre aux États-Unis, des tribus de Peaux-Rouges avec lesquelles il est, depuis plus de cinquante ans, dans un contact presque perpétuel.

Le Père De Smet, missionnaire belge qui a servi, tout récemment encore, d'intermédiaire entre les autorités des États-Unis et les principales tribus de sauvages du Haut-Missouri, pour la paix qu'il a essayé de conclure, a publié dans une Revue de Bruxelles (1), le *Code religieux et civil des Indiens du Haut-Missouri*. Nous y lisons (2) : « Les Indiens n'ont pas connaissance du jour du Sabbat. Leurs jours de fêtes sont fréquents, et à ces occasions, ils redoublent de dévotion dans la pratique de leurs cérémonies et de leurs mortifications corporelles. »

(1) Collection de précis historiques, mélanges littéraires et scientifiques. Livraison du 15 février 1869. Bruxelles, J. Vandereydt. Paris, E. Repos, libraire, rue Bonaparte, 70.

(2) Collection susdite, page 89.

Digitized by Google

Les peuples chasseurs ne peuvent sans doute attacher à ces fêtes une périodicité qui ne s'accorderait pas avec les nécessités de leurs expéditions, lesquelles doivent être souvent abruptes et même accidentelles. Toute chasse ayant, d'ailleurs, ses saisons que de longs repos séparent naturellement les unes des autres, il faut en conclure que le repos hebdomadaire, institué primitivement pour des peuples agriculteurs, et propagé principalement pour l'utilité de ceux-ci et des animaux auxiliaires de leurs travaux, ne peut avoir d'application pratique chez des peuplades telles que celles qui restent encore dans les profondeurs des *prairies*, des *pampas* et des *savanes* américaines. Ces peuples doivent avoir des repos très-longs et nullement civilisateurs.

§ 7. — ESSAI DE STATISTIQUE DES FAITS SE RAPPORTANT A L'INSTITUTION DU REPOS HEBDOMADAIRE.

Le programme du concours auquel l'écrit actuel a été envoyé, ne demandait cet essai statistique que *pour autant que possible;* et en effet, outre qu'il est assez difficile de se rendre compte de ce qu'il faut entendre par : « faits se rapportant *spécialement* à l'institution du repos hebdomadaire, » les sources, pensons-nous, manquent, s'il s'agit d'y puiser des faits particuliers qui auraient accompagné l'acte en lui-même de l'institution, ou d'y puiser des faits qui seraient découlés de l'institution déjà existante. On pouvait comprendre dans l'un ou l'autre de ces deux sens ce *quæsitum* du programme.

Ce n'est donc qu'autant que possible que nous abordons la matière, et seulement pour en dire quelques mots.

Dans le premier sens, on peut dire que l'institution de Moïse fut accompagnée de cette particularité : elle ne s'appliqua qu'aux cent et quelques mille hommes (1) dont Moïse fit le noyau d'une nation qui devait grandir au point d'acquérir l'importance qu'elle eut sous Salomon; traverser quinze siècles (2), avec ses institutions spéciales au milieu des civilisations égyptienne, assyrienne, médique, perse, grecque, qui se succédèrent autour d'elle, et se retrouver, après ce long espace de temps, assez forte, assez vigoureuse encore pour résister, la dernière dans l'Orient, à la puissance de Rome et ne

(1) On peut choisir entre le nombre de cent dix mille Hébreux qui, selon Flavius Josèphe (contra Apionem. Livre II, § 2), auraient été emmenés d'Egypte par Moïse, et le nombre plus élevé indiqué dans l'Ecriture. Dans l'un comme dans l'autre cas, la nation juive est toujours sortie d'un nombre d'hommes relativement peu considérable, à l'origine.

(2) C'est près du double de l'existence de la République romaine.

Digitized by Google

succomber enfin qu'en inoculant, sous une forme religieuse, ses principes politiques aux peuples au milieu desquels on dispersait ses débris.

Cette donnée statistique, quant au petit nombre d'hommes sur lequel Moïse fonda l'institution sabbatique qui devait avoir une influence si considérable en se répandant parmi les nations, est de nature à démontrer qu'une chose vraie et bonne en soi finit par prévaloir, quelque pauvres que soient les premiers moyens qu'on puisse employer à la faire vivre d'abord. Il faut, toutefois, que le génie de celui qui l'apporta le premier, ait choisi un terrain favorable à la germination de ce qu'il sème, et imaginé de bons procédés pour la conservation du fruit pendant la croissance, jusqu'à la maturité.

Dans le second sens, rassembler les faits qui sont découlés de l'institution du repos hebdomadaire, nous mènerait à rechercher ce que cette institution a produit, en *statique* matérielle et morale, chez le peuple israélite, pour le conserver et l'élever, par excellence, au milieu des autres nations; et ce que cette même institution a produit, depuis, chez les nations chrétiennes et chez les nations mahométanes, soit, chez les premières entre elles, pour élever celles qui observaient le mieux le repos hebdomadaire; soit, chez les secondes, pour leur faire contracter la vigueur qui les a rendues maîtresses d'abord de l'Afrique et de l'Asie, contigues à l'Arabie; puis de pays très-reculés dans la haute Asie et dans l'Afrique centrale. Ce serait là un travail dont les matériaux font encore défaut. Il suffit d'indiquer ici une comparaison à faire, parmi les chrétiens, entre les nations qui observent le mieux le dimanche dans la double prescription des exercices moraux et des récréations matérielles du repos hebdomadaire; et les nations qui négligent le dimanche, ou ne le font plus servir qu'à des plaisirs moins récréatifs qu'énervants. Cette comparaison nous ferait trouver d'un côté, les Anglais, les Américains des États-Unis, presque tous les Germains de la réformation du xvie siècle; de l'autre côté, les nations romanes. Les données statistiques à recueillir et à appliquer, pour ce travail de comparaison, pourraient certes mettre sur la voie de juger pour combien l'observance ou la négligence du dimanche chrétien entre dans cette différence.

Sans doute qu'une comparaison analogue pourrait s'instituer chez les nations mahométanes, entre celles qui, dans le passé historique de ces nations, s'attachaient le mieux à suivre les conseils du Koran, quant à l'efficacité de la méditation et du repos, le *jour de l'Assemblée*; et celles qui, abusant de la tolérance de Mahomet, pour

Digitized by Google

suivre plutôt les voies de l'avidité au gain ou des divertissements de fêtes, ne témoignaient pour le septième jour qu'une déférence assez peu marquée, comme l'auditoire qui avait laissé là le prophète prêchant, pour courir à l'appel du tambour d'une foire. Dans cette comparaison, on trouverait probablement, d'une part, les Arabes conquérants de la partie, encore à peine chrétienne, de l'Espagne ; les Tartares de Gengiskan, les Turcs de Mahomet II ; de l'autre, les Maures énervés par les délices de Grenade, les Mogols dégénérés, remplacés par les Anglais dans l'Inde ; les Turcs de Constantinople d'aujourd'hui.

Ce sont là des études statistiques intéressantes à faire, tant sur les chrétiens que sur les mahométans, au point de vue de ce qui s'est passé ou se passe encore chez eux, quant au dimanche ou au *dschouma* (1).

Nous ne pouvons, toutefois, que les indiquer ici.

CHAPITRE II.

DU REPOS HEBDOMADAIRE EN SOI.

§ 1er. SES AVANTAGES GÉNÉRAUX ; CITATIONS D'AUTORITÉS DIVERSES A CET ÉGARD.

Proudhon, dans son livre de la célébration du dimanche, que nous avons déjà cité, s'exprime ainsi :

« Outre l'accomplissement de certains devoirs de religion tels que l'assistance aux cérémonies, la participation aux sacrifices, etc., Moïse exigea que, le jour du Sabbat, toute espèce de travail servile fût suspendu, et il n'admit ni prétexte, ni excuse. *Tu ne feras*, dit le Deutéronome, *aucune œuvre, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ta bête de somme, ni l'étranger qui habite entre tes portes.* Cela veut dire : Tu ne travailleras ni par toi-même, ni par autrui. La loi n'admet aucune réserve, elle est le bénéfice de tous. Le père de famille..... jouit de certains priviléges civils, tels que ceux de siéger dans le conseil, de rendre la justice, de porter les armes, etc. Mais il est des biens de première nécessité qu'il ne peut réclamer pour lui seul, et le repos après le travail est de ce nombre. Aussi, le Deutéronome ou la seconde exposition de la loi, ajoute-t-il : *Afin que ton serviteur et ta servante se reposent comme toi, souviens-toi que toi aussi tu as été esclave* (2). »

(1) C'est le mot arabe signifiant le *jour de l'assemblée*. Voir l'almanach de Gotha, calendriers chrétien, juif et turc comparés.

(2) Proudhon, de la célébration du dimanche, édition citée ci-avant, page 37.

Digitized by Google

Toute la moralité, toute l'utilité du Sabbat sont exposées dans ces observations. C'est pour la masse du peuple que le repos du septième jour est principalement institué. C'est la nation tout entière, considérée ici comme un vaste atelier de travail, qui est l'objet de cette loi, d'*économie politique*, pourrait-on dire aujourd'hui. Qu'est-ce que le repos hebdomadaire fait au maître qui, les jours ordinaires, peut ne travailler qu'à ses heures, avoir toutes les intermittences de repos qu'il veut, et qui peut même s'abstenir de tout travail fatigant? Mais à l'esclave, au travailleur, à l'ouvrier assujetti, par le maître ou le patron, à une tâche uniforme, tant en pesanteur qu'en durée, de quel soulagement ne devait pas être, d'abord, la perspective, pendant le labeur même, d'un terme assez prochain de repos; et puis, la détente complète, pendant tout un jour, de son attention et de ses muscles, après six longs jours d'exercice incessant de l'une et des autres? Quel profit général l'atelier national ne devait-il pas tirer de pareille application du principe : que les forces n'agissent jamais mieux que lorsqu'elles sont bien réparties; et que l'usage modéré de toute chose fait, à la longue, non-seulement produire à cette chose son plus grand effet utile, mais encore l'entretient et la fortifie dans sa durée? Aussi, répéterons-nous que ce n'est pas un paradoxe de soutenir que l'énergie des Hébreux dans leur conquête de la terre promise; la rapidité étonnante avec laquelle leur population s'est accrue après leur établissement sur cette terre; la longue persistance de leurs institutions politiques et religieuses, au milieu des nations puissantes qui les entouraient et qui leur firent subir, pendant plus de quinze cents ans, tant de vicissitudes, sans jamais parvenir à les abattre; l'influence que ces institutions conservèrent sur l'immense Empire qui finit par absorber un peuple si tenace, ont été principalement les résultats de la police extraordinaire que Moïse avait su appliquer à l'organisation du travail, en même temps qu'à la culture intellectuelle des Israélites, par l'établissement du repos hebdomadaire. Si l'on niait l'effet de certaines institutions singulières bien imaginées, sur le développement d'un peuple, au milieu d'autres peuples qui n'ont pas ces institutions, nous pourrions citer, dans les temps modernes, les institutions suisses, tout exceptionnelles aussi au milieu de celles des grandes nations qui entourent la Suisse; les institutions américaines aux États-Unis, qui, en moins d'un siècle, ont fait le peuple le plus puissant du monde, d'une aggrégation politique de moins de quatre millions d'hommes, au commencement. Le principe tout démocratique du Sabbat mosaïque, isolé au milieu des grandes nations égyptienne, assyrienne,

Digitized by Google

perse, grecque, romaine, a dû agir comme le principe républicain fédératif des Suisses et des Américains du Nord, au milieu des monarchies germaines ou romaines de leur voisinage. Le Sabbat donnait plus de force au peuple hébreu; comme l'institution communale et provinciale, sous des magistratures d'élection populaire, ont donné ou conservé plus de force aux Suisses et aux Américains. Proudhon l'explique fort bien encore lorsqu'il dit : « Les quatre cinquièmes de la population étaient intéressés à l'observation rigoureuse du Sabbat. Les serviteurs, ressaisissant pendant un jour leur dignité d'hommes, se replaçaient au niveau de leurs maîtres; les femmes étalaient le luxe de leurs ménages; les vieillards la gravité de leurs leçons; les enfants, dans leur joie bruyante, prenaient de bonne heure des habitudes sociales et polies. On voyait les jeunes filles chanter et former des chœurs de danse, où elles déployaient toutes les grâces de leurs mouvements et le goût de leurs parures. Des inclinations se formaient et amenaient d'heureux mariages (1). »

A ces effets généraux du repos sabbatique, comparez les effets des institutions égyptiennes avec leurs castes, leurs prêtres séparés du reste de la nation, leur despote royal et les travailleurs assujettis sans relâche, par exemple, à la construction de ces inutiles pyramides; comparez les effets du despotisme asiatique chez les Assyriens et les Perses; et comparez même la société grecque avec son esclavage, de droit naturel selon leur plus célèbre philosophe lui-même. Puis jugez des résultats nécessaires de la comparaison.

Transporté aujourd'hui chez les peuples modernes, où il a naturellement cessé d'avoir ses effets exceptionnels, puisqu'il est devenu général, et ne compte plus, entre ces peuples, que pour l'efficacité comparative de son observance plus ou moins sincère, le repos hebdomadaire a été apprécié, comme on va le voir, par des écrivains de diverses nations.

Voici ce qu'en dit Addisson, dans la célèbre revue anglaise qu'il publiait avec Swift, au commencement du siècle dernier (2) :

« Je suis toujours charmé du dimanche à la campagne, et je pense que si l'observance consacrée du septième jour n'était même qu'une institution humaine, elle aurait été le meilleur moyen imaginé pour polir et civiliser le monde. Il est certain que les habitants de la campagne dégénéreraient bientôt en une espèce de sauvages et de barbares, sans le fréquent retour d'un jour fixe, auquel tout le village se rassemble avec les meilleures dispositions et les vêtements

(1) Proudhon, déjà cité, page 38.

(2) The spectator, the fourth edition. London, 1718. Vol. 2, page 108, n° 112 Monday, july 9.

Digitized by Google

les plus propres, pour deviser de différents sujets; écouter l'explication des règles et des devoirs de la vie; se joindre dans une commune adoration de l'Être suprême.

» Le dimanche efface la rouille de toute une semaine; il rafraîchit dans les esprits les notions de religion; et les deux sexes y figurent sous leur aspect le plus agréable, et s'y exercent, selon leurs meilleures qualités, pour donner du relief à toute la communauté.

» Un paysan cherche à se faire distinguer sur le cimetière qui entoure l'église, comme un citadin sur le cours (la promenade). Toute la politique locale se discute là, soit avant que la cloche du service ait sonné, soit après que le sermon est fini. »

L'auteur anglais fait remarquer enfin les avantages moraux du dimanche, sans parler même des résultats physiques du repos qu'il procure.

Avant Addisson, un poète hollandais, célèbre comme philosophe et moraliste, au commencement du dix-septième siècle, Cats, a célébré le dimanche dans des vers que ses compatriotes, et les Belges flamands qui parlent la même langue, répètent encore chaque jour, parmi les nombreux passages de ce poète, dont il est d'usage d'orner la mémoire des enfants, surtout chez les habitants de la campagne.

Après avoir, dans un petit poème domestique qu'il intitule : « Ma vie d'octogénaire et mon ménage à Sorghvliet (1) (la maison de campagne, près de La Haye, où il finissait ses jours), décrit ses occupations des jours ordinaires, Cats chante ce qu'il fait le jour du Seigneur :

« Lorsque le jour du Seigneur montre sa lueur joyeuse, le temps doit être consacré entièrement à Dieu. Nous l'honorons; nous lui rendons hommage; nous lisons sa sainte parole; nous nous approchons même de lui dans l'église. Tout ce qui est mondain nous l'écartons. »

Le poète explique ensuite comme il se sent rafraîchi et récréé, lui et tous les siens, par les exercices et les méditations religieuses de la matinée. Il passe alors aux doux amusements que le reste de la journée permet de prendre.

« Après le service divin, j'invite quelques amis à dîner avec moi. Le repas du dimanche est encore un exercice d'édification. Les entretiens y roulent sur des sujets sérieux appropriés à la solennité du jour. Dans l'après-dînée, nous nous émancipons un peu plus. Ryswyck et Schevening ne sont pas loin. Nous y allons à la kermesse, etc. »

(1) Jacob Cats (alle de wercken van), tachtigjarigh leven en huyshouding op Sorghvliet. Dagh des Heeren.

Digitized by Google

Ce petit tableau que nous abrégeons donne une idée de la manière dont les Hollandais du temps de Cats célébraient le dimanche à la campagne : les exercices pieux, le matin, la sereine tranquillité du repas de midi, et la douce gaîté de l'après-dînée. Les choses ne sont pas encore beaucoup changées aujourd'hui, ni dans les campagnes hollandaises, ni dans nos campagnes flamandes. Croit-on que ces habitudes soient sans influence sur la valeur productrice que conservent toujours les paysans hollandais et flamands?

Écoutons maintenant l'Américain des États-Unis. Ce qui suit est extrait d'un article de la *Tribune de Chicago*, un des journaux les plus répandus dans la grande république transatlantique. L'article est intitulé : *Trop de travail* (1).

« On s'est souvent plaint, parmi les plus sages de nos concitoyens, que nous soyons surmenés de travail (a too hard worked people), que nous avons trop peu de fêtes et d'anniversaires, pendant lesquels, échappant à l'esclavage des affaires, nous prenions les récréations innocentes qui sont salutaires, et même nécessaires, tout à la fois, au corps et à l'esprit. »

L'écrivain décrit ici le grand poids et la longue durée des travaux auxquels s'assujettit l'Américain, depuis le temps de l'école, jusqu'au temps de la vieillesse, aussi bien dans les champs qu'à la ville. Ce tableau saisissant et rempli de traits curieux pour l'étude des mœurs américaines, arrive à la conclusion que le peuple devient grossier, et que les profits matériels qu'il tire abondamment de ses labeurs, ne lui viennent qu'aux dépens d'une diminution de valeur morale, à laquelle il faut remédier, si l'on ne veut pas qu'elle finisse par altérer même les forces de la production matérielle dans la nation. Selon l'écrivain, la durée moyenne de la vie des travailleurs tend à diminuer déjà aux États-Unis, par suite des travaux excessifs auxquels ces travailleurs se livrent. Il s'exprime ainsi à ce sujet :

« Tout homme qui sait se rendre compte de la constitution humaine, ne peut douter qu'une relâche périodique des soins et des travaux est aussi nécessaire à l'esprit qu'au corps. En exigeant trop des facultés mentales, nous les rendons obtuses, au lieu de les aiguiser; et il s'en suit une extinction partielle des facultés les plus vives et les plus raffinées. Nous sommes possédés du démon du travail excessif; notre vie est toute de fièvre; elle est menée si rapidement et si incessamment, qu'elle nous met dans des conditions morbides du système nerveux, auxquelles peu d'hommes ne doivent

(1) *To much work*, from the *Chicago tribune*, reproduit par le *National intelligencer* de Washington, n° du 28 novembre 1868.

Digitized by Google

pas de désastreuses conséquences. Il faut remédier à ces excès... Nous ne désirons pas que l'on emprunte, pour notre peuple, le carnaval et les autres saturnales du continent de l'Europe; mais rien ne nous serait plus profitable que le retour périodique de courtes époques, pendant lesquelles il y aurait suspension de notre avidité pour le gain, et introduction de diversions pour les efforts du cerveau et des muscles. Un jour de fête, dépensé en gaîté innocente, produit un effet réconfortant et stimulant sur l'homme, et l'attente du retour prochain de pareille récréation anime certainement au travail qu'on reprend après la fête. Qui doute que, si le dimanche était employé de la même manière que les six autres jours de la semaine, la somme de travail produit ne fût plutôt diminuée qu'augmentée?

» Nos bœufs et nos chevaux ont eux-mêmes besoin de repos; un maître qui veut les employer sans relâche, doit en augmenter le nombre, pour qu'il puisse reporter entre eux des repos équivalents à ceux des septièmes jours. Si cette relâche doit être ménagée aux brutes, combien, à plus forte raison, faut-il l'accorder à un être raisonnable? Un vieux proverbe nous dit que le jour employé à la chasse ne nous est pas compté dans la durée de la vie. Nous voudrions donc qu'on en revînt aux repos et aux fêtes de nos ancêtres d'Angleterre, en sus des dimanches. Cela serait surtout utile à la masse du peuple qui doit apprendre que le travail sans relâche est incompatible avec la destinée de bonheur dont il a droit de jouir sur cette terre aussi, indépendamment du futur. Ne nous laissons pas entraîner trop loin par notre axiôme naturel « time is money. » Réfléchissons que, cela même restant vrai, il y a de l'argent plus ou moins bien employé. »

Les Français, que quelques autres peuples de l'Europe n'ont que trop imités, dans ce siècle, par les côtés où ils se sont le plus éloignés de l'observance d'anciennes institutions conservées chez les peuples d'origine germanique, ont eu aussi autrefois leurs apologistes du dimanche (1); et nous avons vu, par l'exemple de Proudhon, qu'ils sont susceptibles de revenir aux errements qu'ils ont abandonnés pour des causes que nous exposerons plus bas.

Dès la fin de leur grande révolution du siècle dernier, qui avait momentanément enseveli quelques bonnes choses sous les débris un peu précipités de tant de mauvaises, Châteaubriand élevait la voix en faveur du repos hebdomadaire. Il se trompait, certes, et nous croyons l'avoir prouvé historiquement, lorsqu'il prétendait que le septième jour avait été consacré par toutes les nations de l'antiquité; et lorsqu'il donnait comme un effet purement naturel ce qui pouvait fort bien provenir d'habitudes artificielles antérieures,

(1) Fénelon, Fleury, Jean-Jacques Rousseau, et plusieurs autres écrivains tant ecclésiastiques que laïques.

Digitized by Google

nous voulons dire la difficulté que le paysan français trouvait à faire travailler son bœuf, du primidi au décadi, de l'almanach républicain. Mais il avait raison d'affirmer en fait que le repos hebdomadaire valait mieux que le repos décadaire (1). Il pouvait le prouver simplement par la comparaison des Juifs qui l'avaient et des autres nations qui ne l'avaient pas; et par l'utilité que les premiers chrétiens en avaient tirée pour faire prévaloir leur doctrine sur celles des Grecs et des Romains, qui ne connaissaient pas le repos hebdomadaire.

L'excellence de l'institution pouvait encore être recommandée aux Français sortant de leur révolution, par l'observation que Voltaire et son école philosophique immédiate n'avaient pas attaqué le dimanche, ne voulant pas imiter en cela un de leurs prédécesseurs, l'abbé de Saint-Pierre, qui l'avait fait, lui, par des raisons absurdes dont nous aurons à parler plus loin.

Il est remarquable, en effet, que dans le « Discours de l'empereur Julien contre les chrétiens, » que Voltaire et son ami le marquis d'Argens ont inventé pour y réunir toutes les attaques qu'ils supposent que cet Empereur, revenant des idées chrétiennes qu'il avait d'abord adoptées, aux idées païennes qu'il restaurait, dirigeait contre les premières, en apologiste des secondes, les deux philosophes, anti-mosaïstes et anti-chrétiens, ont glissé sur le dimanche sans l'attaquer.

Ils reconnaissent que parmi les dix commandements du Sinaï, le « Souviens-toi du Sabbat » et « n'adore pas les autres dieux » sont particuliers aux institutions mosaïques, et n'existent ni chez les Grecs ni chez les Romains du paganisme. L'empereur Julien, par leur bouche, critique, à leur manière, l'intolérance de Moïse, quant à l'adoration d'un Dieu unique. Ils trouvent que là, comme partout ailleurs dans le Pentateuque, le législateur hébreu est en-dessous ou du moins n'est pas supérieur aux philosophes grecs. Mais l'institution du Sabbat, dont ils ne trouvent l'analogue nulle part dans le paganisme, et que, dans leur système, ils devraient, rien que pour cela, critiquer ou réduire à peu de valeur, cette institution, qu'ils ont citée cependant, ils la passent sans autre mention (2). Ils ne trouvaient point de mal à en dire.

(1) Chateaubriand, *OEuvres complètes*, Bruxelles, Weissenbruck, 1829. *Génie du Christianisme*, livre 1er, chap. 4, volume 1er de l'édition, page 472.

(2) *OEuvres complètes de Voltaire*, édition compacte, Paris, Didot, 1827. Philosophie. Discours de l'Empereur Julien contre les chrétiens, volume 2 de l'édition, page 1726.

Digitized by Google

Après cette appréciation générale de l'institution du repos hebdomadaire, examinons rapidement quelques-uns de ses avantages à des points de vue particuliers.

§ 2. — SES AVANTAGES HYGIÉNIQUES.

Proudhon, à ce sujet, s'exprime ainsi :

« Nul doute que Moïse, en établissant la loi du Sabbat, n'ait eu en vue la santé du peuple et la salubrité des demeures ; et s'il n'allégua pas ce motif dans le Décalogue, c'est qu'il évitait, avec la plus grande circonspection, de laisser paraître des motifs humains dans ses lois. Il avait observé que là où le mystérieux et l'impénétrable n'existent pas, la raison, trop tôt satisfaite, est indocile ; la foi s'évanouit ; l'obéissance se relâche. »

Après cette affirmation, le philosophe français se livre à des considérations générales sur les rapports nécessaires existant du moral au physique, pour en déduire que l'utilité morale du repos hebdomadaire, utilité qu'il a démontrée déjà et à laquelle se rapportaient les passages de l'auteur que nous avons cités, exerce son influence sur toute l'organisation matérielle de l'homme. Outre ces considérations générales, on ne trouve rien dans Proudhon qui s'applique à la question de savoir comment le repos hebdomadaire agit salutairement sur l'hygiène publique.

Il nous semble qu'on pourrait y appliquer les observations que voici, toujours en rapportant la question à la masse du peuple, dans une société politique donnée :

Par la nature même des objets auxquels s'applique le travail général, particulièrement dans l'agriculture qui est la plus large et la plus constante application du genre humain, le travail doit durer sans interruption le jour entier, c'est-à-dire depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Les intermittences nécessaires pour la réparation des forces du travailleur et des animaux domestiques, ses auxiliaires, doivent être, dans le jour, aussi courtes que possible. Pour ne rien perdre de ce jour, il faut même qu'avant qu'il commence et après qu'il est fini, l'homme se soit, le matin, préparé et ait préparé les animaux domestiques à la tâche quotidienne ; puis ait remis en ordre, le soir, ce qu'il doit retrouver de prêt pour le labeur du lendemain. Sans cela, quelle perte de temps et de forces, pendant le soleil levé qui seul peut fournir économiquement sa lumière aux travaux et sa chaleur à l'excitation de l'homme et de la bête ! Ne rien perdre du jour est la première règle pour la bonne

(1) *De la célébration du dimanche*, édition citée, page 82.

Digitized by Google

et la complète production des labeurs. L'homme et l'animal qui l'aide auront donc, tout le jour, leur attention et leur activité bandées aux efforts de leur tâche quotidienne. Pendant qu'elle dure, rien pour d'autres soins. La sueur se sèche au front de l'homme; la poussière s'incruste au cuir du cheval et du bœuf. La grossièreté, la dureté du travail, interdisent de songer à la tenue du corps; les muscles doivent se plier à des contractions fréquentes, contraires quelquefois à leur position normale. La propreté du corps, les habitudes du corps en sont contrariées. Que serait-ce pour la santé de l'homme et de l'animal qu'une durée trop longue de cet état sans relâchement? C'est le jour de repos ménagé après six jours de pareille contrainte qui empêche l'homme et l'animal de s'user trop vite en s'y soumettant. Le dimanche, pendant que l'animal détire ses muscles à l'étable, à l'écurie ou au pâturage, l'homme s'occupe de soins de propreté, change de vêtements, prend quelque nourriture plus réconfortante que celle des jours ordinaires. Cette simple indication de l'usage partiel qui se fait du dimanche pour rétablir le corps des détériorations qu'il subit à la suite d'un exercice prolongé, suffit déjà pour indiquer l'influence qu'exerce le jour de repos hebdomadaire sur la santé du travailleur. Se laver, se faire raser, changer de linge, se redresser, marcher à son temps et à son aise, et tout cela après un sommeil tranquille et quelque peu prolongé, rien que l'énumération de ces vulgarités de l'emploi du dimanche matin, chez le paysan, font toucher au doigt toutes les conséquences salutaires qui en résultent, pour l'entretien et la conservation de sa santé. Si nous insistions avec plus de détails, on nous reprocherait avec raison de faire à ce sujet une amplification de rhétorique.

(*A continuer.*) LUCIEN JOTTRAND.

Digitized by Google

AU BAL.

DIALOGUE.

I

DICHTER. C'est une chose charmante qu'un bal!... Ah! il fut un temps où cette chaude atmosphère me paraissait plus douce qu'un beau soleil de juin; ces muguets de papier, sur une jeune tête de seize ans, me semblaient plus jolis que ceux qu'on cueille dans les bois, au printemps; et pour un rien, je leur aurais trouvé une odeur aussi suave. Mais aussi j'étais jeune et j'étais amoureux.

Un bal! la douce chose! il fut un temps, Madame,
Où de joie et d'espoir ce mot m'inondait l'âme.
Comme mon cœur battait en entrant: le soleil,
Quand il brille en juillet d'un éclat sans pareil,
Auprès d'un lustre ardent pâlissait à mes yeux.
Mais alors j'étais jeune et j'étais amoureux.

CARLO. Voilà un imparfait qui me paraît bien déplacé. Tu fais des vers, malheureux, ou quelque chose qui y ressemble. Donc, tu es féru.

DICHTER. Innocent : mes vers seraient meilleurs. Tu n'as donc pas lu Boileau?

CARLO. Que trop.

DICHTER. Dispense-moi donc de le citer. Tiens. Asseyons-nous sur cette banquette, à l'ombre de ce palmier : je t'expliquerai au son des violons, comment il se fait...

A peine nous sortions...

CARLO. Je te connais, Théramène de l'amour. Aussi tu ne m'y prendras pas. Entends-tu? première contredanse. Je cours chercher Mlle Faustine. Fais-tu vis à-vis?

DICHTER. Barbare!... Il ne m'entend pas. Le voilà qui fend les flots de gaze, de soie et de dentelle qui ondulent dans les salons pour pêcher sa danseuse. Il a donc une danseuse, et moi!... Mais

Digitized by Google

lui aura été à la redoute. Car tout est là. C'est comme le marché de Richmond, ou la Saint-Jean d'été. On y loue des danseuses pour toute la saison. Tant pis pour ceux qui restent chez eux cette nuit-là : il n'y a plus de bonnes.... danseuses pour eux. Ah !... il faut que je sois bien ennuyé pour faire d'aussi infâmes calembours. Tiens, Gaston. (*Ils se serrent la main.*) Hé ! mais, quelle triste figure ! Aux temps heureux de la chevalerie, on pouvait encore se permettre des mines comme cela. Mais il y a longtemps que don Quichotte est mort, et si tu veux m'en croire, nous n'en parlerons plus.

GASTON. Danses-tu ?

DICHTER. Non : et pour une raison qui dispense de toutes les autres. Tu sais ? la même pour laquelle ce maire d'Henri IV ne tirait pas le canon. Mais toi, l'intrépide ?

GASTON. Oh ! moi, c'est que je ne veux pas. Je suis venu parce qu'on ne peut guère refuser, sans raison plausible, quand on est invité de si bonne grâce. Ah ! si ce n'avait pas été chez un ami !

DICHTER. Quoi ! tu pouvais danser, et tu ne l'as pas voulu ? Mais vois donc ce chœur de grâces. Les anciennes n'étaient que trois ; j'en vois cinquante, et si les Grecques pouvaient renaître ici, elles iraient se cacher : et la légèreté de leur costume n'en serait pas seule cause.

GASTON. Que tu as le cœur léger ! Le mien est plus lourd que du plomb.

DICHTER. Si tu me veux compter ta douloureuse histoire
Nous serons mieux ici qu'en la fameuse armoire
D'Hernani.

GASTON (impatient). Au diable !

DICHTER. C'est un enjambement, vois-tu. Il faut me le passer. Dans un bal, c'est tout à fait de mise. Ne sois donc pas si classique. Allons, décide-toi ; ou confie-moi tes chagrins. Mon vieux Gaston ! comment s'appelle-t-elle ?

GASTON. Pauvre, pauvre Irma ! Elle aimait tant la danse ! Vois-tu, si je ne me commandais, j'éclaterais en sanglots, tant cette musique et cette joie me vont sur les nerfs. Tiens, parlons d'autre chose.

DICHTER. Ami, pardonne-moi, je ne savais pas que la chose te fût entrée si avant. Tu m'avais toujours caché cette plaie-là. Ne va pas pleurer, au moins ! En cravate blanche ! On te prendrait pour un deuillant. Ici, on peut mourir de douleur, mais il faut que ce soit le sourire aux lèvres ; et si cela peut te consoler, sache bien que tu n'es pas le seul à sentir ton cœur se tordre dans ta poitrine, pendant que ton masque garde cet air ravi que l'on prend avec les gants

Digitized by Google

paille, pour parler aux dames, et que l'on peut laisser au vestiaire, en s'en allant.

GASTON. Tu as raison. Je n'ai pas le droit de montrer mes larmes. Il me faut cacher mon deuil partout, sauf dans la solitude.

DICHTER. Pas devant moi. Te rappelles-tu, quand nous étions ensemble à l'Université? J'ai toujours eu le privilége de tes confidences. Avoue qu'elle a été longue, ton éducation sentimentale. Et voilà comment elles ont fini, tes belles amours! En vérité, ce serait à dégoûter du sentiment. Moi, j'ai renoncé aux larmes, et à l'amour du même coup. A présent, je tâche de prendre la vie du bon côté, je songe à l'âge mûr qui s'approche. Tiens, j'ai coupé tantôt, en faisant ma toilette, un grand poil blanc dans mon favori gauche. Cela m'a jeté dans de grandes réflexions, et je me suis dit, comme Racan :

Il est temps de songer à faire la retraite.

Je crois même que j'ai composé quelques vers là-dessus. Mais je te les épargne. N'est-ce pas que je suis bien bon?

GASTON. Heureux homme! toujours gai!

DICHTER. Eh! malheureux que tu es, ne vois-tu pas que le plus enviable de nous deux, c'est celui qui souffre? Car c'est vivre, cela au moins. Bon. Voilà notre excellent docteur.

LE DOCTEUR. Bonjour, jeunesse! Y a-t-il place, sur cette banquette, pour reposer de vieux os? Ah! c'est bien permis, à soixante ans, de ne plus se trémousser au son des violons. Mais à votre âge! fi donc! Si j'étais de ces dames, je vous ferais honte!

DICHTER. Les dames d'aujourd'hui ne sont pas si terribles! Je ne crains point le sort d'Orphée, ni même celui de Jean de Meung. D'ailleurs, nous sommes loin de perdre notre temps ici : et vous devriez être le dernier à nous blâmer. Car devinez un peu ce que nous faisions, sans en avoir l'air?

LE DOCTEUR. Mon Dieu! ce n'est pas bien malin. Au bal, il n'y a que quatre choses à faire : danser, se restaurer, causer ou regarder. Et la conversation du lieu n'est pas bien variée : sur dix hommes qui causent, il y en a huit qui parlent des femmes; et si vous vous enquériez du sujet qui occupe les dames qui font galerie, vous verriez qu'en général, c'est exactement le même. Ainsi donc vous parliez des femmes. Seulement, à votre air sérieux (vous voyez que je vous ai bien observés. Que voulez-vous? l'habitude professionnelle!), à votre air sérieux, dis-je, j'ai conjecturé que vous ne disiez ni médisances, ni gaudrioles. C'est mieux que les neuf dixièmes de ceux qui sont ici. Du reste, n'ayez pas peur : je respecte vos secrets, vos doux secrets... Lovelaces que vous êtes!

Digitized by Google

DICHTER. Docteur ! que vous êtes donc de l'autre monde ! En êtes-vous encore à Richardson ? Nous avons terriblement marché depuis : le sérieux nous submerge, aujourd'hui ; à ce point qu'il faut se cacher d'aimer, sous peine de se donner du ridicule.

Voyez-vous, mes amis, si vous me survivez et que, par hasard, vous ayez fantaisie de publier mes œuvres posthumes, j'espère que vous n'oublierez pas le fragment qui débute ainsi :

Ne regrettez-vous pas ce temps doux et frivole
Où la grâce polie égayait les amours ?
Hélas ! on ne sait plus sourire, de nos jours :
La volupté nous fuit, et la gaîté s'envole.
L'amour est un voleur qui se cache et rougit :
Tout s'hébète et se glace, ou bien se subtilise.
Ou pédants ou grossiers ! La tristesse nous suit
Jusque dans le plaisir, dont le nom scandalise
Et qu'on ne donne plus, mais que l'on vend toujours.
A-t-on plus de pudeur ou plus d'hypocrisie ?
Est-ce manque de vice ou bien manque de vie ?
Le siècle m'interdit de parler sans détours.

GASTON. A te parler franc, nous ferons mieux de mettre ces vers-là au cabinet, ce ne sont pas de tes meilleurs.

LE DOCTEUR. En bonne prose, vous voulez dire qu'on se cache de l'amour, comme d'un vice, dans le monde des honnêtes gens. Eh bien ! tant pis, car le meilleur antidote du vice, c'est encore l'amour. Ah ! ce n'a pas toujours été ainsi. De mon temps, la jeunesse ne rougissait point de parler de l'amour, et ne se défendait point d'en éprouver.

DICHTER. Connu, sage vieillard. De votre temps, on chantait :

De ma Céline amant modeste,
Si je n'ai reçu qu'un aveu,
Il vaut à lui seul tout le reste ;
Amour sincère exige peu.

Je ne sais pas si je ne préfère pas notre prose à une poésie pareille.

LE DOCTEUR. Mais du moins, c'était du sentiment, cela.

DICHTER. On répétait beaucoup le mot : mais comprenait-on bien la chose ? Nous faisons aujourd'hui moins d'étalage de notre tendresse. La mode suit d'autres sentiers, et vous savez que notre beau monde copie de son mieux non-seulement les robes et les colifichets de Paris, ce qui est aisé, mais jusqu'au langage et aux manières qu'on ne peut guère expédier par colis, malheureusement.

Digitized by Google

GASTON. Aussi, qu'y a-t-il de moins national que le bal, tel qu'on le pratique dans nos salons?

LE DOCTEUR. Ce qui est bien à nous, vous l'avouerez, ce sont ces carnations étincelantes, ces peaux admirables de velouté, ces chairs...

DICHTER. Assez, docteur! au nom du ciel! Voilà bien les médecins : ils vous ont une manière de disséquer la beauté, qui participe de la boucherie et de l'amphithéâtre.

LE DOCTEUR. Est-ce ma faute si la façon dont on se déshabille aujourd'hui semble avoir pour but d'inviter à l'étude de l'anatomie comparée?

DICHTER. Il s'en va, sur ce mot-là. Il a raison : après un mot pareil, ce qu'on a de mieux à faire, c'est d'aller se cacher.

GASTON. Ou se coucher.

DICHTER. Ah! tu fais des mots aussi, toi : c'est que cela va mieux. Voyons : on joue maintenant : *Voici le sabre, le sabre, le sabre!* Cet air-là ne doit rien te rappeler du tout; car je ne te connais aucun général en fait d'ancêtres. C'est un air tout à fait guilleret et encourageant. Profitons de la promenade pour faire un petit tour; et puis nous reviendrons dans notre retraite, et tu me feras ta confession.

GASTON. Allons.

II

DICHTER. Eh bien, nous avons bien employé notre temps. Nous avons été saluer les reines du bal. Je ne sais pas si tu es comme moi, mais il y a dans ces fêtes mondaines quelque chose d'illogique qui me choque. Car enfin, pourquoi ces dames parent-elles leurs attraits naturels au point d'en centupler l'effet? Pourquoi cette exposition de charmes auxquels il ne manque que l'étiquette : « Regardez, mais ne touchez pas? » N'est-ce pas un défi jeté à notre sagesse? A quoi bon renouveler pour chacun de nous l'épisode le plus alarmant de la tentation de saint Antoine? A des femmes ainsi rayonnantes, on serait tenté de dire avec Roméo : Je voudrais être un gant sur cette main pour pouvoir toucher cette joue. Quels yeux elles ouvriraient à cet impertinent langage! Au lieu de cela, tu sais ce qui fait le fond des propos de bal : « Je vous salue, madame. Comment vous amusez-vous? La belle soirée, n'est-il pas vrai? Je n'ai jamais vu tant de jolies toilettes. Mais quelle chaleur? Pensez-vous que le cotillon sera long? etc., etc. » C'est comme si on entretenait la Vénus de Milo du cours de la rente. Qu'en pensez-vous, illustre philosophe?

WYSMAN. Votre observation ne manque pas de justesse. Mais

Digitized by Google

elle ne tend à rien moins qu'à supprimer le bal, ou à encourager la laideur. Je ne veux pas vous supposer une troisième visée, beaucoup trop licencieuse, à coup sûr.

DICHTER. Ce scrupule m'honore. Mais enfin, quand le bal serait destiné à rallumer un peu le flambeau de l'amour, où serait le mal?

WYSMAN. Ce serait un bien, au contraire, s'il n'avait pour effet que d'exciter des attractions légitimes. Seulement, je ne vois pas trop...

DICHTER. Casse-cou, mon bon. Vous parlez en notaire et non en philosophe. En fait d'impulsions naturelles, il n'y a d'illégitime que ce qui est faux, c'est-à-dire ce qui n'existe pas. Et quoi de plus naturel que l'élan qui pousse un sexe dans les bras de l'autre?

WYSMAN. Voilà de bien dangereux paradoxes. Si tout ce qui est naturel est légitime, quoi de plus naturel que le mal? quoi de moins légitime, pourtant? Sans doute, notre cœur ne se met pas en marche à notre guise, mais nous avons la puissance d'en arrêter les battements.

GASTON. Au risque de faire sauter toute la machine.

WYSMAN. Pourquoi pas, si le devoir commande?

DICHTER. (*Ironiquement.*) Vraiment, il prêche bien!

GASTON. Ah! c'est bien vieux tout cela; et cela n'a jamais consolé personne.

DICHTER. Rien n'est beau que le vieux! le vieux seul est aimable!

WYSMAN. Pas si haut! Voilà une matrone empanachée, au coin de la banquette, qui va prendre cela pour elle. Voyez plutôt, la voilà qui se lève et s'en va chercher des voisins plus galants.

DICHTER. Est-elle majestueuse, ô ciel!

> Superbes monuments de l'orgueil des Romains,
> Pyramides, tombeaux, dont l'antique structure...

GASTON. Ah! ça, voyons; je suppose que tu ne vas pas te donner les gants de ces vers-là, devant nous. On a fait ses classes. Mais revenons à notre débat. Il me semble, mon cher philosophe, que vous retardez déplorablement sur cette matière-là. Vous voulez donc subordonner au pot au feu vulgaire l'amour...

DICHTER.

> Ce Dieu vainqueur des dieux, et plus fort que la mort.

WYSMAN. Je pars, comme vous, de la nature. Quel est son but, au fond? Tout simplement d'assurer la réalisation de cette parole biblique : *Crescite et...*

DICHTER. Bien, bien! La comtesse d'Escarbagnas pourrait trouver votre latin fort impertinent.

WYSMAN. Eh bien, l'amour n'est légitime que quand il tend déli-

Digitized by Google

bérément à obéir à la loi naturelle, avec laquelle la loi civile de tous les peuples policés me paraît en parfait accord.

DICHTER. Do mi sol do. Je vous vote un siége au Sénat français, section de la morale. Maintenant, si vous me permettez de conclure, j'entrevois que, dans votre pensée, le bal est une exhibition plus ou moins nationale ayant pour but suprême l'encouragement de l'hymen, comme on disait il y a cinquante ans. Soit. Mais comment concilier ici l'idée de la chose avec la chose même. Tous ces gens-là me paraissent venus au Sahara pour attraper des cachalots. Combien croyez-vous qu'il s'arrange de mariages au bal? Quoi de moins durable que les conquêtes de ces Sémiramis aux belles épaules? On épouse d'ordinaire l'homme qu'on n'avait jamais regardé dans un bal, ou la modeste jeune fille confondue et ignorée dans la foule des comparses qui gravitent autour de cinq ou six étoiles dans l'orbite de la valse.

LE DOCTEUR. Et l'on fait bien, morbleu.

DICHTER. Vous nous écoutiez donc, hypocrite Hippocrate.

LE DOCTEUR. Je vous écoutais... de dos, et j'attendais pour intervenir, la charge banale et convenue contre les femmes ménagères, les amantes du torchon, les maritornes, et patati et patata. Allons donc, belle jeunesse, enfourchez-moi ce dada commode : qui vous arrête?

DICHTER. Vous êtes marié, docteur, et, partant, vous avez droit à nos égards.

LE DOCTEUR. Comment, parce que je suis plus compétent que vous je ne pourrais émettre un avis général! Eh bien, je prétends que, pour médire des femmes ménagères, il faut se figurer la vie comme une sorte de paradis, à la porte duquel on laisse son corps.

WYSMAN. Êtes-vous bien sûr qu'on laisse son corps à la porte du ciel? Les auteurs sont partagés. *Adhuc sub judice lis est.*

LE DOCTEUR. Mais quiconque est sujet aux nécessités de la matière, devrait bénir les femmes ménagères! Les *Œconomes!* disaient les Grecs. Je sais que nos modernes émancipateurs de la femme sourient de pitié au seul mot de ménage : n'est-ce pas là ce qu'on nomme aujourd'hui le servage de la femme. Tudieu! je voudrais les voir, ces réformateurs superbes, pris d'une bonne maladie; je voudrais les voir au chevet d'un enfant malade. Est-ce l'homme qui saurait couver le pauvre être, pour lui conserver le dernier feu-follet de vie qui flotte encore sur lui, comme cette première luciole du pétrole qui va s'enflammer. En tel péril, la femme seule peut vaincre le mal; mais elle n'acquiert cette puissance que par l'exercice et la science. Soigner la vie matérielle, en santé comme en ma-

Digitized by Google

ladie, c'est un grand art, un art difficile, qui s'apprend comme tout le reste. Croit-on qu'elles viennent au monde sachant faire des cataplasmes bien bouillants ? des tisanes bien alléchantes ?

Tous *riant*. Ah ! ah ! ah !

Le docteur. Riez, riez, ce n'est pas si drôle, croyez-moi. Gouverner les choses domestiques, les petits détails, les riens, ces imperceptibles ressorts du vaste monde humain, voilà la vraie politique des femmes, voilà leur vrai rôle. Pensez-vous qu'en négligeant de développer chez elles ce génie réaliste, pratique, minutieux, vous aurez accompli un progrès ? Non, certes ; car il faut bien que tout cela se fasse. Ce n'est pas là affaire de machines. Il y faut mettre cœur et âme : ce qu'une machine n'aura jamais. Est-ce là rabaisser la femme ? Mais il n'y a rien de bas, rien de vil dans les actes indispensables à l'entretien de la force, de la fécondité, de la vie, qui doit rayonner de proche en proche, de l'individu au foyer, et du foyer dans tout le corps social. C'est pourquoi je dis : Jeunes gens, avant de prendre femme, enquérez-vous de ceci d'abord : Est-elle bonne ménagère ? Car cela suppose tout, le bon vouloir, l'activité et l'ordre, — partant la gaîté, la paix de la conscience, et la vertu sereine.

Gaston. Tout cela est très-juste ; cependant, il faut encore entendre le poète.

Dichter. Le poète est las de parler en faveur de l'oiseau bleu. Savez-vous ce que fait le poète après avoir mangé le pudding admirablement préparé par Mme Honesta. Il bat les buissons pour mieux digérer, et peut-être aussi pour rejoindre quelque chevrière ébourriffée et pieds nus, à laquelle il tient à peu près ce langage. Docteur, bouchez-vous les oreilles, je vous avertis que c'est immoral :

Il faut que l'on te dise, Esmeralda, ma belle,
Qu'avec des yeux si doux qui rayonnent l'amour,
On n'a pas aux galants le droit d'être cruelle
Plus d'un jour.
Un baiser est si doux, et pour ce qu'il t'en coûte
Pourquoi le refuser, mignonne ? Sais-tu bien
Que l'amour n'a qu'un temps, et qu'au bout de la route
Il est toujours trop tard pour rebrousser chemin ?
Quand sous la froide terre à jamais assoupie
Tu sentiras les vers te dépouiller les os,
Aucun de tes amants n'aura plus tant d'envie
De caresser ta lèvre ou tes yeux demi-clos.
Ah ! tandis que ta bouche au corail est pareille,
Accorde tes baisers à qui t'aime : la fleur
Étale à tout venant sa corolle vermeille
Et prodigue à plaisir sa suave senteur.

Digitized by Google

WYZER. Bravo. Il n'y manque, en vérité, que la guitare. Mais en dernière analyse, j'ai peur que la morale...

CARLO (*venant s'asseoir en s'éventant avec son mouchoir*). La morale ! Vous en êtes encore là !

WYZER. La morale est l'alpha et l'oméga, c'est le premier et le dernier mot de tout.

CARLO. Quoi ! elle nous poursuivra donc partout et toujours, même au bal, cette morale obsédante, qui finira par nous submerger, si l'on n'y prend garde, et éteindre et la poésie, et l'art, et la grâce, et le rire, et tout le charme de la vie, sous son morne puritanisme. Moi qui espérais si bien me reposer ici parmi vos gais propos, il faut, pour mon malheur, que je m'asseie sur le banc de la morale. Ah ! si j'étais maître de maison, il faudrait que tout le monde dansât chez moi. Je ne ferais grâce qu'aux papas et aux mamans. Mais pour ce tas d'épilogueurs jaloux, qui se vengent de leur inutilité par des commentaires malicieux, ou des considérations d'une moralité à dormir debout, je les enverrais... chez le maître à danser. Au bout du compte, c'est vrai : vous êtes là quelques abstracteurs de quintessence et vous vous tourmentez beaucoup pour nous convaincre que nous ne nous amusons pas. Mais notre plaisir, c'est un fait, cela. Il en est du mouvement cadencé comme de toutes les ivresses : il faut en avoir goûté pour avoir le droit d'en juger. C'est un plaisir des sens, nous disent les rigoristes. Évidemment, comme toutes les jouissances artistiques. Qu'irait-on faire au concert sans oreilles ? aux musées sans yeux ? Eh bien, le bal nous fait vivre quelques instants trop courts dans un monde peuplé de formes gracieuses, se détachant sur les tons les plus variés, les plus éclatants. Il nous berce, il nous noie dans les vagues du rhythme. Ceux qui sont dans le tourbillon ne songent guère à mal. En somme, ils pensent peu, et c'est peut-être leur plus grande jouissance d'être inconscients. Il reste comme une sensation générale que la jeunesse est douce et que la vie est belle, et le soleil est un malappris de mettre fin à cet enchantement.

DICHTER. L'enfant dit vrai : Nous sommes indignes de voir la lumière du jour. C'est pourquoi je propose d'aller nous coucher, de peur qu'elle ne nous surprenne. C'est bien ainsi qu'il faut finir un bal, par un soupir. Ah ça, mon cher Gaston, tu me dois toujours ton histoire. A demain, si tu veux, entre deux cigares, tu me conteras cela. Adieu, beau ténébreux.

F. N. BEHR.

Digitized by Google

NOTES SUR LES VILLES DÉTRUITES

DE L'ANTIQUE CAMPANIE.

(Suite et fin.)

Les siècles se succédèrent ; Pompéï, Oplonte, Stabies se nivelèrent insensiblement avec le nouveau sol. Les agents atmosphériques jouèrent là leur rôle lent, mais incessant. Les populations voisines eurent le leur, soit en employant les matériaux, soit en déblayant le terrain pour la culture. Des vignes, des bois occupèrent la place de ces cités mortes.

Les vestiges d'Herculanum ne survécurent pas même aussi longtemps au désastre de 79, et ils avaient complétement disparu au ve siècle. Cette ville n'eut pas toujours le vent favorable, lors des éruptions, car tandis que les pluies de cendres, pendant la durée du moyen-âge, ne tombèrent qu'en très-petite quantité sur Pompéï, Herculanum se trouvait, au contraire, au XVIIe siècle, enseveli sous une moyenne de vingt mètres de matières arénacées. La seule lave qui coula au-dessus d'une partie de la ville antique fut celle de 1631, qui, vomie en deux heures par le Vésuve, représente, suivant notre calcul, un volume de 72 millions de mètres cubes. Un des larges torrents de cette éruption, la plus terrible de toutes celles connues, passa sur Résina et sur Portici, là où l'on voit aujourd'hui le parc du Palais des Délices, et alla former un promontoire dans la mer. La maison des papyrus gît au-dessous de cette lave (1).

Au commencement du siècle dernier, le nom seul des villes détruites vivait encore dans l'histoire, sans que l'on eût conservé aucune notion exacte sur la place qu'elles occupaient. Des savants avançaient, par exemple, dans leurs écrits, qu'Herculanum était sous Torre del Greco. Quand on découvrit Pompéï, on crut d'abord avoir retrouvé Stabies.

(1) Voyez *Histoire complète de la grande éruption du Vésuve de l'an* 1631, avec carte, par H. Le Hon.

Digitized by Google

Faisons toutefois exception pour Ambrogio Leone qui, sur la carte de son histoire de Nola, publiée en 1513, inscrivit là où se trouve situé Portici : *Herculaneum Oppidum.* Ajoutons encore que Leandro Alberti, dans son histoire de l'Italie, imprimée en 1561, cite les noms d'Herculanum, de Pompéï et de Stabies, en indiquant leur situation présumée à cette époque ; mais le hasard, ce loustic providentiel, fut encore ici plus fort que les savants.

L'an 1684, un boulanger de Résina, creusant un puits dans son jardin, rencontra des marbres sculptés ; il ne profita guère de cette bonne fortune, car il vendit à vil prix ces marbres qu'il retirait en grand nombre de l'excavation. En 1707, arriva à Naples un général de l'empire, d'origine française, le prince d'Elbeuf, qui acheta, deux ans plus tard, un casino au Granatello, là où les laves de Portici s'étaient jetées dans la mer, le siècle précédent. Le prince, vers cette époque, avait trouvé une nouvelle composition pour un stuc où entrait surtout le marbre pulvérisé. Ayant appris qu'un boulanger de Résina avait extrait des marbres précieux du fond de son puits, il alla le trouver, et, soupçonnant toute l'importance de la découverte, il fit l'acquisition du puits et du terrain dans lequel il était creusé.

Les fouilles, exécutées alors plus activement et surtout plus intelligemment, mirent à découvert de larges gradins circulaires, et l'on reconnut bientôt qu'on se trouvait au milieu d'un vaste et riche théâtre antique.... Herculanum était découvert.

Les nombreuses générations de Résina et de Portici s'étaient succédé, sans se douter le moins du monde qu'elles cultivaient leurs tomates et cuisaient leur pot-au-feu au-dessus d'une riche cité renfermant des trésors incalculables.

Toutefois, on ne sut pas d'abord au juste à quelle ville antique avait appartenu ce théâtre, et les savants se chamaillèrent fort à ce sujet. Déjà le prince d'Elbeuf avait extrait de son puits trois statues de femmes qu'il envoya à Vienne, d'où elles sont passées à Dresde ; déjà, élargissant le champ de ses fouilles, il avait dégagé un temple circulaire soutenu par 48 colonnes d'albâtre, lorsque le gouvernement napolitain interdit la continuation des travaux. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1738. Ce fut seulement à partir de cette époque que Charles III, faisant bâtir le palais de Portici, apprit par le colonel du génie Rocco Alcubiere, son architecte, l'importance des découvertes faites à Résina, et le chargea de reprendre les fouilles abandonnées.

Un nouveau puits fut ouvert ; on dégagea successivement, après le théâtre, la basilique, le forum, des temples, des édifices privés.

Digitized by Google

De nombreuses statues, dont quelques-unes d'une exécution admirable, furent recueillies ainsi que des inscriptions qui établissaient, sans conteste, l'identité de la ville souterraine avec l'antique Herculanum.

On comprendra que nous ne puissions, dans cette courte notice, donner des détails sur les richesses de tout genre recueillies dans ces fouilles : statues en marbre et en bronze, peintures à fresque, mosaïques, meubles et ustensiles en bronze, inscriptions, médailles, etc.; tous ces trésors ont été décrits, et, après avoir orné longtemps le palais de Portici, sont aujourd'hui déposés au musée des Studj, à Naples. Malheureusement, le désordre et l'incurie ont présidé aux fouilles de cette époque, et on ne s'accorde même plus sur la place où se trouvaient une partie des statues, même de chefs-d'œuvre, tels que les statues équestres des deux Balbus. On arrachait les marbres des monuments qu'on déblayait, puis on comblait la cavité. Un quadrige admirable, dont on ne connaît plus bien l'emplacement primitif et qui avait été brisé par les secousses du Vésuve, fut jeté dans la cour du musée comme vieille ferraille, et on s'en servit pour fondre les deux bustes du roi et de la reine. Avec ce qui restait de débris, on a pu, plus tard, recomposer un cheval, qui est un des morceaux de sculpture les plus précieux du musée de Naples.

Mais la plus riche découverte restait à faire. En 1754, un puits creusé à la ferme *di cecere*, conduisit à des constructions importantes. Le roi Charles III, à cette nouvelle, s'empressa d'y ordonner des fouilles, et ce fut Weber, ingénieur suisse, qu'il chargea de leur direction. On était dans le jardin de la célèbre maison des papyrus, nommée aussi la maison d'Aristide, à cause d'une admirable statue qui y fut trouvée et qu'on regarde plutôt aujourd'hui comme celle d'Eschine. Outre les 1,700 rouleaux de papyrus manuscrits, on recueillit, dans cette fouille, les statues suivantes d'un mérite hors ligne, le faune dormant, le faune ivre et le mercure au repos, chefs-d'œuvre de l'art grec; le prétendu Aristide, les six célèbres danseuses, les deux lutteurs en bronze, ou plus véridiquement, les deux nageurs, puisqu'ils étaient placés près d'une pièce d'eau dans laquelle ils semblaient vouloir s'élancer; enfin, de nombreux bustes d'une sculpture remarquable. C'est aussi dans ce lieu qu'on découvrit le groupe trop fameux du satyre et de la chèvre, qui, par la nature du sujet, ne peut être exposé ailleurs qu'au cabinet des *Osceni*.

D'après certains auteurs, la ville d'Herculanum aurait eu environ trois quarts de lieue d'étendue dans la direction parallèle au rivage,

Digitized by Google

et seulement un kilomètre de la mer à la partie orientale où étaient les tombeaux. Son théâtre pouvait contenir 8,000 à 10,000 spectateurs. Nous ne citerons pas les diverses évaluations qui ont été faites à ce sujet et qui sont généralement empreintes d'une exagération évidente. Le célèbre Winckelman portait ce nombre à 30,000 ; ce théâtre est, du reste, très-vaste, et on jugera de ses dimensions par la scène qui a près de 24 mètres de largeur.

Une inscription sur un piédestal, à côté de la scène, a, la première, affirmé Herculanum ; nous la traduisons ici :

A M. Nonius Balbus,
fils de Marcus, préteur et proconsul.
Les Herculaniens.

Les deux Balbus, père et fils, avaient, en outre, leur statue équestre en marbre dans la basilique. Le fils ne paraît pas avoir vingt-cinq ans, mais dans son attitude, sur son visage, on lit le calme, la force, la maturité de la pensée. Qu'avait donc fait déjà ce jeune homme pour mériter un tel honneur ?... Cette statue, d'une étonnante conservation, est un chef-d'œuvre.

Mais continuons à suivre les destinées de la ville antique.

Les fouilles marchaient avec lenteur, car elles étaient exécutées à une grande profondeur et dans un tuf fort dur. On craignait, en outre, pour la sécurité de Résina, située au-dessus des excavations, lorsqu'eut lieu un événement qui, à l'exception de la maison des papyrus, fit abandonner Herculanum dans son linceul volcanique. Ce fut la découverte de Pompéï. Nous dirons tout à l'heure quand et comment elle eut lieu.

Depuis 1760, Herculanum était en quelque sorte tombé dans l'oubli. On ne pouvait plus descendre que dans un seul de ses monuments, son théâtre, lorsqu'en 1828 de nouvelles fouilles furent ordonnées par François Ier. Elles furent continuées pendant dix années dans la partie la plus voisine de la mer, et une épaisseur de 11 mètres de cendres furent enlevées complétement sur un large espace. Lors de notre premier voyage à Résina, on nous indiqua une petite et sale ruelle nommée *Vico di Mare*, que nous suivîmes. Au bout des dernières masures se présente, à gauche, un vieux mur qui se prolonge vers le rivage. Dans ce mur, les passants ont gratté et élargi une petite cavité. J'y introduisis un pied et me soulevai sur la crête... Je crus rêver : au fond d'une large excavation, une rue de l'antique Herculanum s'étalait sous le soleil. Ce spectacle inattendu m'impressionna vivement.

Cette rue, qui descend vers la mer en pente rapide, est pavée en

Digitized by Google

dalles de laves de forme polygonale irrégulière et bordée de trottoirs. C'était une rue sans importance et ne présentant qu'une largeur d'un peu plus de cinq mètres : elle servait de sortie de derrière aux maisons. Les habitations y sont fort ruinées; une seule riche maison était conservée d'une manière inespérée, car le premier étage tout entier, bien que lézardé, était encore debout. Au lieu de le restaurer et de le soutenir, on eut l'incroyable incurie de le démolir. Cet étage supérieur, unique dans les deux villes fouillées, avait résisté à dix-huit siècles, lorsqu'il fut abattu sous François Ier !...

Une peinture, représentant Argus devant Mercure et Io, a donné son nom à cette habitation devenue *la maison d'Argus*, elle n'est pas entièrement déblayée et se compose d'un Atrium, d'un péristyle, de plus de trente pièces, et d'un xyste ou jardin. On assure que quand le sol du jardin fut mis à découvert, des graines de plantes antiques, sortant de leur léthargie, se mirent à germer et à se développer.

Un peu plus bas que la maison d'Argus, une auberge termine la rue et marque la limite extrême de la ville vers l'Occident : c'était une gargotte pour les marins, car on voit encore dans les caves les fourneaux et les énormes chaudrons qui servaient à préparer leur nourriture. Au niveau du premier étage se trouve le large balcon ou plutôt la terrasse où les marins prenaient leur consommation, en face de la mer, qui était alors plus rapprochée que de nos jours.

Faut-il imprimer une flétrissure à l'inepte vanité d'Alcubière ou de Weber, ou de tous deux, pour la destruction des plans des anciennes fouilles? Le savant docteur Tiberi de Portici, dont la riche bibliothèque nous a été d'un si grand secours pour nos travaux sur le Vésuve, nous a assuré que ces plans avaient été détruits par ces messieurs, afin d'empêcher les fouilles ultérieures et de conserver sans partage l'honneur des découvertes faites à Herculanum.

Arrivons à Pompéï, que l'on travaille à exhumer tout entière de son tombeau. Sa découverte présente des circonstances vraiment incroyables.

Nous avons dit déjà que l'emplacement de cette ville était ignoré, perdu, et l'on ne pouvait cependant se rendre de Naples à Salerne sans voir l'antique cité gisant dans la plaine du Sarno, recouverte de son manteau de cendres. Elle formait, en effet, un relief parfaitement marqué, et on pouvait même dessiner ses formes, car sa muraille d'enceinte restait indiquée par un brusque talus. La voie antique, venant de Nola, et celle allant de Naples à Salerne, s'y réunissaient. On distinguait la cavité elliptique de son cirque, et la

Digitized by Google

partie supérieure de son théâtre s'élevait encore au-dessus du sol. Enfin, le nom de ce grand pâté disait suffisamment ce qu'il était, car ce nom était *Civita* (la ville).

Eh bien, on ignorait, depuis plus de mille ans, où était Pompéï !...

Et ce n'est pas tout encore. En 1592, l'architecte Fontana fut chargé de conduire à Torre-Annunziata les eaux du Sarno. Il construisit à cet effet un canal souterrain qui passa sous Pompéï en traversant les substructions de ses édifices. Fontana ne comprit pas davantage. On peut voir encore cet aqueduc par un regard en forme de puits qui débouche dans le temple d'Isis.

Enfin, en 1748, des vignerons creusant les trous profonds destinés à la plantation des vignes, rencontrèrent des constructions et déterrèrent une statue. La découverte récente d'Herculanum avait attiré l'attention sur les antiquités : Charles III envoya Alcubière sur les lieux avec douze forçats. Les fouilles commencèrent et se poursuivirent lentement. On ignorait à quelle ville avaient pu appartenir les maisons qu'on déblayait, et ce ne fut que huit ans après qu'on sut que l'on se trouvait dans Pompéï.

On ouvrit les fouilles, dans les premières années, sur deux points distants de 800 mètres, dans le faubourg Augustus Felix et près du grand théâtre, de sorte que les premiers édifices mis au jour furent les villa de Diomède et de Cicéron et le temple d'Isis. Ces fouilles, faites sous Charles III, n'avaient pour but que de rechercher les objets d'art et les ustensiles : on les enlevait pour le palais de Portici, puis on comblait la fouille ; on formait un musée, mais on détruisait Pompéï, que le Vésuve avait conservée en la momifiant sous ses cendres. Ce système fut, toutefois, abandonné quand on découvrit les grands monuments tels que le Forum, la Basilique, et des temples qui révélèrent l'importance de la ville.

Les travaux marchèrent avec une grande lenteur, et ce ne fut que sous Murat qu'on leur imprima un mouvement plus rapide. En 1813, 475 ouvriers travaillaient aux déblais de la cité des morts. La reine Caroline s'intéressait beaucoup à ces recherches et se rendait souvent à Pompéï. Ce fut pendant l'occupation française que le gouvernement acheta tous les terrains qui recouvraient la ville. Cette mesure eût dû être prise depuis longtemps. Au retour des Bourbons de Naples, ils n'eurent rien de plus pressé que de revendre les terrains de Pompéï, de sorte que l'Italie, malgré ses embarras financiers, est obligée de les racheter successivement aujourd'hui.

Quand, vers 1766, on eut abandonné le système de remblayer

Digitized by Google

les maisons découvertes, on transporta les cendres hors de la ville et on en forma une colline ; mais le nouveau mode suivi dans les travaux avait encore un grave inconvénient. On déblayait une partie de rue jusqu'au pavé, puis on entrait dans les maisons par le bas : de cette manière, les couches supérieures des cendres s'éboulaient fréquemment avec des parties de murs, des balcons, et parfois des ustensiles dont le gisement exact restait ainsi inconnu. M. Fiorelli, le savant directeur actuel des fouilles, a adopté le système des déblais par couches horizontales, en commençant par la surface. De cette manière, aucun éboulement n'est à craindre ; tout est trouvé en place, et plusieurs balcons ont été dégagés avec soin, fortifiés et soutenus, de sorte qu'on passe maintenant dessous en se promenant sur les trottoirs.

Les rues de Pompéï sont généralement fort étroites. On voit encore les ornières creusées dans le pavage par les roues des chars. Quand on parcourt la ville déserte, qui ne se compose plus guère que de rez-de-chaussée, on entend résonner l'écho de ses pas. C'est une sensation étrange. On s'égare aussi dans les rues de Pompéï comme dans une ville moderne, malgré bon nombre de visites qu'on a pu lui faire. Le tiers environ de la ville est dégagé.

L'extérieur des maisons était généralement peint en rouge ; Pouzzoles fournissait, à cet effet, un rouge d'un ton tranquille et distingué. Çà et là, des pans de murs peints en blanc étaient destinés aux affiches : c'est ce qu'on appelait *album*. Ces affiches ne pouvant être sur papier, comme de nos jours, on les écrivait en rouge avec un gros pinceau. Quelques-unes sont encore là comme peintes d'hier. La brosse ayant parfois pris trop de couleur, on voit qu'une goutte s'est détachée de la lettre et a coulé le long du mur. Voici quelques-unes de ces inscriptions en grandes lettres maigres.

D'abord, l'affiche d'un spectacle sanglant :

La troupe de gladiateurs de Numerius Festus Ampliatus combattra pour la seconde fois. Combat, chasse, velarium ; le 16 *des calendes de juin.*

On sait que les combats de gladiateurs étaient des combats à mort. Quant aux chasses, c'étaient des luttes entre des bestiaires et des animaux féroces.

Beaucoup d'affiches d'élections. Il paraît qu'on était, au moment de la catastrophe, dans une période électorale.

Sur une taverne :

Phœbus et ses pratiques prient qu'on nomme duumvirs M. Holconius Priscus et C. Gaulus Rufus.

Digitized by Google

Sur la maison d'Iphigénie :

On prie de faire duumvir Caprisius.

Sur la maison d'Hercule :

Scrinus prie de faire édile M. Olconius Rufus.

Sur l'édifice d'Eumachia :

Tous les orfèvres prient de faire édile Caïus Cuspius Pansa.

Celle-ci est plus jolie :

Valentinus et ses élèves prient de faire édiles Sabinus et Rufus, hommes dignes de la république.

Ce maître d'école aurait eu bien besoin lui-même de leçons de latin, car il a écrit *cum discentes suos* pour *cum discentibus suis ;* et ce n'est pas la seule incorrection ; les inscriptions en fourmillent : *Habiat* pour *habeat ; mortuom* pour *mortuum ; sitit* pour *sitiat ; magnussimus* (!!) pour *maximus*, etc., etc.

Ces anciens osques devaient, en outre, prononcer très-mal le latin, ce que démontre l'inscription suivante, mise par l'artiste sous un combat de gladiateurs peint sur la façade d'une boutique :

Habiat venerem Pompeianam iradam qui hoc læserit. (*Qu'il ait Vénus Pompéïenne pour ennemie irritée celui qui dégradera ce tableau*).

Iradam pour *iratam*. Dans la province de Naples, les descendants des Pompéïens ont conservé cette prononciation vicieuse et prononcent encore aujourd'hui : *i brigandi della mondagna* pour *i briganti della montagna*.

Outre les inscriptions peintes, on retrouve sur les murs de Pompéï une foule d'inscriptions ou *graphites*, faites par les passants avec un clou ou la pointe d'un couteau. Nous n'en citerons que quelques-unes.

Des amoureux :

Personne n'est beau s'il n'aime.
Cupidon m'inspire et l'amour me dicte : Ah! que je périsse si j'acceptais d'être un dieu sans toi.
Augé, aime Arabienus.

Un plaisant se moquant du style lapidaire :

Sous le consulat de L. Nonius Asprenas et d'A. Plotius, il m'est né un âne.

Digitized by Google

Des inscriptions, pour la propreté des rues, avertissent les passants.

On lit dans une petite rue près du Forum :

Qu'il encourre la colère des douze dieux, et de Diane, et du grand Jupiter, quisquis hic minxerit aut cacaverit.

Il n'est pas besoin de traduire.

Dans une chambre d'un lupanar hanté par les gladiateurs, ce cynique cri de triomphe d'une pensionnaire :

Victrix victorum !...

Dans un autre, de moins bas étage :

J'aime les blondes; je ne puis souffrir les brunes.

Puis l'éloge des jeunes filles de Nola et de Stabies, le tout signé par la patronne de la ville :

Scripsit Venus physica pompeiana.

Dans la première de ces deux maisons, on a retrouvé un plat de haricots destiné au souper de ces *dames* du 23 août 79. Elles n'ont pas eu le temps de le manger...

On a reconnu une foule de boutiques par leur comptoir en marbre et par des restes de marchandises ou des ustensiles spéciaux : boulangerie dont le four contenait 82 pains, un peu trop rassis, marchand de vin, marchand de comestibles, barbier, parfumeur ou *onguentaire*, marchand d'huile pour les bains et la cuisine, marchand de couleurs, marchand de marbres, dont la cour est pleine de plaques de marbre empilées, apothicaire, chimiste. Des professions diverses : maison de chirurgien avec sa trousse complète composée d'instruments fort remarquables; celle du statuaire, avec des statues ébauchées et ses outils; le charron, la corporation des foulons, etc. Il y avait aussi des cafés (thermopoles), des cabarets, des gargottes où l'on mangeait les restes des sacrifices vendus par les prêtres.

Certaines enseignes sculptées ou peintes sont, du reste, parlantes : chez le marchand de vin, deux esclaves portant une amphore; chez le laitier, une chèvre; chez le meunier, un âne tournant une meule, etc.; chez un parfumeur, un cadavre : cet industriel était un spécialiste qui ne parfumait pas seulement les vivants, mais embaumait aussi les corps avant l'ustion.

On était fort superstitieux à Pompéï, comme aujourd'hui encore à Naples; on se préservait des mauvais sorts par des images phalli-

Digitized by Google

ques en bronze suspendues dans les vestibules. Les Napolitains emploient pour le même usage, c'est-à-dire contre la *jettatura*, de petites cornes en corail qu'ils portent toujours sur eux; on voit l'analogie...

Ce n'est pas là, du reste, le seul point de ressemblance des descendants des Pompéïens avec leurs ancêtres.

A toutes les époques, les uns et les autres ont porté un culte à la femme; les anciens, au temps du paganisme, avaient choisi Vénus pour patronne de leur ville. Aujourd'hui, dans la province de Naples, l'image de la Madone est dans toutes les maisons.

Quelques mots des arts.

La peinture murale occupait à Pompéï de nombreux artistes, car ils remplaçaient les tapissiers de nos jours. La plupart de ces artistes étaient fort médiocres, il faut le dire. Leurs peintures, représentant à peu près exclusivement des sujets mythologiques ou des chasses, offrent un certain style empreint à la fois de froideur et de distinction. Les fautes de dessin ne sont pas rares. Il y a pourtant un certain nombre de ces peintures fort belles, surtout celles qui proviennent d'Herculanum. Pour celles-ci, on scie la plaque de stuc derrière le tableau, on l'enchasse solidement et on la transporte au musée de Naples. Les médiocres sont laissées dans les maisons, où on les préserve le mieux possible; mais, quoi qu'on fasse, une année en plein air les détériore davantage que dix siècles sous la cendre du volcan.

Le plus grand nombre des salles est décoré par un système d'ornementation polychrome dont Ludio fut l'inventeur à Rome. Ce genre de décoration, qui fit fureur à cette époque, est léger, gracieux et bizarre. C'est aussi Ludio qui, le premier, peignit le paysage et la marine et créa les premiers rudiments de la perspective. De simples et charmants paysages ornent le milieu des panneaux de beaucoup de maisons, et les archéologues ont eu la bonne fortune de trouver sur des marines des galères romaines peintes avec leur forme bien authentique et leurs détails.

La statuaire l'emportait alors comme mérite artistique sur la peinture. C'est à Pompéï que l'on a trouvé les deux inimitables chefs-d'œuvre : le *Narcisse* et le *Faune dansant;* mais il est plus que douteux que ces objets soient des ouvrages d'artistes pompéïens. On a découvert aussi de riches mosaïques, entre autres celle qui représente la bataille d'Arbelles ou d'Issus, trouvée dans la maison du Faune. C'est la plus belle qui existe.

Nous devons nous borner dans ces notes à ces faits généraux, renvoyant pour les descriptions et les détails aux ouvrages publiés

Digitized by Google

sur cette matière. Il est bien fâcheux que la pénurie du trésor italien vienne ralentir et presque arrêter les travaux de Pompéï. Quand nous fûmes la dernière fois en Italie, le manque de fonds avait fait réduire à huit le nombre des ouvriers. Après la révolution, quand on voyait tout en rose, la fièvre des fouilles atteignit son paroxysme et M. Fiorelli employa jusqu'à 700 ouvriers des deux sexes. Nous empruntons à la *Revue des Deux-Mondes* les lignes suivantes qui parurent alors :

« Rien de plus vivant que le travail des fouilles. Les hommes bêchent la terre, et des nuées de jeunes filles accourent, sans interruption, leur panier à la main. Ce sont d'alertes campagnardes raccolées dans les villages voisins, la plupart ouvrières des fabriques fermées ou assoupies par l'envahissement des tissus anglais et par la hausse des cotons. Elles accourent donc, remplissant leurs paniers de terre, de cendres et de lapillo, les chargeant sur leur tête, avec l'aide des hommes, d'un seul mouvement vif et prompt, et s'en vont ainsi par groupes incessamment renouvelés, vers le chemin de fer, en se croisant avec leurs compagnes qui en reviennent. Très-pittoresques dans leurs haillons troués, aux vives couleurs, elles marchent à grands pas dans de longues jupes qui dessinent les mouvements de leurs jambes nues et qui tremblent au vent derrière elles, tandis que leurs bras, avec des gestes de canéphores, soutiennent sur leur tête la lourde charge qui ne les fait pas fléchir. Tout cela n'est point en désaccord avec les monuments qui apparaissent peu à peu sous la terre, à mesure que le sol s'abaisse. Si les visiteurs étrangers ne troublaient pas de loin en loin cette harmonie, on se demanderait volontiers, au milieu de ce paysage virgilien, parmi les festons des vignes, en face du Vésuve fumant sous le ciel antique, si toutes ces filles laborieuses qui vont et viennent ne sont pas les esclaves de Pansa l'édile ou du duumvir Holconius. »

H. Le Hon.

Digitized by Google

Littéraire Société de Gravenhage

LE JUBILÉ D'UN FAUX MIRACLE.

—

Mentir par piété.
(L'abbé de Lobbes Hériger).

I

Chaque année, au troisième dimanche de juillet, le clergé catholique fête en Belgique deux grands anniversaires : à Roosebeeke, en Flandre, il célèbre la victoire remportée, en 1382, par Louis de Male et le roi de France sur les héroïques milices de Philippe d'Artevelde (1); à Bruxelles, en Brabant, il célèbre le supplice de quelques Juifs, en 1370.

Le massacre de 21,000 Flamands, la chute de la Flandre! Ce succès de la force féodale fut assez terrible pour qu'après cinq siècles le clergé flamand ne puisse cesser d'en rendre des actions de grâces à la sainte Vierge.

Le meurtre judiciaire de quelques Juifs, couronnant le massacre de plusieurs milliers des leurs, en Brabant! Le clergé brabançon peut-il négliger de glorifier cette victoire du miracle à travers les siècles?

La liberté communale a péri dans les plaines de Roosebeeke; sur le bûcher de Bruxelles, la liberté de conscience a été martyrisée. Ici, l'autocratie religieuse triomphait; là, le despotisme politique. Un hasard *providentiel* a réuni ces deux anniversaires pour qu'en un même jour, le clergé d'un pays libre pût fêter son double principe et affirmer sa puissance, spirituelle et temporelle, *in sæcula sæculorum!*

Le jubilé de la victoire de Roosebeeke a été célébré en 1856; la procession flamande du 17 juillet prochain ne sera qu'une fête annuelle : ne nous y arrêtons pas davantage.

(1) *Calendrier belge*, par le baron de Reinsberg, t. II, p. 42; voir *Revue de Belgique*, 1869, t. II, p. 331.

Digitized by Google

Chaque année, la procession du *Saint Sacrement de Miracle* rappelle à la capitale le supplice des Juifs du Brabant. Mais l'an de grâce 1870 ramène le jubilé de cette grande date du catholicisme belge, et le clergé se prépare à la célébrer avec pompe.

Voici comment les écrivains catholiques racontent l'événement glorieux :

En 1370, un Juif d'Enghien, riche et puissant, est assassiné. On accuse, non les assassins de meurtre, mais la victime de sacrilége. Un Juif converti, nommé Jean de Louvain, séduit par l'offre de 60 pièces d'or, s'était chargé, dit-on, de lui procurer des hosties, et il en avait volé un ciboire dans la chapelle de Sainte-Catherine. A peine Jonathas les a-t-il reçues qu'il est assassiné. Sa veuve, attribuant son malheur à ce sacrilége, craignant le châtiment, veut *se défaire* des hosties, dit Cafmeyer; pour cela, elle aurait pu fondre le ciboire et détruire les pains d'autel; elle préfère les porter à Bruxelles aux Juifs de la Synagogue. Or, le Vendredi-Saint approchait; les Juifs profitent du dépôt pour répéter la Passion du Christ sur les hosties. Mais, sous leurs coups de poignard, des gouttes de sang jaillissent; ils sont confondus et terrifiés; à leur tour, ils veulent se défaire du corps du délit, et ils ne trouvent rien de mieux que de s'adresser à une Juive convertie, nommée Catherine, qu'ils chargent de porter le ciboire à Cologne, où les Juifs avaient plus de liberté. Catherine *vivait chrétiennement*; néanmoins, moyennant vingt pièces d'or, elle se laisse persuader, accepte une complicité dans le sacrilége et emporte chez elle le ciboire avec les hosties teintes de sang. Mais, la nuit, la crainte la saisit, sa conscience se trouble, une voix intérieure lui dit qu'elle ne peut recéler sans crime ces objets sacrés. Dès le matin, donc, elle va consulter son confesseur: l'alarme est jetée, les autorités ecclésiastiques interviennent, Catherine avoue et est incarcérée; tous les Juifs habitant Bruxelles sont arrêtés, mis à la question; malgré les tourments, ils nient. Mais, pendant qu'on les torture, le chapelain du prince, nommé Jean Morelli, entend un autre Juif converti, nommé Jean, qui s'en raille et dit : « Pourquoi ces chiens n'avouent-ils pas? Ils savent bien qu'ils sont coupables. » Le dire est rapporté, Jean est arrêté, avoue sa participation au crime; ce témoignage décide du procès; tous les accusés, y compris Jean l'accusateur, sont condamnés.

L'exécution ne tarde point : les Juifs sont placés sur des

Digitized by Google

tombereaux, promenés dans les rues de Bruxelles, *tenaillés avec des pincettes ardentes* à tous les carrefours, voiturés jusqu'à la Grosse Tour, bâtie sur les remparts entre la porte de Namur et la porte de Hal, attachés à des poteaux et brûlés vifs. Le supplice eut lieu la veille de l'Ascension de l'an 1370.

Tels sont les faits que l'on veut glorifier après cinq siècles, et le clergé compte bien que les habitants de Bruxelles prendront part au jubilé pour « donner à la religion une preuve de leur filial attachement » (*Journal de Bruxelles*).

Ce serait réellement de l'ingratitude pour des citoyens d'un pays de paix et de liberté, de ne pas répondre à l'appel d'une aussi bonne mère qui ne veut pas qu'ils oublient qu'elle a opprimé, massacré, brulé pendant plus de mille années, pour l'édification de ses enfants.

Nous ne sommes encore qu'au XIXe siècle ! a dit dans une occasion pareille M. de Reiffenberg.

Mais au XIXe siècle, l'histoire s'impose des conditions de certitude, la législation, des principes d'humanité qu'on ne peut plus outrager, et — comme deux choses sont à distinguer dans le glorieux événement de 1370 : un fait judiciaire et politique, et un fait qu'on dit miraculeux, — la conscience publique a dû se demander bien des fois, et nous allons nous demander :

Première question :

Quelle était donc cette législation qui brûlait les Juifs, cette politique qui les laissait massacrer, sur des accusations ridicules et pour des crimes imaginaires ?

Seconde question :

Si cependant c'était un faux miracle qu'on expose ainsi à l'adoration des fidèles ?

C'est à l'histoire, à l'histoire seule, qu'il appartient de répondre.

II

La législation des chrétiens a toujours été terrible contre le peuple dont est sorti le Christ, et les mœurs que cette législation avait formées de longue main étaient plus cruelles encore.

Les Juifs étaient voués à une servitude éternelle (1), dont un pape veut qu'on leur fasse sentir incessamment le joug (2).

(1) Expression de Saint-Thomas : Consultation à la duchesse de Brabant, du gouvernement des Juifs.

(2) Lettre d'Innocent III à l'archevêque de Sens, an 1208. (*Epis. Inn.* III, L. XI.)

Digitized by Google

Rien ne leur appartenait, — ni leur personne : ils devaient porter un signe distinctif comme les infâmes et les prostituées; s'ils émigraient, leurs propriétaires s'étaient entendus pour les appréhender au corps dans les pays voisins; au besoin, on rassemblait le troupeau et chacun venait reconnaître ses têtes de bétail; — ni leurs enfants : on les leur volait pour les baptiser; — ni leur femme : dès qu'elle voulait abjurer, le divorce était de droit; — ni leurs biens : ils étaient taxés à l'entrée, à la sortie (1) et pour le séjour; au moindre prétexte, on annulait leurs créances et la banqueroute des Juifs contre les chrétiens était entrée dans les coutumes, presque dans le droit; — ni leur honneur : on les humiliait par piété; quand venait la semaine sainte, il entrait dans les cérémonies du culte de les lapider; à Toulouse, on avait transigé : ils pouvaient se faire représenter par un de leurs notables qui, le Vendredi-Saint, sur le perron de la cathédrale, était souffleté publiquement, à la gloire du Christ; il n'est pas de crime enfin dont on ne les accusât; — ni leur vie : toute violence contre eux semblait légitime; à tout propos, la *justice* les brûlait, le peuple les massacrait, les rois faisaient abattre ce bétail pour en prendre la chair et la peau.

Les Croisades surtout servirent de prétexte et d'aiguillon à ces violences. Aller combattre les détenteurs du tombeau du Christ en Asie et laisser vivre en Europe ses meurtriers, cette inconséquence parut impie, et l'on ne crut pouvoir vaincre les Sarrasins sans avoir massacré les Juifs. Saint Louis se contenta de les dépouiller; mais la règle générale à chaque Croisade était le massacre.

La rage fut telle que les rois et les papes réagirent contre ces hordes de l'insurrection populaire, qui usurpaient leur droit de vie et de mort sur les Juifs. Ce fut en vain. Lorsque des siècles d'exemples ont semé la haine, aucune charte, aucune bulle ne peut empêcher la récolte de sang.

Il fallut cependant réprimer cette pieuse jacquerie des Pastoureaux. Mais elle ne céda point, car il lui restait un moyen extrême : le recours à Dieu. Alors, devant les papes et les conciles qui défendent de tuer les Juifs, devant les rois qui prennent les armes pour les protéger, se lève le fanatisme des thaumaturges, vengeant la plèbe cléricale et sanctionnant ses

(1) M. Gachard a publié dans ses *Analectes*, une ordonnance fixant une taxe pareille pour le Luxembourg. « Ce qui ajoute à la bizarrerie de cette taxe, dit-il, c'est qu'on la percevait au même titre que celles établies pour les denrées et marchandises. » (I, 104.)

Digitized by Google

pieuses furies. Les pouvoirs durent courber la tête : le miracle couvrait tout; ce fut une sorte de manteau impérial que jetait le ciel sur les crimes de la chrétienté.

Temps terrible ! régime odieux, s'il en fut! mais régime conséquent avec son principe! car l'autocratie religieuse ne peut engendrer que l'intolérance, la haine et les persécutions, et du mépris du droit humain, on ne doit attendre que des profanations de l'humanité.

III

Le XIIIe siècle est rempli de ces violences. Les rois et les conciles qui les avaient déchaînées ne purent les modérer.

En 1236, malgré le concile de Tours de 1233, qui vient de défendre de tuer les Juifs, ils sont massacrés en masse en Bretagne, dans l'Anjou et dans le Poitou. En 1290, malgré la Ligue du Rhin et de nombreuses chartes qui les protégent en Allemagne et en Autriche, ils sont abattus comme des bêtes fauves en Alsace, en Bohême, dans la Moravie.

Déjà le miracle est à son poste.

En 1255, le roi d'Angleterre doit céder au peuple et les expulser; il n'ose poursuivre les meurtriers : une hostie jetée à l'eau, disait-on, par un Juif, s'était changée en un enfant Jésus pour donner le signal des persécutions : Le Saint-Sacrement de Miracle protégeait déjà les assassins (1).

En 1287, en Allemagne, des Juifs sont massacrés. Un enfant qu'ils avaient crucifié, disait-on, était ressuscité pour désarmer la justice humaine (2).

En 1290, année du massacre général, le Saint-Sacrement de Miracle fait une première apparition en France, venant d'Angleterre. C'était en plein Paris : Un Juif, nommé aussi Jonathas, jette une hostie à la rivière, l'hostie surnage ; il la perce de coups d'épée, elle saigne (3). Le miracle fut découvert, le Juif brûlé. « Le peuple demandait une proscription universelle, » dit Sismondi.

Qui donc eût osé blâmer encore dans sa conscience d'homme ou punir dans sa justice de roi, des massacres universels, consacrés par le *Saint-Sacrement de Miracle.*

(1) Alph. a Spina, *Fortalicium fidei contra Judeos, Saracenos*, etc., Nuremberg, 1498.

(2) Maquer, *Histor. Eccles.*

(3) *Tractatus miraculi Billetani super corpore Christi, etc., anno* 1290; Paris, 1604. P. 6. (Bibliothèque impér. de Paris. Les autres ouvrages cités sont à la bibl. roy. de Bruxelles.)

Digitized by Google

Le XIVe siècle s'ouvrit sur cette situation, et trois circonstances : une croisade désespérée, une peste terrible et une tolérance impie des souverains, vinrent précipiter les excès et les miracles.

Les juifs, chassés de France en 1306, avaient été accueillis en Hainaut, en Brabant, en Hollande, dans le Luxembourg et en Allemagne ; puis, rappelés en France en 1315. Le peuple, armé du glaive des croisés et des prodiges du ciel, va traquer de pays en pays ces velléités de tolérance.

En 1308, les Pastoureaux reparaissent. Ce ne sont pas des croisés, ce sont des loups, dit le Pape. La chevalerie avait échoué en Palestine et le Souverain-Pontife recommandait aux rois de ne plus tenter l'impossible (1). Mais rien ne semble impossible à ces forcénés de la Foi ; car leur moyen de gagner Jérusalem est de massacrer Israël.

En 1309, les juifs du Brabant s'effrayent à l'approche de ces croisés, qui les jugulaient comme des bestiaux, dit Divœus, *pecudum more jugulabant*. Le Duc Jean II leur accorde la place forte de Genappe ; la croisade les y assiége ; la place eût été prise et les juifs égorgés si le Duc n'avait pris les armes. Ce Duc se croyait souverain du pays et comme tel chargé d'en défendre les places fortes et la vie des habitants ; il eut l'impiété de disperser cette bande de loups, portant la croix rouge sur la poitrine (2).

D'autres bandes se recrutent ; en 1320, elles infestent le midi de la France, forcent la main aux petits souverains, bravent le roi, bravent le pape, et le massacre s'étend dans la Guienne, le Languedoc, le Dauphiné, l'Aragon et la Navarre.

En 1337, un aubergiste allemand se fait roi pour soulever la populace : la horde se jette sur l'Alsace, la croix en tête ; le massacre continue malgré l'Empereur.

Pour cette longue expédition du meurtre dévot, c'est à Toulouse et en Bavière qu'apparaît le doigt de Dieu. A Toulouse, en 1320, le comte fait jeter en prison les assassins : un miracle les délivre (3). En Bavière, en 1337, on trouve à Deckendorf des hosties que les juifs avaient *martyrisées*. C'est pourquoi ils furent brûlés (4). Nouvelle édition du *Saint-Sacrement de Miracle !*

(1) *Nec ad impossibilia*, etc., Lettre de Jean XXII au roi de France, 3 déc. 1319.
(2) Divœus *Rerum Brabanticarum*, etc., p. 140.
(3) Depping, *Les Juifs dans le moyen âge*, p. 164.
(4) Farrago, *Histor. rerum boïcarum*, t. II, p. 507.

Digitized by Google

La peste de 1348 devait pousser la plèbe à de plus terribles excès : Les juifs empoisonnent les eaux! disait-on. Le Pape proteste en vain, les rois en vain ordonnent de maintenir l'ordre; la trombe parcourt l'Autriche, la Suisse, l'Allemagne, la Belgique et la France; on compte les victimes par milliers.

Alors, se lève la secte des Flagellants, pour donner au carnage le sceau de la religion. Ces illuminés conjurent la peste en se fouettant nuds dans les rues et en tuant les juifs. L'obscène se mêle à l'horrible, et le tout est couvert encore par le miracle,

Un historien belge, abbé de Saint-Martin à Tournai, Giles-li-Muisis, a consacré tout un chapitre à l'histoire de la *Destruction des Juifs*. « Tous ceux qu'on trouvait étaient brûlés, » dit-il. Puis, il raconte ce qui se passa à Bruxelles en 1349 :

Un juif converti vivait dans la familiarité du prince; il prend l'alarme à l'approche de ces bandes faisant pénitence et portant la croix rouge; il va trouver le duc, qui le rassure. Mais les gens des métiers et les habitants de Bruxelles s'adressent au fils du duc et lui demandent de pouvoir commencer le massacre; « car ils n'osaient l'entreprendre par crainte du duc, son père. »

« Le jeune prince, plein de foi, les persuade, leur ordonne même de les tuer, malgré la volonté de son père, disant qu'il saura bien ensuite les mettre d'accord avec lui. Alors, les métiers et les habitants cherchent partout les juifs, et massacrent tous ceux qu'ils trouvent. On assure qu'il en périt plus de six cents. »

L'ami du duc fut pris vivant, avoua dans les tortures, et fut brûlé.

Le chroniqueur ajoute :

« A la fête de la Toussaint de l'an 1349, on avait cessé de parler des juifs. »

Les annales de Louvain disent cependant qu'en 1350, on en brûlait dans cette ville, et une chronique de Liége: qu'on en brûlait encore dans le Brabant en 1351 (1), et Trithemius : que le massacre dura deux années (2).

On n'en parlait plus, on les détruisait toujours!

Le miracle ne manque pas à cette boucherie; Giles-li-Muisis dit du juif ami du prince :

(1) Chroniques citées par Molanus, édition Deram, II, 825.
(2) *Chronic. Hirsaug*, II, 214.

Digitized by Google

« Il reconnut aussi avoir fait trois fois semblant de communier pour emporter les hosties et les avoir envoyées aux juifs de Cologne, et que ces juifs les avaient poignardées, et que le sang avait jailli ! »

Nous voici à la quatrième édition du Saint-Sacrement de Miracle.

IV

Cependant, malgré le siége de Genappe, malgré les miracles d'Allemagne et d'Angleterre, de Toulouse et de Deckendorf, le comte de Hainaut continuait à donner l'hospitalité aux boucs d'Israël; malgré les Flagellants, malgré le meurtre de six cents juifs à Bruxelles et de milliers en Brabant, malgré le miracle avoué par l'ami du duc Jean, il restait des juifs à Bruxelles.

Le miracle dut encore intervenir.

Il intervint près de Mons et à Bruxelles.

Guillaume le Bon avait accordé l'hospitalité aux juifs chassés de France. En 1326, de bons chrétiens accusent un juif converti, favori du comte, d'avoir frappé une madone jusqu'au sang. Ils demandent sa mort. Le juif torturé nie et reste sauf. Mais la vierge veillait : un paysan des Estinnes, Jean le flamand, vient provoquer le juif; la vierge l'a guéri, dit-il, pour qu'il la venge. Le duc ne peut refuser le duel judiciaire; mais il engage le paysan à se désister. Prends son or, lui dit-il. Mais le champion de la vierge: Fi d'or et d'argent! Je veux bataille! Le combat eut lieu, le juif fut vaincu et brûlé. Le comte tolérant avait dû céder.

Ce miracle a une variante, peu grave cependant. Ce n'est plus l'image du Christ dans l'hostie, c'est l'image de sa mère dans sa niche, qui est frappée et qui saigne; mais le dénouement est le même et le bûcher termine la pièce avec une sombre monotonie.

Le Brabant devait avoir son tour. Car vingt ans environ s'étaient écoulés depuis le massacre des six cents juifs et le miracle de l'hostie, et des juifs habitaient Bruxelles! A vingt années de distance, le miracle se répète exactement. Le Jonathas de Paris reparaît à Bruxelles pour voler des hosties, il est assassiné, et des juifs sont torturés, tenaillés, brûlés, la veille de l'Ascension de l'an du Christ 1370.

Toujours le meurtre, toujours l'accusation de sacrilége, toujours le bûcher! Toujours aussi la confiscation et le miracle! C'était dans l'ordre : De même que la confiscation apaisait les scrupules du souverain, de même le miracle endormait la con-

Digitized by Google

science des honnêtes gens, édifiait les fidèles et enrichissait l'Église.

Tout compte fait, voilà déjà six fois que, pour les mêmes causes et dans les mêmes desseins, *impies par piété*, selon l'expression d'un Pape, le même conte se répète. Sans craindre une accusation de plagiat qui eût mené son auteur au bûcher, le miracle traquait les juifs avec une persévérance monotone, qui prouvait, disait-on, la puissance de Dieu, mais qui, à coup sûr, ne prouve guère la puissance d'imagination de ses ministres.

V

Tous ces miracles sont tombés dans l'oubli. L'Allemagne et l'Angleterre ont renoncé au culte des thaumaturges; la révolution française a englouti la plus grande partie de ces souvenirs et de ces reliques. Seule, la capitale de la Belgique garde l'honneur de rappeler à la mémoire des siècles ces sortes de prodiges qui suivaient les bandes de Pastoureaux et de Flagellants, comme les vautours suivaient les hordes d'Attila et de Genseric!

Il serait bien inutile d'étudier une à une toutes ces légendes. Mais il importe d'examiner celle qui subsiste, celle qui sert encore aujourd'hui à fêter l'anniversaire d'un auto-da-fé.

Ici vient notre seconde question :

Si cependant c'était un faux miracle?

La réponse sera péremptoire.

Tous les esprits libres s'étonneront qu'après la révolution du XVIe siècle, après la révolution française, il faille encore discuter des histoires qu'il suffit de signaler au sens commun pour en faire justice. Cependant, puisqu'un clergé, puissant encore, ose encore sortir de l'armoire ces antiquailles et cherche à affirmer un prestige qui lui échappe, par des démonstrations contraires à l'esprit moderne, il ne peut être inutile de se placer au point de vue même de ceux qui croient aux miracles.

Le miracle pour lequel on demande une glorification nouvelle à la Belgique de 1830, ne peut résister à la critique historique la plus orthodoxe.

Nous n'invoquerons que des écrivains catholiques.

L'un des créateurs des *Acta Sanctorum*, — celui dont on a pu dire que, si Rosweyd avait préparé ce grand travail et si Bollandus l'avait commencé, lui, l'avait fait (1), — le père Hensche-

(1) Quod Rosweydus prepararat, quod Bollandus inchoarat, quod Henschenius formarat, etc. Epitaphe de Papebroch. (*Acta Sanctorum*, janv.t. VI).

Digitized by Google

nius a établi l'un des principes de la critique des miracles, en ces termes :

« Une fois la coutume établie dans les Gaules et dans d'autres pays de représenter, dans les statues et sur les tableaux, tous les saints qui avaient été décapités, avec leur tête qu'ils portent dans leurs mains devant leur poitrine, une *erreur populaire* prévalut qui fit croire que ces saints avaient ramassé après leur martyre leur tête coupée et l'avaient portée au lieu où ils sont honorés. Ce miracle peut sans doute avoir eu lieu *une fois ou deux;* mais dès qu'on a reconnu le *principe trompeur qui a induit tant de monde en erreur*, on ne peut prudemment plus l'admettre d'aucun saint dont les actes ne seraient pas de la plus grande sincérité et à l'abri de tout soupçon d'interpolation. (*Acta Sanct.* Mai, VI, 38.)

Cette pierre de touche nous suffira.

Pour que le miracle de 1370 tombe sous l'application du principe trompeur dénoncé par le savant bollandiste, il faut établir : premièrement que la coutume existait en Europe et en Belgique d'accuser les juifs de toute sorte de crimes imaginaires et en particulier de poignarder des hosties, et qu'une erreur populaire avait prévalu qui faisait croire que chaque fois ces hosties avaient saigné sous leurs coups ; — secondement, que les actes sur lesquels s'appuie le miracle ne sont pas à l'abri du soupçon. Cela sera facile à prouver.

Trois grandes accusations servaient contre les juifs ; toutes trois sont dénoncées par les autorités du temps comme imaginaires.

On les accusait de tuer des enfants : une charte du duc de Pologne, de 1264, renouvelée en 1343, flétrit et réprime cet usage, en exigeant que l'accusateur produise le témoignage de trois juifs.

On les accusait d'empoisonner les eaux : le pape Innocent IV a fait justice, dans une bulle, de ces délations *impies par piété*, dit-il (1), et en 1349, le roi des Romains ordonne de protéger les juifs à Luxembourg, parce que, dit-il, le Pape et lui les regardent comme innocents des crimes nombreux dont on les accuse (2).

On les accusait enfin de sacrilége : le cardinal Fleury, dans son *Histoire de l'Eglise*, met à nu ces manœuvres :

« En une ville nommée Pulca, au diocèse de Passau, un homme laïque trouva devant la maison d'un juif une hostie ensanglantée, dans la rue, sous la paille. Le peuple crut que cette hostie était consacrée et

(1) Sub pietatis colore impietatis opera luxantes, crudeliter manus suas judœorum... offendi (Trithemius) *Chronic hirsaug*, t. II, p. 210.

(2) Bulletin de la commission d'histoire de Belgique, 1re série, t. IV, p. 253.

Digitized by Google

la fit laver par le curé du lieu et porter dans l'Église, où il se fit un grand concours de dévotion, supposant que le sang en avait coulé par miracle, des coups que les juifs lui avaient donnés. Sur ce soupçon et *sans autre examen, ni aucune procédure juridique*, les chrétiens commencèrent à se jeter sur les juifs et *en tuèrent plusieurs;* mais les personnes les plus sages jugeaient que c'était plutôt pour piller leurs biens que pour venger le prétendu sacrilége.

» Cette conjecture était fortifiée par un pareil accident, arrivé quelque temps auparavant à Neubourg, au même diocèse de Passau, où un certain clerc mit dans l'église une hostie trempée de sang, mais non consacrée, et confessa depuis, en présence de l'évêque Vernhard et d'autres personnes dignes de foi, *qu'il avait ensanglanté ces hosties* pour en induire une présomption contre les juifs. »

Que le miracle, tant répété, soit devenu un lieu commun de la crédulité populaire, nous en avons déjà cité d'assez nombreuses éditions, de 1255 à 1370, pour que la preuve ne soit pas établie. Mais l'origine de ce récit remonte bien plus haut. Dès l'an 788, l'Église grecque célébrait, le 5 novembre, un fait pareil, arrivé à Jéricho (1). Dès le IXe siècle, l'Église de Syrie en fêtait un autre, arrivé à Baruth (2). Grégoire de Tours en rapporte un troisième. Le sang avait coulé si abondamment en Syrie, qu'on put en distribuer à profusion, *ubertim*, dans les Églises d'Orient et d'Occident (3). Au XIIIe siècle, on en envoyait encore au roi Henri III d'Angleterre. Mais bientôt l'Europe n'eut plus besoin de chercher loin du sang du Christ : on a vu comment il coula pour consacrer le massacre des juifs. En 1317, on raconte un miracle semblable à Lumay (4); un à Cologne en 1331 (5); un à Amsterdam en 1345 (6); un à Middebbourg en 1374 (7); les variantes sont légères. Le cardinal Fleury signale deux miracles en Pologne. En 1383, nouvelle répétition à Mayence : Gaspard Schelkrop y est brûlé, *igne crematus obit*, dit un poète (8). En 1461, autre représentation, en Aragon à Aracléa; le juif s'appelle encore Jonathas (9). Trithemius en rapporte un à Stern-

(1) St-Athanase, *De Passione*. — Martène et Durand, III, 488.

(2) Guill. Durand, *Racionale*, L. I, ch. VI.

(3) Fr. Costerus, *Apologia catholica*. Cologne, 1619.

(4) *Le Saint-Sacrement d'Herkenrode*, par le P. D'Awaingne. Liége, 1701.

(5) Ydens, *Hist. du Saint Sacrement de miracle*. Brux., 1605.

(6) *Amstelreodamus Eer erde op comen door de dendwaerdighe miraclen*. Anvers, 1639.

(7) Historia et miracula hostiæ, anno MCCCLXXIV, Middelburgi, etc., in carnem conversæ. Louvain, 1674.

(8) Costerus, *Ibid*.

(9) *Messager des sciences historiques*, an. 1846, p. 32.

Digitized by Google

berg, en 1482; trente juifs sont brûlés (1), et Surius un en 1510 : les hosties saignèrent trois heures de suite (2).

Les mêmes termes servent à toutes ces histoires : c'est la passion du Christ que répètent les juifs sur son image; l'hostie est percée par le fer, et il en sort du sang qui fait des miracles.

La première preuve exigée par Henschenius peut-elle être plus complète? Il n'est pas de faux miracle, pas même celui des saints ramassant leur tête, contre lequel on puisse fournir une série plus considérable de faits qui le controuvent.

VI

Le second point à vérifier est une épreuve plus terrible encore pour le prétendu miracle.

Les archives officielles nous ont conservé deux documents de l'an 1370 même; tous les deux portent témoignage contre la légende.

Le premier de ces documents est le registre des comptes du receveur général du Duc de Brabant, Godefroid de la Tour, pour l'année 1370. On y trouve, à la recette et à la dépense, mention des juifs brûlés à Bruxelles, et depuis trois siècles, on a invoqué le texte de la recette en faveur du miracle.

C'est une erreur. Depuis trois siècles, le texte a été mal lu, mal publié.

Depuis trois siècles, on fait dire à Godefroid de la Tour que les juifs ont été brûlés pour avoir *poignardé et s'être procuré furtivement* le sacrement : *de sacramento* PUNCTO *et furtivè accepto.* Et quel incrédule, quel impie eût osé s'aviser qu'on ne pouvait poignarder une hostie avant de l'avoir enlevée? On a été brûlé pour moins que cela.

Une habile traduction sauvait d'ailleurs les apparences, et rétablissait l'ordre logique :

« Pour avoir percé les saintes hosties que l'on avait enlevées furtivement, disait l'un (3). — Convaincus et complices du poignardement du Saint-Sacrement de l'autel, furtivement volé, disait l'autre (4). — Pour avoir poignardé le Saint-Sacrement furtivement pris, » disait un troisième (5); et M. Carmoly, un

(1) *Chronic. hirsaug*, II, 214.
(2) CAFMEYER. *Vénérable histoire* du T.-S. Sacrement, p. 36.
(3) *Histoire des hosties miraculeuses.* Bruxelles, Vandenbergheu, 1770.
(4) CAFMEYER. *Vénérable histoire* du T.-S. Sacrement. Bruxelles, 1720.
(5) YDENS. Déjà cité.

Digitized by Google

rabbin, surpris dans sa bonne foi, répétait : « Complice du poignardement du sacrement, furtivement volé (1). »

Cependant, lorsqu'en 1581, le 1er mai, les magistrats de Bruxelles, sur les réclamations des neuf Nations (2), interdirent l'exercice du culte catholique, non pour ses pratiques superstitieuses, mais pour les conspirations incessantes auxquelles il servait, ils dénoncèrent les supercheries du Saint-Sacrement de Miracle :

« Quoiqu'il ne semble pas, dirent-ils, qu'on puisse reprocher à la plupart des catholiques romains de cette ville d'avoir supporté tant d'années, tant d'abus et de tromperies, comme on en fait accroire au simple peuple, sous prétexte de sainteté....., et encore bien moins ces choses vilaines et fausses que messieurs les magistrats de cette ville *ont descouvertes* depuis, publiquement et manifestement, avec bonne connaissance de cause : à savoir que ce qu'on a jusques maintenant appelé le *Sacrement de Miracle* a été trouvé, *par les propres lettres et preuves* qu'on en a, *n'avoir jamais saigné* ni été blessé... (3).

Cette proclamation, publiée dans les deux langues, porte en tête, dans une copie du temps, les noms des magistrats de la capitale :

Henri de Bloyere,
Barthélemy Vanderhaghen,
Jerosme Van den Eynde,
Arnould d'Eynatten, sire de Schoonhoven,
Antoine Vander Heere,
Charles Fourneau, sire de Cruyckenbourgh,
Henri de Liedekercke,
Antoine Van Gindertaelen,
Jehan Spyckens,
Charles Fourneau,
Laurent Van Eynatten,
Simon de Sailly,
Jacques T'Seeraerts,
Adrien Van Coninxloo,
Josse Beydaels,
Pierre Rentiers,
Charles Verhasselt,
Henri Vander Borgt,
François Ghiteest,
François Van Gindertaelen,
Adrien Vander Elst.

(1) Revue orientale, 1841, t. I, p. 172.
(2) Adresse du 27 avril 1581, archives de Bruxelles, n° 285.
(3) Cette proclamation, publiée par Bor et par Van Metteren, existe en flamand la bibliothèque royale, dans un imprimé de l'époque.

Digitized by Google

Ces magistrats, ayant vérifié les preuves, nient, non-seulement que les hosties aient *saigné*, mais même qu'elles aient été *blessées*.

Mais c'étaient des Érasmiens et des Calvinistes; quelle foi peut-on donner au dire de ces aveugles volontaires qui ont des yeux pour ne point voir les miracles?

En 1605, le 26 mai, une enquête orthodoxe est faite; un notaire est chargé de collationner le texte; il lit imperturbablement : *Pour avoir poignardé et s'être procuré furtivement le sacrement. De sacramento* PUNCTO, etc.

Le père Ydens publie le procès-verbal :

« Auquel compte, soub le chapitre de ce qui est reçu des juifs en Brabant, immédiatement après la dicte recepte, sont contenues les choses précédentes, *feuillet quatorzième* verso, lesquelles (*collation faite*) ont esté trouvées *concordantes* avec le dict compte, par moi Philippe Van Asbroek, notaire public résident à Bruxelles et admis par le conseil de Brabant; Témoing mon signe, cy mis, ce 26 de may 1605.

(*Signé*) P. VAN ASBROEK (1).

Ce registre est celui qui est conservé aux archives du royaume; le chiffre de la page est exact; mais le mot est lu avec les lunettes de la Foi. Un notaire public pouvait-il discuter un texte devenu sacré et démentir tous les auteurs ecclésiastiques? Le père Ydens put donc reproduire en toute assurance le texte falsifié.

En 1720, même enquête, même résultat. On allait célébrer un jubilé du miracle; le père Cafmeyer, chanoine de Sainte-Gudule, allait en publier l'histoire en une magnifique édition in-folio, illustrée de nombreuses gravures. Donc, le 10 juin 1720, le registre est encore inspecté.

« Et pour plus grande sûreté et confirmation, dit le chanoine, nous avons feuilleté et examiné *plusieurs fois* lesdits deux registres à ladite chambre des comptes du Brabant, et nommément le lundi 10 juin 1720, en présence de messieurs les maîtres des comptes et leurs officiaux, et du sieur Guillaume-Dominique Vinckels, prêtre et Protonotaire Apostolique, ainsi que de l'imprimeur de cette histoire, et ayant *confronté et examiné* le tout, quoique l'écriture soit fort ancienne, difficile à lire et fort obscure, nous l'avons trouvé *très-juste et conforme.* »

Où les magistrats de Bruxelles avaient-ils donc vu que l'hostie n'avait pas même été blessée?

En 1820, nulle vérification ne fut faite, que nous sachions.

(1) Étienne Ydens, *Hist. du Saint Sacrement*, etc., pp. 84 et 85.

Digitized by Google

Tous les historiens, même libéraux, même juifs, avaient admis le texte; M. De Reiffenberg le cite; M. Carmoly en donne la traduction et s'en réfère au registre des archives, sans l'avoir vérifié. Les historiens de Bruxelles, MM. Henne et Wauters, avaient fait de même. Comment, en effet, se défier de la bonne foi de tant d'auteurs, imprimeurs, maîtres des comptes, officiaux, notaires et protonotaires, ayant fait enquête et signant des procès-verbaux de collationnement?

Cafmeyer décrit mieux que personne le registre. C'est un in-folio, relié de parchemin; on lit sur la couverture une note en latin, qui renvoie pour le procès des Juifs aux folios XIII, v°, XIV et XLVI. Ces indications sont exactes. Il n'y a pas de doute possible : le registre consulté est celui qui se trouve aux archives du royaume, chambre des comptes, n° 2356.

Les magistrats de Bruxelles avaient vu clair dans ce registre. Il se trouvait sans doute parmi eux quelque disciple d'Érasme : Henri de Liedekerke, le sire de Cruykenbourg ou Adrien Vander Elst, qui savait lire les vieux comptes. Le fait est que le texte a été mal lu, mal confronté, mal collationné, à la plus grande gloire du miracle.

On y lit tout simplement : Pour s'être procuré AVEC MAUVAISE FOI (nous dirions aujourd'hui: avec abus de confiance), et furtivement des hosties : *Pro sacramentis* PUNICÈ et *furtivè acceptis*.

Pour lire : *Puncto*, il avait fallu d'abord mettre l'hostie au singulier : *sacramento* pour *sacramentis*; *accepto* pour *acceptis*; (1) puis, ne pas voir les deux lettres les plus lisibles du mot: PunIcE, celles sur lesquelles il n'y a pas de doute possible : l'*i* et l'*e* final; l'*i*! un *i* tout pareil se voyait cependant dans la ligne précédente à la fin du mot *combusti*, et l'*e* avait été bien lu à la fin du mot *furtivè*. Ces deux lettres empêchent et auraient dû empêcher de lire jamais : *Puncto* (2).

Ce peut être une erreur. Mais veut-on juger avec quelle confiance les historiens religieux et leurs imprimeurs, les maîtres des comptes et leurs officiaux, les notaires publics et les protonotaires apostoliques y allaient dans ce collationnement? Qu'on jette un coup d'œil sur le registre (3). Dans les historiens du miracle, la première phrase, l'entête même du compte, est sin-

(1) Les deux finales en is sont bien indiquées cependant; le dernier mot de la phrase : *receptoris*, ne laisse aucun doute sur ce point, et plus loin, à la seconde ligne qui suit, on retrouve la même finale tout à fait pareille dans le mot : *martis*.

(2) Voir plus loin le fac-simile photographique.

(3) Nous publions les deux textes en appendice.

Digitized by Google

gulièrement composé. Pour le retrouver dans le manuscrit, il faut prendre d'abord la première phrase du folio XIII v°, sans l'achever, puis s'arrêter court au milieu d'une ligne, passer le reste de la ligne et toute la page, passer encore presque toute la première ligne de la page suivante, fol. XIV r°, et achever la première phrase du premier feuillet avec la fin de la première phrase du feuillet suivant. Alors, le texte imprimé reprend toute la première page, d'abord abandonnée pour chercher mieux.

Ici l'erreur n'était pas possible; il a fallu suivre les lignes du doigt et passer, dès la seconde ligne, d'une page à l'autre.

Et pourquoi fabriquer ainsi l'entête du compte? Qui peut le dire? Le receveur, dans les deux entêtes que l'on confond ainsi, donne à l'exécution deux dates différentes : *Entre la Pentecôte et la Saint-Jean*, dit-il à la première page; — *Vers l'Ascension*, dit-il à la seconde. Les historiens du miracle n'ont-ils pas voulu apprendre aux fidèles qu'en 1370, même jusqu'au receveur du Duc n'était pas fixé sur cette date? Ou craignait-on qu'on pût inférer du compte qu'il y aurait eu deux exécutions cette année? Ce dont on n'eût pas voulu se vanter, sans doute; ce qui eût dérangé tous les récits postérieurs du miracle.

Quoi qu'il en soit, sans relever de nombreuses fautes de lecture, ce fait prouve quelle valeur il faut accorder à ces enquêtes paléographiques au point de vue orthodoxe.

Comment d'ailleurs ne pas lire : *Puncto?* Tous les récits de miracles pareils et de celui-là se servaient, sur tous les modes, du même radical : *Hostias* PUNGENTES... *sanguis de* PUNCTURIS *fluere cepit*, avait dit Trithemius; PUNGEBANT, avait dit Giles-limuisis; *guttas sanguinis de* PUNCTURIS, disait Gillemans; PUGIONIBUS *transfoderunt*, disait Raisius; PUGIONIBUS *confossum*, disait l'inscription même de l'autel. (Sanderus.)

Les magistrats de Bruxelles avaient donc découvert la vérité, *en bonne connaissance de cause*, sur ce point :

« Ce qu'on a appelé jusques à maintenant le *sacrement de* » *miracle* a été trouvé par les lettres et preuves qu'on en a » n'avoir jamais saigné *ni été blessé.* »

Tel qu'on l'avait lu et publié cependant, ce premier acte authentique ne disait mot du miracle. L'hagiographe anonyme de l'année jubilaire 1770 prévoit l'objection : « Il n'étoit parlé, dit-il, que du vol des hosties et des *piqûres* que les Juifs y avaient faites, sans aucune mention du sang miraculeux. » L'écrivain religieux répond que les arrêts ne relatent que les crimes, « sans entrer dans aucun détail sur les cir-

Digitized by Google

constances *qui ne servent pas à en augmenter l'énormité.* » (1)

Mais les *piqûres* au moins s'y trouvaient : PUNCTO.

Maintenant que les piqûres ont disparu, que pourrait répondre l'historien du miracle? Soustraire des hosties n'est rien auprès de les poignarder! Serait-il possible que le receveur du Duc eût relaté le crime sans entrer dans celle de ses circonstances qui en augmentait le plus l'énormité? Non! il faut qu'on en fasse son deuil! Il n'est fait mention dans cet acte que d'un vol ordinaire d'hosties, sans piqûres ni miracles.

Ainsi, à cinq siècles de distance, le receveur-général du duc de Brabant vient confondre l'erreur, revendiquer le droit d'être lu correctement, et attester, avec les magistrats de Bruxelles de 1581, que les hosties n'ont pas même été blessées.

Donc, faux miracle!

VII

La seconde pièce authentique répète : faux miracle.

Les magistrats de Bruxelles parlent de plusieurs *lettres et preuves*. La première émanait d'une autorité civile, qu'on peut toujours suspecter. La seconde vient de l'autorité ecclésiastique même. C'est une charte du chef du diocèse, Robert, évêque de Cambrai; elle est adressée au doyen de la chrétienté, à Bruxelles, et signée du sceau de l'évêque. Le prêtre Navez en a publié un *fac-simile* et en a donné la traduction (2). Il s'en trouve une copie certifiée aux archives du Brabant; le texte publié par l'abbé Navez est exact. Cet acte authentique est d'autant plus précieux qu'il renferme deux choses : l'évêque y rapporte une requête qui lui a été adressée par les doyen et chapitre de l'église de Sainte-Gudule, en 1370, au sujet de ces hosties; puis, il porte son jugement. Nous avons donc à la fois le témoignage de l'évêque du diocèse, et celui du doyen et du chapitre de Sainte-Gudule.

Neuf des hosties sur onze avaient été remises au doyen et deux étaient restées à l'église de la Chapelle; le curé refusait de les rendre, le doyen les réclamait. De là, le jugement de l'évêque.

Or, dans cette pièce, ni le doyen et le chapitre, ni l'évêque, ne disent mot du miracle, ni du coup de poignard.

(1) *Histoire des Hosties*, Bruxelles, J. Vanden Berghen, 1770. (Cet anonyme est le père Griffet.

(2) *Dissertation historique sur les hosties miraculeuses*, Bruxellez, chez Lemaire, 1790. La préface est signée : NAVEZ, *prêtre*.

Digitized by Google

« Il nous a été signifié, dit l'évêque, (1) de la part de nos chers doyen et chapitre de l'Eglise de Sainte-Gudule de Bruxelles, qui est de notre diocèse, que quelques fils de perdition et ennemis de la sainte foi Catholique avaient depuis peu osé témérairement et à l'instigation du démon *enlever* le Très-Saint-Sacrement du corps de Notre-Seigneur qui était gardé dans la susdite Église pour l'administration des malades, jusqu'au nombre de seize espèces ou environ, et qu'à l'exemple de Judas Iscariothe, ils les avaient méchamment *remises* entre les mains de quelques Juifs, afin qu'ils les insultassent, les maltraitassent et les couvrissent d'injures. »

Du coup de poignard, ni du sang qui jaillit des blessures, pas un mot!

L'évêque a un jugement à porter. Le curé de la Chapelle allègue pour s'excuser, que « les deux hosties sont déposées » dans un lieu dont quelques-uns de ses paroissiens gardent » les clefs et refusent de faire la susdite restitution. » L'évêque décide que c'est un sacrilége; car, « il n'est pas permis, dit-il, » aux laïques de garder les susdites choses, *et surtout* la Sainte- » Eucharistie. »

Quel argument si l'évêque avait pu ajouter : « Et surtout des hosties miraculeuses! »

Si ces hosties avaient été marquées de sang, il n'était permis de publier aucun miracle sans l'aveu de l'évêque. Le Concile de Noyon venait d'en renouveler la défense en 1344. L'évêque cependant ne sait rien du miracle.

S'il y avait eu miracle, la réclamation du doyen eût été bien plus légitime, le sacrilége des détenteurs des hosties plus flagrant. Néanmoins, non plus que le receveur du Duc, ni le doyen et le chapitre, ni l'évêque ne signalent cette circonstance majeure du fait, celle qui *en augmente l'énormité*. Ils ne savent qu'une chose, c'est que l'on a livré à quelques Juifs des hosties en secret : *furtivè*, qu'ils les ont acceptées dans de mauvaises intentions: PUNICÈ *acceptis*, comme dit Godefroid de la Tour. Du miracle, ils ne savent rien.

La raison en est claire : il n'y avait pas alors de miracle.

Les doyen et chapitre de Sainte-Gudule parlent autrement en 1435. Ils veulent ériger une chapelle pour la conservation de ces hosties, mais l'argent manque. Le Pape Eugène IV accorde cent jours d'indulgences à ceux qui y contribueront de leurs deniers et la bulle répète l'histoire du miracle d'après la

(1) Traduction de l'abbé Navez.

Digitized by Google

requête du clergé. En 1435, le miracle avait été inventé. En 1370, il n'existait point.

Quoi ! un fait aussi éclatant se serait produit à Bruxelles, un procès criminel l'aurait mis au grand jour, une affreuse exécution aurait été offerte en exemple au peuple, — et cependant le receveur du Duc de Brabant, dans un compte où il doit relater les arrêts judiciaires en entrant dans les détails qui servent *à en augmenter l'énormité*, et les doyen et chapitre de l'église, en réclamant les hosties miraculeuses, et l'évêque du diocèse, dans un procès où il a à fixer la valeur des pièces de conviction du miracle, toutes les autorités civiles et religieuses enfin auraient pu cacher ce qu'elles avaient qualité de produire, se seraient trouvées d'accord pour se taire sur ce qu'elles avaient tout intérêt à proclamer ! Non ! non ! nous avons en main le témoignage officiel de l'année 1370 ! nous tenons en aveu tous les pouvoirs de l'époque ! En 1370, il n'y avait point de miracle !

Ainsi, la seconde condition du Père Henschenius est remplie, remplie tout aussi largement que la première.

VIII

Foppens accuse « l'incurie des historiens du pays dans ce temps-là. »

Les historiens de ce temps-là ! Foppens en parle à son aise. Ce siècle-là est le premier siècle des investigations historiques, c'est le siècle de Froissart, le plus grand chercheur des événements de l'histoire !

Or, Froissart habitait la cour de Wenceslas, en 1370 ; il y resta longtemps attaché. Cependant, Froissart, qui était prêtre et qui se plaisait à raconter les choses merveilleuses, n'a pas même mentionné un miracle qui eût illustré le christianisme sous le règne de son protecteur !

D'autres chroniqueurs notaient les événements année par année ; on en retrouve le texte dans les compilateurs des siècles suivants. Une chronique, citée par Molanus, dit tout simplement : « Juifs brûlés à Bruxelles, la veille de l'Ascension, année 1370 (1). » Du miracle, pas un mot !

La seconde partie des *Brabantshe Yeesten* fut terminée en 1432 ; l'auteur écrivait sous Wenceslas ; il raconte en détails sa vie. Du miracle qui illustrerait son règne, pas un mot !

(1) Edition Deram, II, 817.

Digitized by Google

Ruysbroek, le grand mystique, mourut en 1381. Il a consacré bien des pages à l'Eucharistie. Du miracle qui eût édifié son époque, pas un mot!

Zanfliet mourut en 1461; il parle de Wenceslas, il parle des Juifs, il parle de la fête du Saint-Sacrement instituée à Liége, il cite de nombreux miracles. Du miracle de 1370, pas un mot!

Dynterus vécut de 1382 à 1490; il fut attaché à la cour de Brabant : il en écrivit l'histoire. Il cite le miracle de Grégoire de Tours et le miracle de Baruth; il rapporte le siége de Genappe et le massacre général des juifs en 1349. Du miracle de 1370, pas un mot!

La première mention historique connue du Saint-Sacrement de Miracle est celle de la troisième partie des *Brabantsche Yeesten*, achevée en 1440 (1).

La première mention antérieure à celle-ci, dans un acte authentique, se lit dans la bulle du Pape de 1435. Nous l'avons déjà citée, nous aurons à y revenir.

IX

Quand donc le miracle a-t-il été découvert? Ces sortes d'inventions ne se constatent guère par des brevets, et le problème n'est pas facile à résoudre : on ne peut exiger que nous trouvions le faussaire en flagrant délit.

Voyons cependant quelques faits.

Les masses ne sont jamais mieux préparées au merveilleux que lorsqu'elles désespèrent de la vie réelle et se courbent, aveuglées, sous la terreur d'un fléau. Deux calamités frappèrent Bruxelles à un siècle environ de distance; elles concordent avec deux faits relatifs à la découverte du miracle.

En 1405, un incendie dévore 1,400 maisons et plus de 4,000 métiers de tisserands, à Bruxelles. On parle d'un miracle produit par les hosties, conservées jusque-là comme volées, non poignardées. Mais pourquoi des hosties qui guérissent les gens n'auraient-elles pas une origine miraculeuse? Déjà elles ont été profanées, n'y a-t-il pas là matière suffisante à un nouveau Saint-Sacrement de Miracle? L'idée est excellente; on la préparera de longue main. Une procession est instituée; les *Brabantsche Yeesten* la mentionnent à l'année 1423. Neuf ans après, l'idée a mûri; un nouveau prodige la renforce en 1431, et l'on

(1) Cette mention vient presque à la fin de la chronique rimée, t. III, p. 542.

Digitized by Google

songe à élever aux hosties une chapelle, pour laquelle on quêtait encore en 1435, comme l'atteste la bulle du Pape. Mais les indulgences font leur effet habituel : l'argent arrive, la chapelle est terminée en 1436, comme nous l'apprend l'inscription recueillie par Sanderus.

L'œuf du miracle avait été couvé dans les cendres de l'incendie de 1405.

En 1529, une peste, dite *la suette*, ravage la ville. Une procession solennelle est organisée contre le fléau : la foi aux hosties redouble. Le mal s'apaise : le miracle en profite, et Marguerite d'Autriche ordonne que la procession se répète chaque année.

La peste avait fait éclore une superstition nouvelle.

Le moment était venu d'acter complétement le miracle. Un moine allemand, le Père Blomeven, prieur de la Chartreuse de Cologne, entend parler de la bonne nouvelle, envoie une femme malade faire l'épreuve du miracle; puis, le succès obtenu, écrit au père Jean, prieur des Chartreux de Bruxelles, et demande des renseignements, des preuves, des actes. Le père Jean lui envoie une enquête; on la dit faite en 1402, et un Chartreux, Théodoric Loërius, la publie à Cologne en 1532 (1).

Le miracle était joué.

Cette enquête eût-elle été réellement faite en 1402, trente-deux ans après le supplice des juifs, elle ne détruirait en rien ni les preuves de l'année 1370, ni le silence des autorités et des historiens.

Mais, pour admettre cette enquête, il faudrait une foi plus robuste encore que celle qui a lu pendant trois siècles *puncto* pour *punicè*.

Où se trouve l'original, l'original de 1402? Voilàla question. A défaut de l'original, aura-t-on au moins un écrivain qui le cite avant le milieu du XVe siècle?

L'original devait exister du temps de Jean Gillemans. Ce moine vécut de 1427 à 1487; il habitait Rouge-Cloître, près de Bruxelles; il a écrit l'histoire du miracle, vers le milieu du XVe siècle. Il était bien placé pour connaître les sources. On l'invoque partout: Pourquoi ne nous dit-onq u'il ait parlé de cettesolennelle enquête?

L'original, s'il y eut un original, devait exister en 1431,

(1) *Præstantissima quædam, ex innumeris, miracula, quæ Bruxellis,* etc. Cologne, 1552. Le même texte est reproduit aussi à la fin de l'*Enchiridion* du Père Blomeven, Cologne 1552, et dans Foppens; Basilica Bruxellensis, Malines, 1743.

Digitized by Google

quand on songea à bâtir une chapelle et qu'on demanda au Pape d'aider à la quête par des indulgences. Le prêtre Navez prétend qu'on en avait alors *envoyé une copie authentique* à Rome (1). Il trouve, dit-il, ce fait consigné dans un manuscrit des archives de Sainte-Gudule, dont il néglige de citer le titre et le texte. Or, les archives de Sainte-Gudule ne sont pas exposées aux regards profanes, qui peuvent lire *Punicè* au lieu de *Puncto*. Quelle confiance peut inspirer l'interprétation d'un manuscrit sans nom dont on ne publie pas le texte et que nul ne peut contrôler? Le *Puncto* est là pour nous tenir en garde.

Qu'en 1431 on ait envoyé à Rome un récit du miracle, cela est vrai; mais en inférer que c'était une *copie authentique* de l'enquête, il faudrait pour cela une preuve, et nous avons presque la preuve du contraire. Le même prêtre ajoute : « C'est dommage que le bref expedié à ce sujet (de Rome à Bruxelles) ait eu le malheur de tant d'autres pièces importantes qui ont échappé aux soins de ceux qui devaient y veiller ou que la fureur de l'hérésie a sacrifiées à ses emportements destructifs. » Rassurez-vous, mon père! la fureur de l'hérésie a respecté le bref; le bref existe, il se trouve mieux placé que dans les archives de Sainte-Gudule. Tout le monde peut le lire aux archives du royaume où M. Rahlenbeck l'a retrouvé, et nous allons le publier (2). Ce serait dommage, en vérité, que la fureur de l'hérésie l'eût sacrifié à ses emportements destructifs; car ce que vous insinuez qu'on y lisait ne s'y trouve point. Le Pape a reçu un récit du miracle, mais de la *copie authentique de l'information juridique faite en* 1402, il ne dit mot.

Le père Antoine de Berg est mort en 1504. Il a raconté le miracle. Mais l'enquête, aucun des écrivains qui ont vu son manuscrit et qui invoquent son autorité en faveur du miracle, n'avance qu'il en ait dit mot.

Pierre à Thymo, le chroniqueur du Brabant, est mort en 1473. Il donne quantité de bulles, et des chartes d'évêques, sur toute sorte de sujets, même celles où l'évêque de Cambrai accuse son clergé de tous les vices du luxe, de la violence et de la débauche. De l'enquête, pas un mot.

Après la publication faite à Cologne, les historiens du miracle connaissent l'enquête, mais ils la citent d'abord avec une certaine réserve. Cafmeyer place Jean Gillemans avant Loërius, et lors-

(1) Page 42.
(2) Voir le texte aux annexes, l. B.

Digitized by Google

qu'il cite l'enquête, elle devient le *narré* de Loërius. Loërius cependant n'a rien narré, il n'a fait que publier ce procès-verbal. Le père Griffet agit de même; il dit que Jean Gillemans est le *premier* historien du miracle; Loërius ne vient qu'en second. Et, quand il cite un des témoignages de l'enquête, à qui l'attribue-t-il? Au témoin de 1402? Non. A l'éditeur de 1532.

Ydens traduit l'enquête et ne la discute point. L'abbé Navez en fait grand état, au contraire; il la publie, il la commente, il cherche à l'appui toute sorte de raisonnements, il la défend de toutes les objections. Mais il doit avouer que l'original n'existe point et qu'il faut se contenter de copies. Il assure avoir vu aux archives de Sainte-Gudule un manuscrit sur vélin « dont les caractères gothiques ont *tout l'air* d'être du XVe siècle. » Du XVe siècle, c'est bien large! Puis, les archives de Sainte-Gudule sont bien closes, et nous avons de bonnes raisons pour douter de la compétence des écrivains orthodoxes à fixer la date d'une écriture. Il existe bien deux manuscrits pareils à la bibliothèque de Bourgogne (1). Ce sont des copies du livre de Loërius, devenu très-rare; elles ont été faites aux XVIIe et XVIIIe siècles. Il y en a même un troisième, qu'on intitule bravement : *Procédure* contre les juifs, par les ducs de Brabant, en 1370. (No 6348.) C'est tout simplement une copie du XVIIIe siècle d'une page de Loërius. Les historiens ne connaissent pas d'autre enquête de 1402.

Beaucoup de pièces, soustraites ou dispersées au XVIe siècle, ont été restituées sous Albert et Isabelle, par leurs détenteurs, qui avaient de bonnes raisons pour cela : ils évitaient des persécutions; ils rentraient dans la grâce du souverain et dans leurs biens confisqués. C'est ainsi que la charte de l'évêque de Cambrai de 1370 a été restituée en 1610... « Un heureux hasard ne peut-il également faire retrouver l'information authentique? » Voilà où en est réduit le père Navez et ce qu'il oppose aux textes si formels de l'année 1370 et au silence des écrivains!

Mais qui pourrait deviner son plus fort argument? Selon lui, l'enquête est d'accord avec le compte de Godefroid de la Tour, avec la charte de l'évêque Robert!

O puissance de la Foi, qui transporte des montagnes!

L'enquête! c'est là le nœud de la question pour vous, Monsieur l'abbé. Mais vous publiez le *fac-simile* de la charte de l'évêque Robert. Pourquoi ne faites-vous pas de même pour cette copie qui a *tout l'air d'être du XVe siècle*?

(1) Numeros 6547 et 16674.

Digitized by Google

« Vous publiez plusieurs textes en appendice, avec traduction en regard, d'autres en notes. Pourquoi ne faites-vous pas connaître le passage de ce registre dont vous inférez qu'une copie authentique de l'information de 1402 a été envoyée au Saint-Père en 1431?

Des interprétations! c'est un texte qu'il faudrait! Une copie! c'est un original du commencement du XVe siècle qu'il faudrait, pour confondre tous les actes authentiques qui ne disent rien ni du miracle, ni des coups de poignard; pour confondre ces historiens du miracle qui ont eu des yeux pour en chercher les preuves et qui n'ont point vu celle-là pendant près d'un siècle!

Cette copie enfin, je vous en préviens, doit être en flamand; car Blomeven (vous ne l'avez pas remarqué), dit qu'il a dû la faire traduire « de l'idiôme du Brabant, que les autres nations ne comprennent point. »

Il y a un texte cependant, et vous ne le connaissez, ni vous ni les vôtres. Nous pourrions vous le cacher, comme on fait des archives de l'église de Sainte-Gudule; mais, si nous avons fouillé les livres, les manuscrits et les archives, c'est en vue de dire toute la vérité. Il y a donc un manuscrit qui mentionne l'information de 1402 avant la fin du XVe siècle. Ce manuscrit vient de Rouge-Cloître, le couvent de Jean Gillemans; il est en flamand; c'est une traduction de *la Légende dorée* de Jacques de Voragine. L'anonyme flamand de Rouge-Cloître y a intercalé un fragment de Ruysbroeck sur l'Eucharistie, suivi du récit du miracle: Il signale dans son titre « l'information et la recherche qui furent faites là-dessus par Jean de Saint-Géry, doyen de la chrétienté, l'an mil *trois cent* deux, *le six août*, etc. »

Nous lisons 1302 et non 1402; car l'auteur avait écrit d'abord mil *quatre*, mais il a biffé ce mot et a écrit bravement mil trois cent deux. La date de l'enquête n'est pas plus exacte; toutes les éditions la fixent au 12 août et non au 6. (1)

Ne parlons pas en ce moment du récit. Constatons seulement le fait même. Ce manuscrit est de la seconde moitié du XVe siècle;

(1) Voici le titre de ce chapitre : Dit es die geschiedenesse van den werdeghen heylighen sacramente van miraculen, dat te Bruecel in sinte Goedelen kercke rustende es. Ende oec die infirmacie oft ondersuec dat daer af ghedaen werdt bi her Janne van Sinte Goricx deeken der kerstenheit, int jaer ons liefs heren doe men screef dusentich [vier] * drie hondert ende twee, den sesten dach van den oexhst maent welche geschiedenesse een deerelec aensien voor alle god minnende herten.

(*Fol.* CCLXXVI).

* Ce mot est biffé dans le manuscrit.

Digitized by Google

Jean Gillemans et l'anonyme flamand vivaient à Rouge-Cloître ; ils parlent les premiers du miracle, et l'anonyme, en glissant ce récit dans sa Légende dorée, parle d'une enquête jusque-là inconnue. Mais son écriture, si ferme, vacille ; il fait des fautes de date, ne les corrige pas, ou, ce qui est pis, les corrige de travers... La main de l'imposteur tremblait!

C'est à Rouge-Cloître que l'on a dû donner au récit la forme d'une enquête ; puis, vienne une bonne peste : le jeu d'esprit sera lancé dans le public terrifié et deviendra *un acte authentique.*

Le récit que contient l'enquête, nous l'avons donné en commençant ; il est bien fait pour inspirer confiance, n'est-ce pas!

C'est cette enquête qui nous apprend que les Juifs de Bruxelles, effrayés à la vue du sang miraculeux et voulant *se défaire* du ciboire et des hosties, ne trouvèrent rien de mieux que de confier le tout à une juive convertie, nommée Catherine. Ils pouvaient fondre le métal ; les Juifs faisaient le commerce de lingots. Rien n'est plus facile à détruire ou à enfouir que du pain d'autel ; ils pouvaient *s'en défaire* eux-mêmes. Non pas! ils veulent un complice de plus. Prendront-ils au moins une personne sûre? Pas davantage ; ils s'adressent à cette classe de gens qu'on flétrit, qu'on repousse et qu'on suspecte dans tous les partis, comme des apostats et des espions. N'ayant aucune raison de livrer leur secret, ils livrent leur secret et leur vie à la trahison.

L'anonyme flamand de Rouge-Cloître ajoute qu'ils promirent à la juive de la faire accompagner par l'un d'eux en qui ils avaient confiance (comme si ce juif n'eût pu y aller seul) ; ils lui assurèrent en outre que le voyage serait facile, car le chemin serait rempli de monde, à cause de la foire.

Cette information authentique nous raconte aussi l'histoire d'un autre juif converti. On le nomme Jean. Un matin, après le déjeûner, il se trouvait dans la cour du palais, c'était au moment même où les accusés étaient appliqués à la torture ; le chapelain du prince passait, Jean se mit à plaisanter : « Pourquoi ces chiens immondes n'avouent-ils pas? ils savent bien qu'ils sont coupables! » C'était éveiller les soupçons, se livrer à la justice, s'exposer à la torture, à la mort! N'importe! les torturés niaient, l'enquête avait besoin d'un témoin pour les confondre. Jean, le faux converti, se raille de ses frères, se trahit lui-même avec eux, est arrêté, avoue, est condamné avec ses complices et brûlé comme eux.

L'anonyme ajoute que les juifs allèrent au bûcher en riant, en

Digitized by Google

chantant et en dansant, heureux et fiers sans doute d'être rôtis!

Franchement, ou peut calomnier les juifs, les torturer, les tenailler, les brûler vifs, quand on est le plus fort. Mais on devrait bien ne pas leur prêter tant de sottises pour faire un miracle!

X

Mais pourquoi donc un faux miracle, dira-t-on?

Par piété, mon père. *Pro pietate mentiri*, disait déjà au xe siècle l'abbé de Lobbes, Hériger. Et saint Augustin avait dit de même : On fait mentir Dieu! *Deus mentiri cogit.*

Oui, un faux miracle, comme ceux de Simon le mage, d'Appulée, d'Apollonius, de Mahomet et de Joé Smith.

Faux comme les fausses décrétales et comme la fausse chronique de Turpin, — faux comme les fausses chartes d'indulgences, dont un décret de la Sacrée-Congrégation du 7 mars 1678 dénonce et désavoue jusqu'à 24 catégories, c'est-à-dire plusieurs milliers, — faux *comme les faux miracles, les fausses révélations, les fausses reliques, les fausses images et les faux saints*, pour employer les propres termes d'un docteur en théologie, curé de Vibraie, M. l'abbé Thiers, — faux comme les faux stigmates de la sœur Patrocinio, dévoilés en police correctionnelle, à Madrid, en 1836, — faux « comme la châsse de Wavre, celle de » saint Antoine et une infinité d'autres semblables que le Pape » même a fait condamner au concile de Trente, » disent les magistrats de Bruxelles de 1581, qui n'ont négligé aucun point, on le voit!

Mais pourquoi? — Pourquoi! — « On n'est jamais plus certain de faillir, dit saint Augustin, que lorsqu'on veut trop servir la vérité, trop confondre l'erreur. »

Pourquoi? Pour confondre l'erreur des juifs! — Il faut lire le réquisitoire en forme d'Alphonse à Spina contre les juifs (1); l'auteur ne manque pas d'invoquer des miracles semblables... mais non pas celui de 1370, car Spina écrivait en 1498.

Pourquoi? Pour servir la verité des chrétiens. Il n'est pas d'auteur ecclésiastique qui ne rapporte ces miracles sans jeter un cri de triomphe en faveur de la présence réelle du Christ dans l'hostie. Le chapitre où Spina en raconte de semblables

(1) Alp. a Spina, *Fortalicium fidei contra Judæos*, etc. Nuremberg, 1498, et Lyon, 1511. L. III.

Digitized by Google

est intitulé : *Les juifs devraient prouver que c'est une idolâtrie d'adorer l'hostie* (1).

« Quoique la vérité des paroles du Sauveur et l'autorité infaillible de l'Église, dit naïvement un autre écrivain, fussent plus que suffisantes pour engager les chrétiens à croire un Mystère aussi auguste et si salutaire pour eux que l'Eucharistie, Dieu a voulu encore les confirmer dans cette croyance par nombre de prodiges qu'il a opérés pour faire cesser de leur part tout sujet d'incrédulité (2).

Sur ces paroles, le premier prodige que cite le pieux écrivain est l'histoire des juifs en Brabant sous Wenceslas.

Pourquoi Blomeven prend-il le soin de se procurer à grands frais ces actes du miracle ? Il le dit, dans la préface d'un traité complet sur l'Eucharistie : Pour confondre les hérétiques, pour corriger les esprits tombés dans l'erreur : *ad correctionem animarum errantium* (3). Et il fait suivre son traité du petit recueil de miracles de Loërius.

Pourquoi Loërius les publie-t-il ? Il le dit : Parce qu'il y a trop d'impies qui dérogent à ce sacrement ! (4).

En effet, quel temps eut jamais plus besoin de miracles que celui qui s'étend de 1405 à 1532. L'incrédulité relevait la tête, les hérésies abondaient. Les Vaudois couvraient la chrétienté, on en brûlait partout : les Vaudois niaient la présence réelle. — En 1414, un grand procès est fait par l'évêque de Cambrai aux Frères de l'Intelligence. Gilles de Hildenissen n'est puni que légèrement, car il a reconnu ses erreurs. Voici la première des erreurs qu'il abjure pour éviter le bûcher : les juifs et les païens seront sauvés. Voici la treizième : Dieu est partout, mais pas plus dans l'hostie que dans l'enfer (5). En 1421, des Vaudois sont brûlés encore à Douai, en 1459 à Arras. En 1522, le frère Jacques est forcé d'abjurer l'hérésie, à Bruxelles : la première vérité qu'il reconnaît est que l'Eucharistie est d'institution divine. Herman Gérard fait de même, la même année (6). En 1525, des anabaptistes déclarent aux magistrats de Louvain qu'ils pratiquent en secret leurs croyances depuis un siècle (7).

(1) *Ibid.* Liv. III. *Consideratio*, IV.
(2) *Histoire de l'institution de la Fête-Dieu.* Liége, 1781, p. 145.
(3) *Enchiridion*, etc. *Epistola nuncupatoria.* Cologne, 1552.
(4) *Prestantissima*, etc.
(5) Duplessis d'Argenteau. *Collection judiciaire*, II, p. 204 et 205.
(6) Manusc. de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 6355.
(7) Rahlenbeck. *La réforme*, etc.

Digitized by Google

En 1536, Guil. Tandel est brûlé à Anvers, Josse Huwaerts à Bruxelles, en 1552; il avait nié la présence réelle. Enfin, l'Europe commençait à se lever à la voix de Luther.

Loërius avait raison : il y avait trop d'impies, pour qu'on ne leur opposât point de saintes manœuvres!

Donc, pour le fanatisme des masses, consécration de leurs massacres insurrectionnels des juifs; pour l'Église en danger, confirmation d'un de ses premiers dogmes, voilà le but. Un bûcher de juifs, se perdant assez dans le lointain pour prêter à l'illusion, un incendie et une peste, voilà l'occasion. Le moyen est connu : *Pro pietate mentiri.*

Le prêtre Navez a fait de l'enquête son grand cheval de bataille; il ne voit pas qu'il enfourche un faux en écriture ecclésiastique.

Les magistrats de Bruxelles de 1581 étaient fondés sur ce point comme sur les autres, lorsqu'ils disaient :

« Ce fait a été seulement mis en cause en 1529 du temps de la maladie suante et lorsque le *peuple etait en une si extrême necessité*... Quoique cent ans et plus auparavant on n'en sût peu ou point à parler, ainsi que *les écrits qu'on en a trouvés* le montrent. »

Et comment de bons moines comme Jean Gillemans et son frère anonyme, comme Antoine de Berg, le prieur Jean et Loërius, de ces moines qui ont imaginé tant de superstitions que l'abbé Thiers a mis quatre volumes à les consigner, comment se seraient-ils privés de renouveler, sans grand effort d'imagination, le miracle des hosties qui saignent; puis, de glisser une *enquête authentique* dans les miasmes de la peste?

Jean Gillemans est le premier en date; ce moine s'attribuait bien à lui-même des miracles :

« Il a soutenu plusieurs fois devant le prieur de *Rouge-Cloître*, dit son biographe, M. Goethals, qu'après avoir longtemps demandé de contempler le créateur en figure humaine, il lui était apparu et que l'Être suprême avait inscrit sur le papier qu'il avait devant lui le nom de Dieu. Depuis ce prétendu événement, le chanoine Gillemans adressa tous les jours de ferventes prières à Sainte-Ursule et aux onze mille vierges pour remercier l'une de lui avoir procuré cette vision et pour engager les autres à se trouver auprès de lui à l'heure de sa mort. L'*Histoire* dit qu'elles se trouvèrent en effet toutes au chevet de son lit. »

On peut bien croire sur parole, au moins en fait de miracles, un homme qui a vu écrire l'Être suprême et qui mourut entouré de onze mille vierges!

Digitized by Google

L'anonyme flamand vient vers le même temps; il traduit la *Légende dorée*, ce livre d'or des histoires miraculeuses et des contes dévots; on a vu ce qu'il ajoute au récit de l'histoire de Jonathas *le Bon*, comme il dit qu'on appelait le banquier juif; sa conclusion résume l'esprit du livre et de l'auteur : « Ils furent réduits en cendres, dit-il; qu'il en soit de même de ceux qui insulteront aux saintes reliques ! »

Amen, mon révérend Père!

On peut bien en croire sur parole un traducteur de la *Légende dorée*, aussi exact sur les dates et aussi prêt à défendre les reliques par la plume et par le bûcher!

Gillemans, l'anonyme et Loërius semaient en bonne terre! A partir de là, le miracle grandit, le fil d'eau devient fleuve! Sous la plume des écrivains religieux, sa renommée s'accroît : — Les hosties, poignardées par une erreur de copie, répandent d'abord *comme des gouttes de sang* : « *Tanquam guttas sanguinis*, » dit Loërius; puis, *du sang en abondance* (Pauli); puis, *une si grande abondance de sang que les Juifs en furent tout mouillés* (Ydens); enfin, *une grande pluie de sang* : *tantus cruoris emanavit imber !* (Raissius).

Le cardinal Fleury, après avoir dénoncé un faux miracle pareil, a dit :

« L'hostie fut adorée quelque temps... mais enfin elle se trouva mangée de vers. Un autre clerc en mit à la place une semblable, c'est-à-dire non consacrée et ensanglantée, qui fut honorée comme la première. »

« Le sang miraculeux envoyé à Henri III d'Angleterre fut bientôt pourri, » dit Dumoulin.

Les magistrats de Bruxelles, dans leur proclamation de 1581, disent de même :

« Qui pis est, ce que, touchant ce fait, on a montré au simple peuple et qu'on lui a fait adorer, n'était pas même de la pâte de pain.

» Et aussi on a trouvé, dans les têtes des images de saints, des trous pour y mettre de l'huile ou quelque autre liqueur pour faire suer par ce moyen ces images.

» En d'autres, on a trouvé des instruments servant à faire mouvoir les membres du saint. »

On croit entendre les Pères de l'Église dénonçant les supercheries des idoles du paganisme.

A tout prendre cependant, les magistrats de Bruxelles étaient des incrédules, et des hosties, pour être miraculeuses, ne sont

Digitized by Google

pas éternelles. Les bons catholiques le reconnaissent: En 1670, la Faculté de Théologie de Louvain consultée, l'archevêque de Malines ordonne de placer une hostie nouvelle derrière les anciennes: *La sûreté du culte des fidèles* l'exigeait, car les hosties étaient en poussière et l'on craignait qu'il n'y eût plus rien à adorer dans les reliques.

Le 10 juillet 1771, le prêtre Navez visite ces reliques:

« Elles sont rangées en triangle, dit-il; celle de la base, qui était à ma gauche lorsque je regardais le Saint-Sacrement en face, est entièrement consumée. La poussière qui en reste forme un petit monceau au pied du cercle où elle a été enchâssée. Une partie de cette poussière s'est jetée sur le cercle où est enchâssée la seconde, qui forme l'autre angle de la base. Sa surface est endommagée, quoiqu'elle se soit mieux conservée que les deux autres. Quand on en voit le revers, on y distingue clairement des marques de dépérissement. Celle qui forme le sommet de l'angle est percée en différents endroits et transparente. On ne peut pas distinguer si les trous qui y sont, sont l'effet des coups de poignard ou de couteau, ou des marques de dépérissement. La poussière de celle qui est consumée, aussi bien que de celles qui existent encore en partie, est de couleur éteinte et jaunâtre ou blafarde. »

Voilà le miracle tombé en poussière!

XI

Mais il est temps de sortir de ces petites-maisons de la crédulité publique et de rentrer dans l'histoire.

L'impartiale histoire nous laisse en présence d'un faux miracle, enté sur un fait judiciaire atroce.

Ce qui nous reste acquis, ce qu'on voudrait effacer de l'histoire, c'est que, sur une vulgaire accusation, réprouvée par les rois et les papes, sans autre motif que la haine religieuse surexcitée par des massacres, sans autre preuve que des aveux arrachés à la torture, des juifs ont été tenaillés et brûlés à Bruxelles en 1370.

Ce qui reste, c'est le souvenir d'un régime de despotisme et de persécution. C'est cette législation sur le sacrilége qui déshonore le catholicisme et qui n'a rien de comparable dans l'histoire que le crime de lèse-majesté qui déshonore l'Empire romain!

Telle était cette législation, telles étaient les mœurs qu'elle avait formées dans ce qu'on appelle la chrétienté: La plèbe catholique y dominait les souverains du monde! Ces rois et ces empereurs, violents fauteurs de despotisme, ces comtes et ces

Digitized by Google

ques, qui réprimaient si cruellement l'indépendance des communes, fléchissaient, esclaves ou complices, devant des bandes de loups portant la croix rouge et courant au massacre, devant l'official ecclésiastique réclamant l'exemple du bûcher. Les Pastoureaux massacraient, les rois pillaient, dit Depping. Puis, le miracle couvrait le tout de ses nuages tâchés de sang.

Pour nous, cette législation n'en est pas une, et cet état social ne mérite que le nom de barbarie. C'était la négation de tout ordre et de tout droit; sous le nom de justice royale et ecclésiastique, ce fut un long attentat de lèse-humanité pesant sur les hommes au nom de Dieu.

C'est cependant ce faux miracle, c'est cet horrible régime de jacquerie cléricale et d'inquisition religieuse que l'on veut glorifier en 1870, dans les rues de la capitale d'un pays où règne une entière liberté de conscience !

Nous ne sommes encore qu'au XIXe siècle !

Mais au XIXe siècle, la législation sur le sacrilége a été abolie, la loi a adopté pour principe la belle parole du marquis de Vauvenargues : « Ce qui n'offense pas la société n'est pas du ressort de la justice. » La liberté de conscience est le premier mot de la charte des États libres, et le premier devoir de tous les cultes est la tolérance.

Au XIXe siècle, on n'a pas oublié les horreurs d'une législation qui a causé des maux infinis et des crimes sans nombre; on n'a pas oublié le supplice du chevalier de La Barre à la veille de 1789 : « La religion avait besoin d'un grand exemple, » dit un des juges. On n'a pas oublié que c'est pour venger une procession pareille que, le 6 octobre 1790, le jeune Van Criekinge fut poursuivi, tué, coupé en morceaux par la plèbe cléricale de Bruxelles: une émeute entière contre un adolescent! On n'a pas oublié qu'un homme a encore été brûlé en Espagne en 1825; qu'il y a quelques années à peine on volait en Italie un enfant à un juif pour le baptiser, on brûlait en Belgique leurs granges aux libéraux pour venger la religion des cimetières, on massacrait toute une loge de francs-maçons dans l'Amérique du Sud pour venger Dieu.

On se souvient qu'il n'y a pas longtemps, qu'en ce siècle même, les juifs étaient exclus du Parlement d'Angleterre et des loges maçonniques d'Allemagne; qu'en 1829 Pie VIII défendit aux chrétiens, dans une bulle, de manger, jouer et danser avec eux, et qu'en 1870 une société catholique de Vienne vient encore de mettre au concours la question sui-

Digitized by Google

vante : Par quels moyens peut-on empêcher l'accroissement des juifs et l'augmentation des richesses en leurs mains? (*Indépendance* du 10 juin) Le démon de l'intolérance n'est pas conjuré partout!

Oui, l'on se souvient et l'on ne veut pas revoir ces violences ou ces petitesses sur la terre qu'habitent des hommes libres. Il est temps de balayer cette poussière sanglante du passé! Il est temps de purifier l'atmosphère du monde civilisé, de ces miasmes!

Sauf quelques forcénés de plume, bâtards de Vandernoot, qui regrettent qu'on n'ait pas brûlé Luther comme Jean Huss et assassiné Voltaire et Calvin, comme Henri IV et Guillaume le Taciturne, gens qui ne croient à rien, mais qui rêvent d'assouvir de basses haines et de ressaisir la puissance, fût-ce dans le sang; il n'est pas un catholique, si croyant qu'il soit, qui ne frémisse à l'idée du retour possible de ces corrections vraiment trop maternelles de l'Église envers ses brebis égarées.

Pourquoi donc renouveler la mémoire de ces horreurs? pourquoi glorifier à nouveau ce régime condamné? pourquoi redorer ce blason des crimes dévots?

Est-ce le miracle qu'on veut glorifier?

Il est faux!

Est-ce l'histoire?

Elle est atroce!

Et quand même ces juifs eussent été d'horribles assassins, qui donc s'avise aujourd'hui de célébrer la satisfaction de la justice dans la découverte et la répression d'un crime? Il est défendu, au contraire, après une exécution capitale, de mentionner dans les actes de l'état-civil le genre de mort, pour que le supplice ne se prolonge pas au delà de la tombe. Mais c'est là une loi humaine et non cette loi divine qui dispose du bûcher et de l'enfer pour venger les prêtres.

Le but est-il religieux? Mais l'hostie n'est-elle pas assez sainte aux yeux de ceux qui croient à la transsubstantiation, pour qu'il faille ajouter un petit miracle, vrai ou faux, à la présence de Dieu dans les deux espèces; pour qu'il faille compléter cet infini d'amour qu'ils voient dans le sacrifice du Golgotha par la commémoration d'un auto-da-fé de la haine?

Les bons catholiques peuvent adorer Dieu dans l'hostie, sans avoir besoin que le pain en soit taché de sang et leur rappelle une époque de persécutions terribles!

Le but serait-il politique? On serait tenté de le croire en

Digitized by Google

voyant le soin qu'on a pris de représenter dans la procession nouvelle tous les oppresseurs du pays, depuis le pape Pascal II qui jeta au comte de Flandre un cri d'hyène contre l'Église de Cambrai et de Liége, en lui ordonnant de traquer partout les chrétiens indociles; jusqu'au prince Farnèse qui réduisit par la faim, le fer et le feu, nos libres provinces au joug de Philippe II et de l'Inquisition; jusqu'aux archiducs Albert et Isabelle, ces doucereux fossoyeurs d'un peuple martyrisé. Il n'y manque que le duc d'Albe.

Le duc d'Albe cependant a célébré le jubilé de 1570 sur les ruines du pays. Il a droit à une belle place dans le cortége!

En 1585, après que la ville affamée eut dû se rendre, une procession solennelle fêta le retour de nos oppresseurs... et de nos miracles. Le duc de Parme paraîtra dans la procession.

Après la restauration de l'Espagne, les vainqueurs dotèrent à l'envi les églises. Des vitraux et des tableaux représentèrent toute l'histoire. On y voyait au douzième tableau les juifs se tordre dans les flammes et on lisait au bas une inscription qui porte que ce supplice eût été trop léger s'il devait finir là et si l'enfer ne devait brûler à jamais leurs âmes :

Sed levis illa foret posturis morte dolores,
At superest animas qui cremat usque, rogus (1).

Les *Frères de l'Intelligence* disaient que les juifs pouvaient être sauvés; il fallait leur faire une réponse catégorique.

En 1670, les réjouissances durèrent trois semaines et elles portèrent fruit :

« En 1672, dit une chronique de Bruxelles, les Juifs firent au gouvernement des offres considérables afin d'obtenir une demeure libre à Vilvorde, mais l'archevêque de Malines et l'évêque d'Anvers firent des remontrances si fortes que leur demande fut rejetée (Bibl. de Bourg., n° 17122).

En 1720, la procession traîne en triomphe les métiers, les serments, les magistrats de la chambre des comptes (ceux qui avaient si bien lu leurs archives), le conseil du Brabant : Tout l'Etat est aux pieds de la religion.

En 1770, le Père Cafmeyer était là; l'enquête confirme le faux en paléographie, et Manneken-Pis lui-même partage la joie du bon chanoine.

« Le *Manneken-Pis*, qui était placé au milieu sur un piédestal, dit Cafmeyer, se voyant si richement et proprement habillé et entouré, semblait être épris de joie et sourire aux passants et spectateurs, ce qui faisait diminuer son jet d'eau ordinaire! .....»

(1) On trouve ces tableaux gravés dans Cafmeyer.

Digitized by Google

Le jubilé de 1820 se contenta de promener dans les rues de Bruxelles des emblêmes inoffensifs ou des allégories gracieuses, comme les sept géants, comme une dame en voiture représentant la capitale, comme deux cygnes portant l'amour et l'hymen, comme deux crocodiles portant un Africain et un Égyptien, comme le char de la terre, le char de l'eau, le char du feu, comme le char de la musique et des beaux-arts.

Puis, il y eut tous les jours un sermon et des jeux publics : le jeu des œufs et le jeu de la toison, le tir à l'arc et le tir à l'anguille. Enfin, une brochure racontait les faits sans éloge et en y mêlant une protestation première (1).

En 1870, on est moins profane et plus sérieux : l'esprit de Veuillot règne au concile. On n'avait projeté d'abord rien de moins que de représenter l'histoire des Juifs, depuis le vol des hosties jusqu'à leur châtiment sur le bûcher. La crainte de soulever la réprobation générale a fait changer le programme ; mais on y voit encore un char représentant les personnages historiques de l'enquête de 1402, qui, au dire de l'inventeur du miracle, ont assisté à la torture et à l'exécution. On y verra les notaires et protonotaires qui ont lu *Puncto* avec une foi imperturbable.

Les organisateurs de la fête se croient au moyen-âge.

Le XIXe siècle nous donne d'autres exemples : Tout ce qui peut rappeler les haines du passé s'efface, les barrières des Etats et des cultes disparaissent, les peuples, hier ennemis, fraternisent ; Gênes vient de restituer à Pise les trophées d'une victoire du XIIIe siècle, et les ouvriers de l'*Internationale* ont décidé en Espagne qu'ils cesseraient de fêter l'anniversaire de la mort des défenseurs du territoire, le 2 mai 1808, contre l'invasion française. Ce souvenir est glorieux, cependant ; ce souvenir est digne de citoyens qui veulent être libres ; n'importe, il rappelle la guerre, et les rois d'Espagne ont trop abusé de l'épée pour que les ouvriers espagnols célèbrent cette fiancée de fer, comme l'appelle Kœrner. Leur esprit s'élève au-dessus de l'idée de patrie et ils ne veulent rien glorifier de ce qui a pu diviser les hommes du peuple dans les querelles de leurs oppresseurs.

Voilà des exemples que ne suivra pas de si tôt une Église qui compte parmi les rois très-chrétiens Charles IX et Philippe II, parmi ses fêtes annuelles la célébration de la défaite de Roose-

(1) Histoire de l'église des SS. Michel et Gudule, par Brunelli, typographe.

Digitized by Google

becke et de l'auto-da-fé des Juifs. Mais nous ne ferons pas l'injure à nos concitoyens de penser qu'en connaissance de cause, et sans que leur bonne foi soit surprise, ils puissent fêter ce faux miracle et ce vrai crime judiciaire.

Il y a environ trente ans, lorsque Depping écrivit son *Essai historique sur les Juifs au moyen-âge*, arrivé au supplice de 1370, il dut constater qu'un jubilé fut institué pour en rappeler la mémoire, et il s'éleva avec indignation contre « l'esprit fanatique » d'un peuple qui avait encore célébré en 1820 cette odieuse page de l'histoire de ses oppresseurs.

Mais, — était-ce ironie? — il espérait qu'un siècle suffirait pour ramener le peuple de Bruxelles à des sentiments plus humains : « Quand un autre siècle sera révolu, dit-il, le peuple » brabançon comprendra, *il faut l'espérer*, qu'il est honteux de » célébrer par des réjouissances la cruauté de ses ancêtres et » surtout d'y faire intervenir la religion. »

Il appartient au peuple brabançon de prouver aux historiens de l'Europe, que 50 ans de liberté lui ont suffi pour comprendre le devoir des temps modernes. Il n'est en son pouvoir ni dans ses intentions d'empêcher le clergé catholique de braver la conscience publique par d'aussi pieux souvenirs; mais il peut, par son abstention et par des protestations pacifiques, il peut par la parole, par la plume et par l'exemple, montrer qu'il n'est ni esclave ni complice d'un fanatisme dont la commémoration est une honte pour notre époque, comme le fait lui-même est une honte pour l'humanité.

Il y a toujours des badauds qui suivent les processions comme des cavalcades publiques ! Mais ces gens ne savent pas ce qu'ils font; ils ne représentent pas la population de Bruxelles.

La population de Bruxelles ne manquera pas à son devoir : il y va de l'honneur et de la liberté du pays.

La population de Bruxelles n'oubliera pas ce mot de Montesquieu : « Le clergé venge les images (ou célèbre leur vengeance, c'est tout un) pour conserver son autorité. » La population de Bruxelles ne permettra plus qu'on la remette à un siècle pour montrer des sentiments humains, ne voudra pas qu'on puisse lui dire encore en face : Nous ne sommes qu'au XIXe siècle !

DOM LIBER.

Digitized by Google

ANNEXES.

A. COMPTE DE GODEFROID DE LA TOUR.

I. *Texte de Cafmeyer et autres historiens ecclésiastiques.*

Receptum à judeis in Brabantia commorantibus ho anno, de eorum annuali Censu et etiam de Bonis eorumdem, postquam combusti fuerunt circa Ascensionem Domini 1370, et diffamati fuerunt de Sacramento puncto et furtivè acepto ex Capella Beatœ Catharinæ apud Brux., in quantum eadum bona pervenerunt admeum receptum.

Primo Wynandus de Pondey, XIIII frenq.

Item Arnoldo judœo, XIIII frenq.

Item Medey de Sallyn, XIIII mout. et XI f.

Item Medey Willacs, XXIII frenq.

Item Symone Claero, XIIII frenq.

Item Mestman, *Item* Joseph *Mazoel*, *Item Leonec* } quin recesserunt de Brux. et non norabantur Brux. hoc anno.

Item, Wynando Medico, hoc anno nihil, quia *cujuslibat* solutionis de suo Censu non advenit, licet commorabatur Bruxellis... etc.

II. TEXTE DU REGISTRE.

FOLIO XIII, v°.

Recepta a Judeis [in] Brabantia commorantibus hoc anno, de eorum annali censu et etiam de bonis eorumdem postquam combusti fuerant circa Pentecostem et Johannem LXX.

Primo, de Vinando de Pondey, de suo annali censu, commoranti apud Lovanium, quas solvit Thomœ clerico receptor circa Jacobi et Christofori LXIX, tanquam de suo censu de termino Johannis LXIX prœterito et contra annum futurum. . . . . XIIII franken.

Item, ab Arnoldo judeo commoranti apud Lovanium, de suo annali quas dedit dicto Thomœ XII in octobri LXIX, de suo censu contra annum futurum. . . XIIII franken.

Item, ab eodem, de suo censu de anno prœterito, unde dicebat quod fuit quitus quia dixit quod ipse et Vinandus de Pondey simul morabantur et quod non deberent solvere nisi unum censum, et quod Thomas clericus tanquam laboravit quod habuit ab eo de dicto anno prœterito [cum magno labore]. . . . XIIII moctoenen esterlincx pro XI franken et I quarto vel circiter.

Digitized by Google

Item, de Modey de Sallun[is], commoranti apud Bruxellas, de suo censu circa Johannem LXIX contra annum futurum . . . . . XIII franken.

Item, de Medey de Villacs commorante ibidem de dicto termino . . XIIII franken.

Item, de Symone le Clers judeo, de dicto termino . . . . . XIIII franken.

Item, de Meester Manc
Item, de Joseph de Visoel
Item, de Leonec
} nichil quia recesserint de Bruxellis et non morabantur Bruxellis hoc anno.

Item de Vinando, medico, nil hoc anno, quia terminus solutionis de suo censu non advenerit, licet commorabatur Bruxellis.

Summa de censu dictorum Judeorum hoc anno : LXXXI franken 1 quartum, valentes C I ½ moctoenen vel circiter, IIII pro V, tunc temporis quando solverint.

FOLIO XIIII, R°. (1)

Item, recepta de bonis dictorum judeorum, postquam combusti fuerant circa Ascensionen Domini LXX, quæ defamata fuerant de sacramentis [ex capella Beatæ Katharinæ apud Bruxella] punicè et furtivè acceptis, in quantum dicta bona pervenerint ad manus receptoris.

Primo, ex manu Reyneri Hellancs, collectoris Bruxellensis, qui deputatus fuit ad disponendum de bonis judeorum apud Bruxellas, quas dedit Thomæ clerico, die martis post Pentecostem LXX . . . XV lb. pagamenti [te XI lb.] quæ valent CXXXVI ½ moctoenen parum minus, vel circiter. — Item, eidem, eodem die, C dobbelen valentes IIC moctoenen. — Item, ab eodem Reynero quas dedit Johanni de Wesenbeke misso Andwerpiensi circa dictum tempus, pro equis emendis, qui tamen ibidem nichil emit, et quod idem Johannes reddidit dictam pecuniam Thomæ clerico apud Lyram . . . CL moctoenen. — Item ab eodem Reynero, quas misit Thomæ, per Johannen suum clericum XIX in junio LXX, C dobbelen moctoenen valentes C C moctoenen. — Summa, simul recepta ex manu dicti Reyneri usque Johannen LXX . . . VI C LXXXVI ½ moctoenen.

Item, ex manu Egidii Rike, villici Lovaniensis, et Petri de Nethenis, collectoris Lovaniensis, qui deputati fuerant ad disponendum de bonis judeorum apud Lovanium, — primo quas Thomas actulit apud Lovanium ex manibus eorum, X[a] in junio LXX lb. pogamenti [te XI lb.], quæ valent CXLV 1/2 moctoenen vel circiter. — Item ab eisdem, dicto tempore, CLII dobbelen valentes III C IIII moctoenen. — Item, ab eisdem dicta die, XXIII florenos esterlingos pro

(1) C'est le passage qui commence ici dont nous donnons le *fac-simile*.

Digitized by Google

XXVII [XI pro XIII] moctoenen, vel circiter. — Item, ab eisdem dicta die, V franken [IIII pro V] qui valent VI moctoenen I quartum. — Item, ex manibus eorumdem quas Thomas actulit apud Lovanium, IX[a] in julio LXX . . . LII dobbelen valentes CIIII moctoenen. — Item, eadem die, VII franken valentes IX moctoenen I quartum, videlicet III pro IIII tunc temporis. Item ab eisdem, dicto tempore XXVI florenos graves esterlingos, pro [XI pro XIII] XXX moctoenen III quartis. Item ab eisdem dicto tempore XIC III lb. pagamenti, [te XI lb.] valentes C moctoenem et I 1/2 quartum unius muttoni, vel circiter. — Summa pecuniæ simul recepta a dictis villico et receptore Lovaniensibus, ex eorum manibus usque antedictum Johannem : VIIC XXVII moctoenen 1/2 quartum.

Folio XV, v°.

Summa simul recepta de bonis dictorum judeorum apud Bruxellas et apud Lovanium, in quantum pervenerit ad manus receptoris usque Johannem LXX, simul computata.

Summa istarum duarum summarum, simul computatarum de censu judeorum et de bos eorum-postquam combusti fuerant, simul computata, XVC XV moctoenen 1/2 quartum.

Chambre des Comptes, n° 2356 (2).

B. BULLE DU PAPE EUGÈNE.

Eugenius episcopus, servus servorum Dei, Universis Christifidelibus præsentes litteras inspecturis, Salutem et apostolicam benedictionem. Sacratissimum corpus domini nostri Jhesu Christi, qui, de hoc mundo transiturus ad patrem, ad passionis et mortis suæ memoriam, carnem suam in cibum et sanguinem suum in poculum exhibuit populo christiano, decet Christifideles piè devotionis reminiscentia venerari et panem angelorum cœlestem quo nos spiritualiter reficit, veluti nostræ peregrinationis qua redimus ad patriam, viaticum devotis mentibus ex intimis præcordiis adorare. Cum itaque, sicut accepimus, ad ecclesiam Sanctæ Gudulæ Bruxellensis, Cameracensis diœcesis, ob plurima quæ inibi in vera consecrata altaris hostia quæ a judeis furtivè subtracta, pedibus calcata et cultellis prout in stigmatibus ex quibus sanguis effluxit adhuc

(2) La copie a été faite par M. Ad. Van Rossum, sous-chef de section aux archives du royaume. — Nous reproduisons le texte, ligne par ligne, en mettant entre les lignes ce qui y est intercalé dans le texte.

Digitized by Google

apparet, perforata fuit, in præfata ecclesia in mundo ac decenti loco juxta quem in quadam capella singulis quintis feriis missa de Sanctissimo Sacramento solenniter decantari solet honorificè reservatur, altissimus operari dignatus est miracula, ingens Christifidelium multitudo singularis causa devotionis confluere consueverit. Nos, cupientes quod hujus modi devotio ferventius vigeat et augeatur, ampliorque succedat inde salus animarum, et ut fideles ipsi ad ecclesiam præfatam eó libentius confluant, nec non ad illius conservationem et fabricam manus promptius porrigant adjutrices, quò ex hoc dono cœlestis gratiæ uberius conspexerint se refectos, de omnipotentis Dei misericordia ac beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate con..., omnibus verè pœnitentibus et confessis qui in dominicis ejusdem corporis domini et beatæ Margaretæ festivitates proxime sequentibus diebus, ecclesiam prædictam nec non capellam quæ pro ipsius hostiæ conservatione de novo notabiliter construi inchoata est, postquam perfecta fuerit, devotè visitaverint annuatim, ac ad conservationem nec non fabricam prædictas porrexerint manus adjutrices, in qualibet videlicet ipsarum dierum quibus ecclesiam et capellam visitaverint ad conservationem quoque ac fabricam hujusmodi manus ipsas porrexerint ut præfertur quinque annos et totidem. . . . . (1) quadragenas nec non quotiens decantationi missæ hujusmodi interfuerint centum dies de injunctis eis pœnitentiis misericorditer (. . . . . .) præsentibus perpetuis futuris temporibus duraturis. Volumus autem quod si alias visitantibus ecclesiam aut ad co (. . . . . .) seu fabricam hu (. . . . . .) ecclesiæ reparationem manus porrigentibus adjutrices, aut alias inibi pias elemosinas erogantibus vel (. . . . . .) lia indulgentia n. . . . seu ad certum tempus nondum elapsum duratura per nos concessa fuerit præsentes litteræ nullius existant (. . . . . .) momenti. Datum Florentiæ Anno incarnationis dominicæ millesimo quadringentesimo tricesimo quinto, quarto decimo Kl. Aprilis Pontificatus nostri Anno sexto.

A. DE FLORENTIA.

Habui XXIIII.

†
†
†

Galhardus.

F. de Laude.

(Archives générales du Royaume. Chartes de Ste Gudule, carton nº IV, charte nº 507. Pièce originale avec sceau).

(1) Ces points indiquent des déchirures dans le parchemin.

Digitized by Google

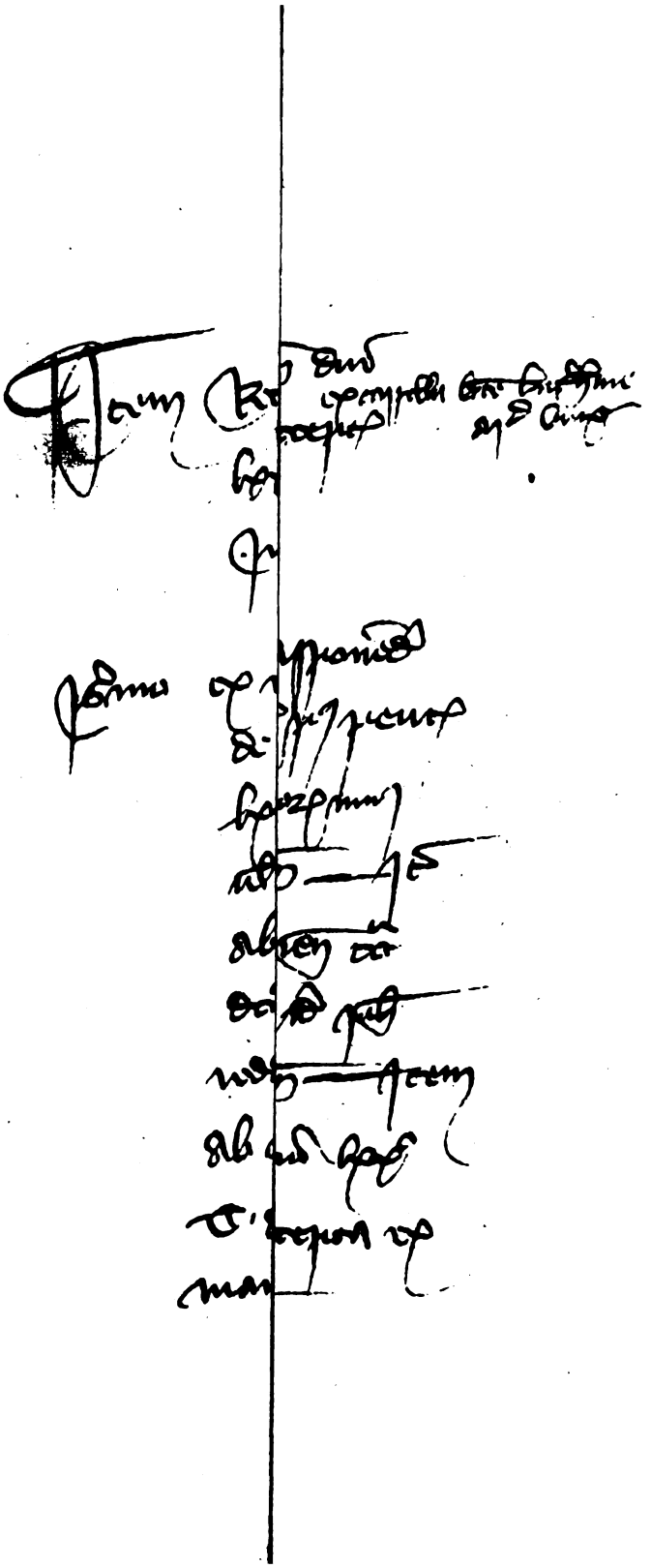

Digitized by Google

Digitized by Google

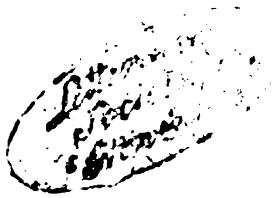

NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME ÉLECTORALE

EN BELGIQUE.

La journée du 14 juin a sans doute fait comprendre à plus d'un libéral sceptique ou indifférent la nécessité, l'urgence même de s'occuper de la question électorale si l'on veut empêcher l'arche sociale d'aller échouer à la dérive sur les bas fonds des oligarchies censitaires ou sur les roches invisibles de la révolution internationale. Repoussée par les conservateurs libéraux autant que par les conservateurs catholiques, elle avait peu de chances d'être abordée par les chambres. Cependant la proposition de l'honorable M. Delcour, de rejeter du cens électoral l'impôt sur les débits de boissons distillées, semblait devoir, dans la dernière session, fournir l'occasion d'une discussion approfondie de toutes les questions relatives au cens électoral. Longuement examinée en sections, objet d'un rapport étendu, nourrie de faits statistiques fournis par l'administration des finances et présentés avec méthode et savoir par le rapporteur de la section centrale M. Sabatier, cette proposition eût certainement pu arriver utilement à la discussion avant la fin de la dernière session; mais le ministère libéral a craint sans doute l'effet que cette discussion aurait eu sur les dispositions d'un certain nombre d'électeurs, et d'un autre côté, l'auteur même du projet, M. Delcour, n'a pas insisté pour la mise à l'ordre du jour immédiate, craignant sans doute aussi de son côté d'ouvrir la porte à des amendements réformistes émanant de son propre parti. Son but n'était pas d'augmenter le nombre des électeurs, mais de le diminuer dans une notable proportion.

Quoi qu'il en soit et bien que le chef du cabinet sortant ait déclaré à plusieurs reprises ne vouloir aucune réforme électorale, il n'est pas moins évident aujourd'hui pour tout le monde,

Digitized by Google

que c'est principalement par cette réforme que le pays pourra se tirer de la situation fausse et indécise où l'ont placé les élections du 14 juin.

Je n'ai ni le temps ni l'espace pour présenter une étude complète et détaillée de cette question, mais j'espère que même dans leur forme concise et rapide les notes que je réunis ici ne seront pas inutiles à la solution cherchée par tous les hommes qui se préoccupent de l'avenir de notre pays.

I

Le but des sociétés civilisées est double; c'est d'abord de permettre aux hommes de tirer le résultat le plus complet et le plus fructueux des efforts que chacun dirige d'après sa vocation, ses aptitudes intellectuelles ou ses forces physiques, pour assurer son existence et celle de ceux dont il est responsable, en d'autres termes les nations se sont constituées pour assurer à chacun de leurs citoyens la liberté du travail intellectuel ou matériel, et pour garantir à chacun la disposition libre des fruits de ces efforts; ensuite, la vie matérielle étant assurée, pour permettre, selon la belle expression de la *déclaration d'indépendance des États-Unis*, de 1776, à chacun de leurs membres individuellement, « la libre recherche du bonheur. »

Les gouvernements ne sont donc ni chargés de penser et d'agir pour les individus, ceux-ci s'étant réservé toute action à cet égard, ni même de diriger la pensée ou l'action individuelle; ils ne sont pas chargés davantage d'assurer le bonheur physique ou moral des individus, cette tâche étant tout ce qu'il y a de plus personnel.

Tous les gouvernements qui ont tenté d'agir en ce sens au lieu et place des individus, même avec les intentions les plus louables, ont échoué dans leur tâche, et ils devaient nécessairement échouer.

Ramenée à son expression la plus simple, la formule du gouvernement des sociétés est donc d'être l'organe créé par les associés pour s'assurer à tous et à chacun la liberté de pensée, de parole et d'action.

Il va de soi que cette garantie étant égale pour tous, la mission spéciale des gouvernements est de réprimer tout empiétement d'un individu sur la liberté de l'autre.

Les constitutions, les lois, les réglements d'ordre public

Digitized by Google

sont donc les règles que les peuples adoptent pour protéger chacun dans l'accomplissement de ses devoirs individuels ou sociaux et pour réprimer les écarts que chacun pourrait commettre.

II

La Constitution belge de 1831 est-elle d'accord avec les principes que je viens d'énoncer?

Cela est incontestable si l'on ne tient compte que des grands principes qu'elle proclame : en effet, les Belges s'y déclarent libres de la façon la plus absolue, ils se garantissent la liberté personnelle, celle d'aller et de venir, l'inviolabilité du domicile; la liberté de la parole et de la pensée par tous les moyens que la science et l'art ont mis à leur portée; la liberté d'opinion et de culte, la plus largement comprise; la disposition complète et entière des produits de leur travail; ils y déclarent la propriété inviolable, sauf pour le cas d'utilité publique constatée et moyennant juste et préalable indemnité. Cette énumération pourrait être allongée, mais elle suffit pour démontrer que la Constitution belge est, au point de vue des principes, aussi large, aussi libérale qu'aucune autre.

Il n'en est plus absolument de même lorsqu'il s'agit des organes institués pour assurer la mise en pratique des principes posés.

Il est évident que dans la pensée du congrès national, la base de tout le système gouvernemental établi par lui, était l'élection. En effet, les mandataires élus de la nation étant investis de l'initiative des lois d'impôt, de recettes et de dépenses, ainsi que du contingent de l'armée, et le pouvoir exécutif n'ayant à aucun degré quelconque la faculté de percevoir l'impôt un jour au-delà de l'année pour laquelle le budget ou le contingent ont été votés, les représentants de la nation sont théoriquement, et, pratiquement s'ils le voulaient, les arbitres suprêmes du gouvernement tout entier.

Dans ce système, la représentation nationale investie de ces pouvoirs considérables aurait dû émaner de la nation entière ou tout au moins d'une majorité de la nation assez grande pour être l'expression fidèle de l'ensemble des sentiments, des besoins et des intérêts de tous.

Fidèle aux principes posés, la Constitution déclare que tout Belge peut être élu représentant sans aucune condition de cens

Digitized by Google

ni même de capacité ; en effet, la confiance de leurs concitoyens suffit aux représentants du peuple, c'est tout ce que l'on exige d'eux.

Mais elle s'écarte évidemment de son principe fondamental quand elle exige de ceux qui doivent procéder aux choix, d'être avant tout des contribuables. Elle n'exige même pas d'autre qualité, et, pour restreindre autant que possible le corps électoral, elle exige que la somme des impôts directs payés égale au moins 20 florins des Pays-Bas (42 fr. 32 c.) et puisse même aller jusque 100 florins (211 fr. 60 c.).

Pour arriver à ce résultat regrettable, le congrès est parti de ce principe, juste en soi, je ne le nie pas, que le contribuable ayant un intérêt immédiat et direct à la bonne gestion des affaires du pays, est le premier intéressé à choisir des mandataires économes, soigneux des intérêts publics ; et il a pensé de très-bonne foi, je n'en doute pas, que les plus forts imposés étant les plus intéressés et offrant en même temps le plus de garanties d'intelligence politique et de moralité, il n'y aurait aucun inconvénient bien sérieux à confier aux plus forts censitaires le choix des représentants de toute la nation.

C'est en vain que plusieurs membres du Congrès objectèrent que l'impôt n'était pas l'unique garantie d'intelligence politique, qu'il y avait aussi la capacité, constatée, soit par de fortes études universitaires, soit par des emplois publics remplis avec honneur, et qu'il était facile de faire entrer en ligne avec l'impôt toute une série de services rendus à la société.

L'assemblée fut inflexible, une forte majorité déclara que l'impôt serait l'unique base de la capacité électorale.

III

Examinons, sans préjugé ni parti pris, par l'expérience des faits, si la décision du Congrès s'est justifiée par l'une ou l'autre des grandes raisons qui peuvent quelquefois, dans la vie des nations, dominer momentanément les principes, sauf à ceux-ci à reprendre bientôt leur ascendant par leur force propre et irrésistible.

Ce qui paraît avoir dominé le Congrès, à l'époque où il s'est prononcé, après une discussion bien écourtée pour un sujet aussi grave, c'est la crainte que, si l'on admettait la capacité comme une des bases du droit électoral, les villes où se rele-

Digitized by Google

vait alors l'élément orangiste, ne l'emportassent sur les campagnes où prévalaient surtout la haine contre la domination hollandaise, et un patriotisme exempt d'étroits calculs. Le congrès craignait, non sans une apparence de raison, que la révolution ne fût compromise si on remettait le pouvoir politique, ou tout au moins une portion importante de ce pouvoir, aux habitants des villes qui commençaient déjà à regretter d'une façon plus ou moins ouverte les temps de prospérité dont ils avaient joui sous le gouvernement de Guillaume Ier.

D'autre part, et cette opinion est exprimée dans plusieurs des discours, on croyait que les plus imposés, surtout dans les campagnes, voteraient moins facilement des charges nouvelles et seraient plus économes des deniers du peuple. Car on sait que les gros budgets et les lourds impôts qui en sont la conséquence étaient l'un des griefs qui avaient rallié les campagnes à la révolution.

Ce qui indique bien clairement l'intention du Congrès, c'est le tarif différentiel qu'il institua tout en faveur des campagnes et contre les grandes villes, entachées à la fois d'orangisme et d'un libéralisme, qualifié à cette époque de voltairien. Le premier projet de loi électorale, discuté en février 1831, fixait le cens, à Bruxelles, Gand et Anvers à 100 florins; à Liége, à 80 florins; à Bruges et Louvain, à 75 florins; à Mons et Tournay, à 65 florins; à Tirlemont, Maestricht et Courtray, à 60 florins; à Lokeren, à 55 florins; à Nivelles, Diest, Verviers, Saint-Nicolas, Alost, Renaix, Ypres, Ostende, Thielt, Roulers, Ath, Charleroi, Soignies, Namur et Malines, à 50 florins; à Lierre et Turnhout, à 45 florins; à Tongres, Hasselt, Saint-Trond, Ruremonde et Huy, à 40 florins; dans les campagnes du Brabant, des Flandres orientale et occidentale, de Hainaut et d'Anvers, à 40 florins; dans celles de Liége, à 35 florins et dans celles du Limbourg, du Luxembourg et de Namur, à 30 florins.

Aucun orateur ne s'enquit du nombre exact ou approximatif des électeurs que le *tableau du cens* proposé donnerait. M. Ch. De Brouckere proposa un cens uniforme pour tout le pays, en stipulant que dans les arrondissements où il n'y aurait pas un électeur pour cent habitants, cette proportion serait obtenue en adjoignant aux listes les plus forts imposés. L'abbé de Foere proposa un amendement ainsi conçu : Le cens électoral est fixé pour tous les contribuables à 20 florins; Alexandre Rodenbach demanda le cens de 20 florins pour tous les électeurs des campagnes. M. Lebeau se dit surpris que le président n'eût pas

Digitized by Google

rappelé à l'ordre l'abbé de Foere, qui avait exprimé l'opinion que tous les contribuables exerçassent les droits électoraux.

Dès lors déjà, on émettait l'avis que l'électorat était une fonction et non un droit, sophisme dont la discussion absorberait ici trop d'espace.

Après une discussion assez longue, ce tableau fut modifié et le taux fut abaissé à 65 florins pour les grandes villes, 25 et 20 florins pour les campagnes. Néanmoins, au vote sur l'ensemble, la loi fut rejetée par 75 voix contre 64.

Enfin, dans la loi définitivement adoptée le 3 mars, le cens des grandes villes fut relevé à 80 florins, et celui des campagnes à 30 dans la plupart des provinces. Cette fois, 101 membres votèrent *pour* et 31 *contre*.

Je n'ai pu trouver le nombre exact d'électeurs que créa cette loi. L'intention du congrès, formulée dans plusieurs discours, était d'obtenir approximativement un électeur pour cent habitants. D'après cette donnée, le nombre total devait être approximativement de 40,000 pour toute la Belgique; on sait qu'il était de 46,000 lors de la réforme de 1848; l'augmentation n'aurait donc été que de 6,000 en 17 années. Il est vrai qu'à cette époque beaucoup de gens étaient, surtout dans les campagnes, peu soucieux d'être inscrits sur les listes électorales. On y voyait un danger pour sa tranquillité et l'on craignait encore le retour du gouvernement précédent, qui eût pu rendre responsables les auteurs des administrations « révolutionnaires. »

Personne dans la discussion ne s'informa de la part que les électeurs payeraient dans la totalité des charges publiques : un quart, un dixième ou un vingtième.

La statistique administrative était peu développée, à cette époque, dans notre pays; c'est à peine si, aujourd'hui, les chambres en tiennent compte dans le vote des lois si leur attention n'est appelée sur ce point par le gouvernement; dans ce cas, elles acceptent les données fournies par l'administration sans jamais s'aviser de les contrôler.

Le corps électoral, ainsi composé, nomma les Chambres jusqu'en 1848. Tant que la question de l'indépendance nationale ne fut pas vidée, les deux partis dont l'union avait fait la révolution restèrent unis, quoique distincts. Cependant, la tendance des élections, à partir même de 1831, fut fortement conservatrice et même jusqu'à un certain point réactionnaire. Plus d'une fois, les chambres qui succédèrent au congrès, trouvèrent la Constitution trop libérale.

Digitized by Google

Cette tendance se manifesta dans les modifications apportées aux lois électorales en vue de restreindre autant que possible le nombre des électeurs, en rendant les conditions de l'électorat de plus en plus difficiles. La loi communale se ressentit bientôt de ces tendances par l'attribution au gouvernement de la nomination des bourgmestres, même en dehors du conseil. La loi de 1842 sur l'enseignement primaire réinstalla l'Église parmi les institutions de l'État, dont le Congrès avait entendu la séparer définitivement.

Au point de vue économique, les chambres élues par ce corps électoral où les campagnes dominaient visiblement, furent, comme le congrès l'avait espéré, économes et même parcimonieuses. Ce ne sont pas elles qui auraient consenti au rachat par l'État de 1,100 kilomètres de chemins de fer, sans s'enquérir ni de leur valeur, ni de leur état, ni de leur produit, sur la simple affirmation du ministre, après quelques heures de discussion nocturne.

Les budgets, grossis en 1831 et 1832 par l'état de guerre imminente où se trouvait le pays, furent ramenés à 88 millions en 1833, pour s'élever à 113 millions en 1847, et, si l'on tient compte du budget des chemins de fer qui n'existait pas avant 1835, on peut dire que les chambres nommées sous l'influence des électeurs campagnards ont complétement réalisé l'attente du Congrès.

Le budget de la guerre avait été ramené, dès 1841, à 29 millions pour descendre en 1844 à 27 millions.

Le budget de la dette publique proprement dite ne s'élevait en 1842 qu'à 27 millions et n'était augmenté que d'un million en 1848, tandis que celui des rémunérations (pensions) était descendu de 3 millions 600 mille francs en 1840 à 3 millions 285 mille francs en 1848.

Cependant, une nouvelle génération succédait insensiblement à celle qui avait subi le régime de l'Empire et du roi Guillaume; des aspirations nouvelles se faisaient jour; les partis se dessinaient plus distinctement; en 1846, le parti libéral s'affirma dans un congrès mémorable, dont le programme est encore aujourd'hui la charte acceptée par la grande majorité du libéralisme. En tête de ce programme était inscrite la réforme électorale jusqu'au minimum du cens fixé par la Constitution.

Mais alors comme aujourd'hui, des libéraux s'opposèrent à cette réforme, qu'ils qualifiaient de radicale. Alors comme

Digitized by Google

aujourd'hui, des hommes d'État, dont la réputation n'était plus à faire, soutinrent à la tribune que les censitaires à 20 florins ne seraient pas des électeurs, mais des serviteurs.

On avait beau leur démontrer dans la presse, dans les meetings, dans les pétitions et dans les discours parlementaires, que le cens à 20 florins était appliqué dans les campagnes où l'éducation politique était moins avancée que dans les villes et surtout dans les grandes villes; qu'il y avait une injustice flagrante à devoir payer 80 florins d'un côté du boulevard et 30 seulement de l'autre côté, pour pouvoir exercer les mêmes droits, sous une Constitution qui a inscrit sur son frontispice l'égalité des citoyens devant les lois; aucune raison ne pouvait les convaincre, et en janvier 1848, la chambre, sollicitée par des ministres libéraux, repoussait un faible accroissement du nombre des électeurs.

Le 24 février 1848 arriva. Ce qui était déclaré impossible, mauvais, destructif de tout gouvernement raisonnable, fut aussitôt proclamé comme la mesure de salut la plus urgente; et les réformistes, qui se seraient contentés d'un abaissement du cens à 40 florins dans les grandes villes, obtinrent, sans coup férir, le taux uniforme de 20 florins.

D'un seul coup, le nombre des électeurs fut augmenté d'environ 60,000, et depuis ce moment, l'accroissement est constant.

IV

Pour comprendre les conséquences politiques et économiques qui résultent de ce changement considérable dans la composition du corps électoral, il faut se rendre compte de la position du personnel nouveau appelé à s'occuper des affaires publiques.

Le nombre des électeurs des campagnes et des petites villes fut relativement peu augmenté, le cens étant déjà au taux minimum dans trois provinces et à 30 florins dans les autres.

Le plus fort accroissement eut donc lieu dans les localités importantes et surtout dans les grandes villes où le cens avait été fixé à 80 florins. Ce fut ainsi la classe moyenne de la bourgeoisie, le petit commerce, les petits rentiers, les petits fonctionnaires et pensionnés, et quelques artisans et petits propriétaires et cultivateurs qui envahirent les comices électoraux.

Les propriétaires, les cultivateurs, les grands négociants et les fonctionnaires d'un rang élevé, qui formaient la majorité de

Digitized by Google

l'ancien corps électoral, avaient peu à espérer de l'augmentation des budgets et beaucoup à craindre des besoins du trésor public; ils étaient donc économes des deniers de l'Etat, et leurs mandataires étaient peu disposés à se lancer dans les aventures budgétaires. La nouvelle catégorie de censitaires appelés à l'électorat fut dans des dispositions toutes différentes; la grande majorité d'entre eux apportaient comme opinion prédominante un vif désir d'améliorer leur position et de s'agrandir, fût-ce aux dépens de la masse commune. Les uns désiraient des places ou des améliorations de position, pour eux-mêmes ou pour les leurs; d'autres voulaient que l'on fît *aller le commerce* par des fêtes, des travaux, des entreprises, du luxe; d'autres avaient placé leurs petites économies dans des actions ou des obligations : le gouvernement devait favoriser d'une ou d'autre façon ces entreprises. Malheur aux hommes d'Etat qui eussent essayé de faire prévaloir les grands intérêts publics sur ces besoins particuliers. Quant aux idées politiques, aux aspirations vers le bien de tous, n'en cherchez pas dans cette première manifestation de la puissance des nouveaux électeurs!

Alors, comme cela était inévitable, on vit apparaître les premiers indices des manœuvres électorales et de la corruption.

Certes, nous n'en sommes pas encore arrivés où l'on en était, il y a quelques années, en Angleterre, où l'électorat était aussi confié à une classe peu nombreuse, mais connaissant la valeur de l'argent. On n'achète pas encore, en Belgique, les voix à marché ouvert ou couvert; mais on peut dire qu'il n'y a guère d'élection contestée où des tentatives de combinaisons mercantiles ne se soient faites aux dépens des candidats, et il n'y a pas de doute que, si un prompt remède n'est apporté par l'infusion d'un sang nouveau et d'intérêts plus larges dans le corps électoral, la passion politique aidant, les intérêts privés considérables qui sont attachés à la possession du pouvoir, intérêts qui s'accroissent chaque jour par l'intervention de l'État dans l'industrie et les travaux publics d'une part et par l'augmentation des budgets de l'autre, le temps n'est pas éloigné où une nomination à la Chambre coûtera à l'élu et à ses compétiteurs, une bonne centaine de mille francs, dont la majeure partie passera aux mains des marchands de liquides de tous les degrés.

L'augmentation rapide des budgets a été la conséquence naturelle des appétits nouveaux appelés à intervenir dans les affaires de l'État; les dépenses ordinaires qui étaient de

Digitized by Google

114 millions, en 1845, se sont élevées à 162 millions, en 1865 et sont de 176 millions, cette année. Si l'on continue sur ce pied, en ajoutant les dépenses extraordinaires, nous dépasserons bientôt, chaque année, les 200 millions.

On se demandera, peut-être, comment il est possible qu'une masse d'intérêts aussi considérable que ceux représentés par plus de cent mille électeurs, dont la majorité ne peut évidemment pas profiter de l'accroissement des dépenses publiques, lesquelles ne peuvent être avantageuses qu'au très-petit nombre, comment, dis-je, cette masse puisse s'entendre pour se grever bénévolement de lourdes charges qui arrêtent l'essor de l'industrie et du commerce.

L'explication de ce phénomène politique est très-simple. Etant donnée la division de la population électorale du pays en deux fractions de forces plus ou moins égales, au moins dans certaines localités, il dépend d'un très-petit nombre de voix se portant d'un côté ou de l'autre, pour faire pencher la balance à droite ou à gauche. C'est ainsi, dernièrement qu'une coalition de quelques cabaretiers et brasseurs mécontents et de quelques pensionnés désappointés, a suffi pour renverser non-seulement la majorité libérale de Gand, mais encore pour détruire, sans que le pays y fût préparé, un gouvernement qui se croyait certain de la majorité pour longtemps encore dans les deux Chambres.

En présence de ce fait, qu'une centaine ou deux de voix, habilement conquises, peuvent donner non-seulement le pouvoir, mais la manipulation d'un budget de deux cents millions et de tout le patronage que cela comporte, s'imagine-t-on qu'il ne se trouvera pas, à un moment donné, des gens peu scrupuleux sur les moyens à employer pour atteindre ce résultat ?

Ne voit-on pas, pour ainsi dire, à chaque élection, la fraude, la corruption, la violence même morale ou physique, employées tour à tour pour obtenir les voix des électeurs, faibles ou dépendants ?

Puis, si nous sortons des comices électoraux, n'avons-nous pas déjà vu à maintes reprises, les diverses administrations qui se sont succédé au pouvoir, employer les millions de la nation à doter tantôt une localité, tantôt une autre, d'établissements ou de travaux, dans le dessein d'influencer des élections prochaines?

La législature n'a-t-elle pas été appelée, récemment encore, à voter une loi spéciale pour réprimer les fraudes électorales et pour empêcher le trafic des votes?

Digitized by Google

Tous ces faits indiquent d'une façon claire et pour ainsi dire palpable, que le corps électoral n'est pas composé d'une façon à donner à la nation qu'il représente, qu'il engage tout entière, la garantie certaine que l'intérêt public est le seul guide des électeurs dans les choix qu'ils sont périodiquement chargés de faire.

C'est donc sur les remèdes à apporter à cette situation que l'attention des citoyens, amis de leur pays et soucieux de son avenir, doit se porter.

V

Il nous semble évident que la réforme de 1848 n'a pas produit les résultats que ses partisans en attendaient; que cette réforme, au lieu de démocratiser le corps électoral et d'élargir la base des pouvoirs publics, a eu, par les causes indiquées plus haut, pour effet de faire échouer la puissance, effective, réelle, qui ne devrait appartenir qu'à la nation entière, entre les mains d'une classe besogneuse, égoïste et peu scrupuleuse, qui conduirait l'État à sa perte, si l'on n'y portait un prompt et énergique remède.

Je l'ai dit plus d'une fois à la tribune, le gouvernement deviendra bientôt impossible si, à chaque élection, pour satisfaire les intérêts d'un certain nombre d'électeurs, on doit voter des séries de travaux publics et engager pour plusieurs années les ressources du trésor.

Le gouvernement doit absolument rentrer dans le rôle qui lui est assigné par la Constitution de 1831, celui de gardien et de protecteur des libertés de tous. Il n'est pas chargé de faire le bonheur de la nation; tous les trésors de la terre ni toute la science accumulée des siècles n'y suffiraient pas.

Réduit à ce rôle simple, vrai, utile, le gouvernement n'est plus une tâche impossible; il peut être laissé aux hommes de sens droit, animés de l'amour du bien public.

Mais qui doit faire rentrer le gouvernement dans les fonctions que la Constitution lui a assignées? La nation seule a ce pouvoir, par son organe constitutionnel, le corps électoral.

Nous tournons donc dans un cercle vicieux; car c'est le corps électoral qui a fait le gouvernement ce qu'il a été jusqu'ici, et, comme il croit être intéressé à maintenir le système actuel, il est peu probable que, de propos délibéré, il consente à se dé-

Digitized by Google

pouiller lui-même de l'influence qu'il croit nécessaire à son intérêt.

Mais le corps électoral n'est pas unanime; divisé en fractions d'opinions et d'intérêts divers, il s'apercevra bientôt que ses vrais intérêts, ses intérêts durables, ceux qu'il doit léguer à ses enfants, sont identiques à ceux de la nation entière.

Il finira par se convaincre d'expérience, qu'il ne suffit pas de s'enrichir soi-même, mais qu'en même temps il ne faut pas appauvrir les autres. A quoi servirait-il de posséder seul des provisions au milieu d'un équipage affamé ?

Le propriétaire, l'industriel, le capitaliste, qui poussent aujourd'hui le gouvernement dans la voie des dépenses sous prétexte que cela fait marcher les affaires et le commerce, n'ont-ils pas encore compris que les impôts pèsent à peu près également sur tous, que pour les payer l'ouvrier doit faire augmenter son salaire, sous peine de mort pour lui et pour sa famille, que le salaire augmenté pèse sur les frais de production, lesquels déterminent, non le prix qui est réglé par l'offre et la demande, mais le bénéfice ou la perte du producteur, et que là où les frais généraux sont élevés par suite d'impôts qui ont haussé les salaires, les crises commerciales, industrielles, financières et quelquefois politiques, sont fréquentes et peuvent être dangereuses.

Réformer l'ancien système étant reconnu nécessaire, est-ce au corps électoral qui l'a soutenu jusqu'ici qu'il faut demander d'entrer dans une nouvelle voie? Il me paraît que poser la question c'est la résoudre.

Non. Pour obtenir un nouvel esprit, de nouvelles idées dans le gouvernement, il faut changer le corps électoral.

M. Delcour et beaucoup de ses amis croyaient qu'il suffirait d'éliminer les cabaretiers pour changer l'esprit du corps électoral ; je ne pense pas que ce remède soit efficace. Les cabaretiers éliminés, le réformateur serait amené à attribuer à une autre catégorie d'électeurs ses mécomptes et ses déceptions.

Demanderait-il encore l'élimination de ceux-ci ? Il le devrait pour être logique ; mais d'élimination en élimination il arriverait à réduire le corps électoral à une minime fraction de la nation.

Demandera-t-on de retourner au corps électoral de 1847 réduit à 50 ou 60,000 électeurs? On le voudrait qu'on ne le pourrait pas. Il est peu probable que l'on obtienne le consentement des électeurs que l'on voudrait faire rentrer

Digitized by Google

dans la masse inerte de la nation. Le vent n'est pas de ce côté. Il souffle du côté contraire. Malheur au parti qui ne s'en apercevra pas à temps !

C'est donc à l'extension de la base électorale qu'il faut recourir pour arriver au résultat voulu. Il faut noyer les catégories de privilégiés, les intérêts de classe ou de profession, dans la masse des citoyens ; pour cela il faut que les 11,000 cabaretiers électeurs ne pèsent pas plus dans la balance électorale que les épiciers, les tailleurs ou les cordonniers, et il n'y a pas plus de raison ou de justice à attribuer les maux de la société et les malheurs des partis aux cabaretiers qu'aux banquiers et aux avocats. Si même mon avis m'était demandé, j'accuserais plutôt ceux-ci que les autres.

Élargir les bases du corps électoral ! C'est fort facile à énoncer ! mais après ? Les uns objectent que l'électorat est une fonction, et qu'il est inutile, dangereux même, surtout au point de vue des masses, que le grand nombre en soit investi.

A ceux-là je réponds que l'électeur n'est pas plus un fonctionnaire que le contribuable, dont les deniers servent à payer les services que rendent les hommes chargés du travail gouvernemental. Celui qui paie a droit non-seulement de contrôler l'emploi de son argent par ses mandataires, mais de consentir la perception de sa quote-part dans les dépenses. C'est la règle inscrite dans le *bill of rights* de 1687 en Angleterre, dans la Déclaration d'indépendance des États-Unis de 1776 et dans la Déclaration des droits de l'homme de 1789 et dans toutes nos vieilles chartes. — Une nation ne peut se dire complétement libre que lorsque tous les citoyens, responsables de leurs actes, sont appelés à consentir l'impôt et les lois, par leurs mandataires, s'ils ne le votent directement.

Cependant, je ne demande pas le suffrage universel pour la Belgique ; je ne crois pas que la nation soit prête à l'exercer utilement. Si elle était mûre pour cette réforme, cette réforme serait déjà accomplie, car aucune puissance, aucun gouvernement, aucune combinaison politique ne pourrait résister un instant à une nation réclamant l'exercice de ses droits.

Je ne demande même pas de modification à la Constitution. Je suis d'avis que si l'on rentrait tout simplement dans la légalité constitutionnelle, d'où nous ont fait sortir des législatures réactionnaires, les bases du corps électoral seraient assez élargies pour que tous ceux qui aspirent à y entrer puissent devenir électeurs en payant le cens constitutionnel.

Digitized by Google

Ce n'est pas, je le déclare sans détour, que j'aie une répugnance quelconque à modifier la Constitution là où elle est défectueuse; l'histoire nous montre trop bien les constitutions se modifiant d'elles-mêmes avec le temps, et celles que l'on a voulu faire immuables écrasant les nations sous leurs ruines, pour que j'aie ce fétichisme d'un autre âge. Mais je ne vois aucune utilité à aborder des formalités sans nombre, qui offrent le désavantage d'émotionner l'opinion publique, pour arriver à un résultat que l'on peut atteindre tout simplement en rentrant dans l'esprit même de la Constitution comme dans son texte le plus strictement interprété.

L'adjonction pour former le cens, des centimes additionnels ajoutés aux contributions directes et au profit de la province et des communes, nous donnerait déjà un accroissement considérable du corps électoral : 40 à 50,000 électeurs au moins.

Cela suffirait pour contrebalancer certains intérêts égoïstes et spéculateurs qui enrayent aujourd'hui la marche régulière et paisible du gouvernement. Cela donnerait en même temps une stabilité plus grande à l'opinion exprimée par les votes. Il faudrait, avec cinquante mille électeurs de plus, d'autres raisons que les rancunes et le mauvais vouloir de quelques cabaretiers, de quelques pensionnaires de l'Etat ou de porteurs d'actions ou d'obligations, pour renverser un parti.

VI

Lorsque, il y a trois ans, j'ai présenté ce système à la Chambre, on y a fait les objections suivantes : Votre système n'est pas constitutionnel. Je réponds à cela que l'article 47 de la Constitution ne parle que d'impôts directs, sans faire de distinction entre le genre d'impôts ni entre les emplois ou services auquels ils sont appliqués, que ce sont les lois électorales faites après le vote de la Constitution qui ont restreint autant qu'elles l'ont pu, sans violer manifestement le texte, les bases du cens électoral.

Le pays serait même fondé à réclamer, pour la formation du cens électoral, tous les impôts directs qu'il paye, à quelque titre que ce soit, à l'Etat, à la province ou à la commune.

Je ne vais pas aussi loin, car je demande seulement, pour le moment, l'adjonction des centimes additionnels aux contributions directes de l'Etat.

A chaque jour sa tâche. Quand une nouvelle couche sociale

Digitized by Google

aura compris l'importance des droits politiques, elle se les fera accorder.

Une autre objection est celle-ci : Il dépendra donc des provinces et des communes de créer à volonté des électeurs en augmentant, selon l'occurrence, les centimes additionnels.

A cela je réponds d'abord que les impôts communaux doivent être approuvés par les députations permanentes qui n'admettraient pas facilement des taxes purement électorales ; ensuite que rien n'est plus simple que de limiter par la loi le maximum des centimes qui seraient comptés dans le cens.

On m'objecte encore, et je dois admettre toute la force de l'objection, que je ne fais rien dans le cens de l'admission de la capacité comme base du droit électoral.

Sans doute la capacité, largement entendue, serait une base plus solide que le cens, qui peut chaque année être modifié et même supprimé entièrement par la Chambre des représentants. Car, en vertu de son droit d'initiative, celle-ci pourrait, en effet, soit donner l'impôt personnel et les patentes aux communes et se réserver le fonds communal actuel, ce qui réduirait le corps électoral de plus de moitié et les éligibles au Sénat des deux tiers sinon des trois quarts; soit même supprimer ces impôts, si elle faisait assez d'économies pour se permettre cette largesse.

Ne pourrait-on pas trouver aussi des combinaisons avantageuses pour remplacer l'impôt foncier actuel par des taxes indirectes qui pèseraient moins sur la propriété sans être moins productives pour le trésor public. Le pays serait-il condamné à perpétuité à l'impôt direct? Si un financier inventif ou un économiste de génie trouvait le moyen de se passer de receveurs de contributions, n'y aurait-il donc plus d'hommes capables d'être citoyens et électeurs dans un pays dont le gouvernement pourrait se passer d'impôts.

J'admets que la capacité définie d'une façon large et libérale par la loi serait une meilleure base du droit politique de l'électorat que le cens; j'admets volontiers cette base pour la commune et la province, mais je suis forcé de reconnaître que le texte comme l'esprit de la Constitution imposent le cens comme condition de l'électorat aux Chambres et de l'éligibilité au Sénat.

Je ne suis point de ceux qui pensent que l'on peut torturer la lettre ou le texte des lois ou des constitutions pour en faire sortir l'esprit.

Digitized by Google

Or, le cens étant la seule base constitutionnelle du droit électoral pour les Chambres, je ne puis admettre qu'on la change sans suivre les formes voulues pour amender la Constitution.

En ajoutant les centimes additionnels au cens électoral, non-seulement je ne torture pas le texte de l'art. 47 de la Constitution, mais j'y fais rentrer les lois électorales qui en sont sorties.

Je voudrais faire plus; je voudrais restituer aux campagnes une partie de l'influence qu'elles ont perdue par la réforme électorale de 1848. Je ne veux pas retourner, pour atteindre ce but, au cens différentiel des lois antérieures; je le crois injuste et mauvais.

Que chaque partie de la population pèse de son poids proportionnel dans la balance, rien de plus juste et la politique durable ne peut être fondée que sur la justice; que les villes ajoutent au poids naturel de leur population et de leurs richesses, celui de leur intelligence politique et de leur aptitude plus grande au maniement des affaires, je n'y vois rien à reprendre; mais monopoliser de fait l'élection, c'est prétendre à une part plus grande que son droit.

Je trouve parfaitement injuste, impolitique et dangereux à tous les points de vue et pour tous les partis, vieux ou jeunes, en formation ou en décadence, que l'électeur de l'arrondissement de Bruxelles ait à voter pour plus du dixième de la représentation nationale; que celui de Gand, d'Anvers, de Liége en aient ensemble un sixième; que ces quatre villes nomment, en fait et en réalité, plus du quart des deux Chambres tandis qu'elles ne comptent que le dixième de la population totale du pays.

Les situations rentreraient dans la vérité des faits et du droit si le pays était divisé en districts électoraux nommant chacun deux représentants et un sénateur, c'est-à-dire contenant 80,000 âmes aussi approximativement que possible.

On éviterait par là de grands désavantages et même de grands dangers; de plus, on assiérait la politique générale du pays sur une base plus stable et moins mobile que celle que présentent de grands districts qui peuvent être mus par une question d'intérêt local, momentané, ou soulevés par des intérêts privés habilement dissimulés et qui, profitant de l'égalité plus ou moins grande des partis en présence, peuvent fausser en une seule élection toute la représentation nationale

Digitized by Google

et imposer momentanément au pays un gouvernement antipathique qui troublerait profondément la nation toute entière.

Le vote uniforme de tous les électeurs pour deux représentants et un sénateur aurait en premier lieu l'avantage de les mettre tous sur un pied d'égalité, non-seulement sous le rapport du cens, mais en même temps sous celui de l'influence politique.

Ensuite, l'élu devrait être mieux connu et le serait certainement mieux des électeurs; la personnalité qui, dans les grands centres, disparaît en quelque sorte au milieu d'une série de noms choisis, soit dans des conciliabules dont l'électeur n'est souvent pas même informé, soit par des coteries qui s'imposent au nom d'une opinion, reprendrait sa place légitime en même temps que sa responsabilité.

Ce n'est plus vis-à-vis de quelques électeurs groupés plus ou moins habilement que le représentant serait responsable, mais vis-à-vis de ses électeurs dont il connaîtrait les tendances et les opinions. Dans ce système, il ne suffirait plus du déplacement de quelques voix dans un arrondissement pour changer toute la politique du pays, il faudrait un revirement réel et sensible de l'opinion publique.

Enfin, les députés, ce qui n'est pas moins important, pouvant mieux compter sur leurs électeurs auraient une indépendance plus grande que lorsqu'ils doivent compter avec des coteries irresponsables, souvent anonymes et tenue sous l'influence occulte soit d'une opinion religieuse, soit du gouvernement que les représentants ont pour mission principale de contrôler sans cesse.

Cette division des colléges électoraux en sections nommant chacune deux représentants et un sénateur aurait un autre avantage, c'est de rapprocher l'électeur des campagnes de l'urne électorale et de lui épargner des déplacements coûteux qui le placent dans une position d'infériorité notable vis-à-vis des citadins qui votent sans déplacement et sans se déranger de leurs affaires. Elles couperaient court aussi à beaucoup de dépenses électorales inutiles et qui nuisent à l'estime réciproque que doivent se porter l'électeur et l'élu. Elle faciliterait enfin l'arrivée aux affaires de jeunes gens de talent, mais sans fortune, ce qui est indispensable si l'on veut que le gouvernement ne périsse pas, faute d'hommes capables et expérimentés.

Digitized by Google

VII

Je sais les reproches que l'on fera à cette réforme.

On dira qu'en ôtant aux grandes villes l'influence politique prépondérante que leur donne le système actuel, le pays sera exposé à tomber sous le joug de l'inexpérience politique des électeurs campagnards qui se laissent volontiers guider par le grand propriétaire.

Je ne méconnais pas la valeur de cette objection, mais elle est moins forte qu'on ne le croit. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner les faits.

Prenons l'arrondissement de Bruxelles qui nomme treize députés et sept sénateurs; admettons que deux ou trois cantons ruraux nomment des conservateurs catholiques, mais par compensation n'aura-t-on pas l'arrondissement de Louvain qui nommera à coup sûr deux libéraux au lieu de cinq catholiques; n'en serait-il pas de même à Anvers et Gand, qui ne nomment aujourd'hui que des conservateurs, plus ou moins progressistes?

Je pense que cette division serait favorable à l'opinion libérale progressiste et qu'elle aurait pour résultat immédiat la fusion des conservateurs de toutes nuances en un seul parti qui rallierait les libéraux conservateurs aux catholiques de même nuance. C'est pourquoi je désire cette réforme.

Aussitôt que la religion sera définitivement séparée de la politique, ce qui se fera avant longtemps, beaucoup de questions d'une solution difficile aujourd'hui, se résoudront en quelque sorte d'elles-mêmes et sans effort. Par exemple les représentants de toutes nuances voteront pour ou contre le budget de la guerre, non parce qu'ils sont libéraux ou catholiques, pour faire pièce à leurs adversaires, mais parce qu'ils auront la conviction de l'utilité ou de l'inutilité d'une armée dans un pays neutre et qui n'a pas d'ennemis.

VIII

On me demandera peut-être si la réforme que je propose, est la seule question à résoudre en Belgique, si elle suffit seule aux besoins du moment. Je ne pense pas avoir dit un seul mot qui puisse faire croire un instant que la réforme électorale soit

Digitized by Google

le but unique des efforts d'une politique libérale et progressive.

Ce que je propose est le moyen de rendre à la nation, sans sortir des termes précis de la Constitution qui est la garantie de tous, une action plus directe et plus décisive sur ses propres affaires. Quand le corps électoral se composera de 150 à 160,000 censitaires au lieu de 100 à 110,000 il sera moins sujet à être dominé par l'influence des intérêts privés, soit de fonctionnaires, soit de spéculateurs, soit de certaines combinaisons industrielles ou commerciales que le corps actuel, divisé comme il l'est, en fractions à peu près égales. La nation plus largement représentée saura mieux se faire écouter des pouvoirs. Les campagnes pesant de leur poids légitime dans la balance politique sauront mieux exiger de leurs représentants un contrôle efficace de la gestion des affaires publiques.

Sans doute des questions très-graves restent à résoudre, questions que l'on élude depuis longtemps et qu'il faudra aborder sans retard.

En premier lieu vient la diffusion de l'instruction jusques dans les coins les plus obscurs où elle n'a pas encore pénétré.

A quelque point de vue que l'on se place, la nécessité de donner aux générations nouvelles les éléments de l'instruction, c'est-à-dire, l'instrument qui leur permettra d'élever graduellement leur niveau intellectuel et moral, n'est ni ne peut être contestée.

Au point de vue politique, pour ne citer que celui-là, il faut prévoir le cas où, sous la pression, soit des événements intérieurs, soit sous celle de l'opinion publique qui s'accentuera chaque jour davantage, il n'en faut pas douter, il faudra rendre à la nation l'exercice complet de ses droits politiques par le suffrage universel. Ne vaut-il pas mieux que la nation soit préparée à cet événement, inévitable tôt ou tard, que de s'en trouver investie comme en France, sans savoir en faire un autre usage que de remettre, éperdue, le pouvoir aux mains d'un seul?

En même temps et d'urgence se présentera la question économique qui exige une solution radicale.

Nous l'avons vu plus haut, les dépenses publiques, sous l'influence des grandes villes nommant plus du quart de la représentation nationale se sont élevées à un chiffre que le royaume des Pays-Bas n'avait pas atteint, malgré sa dette et ses colonies, et qui faisait faire à nos devanciers de si beaux discours contre la prodigalité de Guillaume Ier.

Digitized by Google

L'impôt seul fait face aux dépenses publiques, l'État n'a que des dettes et aucun autre revenu que l'impôt.

Or, les contributions directes, qui servent de base aux droits électoraux, produisaient en 1835 environ 30 millions; elles n'en produisent que 36 à 37 aujourd'hui, malgré la création de deux taxes directes nouvelles au profit de l'État, celle sur les débits des boissons distillées, et celle sur les débits de tabacs.

Pendant le même temps les impôts indirects ont monté de 40 millions environ à plus de cent millions en y comprenant le fonds communal, et sans y compter le produit des canaux et rivières, des chemins de fer ni autres revenus de biens ou de capitaux domaniaux.

Il est incontestable que les impôts indirects, pesant sur la consommation et le travail, frappent le plus directement sur le peuple qui doit non-seulement rembourser aux intermédiaires le montant des sommes qu'ils ont avancées, mais de plus l'intérêt de ces avances, les risques courus à leur sujet et les frais de perception qui sont très-élevés puisque dans certains cas ils absorbent 20 à 25 p. c. du produit brut. On peut donc dire que cent millions versés au trésor coûtent au peuple qui les paye cent dix à cent vingt millions.

L'impôt indirect est une diminution des salaires, a dit un des hommes d'Etat les plus distingués qui aient été aux affaires en Belgique. Or, voyons l'effet que produit cette énorme somme répartie sur les 900,000 familles de travailleurs agricoles ou industriels que renferme le pays, en sus des 100,000 familles de propriétaires, rentiers, industriels, commerçants ou fonctionnaires, qui complètent la nation. Si l'impôt était réparti également sur tous, cela ferait 110 à 120 francs par famille et par an, mais admettons que cette charge se réduise même à moitié, pour les plus pauvres, n'est-ce pas là déjà une charge bien lourde et qui a pour conséquence immédiate le malaise qui règne dans toutes les classes de travailleurs, et la nécessité où ils se trouvent de demander sans cesse des augmentations de salaire qui mettent les patrons hors d'état de lutter sur les marchés étrangers en concurrence avec des nations gouvernées plus économiquement.

Cette situation a d'autres conséquences encore, les travailleurs, exclus de toute action politique directe et comprenant d'une façon plus ou moins précise la cause de leur malaise, se disent exploités par les classes gouvernantes; dans ces dispositions il n'est pas étonnant, le contraire le serait plutôt, qu'ils

Digitized by Google

éprouvent le besoin de se grouper et de se combiner pour la défense commune ; que dans ce milieu, non préparé par l'étude des phénomènes économiques et sociaux, les théories les moins justifiées par l'expérience trouvent créance pourvu qu'elles promettent le soulagement des misères.

Au socialisme gouvernemental et administratif, a répondu nécessairement et inévitablement le socialisme des masses, qui, profitant des avantages que procure la facilité des communications, s'est organisé dans tous les pays où les mêmes causes subsistent et s'est entendu pour se soutenir mutuellement.

Supprimez la cause du malaise des classes ouvrières et travailleuses, laissez intactes entre leurs mains les ressources qu'elles gagnent péniblement par leurs labeurs, et vous ne supprimerez sans doute pas le grand mouvement qui entraîne les masses vers l'amélioration de leur condition, mouvement légitime et qu'il faut favoriser ; mais vous rendrez ce mouvement fructueux et salutaire en le laissant prendre sa direction naturelle vers la paix et les œuvres fécondes au lieu de le pousser dans les voies de la lutte et de la destruction.

Sans doute pour arriver à ce résultat, il faudra que le gouvernement abandonne ce rôle providentiel qu'il aimait tant à jouer depuis 1848. En le faisant, il ne fera du reste qu'imiter la Providence elle-même qui s'en remet aux efforts responsables de chacun pour que chacun se tire d'affaire et qui n'aide que ceux qui s'aident eux-mêmes.

Il faudra commencer par laisser, selon le vœu de l'art. 7 de la Constitution, la liberté personnelle intacte, en laissant chacun choisir sa carrière sans le forcer à interrompre son apprentissage au moment le plus décisif, pour l'étude obligatoire de la charge en douze temps. La première tâche à accomplir par le corps électoral rendu plus fort et mieux réparti sera donc de réduire notre établissement militaire exagéré et ruineux pour les classes ouvrières qui en portent presque entièrement le poids, pour arriver à transformer graduellement notre organisation défensive jusqu'à ce que l'armée permanente soit entièrement métamorphosée en milice nationale purement défensive, n'imposant à tous que des charges légères et égales.

Ce premier dégrèvement obtenu, et il équivaudrait, en moyenne pour chaque famille, à trente journées de travail par an, il faut aviser à rembourser la dette qui, sous prétexte de travaux d'utilité publique, permet d'extraire chaque année

Digitized by Google

trente millions sous forme d'intérêts et d'amortissement des poches du travailleur qui n'a ni consenti à se grever de cette lourde charge, ni tiré une part correspondante des bénéfices réalisés par quelques spéculateurs.

Les budgets de l'armée et de la dette publique emportent les deux tiers et même plus de tous les impôts payés par la nation. Leur suppression ou leur réduction dans de fortes proportions permettrait de simplifier notre système d'impôts, de façon à dégrever le travail et l'industrie d'une façon à peu près complète, et la mettre sur un pied d'égalité avec l'industrie suisse qui s'est développée d'une façon normale et saine en n'ayant que des charges légères à supporter comparativement à ses concurrents.

D'autres dépenses inutiles ou même nuisibles peuvent encore être ou supprimées ou réduites. Le budget des travaux publics prend des proportions inquiétantes pour l'avenir, les actionnaires, obligataires et créanciers, aidés de la bureaucratie, poussent le gouvernement à se substituer à l'entreprise particulière dans ses obligations et sa responsabilité.

Dans les derniers jours de la session dernière, quand on avait à peine le temps d'étudier et de discuter des lois économiques les plus importantes, entre lesquelles, une grave modification des accises, un système nouveau de rémunération des miliciens, un projet de dotation de travaux publics grevant un budget en déficit de quinze millions de dépenses en faveur d'arrondissements où des elections allaient avoir lieu, — le gouvernement soumit aux Chambres un projet qui double et au-delà l'exploitation des chemins de fer de l'Etat, alors que l'on ne donnait aux députés déjà surcharges de travail pas même le temps matériel de lire les documents justificatifs, encore moins le temps d'en vérifier la sincérité et l'exactitude.

En Angleterre, la Chambre avant d'aborder une question aussi grave, la Chambre, même avant la réforme électorale, eût ordonné une enquête et aurait voulu savoir s'il y avait lieu pour l'Etat d'entrer plus avant dans l'industrie des transports, si cette industrie lui procure en réalité, ainsi qu'on l'affirme, des bénéfices; s'il y avait lieu pour la nation de racheter au moyen d'engagements irrévocables des chemins de fer qui étaient déjà sa propriété et qui devaient lui être remis, sans charges, au terme de la concession ; enfin, si les lignes reprises valaient, en réalité, les rentes dont on allait grever le pays, sans compter toutes les charges et la responsabilité d'une exploitation qui

Digitized by Google

jusqu'ici n'a donné que de la perte ou des résultats insignifiants. La Chambre a passé outre, on a discuté de nuit et on a voté en clôturant la discussion sur les discours des défenseurs du projet du gouvernement, sans permettre aux adversaires de répliquer.

Cette fin de session donne la mesure exacte du système de gouvernement produit par la réforme de 1848. Elle montre, d'une façon palpable et visible pour les moins clairvoyants, que ce système a fait son temps, qu'il faut infuser au corps électoral une large dose de sang nouveau et modifier une division des colléges qui donne aux grands centres une prépondérance trop marquée.

C'est pour apporter mon contingent de renseignements et de raisons à cette réforme urgente que j'ai écrit à la hâte ces quelques pages qui, sans apporter sans doute dans un débat entamé depuis longtemps des éléments bien saillants ni bien nouveaux, auront atteint leur but si elles contribuent à démontrer la nécessité d'une réforme électorale, en vue d'épargner au pays de graves complications.

AD. LE HARDY DE BEAULIEU.

Digitized by Google

LE ROMAN MODERNE EN ANGLETERRE

—

WILKIE COLLINS ET MISS BRADDON

> S'attacher au vrai en toutes choses, voir et saisir les objets comme ils sont, moins juger qu'aider a connaître, tel est le devoir du critique.
>
> MATHEW ARNOLD.

Depuis une vingtaine d'années, le nombre des romanciers anglais s'est accru dans une proportion considérable; tous les genres ont été exploités par eux avec succès, et le plus grand nombre de ces écrivains sont arrivés, en France et en Belgique, à une réputation méritée. Toutefois, certains auteurs, favorisés par le goût de l'époque, ont trouvé, plus rapidement que d'autres, le public empressé à accueillir leurs productions; tels sont les deux maîtres du roman à sensation anglais, « *Sensation novel* : » M. Wilkie Collins et Miss M. E. Braddon.

Le talent de ces deux littérateurs offre au critique plus d'un point de comparaison : leurs procédés sont souvent les mêmes; ils possèdent tous deux, au plus haut degré, l'art d'intéresser le lecteur; enfin, si la gaîté franche, la joyeuse simplicité sont absolument inconnues aux personnages de leur invention, la raillerie fine et profonde leur est très-familière, et une situation d'un comique réel vient parfois agréablement varier les sombres tableaux qu'ils se plaisent tous deux à reproduire.

Wilkie Collins fut apprécié par les lecteurs du continent longtemps avant Miss Braddon. Forgues lui rendit justice dans la *Revue des Deux-Mondes*, puis traduisit quelques-uns de ses romans : *Le Phare* (*The light house*), d'abord; *Le Secret* (*The dead Secret*), ensuite; mais ce dernier fut plutôt interprété librement que réellement traduit.

La notoriété de M. Collins en dehors de sa patrie date seulement de l'apparition de *La Femme en blanc* (*The woman in white*),

Digitized by Google

ouvrage traduit plusieurs fois, publié en volume et en feuilleton, et considéré généralement comme le chef-d'œuvre de son auteur.

Nous ne sommes pas de cet avis : nous préférons beaucoup à « *La Femme en blanc* » quelques-unes des nouvelles détachées publiées précédemment par Wilkie Collins, et surtout son dernier roman : *The Moonstone* (1) (*Le Diamant*). Ce roman est supérieur de toute façon à ce qu'il avait produit jusqu'ici : le style en est plus soigné, sans avoir rien perdu de son originalité habituelle, et la fiction, sinon tout à fait neuve, est infiniment moins rebattue.

Le *Moonstone*, de même que *La Femme en blanc*, est divisé en récits qui s'achèvent et se complètent quoiqu'étant faits par des individus de genres absolument différents; nous considérons cette forme comme très-heureuse; elle a été essayée par divers romanciers, mais jamais avec autant de succès que par l'auteur dont nous parlons.

Il nous est aisé de justifier notre prédilection pour cette manière de conduire le roman : chaque conteur, suivant à son tour le fil de la narration, juge les événements au point de vue qui lui est personnel, et place par cela même le passé et l'avenir sous un jour nouveau pour le lecteur; un des éléments ordinaires de monotonie est donc supprimé, pourvu que le romancier parvienne à bien conserver l'individualité de ses personnages, le médecin ne pouvant relater les faits de la même façon que l'avocat, ni l'intendant juger les caractères comme le fera, quelques pages plus loin, le grand seigneur, son maître. Cette forme admise, on comprend qu'il soit plus facile de laisser dans l'ombre les énigmes dont le dénouement seul doit donner le mot, sans qu'on s'étonne à chaque instant du peu de perspicacité que montre le héros à deviner ce qui paraît évident au lecteur dès les premières pages.

Dans le *Moonstone*, le fantastique est mêlé à la vie positive avec beaucoup d'adresse; non ce fantastique aussi inexplicable qu'inexpliqué dont s'est contentée notre jeunesse, mais une certaine dose de merveilleux difficile à introduire dans le roman moderne; Wilkie Collins y est parvenu : d'une part, en y introduisant l'Orient, seule patrie laissée de nos jours aux invraisemblances et à la poésie légendaire; d'autre part, en y faisant intervenir le somnambulisme dont il a tiré un parti fort ingénieux. Quant à la portée morale du livre, elle n'est guère appréciable. Wilkie Collins, non plus que Miss Braddon, ne sont des écrivains moralisateurs. Rendons-leur cependant justice : quels que soient les caractères de perversité

(1) ***Moonstone*** se traduit littérallement ***Pierre de lune.***

Digitized by Google

froide qu'ils aiment à mettre en action, tous deux ont l'habitude de faire triompher la vertu : leurs opprimés paraissent généralement compter sur l'intervention de la Providence, au moins autant que sur leurs propres efforts, pour l'emporter sur leurs ennemis; et l'hécatombe d'honnêtes gens, faite dans le cours de l'ouvrage, n'est jamais assez complète pour qu'il n'en reste quelques-uns à récompenser au dénouement.

Dans la préface du *Moonstone*, l'auteur déclare n'avoir eu d'autre but que de montrer comment les modifications les plus inattendues, les transformations les plus singulières, peuvent s'opérer dans les caractères sous l'influence de chocs violents ou d'impérieuses nécessités; c'est donc une étude psychologique qu'il a faite et non une leçon qu'il a voulu donner.

Wilkie Collins débuta dans la carrière littéraire par une histoire de la vie de son père, peintre de talent, (*Memoirs of William Collins, R. A.*). Cette origine explique comment il a pu décrire avec tant de vérité, dans un de ses premiers romans, *Hide and Seek*, (*Cacher et Trouver*), une fraction du monde des artistes toute spéciale à l'Angleterre, et pourquoi les peintres sont toujours traités par lui avec une certaine partialité. Après les *Mémoires sur William Collins*, *Antonina ou la Chute de Rome* (*The fall of Rome*), composé depuis longtemps déjà, fut publié par Bentley. Les critiques anglais du moment reçurent cette production, où l'inexpérience du jeune écrivain se fait sentir à chaque ligne, avec plus de louanges et d'enthousiasme même qu'elle ne le méritait. Il est bon de constater en passant que la critique ne décourage pas toujours les débutants. *Antonina*, histoire du ve siècle, est un roman historique quant aux événements; à l'exception de l'empereur Honorius et d'Alaric, roi des Goths, les personnages sont tous d'imagination, mais parfaitement admissibles et tout à fait dans l'esprit de l'époque.

Pour compléter cette analyse rapide des ouvrages de Wilkie Collins, nous devons encore citer *Basil*, conception étrange, fiévreuse, qui peut lutter avantageusement avec les romans-feuilletons les plus bizarres parmi ceux qui s'impriment tous les jours; puis *After dark*, (*Après le crépuscule*), et *The queen of hearts* (*La Reine de cœur*), recueils de nouvelles dont quelques-unes ont un grand mérite; *After dark* a été réimprimé par le baron Tauchnitz. Nous avouons une certaine sympathie pour ce petit volume : parmi les histoires qu'il contient, nous attirons l'attention sur *La Lettre volée* (*The stolen letter*), et sur *Un Lit terriblement étrange* (*A terribly strange bed*), comme pouvant compter parmi ce que Collins a écrit de meilleur. En revanche, si l'exactitude dont nous voulons faire preuve

Digitized by Google

nous le permettait, nous passerions volontiers sous silence *No name* (*Sans nom*), œuvre de transition comme style et comme procédés, visant d'un bout à l'autre à l'effet, et dans laquelle l'invraisemblance des situations est poussée à sa dernière limite; en outre, malgré le succès de lecture qu'a obtenu ce livre, personne ne peut nier que la donnée n'en soit particulièrement désagréable.

Il nous reste maintenant à parler d'*Armadale*, ouvrage de prédilection de son auteur, qui, cette fois, ne prétend pas seulement amuser et qui atteint en effet un but plus sérieux. Tout en faisant une large part à ce qu'il est convenu d'appeler la fatalité, Collins réussit à démontrer comment le dévouement sincère et désintéressé, l'affection persévérante, parviennent à triompher des chances les plus fâcheuses, des obstacles les plus pénibles à surmonter. Toutefois, ce succès n'arrivant qu'à la dernière page des trois volumes, il est peut-être permis au lecteur de se lasser d'une lutte trop longue; c'est le reproche que nous avons entendu formuler souvent, mais qui n'ôte rien au mérite réel d'un livre composé évidemment avec réflexion et écrit avec grand soin. Wilkie Collins, qui habite Londres maintenant, a fait à Paris de fréquents séjours qui n'ont aucunement modifié son génie, bien véritablement anglais.

L'œuvre de Miss Braddon se compose, jusqu'à présent, de treize ou quatorze ouvrages qui peuvent être divisés en deux catégories; nous placerons dans la première les trois ou quatre romans de mœurs, qui ne contiennent, pour forcer l'intérêt, ni résurrections imprévues, ni substitutions de personnes, enfin, aucun de ces moyens employés par Miss Braddon aussi bien que par Wilkie Collins comme ressorts principaux de leurs productions à effet; la seconde catégorie contiendra naturellement toutes ces variations d'un thème unique auxquelles on a donné le titre de : ***roman à sensation***, tels sont *Aurora Floyd*, *Lady Audley*, *Eleanor's victory* (*le Triomphe d'Eleanor*), *Lady Lisle*, *John Marchmont's legacy* (*le Testament de J. Marchmont*), *Rupert Godwin*, *Sir Jasper's Tenant* (*le Locataire de sir Jasper*), et quelques autres encore.

M. et Mme Bernard-Derosne ont traduit presque tous les romans que nous venons d'énumérer et sont arrivés à rendre aussi fidèlement que possible le génie spécial de Miss Braddon; M. Derosne a aussi interprété avec un rare bonheur d'expressions quelques nouvelles humoristiques du même auteur, qui ont été trop peu remarquées. Parmi ces bluettes, nous mentionnerons *Le capitaine Thomas*, *Mon premier jour de Noël heureux*, et surtout *Mes filles*, comme de petits chefs-d'œuvre de genre. Le vrai comique, l'originalité de bon aloi, s'y révèlent sans effort apparent; leur grand mérite est

Digitized by Google

aussi de montrer sous un aspect imprévu le talent de l'écrivain. La meilleure preuve de ce talent se trouve, au surplus, dans le succès qu'ont obtenu ces romans, car il faut que le charme du conteur soit bien réel pour faire accueillir avec empressement par le public ces amplifications répétées d'un même sujet. Dans la nomenclature faite plus haut, nous avons omis à dessein *Henri Dunbar;* de toutes ces effrayantes conceptions, c'est, à notre avis, la plus remarquable. L'auteur y a fait un essai très-heureux de la forme narrative dont nous avons énuméré les avantages; l'éternelle substitution de personnes s'y rencontre naturellement, mais cette situation est amenée avec beaucoup d'adresse et avec une audace qu'on ne peut s'empêcher d'admirer.

La dernière composition de Miss Braddon est intitulée *Run to Earth*, nous ne pouvons traduire ce titre autrement que *Courbé jusqu'à terre;* cette traduction est incomplète, mais nous préférons un à peu près consciencieux à l'une de ces métamorphoses que nous constatons souvent. *Run to Earth*, écrit pour une revue périodique, a été publié presque simultanément à Londres et à New-York. Dans cette dernière ville, un mélodrame qui obtint un grand succès en fut tiré avec l'autorisation de l'auteur; mais cette réussite ne nous empêche pas de préférer la plupart des précédents ouvrages de Miss Braddon à celui-là; il peut être toutefois recommandé comme spécimen curieux : tous les genres de crimes, toutes les variétés de criminels y paraissent tour à tour; pas un caractère n'est intact, et l'esprit, fatigué d'horreurs, ne sait où se reposer. Nous prendrons Miss Braddon elle-même pour juge de la portée littéraire de ce livre, en citant le passage suivant ;

« Les romans sont lus, non pour les vérités philosophiques qu'ils » peuvent contenir, mais bien pour la distraction qu'ils apportent à » l'esprit, et l'écrivain qui donne à son public un contingent varié » d'émotions sera plus populaire que celui dont la pensée profonde » dissèque les caractères les plus complexes ou analyse les nuances » les plus fines du sentiment. »

Cette modestie du romancier désarme la critique.

La lecture de *Run to Earth* ou de ses pareils parvient-elle réellement à distraire? Cette question qui s'attaque si directement aux tendances actuelles nous entraînerait trop loin.

Les quatre romans de mœurs, par lesquels Miss Braddon a réussi à prouver la souplesse de sa plume sont *The Doctor's wife* (*la Femme du docteur*), *The Lady's mile* (*l'Allée des dames*), *Dead sea fruit* (*le Fruit de la mer Morte*), *Only a Clod*. Ce dernier a été publié par M. Bernard-Derosne, sous ce titre : *le Brosseur du lieute-*

Digitized by Google

nant; nous ne pouvons nous empêcher d'en exprimer notre surprise, la traduction littérale : *Seulement une motte de terre*, nous paraissant rendre infiniment mieux la pensée générale du livre, tout en étant assez bizarre pour exciter davantage la curiosité de l'acheteur.

Ici finit la similitude des productions des deux littérateurs dont nous nous sommes occupés; leurs héros ne sont plus de la même famille et cessent d'être mis en mouvement par les mêmes fils. *La Femme du docteur* n'est pour nous qu'un essai sentimental et lamentable; mais les trois autres ouvrages comptent parmi les meilleures peintures de la société anglaise qui aient été écrites depuis quelques années. Les types en sont vrais et bien tracés, les observations fines, et l'action se déroule dans les limites du possible, nous ajouterons même du convenable, sachant attirer par cet éloge toute une catégorie de lecteurs.

Les détails de la vie de Miss Braddon ne sont pas encore livrés au public. Quoiqu'il soit bien tentant de faire connaître quelque chose du caractère, des habitudes, des manies même de ceux dont on vient d'analyser le talent et les œuvres, il n'est pas toujours possible de satisfaire à cet égard, du vivant de l'écrivain, la curiosité très-naturelle du lecteur; les femmes surtout devraient pouvoir prendre pour devise ce vers si connu :

Ami, cache ta vie, et répands ton esprit!

Par ce temps de publicité effrénée, bien peu de gens seront sans doute de notre avis.

E. Vautier.

Digitized by Google

Littéraire
Société
Groningue

JEANNE LA ROUSSE.

—

Il était tombé de la neige pendant plusieurs jours, et je ne pouvais bouger, les chemins étant pris. Le jour, je regardais de ma petite lucarne d'auberge, par-dessus un trou à patin gelé, les fermes qui crénelaient l'unique rue du bourg et grimpaient sous leur calotte de neige la pente qui conduit à la place. Le soir, j'allais à un bouchon devant l'église, la pipe en bouche et les mains dans les poches, comme un paysan. Il y avait dans l'âtre un grand diable de poêle en fonte où ronflait la marmite et qui s'avançait jusqu'au milieu de la petite chambre, dallée de rouge et pommelée de mottes de sable jaune. Trois tables et six chaises à peine équarries et couleur sang de bœuf; à gauche, dans le coin, une horloge à gaine brune; à droite, près de la porte d'entrée, un comptoir peint en chêne et garni d'une pompe à bière, de verres et de plats d'étain; au-dessus, contre le mur, un dressoir où luisaient comme de l'argent des demi-litres, à côté d'un vase de Baudour, hérissé d'une branche de buis bénit; trois cadres de palissandre bosselant sur des images napoléoniennes et pendus, les deux premiers, sous des cages de canaris, le troisième, au-dessus de grandes affiches notariales; une haute et vieille cheminée de bois, étoffée d'une serge à dessins; sur le manteau, un Christ, un jambon et un oiseau de tir à la perche; à terre, dans le sable, un vieux caniche rogneux, griffé par une chatte noire et rabroué par une petite momie accroupie dans l'âtre et râclant ses phlegmes : tel était l'aspect de ce cabaret de village. Une grosse chandelle fichée dans un flambeau de bois brouillait tout dans son tremblottement. Je me mettais dans l'âtre vis-à-vis du petit père glaireux et m'y faisais rissoler en caressant de ma botte, par passe-temps, le poil crollé du caniche ou frottant à contre-main la fourrure de la minette.

Toutes les heures, j'entendais l'espèce de hoquet que faisait la pendule avant de sonner, et le marteau tombait avec un petit nasillement de vieille femme qui parle en se mouchant. Le petit bonhomme de l'âtre allongeait une jambe percluse dans les côtes du

Digitized by Google

caniche et disait : « Il est telle heure. » Son fils, gros gaillard rebindain, qui, le jour, travaillait aux champs, sortait d'un somme et répétait : « Il est telle heure. » La mère, menue vieille, jaune et ridée comme une pomme, quittait son tricot et engouffrait une pelletée dans le feu; un canari susurrait, puis le silence recommençait, scandé seulement par le tic-tac de l'horloge. A huit heures, je voyais entrer, à travers les fumées de ma pipe et de la marmite, un petit berger à tête de chèvre, qui disait bonjour, la main à son bonnet de peau de loutre, s'asseyait près du vieux père, buvait à petits traits le verre qu'on lui apportait, sans qu'il le demandât, allumait une pipe, ne disait rien et riait toujours. Un quart d'heure après, le loquet de l'huis claquait de nouveau, et la porte s'ouvrait pour un gros homme renâclant dans sa graisse et poussant de cinq minutes en cinq minutes des soupirs, lequel ne parlait pas plus que le berger, s'asseyait, s'endormait et se réveillait à chaque sonnerie de l'horloge. A huit heures et demie, on entendait dans la neige un grand roulement sourd qui s'arrêtait devant le bouchon; quelqu'un tapait des pieds devant la porte et disait : « Eh! la rousse! » ou bien : « Bonjour, père Caillou, » à la maison d'à côté. Puis, un homme entrait avec un fouet sous le bras, saluait ce qu'il y avait dans le cabaret, d'un « bonjour la compagnie » qui faisait trembler les vitres, avalait une goutte d'un trait, taquinait le grand-père en lui chatouillant le nez de la mèche de son fouet et partait en disant : filons. Le roulement grondait dans la rue; le fouet claquait; on entendait : hioup! hioup! C'était le conducteur des messageries.

A neuf heures, entrait un petit vieillard ridé et courbé, très-propre, du poil dans les oreilles, et aux oreilles deux anneaux d'or, l'air timide et chagrin, portant toujours sur la tête un bonnet de coton rayé de bleu, et aux pieds d'énormes sabots rembourrés de loques de laine. Quand ce petit homme entrait, la mère mettait sur la table qui était la plus près du poêle un vieux bout de carpette, de la craie, un jeu de cartes et un verre de bière; le père frottait de haut en bas et de bas en haut ses vieilles jambes demi-percluses et reculait sa chaise jusqu'à la table; le berger se mettait à côté en riant sans rien dire; le gros homme s'étirait les bras, bâillait bruyamment et disait : présent; la mère se remettait à tricoter, le fils à ronfler, et le nouveau venu, ayant allumé sa longue pipe de Hollande, battait les cartes.

Quand tout le monde était en place, j'entendais invariablement ce colloque.

— Comment va-t-elle? demandait quelqu'un.

Le petit vieux en sabots toussait, baissait la tête, crachait et faisait entendre une sorte de râle qui était un rire; puis il répondait :

— Toujours la même.

Quand il avait dit cela, il tirait quelques grosses bouffées de sa pipe et regardait de côté le berger qui gloussait comme une poule et le gros fermier qui lâchait un soupir en branlant la tête. La vieille mère disait :

Digitized by Google

— Comme il plaît à Dieu.

— Comme il plaît à Dieu, répétait lentement le dernier arrivé.

Quand ces quelques mots avaient été dits, tout rentrait dans l'ordre et l'on jouait. Le gros homme tapait du poing sur la table en abattant la carte; le petit berger devenait tout à coup loquace et sifflait d'un air sournois; le vieux perclus ne cessait pas de compter l'heure à chaque coup; seul, l'homme aux sabots ne disait rien, enfumait les quatre figures assises autour de la table et riait, de son affreux rire qui me crispait les nerfs, quand quelqu'un lui disait :

— Eh! père Caillou, c'est pas du pique! c'est du trèfle.

On jouait jusqu'à dix heures. Le berger chicanait à chaque partie et ne s'acquittait qu'en grommelant. Le gros paysan abattait alors son poing, hurlait, roulait des yeux et sacrait si terriblement que la mère se signait et disait : « Och! Jacques, Dieu est Dieu : il nous entend. » Le père Caillou seul ne disait rien, perdait souvent et payait bien. Quand il disait quelque chose, c'était ceci :

— A notre âge, on n'est plus heureux, mère Lisbeth.

Il arriva trois fois qu'au milieu de la partie de cartes, on entendit dans la maison voisine des cris terribles et singuliers qui tenaient à la fois de la bête et de l'homme. Le père Caillou laissait alors tomber ses cartes sur la table et dressait l'oreille; le berger ouvrait son petit œil gris clignotant, comme le chat qui guette la mouche; le caniche poussait un hurlement qui ne cessait que sous une bourrée de coups de pieds, et Lisbeth disait à Caillou :

— Ça la prend.

Caillou répondait :

— Oui, trois fois toutes les semaines.

— Comme il plaît à Dieu, répétait invariablement la bonne vieille.

A dix heures, le jeu étant replié, et comme on allumait une dernière torquette, le garde champêtre, espèce de colosse de six pieds de haut, avec d'énormes moustaches et de formidables sourcils, l'air terrible et l'œil bon enfant, le sabre au côté et la carabine à l'épaule, poussait la porte, entrait majestueusement, tirait l'oreille au berger qui pâturait toujours un peu en fraude, séchait ses bottes au feu et racontait qu'il avait été suivi par des loups.

Ce grand diable de garde champêtre avait une manière de raconter qui valait des batailles, et il ne manquait jamais de s'escrimer à grands coups sur les chaises et les tables, quand il narrait un exploit. On avait du respect pour lui et il voulait bien se laisser payer à boire. J'ai toujours été flatté des égards qu'il affectait pour moi, bien que, dans les commencements, il me regardât avec une certaine supériorité. Quand il sut que j'avais de ces côtés un lopin de terre et quatre pieux de chaumine, je remarquai qu'il m'eût volontiers voulu obliger, et je me hasardai à lui payer la goutte.

Ce terrible homme entrait, buvait d'un trait un verre de péquet que Lisbette remplissait jusqu'au bord, ne payait jamais qu'au jour de sa solde, demeurait un quart d'heure, s'amusait à viser le chat,

Digitized by Google

tourmentait le chien, réveillait les canaris en sifflant et poursuivait sa ronde jusqu'au Chien-Vert, le cabaret du notaire, du maître d'école et des échevins, dont on voit l'enseigne en-deçà du village, à une portée de fusil du cimetière, et qui est en même temps une auberge où s'arrêtent les rouliers et les marchands de bestiaux.

A dix heures et demie, Lisbette se levait, soufflait la grosse chandelle et allumait un bougeoir de fer-blanc. C'était le signal : Caillou partait le premier et le petit berger s'en allait après les autres, en gesticulant et en se parlant à lui-même. Je voyais Caillou pousser la porte de la maisonnette qui touche au cabaret de la nièce Lisbette, tandis que la silhouette grêle du berger s'agitait sur la neige et que je l'entendais encore rire et grommeler.

La maisonnette du vieux Caillou était comme lui proprette, blanchie de frais, avec des vitres intactes et des contre-vents peints en vert, rideaux aux fenêtres, tuiles rouges au toit, l'air d'une litée de vieux dont les enfants chantent en travaillant. La première fois que je vis cette maison badigeonnée d'une chaux éclatante, il me sembla qu'un parfum de gaieté en sortait. Un jour, je sus la vérité. « Cette maison est pire qu'un tombeau, » me dit la mère Lisbette.

Cette maison pire qu'un tombeau ouvrait sur la rue une porte et deux fenêtres de rez-de-chaussée, et cachait sous un grand toit, percé lui-même de lucarnes à capuchon, un petit étage à trois fenêtres. La porte de la rue, ouverte tout le jour, en laissait voir une seconde, laquelle était vitrée et s'ouvrait au moyen d'un loquet sur une petite chambre très-basse, remplie de piles de sabots ficelés en tas. Dans le mur du fond, près d'une porte qui n'était jamais fermée, une baie, vitrée de carreaux verts encadrés de meneaux, permettait de regarder de la première chambre, qui était la boutique, dans une seconde qui était la pièce où se tenait la famille Caillou. Cette chambre, petite et enfumée, était pavée en briques rouges et blanchie à la chaux. Une fenêtre étroite à rideaux de serge l'éclairait d'un petit jour brun; des tranches claires frappaient dans ce demi-crépuscule une grosse poutre de plafond garnie de jambons, une vaste cheminée où rougissait un poêle de fonte, une vieille commode ornée de porcelaines à filets d'or, et tout au fond, dans une carcasse qui coupait l'angle de droite, une alcôve tendue de rideaux de cotonnette. Aux murs étaient accrochés en plusieurs endroits des planches garnies de vaisselle, d'ustensiles de cuisine et d'outils de travail. Sur la cheminée luisait un globe tout rond comme une cloche à fromage. Quand on entrait dans la chambre et qu'on regardait le globe, on voyait dessous, un bouquet de fleurs artificielles qui simulaient des orangers et une mignonne paire de sabots taillés pour une Cendrillon. Le bouquet avait servi, il y a quelque trente ans, aux noces de Marianne Caillou, la femme de Balthazar Caillou, et la première enfant d'un hyménée qui leur en avait donné deux, Jeanne, avait été la Cendrillon pour laquelle le couteau de Caillou avait façonné la petite paire de sabots. Depuis, un des sabots avait été cassé.

Digitized by Google

Quand de la rue j'eus entrevu la maison des Caillou, je ne sais quelle curiosité sympathique me fit désirer de la connaître tout à fait. Je me souviendrai toujours du moment où j'y entrai. Le soir tombait, et je voyais à travers la baie à carreaux de la boutique la fenêtre qui lui faisait vis-à-vis dans la chambre de derrière. Le ciel pourpre et or enflammait les vitres et rougeoyait le petit Caillou qui me parlait. Il avait défait une pile de sabots et cherchait dans la masse une paire qui me chaussât. La nuit gagnait, la lumière baissait, une ombre rougeâtre brouillait les objets.

— Homme, faut-il de la lumière? dit une voix de vieille femme.

— Non, femme, répondit Caillou.

Puis tout à coup, très-brusquement, il me poussa par le bras dans la seconde chambre et me dit : « Mettez-vous un peu près du feu. Il fait froid. »

C'est alors que je vis l'alcôve, la poutre, la commode, la cheminée, le poële et le globe de verre. Une bonne petite vieille, grasse et replète, en cornette, était accroupie devant le feu, trouant l'ombre d'une silhouette confusément plaquée de reflets rouges, les pieds dans des sabots et les bras repliés sous son tablier. Près de la fenêtre, me tournant le dos, une grosse fille jouflue en jupons courts, vingt ans, les reins cambrés, la poitrine vaste, tricotait dans le dernier rayon de jour, délimité sur la croisée par un filet écarlate. Une autre grande fille, qui recurait un chaudron de cuivre avec un bouchon de paille, eut l'air de s'encourir quand j'entrai, et disparut très-rapidement par la porte qui s'ouvrait près de la fenêtre. Un éclat de lumière, quand cette porte s'entrebailla, me laissa voir une mêlée de cheveux roux tombant jusqu'aux yeux, et dessous, je ne sais quel étrange regard qui me surprit.

Caillou m'apporta des sabots. Je lui fis remarquer une craquelure. Il me répondit :

— Si le cercueil qu'on fera au vieux Caillou est aussi solide que ces sabots, il ne sentira jamais la pluie.

A quelques jours de là, je suivais le sentier bordé de haies qui longe le derrière des maisons parallèlement à la rue, et sur lequel s'ouvrent des portes en lattis pour le service des ménages. Je vis de petits carrés de légumes aboutissant à la haie du sentier, des bouts de gazons où l'on mettait sécher du linge, des trous à fumier avec des poules picorant, çà et là des granges, des écuries, des étables, des trous à porcs, des pigeonnaux, et j'aspirais la bonne odeur qui sortait de cette rusticité, malgré l'hiver. Comme j'arrivais à une haie derrière laquelle grognaient deux porcs, j'entendis chanter je ne sais quel refrain de la ville, d'un ton si saccadé que je regardai à travers la ramée. Une femme balayait, devant la porte basse d'une maisonnette badigeonnée en jaune, un petit sentier pavé de cailloux, et conduisant à droite à une hutte en torchis pour les porcs, à gauche à un hangar où l'on voyait du bois, une brouette, des pelles, des rateaux, des bêches et des fourches. Je reconnus la maison à la femme, et la femme à son épais chignon roux ébou-

Digitized by Google

riffé. Je ne la vis jamais mieux que cette fois. C'était une grande fille longue, maigre, les épaules et les reins larges, la poitrine creusée, demi-homme quand elle ouvrait les bras et écartait les jambes, très-brusque, la figure ronde et jaune, les yeux petits et gris avec des paupières rouges et des cils épais, le nez court et ouvert, le front bas, le menton lourd, de grosses lèvres, échevelée, dégingandée, gravée de la petite vérole. Comme elle s'escrimait de son balais, la porte de la maison s'entr'ouvrit et j'entendis une voix en colère qui disait :

— Silence, Jeanne !

Jeanne ne répondit rien et ne chanta plus.

Un soir qu'il gelait, je partis sur les talons de Blaise Mouton, le terrifiant garde champêtre, après avoir, comme de coutume, entendu le petit Caillou faire écho au « Comme il plaît à Dieu » de la vieille Lisbeth.

Il faisait clair de lune; la neige durcie par la gelée craquait sous le poids et s'argentait d'éblouissantes traînées, dentelées de l'ombre des maisons. On voyait par moments sur la blancheur du sol rougeoyer des filets de lumière filtrés à travers les portes et les contre-vents.

— Voilà un bon temps pour marcher, champêtre, dis-je au gaillard.

— Oui, un bon temps.

Nous passâmes devant la petite église fourrée d'hermine et prîmes le long du cimetière tout blanc.

— Ça leur est bien égal à ceux-là qu'il fasse bon temps ou pas, dit le philosophe en retirant sa pipe pour cracher; y n'ont plus à marcher.

Quand on a dépassé le cimetière, on ne trouve plus sur la route que de rares fermes disséminées, les dernières du village, et l'on débouche à travers champs par un sentier qui longe une étable. Le ciel, avec son firmament d'étoiles claires, semblait nouer au manteau blanc de la terre une vaste frange épinglée d'or.

— Ah ! monsieur, fit le garde, c'est tout comme la petite Marie du Mayeux, quand elle va à la procession, en blanc avec sa mantille bleue !

On voyait çà et là dans la clarté d'airain de la neige et de la nuit des bouquets d'arbres et de toits pommeler au loin la plaine. Un chien aboyait à un quart de lieue.

— C'est une singulière affaire, dis-je tout à coup.

Mouton ne répondit pas. Il avait une certaine circonspection.

— Je dis que c'est une singulière affaire, répétai-je.

— Et qu'est-ce qui est une singulière affaire, monsieur ? dit alors Mouton en faisant passer son fusil de l'épaule gauche à l'épaule droite.

— Jeanne la rousse, dis-je en laissant tomber ces trois mots d'un coup comme la drague que le pêcheur lance dans les eaux.

— Dites une terrible affaire, monsieur, répondit précipitamment Blaise Mouton.

Digitized by Google

Je ne savais trop comment continuer cette conversation sybilline, et je dis comme j'aurais dit le contraire :

— C'est de sa faute.

— Oui et non, monsieur, dit avec conviction Blaise Mouton. Ces malheureuses qui ont l'amour au corps finissent toutes comme ça. A preuve la Gervaise du Bois Grancé.

— Alors, c'est donc l'amour?

— Rien que l'amour, monsieur. Mais on ne veut pas comprendre ça chez les femmes. Nous autres, hommes, nous nous en faisons aimer, et quand elles nous ont aimés, nous n'en faisons pas plus de cas que d'un bouchon de paille.

— Il faut me conter cela, champêtre. Je paie la goutte au Chien Vert. Vous me direz en sortant l'histoire de Jeanne-la-Rousse.

— Je veux bien, dit Blaise; à une condition.

— Laquelle?

Blaise leva le doigt et mit sa tête sur le côté.

— C'est que ce n'est pas pour faire de la peine aux Caillou.

— Vrai comme la lune est là qui nous voit, répondis-je en lui serrant le bras.

Justement nous arrivions à l'auberge du Chien Vert; on entendait des voix et les fenêtres brillaient.

Quand Blaise Mouton eut lampé son péquet, après avoir échangé des saluts avec le brelan d'échevins qui disputaient au jeu dans un coin, nous dévalâmes le ravin qui est près du Chien Vert, et nous débusquâmes dans les labours.

— C'est pas pour dire, monsieur, commença Blaise Mouton, mais j'ai toujours beaucoup aimé les Caillou, et peut-être à cette heure, si Dieu l'avait voulu, Jeanne aurait été ma femme. Je suis le fils à Mouton, l'organiste de la paroisse, et nous habitions le village près des Caillou; à quinze ans, moi et Jeanne étions une belle paire d'amoureux. Nous courions, l'été, dans les pâquis, et nous nous barbouillions les joues avec les mûres des bois. Je lui faisais des couronnes de bleuets, et elle courait après moi en me jetant du crottin de chèvres. Y aurait long à bailler là-dessus des histoires. Je la conduisais à la foire, où elle mangeait de la galette, et nous dansions tant qu'allaient les jambes. Je me battais contre les gars à Porret, qui lui jetaient de la bouse de vache à cause de ses cheveux, et elle les tapait avec moi. Enfin, tout ça tourna à rien. Je partis un jour pour le service, et Jeanne alla servir à la ville. Les Caillou étaient un brin moins riches encore qu'aujourd'hui, et le père Balthazar courait les campagnes avec ses sabots. Jeanne avait du cœur et de la poigne. Ça mange dru, ces grandes filles, et quand on n'a pas des champs et une ferme, ça rapporte moins que les bêtes. Ah! si les Caillou avaient su! Le malheur, monsieur, c'est qu'on ne sait jamais. On est tout bête quand on a le derrière à terre, et alors il n'est plus temps. Jeanne entra chez de braves gens de la ville qui tenaient un commerce d'épiceries et gagnaient tout doux leur vie. M. Raingot était un petit vieux, sec comme de

Digitized by Google

l'amadou, qui toussait beaucoup et portait, été comme hiver, de la flanelle. Mame Raingot, elle, était une boule toute ronde, qui avait des rhumatismes et se faisait frictionner les jambes deux fois par jour. De braves gens tout de même! A preuve qu'ils n'ont jamais été en retard pour leurs contributions. Mais leur fils, qui avait douze ans pour lors, n'était pas brave comme eux : quand M. Raingot grondait Richard, mame Raingot avait toujours de quoi pour répondre. et quand c'était mame Raingot qui grondait, M. Raingot disait : « Mon petit Richard! ma petite madame Raingot. » Des gâteries. Il arriva que Richard, qui ne valait pas grand'chose à douze ans, fut à vingt ans une canaille. La Rousse tomba là-dedans. C'était une fière brosseuse! En un tour de main, elle vous retapait la maison que ce n'était plus à reconnaître. Elle faisait tout : lavait, récurait, portait les ballots au grenier et les tonnes d'huile à la cave, frictionnait la mère, tenait chaud le père et cajolait le fils. C'est pas de sa faute, allez, si elle a mal tourné celle-là. Elle n'avait pas le cœur au-dessus du nez, et ne regardait pas à écorcher ses mains. Un jour qu'il toussait, voilà le vieux petit M. Raingot qui tousse son âme avec ses poumons. Richard mettait de belles cravates et se promenait dans les rues avec des gants. Ça n'est bon à rien ces ivraies, qu'à enjôler des filles et faire les jolis cœurs. La boutique n'allait plus : maman Raingot ne bougeait de sa chaise que pour aller à son lit; et puis le chagrin d'avoir perdu son vieux cher homme; elle en pleurait des seaux. Une fois, elle dit comme ça à Jeannette : « Och! Jeannette, je crois que je vais partir bientôt. Qui est-ce qui fera les papillottes de Richard? — Eh ben, dit la Rousse, est-ce que je ne suis point là, moi? J'ai des bras, mame Raingot, et quand vous ne serez plus, je ferai toudis comme si vous y viviez encore. » Mais ce n'est pas la mort qui arriva d'abord, c'est la misère. Le petit M. Raingot, que Dieu ait son âme! courait après la pratique, tout sec et toussoteux qu'il était. Maintenant qu'il n'y avait plus que Richard et mame Raingot, l'une ne quittait pas ses pantoufles et l'autre allait caqueter dans les kermesses. Ça n'est rien, monsieur, quand on travaille; mais ce gueux-là ne savait pas seulement se servir de ses mains pour cirer ses bottes, et il riait des pauvreux qui venaient à la boutique pour un sou. Il prenait dans le comptoir de l'argent pour rigoler et rentrait à des sept heures du matin, quand il avait tout bu. Mame Raingot disait : « Il est si jeune! Et ce pauvre Raingot qui ne pouvait pas comprendre cela! C'est si naturel. » Et Jeanne disait aussi que, plus tard, ça s'arrangerait. Ça s'arrangea si bien qu'un beau jour il ne vint plus personne à la boutique des Raingot et qu'on ne sut pas comment on mangerait son pain. « Allez, mame Raingot, nous sommes riches, dit Jeannette, et v'là du pain. » — « De quoi! Jeannette, dit mame Raingot. Il y avait donc de l'argent dans le tiroir. » — « C'te farce! dit la grande, est-ce qu'il n'y en a pas toujours chez les braves gens qu'ont du cœur? » Pendant trois mois on mangea. Richard mangeait de la viande, mame Raingot des pommes de terre, et la

Digitized by Google

Rousse du pain. Une fois, la Rousse ne mangea pas de deux jours. Le troisième jour, elle avait de si grands tintoins dans la tête qu'elle ne savait pas tenir sur ses jambes. Monsieur, il n'y avait plus à manger. C'est ça surtout qui la tenait. On avait mangé deux mois, parce qu'elle avait tiré de son coffre ce qu'elle avait gagné avec ses mains comme un bœuf de charrue. Maintenant tout était mangé. Mame Raingot lui dit comme ça : « Ma fille, il est dix heures; faudra voir au dîner. Je voudrais des petits pois. » La Rousse se jeta à genoux en pleurant et cria : « Pas aujourd'hui, mame Raingot, il n'y a plus pour des petits pois dans la caisse ! »

« Ah ! Béni bon Dieu ! dit mame Raingot en se levant sur ses deux mains dans sa chaise. Qu'est-ce qui donnera de l'argent à Richard? » La Rousse pleurait les poings dans les yeux. Voilà qu'elle se lève, monsieur, et frappe sur la table avec son poing. « M. Richard aura de l'argent, mame Raingot. » Quand Richard revint à midi, on lui dit qu'il n'y avait pas de viande et qu'il fallait se contenter des pommes de terre. Là-dessus il se lève, jette le plat à terre et file par la porte en jurant des noms de Dieu, et que c'était bon pour une fois, et que sa mère cachait ses sous dans sa paillasse, et que c'était une saleté, et qu'il n'avait jamais eu de sa vie de quoi boire une demi-pinte avec ses amis. Des infâmies, quoi ! Mame Raingot lève les mains au ciel et crie : « Pauvre Richard ! c'est tout de même vrai ! Et dire qu'il ne mangera pas de viande aujourd'hui ! » Après çà, la Rousse ramasse les pommes de terre, nettoie celles de mame Raingot et mange les plus sales. Quand Richard revint le lendemain à midi, il y avait du beefsteak et des petits pois. « M. Richard, lui dit-elle comme il montait l'escalier pour dormir après le dîner, vous aurez de l'argent à dépenser bientôt. » — « Çà ne fera pas de mal, Jeannette, car la vieille ne crache pas et je suis à sec. » Jeannette sortit ce soir-là pendant une heure. Quand elle fut de retour, elle dit à mame Raingot qu'elle voudrait bien apporter quelque chose à son homme quand elle se marierait, et qu'elle allait se mettre à faire de la couture sans quitter la maison, ni mame Raingot qu'elle aimait de tout son cœur.

Une servante qu'elle connaissait, l'avait conduite chez son patron qui était tailleur, et comme elle cousait bien, le tailleur lui avait baillé de la besogne. Elle récurait, balayait, faisait le ménage, allait partout comme d'habitude, et avec cela cousait, cousait, cousait tant, que ses mains étaient comme des écumettes. Elle travaillait la nuit jusqu'à des quatre heures, dormait deux heures et puis retravaillait. Çà dura quinze jours. Elle avait des yeux tout rouges et qui pleuraient tout seuls : c'était la chandelle. Elle gagnait comme çà, dans sa nuit et sa journée, un franc et demi ou deux francs, et le dimanche, presque trois francs. Il y avait de la viande, du légume et du pain. Un dimanche, le fils à mame Raingot alla à la cuisine et dit à la Rousse : « Eh bien ! Jeannette, où est l'argent? » — « Ah ! M. Richard, dit Jeannette, je mets de côté ! C'est pas grand'chose : cinq francs; mais y aura plus une autre fois. » Ce

Digitized by Google

monstre-là prit l'argent et trouva qu'en effet ce n'était pas grand'-chose. Le lendemain, il demanda encore de l'argent. Comme elle n'en avait pas, il dit à mame Raingot : « Je suis sûr que cette grande caque vous vole. »

Un samedi, mame Raingot reçut une lettre de la famille de Caillou : on n'avait reçu que cinq francs de Jeannette depuis trois mois, et on ne savait pourquoi. « Jeanne, dit mame Raingot, avez-vous un amoureux? » — « Mon bon Dieu non, mame Raingot, je pense pas à çà. » — « D'où vient alors que vous n'envoyez pas d'argent à vos parents? » — « Ah! mame Raingot, c'est des menteries, à preuve que j'envoie tous les mois. » — « Jeannette, dit mame Raingot, il ne faut pas mentir. Vos parents m'ont écrit. Voici la lettre. » — « Ah! vierge Marie, cria la Rousse, je suis perdue! » — « Richard m'a dit que vous me voliez, continua mame Raingot, et je vois bien que vous n'êtes plus brave. » — « Ah! mame Raingot, M. Richard a pu dire cela? » — « Jeannette, où est votre argent? dit mame Raingot. » La Rousse eut une idée et cria : « Ah ben! mon argent, il est à la caisse d'épargne. » — « Où sont les reçus, dit encore mame Raingot. » Alors la Rousse se jeta devant mame Raingot et lui dit : « Och! ne me renvoyez pas; j'ai un amoureux et je lui ai tout donné. » En v'là des mensonges, monsieur, qui doivent ouvrir la porte des cieux.

Mame Raingot se mit à la mi-carême tout de bon au lit. Elle geignait toujours et appelait son pauvre Raingot. Une nuit, elle eut une attaque, et à midi, le lendemain, cette bonne mame Raingot mourut. La Rousse pleurait comme un veau et Richard disait : « Allons, Jeannette, où est l'argent pour l'enterrement de ma pauvre mère? » — « Ah! Dieu! M. Richard, qui aurait dit cela? criait Jeannette. Le bon Dieu m'a punie. Je ne travaillais pas assez. » — « Où est l'argent? » demandait toujours cette canaille. — « Ah! M. Richard, il n'y en a plus. » Là-dessus il se lève, prend son poing et la tape dans la figure en criant : « Voleuse! tu as tout volé! » La Rousse, qui aurait broyé ce garçon comme un pou, se laissait battre et disait : « Il y a longtemps qu'il n'y a plus rien. » — « Et avec quoi avons-nous mangé? » disait l'autre exaspéré. Alors la Rousse se roula à ses pieds, frappant sa tête sur ses bottes et cria : « M. Richard, pardon! Pardon, M. Richard! J'ai bien pensé que vous m'en voudriez quand vous sauriez. C'est pour mame Raingot et pour vous que je l'ai fait. Pardon! j'avais de l'argent, moi, l'argent de mes gages, et vous n'aviez plus à manger! » Il la laissa crier comme çà et criait aussi : « Ah! maman! ma pauvre maman! Qu'est-ce que je vais faire? »

C'est la Rousse qui cousit mame Raingot dans ses draps. Ce bon à rien avait à tout moment des faiblesses, se jetait sur la vieille mame Raingot et disait : « Jeannette, ma bonne Jeannette, je vous aimerai toujours. » Mame Raingot eut une troisième classe comme les pauvres, et on la mit en terre. La Rousse était derrière qui fendait le cœur aux gens avec ses cris. Quand mame Raingot fut en

Digitized by Google

terre, Richard revint à la maison et dit en pleurant : « Jeannette ! qui est-ce qui va m'aimer maintenant? » — « Moi, M. Richard, » dit la grande fille. — « Mais je n'ai plus rien et je ne sais pas travailler, » dit l'autre. — « Ça ne fait rien, M. Richard : je travaillerai pour deux. »

On vendit les meubles et ce qui restait dans la boutique, avec quoi on paya l'église et les loyers de la maison. Richard mit le surplus dans sa poche et but pour se consoler. Jeanne alla chercher au faubourg un petit appartement qui coûtait vingt francs et où il y avait trois chambres, deux au second et la troisième qui était une cave. Elle couchait dans la cave et travaillait jour et nuit. Richard avait un peu appris la photographie. Il allait fumer des pipes avec des gens qui faisaient ce métier-là et disait en rentrant : « Ah ! Jeannette ! dans un mois je serai comme ces gens-là, et je te paierai tes services. » — « Je n'ai pas besoin d'argent, moi, disait la Rousse, et je vous servirai toujours pour rien. » Une fois, il fut un peu malade et resta une semaine chez lui. Jeanne le soignait, le caressait, lui achetait des oranges et lui donnait tous les matins une chemise propre. Le dimanche, comme il allait mieux, elle lui dit comme çà : « M. Richard, c'est aujourd'hui votre fête. Je vous souhaite du bonheur. J'ai fait un bon petit dîner. » A midi, elle mit la table dans la chambre du garçon, et dessus, du bouillon, un poulet, de la tarte et un carafon de vin. « Ah ! brave cœur, dit Richard en se pinçant pour pleurer. Elle avait mis une assiette. « Mets-en encore une et dînons ensemble, » dit Richard. Quand ils furent à la tarte, il lui dit en riant : « Sais-tu bien, ma belle, qu'on va te prendre pour ma maîtresse? » La rousse, qui riait de le voir rire, laissa tomber son verre et rougit comme une cerise. Après ça, il lui prit le menton et lui dit : « Sais-tu bien que tu es un beau brin de fille, mon cœur? » Jeanne, alors tout d'un coup, — elle avait comme ça des mouvements, — sauta sur ses genoux et lui dit : « Je vous aimerai jusqu'en enfer, Richard. » Par ma foi, monsieur, sans être jolie, c'était une belle fille, blanche comme du lait, où on aurait écrasé une cerise. Et quels bras ! Elle vous levait un cochon par la queue comme une botte de paille. Elle avait des cheveux roux, c'est vrai, mais il paraît que ça était alors de mode. Richard lui disait : « Sais-tu bien que tu devrais porter un chignon et faire des boucles? Tu serais comme une dame. » Un midi, il était encore au lit, elle entre toute rouge de joie et les yeux baissés. « Comme ça? » dit-elle. Elle avait acheté des cheveux et bouclé les siens. Lui se mit à prendre son ventre dans ses mains et à rire pendant cinq minutes. « Oh ! quelle tête ! tu as l'air d'un caniche ! » Il riait toujours. Elle rit d'abord aussi, croyant qu'il était content, mais quand il lui eut dit qu'elle devait se débarbouiller et qu'on n'était pas en carnaval, elle eut une grosse larme. « Pleure pas, ma fille, dit Richard, je t'ai pas voulu faire de la peine. » Et alors il l'embrassait, et elle était de nouveau heureuse. Ah ! monsieur, on ne joue pas avec l'amour. Il arriva que Jeannette pleura toute une semaine. « Tu

Digitized by Google

m'embêtes avec tes grimaces, dit cette canaille, qu'est-ce que tu as? » « Rien, Richard, » disait-elle en frottant les yeux avec ses poings. — « Et puis tu sens le pauvre, ma vieille. T'as toujours sur toi des odeurs de cuisine et de vieilles loques. » Le chien! monsieur; c'était la cuisine à lui et les loques qui lui donnaient du pain!

Il avait repris sa vie, allait danser aux foires, buvait l'argent de cette fille et courait la nuit, tandis qu'elle l'attendait dans sa cave, près de sa chandelle, à travailler. Elle ne se plaignait jamais et pleurait en travaillant. Quand il avait tout bu, il restait à sa chambre deux ou trois jours en paix et la cajolait pour avoir de quoi recommencer. « Ma bonne petite mère, disait-il, je vais me remettre au travail. Tu verras. Donne-moi encore cinq francs. » Elle donnait toujours.

Une fois comme ça, il lui dit : « Ah! ça, pourquoi te fais-tu un ventre comme ça? » Alors elle éclata, se roula à ses pieds, prit ses jambes dans ses bras et lui dit : « Richard, pardon. Dieu l'a voulu. Ce n'est qu'un de plus. Tu ne t'en occuperas pas. Je le nourrirai. Il ne te manquera rien tout de même. » Il la battit et lui dit : « Canaille! tu m'as trompé! Ce n'est pas de moi. » Il sortit comme un vent et ne rentra qu'au bout de dix jours. « Ecoute, lui dit-il alors, j'ai mal fait de te battre. Nous vivrons à trois. Je ne te battrai plus. » « Bats-moi, répondit Jeanne. Je suis ton chien. Tu peux frotter tes pieds sur moi. » Alors il lui dit : « Je vais à Bruxelles : il n'y a rien à faire ici. Je m'en vais travailler là-bas. Tu viendras m'y rejoindre. Trouve-moi trente francs. » Le lendemain, au soir, elle lui donna l'argent : elle l'avait emprunté à des filles qu'elle connaissait. Il resta deux mois sans revenir ni écrire. Elle travaillait toujours, mettait de l'argent de côté et disait chaque soir : « Il reviendra demain. » Au troisième mois, on frappe, la nuit, à la porte. Elle cousait. « C'est lui, » cria-t-elle. Elle ne fit qu'un bond et ouvrit. « Je le savais bien, » dit-elle. Quand ils furent en haut tous deux, elle tomba à terre comme une pierre. « Ah! mon Dieu! Jeannette! criait Richard; c'est moi! C'est ton Richard, tu sais? Reviens à toi. » Il y avait cinq francs sur la cheminée. Tout en criant, il les mit dans sa poche.

Quand elle revint à elle, elle le regarda. « Est-ce bien toi? » dit-elle. Il était blanc comme la mort, avec de grands cheveux et une grande barbe, la cravate déchirée, les mains noires, la chemise sale, le pantalon troué, et maigre comme un vieux coq. « Les affaires vont bien, dit-il. Mais il faut de l'argent à Bruxelles. Nous partirons ensemble. » Le lendemain, elle lui fit un bon dîner. « Ah! mon cœur, je n'ai pas tous les jours mangé. » dit-il. Elle pleurait alors et lui disait : « Mange toudis alors. » Il la cajolait. « Et puis je n'avais pas près de moi ma bonne Jeannette. » Elle l'arrangea, le ficela, lui mit du propre linge, frotta ses cheveux de pommade. « As-tu fait des économies au moins? » disait-il en riant. Elle alla à la cave et revint avec soixante francs. « Hein? » dit-elle. Un matin, il lui dit : « Nous partons dans deux jours. Apprête-toi. » Elle l'aurait suivi au bout du monde. Elle pensa bien qu'elle allait

Digitized by Google

perdre son travail. « Je suis une bête, dit-elle. Est-ce qu'on ne gagne pas son pain partout? » Le troisième jour, comme elle avait été recevoir de l'argent, elle voulut prendre le petit sac où elle cachait ses économies. Plus de sac. Elle monta à la chambre de Richard. L'oiseau était décampé. Elle se mit à courir les rues en criant : au voleur! « Qu'est-ce qu'on vous a donc volé? » lui demanda la police. Là-dessus, elle se jette contre un mur et y cogne sa tête comme un marteau sur un clou. « Que dira-t-il? Ah! le pauvre garçon! Je suis une canaille! » Elle disait cela et revenait en courant. « Qui sait? je l'ai ben peut-être laissé sous mon matelas. » Elle chercha, remua tout, et ne vit revenir ni le garçon ni l'argent. Au bout d'un mois, elle se dit : « Il est parti, mon pauvre Richard; il n'aura pas osé me demander de l'argent. Quel bonheur s'il l'a pris! » Avec cela elle travaillait. Quelquefois elle avait si mal à l'estomac qu'elle croyait qu'elle allait mourir. Alors elle comptait l'argent qu'elle avait de nouveau ramassé à force de travail et de privations, et elle disait, à genoux : « Mon Dieu! ne me prenez pas! Il n'y a pas encore assez. » On était en hiver. Il gelait. Elle travaillait dans son lit pour ne pas faire de feu. On frappe un jour à sa porte. Elle bondit de son lit, pieds nus, en chemise. Ah! monsieur, ce que c'est que l'amour! Elle ne se trompait jamais. C'était lui. Il se jeta à ses pieds, criant : « Pardon! pardon! Jeanne, pardon! » Alors elle lui dit : « C'est moi qu'il faut pardonner! J'aurais dû te gagner plus! » Il lui raconta qu'il avait laissé des dettes à Bruxelles et qu'il n'avait pas osé lui demander de l'argent pour les payer. Il était encore plus déguenillé que la première fois. « Maintenant, c'est entendu, dit-il, nous partons. » On vendit quelques nippes qui restaient de la mère Raingot et l'on partit. Richard avait une chambre, rue Haute, à Bruxelles, qu'il payait dix francs. La rousse chercha du travail. Elle ne trouva pas de suite à faire de la couture et se mit à la journée chez des petits bourgeois, qui lui donnaient un franc par jour. Mais on ne pouvait pas vivre avec un franc, et les petites économies de Jeannette y passaient entièrement. Elle mit alors une journée entière à chercher; hélas! on n'avait pas de confiance en elle, parce qu'elle n'avait que des vieilleries sur le dos. Tout de même, elle trouva un magasin de confection militaire qui lui donna à travailler pour les soldats. Richard menait toujours la même vie, sortait, ne rentrait pas, disait qu'il travaillait et se soûlait. Au bout du mois, le propriétaire réclama quatre termes. Jeannette n'ayant donné que dix francs, il entra en colère et leur donna leur congé. Quand Richard entra, il dit : « C'est vrai. Je t'avais pas dit. Y avait quatre termes à payer. » Il dit encore : « Bah! cherche une autre chambre, on n'est pas gêné de se loger ici. » Elle sortit pour chercher. Quand elle rentra, Richard n'y était plus. Elle attendit toute la nuit. Il ne revint pas. Le lendemain, il fallait déguerpir. Elle laissa l'adresse de la chambre qu'elle avait louée, à une vieille femme qui habitait la maison qu'elle quittait, et la pria de l'indiquer à Richard quand il reviendrait.

Digitized by Google

Un jour qu'elle rapportait du travail au magasin, elle éprouva de si grandes douleurs qu'elle tomba à terre comme une poire blette. On la fourra dans une voiture et on la conduisit à la Maternité. Ah! monsieur, Dieu est bien sévère pour ses créatures. Jeanne resta cinq jours entre la vie et la mort. Elle mordait ses draps, criait, appelait son Richard. Des rages, quoi! Quand elle eut sa tête, elle demanda si Richard n'était pas venu, et on lui dit que non. Elle voulait sortir pour lui montrer son enfant et disait à tout le monde que c'était tout son père. Elle quitta, en janvier, l'hôpital, et alla tout doucement, son enfant sur ses bras, jusqu'à sa chambre. On lui dit que Richard était au cabaret d'à côté. Elle le fit appeler. Au bout d'un quart-d'heure, elle entendit quelqu'un trébucher dans l'escalier. Elle descendit. C'était Raingot à moitié ivre. « Ah! c'est toi, dit-il. Qu'est-ce que tu as là? » Elle lui présenta l'enfant. « Tiens! c'est le poupard, dit ce monstre. Brrrr! qu'il est laid! » Elle ne songeait qu'à lui, la pauvre Jeanne, et lui dit : « Tu as bien souffert, n'est-ce pas, mon pauvre Richard, de ne m'avoir pas près de toi? » Il était de bonne humeur et riait : « Quel diable de cadeau me fais-tu là? » disait-il. Et il ajoutait : « Allons, la mère, viens boire. On baptisera le petit. » — « Non, Richard, mes jambes dansent sous moi. Je vais me reposer. » — « A propos, dit alors Raingot en descendant, où as-tu perché toute la semaine? » — « A l'hôpital, » dit Jeanne. « Au fait, c'est une idée, ça. On dit qu'on y est bien. » Là-dessus, ce chenapan vous descend l'escalier sans même demander à la pauvre rousse si elle avait souffert. « C'est égal, cria-t-il d'en bas, c'est une drôle de chose. Me voilà père. Vive la vie! » Quand la rousse fut toute seule avec son petit, elle pensa pour la première fois que cet homme ne l'aimait pas beaucoup, puisqu'il la laissait comme ça pour courir au cabaret. Raingot revint à la nuit, gris comme une toupie. Jeannette pleurait et l'enfant aussi. Ça n'a pas du bon lait, les malheureuses. « Fichez-moi donc la paix tous les deux, dit Richard en entrant. Et on appelle cette boutique les joies du foyer! » Il tomba sur le lit et dormit dans ses guenilles. Jeanne passa cette première nuit debout, son petit dans les bras. « Ah! ça, fit le lendemain cette tonne percée, tu es bien sûre que le mioche est à moi? » Jeanne comprit alors : elle eut comme un coup de poing dans le cœur. « M'est avis qu'il faudra travailler, mon cœur, dit ensuite Raingot. Je n'ai plus un rouge liard, et les camarades ont payé pour ton homme tout le temps. » — « Je travaillerai, dit la brave fille. Va chez le tailleur, dis-lui tout, et demande-lui du travail. » Raingot rapporta du travail. Jeannette avait toujours le cœur, mais elle n'avait plus les doigts. « Cré nom! disait Raingot. Faudra donc que je m'en mêle. » Parfois, l'espoir la reprenait. Elle embrassait alors Raingot et lui disait : « Tu verras comme tu riras quand il te dira : papa. » Une fois, qu'elle était sur ses genoux, il lui dit : « Sais-tu bien que t'es plus belle du tout? Tu es jaune comme une chandelle. » Avec ça qu'elle brûlait par les deux bouts, cette grande bête du bon Dieu! « Écoute, lui dit un

Digitized by Google

matin Raingot; il est temps de nous caser. Tâche de te procurer cinq cents francs et tu deviens mame Raingot. T'auras un homme pour rien, et tu seras ma légitime. » La rousse n'avait jamais songé qu'elle pût être autre chose que la servante de ce gredin. Elle eut comme un éblouissement. « Ah! béni bon Dieu! dit-elle, mame Raingot! la légitime à Richard! » Mais les 500 francs! C'est pas du chien-dent. Si encore il lui avait demandé une jambe, un bras, un morceau de son cœur, elle aurait tout donné. « Eh bien, lui dit Richard au bout de quelques jours, as-tu les 500 balles? » Elle répondit en pleurant qu'elle ne les aurait jamais. « Et les Caillou? Fais-les cracher; va les voir, » dit Raingot. « Ça, jamais! » dit la rousse en se levant. « Alors, bonsoir, cria Raingot; pas de mame Raingot! De plus, je file. Je ne veux pas vivre en concubinage, moi. » Elle se pendit à son cou, le cajola, lui demanda un moyen. « Une femme a toujours un moyen, » dit-il en la regardant de côté. Là-dessus il s'en alla. La rousse était une honnête créature. Elle resta trois jours à se demander de quel moyen ce gueusard avait voulu parler. Il l'avait regardée si singulièrement en disant cela, qu'elle craignait de comprendre. Le troisième jour, au soir, elle prit son enfant sur ses bras et sortit. « Eh! la rousse! Jeanne! Jeanne! » lui cria une voix. Elle vit une grosse fille en chapeau. C'était Suzanne, la fille au cloutier du Perré, qu'avait mal tourné. « Bon Dieu! la rousse, lui dit cette connaissance, que te voilà changée. Moi, je ne travaille plus, j'ai quitté mes services, je suis riche et je m'amuse. » Jeannette lui demanda si elle n'avait pas 500 fr. à lui prêter. « Ma chère, dit l'autre, une femme sait toujours gagner ça. » C'était à peu près ce qu'avait dit Raingot. « Bonsoir, » dit la rousse à la pécore. Et elle la planta là. Tout à coup, elle courut après elle. « N'as-tu pas une robe et des chapeaux à vendre? » lui cria-t-elle comme une folle en lui pinçant le bras. « Oui, dit la Suzon. Viens voir. » Elle la conduisit dans son trou. La rousse mit son petit sur le lit, essaya une robe trop courte et mit un chapeau. « Combien? » dit-elle. « Bah! la rousse, puisque t'es de la partie, ce sera pour rien, » répliqua Suzon. Jeanne fit un paquet et s'en alla. Elle resta deux jours à pleurer. Richard ne revenait pas. Le troisième, elle mit la robe et le chapeau, coucha son petit et sortit comme une voleuse. Elle rentra au bout d'un quart-d'heure, prit son enfant dans ses bras, pria, se mit à chanter et ressortit. Elle marcha tout droit devant elle, très-vite et puis très-doucement et puis très-vite encore. Un homme lui dit bonjour en la tirant par sa robe. Elle s'encourut. L'homme courut après elle : elle se cacha dans une porte. L'homme passa. Alors elle descendit par toute sorte de rues qu'elle ne connaissait pas, et arriva quelque part où il y avait des arbres et du monde. On nomme ça le boulevard, je crois. Quand elle vit le monde, elle se dit : « Il y aura bien là quelqu'un. Je ne m'encourrai plus. » Et elle disait aussi comme une idiote qui dit toujours la même chose : « 500 francs! Mame Raingot! 500 francs! Mame Raingot! » Elle vit un monsieur, vieux,

Digitized by Google

gros et petit, qui la suivait. Elle se pinçait le bras pour ne pas s'enfuir. Je ne sais pas comment ça se fit, mais il y a que la pauvre rousse se laissa conduire par ce vieux, qui lui donna cinq francs. Elle prit l'argent, regarda le monsieur et lui donna un grand coup dans l'estomac, en criant : « Il me faut 500 francs! » Puis, tout à coup elle se mit à courir comme une brebis qui s'échappe de chez le boucher, si bien qu'elle dut se reposer sur un trottoir. Il était minuit. Elle ne savait pas où elle était. Elle se leva d'un bloc, cria : « Richard ! mon pauvre petit! » et reprit sa course sans regarder, comme une folle. Comme elle tournait le coin d'une rue, elle heurta un homme et une femme qui se donnaient le bras et riaient à se tordre. Elle passa, puis revint sur ses pas. Elle avait cru reconnaître Raingot. C'était bien lui. Voilà la rousse qui tombe sur la femme et Raingot, et les tape de ses grosses mains. La femme crie : Jésus! mon Dieu! et s'enfuit. Raingot veut la suivre et tape aussi : mais Jeannette lui prend le bras, l'entraîne, le pousse, en grinçant des dents, comme une chienne qui a le mal. Il y a des hommes qui ont besoin d'être menés, et Raingot était de ces hommes. Quand il vit qu'il n'était pas le plus fort, il se mit à lui dire « mon cœur » sur tous les tons. Elle ne lui répondait rien et lui serrait le poignet à le casser. Ça dura comme ça jusqu'à chez eux. Là, elle prit les cinq francs, les jeta entre ses deux yeux et lui cria de toutes ses forces : « Tiens, canaille, voilà ma dot! » Puis elle tombe comme une masse.

Cet homme la mit alors dans le lit, à côté de son enfant, et la soigna pendant deux jours. Le midi du troisième jour, elle se leva en chemise de son lit, et, toute tremblante de fièvre, se roula à ses pieds et lui dit : « Richard, écrase-moi ! Je suis toujours ta servante. » Il resta auprès d'elle tout le jour et la nuit, et ne sortit que le lendemain. Elle allait mieux et s'habilla. Elle habilla aussi de quelques loques son petit. Elle comptait les heures sur ses doigts. Il avait dit qu'il ne resterait qu'une heure dehors, et il y avait douze heures qu'il n'était pas rentré. Ses dents claquaient; elle sortit, mit son petit sous son châle et marcha, les yeux fixes, parlant tout haut. C'était le commencement, monsieur. Au bout d'une heure, elle vit de l'eau et se mit à courir. C'était le canal. Elle descendit la berge et se jeta dedans. Mais un homme l'avait suivie, la prit par les cheveux et la ramena sur le bord. Elle injuria alors ce brave cœur et le frappa de son poing. Il appela du secours : on vint. Elle se laissa conduire chez le commissaire de police. Elle riait en regardant son enfant et le faisait sauter dans ses bras comme un chiffon. On vit alors que l'enfant était bleu. Elle l'avait étouffé à force de le presser sur son sein. C'est un martyr de moins sur la terre, et Dieu a bien fait. Mais pourquoi n'a-t-il pas pris la mère avec l'enfant! La rousse fut conduite à l'hôpital : elle avait une fièvre de lait. Elle resta six mois à l'hôpital, criant toujours après son Richard et berçant dans ses bras son coussin. Un matin, comme elle était debout, le père Caillou entra, tout tremblant, les yeux baissés et la casquette à la main. On dit à la rousse que c'était son père. Elle mit sa main de-

Digitized by Google

vant ses yeux, le regarda longtemps et tout à coup éclata. Il paraîtrait que ça la sauva.

Depuis, elle est revenue au village. Il n'y a que les femmes qui ne lui ont pas pardonné. Elle est folle, mais pas méchante. On l'occupe au ménage. Trois fois par semaine, elle pousse des cris comme on n'en a jamais entendus, et berce tranquillement sur ses genoux une bûche à laquelle elle met un bonnet.

Blaise Mouton se tut.

— Et les Caillou? dis-je.

— Les Caillou? répéta Blaise du même ton; il y a cinq ans, le vieux Balthazar était un gros homme solide comme un cheval; maintenant, allez voir, c'est une belette. La rousse cessa un jour de lui envoyer de l'argent, comme une brave fille doit faire : il écrivit à mame Raingot. Mais la brave dame s'occupait pour lors de fermer l'œil. Caillou part pour la ville, voulant voir de ses yeux. Il trouve la boutique des Raingot fermée, apprend que les Raingot sont morts, s'informe de sa fille, et entend dire qu'elle est, à Bruxelles, la maîtresse du fils Raingot. Il ne dit rien, rentra chez lui et cassa les petits sabots de Jeannette. Mais une mauvaise langue raconta l'histoire dans le village. Alors ces braves cœurs eurent honte de leur fille et se cachèrent. Depuis, ils ont pardonné.

— Et Richard Raingot?

— Parti pour la légion étrangère, répondit Blaise.

Nous nous quittâmes là-dessus : Blaise rentra chez lui, et moi je repris le chemin de mon auberge. En passant devant la maison des Caillou, je levai les yeux. Tout dormait. L'infortune dort comme le bonheur, me dis-je.

Je revis deux fois Jeanne la rousse. La première fois, elle se promenait dans le petit jardin qui est derrière la maison, et balançait sur sa maigre poitrine je ne sais quel morceau de bois, en nazillant une chanson. La seconde fois, elle était assise près du cimetière, la tête dans ses poings, raide comme une statue de pierre. J'eus tant de pitié de la voir dans sa folie que j'allai à elle et lui dis : « Bonjour, Jeanne. Je suis votre ami. » Elle leva lentement la tête, me regarda de la tête aux pieds et me suivit en me disant tout doucement comme une enfant : « Rendez-moi mon fils! rendez-moi mon fils! »

. . . . . .

Un soir, il tomba une grosse pluie et le temps se mit au doux. Le dégel commença. Je me remis en route.

Jeanne la rousse mourut au printemps.

CAMILLE LEMONNIER.

Digitized by Google

SONNETS.

—

Je ne saurais aimer, comme Pygmalion,
Une beauté de marbre, une froide statue :
Il faut une âme au corps, au regard un rayon;
Il faut un cœur qui sente, et palpite, et remue.

J'aime un sein qui frémit et dont la passion
Soulève les contours ainsi qu'une onde émue ;
J'aime que sous la forme, en sa perfection,
Le flot d'un sang ardent dans les veines afflue.

La fable nous apprend que sur le mont Ida,
En faveur de Vénus, Pâris se décida ;
Le beau berger savait ce qui le mieux sait plaire :

Minerve était trop sage et Junon trop altière,
Toutes les trois étaient égales en beauté,
Mais la blonde Déesse avait la volupté.

—

Il est des cœurs encor qui, fermes dans leur foi,
Des antiques vertus ont conservé la loi,
Et qui, s'affermissant dans leur noble croyance,
En des moments meilleurs ont mis leur espérance ;

Digitized by Google

Ils espèrent qu'un jour finira ce tournoi
Où s'agitent si fort les partis en émoi,
Et qu'alors on verra la seule conscience
Présider au destin des peuples en souffrance ;

Ils pensent que l'intrigue et la corruption,
Ces modernes soutiens de toute ambition,
Trouveront dans nos fils des juges plus sévères,

Que la haine jalouse entre les adversaires
Devra céder la place à la fraternité,
Et le mensonge fuir devant la vérité.

Toute femme, en naissant, a pour dot en partage
Quelqu'aimable présent qui doit la faire aimer :
L'une a de la beauté le brillant apanage,
L'autre par son esprit sait séduire et charmer.

Il en est qui souvent attirent notre hommage
Par un vif enjoûment qui vient tout animer ;
Un cœur simple parfois peut plaire davantage,
Et la seule douceur suffit pour enflammer.

Mais lorsque le destin, en un jour de largesse,
Sur une même tête amasse tous les biens,
Lorsqu'au lieu d'une femme il crée une déesse,

Quel mortel oserait accepter ses liens ?
Trop d'éclat éblouit, trop de lumière blesse.
Ah ! montrez-nous, madame, au moins une faiblesse !

CH.-G. RUTH.

Digitized by Google

CHRONIQUE POLITIQUE.

—

La crise ministérielle peut avoir de bons résultats, elle peut nous exposer à de graves dangers.

L'opinion libérale se transformera dans l'opposition; sous peine de déchéance, elle devra se reconstituer sur les seules bases qui lui conviennent.

Si rien ne menaçait la paix de l'Europe, cette transformation pourrait être laissée au temps qui a toujours pour lui les leçons de l'expérience, l'apaisement des amours-propres et la force des choses. Mais la situation est assez précaire pour qu'il y ait à craindre que notre petite crise parlementaire se complique d'une secousse européenne. Les amis du progrès pacifique ont donc à voir s'il n'y a pas lieu de demander, dès aujourd'hui, à l'intelligence et au dévouement, ce que la nécessité leur imposera demain.

***

A cette question, les conservateurs du parti libéral, habitués à ne point fléchir, fermant les yeux aux dangers, ont répondu : « Non ! Il faut que les mécontents soient mis au régime d'un bon petit ministère clérical, pour leur apprendre à vivre. Tu l'as voulu, Georges Dandin ! »

Les associations libérales et presque toute la presse libérale ne l'entendent pas ainsi. Cette politique ne leur semble bonne que pour des vaincus qui aiment mieux accepter une défaite que d'en reconnaître les causes, et ouvrir la ville à l'ennemi que de céder aux volontés de la population.

Les causes de la crise, la signification de l'élection, la position où elle place les deux partis officiels, l'état du pays extra-légal et de l'Europe, voilà ce qui peut éclairer la situation.

Digitized by Google

∴

Nous sommes à l'aise pour mettre au jour les causes de la crise, car la principale, à nos yeux, est presque étrangère aux hommes. C'est la loi électorale.

Nous avons déjà exposé les vices profonds de la loi électorale (1).

La loyauté du régime représentatif exige que toute opinion soit représentée dans la proportion du nombre de ses adhérents. La loi fait absolument tout le contraire.

Elle devrait être le compteur exact des voix ; elle ne fait qu'en fausser le compte. Elle devrait instituer l'égalité entre les électeurs ; elle ne fait que les livrer à toutes les iniquités du privilége. Elle devrait organiser la représentation du pays ; elle ne fait qu'assurer le règne des bourgs pourris et des influences de terroir.

Résumons nos observations :

La Constitution veut qu'il y ait, au plus, un député sur 40,000 habitants. Cependant, les 2/3 de la Chambre, 79 députés sur 124, sont élus par des districts qui n'ont que 30 ou 33 mille âmes, tandis que le reste représente des districts qui, pour obtenir une voix au chapitre, doivent en avoir de 40 à 55,000.

Ce premier vice n'est rien auprès du second. Dans plus de la moitié des arrondissements, le pouvoir de créer un représentant appartient à 700, 600, 500 et jusqu'à 454 électeurs ; majorité absolue, 228 ! Dans les autres, il en faut 850, 900, 1,000 et jusqu'à 1,236.

Dans ces pays, pauvres en habitants, en richesses et en électeurs, un citoyen vaut deux citoyens des localités plus peuplées, un électeur vaut trois électeurs !

Ce n'est pas tout. Bon nombre de ces arrondissements privilégiés n'ont qu'un ou deux représentants à élire, tandis qu'ailleurs le scrutin de liste en comprend 5, 8, 13. A Lilliput, 181 électeurs sur 249 votants (2), font loi à eux seuls. Ailleurs, 6,000 et 12,000 électeurs sont liés à un même joug électoral, et fussent-ils 1,000, 2,000, 2,900 (3) du même avis, ils ne peuvent avoir un mandataire à la Chambre.

Ainsi, moins un district a d'habitants, plus il dirige le pays. Moins il a d'électeurs, c'est-à-dire moins il est riche, et, si le cens, comme on le dit, est une présomption de capacité, moins il est capable : plus il est maître des affaires publiques.

La Constitution veut que les députés représentent le pays, non leur localité. La loi électorale remet l'élection aux influences de clocher.

La loyauté du régime représentatif veut que toute opinion soit repré-

(1) Voir *Revue de Belgique*, t. IV p. 137.

(2) Ce sont les chiffres de la dernière élection de Maeseyck.

(3) Nombre de voix obtenues par la plupart des libéraux à Gand.

Digitized by Google

sentée dans la proportion du nombre de ses adhérents. La loi électorale remet le choix d'un mandataire, tantôt à quelques électeurs, tantôt à des scrutins de liste. 130 catholiques de Maeseyck sont représentés à la Chambre; les 1,500 voix dont dispose la démocratie à Bruxelles n'ont jamais pu être représentées.

Nulle part l'égalité, nulle part l'équitable représentation de l'opinion publique.

∴

Les résultats de ce système sont faciles à prévoir; ils apparaissent dans la statistique des partis.

En 1863, 105,800 électeurs votent pour les libéraux.
Ils ne peuvent nommer que 24 députés.
Mais 83,000 votes catholiques en nomment 34.
En 1868, 71,337 voix libérales ne font que 29 députés.
Mais 62,336 voix catholiques en font 31.

Cette année, un certain nombre de progressistes s'étant joints aux catholiques, la proportion a un peu varié; néanmoins :

Il a fallu 82,901 voix libérales pour faire 31 représentants,
tandis que 58,195 voix catholiques ont suffi pour en faire 29.

∴

Quand les chefs du parti libéral durent l'organiser, ils avaient à choisir : ou de grouper toutes les forces intelligentes du libéralisme, pour accepter les décisions de la majorité et en exécuter le programme, — ou de réunir une sorte d'armée d'électeurs, soumis, au nom des principes libéraux et de leur conscience de citoyens, à un mot d'ordre venu d'en haut.

Le premier système convenait seul à un parti qui emprunte son nom à la liberté; le second était mieux approprié à la machine électorale que nous connaissons.

Mais ce dernier système n'est pas sans difficulté. La loi des bourgs pourris, en donnant à l'opposition catholique dans la Chambre une influence supérieure à celle qu'elle a sur l'opinion, devait paralyser la force des libéraux, toujours menacés d'un coup de jarnac de la mauvaise machine électorale. En même temps, elle devait affaiblir la représentation libérale, autant en qualité qu'en quantité; car les influences de clocher ne se prêtent guère aux candidatures d'un ordre élevé ni à la lutte des intérêts supérieurs d'un peuple.

Quand, sous cette double falsification de l'opinion, on a écarté les forces indépendantes d'un parti, pour en grouper les influences financières et les médiocrités possibles, on ne peut compter sur rien. Veut-on marcher en avant, votre majorité vous échappe : il faut renoncer à régner par les idées politiques. Ne marche-t-on pas? C'est votre parti

Digitized by Google

qui vous quitte. Les uns perdent courage, les autres patience ; où est la discipline? Vienne l'élection : les découragés s'abstiennent, les esprits fermes portent des candidatures avancées, les irrités se coalisent avec les adversaires : où est le parti?

Le parti tombe.

∴

Le cabinet libéral aurait pu tomber sous une réaction de ses adversaires politiques, contre son énergie de pouvoir, contre ses lois de parti. Ainsi est tombé le ministère qui proposait la loi dite des couvents. Ainsi serait tombé le ministère libéral, avec sa majorité timorée, s'il avait porté la question de cabinet sur la révision de la loi de 1842 ou sur une large réforme électorale.

Sa chute est tout autre. Il était devenu de plus en plus un pouvoir gouvernemental et conservateur, de moins en moins le mandataire politique de son parti. Le parti s'est lassé de cela ; le ministère tombe sous une réaction en faveur du progrès.

Voyez plutôt : Ici, un jeune démocrate se porte contre un des vétérans de l'administration ; il obtient une majorité écrasante. Là, un autre candidat serait élu, sans une intrigue du ministère en faveur d'un catholique, préféré au progressiste. Ailleurs, quelques libéraux avancés pactisent, sans condition ; leur armée s'abstient, l'adversaire l'emporte. D'un autre côté, on va jusqu'à se coaliser, au nom d'une réforme du cens et de l'armée, contre l'obstacle qui s'appelle la majorité ministérielle. Les ministres eux-mêmes, dans les meetings, doivent se prononcer, trop tard, pour une marche en avant ; et les catholiques à leur tour, est-ce qu'ils opposent un programme clérical à une politique avancée? Au contraire! leur programme ne contient que des réformes dont les libéraux réclament le vote depuis des années.

Ainsi, le mot d'ordre de toute l'élection a été : PROGRÈS.

Cependant, par un nouveau tour de gobelet de notre machine électorale, le succès des idées réformistes prend les apparences d'une victoire du parti catholique.

∴

Quel est donc le ministère possible?

Les deux anciens partis sont en dissolution.

Qu'est-ce qu'un parti catholique qui n'ose porter à son programme aucune question catholique, un parti conservateur qui ne met sur son programme que des réformes? Qui donc parle des cimetières, des bourses d'études, du temporel des cultes, de la charité? Le parti catholique n'a à la bouche que : réforme électorale, réforme de la conscription, réforme des impôts. Est-ce là de la politique cléricale? conservatrice? C'est de la politique progressiste.

Les comités des associations libérales, réunis à Bruxelles, parlent à

Digitized by Google

leur tour. Disent-ils autre chose? Non. Ils déclarent que le nouveau cabinet doit faire *œuvre de progrès*, *suivre une politique* VRAIMENT *libérale et démocratique*.

Le mot : *vraiment* est cruel!

Mais les anciens ne l'entendent pas ainsi : Le *Bien public*, dans un cri de détresse, en appelle à la grande cause religieuse devant laquelle toutes les réformes politiques ne sont rien; selon lui, cet intérêt supérieur doit ramener au bercail les catholiques progressistes.

Ceux-ci, au contraire, se déclarent, avec M. Coomans, prêts à traiter *en amis* tous ceux qui soutiendront les réformes, *en adversaires* tous ceux qui n'en veulent point.

Malgré le drapeau de la religion, le parti catholique est en train de se diviser en deux camps : les conservateurs et les progressistes.

L'*Echo du Parlement* parle comme le *Bien public* : Le drapeau de la liberté est là; toutes les réformes ne sont rien. Quelques années de schlague cléricale ramèneront bien les libéraux à leurs porte-étendard.

Mais l'*Indépendance* n'est pas loin de dire, comme M. Coomans : A nous tous les amis du progrès!

La bannière commune n'y pourra rien : le parti libéral semble aussi se scinder en deux camps.

Les conservateurs des deux partis se font l'étrange illusion de penser que l'adversaire peut arriver au pouvoir, y rester, en tomber, sans déplacer les questions, sans changer le niveau de la politique, et en laissant à ses successeurs le terrain des vieilles luttes intact. Est-il donc un ministère qui puisse régner sans apporter aux conditions de l'électorat des changements qui transformeront le pays? Dès lors, est-ce avec les vieux errements qu'on le renversera? Non. Ses successeurs seront en présence d'une politique nouvelle.

Disloqués dans le présent, obligés à se transformer dans l'avenir, voilà où en sont les anciens partis.

La politique du pays tend à se constituer en deux camps nouveaux : les conservateurs et les progressistes. Démocratie, voilà le mot de l'avenir.

* * *

Combien de prétendus libéraux passeraient au parti conservateur, pour maintenir la loi de 1842, l'article 1781 du Code civil, la contrainte par corps, les gros budgets militaires et le cens électoral? Qui peut le dire? Mais ce serait un heureux débarras pour le parti de la liberté.

Des catholiques sincères se rangeraient aussi dans le camp progressiste, et pourquoi ce nouveau parti n'aurait-il pas une droite catholique et une gauche radicale? Les questions religieuses ne font pas grand' difficulté : le droit commun serait admis par les progressistes de toutes les nuances.

Cette transformation est-elle possible aujourd'hui? Y a-t-il des

Digitized by Google

hommes qui osent grouper ce parti et qui puissent, en son nom, former un Cabinet ou en appeler au pays?

Si la loi électorale avait permis que chaque idée fût représentée à la Chambre dans la limite du nombre de ses adhérents, ces hommes ne manqueraient point.

Ce qui est certain, c'est que les anciens cabinets mixtes sont impossibles.

Ce qui est certain, c'est que le ministère libéral, qui a maintenu *irrémédiablement* sa démission, se sent impossible aussi, à moins d'une transformation.

Ce qui est non moins certain, c'est qu'un ministère catholique pur serait *un anachronisme et un défi*.

Mais si le programme du nouveau Cabinet doit être progressiste, pourquoi plutôt des catholiques que des libéraux?

* * *

Dans un gouvernement monarchique, il se présente toujours une question préalable: la volonté du Roi. Si Léopold II a répété à M. d'Anethan ce que Léopold Ier, en pareille circonstance, a dit à M. Dechamps, et s'il ne veut pas non plus de *steeple-chase* de la liberté, la situation est mauvaise; nous entrons en des voies tortueuses et déloyales.

Si, au contraire, le Roi a accepté un programme de réformes, pourquoi l'accepte-t-il plutôt des catholiques que des libéraux!

* * *

En premier lieu, les catholiques n'ont pas pour eux la majorité du pays.

Il est bon d'insister sur ce point.

Voici les chiffres du dernier vote:

	LIBÉRAUX.	CATHOLIQUES.
Majorité.	48,972	43,347
Minorité.	33,937	14,748
	82,909	58,095

Si l'on y ajoute les chiffres du précédent renouvellement de la Chambre, la proportion est la même.

	LIBÉRAUX.		CATHOLIQUES.	
	Majorité.	*Minorité.*	*Majorité.*	*Minorité.*
1868	53,617	17,720	54,900	7,436
1870	48,972	33,937	43,347	14,748
	102,589	51,657	98,247	22,184
Total	154,246		120,431	

Digitized by Google

Ainsi donc, les deux dernières élections ont donné aux libéraux 102,000 voix faisant majorité, sur 98,000 données aux catholiques ; et, si l'on compte les minorités, 154,000 voix se sont prononcées en faveur du libéralisme et 120,000 seulement pour l'autre parti.

Il est juste aussi de tenir compte des voix que les libéraux progressistes ont données à l'opposition, sans qu'on puisse les porter à l'actif du parti catholique, et l'on peut dire qu'il n'y a point de doute : si le pays légal est progressiste, il n'est pas pour le progrès aux mains des catholiques.

***

En second lieu, les catholiques n'ont pas pour eux le principe de l'élection.

A qui appartiennent en effet ces réformes, si ce n'est au parti qui représente le principe dont elles sont les conséquences logiques, au parti qui les a portées à son programme depuis qu'il existe, au parti qui s'y montre tellement attaché qu'il n'hésite pas à concourir de toutes les façons : abstention, candidatures avancées ou coalition, au renversement de ceux qui les lui refusent, au parti qui renonce au pouvoir plutôt qu'au progrès ?

Ces réformes, au contraire, sont fourvoyées dans le parti catholique. Ses principes y répugnent, ses anciens chefs les ont combattues, sa majorité n'en acceptera que la contrefaçon, en vue de ressaisir le pouvoir, et, si des libéraux ne s'y rallient point, elles ne pourront être votées. Est-ce là un programme d'entrée aux affaires ?

Si des progrès doivent être opérés, il est loyal qu'ils soient confiés au parti du progrès.

Ce programme est même suspect chez les catholiques qui ne l'empruntent que pour en faire une arme d'opposition d'abord, un moyen de reconquérir la prépondérance ensuite. Ils ne s'en cachent point. Lisez la *Revue générale*. Pour elle, le but de la réforme électorale est d'*assurer aux campagnes* cet *ascendant*, grâce auquel on a voté en France *l'expédition de Rome* et pratiqué la *tolérance des associations religieuses*.

Ces paysans que les premiers chrétiens ont flétris du nom de *payens* comme rebelles à tout progrès, on compte aujourd'hui sur eux, sur leur même ignorance, sur leur même esprit de routine, pour rendre possible un programme catholique que l'on cache avec soin. Voilà le but des réformes et le rêve d'une partie de ces réformateurs !

Ces réformes pourraient bien n'être qu'un enrayement ; ces progrès, du progrès à reculons et un moyen habile d'éviter le *steeple-chase* de la liberté !

***

Enfin, les catholiques n'ont pas même pour eux la sécurité du pays.

En toute autre circonstance, on pourrait laisser se faire cette expérience *in animâ vili*.

Digitized by Google

Mais la situation du pays extra-légal et de l'Europe ne permet point ces aventures. Cette situation est telle que l'expérience ne peut se faire qu'aux dépens du pays.

L'attitude du peuple pendant l'interrègne a été l'objet de grands éloges, comme si l'on avait cru le peuple et ses chefs capables de profiter d'une circonstance étrangère à la politique pour compromettre le pays. La crainte passée, qu'a-t-on fait pour ne pas désaffectionner des masses qu'on trouvait si admirables? Le peuple alors n'avait pas encore rompu avec la politique officielle.

Aujourd'hui tout est changé. Les masses ouvrières se groupent, leur politique est de n'attendre rien du pays légal qui leur a tout refusé. A la première secousse, — on ne s'en cache point, — elles seront debout.

En 1848, les catholiques eux-mêmes ont avoué que le pays eût été perdu, si le 24 février les avait trouvés au pouvoir. Cependant, avant le 24 février, la paix de l'Europe semblait bien plus assurée qu'elle ne l'est aujourd'hui. La partie révolutionnaire était remise à la mort du Roi Louis-Philippe, qui n'était pas prochaine, et les partis parlementaires n'agitaient qu'une question électorale. Aujourd'hui, l'Empire, en pleine crise, a devant lui un parti parlementaire irréconciliable, et lui-même en est à son ministère Necker. Souhaitons pour la paix de l'Europe et pour la gloire de la France que la transformation commencée se fasse par les moyens légaux. Mais ce serait la première fois que ce grand spectacle serait donné au monde, et, de quelque manière que l'Empire français finisse, sa chute ébranlera les pays voisins. Qu'arriverait-il si un nouveau 24 février, si seulement une nouvelle Constituante, remplaçant le règne des plébiscites, trouvait au pouvoir en Belgique un de ses ministères de défi, comme l'*Écho du Parlement* en a demandé un, ou même une doublure de cabinet libéral-conservateur qu'on espère rétablir par ce jeu charmant? La réponse a été faite par M. Dechamps, à la tribune de 1848.

* * *

Les libéraux purs (purs de tout esprit de progrès s'entend) se laveront-ils aussi les mains de cette situation?

« Les mécontents l'ont créée; qu'ils s'en tirent! Qu'ils restent quel-» ques années au pain sec de la politique catholique! leur fièvre de » réforme se calmera et ils rentreront au giron ministériel, guéris pour » longtemps. »

Qui oserait en présence de ce danger tenir encore ce langage?

Ce langage peut être celui de conservateurs aveugles que le parti libéral doit répudier pour toujours. Répété de sangfroid, il serait une trahison.

Les associations libérales comprennent autrement le libéralisme. Une première réunion de leurs comités a déclaré que le pouvoir revenait de droit au parti libéral progressiste.

Digitized by Google

∴

Mais des difficultés se présentent.

Un grand nombre de citoyens ne font point partie des associations libérales, n'entendent point y rentrer, ne veulent point s'y soumettre et prétendent cependant compter dans le vote.

Ceux-là resteront-ils comme des muets dans le débat, et croit-on les mener ensuite à l'élection comme des comparses?

Qu'on ne l'espère plus!

Ce sont leurs idées qui ont triomphé, qui sont sur tous les drapeaux; s'ils s'abstiennent, l'adversaire l'emporte; s'ils donnent, la victoire est assurée.

Jeter les bases d'une union étroite entre les libéraux de toutes les nuances, voilà le premier cri des associations libérales, le but qu'elles se proposent en vue d'une *œuvre de progrès* et d'une *politique démocratique*.

Rien de mieux, sans contredit. Mais qui donc a le droit de représenter TOUTES les nuances du libéralisme, tous les Belges qui veulent le progrès démocratique? Il n'appartient pas à une ni à plusieurs *nuances*, de stipuler pour toutes.

Enfin, il y a trop de Belges qui n'attendent plus rien de la politique officielle, il serait dangereux d'en grossir le nombre.

∴

Si c'était pour aider à la solution de ces difficultés et pour précipiter l'action du parti libéral que l'on demandait un ministère catholique, on a été servi à souhait.

Un ministère catholique a pris le pouvoir, les Chambres sont dissoutes et les élections fixées à une date très-rapprochée. Ce ministère doit réaliser la première partie du programme de la *Revue générale :* Faire une réforme électorale au profit des campagnes, tirer les marrons du feu pour le parti catholique, qui rit sous cape et se prépare à déployer son véritable drapeau!

Les amis du progrès permettront-ils que le progrès se fasse sans eux, contre eux?

La réponse est remise à une élection générale.

Quelque mauvaise que soit notre machine électorale, si les libéraux s'entendent, cette réponse n'est pas douteuse.

∴

Le programme du nouveau cabinet doit éclairer les plus aveugles. Si des progressistes ont cru de bonne foi qu'un ministère catholique pouvait leur donner le suffrage universel, la réduction de l'armée, etc., ils savent aujourd'hui à quoi s'en tenir. Ce ministère n'ose même pas

Digitized by Google

parler de l'extension du *suffrage*, n'ose pas seulement prononcer le nom de l'*armée ;* ces mots lui brûlent les lèvres !

Ce manifeste redoute l'ombre d'une promesse, recule devant l'apparence d'un engagement, n'aventure d'allusion au progrès que par énigme. Ceux qui craignent le *steeple-chase* du progrès doivent être rassurés ; mais les hommes de progrès, qu'en penseront-ils?

Les libéraux ont à opposer à ces équivoques, un programme démocratique ; à cette politique incolore, une attitude décisive de progrès.

*
* *

L'assemblée générale des délégués des associations libérales s'est réunie pour cela, le 14 juillet.

Nombreuse quoique improvisée, unanime quoique tumultueuse, telle a été cette manifestation, à laquelle il n'a manqué que deux choses : une déclaration quelconque des libéraux ministériels, l'adhésion des principales associations progressistes.

Sauf un représentant liégeois, qui a soulevé une tempête, le parti qui s'est quelquefois honoré du nom de Doctrinaire, reste dans l'expectative.

Sauf un discours, interrompu, en faveur d'un appel aux absents, le parti qui prétend que la démocratie n'a pas remis plein pouvoir aux associations libérales est resté dehors.

Un membre a obtenu les honneurs de la séance, d'abord en demandant un large programme et des candidats qui le réalisent, ensuite en répondant à de vifs reproches de M. De Rossius : ce membre est justement un de ces progressistes, de Verviers, qui viennent de faire échec au ministère de la façon contre laquelle on a le plus récriminé : M. Humblet a soutenu que ses amis avaient fait leur devoir en repoussant une politique qui n'a pas réalisé ses engagements, et il a déclaré qu'ils étaient prêts à se rallier à un libéralisme loyal.

*
* *

Le programme voté est ce qu'il pouvait être. Interprété loyalement, réalisé sans ambages, il ferait faire au pays un pas en avant.

Les hommes qui le réaliseront droitement restent à choisir. Un bon programme ne serait rien sans de bons choix. L'union est proclamée, de bons choix seuls la rendront puissante.

*
* *

Ces deux moyens serviront singulièrement à la victoire ; ils n'y suffiront pas complétement.

Tous les groupes du parti n'étaient pas représentés, ne se sont pas ralliés. Pour obtenir l'union, non-seulement par des manifestations utiles, mais de manière à décider l'entrée en campagne de tous les corps

Digitized by Google

d'armée, il faudra deux courages patriotiques bien différents : il faudra ne pas craindre de soulever par de bons choix des scissions doctrinaires, car le danger n'est pas là. Il faudra ne pas hésiter à offrir la main aux démocrates : là est le salut.

La peur d'une scission ferait admettre des listes de compromis : Dans ce cas, que l'on s'attende non-seulement à de nombreuses abstentions, mais à des oppositions énergiques, voire à des coalitions dangereuses.

Négliger, attendre seulement, comme on l'a fait jusqu'ici, sans le rechercher, le concours des nuances avancées du parti, c'est se priver de l'élément le plus actif de la lutte, c'est s'exposer à marcher sans avant-garde, c'est émietter la cause du progrès en dissentiments stériles !

Bien que l'assemblée du 14 ait écarté avec impatience des explications sur ce point, elle a fini par en voter unanimement le principe :

« Pour réaliser l'entente de *toutes les nuances* du *parti libéral et démo-* » *cratique*, les associations représentées à la réunion, *ont pour devoir*, » dans les localités où plusieurs associations libérales ou progressistes » existent, de *leur faire appel*, à l'effet d'organiser, etc. »

***

Le succès dépend donc de deux conditions qui s'enchaînent étroitement :

Du choix de candidats dont la signification politique et la loyauté politique puissent inspirer la confiance qui donne la victoire.

De la manière dont sera exécutée cette décision qui fait un devoir aux associations libérales de faire appel aux dissidents.

***

Chaque nuance d'opinion doit être représentée à la Chambre en proportion du nombre de ses adhérents.

Sans ce principe, toute loi électorale est un leurre.

Si l'on admet ce principe, qu'on l'applique à soi-même, en attendant de l'appliquer au pays !

L'influence mauvaise de la loi électorale donnera une dernière fois trop de chances aux catholiques, on ne peut l'empêcher.

Qu'elle ne fausse plus au moins la représentation libérale !

Écarter d'abord tout élément étranger au libéralisme : les conservateurs ne sont pas des libéraux. Puis, admettre au droit de représentation les nuances les plus avancées du libéralisme (il n'en est pas une qui ne réunisse dans le pays assez d'adhérents pour avoir droit à une voix à la Chambre); ne pas seulement les admettre, mais leur faire appel, les mettre en demeure, au besoin, de fournir leurs candidats à l'élection, leurs avocats à la Chambre ; les mettre en demeure de faire acte de patriotisme et d'entrer dans la légalité, pour discuter en commun les progrès

Digitized by Google

possibles : telle serait, à nos yeux, la grande et loyale politique qui *peut jeter les bases d'une union étroite.*

Cette politique serait grande; c'est ainsi que des hommes d'Etat gouvernent un peuple libre; c'est ainsi que l'on fonde la puissance de l'avenir.

C'est là surtout une politique patriotique. Lorsque chaque opinion sera représentée, entendue, plaidée, en proportion du nombre de ses adhérents, toutes se rattacheront à la politique du pays, et formeront le faisceau intelligent du patriotisme.

Passe alors la révolution, la Belgique pourra en accepter pacifiquement l'impulsion utile, et essayer sans secousse de tous les progrès, dans l'exercice loyal de la liberté.

Il n'est pas de plus grand danger pour un peuple que de laisser une loi fausser l'expression de sa volonté, une politique de privilége développer dans son sein des ferments révolutionnaires.

A ce prix, le verdict du pays sera en faveur du progrès, et l'union des libéraux nous donnera un ministère libéral progressiste.

N'est-ce qu'un rêve?

JEAN LÉGION.

P.-S. L'union semble un rêve — au moins à Bruxelles et à Liége. La scission est déclarée : lisez la lettre de M. Hymans et le discours de M. Frère. Enfin, nous ne voyons pas venir l'*appel* aux associations progressistes. Au contraire!

—

SECOND POST-SCRIPTUM. Ces aspirations disparaissent devant une réalité terrible : la guerre.

Que ces boucheries internationales soient encore possibles, c'est effrayant à penser et c'est bien l'occasion de répéter avec tristesse, avec honte : nous ne sommes encore qu'au XIXe siècle!

Liberté, vérité, science, justice, honneur, devoir, paix, civilisation, puissance de la pensée et du droit, conscience publique! Tout cela ne serait-il qu'un mot, comme la vertu, du temps de Brutus? Et n'y aurait-il plus qu'un mot, seule consigne pour les honnêtes gens : Révolution!

Un ami nous disait hier une parole profonde : « Vous croyez toujours parler à des hommes. »

La parole, en effet, est aux mitrailleuses!

Digitized by Google

REVUE LITTÉRAIRE.

—

L'éloquence républicaine de Rome, d'après les fragments authentiques, par J.-E. DEMARTEAU ancien élève de l'Ecole normale, professeur de rhétorique à l'Athénée royal de Mons, avec une préface de M. E. Egger, professeur à la faculté des lettres de Paris, etc. — 1 vol. in-8°. — Mons, Hector Manceaux, imprimeur-éditeur, 1870.

L'antiquité, malgré les attaques dont elle est souvent l'objet, aura encore longtemps le privilége d'attirer sur elle l'attention de tous ceux qui s'occupent des progrès de l'esprit humain. C'est surtout chez les peuples libres dont les institutions politiques présentent tant d'analogies avec celles des anciens, que les écrits des grecs et des romains peuvent exercer une heureuse influence sur ceux qui ont la noble ambition de représenter un jour leurs concitoyens dans les conseils où se discutent les intérêts publics. Un débat mémorable auquel les hommes les plus distingués de notre parlement ont pris part a prouvé que ce sentiment est loin d'être affaibli dans notre pays. Encouragé par cet exemple, M. Demarteau a consacré ses loisirs à traiter une des questions les plus intéressantes de l'histoire en même temps que de la littérature de l'ancienne Rome, et son livre mérite un accueil d'autant plus favorable que cette question occupe ordinairement peu de place dans les ouvrages spéciaux sur ces matières.

Voici comment l'auteur expose son plan :

« Au texte des fragments latins qui nous restent des discours authentiques des orateurs antérieurs à Cicéron ; »

« Joindre la traduction et le commentaire historique et littéraire qui » peut aider à leur reconstruction générale ; »

« Rassembler les traits épars de tant de physionomies d'orateurs qui, » dans les agitations de la vie républicaine et nationale, ont graduellement préparé la splendeur de l'âge classique ; »

« En un mot, essayer de combler une lacune de l'histoire des lettres » en facilitant la circulation, dans la mesure de nos forces, à des mots, » trop ignorés, qui expriment d'éternelles passions sous une forme vive, » originale, en langage romain. »

Digitized by Google

Ce plan devait nécessairement entraîner l'auteur à examiner les sciences spéciales sans l'étude approfondie desquelles la véritable éloquence n'est pas possible : la politique, le droit, la philosophie et la théorique. Mais avant d'entrer dans le cœur de son sujet, M. Demarteau a eu l'excellente idée de nous décrire d'après ses notes, prises à Rome même, les lieux où la parole, libre jusqu'à la licence, régna en maîtresse souveraine jusqu'au jour où le césarisme remplaça les luttes oratoires par les combats du cirque. Cette topographie du forum, fruit de recherches consciencieuses, dénote des connaissances archéologiques fort étendues et sera lue avec plaisir même de ceux qui connaissent déjà les principaux travaux publiés sur les monuments de la capitale du monde ancien. Après nous avoir fait parcourir l'arène où se livraient les grands combats de l'éloquence, l'auteur termine son introduction en exposant brièvement les différentes phases par où passa successivement la langue latine depuis les plus anciens fragments de discours connus jusqu'aux admirables harangues de Cicéron, ce maître par excellence dans l'art de bien dire.

Dans les deux premiers chapitres, intitulés : *les Institutions* et *la Révolution*, M. Demarteau décrit les différents ordres de l'Etat, les attributions des autorités, l'antagonisme des partis qui se disputaient le pouvoir; il expose leurs luttes qui, d'abord régulières, deviennent peu à peu passionnées et tellement turbulentes, que le forum et les rues de la Cité se transforment souvent en champs de bataille, jusqu'à ce que à la fin toutes les libertés publiques périssent dans les guerres civiles. De grandes figures dominent cette époque; d'un côté Caton l'ancien, ce type du patriotisme exclusif et rigide, de la simplicité des mœurs républicaines, toujours sur la brèche pour étendre la puissance de son pays et sévir contre ceux qui commettaient des abus de pouvoir ou des actes contraires à la probité; dans le camp opposé les Gracques, non moins vertueux et désintéressés que le célèbre censeur et plus éloquents que lui; novateurs énergiques et intrépides, qui payèrent de leur vie leur dévouement à des convictions que la classe régnante combattait comme incompatibles avec ses priviléges. Les fragments de leurs discours, recueillis par l'auteur avec un soin scrupuleux, bien que peu étendus, peuvent pourtant nous donner une certaine idée du souffle puissant qui animait ces rudes joûteurs dont la préoccupation principale était de frapper fort et juste, sans s'inquiéter de la forme qu'ils donnaient à l'expression de leurs pensées. « L'éloquence purement romaine, dit M. Demarteau, » est fille de la pratique des institutions, et n'emprunte rien aux moyens » artificiels. Pour l'art proprement dit, c'est en effet un vaste désert que » ces premiers siècles de l'histoire de Rome : Mais les hommes qui l'ont » traversée ont fait preuve d'une indomptable énergie et sans songer » s'ils avaient la beauté des statues, ils sont arrivés à leur but, fonder » la grandeur de la patrie : vaillants soldats, politiques astucieux, raides » parleurs, qui portaient presque toujours la guerre dans les plis de » leur toge. »

Digitized by Google

De l'éloquence politique, nous passons à l'éloquence judiciaire, genre également fort en honneur chez les Romains. Comme la profession d'avocat était entièrement libre, tous les citoyens étant admis indistinctement à plaider soit leurs propres causes, soit celles des autres, les *caasidici*, devaient être assez nombreux à Rome, où Thémis ne manquait jamais de besogne. Cependant, la plupart ne nous sont connus que de nom même, Hortensius, ce brillant antagoniste de Cicéron, entre autres, dans le procès de Verrès. Cela est d'autant plus regrettable que les orateurs du barreau romain écrivaient généralement leurs plaidoyers avant de les prononcer, afin de toucher et d'émouvoir les juges, par la beauté de la diction et aussi quelque peu dans la crainte de se tromper et de servir de but aux poètes satiriques, toujours âpres à exploiter tout ce qui alimentait la curiosité du public. A l'aide de quelques fragments authentiques et des détails recueillis avec beaucoup de patience et de discernement chez les auteurs anciens, M. Demarteau retrace la physionomie des tribunaux romains. Il nous introduit à l'audience, où nous entendons discuter les plaideurs, où nous voyons les juges et le public tantôt silencieux et attentifs, quand c'est un orateur de mérite qui parle, tantôt distraits et ennuyés, quand l'avocat, par incapacité ou par son mauvais débit, n'a pas le don de plaire à son auditoire. En parlant de la tactique juridique, l'auteur nous fait toucher du doigt certaines pratiques fort blâmables chez les hommes de loi, qui ne se bornaient pas à avoir recours, dans l'intérêt de leurs clients, à ces artifices dont la tradition s'est conservée chez les peuples modernes, comme inhérents à la nature de cette profession, mais qui, en outre, subornaient les témoins, comme Cicéron le reproche à Hortensius dans l'action intentée à Verrès. N'oublions pas de mentionner les considérations très-justes émises dans ce chapitre sur la magistrature romaine, dont la composition était loin d'offrir les garanties indispensables de loyauté, d'indépendance et d'impartialité, soumise qu'il était aux fluctuations de la politique. Mettre à l'abri de toute influence étrangère à leurs fonctions ceux qui ont reçu la mission de prononcer sur les intérêts les plus sacrés des citoyens, cet idéal que tous les peuples libres poursuivent dans leur organisation judiciaire, n'entrait pas dans les vues des hommes d'État de l'ancienne Rome.

Aucune étude n'est plus propre à former le caractère, à inspirer le sentiment de la justice et la religion du devoir que la philosophie. Transportée sur le sol italien par les Grecs, elle y acquit bientôt droit de cité et devint avec la rhétorique la base de l'éducation des orateurs et des hommes politiques. L'auteur passe en revue les différents systèmes philosophiques connus des Romains, cite les principaux représentants et vulgarisateurs de chacun de ses systèmes et résume, dans les termes suivants, ses idées sur la connexion qui doit exister entre la philosophie et l'éloquence :

« Que si nous nous demandons maintenant, ainsi s'exprime M. Demar-» teau, quels sont en somme les points de contact de la philosophie et

Digitized by Google

» de l'éloquence, les sources qui ont transmis à celle-ci toutes les forces » vives de la première, nous arrivons à une énumération courte sans » doute, parce que les termes en sont généraux, mais dont l'importance » est manifeste. C'est dans les sciences théoriques : la morale, la poli- » tique, la dialectique et la logique, la grammaire générale dans ses » premiers éléments; parmi les exercices pratiques : la discussion dia- » logique, l'exposition didactique, le culte de la forme, c'est-à-dire le » style. »

La forme littéraire ne s'acquiert pas facilement, surtout quand il s'agit du style oratoire. Ce furent encore les Grecs, ces créateurs de tant de chefs-d'œuvre, qui inventèrent les règles de l'art d'écrire, et en firent un corps de doctrine auquel ils donnèrent le nom de rhétorique. Longtemps les Romains repoussèrent l'enseignement de la rhétorique comme dangereux pour les mœurs. Hommes d'action avant tout, ils croyaient que les fictions qu'on faisait entrer dans cet enseignement, pouvaient fausser le bon sens naturel et altérer à la longue l'énergie de la nation. La défiance fut même poussée à tel point qu'il y a eu des cas où le Sénat ordonna au préteur ou au censeur de fermer les écoles de déclamation, et d'expulser les rhéteurs étrangers. Cette sévérité, qu'à notre point de vue nous pouvons appeler excessive, avait peut-être sa raison d'être dans les temps vigoureux de la République, quand un goût trop prononcé pour les études d'agrément pouvait détourner les esprits du grand but politique que Rome n'a cessé de poursuivre jusqu'à ce qu'elle l'eût atteint, et cela avec une vigueur unique dans l'histoire, la conquête du monde connu. Fort heureusement pour leur gloire, les Romains s'affranchirent peu à peu de cette crainte; ce fut surtout après avoir soumis la Grèce à leur domination, qu'ils commencèrent à jeter les bases de cette belle littérature, sans laquelle ils ne nous inspireraient pas plus d'intérêt que les Carthaginois, dont la puissance contrebalança cependant la leur, mais qui ne nous ont laissé aucun de ces monuments de l'esprit humain que tous les siècles admirent. La Grèce civilisa donc ses vainqueurs comme son génie imprima plus tard le cachet de la perfection aux plus belles productions littéraires et artistiques des principaux peuples de l'Occident.

M. Demarteau nous donne dans ce chapitre des renseignements détaillés sur l'éducation des jeunes Romains, ainsi que sur les maîtres les plus renommés, et s'il nous montre certains sophistes, vrais marchands de paroles, qui faisaient de la rhétorique une science de mensonges et de bavardage, il a également soin de mettre en relief les hommes de mérite dont les leçons formèrent des orateurs comme Catulus, Aurelius Cotta, Crassus, Antoine — l'oncle du fameux triumvir — Hortensius, Brutus, César et d'autres, tous honorablement mentionnés par le plus célèbre d'entre eux, le prince de l'éloquence romaine. Avec Cicéron, nous sommes arrivés aux derniers beaux jours de l'éloquence du forum; sa mort coïncide avec la chute de la tribune et comme conséquence naturelle avec la suppression des libertés publiques. L'auteur a

Digitized by Google

rendu hommage à ce beau génie, qui certes ne fut pas exempt de défauts, mais dont la fin héroïque couronna une noble existence, toute remplie d'un ardent amour de la justice et d'un dévouement sans bornes aux intérêts de son pays.

Le grand orateur est bien à sa place dans le chapitre intitulé : *les derniers républicains* beaucoup mieux que César, à moins que celui-ci n'y figure qu'à cause du rôle prépondérant qu'il joua dans le drame sanglant qui devait aplanir la voie à l'empire. Car César ne fut républicain que de nom et aussi longtemps qu'il le fallut pour corrompre la populace de Rome à force de largesses, de ruses et d'intrigues, afin de s'en faire l'instrument docile de ses desseins et pour se créer une armée de prétoriens étrangers, toujours prêts à suivre leur chef. L'auteur, j'en suis convaincu, est loin d'approuver les crimes de ce personnage, le fondateur d'un système de gouvernement qui doit inspirer une vive répulsion aux citoyens d'un pays libre ; comme Belge surtout il ne peut autrement que détester le soldat cruel et impitoyable, qui se conduisit en vrai bandit à l'égard de nos vaillants ancêtres et qui raconte les massacres épouvantables, commis d'après ses ordres, avec le sangfroid et l'indifférence d'un officier de police, dressant procès-verbal pour une contravention à un règlement sur la voirie. Mais M. Demarteau croit avec un biographe de César « qui signe des Tuileries » que la chute de la République était devenue inévitable et qu'il faut bien reconnaitre le rôle prédestiné du personnage. C'est une opinion que je ne puis admettre : si je ne craignais pas d'avoir déjà dépassé les bornes d'un simple compte-rendu, je la réfuterais longuement et au moyen de citations empruntées aux auteurs anciens, je prouverais que la grande majorité des honnêtes gens, presque tous les hommes illustres étaient du côté des républicains, et que les soldats de Pompée, de Brutus et Cassius, de Sextus Pompée, de Caton d'Utique n'étaient pas précisément des lâches, ayant peur *d'une cicatrice au visage*, car dans plus d'une rencontre la victoire ne leur échappa que par la faiblesse ou l'imprévoyance des chefs. Obligé donc de me restreindre je me bornerai à transcrire quelques lignes d'une autre biographie de César par un des plus beaux génies de notre siècle, un homme que le prestige de l'éloquence et de la vertu plaça, comme Ciceron, à la tête de son pays et qui n'occupe cette haute position que pour étendre les libertés publiques, maintenir la paix entre les peuples et inscrire dans la loi l'inviolabilité de la vie humaine. Voici comment Lamartine renverse ce sophisme : « Les historiens vendus au succès » et aux Césars ont accusé la République d'être morte à Rome avant que » César l'eût ensevelie, c'est une calomnie. Confinium, Thapsas, Munda » protestent ; quatre armées de deux cent mille hommes, deux flottes, » l'émigration en masse de tout ce qui constituait le Sénat, les magis- » tratures, la cité politique, quatre années d'agonies convulsives sur trois » continents, quand l'Italie manqua aux combattants, enfin six cent » mille cadavres de citoyens romains et trente suicides d'hommes libres » confondent les sophismes historiques des écrivains ; une telle agonie

Digitized by Google

» prouve une vie encore robuste et profonde. Non, la liberté romaine » ne mourut pas de sa propre mort, comme on l'a écrit pour excuser » ou flatter les imitateurs de César ; elle fut tuée et César fut le meur- » trier (1). »

Et un peu plus loin, l'illustre écrivain ajoute : « Il faut se défier des » histoires écrites sous les descendants des usurpateurs de leur patrie. » En histoire comme en guerre, *malheur aux vaincus !* Ce ne sont pas » les contemporains seuls qui sont adulateurs des crimes heureux, » l'avenir l'est aussi. Il y a dans l'humanité tout entière une certaine » inclination lâche ou perverse qui la porte à donner raison à ce qui a » forcé, et à condamner sans examen ce qui a succombé. C'est contre » cette lâcheté de la postérité que les philosophes impassibles et les » historiens justes ont la mission de protester avec la conscience et » avec la vérité. »

Et c'est surtout à ceux qui sont chargés de former des hommes, des citoyens, qu'incombe le devoir de réagir contres les tendances, si énergiquement flétries dans ces lignes, afin de mettre les jeunes gens en garde contre ces prétendus sauveurs de l'ordre social dont les peuples se passent fort bien.

Cette divergence de vues sur une question historique ne m'empêche pas de déclarer que cet ouvrage est un bon livre, digne d'être lu de tous ceux qui aiment les études sérieuses et fortes. On pourrait à la rigueur y constater quelques lacunes : ainsi, le philologue regrettera peut-être avec M. Egger l'absence de quelques fragments, et désirera bien aussi un peu plus d'explications sur le caractère synthétique de la langue latine ; d'autres voudront un peu plus de vigueur, de coloris, pour me servir d'une expression technique, dans certains passages où des faits mémorables sont exposés, ce qui ne nuirait nullement à la clarté vraiment irréprochable du style ; mais tout cela est plus facile à formuler qu'à exécuter, et pour ma part, j'aime mieux être de l'avis du poète romain : Ubi plura nitent... non ego paucis offendar maculis.

Je ne puis terminer ce compte rendu sans féliciter l'éditeur M. Manceaux, qui ne recule devant aucun sacrifice pour donner à ces publications ce cachet de bon goût et d'élégance que savent si bien apprécier les amateurs de beaux livres. Grâce à ses soins, les ouvrages sortis de ses presses ne le cèdent en rien aux productions typographiques les plus estimées des peuples qui marchent à la tête de la civilisation.

J. Micheels.

(1) Jules César, par Lamartine. Edition Hetzel, p. 359.

Digitized by Google

Le Congrès de Spa, *nouveaux voyages et aventures de M. Alfred Nicolas au royaume de Belgique*, par JUSTIN ***. Liége-Bruxelles, 1858-1870, 4 vol. in-18.

Analyser l'œuvre de M. Justin *** est à la fois chose facile et impossible. Voilà une assertion qui peut sembler bizarre et qui cependant, malgré son invraisemblance, est vraie. Prouvons-le. M. Alfred Nicolas, l'illustre poète, le célèbre inventeur de la wallonnade, si connu de tous ceux qui ont eu l'avantage de faire sa connaissance, il y a quelque 35 ans, (V. ses *Premiers Voyages et aventures*, Bruxelles, 1835, 2 vol. in-18), s'avise d'entreprendre le voyage au long cours de Tilf à Spa. A la fin du premier volume, il atteint Chaudfontaine; vous lisez le deuxième volume, vous lisez le troisième volume, et M. Alfred Nicolas est toujours à Chaudfontaine.

Enfin au commencement du quatrième volume, il part décidément pour Spa et il y arrive, non sans s'être arrêté encore à Franchimont. Comprend-on pareille lenteur à une époque de chemins de fer et d'*express-train?* Il eût été si commode de ne mettre que 1 1/2 heure pour franchir sur une banquette bien rembourrée toute la distance de Liége à Spa! Oui, mais il paraît que M. Alfred Nicolas n'entend pas les choses comme nous et son historiographe non plus. Car il a mis quatre ans d'intervalle entre l'apparition de chaque volume, ce qui permet d'espérer l'apparition du cinquième volume pour 1874. Est-ce ainsi, je vous le demande, que l'auteur de *Rocambole* chauffe l'attention de ses admirateurs? Mais M. Nicolas, mais M. Justin, vous n'êtes donc pas à la hauteur du siècle? avez-vous dormi depuis 1835, à l'exemple de tous les grands dormeurs des temps passés, d'Epiménide, de l'enchanteur Merlin, de la Belle au bois dormant? Et qu'allez-vous faire à Spa? Contempler le tapis vert de la roulette et du trente-et-quarante? Vous livrer aux émotions poignantes des jeux de l'amour et du hasard?... Non, vous allez assister à un congrès poétique, prédit par M. Th. Juste, dans son *Histoire du congrès* (Teste Justo cum Sibylla), en des termes qui méritent d'être reproduits, sur la foi de M. Justin *** :

« On a le congrès de la paix,
Le congrès des économistes,
On a l'agricole congrès,
On a l'horticole congrès,
Et le congrès des journalistes,
On a le congrès libéral,
On a le congrès médical,
Et le congrès hygiénique,
Et le congrès professoral,
Et le congrès scientifique,
Et le congrès géographique,
Et le congrès de statistique,
Je veux un congrès plus charmant...
Ah! le joli congrès vraiment! »

Digitized by Google

En quelques mots, M. Alfred Nicolas va de Tilf à Spa pour honorer de sa présence un congrès poétique, et M. Justin *** raconte son voyage en quatre volumes, et il consacre douze ans à cette œuvre titanesque! Quatre volumes, et douze années pour raconter un trajet d'une heure et demie (en chemin de fer), et notez-le bien, nous ne sommes pas encore au bout! Voilà l'œuvre analysée, ce n'est pas plus difficile que cela, et nous pourrions en rester là, bien sûr d'avoir donné une idée complète, mais aussi complétement insuffisante du *Congrès de Spa*.

Heureusement, notre conscience de critique ne nous permet pas de déposer si lestement la plume. Nous avons omis de dire que M. Alfred Nicolas ne voyage pas seul, qu'il est à la tête d'une caravane, bien qu'il ne s'agisse pas précisément de traverser le désert, que cette caravane se compose de son ami, M. Léon, l'historien, de son secrétaire, M. Gaspard, de Madame Pétronille Gaspard et de Bastogne, son excellent petit cheval des Ardennes. Nous avons omis bien d'autres choses encore, que M. Justin *** a consignées par écrit pour les transmettre à la postérité la plus reculée. Seulement, c'est ici que gît la difficulté. Ce n'est rien que d'assister, en 1858, au départ de M. Alfred Nicolas de Tilf et, en 1870, à son arrivée à Spa. Mais reprendre en sous-œuvre le portrait de M. Léon l'historien, l'académicien, l'étymologiste érudit, l'homme qui entrevoit tant de points noirs à l'horizon de notre civilisation moderne; celui de M. Alfred Nicolas qui, infidèle à la prose romantique, aime à chanter maintenant à toute occasion le sol natal et les souvenirs de sa patrie, et réveille son secrétaire au milieu de la nuit pour lui dicter une wallonnade; celui du fidèle Gaspard, qui, après avoir subi les orages d'un cœur né trop sensible, en est venu à adorer sa femme Pétronille, comme un mari du vieux temps, ce qui ne l'empêche pourtant pas de mordre aux journaux, à la politique et à l'os électoral; celui de la bonne Pétronille, la ménagère, le type accompli de la jeune femme wallonne, fraîche, vermeille et potelée; celui du petit cheval Bastogne, enfin, qui mange beaucoup quand il y a beaucoup, peu quand il n'y a que peu, qui est vif, mais pas vicieux, qui aime la liberté, mais n'en abuse pas, qui est bien un peu têtu, mais qui compense ce léger défaut par tant d'autres qualités; — non, cela n'est guère possible. Et puis, comment redire ces amusants et parfois éloquents entretiens où M. Alfred Nicolas et Léon disputent *sur la chose*, où M. Gaspard fait l'éloge de la bonne petite politique courante et des journaux, notre pain quotidien, où M. Léon se livre à de curieuses dissertations étymologiques et archéologiques, où le propriétaire de la tour du philosophe discourt sur le bonheur, où M. Gaspard insiste sur l'utile institution des banquets au bon pays des Belges, où il donne une si belle leçon d'amour à M. Léon, etc.? Et les excentriques conférences du grand rénovateur Agrifende sur le mariage et le luxe, sur la famille et sur la propriété, où l'orateur proclame que tous les besoins de l'homme sont des droits et démontre que les conservateurs ont tué le mariage, la famille, la propriété et la religion, et la virulente sortie de M. Gaspard, et le discours de M. Alfred

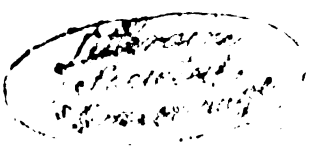

Digitized by Google

Nicolas sur le mariage au point de vue physiologique, est-il possible d'en donner une idée? Franchement, nous aimons mieux renvoyer le lecteur curieux au livre même de M. Justin ***; il n'y perdra rien; d'autant plus qu'il assistera encore à d'intéressants épisodes, comme ceux du déjeûner sur le pic du Rond-Chêne, des rencontres de nos voyageurs avec les poètes Perpète Dianon de Dinant et Jean Van Saxum de Dixmude, de la bruyante ovation faite à M. Alfred Nicolas au fameux cabaret du Righ des Éburons, de la fête patriarcale au moulin de Chaudfontaine et de la triste fin de la pauvre Titine, de l'ambition politique de M. Gaspard, de ses exercices oratoires au fond des bois, de ses relations avec son ami Barthélemy Toucrin, le rédacteur de la *Gazette de l'Ourthe*, de son succès à la séance électorale préparatoire où il est interpellé sur la question de la contrainte par corps et de son échec à l'élection (sans compter la petite note des frais préalables), des timides amours de M. Léon, des visites de M. Gaspard et de Pétronille au pied de St-Remacle, etc.

Pour les amateurs de paysages, ils trouveront ample satisfaction à contempler avec M. Justin *** les bords de l'Ourthe aux environs de Tilf, et à suivre nos voyageurs dans leurs délicieuses promenades autour de Chaudfontaine, à Franchimont, à Spa. Et quant aux poètes ou aux amants discrets des Muses, ils pourront à leur aise récolter une ample moisson de franches et naïves wallonnades, au goût de terroir, sur Pierre l'Hermite, Rollon, Montfort, Chèvremont, Chaudfontaine, Robermont, Franchimont, les cascades de Roiseux, l'abbaye de Villers, le château du Rocher, la fontaine de Pline, la fontaine du philosophe, la fontaine d'Alpaïde et sur bien d'autres sujets. Ils pourront aussi méditer sur ce que dit l'auteur à propos des poètes belges, qui restent toujours des hommes sensés quoique poètes.

Au total, nous jouerions de malheur, si nous n'avions pas réussi à inspirer le désir de faire plus ample connaissance avec le *Congrès de Spa*. Avant la récente apparition du 4e volume, nous ne connaissions le livre que de nom, nous devons l'avouer à notre confusion ; mais nous avons secoué cette coupable indifférence à l'endroit d'un des produits les mieux réussis de notre littérature nationale, et nous avons été bien récompensé de notre légère peine. Car nous avons trouvé dans les *Nouveaux voyages et aventures de M. Alfred Nicolas* du savoir sans pédantisme, de la malice sans méchanceté, de l'esprit sans apprêt, de l'humour sans misanthropie, du bon sens sans vulgarité. Nous pourrions continuer ainsi cette énumération de qualités sans être sûr de n'en avoir omis aucune. Nous pourrions aussi, par contre, chercher la petite bête, pour plaire à ceux qui n'aiment pas que la critique soit indulgente pour la littérature nationale ; mais nous avons préféré rester sous le charme de notre première lecture, et nous n'hésitons pas à proclamer le livre de M. Justin ***, non-seulement un livre agréable, mais un bon livre, parce qu'il ne vous laisse que de saines impressions.

Nous n'avons plus qu'un vœu à former, c'est de voir l'auteur continuer son œuvre; il ne peut s'arrêter en si beau chemin; du reste nous

Digitized by Google

savons qu'il n'est pas homme à se décourager; n'a-t-il pas écrit lui-même à la fin de son premier volume, ces lignes significatives, que les écrivains belges pourraient prendre pour devise : « Si le public daigne accueillir favorablement cette première partie, la seconde ne tardera pas à paraître. Mais je dirai en toute conscience que si l'accueil laisse à désirer, la suite paraîtra tout de même? » Nous attendons donc sans inquiétude l'apparition du 5e volume, bien convaincu qu'il sera digne de ses aînés, qu'il contiendra plus que les deux ou trois vérités utiles promises par le spirituel auteur, et que tout le monde le lira pour prouver à M. Justin "" qu'il n'y a pas de Béotiens en Belgique, comme il semble vouloir l'insinuer.

F. V. M.

Digitized by Google

Notre article sur le *Sacrement de Miracle* doit être complété : nous avons à produire de nouveaux textes, de 1370 et de 1402. Cette seconde dissertation paraîtra dans la livraison prochaine.

Cependant, sous le titre de : *Jubilé d'un vrai miracle*, un abbé, qui se nomme H. De Bruyne, vient d'essayer de détruire quelques-unes de nos preuves historiques... par des injures. Nous aurons à faire justice de ses arguties. Signalons aussitôt ses procédés.

Pour publier le texte du compte de 1370, nous ne nous en sommes pas remis à nous-mêmes ; nous en avons demandé une lecture exacte, une copie conforme, à un archiviste bien connu pour sa compétence spéciale en paléographie.

Le digne abbé De Bruyne dit que nous nous en fions à un *commis ignorant*.

Nous avons ensuite fait photographier le passage important de ce compte.

Le pieux abbé nous dit : *Vous avez fait un faux*, et il nous donne à choisir : Imbécile ou faussaire.

M. De Bruyne a plus d'esprit et plus de conscience; qu'on en juge :

Un double du compte existe. Nous en avions demandé communication, sans qu'on l'eût retrouvé; mais, depuis, il a été produit par un de nos archivistes. Dans l'un et l'autre manuscrits, tous les hommes compétents consultés affirment que la quatrième lettre du mot en litige est un *i* et non un *c*, ce qui empêchera toujours de lire *Puncto*.

M. Piot l'affirme.

M. Pinchart l'affirme.

M. Van Rossum l'affirme.

M. Ralhenbeek l'affirme.

Digitized by Google

M. Alph. Wauters l'affirme.

M. Pertz, le savant allemand, l'affirme. Nous publierons sa lettre.

M. l'archiviste de Sainte-Gudule l'a reconnu lui-même.

Sauf la lettre de M. Pertz, M. l'abbé De Bruyne connaît tout cela.

Néanmoins, M. De Bruyne soutient le contraire, lit *Puncto*, et nous crie : Vous avez fait un faux!

DOM LIBER.

ERRATUM. — L'impression de notre article sur le saint Sacrement et d'un premier tirage à part a dû être faite trop précipitamment pour que de nombreuses fautes ne s'y soient pas glissées. Nous les avons corrigées autant que possible dans la seconde édition. En voici quelques-unes qu'il est bon de rectifier ici.

P. 165, note 4. Au lieu de : FARRAGO, *histor. rerum boïcarum*, il faut lire : *Farrago histor*, etc.

P. 169, l. 35. — Au lieu de : Le cardinal Fleury, il faut lire : l'abbé Fleury.

Même correction, p. 170 et 188.

P. 170, note 6. — Lisez : *Aemstelredamus Eer ende opcomen door de denkwaerdighe miraklen.*

P. 172, note 3. — Au lieu de : Van Melteren, lisez : Van Metteren.

P. 180, l. 37. — Au lieu de : Pourquoi ne nous dit-on qu'il, lisez : Pourquoi ne nous dit-on pas qu'il, etc.

P. 183, note 1. — Au lieu de : Sinte Goricx, lisez : Sinte Gorich.

P. 185, l. 8. — Au lieu de Saint-Augustin, lisez : Guibert de Nogent.

P. 185, l. 9. — Au lieu de : *Deus mentiri cogit*, lisez : *Deum mentiri cogit.*

P. 186, note 3. — Au lieu de : *Nuncupoloria*, lisez : *Nuncupatoria.*

— note 5. — Au lieu de : D'ARGENTEAU, lisez : D'ARGENTRÉ.

P. 187, l. 1. — Au lieu de : Tandel, lisez : Tyndale.

P. 193, note 1. — Au lieu de : Brunelli, lisez : Brunelle.

P. 195, l. 4. — Au lieu de : Ho anno, lisez : Hoc anno.

— l. 9, 10, 12 et 13. — Au lieu de : Frenq, lisez : Franq.

— l. 15. — Au lieu de : Norabantur, lisez : Morabantur.

— l. 17. — Au lieu de : Cujuslibat, lisez : Cujuslibet.

P. 196, l. 2. — Au lieu de : XIII, lisez : XIIII.

— l. 14. — Au lieu de : Bruxella, lisez : Bruxellas.

— l. 26. — Au lieu de : Johannen, lisez : Johannem.

P. 197, l. 17. — Au lieu de : Bos, lisez : Bonis.

— l. 26. — Au lieu de : Pie, lisez : Piæ.

Digitized by Google

Littéraire Société 's Gravenhage

L'EUROPE ET L'AMÉRIQUE.

IV. — Les Femmes.

Personne ne niera qu'en Europe l'homme ne soit à la tête de la société. La raison en est bien simple : les hommes y sont supérieurs aux femmes. Celles-ci se distinguent par une grâce exquise, le bon goût de leurs toilettes et de leurs appartements, leur élégance et un certain sentiment de l'art. Mais ce sont là des qualités secondaires, des qualités de l'ordre mineur. Les études sérieuses, la connaissance des affaires, la gestion des intérêts, le développement de l'intelligence, et ce point si important, l'exercice de l'initiative, sont l'apanage à peu près exclusif du sexe masculin.

Aux États-Unis, au contraire, par suite de circonstances toutes particulières, les femmes sont devenues incontestablement supérieures aux hommes. Cette supériorité frappe surtout dans les grands centres, où les femmes ont plus de facilité de se polir; mais elle est générale dans toute l'étendue de l'Amérique anglo-saxonne. C'est à ce point que, si l'on compare les deux extrêmes: — les femmes des villes lettrées et les hommes d'un caractère souvent équivoque qui s'accumulent dans ces grandes cités — on se demande si la population masculine est digne de la population du sexe féminin. L'inégalité est moins frappante dans les campagnes de l'Ouest, dont les habitants mâles ne craignent pas le travail et possèdent les qualités solides du pionnier; mais on ne peut dire qu'elle s'efface nulle part entièrement.

La plupart des voyageurs, frappés de ce trait remarquable, qui tranche si fortement sur les sociétés de l'ancien monde, ont essayé d'en pénétrer les causes. On a cité, en premier lieu, l'excellence des écoles publiques, dans lesquelles les jeunes filles puisent une première instruction sérieuse. On mentionne ensuite l'organisation de

Digitized by Google

la vie américaine, qui accorde aux femmes, même à celles qui travaillent, certains loisirs et des facilités relatives pour cultiver leur esprit. Les femmes des États-Unis, dit-on, vivent dans l'intérieur des maisons ; les occupations qui leur sont dévolues ne les appellent pas au dehors et ne sont ni fatigantes, ni rudes. Dans le ménage, leur besogne est simplifiée par l'emploi d'une grande variété d'appareils mécaniques. Aussi n'y a-t-il guère aux États-Unis qu'une seule classe de femmes : ménagères, à certaines heures, avec l'aide des machines, et se consacrant ensuite à l'étude et à la lecture. En Europe, au contraire, il n'y a de femmes polies que parmi les oisives, incapables de se subvenir à elles-mêmes et d'exister sans le secours d'un autre, et il n'y a guère de femmes utiles que parmi celles qui descendent au rôle de servantes, empruntant de ce rôle jusqu'à l'impolitesse et l'ignorance.

Toujours est-il que les Américaines ont trouvé le secret d'opérer l'alliance entre la femme utile et la femme polie, et elles doivent probablement leurs qualités acquises à ce genre de vie. De plus, aux États-Unis, les mœurs protégent admirablement le sexe féminin ; elles exigent qu'on traite les femmes avec déférence, avec respect ; ce n'est pas là qu'on les attellerait au train d'une charrue, ni qu'on les emploierait à porter des fardeaux. Les étrangers sont tout étonnés des égards dont les hommes se plaisent à les entourer. C'est là un trait national propre à l'Amérique, car il frappe, comme une nouveauté, les voyageurs anglais, aussi bien que ceux du continent européen. Basil Hall, Marryat, Dickens, et beaucoup d'autres en parlent sous l'impression de l'imprévu et d'un véritable étonnement. Pour nous donner une idée de ces marques générales de respect, dans ce qu'elles ont de plus saillant et de plus visible, ils nous disent que, dans tous les lieux publics, dans les hôtels, sur les chemins de fer, à la table des bateaux, on ne s'occupe des hommes qu'après que toutes les femmes sont convenablement servies ou installées (1). N'est-ce pas, de la part des hommes, une sorte d'aveu de la haute valeur de la femme américaine? N'est-ce pas au moins un hommage rendu aux mérites, sinon à la supériorité que les hommes reconnaissent dans leurs compagnes?

C'est surtout dans les cérémonies publiques qu'on peut se convaincre des égards, des priviléges même, accordés aux femmes des États-Unis. Il est difficile de donner une idée de certains traits de

(1) It was a rule we saw universally observed in America, never to think how the men shall fare till every female has been fully accommodated. (*Basil Hall*, Travels in North America ; vol. II, chap. xvij.)

Digitized by Google

mœurs, dont l'étranger ne peut se former une conception nette qu'en groupant d'innombrables détails. Je me rappelle, toutefois, un fait qui ne manque pas d'intérêt, et qui pourra servir ici d'*illustration* frappante.

La veille de Noël 1863, le vingt-neuvième régiment de volontaires de Pennsylvanie, recruté presque tout entier à Philadelphie, arriva dans cette ville, avec armes et bagages, pour y passer un congé d'un mois. Les sœurs, les mères, les prétendues des officiers et des soldats s'étaient rassemblées à la station de Broadstreet, pour attendre l'arrivée du convoi. Le régiment devait se rendre en corps et tambours en tête, au Salon des Volontaires, où le conseil municipal l'attendait, pour le féliciter et pour offrir à ces enfants de la ville une collation de Noël. L'arrivée du train fut marquée par l'échange des signes d'amitié les plus chaleureux et des reconnaissances rapides entre parents. Mais, quand il fallut reformer les rangs et marcher par les rues de la ville, ces femmes, accourues pour serrer la main de ceux qui occupaient une place dans leurs affections, ne purent se résoudre à rompre si promptement l'entretien qu'elles venaient de reprendre, après un an d'absence et les péripéties de tant de combats. Elles se placèrent résolument dans les rangs, à côté de ceux qu'elles venaient de revoir et s'alignèrent au milieu des soldats. Leurs robes élégantes, leurs écharpes, leurs fourrures, leurs chapeaux garnis de fleurs faisaient le plus étrange contraste avec les uniformes et le brillant des armes. Il eût été, d'ailleurs, à peu près impossible d'empêcher ce mélange. Le colonel le comprit, et sans paraître s'en préoccuper, il commanda à la masse de se former par quatre et donna le signal du départ.

Ces mille hommes traversèrent la ville au pas militaire, au son du tambour et des fanfares, mêlés à toutes ces femmes élégantes, marchant dans les rangs. Le peuple saluait à la fois de ses acclamations le drapeau noblement déchiré par les balles des esclavagistes, et ce témoignage d'affection féminine qui ne manquait pas d'avoir son côté touchant. Enfin, les femmes furent admises à la réception par le Conseil de ville, et invitées par le maire à prendre place, avec ceux qui leur étaient chers, à la grande table de la collation.

Ne soyons pas étonnés de cette déférence et de ces priviléges. Cette conduite a sa raison dans la valeur même de la femme aux États-Unis. Ici, la femme est, sans exception, pour ainsi dire, une femme cultivée, du moins par comparaison avec la femme qui occupe un rang analogue dans la société de l'ancien continent. La plus humble des Américaines appartiendrait, par sa toilette, aux classes moyennes

Digitized by Google

d'Europe. Dans les loisirs partiels du foyer domestique, la plupart ont développé leur intelligence et ennobli leur cœur. Les hommes ont conscience de ce qu'elles valent, et elles-mêmes se sentent appelées à remplir un rôle plus élevé que celui dont le cadre est tracé par des coutumes importées du vieux monde. Peu à peu elles ont réclamé une part d'action plus large dans le mécanisme de la société, et, par le fait même de leur aptitude, elles ont commencé à prendre position dans différentes carrières, d'où les mœurs latines excluaient les épouses, soumises et à peu près esclaves, des anciens Romains.

D'abord, les femmes américaines se sont largement répandues dans l'instruction primaire. Elles réussissent admirablement à instruire les enfants. Elles soutiennent aujourd'hui que la première éducation, à l'école, doit être exclusivement confiée à des femmes, de même que la première éducation dans la famille appartient à la mère. Désireuses d'ouvrir devant elles des carrières en rapport avec leur développement intellectuel, elles réclament l'emploi exclusif des femmes dans les écoles publiques. Si cette réforme n'est pas accomplie en principe, elle est bien près, dans certains États, d'être accomplie de fait. Non-seulement les écoles publiques d'Amérique (nous parlons de celles de garçons comme de celles de filles), comptent des milliers d'institutrices; mais souvent on trouve des femmes parmi les inspecteurs et même les directeurs de l'instruction publique. Tout récemment, dans l'État d'Iowa, une femme, Mlle Julie Addington, a été appelée par le vote de ses concitoyens (le vote des hommes), à siéger parmi les directeurs des écoles publiques de l'État.

Des écoles aux bureaux il n'y avait qu'un pas. L'emploi des femmes comme commis aux écritures était d'autant plus naturel que l'opinion leur fermait l'entrée des magasins comme commis de vente. En effet, on n'admet pas, aux États-Unis, que des femmes soient placées derrière un comptoir dont l'accès est ouvert à tout venant et sans garantie. Des hommes seuls sont chargés de la vente dans tous les magasins et dans tous les établissements où vont des hommes. Même à New-York, il s'éleva un long cri de réprobation, quand les propriétaires des brasseries allemandes tentèrent de placer à leurs buffets des émigrantes d'Irlande ou de Germanie, qui furent aussitôt frappées du mépris public.

Mais la même objection ne s'étend pas au travail plus tranquille et plus isolé des bureaux. La guerre récente est venue faciliter l'accession des femmes aux différentes carrières, pendant que les hommes étaient appelés soit sur les champs de bataille, soit dans les services actifs des administrations qui suivent les armées. Le

Digitized by Google

ministre de la guerre, Stanton, qui vient de mourir, réservant les hommes pour des positions plus fatigantes ou plus exposées, n'hésita pas, quand il organisa ses bureaux, à recourir à l'emploi de commis féminins. Ce fut la première fois que des femmes se virent admises dans les services publics, sur une grande échelle. La première liste de nominations comprenait quatre cents noms, et, à un certain moment, on comptait plus de mille femmes dans les bureaux du seul ministère de la guerre.

Les commis féminins se distinguent par la régularité, la douceur, une belle écriture, et surtout par l'adresse des mains. Aussi, du ministère de la guerre la réforme passa-t-elle en peu de temps dans l'administration des postes, au ministère des finances et dans les grands bureaux du Trésor. On trouvait aux femmes une adresse rare pour compter le numéraire ou le papier-monnaie. Il n'y a pas bien longtemps que, voulant vérifier l'encaisse contenu dans les caveaux du Trésor à New-York, le ministre des finances envoya par un même train de chemin de fer quarante de ses commis-femmes, pour compter les espèces et les billets. Aujourd'hui, l'admission des femmes dans les bureaux de toutes les administrations publiques semble un fait naturel, qui n'attire plus ni critiques, ni commentaires. Il en fut de cette innovation comme de tant d'autres. On l'avait combattue d'abord en disant que c'était impossible; puis, quand il n'y eut plus moyen de nier l'aptitude des femmes dans leurs nouvelles fonctions, on s'écria que c'était contraire à la morale et à la religion. Mais, aujourd'hui, nous sommes dans la troisième phase : tout le monde convient que c'était tout simple, et qu'il n'aurait jamais dû en être autrement.

Toujours à la recherche d'occupations dans lesquelles elles puissent utiliser leur intelligence, les femmes américaines avaient commencé, il y a déjà longtemps, à s'introduire comme compositeurs dans les imprimeries. Il y a, aux États-Unis, une foule de petites imprimeries, car chaque village a ses besoins relatifs de publicité. Dans ces localités écartées et dans ces ateliers restreints, les femmes des compositeurs-typographes, ainsi que les femmes et les filles des patrons, s'exerçaient depuis longtemps à assembler les lettres moulées. Une circonstance fortuite étendit aux grandes villes cette innovation. En 1867, les compositeurs de New-York se mirent en grève et soumirent aux propriétaires de journaux un ultimatum rigoureux. La presse périodique de New-York occupe un personnel immense, et le capital qui s'y trouve engagé atteint à un degré d'importance que l'Européen a peine à se figurer. A la veille de suspendre leurs publications, les directeurs de journaux tentèrent

Digitized by Google

l'effort désespéré d'adresser un appel aux femmes des provinces. Ils leur offraient, pour mille cadratins, la même rétribution dont avaient joui jusque-là les typographes en grève. Des centaines de compositeurs-femmes arrivèrent le même soir à New-York, par tous les chemins de fer; les journaux ne cessèrent point de paraître, et, depuis lors, il y a dans toutes les imprimeries des grandes villes une salle de composition pour les femmes et une pour les hommes. Les femmes demandent même à faire la mise en pages de ce qu'elles ont composé, et il n'y a point de doute qu'elles n'aient bientôt parmi elles des « contre-maîtres. »

En Amérique, il n'y a pour ainsi dire pas de limite marquée entre les compositeurs d'un journal et ses rédacteurs. C'est de sa casse que Franklin écrivait ses meilleurs articles. Aussi, une fois que les femmes eurent mis le pied dans les grandes imprimeries, elles furent bientôt admises parmi la rédaction. Beaucoup d'entre elles s'y distinguent. Elles ont une finesse, une perspicacité, une chaleur d'âme que les rédacteurs masculins ne possèdent pas d'ordinaire au même degré. Ayant beaucoup de lecture, elles peuvent aisément comparer, et elles raisonnent bien. Les rédacteurs féminins ne sont plus maintenant de simples exceptions. Dans certains journaux, la *Tribune* de New-York, par exemple, la majorité de la rédaction est composée de femmes, parmi lesquelles Mlles Lucie Calhoun et Marion Harlan, et Mmes Burleigh et Holmes tiennent les premières places. Le lecteur européen ne se figurerait guère, en lisant la *Tribune*, que ce journal est dû presque entièrement à des plumes féminines.

La Chaire fournit également aux femmes d'instruction et d'intelligence le moyen de se distinguer. Les églises protestantes admettent partout ou presque partout la coopération des femmes. Mais, indépendamment des assemblées religieuses qui se tiennent dans les églises, il y a, en Amérique, une foule d'autres réunions, qui se rapprochent plus ou moins de nos conférences, mais qui ont un caractère moral et semi-religieux. C'est un nouveau théâtre pour les femmes qui savent convenablement s'exprimer au public. Il y a aussi des *lecturesses*, qui traitent, dans de vraies conférences, toute espèce de matières, y compris des sujets historiques, philosophiques et scientifiques. Un certain nombre d'entre elles réussissent sur ce terrain sérieux. Nous pourrions en citer au moins une trentaine, dont les noms sont vraiment populaires et le talent reconnu. D'autres, enfin, abordent la tribune politique, dans les assemblées publiques et dans les congrès. Au congrès des Unionistes du Sud, à Philadelphie, en 1866, ce fut une femme, Mlle Anna Dickinson,

Digitized by Google

jeune personne d'une incontestable supériorité de talent, qui remporta la palme. Elle évita à ce congrès plus d'une défaillance, et l'on peut dire d'elle, non sans raison, qu'elle était non-seulement le premier orateur, mais « le délégué le plus viril » de cette assemblée.

Nul doute que d'ici à quelques années, toutes les carrières libérales ne s'ouvrent aux femmes des États-Unis, qui ont déjà prouvé qu'elles sont capables de s'y distinguer. Dans différents États, plusieurs d'entre elles se sont établies récemment comme avocats, et sont admises à plaider devant les cours locales. Les veuves, les femmes leur confient de préférence le soin de leurs litiges. L'opinion concède aux médecins féminins des États-Unis le traitement des maladies des femmes et des enfants. Voilà plus de trente ans qu'une école de médecine spécialement destinée aux femmes existe à Philadelphie. Des médecins du sexe féminin, qui s'y étaient formés, sont répandus dans tous les États de l'Union.

Toutefois, aujourd'hui, les femmes réclament qu'on leur ouvre les portes de toutes les écoles de médecine. On en voit un bon nombre qui se distinguent dans la pratique des opérations chirurgicales ; mais c'est aussi dans les accouchements qu'elles se montrent habiles. Les hommes auront bientôt entièrement perdu cette branche de l'art médical. La pente des idées, au point de vue des convenances et des mœurs, tend à accélérer ce changement. « Supposons, dit une Américaine, que les accouchements aient été de tout temps et exclusivement du domaine des femmes, et que l'on vienne proposer aujourd'hui pour la première fois de recourir à des accoucheurs. Nos sentiments de pudeur se révolteraient à cette proposition. Quoi, dirait-on, introduire un homme au lit de la femme mariée, et cela dans le travail de l'enfantement ! Charger cet étranger de recevoir le fruit de ses entrailles ! L'habitude seule peut nous fermer les yeux sur pareille inconvenance et pareille monstruosité. »

Mais il y eut un temps où l'homme s'emparait de tout, pendant que la femme passait sous les fourches caudines. On a fait la remarque piquante que le monopole masculin dans la pratique des accouchements date du même temps où le droit du Seigneur fut établi : ces deux faits appartiendraient donc à un même état de mœurs : des mœurs barbares. La civilisation doit être plus délicate. A Athènes, suivant le témoignage d'Hyginus, toute femme libre était admise à apprendre et à pratiquer la médecine avec tous les arts accessoires. L'Europe s'est rachetée de bonne heure du droit du Seigneur ; mais il a fallu le temps de Louis XIV et la pruderie affectée de Mlle de La Vallière pour que la première femme, dans l'Europe moderne, fût admise à aider une femme dans le travail de l'enfantement.

Digitized by Google

La pratique des arts libéraux conduit infailliblement à l'exercice des droits politiques. On ne peut pas repousser longtemps ceux qui ont fait leur place au soleil. Ce n'est pas aux États-Unis que l'exclusion des capacités puisse être de longue durée. Dès à présent, les femmes américaines exercent sur une grande échelle le droit de pétition. Et sait-on ce qu'elles demandent? Elles prient chaque année les législatures des États où les débits de liqueurs sont autorisés, de fermer ces lieux où l'homme s'enivre, s'appauvrit et se dégrade. Ce sont des mères de famille qui, par milliers, adressent ces suppliques aux législateurs, leurs seigneurs et maîtres. Elles souffrent de l'abus; elles en sont les premières victimes. Leur premier acte au pouvoir serait de fermer les débits de boissons enivrantes. Ce serait peut-être un acte exorbitant. La pratique de la liberté est probablement, ici comme ailleurs, la meilleure voie à suivre. Mais ce *tolle* contre l'ivresse est un signe manifeste de la politesse plus élevée du sexe féminin. De plus, les femmes ici n'ont guère de remède qui dépende d'elles-mêmes. L'homme ne s'enivre pas, aux États-Unis, en passant des soirées dans des lieux de réunion où il lit les journaux, où il converse avec ses amis, et qui l'attirent. Il n'y a pas de cabarets ni de cafés dans le sens propre du mot. Dans les *bar-rooms* américains, on ne trouve pas même de chaises : on boit à la hâte, en allant au travail, en dérobant cinq minutes à son atelier, en faisant ses affaires; on boit en courant. En sorte que le grand remède : « Rendez votre intérieur attrayant afin d'y retenir les hommes, » ne peut pas s'appliquer à cet enivrement à la dérobée, qui est le suprême défaut de trop d'Américains.

La question prendra avant peu un caractère pratique. Depuis un an, des femmes ont été élues à des fonctions municipales dans certaines villes des États-Unis. Le silence de la loi à l'égard du sexe a été presque partout interprété en leur faveur. Dans les cas même où la loi dit en termes généraux : « l'homme » ou « le citoyen », la jurisprudence admet que ces expressions embrassent les deux sexes, et ne s'opposent pas, par conséquent, à l'admission d'élus du sexe féminin.

Les villes, les États, les territoires règlent, chacun dans sa sphère, les conditions du droit de suffrage. Plusieurs bourgades ont déjà accordé aux femmes le droit de voter aux élections municipales. Le territoire de Wyoming, pays de mines, au pied des Montagnes-Rocheuses, vient de leur donner le droit de voter à tous les degrés. Ce territoire, où tout est nouveau, a un excès de population mâle; en accordant aux femmes des droits politiques, les législateurs espèrent y attirer bientôt assez de jeunes filles pour rétablir la

Digitized by Google

balance entre les deux sexes. C'est une avance faite aux immigrants féminins (1).

Là se fera la première expérience du suffrage des femmes, sur une échelle d'une certaine importance. Leur présence dans les assemblées américaines en bannira probablement la brutalité qu'on y regrette aujourd'hui. Mais leur influence se fera sentir un jour dans la législation, et elle aura d'abord pour but de relever la femme de l'incapacité et de la sujétion où la retiennent les restes encore debout des vieilles institutions romaines.

Déjà les premiers coups seront dirigés contre les abus de la puissance paternelle et de la puissance maritale. Une croisade formidable, ayant à sa tête non-seulement des femmes de résolution, mais aussi beaucoup d'hommes de talent qui professent des opinions libérales, est engagée, dans toute l'étendue des États-Unis, contre le principe de subordination. Cette croisade a ses grands journaux à Washington, à Boston, à New-York, à Philadelphie, à Chicago, à Saint-Louis, à New-Orléans et dans bien d'autres villes. Plusieurs de ces journaux sont exclusivement rédigés et imprimés par des femmes. Dans toutes les cités importantes, se sont fondées des associations à l'effet de poursuivre la même réforme, associations d'un caractère plus élevé et plus général qu'un *Frauen-Verein* d'Allemagne, qui n'est souvent qu'une simple société de secours mutuels. Il s'agit de faire disparaître jusqu'à la racine, en ce qui touche « le *status* de la femme, » les institutions de Rome barbare, trop bien conservées par l'Empire dont elles servaient les principes, et trop servilement copiées par les législations des Européens.

A Rome, le père avait le droit de vie et de mort sur ses enfants, comme sur ses esclaves ; le mari tenait sa femme sous ses talons, et celle-ci était frappée d'incapacité civile et demeurait mineure jusqu'au tombeau.

La liberté absolue du mariage est un point que les femmes américaines sont plus ardentes à faire prévaloir que les hommes mêmes. Cette liberté n'est après tout, disent-elles, que la consécration d'un phénomène naturel. L'attrait ne calcule pas. Où le calcul

(1) Voici la traduction littérale de la loi, qui n'a que deux articles :

ARTICLE 1er. — Toute femme ayant atteint vingt-et-un ans, domiciliée dans ce territoire (wyoming), pourra voter dans toutes les élections tenues en conformité de nos lois. Ses droits à la franchise électorale et à l'éligibilité sont les mêmes que ceux de tous autres électeurs.

ART. 2. — La présente loi sera exécutoire à partir du jour de son adoption.

Digitized by Google

s'introduit, l'affection disparaît. Voilà longtemps qu'un vieux poète anglais a écrit ce vers, magnifique dans sa concision et sa vérité :

Who ever lov'd, that lov'd not at first sight (1)?

« Qui a jamais aimé, si ce n'est à première vue? » Molière partait de la même observation, lorsqu'il faisait dire à Henriette, dans les *Femmes savantes :*

Cette amoureuse ardeur qui dans les cœurs s'excite
N'est point, comme l'on sait, un effet du mérite ;
Le caprice y prend part; et quand quelqu'un nous plaît,
Souvent nous avons peine à dire pourquoi c'est.

Là se trouve renfermée toute la philosophie du mariage, envisagé dans ses conditions naturelles. Le caprice prend part aux sympathies et aux répugnances. L'inconnu a même quelquefois son attrait, et l'on s'explique ainsi ces demandes d'ouvrir une correspondance et ces propositions d'échanger des photographies, qui remplissent des colonnes entières dans les pages d'annonces des journaux américains (2).

Les unions ainsi contractées n'ont pas de pires résultats que celles dont l'élaboration savante et les calculs avides se font à points comptés dans les salons d'Europe. Un journal de l'Ouest, l'*Evening Post*, de Saint-Louis, contenait, il n'y a pas bien longtemps, la photographie d'un riche campagnard, qui peut passer pour un type, et dont l'histoire est un modèle de franche et bonne naïveté. Je me permets d'extraire de cette notice ce qui se rapporte au mariage du héros.

Jacob Strawn était arrivé à l'âge de trente ans; il était riche, ayant fait fortune par l'élève du bétail; au temps dont nous parlons, ses troupeaux s'élevaient peut-être à plus de trente mille têtes. Mais, malgré sa fortune, il n'avait pas de fierté. Le principe démocratique,

(1) *Morlowe*, Hero and Leander.

(2) Voici quelques-unes de ces annonces comme exemples :

— Un jeune homme de 25 ans, jouissant d'une bonne réputation et employé dans une maison de commerce de cette ville, désire ouvrir une correspondance avec une jeune fille de son âge, dans le dessein de l'épouser s'il y a entente. Il veut une femme bien élevée et active. Écrire à l'adresse F. H., bureau du *Ledger*, où les lettres seront reçues pendant une semaine.

— Une jeune personne récemment sortie du Séminaire des Dames à Xenia, propose d'ouvrir une correspondance avec un *settler* de l'Ouest. Adresser les lettres : boîte 719 à la poste de Hamilton (Ohio).

— Un officier de l'armée de terre, présentement dans un fort d'un territoire éloigné, recevra avec gratitude les photographies des jeunes demoiselles qui voudront bien lui envoyer leur portrait en échange du sien. Il est tout disposé à donner sa main à la plus belle. Adresse : Lieutenant Reginald Burbridge, 13me d'Infanterie des États-Unis, Fort Boise, territoire d'Idaho.

Digitized by Google

dit textuellement la relation américaine, était profondément enraciné en lui, et bien que les nombreuses familles qui l'entouraient fussent pauvres, il n'avait jamais montré, par ses sentiments, ni par ses actions, aucune tendance à se placer au-dessus de ses voisins.

A une lieu de Jacksonville, demeurait une famille aux ressources bornées, mais hautement respectable et respectée. Cette famille employait comme « aide » une jeune fille qui s'appelait Anna. Celle-ci avait dix-huit ans, et le narrateur ajoute qu'elle possédait toutes les grâces de cet âge. Comme pour la plupart des jeunes filles de la campagne, on aurait cru, dit-il, qu'elle ne voyait partout que des roses, dont la couleur se réflétait sur ses joues brillantes.

Proprette et gracieuse à l'extérieur, bien douée sous le rapport de l'intelligence, cette jeune personne était digne de quiconque l'eût demandée en mariage. Jacob la vit, et sa détermination fut bientôt arrêtée. Il l'aimait avant même de lui avoir dit un seul mot ou de lui avoir laissé deviner sa pensée. Pourtant, remarque son naïf biographe, il n'avait jamais lu de romans et ne voyait en tout que le côté positif des choses.

Il monta à cheval et s'en vint à la porte de la demeure où résidait la jeune fille. Là, mettant pied à terre, il frappa du gros bout de son fouet. Ce fut la maîtresse de la maison qui vint ouvrir. Jacob ayant demandé « l'aide, » et celle-ci étant accourue tout étonnée, le riche fermier lui dit à peu près ce qui suit : « Je désire prendre femme, et j'ai jeté les yeux sur vous, qui me paraissez la meilleure que je puisse trouver. Il importe peu que je ne vous aie jamais parlé jusqu'ici. Prenez une semaine pour vous consulter. »

La jeune fille rougit et resta muette. Jacob remonta sur son cheval et s'en alla. Anna, revenue de son émotion et de son étonnement, prit des renseignements sur M. Strawn, et ces renseignements furent extrêmement favorables. Les personnes chez lesquelles elle demeurait l'engagèrent à accepter l'offre qui lui était faite.

Une semaine plus tard, jour pour jour, heure pour heure, Jacob Strawn revenait à la même maison. Ayant frappé de nouveau du gros bout de son fouet, il s'écria, dès qu'il aperçut la jeune fille : « Sera-ce oui, ou sera-ce non? »

Anna, les joues fortement colorées, et non sans que quelques larmes tombassent de ses beaux yeux, répondit à voix basse, mais d'une manière bien intelligible : « Ce sera oui, monsieur. »

« Fort bien, reprit Jacob; c'est aujourd'hui lundi, nous nous marierons après-demain, mercredi. Voilà de l'argent pour votre toilette de noces. » Et il lui remit une bourse qui contenait mille dollars (5,300 francs).

Digitized by Google

Le mariage fut célébré, en effet, le mercredi suivant. On n'a jamais connu, dans l'État d'Illinois, dit en terminant la relation que je traduis d'une façon presque littérale, un couple plus constant, plus uni, ni plus heureux.

Le lecteur européen sera étonné que les formalités du mariage puissent ainsi s'accomplir du lundi au mercredi, c'est-à-dire en deux jours, et sans l'intervention du père, ni de la mère. Dans les pays anglo-saxons, l'autorité ne tient pas « d'état-civil. » Les gouvernements n'ont pas été amenés par un esprit de réaction contre l'Église, à se substituer à cette Église dans un travail où celle-ci avait intérêt, mais d'où la société civile n'a pas de bénéfice bien clair à retirer. Il faudrait même ajouter que cette tentative de substitution n'a pas atteint son but, puisque notre « état civil », au lieu de primer avec éclat les célébrations religieuses, n'offre qu'une superfétation décolorée des cérémonies de l'Église.

Mais en pays anglo-saxon, et surtout aux États-Unis d'Amérique, l'enfant vient au monde, le citoyen se marie, l'homme meurt, sans que l'autorité s'en occupe. Tout se fait en pleine liberté, et pour le mariage, en particulier, ce régime de liberté rapproche de plus en plus les Américains du but que le législateur et ses concordats n'ont pas réussi à atteindre en Europe : faire du mariage un contrat principalement civil.

Aux États-Unis, en effet, ce lien perd tous les jours de son caractère autrefois religieux. Il y a tant de sectes diverses! Dans la plupart des États de l'Ouest, tout ministre d'une confession organisée a le droit de célébrer l'union des époux. Or, qu'est-ce qu'une confession organisée? Dix personnes, un nombre moindre même, peuvent fonder une Église nouvelle. C'est donner, pour ainsi dire, à chacun le droit de célébrer l'union matrimoniale, et c'est là, en effet, ce qui arrive. D'abord, on s'est adressé au juge de paix, que la loi autorise explicitement à unir en mariage ceux qui réclameront à cet égard son ministère. On a passé ensuite des mariages par devant notaire, puis d'autres sous seing privé, devant deux témoins. Ces actes, produits en justice, ont été reconnus valables dans beaucoup d'États. Car que signifie la signature d'un « révérend » ou prêtre, quand chacun peut prendre cette qualification? La liberté entière et absolue des cultes entraînait donc un changement dans le caractère du mariage, qui est devenu à peu près un simple contrat civil, libre et volontaire.

Je cite, comme exemple de formule, un acte que les journaux publiaient récemment :

« Nous soussignés déclarons publiquement que nous contractons

Digitized by Google

une alliance matrimoniale et nous unissons l'un à l'autre par les liens conjugaux. Chacun a, selon nous, le droit de régler sa vie ; et les inspirations de la nature, ainsi que les impulsions que nous tenons, de Dieu passent avant les usages du monde et les cérémonies de l'Église, quels que soient le respect qui les entoure et l'autorité qui les a établis. Nous prenons sur nous la responsabilité de cet acte, auquel ont signé les témoins A et B.

« Fait à , le . »

Il est si bien admis maintenant que le mariage est par-dessus tout un contrat civil, que, dans plusieurs États, on le regarde comme sujet à la prescription, — laquelle, dans un pays où tout marche vite, n'est pas d'une longue période de trente ans. La question n'a pas encore été jugée en dernier ressort ; mais afin d'éviter toute difficulté légale, beaucoup de personnes, dans l'Ouest, à l'expiration de chaque période de douze ans, procèdent à une nouvelle célébration et passent un nouveau contrat.

La liberté de la femme majeure dans le choix d'un époux, et son droit de se marier sans formalités préalables ; en un mot, son affranchissement de la tutelle paternelle, sont donc, dès à présent, des faits accomplis. Il reste à abaisser l'âge de majorité. Déjà la jeune fille de seize ans réclame les droits de celle de dix-huit. Ne suffit-il pas, dit-elle, de dédaigner la dot pour acquérir la liberté ? En effet, le mari d'une femme américaine ne reçoit rien avec elle : il n'attend rien de ses beaux-parents. Ainsi tout doit être libre, en même temps que tout reste pur de la souillure d'une enchère ou d'un marché.

Une des conséquences de la liberté que la femme a de se marier, sans formalités et sans consentement préalable, même sans « sommations respectueuses, » — trace de servitude qui répugne à une société virile, — a pour effet de réduire dans une immense proportion le nombre des enfants naturels. Déjà, en Angleterre, où le droit romain a dû céder beaucoup au droit anglo-saxon, il y a, relativement au continent d'Europe, très-peu de naissances illégitimes. Aux États-Unis, presque tous les enfants naturels appartiennent aux émigrantes, et la plupart sont nés dans l'ancien continent.

Voilà un premier fruit de la liberté. Il est vrai, d'autre part, que ces unions si librement contractées et si rapidement célébrées n'ont plus le caractère de fixité inexorable qui s'attache aux mariages romains. La puissance maritale, moins entamée jusqu'ici que la puissance paternelle, tient encore la femme des États-Unis dans une position d'infériorité. Mais, enfin, le divorce est admis, et il est prononcé pour une variété de causes qui en rendent l'obtention

Digitized by Google

facile. Il n'en résulte aucune défaveur à l'égard de la femme divorcée. Dans l'Ouest surtout, où les mœurs ne sont pas, comme on l'a dit, plus arriérées, mais où elles se façonnent avec plus de liberté, plus de spontanéité, et sans être influencées par les traditions de l'Ancien Monde, les divorces sont des cas fréquents. Le lecteur sera peut-être curieux de connaître quelques-unes des causes qui autorisent le juge à prononcer la dissolution du mariage. Parmi ces motifs, figure « l'abandon » — lorsque l'un des époux est parti, sans donner de ses nouvelles, depuis trois ans (dans quelques États, un an suffit). Une autre cause est « l'ivresse habituelle, » qui permet à celui des époux qui souffre de l'inconduite de l'autre, de faire prononcer la dissolution du lien. Dans certains États, des condamnations pour de simples délits suffisent pour autoriser la rupture de l'union conjugale.

Le législateur doit-il préférer le mariage dissoluble au mariage à perpétuité? Cette question, qui n'épouvante pas les Américains, n'est jamais abordée sans scandale sur les rives orientales de l'Atlantique. L'Europe est soumise au principe de l'indissolubilité. Il y eut même un temps où l'Église catholique ne permettait pas à une veuve de convoler en secondes noces. Le concile de Lyon de 1274 déclarait infâmes les personnes qui se risquaient à commettre pareille action. Se remarier était, dans les idées du temps, un crime aussi odieux que l'adultère. C'était, en effet, un adultère envers la mémoire du mari. La veuve devait se trouver déjà bien heureuse qu'on ne l'obligeât plus à se brûler vive sur le bûcher de son défunt seigneur. Aujourd'hui, on tolère, dans les pays latins, qu'elle se remarie. Mais c'est là une brèche évidente au principe de la fidélité à perpétuité. Cette concession ébranle tout le système. Car si la femme peut prendre un second mari après la mort physique du premier, pourquoi ne le pourrait-elle pas après sa mort morale, c'est-à-dire quand, par son crime, son indignité ou une débauche quia tué en lui l'étincelle sacrée, il s'est placé moralement hors de l'humanité? Je ne fais ici que poser la question, mais les Américains la résolvent.

Il va sans dire, d'ailleurs, que les lois et la jurisprudence des États-Unis, en consacrant certains principes de liberté, ne forcent personne à faire usage de la faculté ainsi accordée. Les *shakers* et les *faristes* ont parfaitement le droit de ne contracter aucune union matrimoniale; les catholiques romains ont celui de perpétuer les liens d'un mariage malheureux. Mais on devine combien il est difficile de maintenir la femme, par les seules influences du préjugé et de la persuasion, dans un état de souffrance et d'infériorité auquel les lois et les mœurs l'autorisent à se soustraire.

Digitized by Google

La place de la femme dans la société américaine s'agrandit donc tous les jours, et devient non-seulement plus élevée, mais plus indépendante et plus digne. La question est posée sur le terrain de l'égalité des droits. Ce n'est pas autre chose que le développement d'un des grands principes partiellement conquis en 89, celui de l'égalité devant la loi. Faut-il que cette égalité se borne à un sexe seulement, comme elle se bornait autrefois à une seule classe, la noblesse, ou bien est-il logique et généreux qu'elle s'étende à tous? Le principe doit-il porter exclusion de l'étranger, pour comprendre seulement les citoyens du pays? Doit-il ne s'appliquer qu'à certaines confessions religieuses, pendant que le juif ou l'athée resteraient frappés d'incapacité et enfermés dans un *ghetto?* Le bénéfice de l'affranchissement, c'est-à-dire le droit d'être homme tout-à-fait et tout-à-fait citoyen, ne doit-il s'étendre qu'à une seule race, aux blancs par exemple, tandis que le noir et le brun resteraient des parias dans la société?

Les États-Unis ont répondu négativement à ces dernières hypothèses. L'Allemand et l'Espagnol, l'israélite et le quaker, le pauvre et le riche, l'enfant trouvé comme l'homme à généalogie, sont égaux devant leurs lois et dans leurs cours de justice. Ils viennent de proclamer que le noir, fût-il tout récemment sorti de l'esclavage, a tous les droits d'un autre citoyen. Et cependant, les maîtresses-femmes de ce pays n'auraient pas le pouvoir d'ester en justice, de vendre et d'acheter des immeubles, de poursuivre le recouvrement d'une dette, de mettre leurs enfants à l'école, voire même de choisir leur profession, comme le dernier des nègres affranchis!

Il y a des questions qu'il suffit de poser pour les résoudre. La solution en est encore plus certaine quand il s'agit d'une société où l'élément opprimé, l'élément placé dans des conditions d'infériorité, a pour lui l'intelligence, le savoir, d'éminentes qualités pratiques, et forme cinquante pour cent de la population.

Qui barrera le passage à pareil élément? Il ne faut pas juger de ce mouvement par la situation relative des deux sexes en Europe. Les femmes européennes acceptent leur dépendance. A peine quelques-unes d'entre elles ont-elles songé à une protestation. Quels sont, en effet, leurs titres à l'élévation? A quoi se réduit l'éducation qu'on leur donne, même parmi les familles les plus considérées? Une Européenne s'est chargée d'en tracer le tableau. Elles ont, « au sortir du couvent, une tenue modeste, c'est-à-dire compassée, parlent à demi-voix, connaissent un peu d'arithmétique, de géographie, un peu d'histoire profane, d'après le P. Loriquet, beaucoup d'histoire sainte et de catéchisme, tapotent un quadrille, solfient un

Digitized by Google

cantique, brodent admirablement une chasuble, possèdent, en un mot, de ces petits talents d'agrément juste ce qu'il en faut pour obtenir dans le monde la réputation de jeunes personnes accomplies (1). » Mais où sont les connaissances solides et les qualités pratiques? L'idéal de la femme dans la société moderne n'est plus Berthe la fileuse, la *Spinnerin Bertha* telle que Jacob Grimm l'a ressuscitée dans le *Deutsches Museum* de Schlegel. C'est encore moins la femme subalterne, étouffée et presque esclave, de l'ancienne société latine. La femme civilement incapable, la femme mineure toute sa vie, n'est pas la femme qui convient à l'an 1870.

En présence de l'élément féminin d'Europe, on s'explique, peut-être sans les partager tout-à-fait, les dédains de Timon et son exclamation fameuse : « Allez, mesdames, allez tricoter les chaussettes de vos maris! » Mais ce n'est pas ainsi que le célèbre auteur du *Livre des Orateurs* se fût adressé à un élément sérieux et fort comme celui que composent les femmes américaines. Aux États-Unis, il ne s'agit plus d'étouffer la question sous un ridicule qu'elle ne comporte point, ni de l'écarter par des fins de non-recevoir surannées. Il faut l'aborder de front, et c'est ce que les Américains ont fait. La période des plaisanteries est passée. Je ne sais si elle se prolonge encore sur le continent d'Europe, où elle s'explique mieux à cause de la faiblesse de l'élément féminin. Mais ce qui est certain, c'est que le mouvement en faveur de l'affranchissement des femmes, qui a commencé, bien que fort timidement, en Angleterre et en Russie, est un simple écho, un écho lointain d'un mouvement sérieux accompli en partie aux États-Unis.

Il serait faux de conclure de l'impuissance ou tout au moins de la faiblesse de ce mouvement en Europe, à l'état de la question dans le Nouveau-Monde. A ces femmes futiles, dépeintes par Mme Gagneur comme l'élite féminine de la société européenne, il convient d'opposer l'éducation des Américaines. La dernière jeune fille, sortie d'une école publique des États-Unis, a la tête plus mûre, le cœur plus haut et l'âme plus forte. Mais, s'il s'agit d'une femme qui a reçu une éducation complète et qui a passé par un collége de dames, le disparate est encore plus grand. Maintenant que les universités elles-mêmes commencent à ouvrir leurs portes aux femmes des États-Unis, l'inégalité ira toujours croissant.

Ce n'est pas cependant que les femmes d'Amérique, qui vivent dans cette sphère intellectuelle plus élevée et qui prennent une part plus large à ce qui se passe dans la société, ne soient pas en même

(1) Mme Gagneur. *Le Calvaire des Femmes;* chap. II.

Digitized by Google

temps de bonnes ménagères, et ne se distinguent pas également par les qualités essentielles à la mère de famille et à la maîtresse de maison. Le côté pratique n'est pas ce que les Américains négligent jamais. Ils tiennent à former des femmes utiles ; ils savent de ces femmes instruites former des fermières. Dans les superbes écoles d'agriculture que les États de l'Ouest viennent de fonder, les femmes sont admises aussi bien que les hommes. Elles exécutent, comme les élèves du sexe masculin, une certaine part des travaux de ces fermes-modèles. On leur attribue les soins de jardinage, l'horticulture, la laiterie, et la préparation des repas pour tout le personnel de l'établissement. Elles sortent de ces écoles femmes accomplies, capables de seconder admirablement le pionnier dont elles partageront la fortune. Et ces deux ans d'études, passés dans une existence active, loin des villes, en partie au grand air, au milieu de jeunes filles et de jeunes hommes de leur âge, ont quelque chose de fortifiant qui se réflète dans tout leur être.

J'avoue, toutefois, que, lorsqu'on en vient à considérer les qualités frivoles, si j'ose parler ainsi, la femme d'Europe reprend la supériorité. Les Américaines manquent trop souvent de goût dans leur toilette. Elles se laissent éblouir par les couleurs éclatantes et les formes fantasques des vêtements. Elles se montrent comme sur un théâtre, et n'ont pas étudié le mot du docteur Johnson, disant d'une dame, après une soirée : « Je suis sûr qu'elle était mise avec goût, car rien ne m'a frappé dans sa toilette. »

Les femmes qui assistent aux conférences et, en général, aux réunions publiques, sont les moins sobres dans leur costume. Celles qui montent sur l'estrade et prennent la parole poussent souvent jusqu'à l'excès le mauvais goût des ajustements. On cite avec regret comme un exemple saillant de cette imperfection, une femme qui a une incontestable éloquence, et qui tient, à peu de chose près, parmi les orateurs américains, le rang que George Sand occupe parmi les romanciers de France. La seule circonstance atténuante est un emploi modéré des parfums, et ce fait est tout en faveur de la femme américaine : *Mulier recte olet ubi nihil olet*, dit Plaute.

Il faut, dans une comparaison, peser tour à tour les défauts et les qualités. Mais croit-on que les femmes elles-mêmes ne se rendent point justice? D'où vient que, prises en masse, elles sont si humbles et si terre-à-terre en Europe, pendant qu'en Amérique elles se sentent fortes et réclament leurs droits? L'inégalité civile de la femme est, disent-elles, un trait de la société barbare, et non de la civilisation. Cet état de dépendance rappelle la femme-servante de l'Indien, obligée de porter le fusil de son mari et de ramasser le gibier

Digitized by Google

qu'il tue. Cette femme n'a pas foi en elle-même, tant on lui a persuadé qu'elle est d'une nature inférieure. Elle est accessible à toutes les frayeurs et capable de toutes les hypocrisies. La condition des femmes égyptiennes rappelait des traits pareils de barbarie. La Grèce, en développant sa civilisation, sut en partie relever et affranchir la femme. Mais Rome a toujours maintenu rigoureusement la subordination et l'incapacité civile de l'épouse.

Quels furent, en définitive, les fruits de ce système? Ces femmes assujetties, semblables à l'Indienne qui porte son gris-gris dans sa ceinture, « ouvraient la voie, dit Strabon, et donnaient l'exemple dans toutes les espèces de superstitions (1). » Elles se vengeaient avec Messaline de la contrainte où les tenait la loi. Celles mêmes que l'histoire a entourées d'une sorte d'auréole avaient-elles autre chose qu'une pureté relative? Je renvoie le lecteur, pour résoudre ce problème, à une épigramme de Martial, que je n'oserais citer, tant « le latin y brave l'honnêteté. » On y verra l'idée qu'il convient de se faire de Porcia, femme de Brutus, de Julie, femme de Pompée, et de la célèbre Cornélie, mère des Gracques (2).

Il est donc permis de douter que la mise en tutelle des femmes élève leur moralité. Ce n'est pas non plus la condition nécessaire des vertus publiques. Les femmes américaines ont donné, dans la dernière guerre, des preuves de patriotisme, de dévouement, de courage même, qui ne le cèdent en rien aux traits qu'on rapporte des sociétés antiques. Dans les hôpitaux et sur les champs de bataille, elles ont montré des vertus plus douces et une âme plus compatissante que celles des Romaines. Tout considéré, elles sont évidemment plus complètes que les européennes, anciennes ou modernes.

Mais, quoi qu'il en soit sur ce point, d'ici à vingt ans, les femmes tiendront, dans la société des Etats-Unis, une place que la femme n'a encore occupée chez aucun peuple. La vie générale, la vie extérieure, le mouvement des affaires et l'initiative seront bientôt communs aux deux sexes. Ce sera, sous ces divers rapports, une société d'hommes et de femmes, au lieu d'être une société d'hommes seulement. Cette société s'organise en ce moment; elle sort de ses langes. Il est beaucoup trop tôt pour la juger, même d'après l'embryon. Mais ce mouvement de transformation doit infailliblement donner à la société du Nouveau-Monde un caractère de plus en plus distinct de celui de l'Europe. Il atteste une fois de plus la spontanéité du développement social, parmi ces populations neuves, viriles et libres de l'Amérique. J. C. Houzeau.

(1) Strabon. *Geographia*; lib. VII. — (2) *Martial*; lib. XI, epigr. 104.

Digitized by Google

Bibliothèque Société d'Économie

DU JOUR DE REPOS HEBDOMADAIRE.

(Suite.)

§ 3. Ses avantages économiques.

Les avantages économiques du repos hebdomadaire résultent principalement de la meilleure qualité et de la plus grande productivité du travail des semaines séparées les unes des autres par l'intervalle sabbatique ou dominical. Ce point a déjà fait l'objet de plusieurs remarques antérieures. Nous pouvons y joindre encore ces quelques observations-ci :

Le travail continu de l'ouvrier, dans un même service, est une règle dont on ne saurait se départir, dans l'ordre des travaux ordinaires. C'est une condition de la meilleure aptitude de l'ouvrier pour la tâche qu'il doit remplir. Un laboureur laboure toujours; un menuisier, un maçon, un tisserand n'emploient jamais que le rabot, la truelle, la navette, au service du patron qui les engage. Il est reconnu cependant qu'un changement de travail est, à lui seul, un délassement, une récréation; d'où il suit que si, dans l'ordre des travaux ordinaires, un ouvrier pouvait être employé par son patron à des travaux différents, il en résulterait une plus grande production générale, avec une moindre nécessité de repos, de délassement, de récréation pour cet ouvrier. Or, au point de vue de la production générale, dans une nation quelconque, voici ce qu'offre l'institution du dimanche appliquée raisonnablement, selon le précepte chrétien que *le sabbat est fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat*. L'œuvre *servile* étant interdite, c'est-à-dire l'œuvre forcée, le travail de l'ouvrier pour son maître, reste à l'homme son œuvre libre, l'œuvre pour son seul service à lui-même. Si le seul changement de travail est en lui-même un délassement, une récréation, l'ouvrier, dégagé de sa tâche ordinaire, toujours la même, vaquera souvent, pour son propre compte, à un travail différent

Digitized by Google

dont le profit entre dans la masse sociale, sans surcharge pour le producteur.

C'est ainsi que, dans nos pays tout à la fois industriels et agricoles, dans nos pays à villes nombreuses réparties parmi des populations campagnardes assez denses pour fournir aux labeurs des champs et de la ville, nous voyons le paysan, rentré le samedi soir de ses travaux urbains, employer, à son aise et sans fatigue, quelques heures du dimanche à son arpent de vigne, de froment ou de pommes de terre; aux soins, plus faciles encore, de son verger ou de son jardin. Il en résulte un surcroît de richesses pour la nation, sans que le travailleur soit ni contraint, ni foulé; c'est le profit du repos et de la liberté du dimanche laissés au travailleur pour qu'il se récrée à sa volonté.

On peut dire encore, pour les pays bien administrés, que le dimanche, qui n'est pas destiné à la *production* de richesses, sert du moins à leur *consommation* la plus raisonnable, pour la partie des richesses naturellement destinées à la consommation. Ces deux actes, *production* et *consommation*, intéressent, comme on sait, la science économique, et font, avec l'acte intermédiaire : la *distribution*, le triple objet de cette science. Nous ne parlerons pas des excès que l'on attribue souvent aux récréations populaires du dimanche. On les exagère énormément toujours, surtout quant à ce qui se passe dans les campagnes. Mais, généralement, le dimanche est le seul jour où le peuple puisse commodément et uniformément appliquer à ses plaisirs légitimes la part de richesse publique (ses petites épargnes *voluptuaires*, à lui) qui se destine à la récréation commune. Sans le dimanche, cette consommation, qui tire ses principaux avantages de l'uniformité et de la communauté qui l'accompagnent, se répartirait mal dans l'État, au grand détriment de l'ordre et de la régularité qui intéressent à un si haut degré la société. Ce point de vue ne sert pas seulement aux considérations économiques; il sert, en même temps, aux considérations morales auxquelles nous allons passer.

§ 4. Ses avantages moraux.

Ici, il faut laisser principalement la parole à Proudhon (1) qui se livre, toutefois, à des considérations plus directement applicables à l'homme de sentiment, qu'au rude travailleur. Nous ajouterons ensuite quelques réflexions en ce qui regarde ce dernier.

(1) ***De la célébration du dimanche***, page 72.

Digitized by Google

« Moïse, dit Proudhon, n'eut jamais la pensée de transformer ses paysans en solitaires. Il voulait en faire des hommes, c'est-à-dire les accoutumer, par la réflexion, à chercher en toute chose le juste et le vrai. Il s'efforça donc de créer autour d'eux une solitude que ne détruisît point la plus grande affluence, et qui conservât tout le prestige d'un véritable isolement : ce fut la solitude du sabbat et des fêtes....

» J'ai dit ailleurs quelles occupations avaient été assignées par lui au jour du Sabbat. Cet homme, si grand et si saint, eût voulu que tous les Hébreux, depuis les enfants jusqu'aux vieillards, pussent, à son exemple, marcher avec l'éternel et vivre dans une communication permanente avec lui. . . . . .

. . . . . .

» La dernière nuit de la semaine est écoulée, le soleil recommence sa course journalière. Toute la végétation s'épanouit et salue le père du jour. Fidèles à leurs instincts, les animaux ne s'arrêtent pas plus que les plantes... Rien de ce qui a vie ne suspend son travail; l'homme seul pendant un jour s'arrêtera. . . . . .

. . . . . .

» Pour les esprits frivoles, le dimanche est un jour de délaissement insupportable, de vide affreux. Ils se plaignent de l'ennui qui les accable; ils accusent la lenteur de ces heures improductives qu'ils ne savent comment dépenser . . . . . .

. . . . . .

» Que ceux-là ne s'en prennent qu'à eux-mêmes de l'engourdissement qui les rend stupides; de cette inconsistance de cœur et d'entendement qui les épuise; de cette paralysie sourde qui les ronge. Quand son compagnon chôme, l'âme n'en va que plus vite; craignez, si vous ne savez donner un aliment à sa dévorante activité, qu'elle ne se consume elle-même.

» Heureux l'homme qui sait s'enfermer dans la solitude de son cœur! Là il se tient compagnie à lui-même; son imagination, ses souvenirs, ses réflexions lui répondent. . . . . .

. . . . . .

» C'est alors qu'il juge sainement de tout; que son cœur se détache, que sa conscience se retrempe, que sa volonté s'acère, qu'il sent la vertu bondir sous sa poitrine. C'est alors qu'il commerce avec Dieu même . . . . . .

. . . . . .

» Que de dévouements héroïques et de sacrifices déchirants furent intérieurement consommés dans ces monologues inexprimables des jours saints! Que de hautes pensées, de magnifiques conceptions descendirent dans l'âme du philosophe et du poète! . .

Digitized by Google

» D'après les observations qui précèdent, la même cause suffit pour rendre raison de l'énergie que peut acquérir le sens moral, et des excès où se plonge le libertinage, par suite de l'observation du dimanche. Cette cause est le surcroît d'activité donné à l'esprit par le repos du corps. C'est aux hommes chargés de la garde des mœurs, de l'éducation de la jeunesse et de la direction des divertissements publics, à faire tourner à l'avantage de la morale une institution qui, après la religion elle-même, est le plus précieux reste que nous ayons conservé de la sagesse antique, et dont l'excellence est démontrée par les débauches mêmes dont elle fournit l'exemple. »

Suivant Proudhon, le repos hebdomadaire est donc favorable à la moralisation de l'homme, mais seulement d'après l'usage qu'on en fait. La plus grande activité rendue à l'âme, pendant le repos du corps, peut tourner au mal comme au bien. Si l'on applique cette observation à la masse du peuple, on en déduira que les législateurs anciens ont agi très-sagement en donnant aux jours de fête une application partiellement religieuse, les solennités et les exercices d'un culte occupant principalement l'esprit. Ils donnent un aliment à la pensée; et, comme le dit Proudhon, le retour de l'homme sur lui-même lui est toujours salutaire. C'est, d'ailleurs, l'avis de tous les philosophes qui pensent que la conscience de l'homme est droite en elle-même, et que les passions physiques ne parviennent à l'altérer ou à l'oblitérer qu'en développant leur activité aux dépens de la sienne.

Les exercices religieux, qui font toujours partie de l'emploi du septième jour de repos, chez tous les peuples pratiquant ce jour, restent donc une bonne garantie de son utilisation au service moral de l'homme. Mais il importe, surtout aujourd'hui, d'aviser au bon emploi de ce qui reste de ce jour, après l'accomplissement des services religieux. Il faut même songer à suppléer convenablement à ces services, pour ceux qui, chez certaines nations, ou dans quelques classes spéciales parmi ces nations, s'abstiennent des services religieux, en vertu de la liberté que leur en donnent les institutions de beaucoup de sociétés politiques, dans nos temps modernes.

Ici, les applications dépendent beaucoup du caractère, des institutions politiques, des mœurs, et même des préjugés de chaque nation. Des indications générales peuvent seules servir à ce sujet. L'unique condition nécessaire à poser, c'est que l'on ne perde jamais de vue qu'il s'agit de trouver des applications du repos hebdomadaire plutôt favorables à l'esprit qu'au corps, ou tellement mélangées que le corps n'en jouisse bien que moyennant la participation

Digitized by Google

de l'esprit. Ainsi, dans les pays aux larges libertés démocratiques : la discussion des affaires publiques générales ou locales; de courts exercices militaires; des jeux gymnastiques, pour remplacer ce qu'on a abrégé ou délaissé dans les services religieux; et partout : des lieux de réunion agréables, des promenades, des jardins publics ou des édifices consacrés aux plaisirs tranquilles de toute la population. C'est la réunion des grandes masses, sur des points ou dans des locaux attractifs, qui garantit le mieux l'ordre et la décence des récréations populaires.

Un peu d'esprit d'observation fera admettre, sans contestation, ce qui semble, au premier aspect, un paradoxe, Tout un public fait plus facilement sa police que quelques groupes isolés ne font la leur. Les causes de désordre augmentent, par exemple, à raison de la dissémination des cabarets et des bals publics. Il faut suivre, en ce point, les mêmes principes qu'en matière de réunion pour le service religieux. Toute une paroisse est appelée à une seule église; que toute récréation soit, autant que possible, offerte à une communauté, en un même lieu.

Nous devons répéter que la nature même des choses interdit ici les règles trop générales. Mais il est certain que le jour du repos commun de toute une population permet seul d'agir sur cette population en vue d'exercer son esprit. Cet exercice en commun ne pouvant, comme on l'a dit, mener qu'au développement moral de l'homme, comme tout exercice fortifie toute faculté, le jour du repos hebdomadaire est éminemment favorable à la santé intellectuelle de l'homme, comme il l'est à sa santé corporelle.

§ 5. Causes qui empêchent les peuples ne connaissant pas le repos hebdomadaire d'en adopter l'institution.

Nous ne voyons, aujourd'hui, parmi les peuples étrangers au repos hebdomadaire, dans sa forme soit mosaïque, soit chrétienne, soit mahométane, que des peuples soumis au despotisme d'un seul maître, soit directement, soit par l'intermédiaire de castes ou de classes aristocratiques. On ne peut excepter de cette observation que les tribus de chasseurs de l'intérieur du continent américain; nous avons dit pourquoi, dans l'existence toute exceptionnelle de ces tribus, le repos hebdomadaire ne saurait trouver d'application rationnelle.

Parmi les peuples de la haute Asie et du centre connu de l'Afrique, il faut distinguer ceux qui n'ont pas encore eu jusqu'ici de contact

Digitized by Google

un peu général, un peu permanent avec les nations chrétiennes ou mahométanes, et ceux qui ont été soumis, ou le sont encore, à l'une ou l'autre de ces nations. Les premiers, tels que les Chinois, les Japonais, les Thibétains, en Asie, et les habitants des empires ou royaumes de l'intérieur de l'Afrique, n'ont pu être plus disposés, jusqu'ici, à adopter d'eux-mêmes l'institution du repos hebdomadaire, que ne l'étaient, dans l'antiquité, les Égyptiens, les Assyriens, les Perses et même les Grecs. Les classes gouvernantes ont un intérêt presque directement contraire à cette institution. Le travail du peuple se fait principalement à leur profit ; et si l'on dit qu'elles pourraient bien découvrir qu'un travail, réglé par la police économique de Moïse, est plus productif qu'un autre, et que, par conséquent, les maîtres gagneront eux-mêmes à un pareil règlement du travail, nous dirons, à notre tour, que le travail esclave a été conservé longtemps dans le monde antique, bien que, par lui-même, il soit moins profitable que le travail libre, ainsi que cela est démontré aujourd'hui.

Il faut reconnaître, en effet, que, de tout temps, les minorités oppressives n'ont compris que le grossier profit que leur procure immédiatement l'emploi de la force, sans méditer ultérieurement sur ce que leur produirait de plus, à elles-mêmes, l'établissement de la justice, exclusive de la domination d'un homme sur l'autre. La raison de ce phénomène politique serait trop laborieuse à rechercher ici. Qu'il suffise, pour notre propos, d'affirmer que ce phénomène se perpétue encore, avec d'autres applications, dans la plupart de nos sociétés européennes modernes. Le puissant ne lâche pas son pouvoir de lui-même. L'idée seule triomphe, à la longue, de la force, qui résiste longtemps à s'en laisser pénétrer. Quelqu'un doit apporter l'idée et trouver les premiers moyens de la faire germer. Cela ne s'est présenté, jusqu'ici, ni dans l'Indo-Chine, ni dans le centre de l'Afrique, quant au repos hebdomadaire. L'idée n'a donc pu germer encore; et quand elle aura été semée pour la première fois, il se passera encore, avant qu'elle ne grandisse, ce qui se passe dans l'Hindoustan, une des contrées de la seconde catégorie, où les mahométans et les chrétiens ont déjà dominé depuis fort longtemps.

L'Hindou, dirigé par ses prêtres, résiste par préjugé religieux; et il faudra bien longtemps encore avant que le peuple distingue son intérêt propre de celui de la caste qui l'assujettit à son intérêt, à elle, en partageant les profits de cet assujettissement avec quelques castes qui l'aident à le maintenir.

En expliquant là l'absence de l'institution du repos hebdomadaire

Digitized by Google

par l'existence d'aristocraties anciennes et bien organisées, superposées aux masses non remuées, jusqu'ici, par l'idée démocratique de ce repos hebdomadaire, nous nous réservons de dire, plus loin, par quel travail on pourra faire pénétrer cette idée chez les peuples qui ne l'ont pas encore. Nous irons seulement ici au-devant de l'objection qu'en Asie, du moins, l'absence du repos hebdomadaire n'a pas nui au développement matériel de nations, aux populations innombrables, à l'agriculture perfectionnée; d'où l'on pourrait conclure qu'il ne vaut pas la peine de chercher à introduire chez elles l'institution de ce repos. La Chine et le Japon ont, en effet, un grand développement matériel, qu'ils doivent sans doute à quelques excitants religieux et politiques frappant spécialement sur le travail purement physique des populations. Mais tout développement moral s'étant arrêté, depuis longtemps, chez les Chinois et les Japonais, au point même de réagir aujourd'hui contre leurs forces matérielles, il y a lieu de reconnaître que l'équilibre conservé entre les deux genres de développements, chez les nations occidentales, tient à des causes auxquelles l'institution du repos hebdomadaire n'est pas restée étrangère, s'il est vrai qu'elle agit tout à la fois sur le moral et le physique des races qui l'ont adoptée.

§ 6. Causes qui, chez les peuples le connaissant, ont éloigné un certain nombre de personnes de l'observance du repos hebdomadaire.

Il ne faut pas se faire un épouvantail du mépris qui s'est fait et se fait encore, en quelques pays, parmi certaines classes, de l'institution du repos hebdomadaire. Cela ne menace sérieusement en aucune façon l'institution en elle-même. Si elle avait pu être ébranlée par le triomphe momentané d'une oligarchie nouvelle, qui prenait son point d'appui en dehors des idées chrétiennes, l'avènement d'une démocratie sincère dans les pays où cette oligarchie a régné quelque temps, aurait bientôt rétabli le repos du septième jour dans toute sa vigueur, avec toute son efficacité. Seulement, l'utilité démocratique de l'institution étant démontrée aujourd hui, et, qui mieux est, parfaitement ressentie des classes laborieuses, il est moins indispensable de la prêcher comme une institution religieuse. Elle se défend assez, désormais, par l'intérêt de ceux qui en profitent le plus immédiatement, et par la force politique que ceux-ci ont déjà acquise ou acquerront successivement encore, pour la défense de leurs intérêts.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, il n'est pas oiseux d'examiner comment il s'est fait qu'en France notamment, et dans tous les pays où les idées françaises de la fin du XVIIIe siècle ont pénétré, en partie par la propagande des lettres françaises, en partie par la conquête momentanée que la grande révolution commencée en 1789 avait faite des pays voisins de la France, l'institution du repos hebdomadaire a été attaquée, a même disparu de la police de l'État, et a laissé, dans quelques esprits et dans quelques lieux, des traces de l'assaut qu'on lui avait livré.

Il faut remarquer, d'abord, qu'après le triomphe, si complet, obtenu au moyen-âge par les idées et les institutions chrétiennes ou découlant du christianisme, il était arrivé ce qui arrive toujours en tout état politique qui n'est plus contesté. Les institutions primitives s'étaient gonflées d'abus.

En ce qui concerne spécialement les fêtes et les repos religieux, la coalition des intérêts du clergé et du petit peuple (que l'on n'a pas assez observé avoir été la véritable force de l'Église contre les princes et les barons féodaux, aux XIIIe, XIVe et XVe siècles), avait fait exagérer de beaucoup l'application du principe d'où ces fêtes et ces repos découlaient.

C'est une règle constante d'économie politique que le travailleur de la catégorie la plus infime, de celle qui n'emploie principalement au travail que les efforts mécaniques des muscles, n'a de salaire que ce qu'il lui faut strictement pour vivre, selon le milieu politique où il est placé. Au-dessous de ce travailleur est le misérable, celui qui ne peut trouver de travail, ou qui n'en veut pas faire, lequel, dans les deux cas, reste à la charge de la société, reçoit moins encore que le minimum nécessaire à l'entretien de la vie, et, par conséquent, s'étiole et périt prématurément : triste débouché du trop plein social qu'aucune société politique n'est encore parvenue à supprimer. C'est ce malheureux trop plein, dans lequel tout homme fort de muscles et énergique de volonté, ne veut pas tomber, qui fait que l'*offre* du travail purement musculaire est toujours *faite* au-dessus de la *demande;* d'où il suit, en économie politique, que ce travail n'est payé qu'en raison composée de la position de celui qui demande le travail et de la position de celui qui l'offre. Le premier ne veut de ce travail que tout juste ce qu'il lui en faut ; l'autre est obligé de le donner tout juste pour ce qui lui est indispensable à l'existence, immédiatement au-dessus de la misère.

Dans cet état de choses, il est aisé de concevoir comment le travailleur de la catégorie la plus infime, qui est en même temps la plus nombreuse, surtout dans le travail des champs, a intérêt à tra-

Digitized by Google

vailler le moins possible, pour avoir le plus facilement possible le minimum indispensable à l'existence que le patron lui doit toujours. Il en résulte qu'à l'aide du clergé, que l'on peut, à son choix, se figurer avoir agi en tout temps par pure charité chrétienne, ou par seul intérêt politique, le petit peuple obtenait, au moyen-âge, le plus de repos qu'il pouvait. Mais l'exagération devenait abusive. La société tout entière perdait évidemment à cette réglementation. Le petit ne gagnait ni plus, ni moins; le gros ne payait ni moins, ni plus. Ce qui se perdait, c'était le travail utile qui pouvait être raisonnablement demandé du travailleur, sans le fouler, pour un salaire que la nature des choses elle-même rendait irrévocablement fixe : le salaire strictement nécessaire à l'existence.

Dès la première réaction contre les abus qui découlaient, à la fin du moyen-âge, de l'exagération de beaucoup de principes chrétiens dans l'application qu'on en avait faite, l'abus des fêtes et des repos fut corrigé. La réformation du XVIe siècle y mit un terme, dans tous les pays protestants. On y revint à la primitive application chrétienne du repos hebdomadaire, en y réinfusant peut-être un peu plus de l'idée mosaïque, pour justifier d'autant mieux la réaction contre les excès qui en avaient fait dévier.

Toutefois, dans les pays demeurés catholiques, l'abus fut conservé; et, ce qui n'est pas rare en politique, où les passions jouent aussi leur rôle, on renforça l'abus comme pour braver les réformateurs, ou du moins pour bien séparer les vieux fidèles des dissidents. C'est ce qui eut lieu, d'ailleurs, sur d'autres points encore, à cette époque-là. Jamais l'Église catholique romaine ne fut plus sévère qu'alors pour l'observance, abusive ou non, de tout ce que la réformation religieuse avait principalement attaqué.

Des peuples romans, qui tous, à l'exception de quelques populations de la Suisse, restèrent catholiques romains, lors de la réformation du XVIe siècle, les Français avaient seuls, pendant les luttes de cette époque, pris quelque part un peu sérieuse aux efforts en faveur de la réformation. A la paix, rétablie vers le milieu du XVIIe siècle, il était resté en France des épaves du naufrage que les idées protestantes y avaient subi. La révocation de l'édit de Nantes, les querelles des Molinistes et des Jansénistes prouvent l'opiniâtreté que les réformateurs religieux conservaient en France, malgré leur petit nombre. Cela explique comment, en France aussi, l'Église catholique avait tenu, autant et peut-être plus qu'ailleurs, à ne rien abandonner de ce que les réformateurs attaquaient. A la fin du XVIIe siècle, les fêtes et les repos religieux, puisque c'est de cela que nous nous occupons spécialement ici, faisaient, en France, l'objet

Digitized by Google

de griefs que Boileau rappelle en quelques endroits de ses satires et de son « Lutrin; » et que La Fontaine signale par la bouche du savetier de sa fable (1), travailleur pour son compte, que l'excès des fêtes et des repos devait, par conséquent, moins accommoder que l'ouvrier à gages.

..... Le mal est que toujours
(Et sans cela nos gains seraient assez honnêtes,)
Le mal est que dans l'an s'entremêlent des jours
Qu'il faut chômer; on nous ruine en fêtes :
L'une fait tort à l'autre; et Monsieur le curé
De quelque nouveau saint charge toujours son prône.

Un peu plus tard, un publiciste dont les paradoxes firent quelque temps fortune en France, à cause de leur excentricité même (comme il arrive encore fréquemment en ce pays-là), l'abbé de Saint-Pierre exprima non-seulement sur l'exagération des fêtes et des repos conservés dans l'Église catholique, mais encore sur le dimanche lui-même, les singularités que l'on va lire :

« La prohibition de travailler le dimanche est une règle de discipline ecclésiastique, et le Concile qui a fait cette règle générale suppose sûrement que ceux qui doivent discontinuer le travail tout le jour n'ont pas besoin de ce même travail pour nourrir leurs familles, et que le matin ne leur suffit pas pour recevoir l'instruction nécessaire au salut.

» C'est donc une grande charité et une bonne œuvre, plus agréable à Dieu qu'une pure cérémonie, que de donner aux pauvres familles le moyen de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants, par sept ou huit heures de travail, et les moyens de s'instruire eux et leurs enfants à l'église, durant trois ou quatre heures du matin.

» Si chaque évêque, chaque curé pouvait rendre aux pauvres qui sont suffisamment instruits la liberté de travailler les jours de fête et les dimanches, après avoir entendu la messe et l'instruction, cette liberté serait d'un très-grand secours à ces pauvres familles et aux hôpitaux mêmes.

» Pour comprendre de quel soulagement serait aux pauvres la continuation de leur travail, il n'y a qu'à considérer que sur cinq millions de familles qui sont en France, il y en a au moins un million qui n'ont presqu'aucun revenu que leur travail, c'est-à-dire qui sont pauvres; et j'appelle pauvres ceux qui n'ont pas trente livres tournoi de rente, c'est-à-dire la valeur de six cents livres de pain de rente.

(1) « Le savetier et le financier. » Fables de Lafontaine, livre VIII, table 2e.

Digitized by Google

» Les pauvres familles pourraient gagner au moins cinq sous par demi-jour de fête, l'un portant l'autre, pendant les quatre-vingts et tant de jours de fête et dimanches de l'année. Chacune de ces familles gagnerait donc par son travail au moins vingt livres par an de plus; ce qui ferait, pour un million de familles, plus de vingt millions de livres.

» Or, quelle aumône ne serait-ce point, qu'une aumône de vingt millions de livres, répandue avec proportion sur les plus pauvres! N'est-ce pas là un objet digne d'un Concile national qui pourrait ainsi perfectionner une ancienne règle ecclésiastique, et la rendre encore plus conforme à l'esprit de justice et de bienfaisance, c'est-à-dire plus chrétienne dans le fond, qu'elle n'est aujourd'hui?

» A l'égard même de ceux qui ne sont pas pauvres, il y a une considération qui porte à croire que si, après la messe et les instructions du matin, ils se remettaient à leur travail, et à leur négoce, l'après-midi, ils n'iraient pas au cabaret dépenser, au grand préjudice de leurs familles, une partie de ce qu'ils ont gagné pendant la semaine. Ils ne s'enivreraient pas; ils ne se querelleraient pas au jeu, et éviteraient ainsi les maux que causent l'oisiveté et la cessation d'un travail innocent et utile pour eux et pour l'État. Et qui ne sait que l'occupation continuelle est la mère de l'innocence?

» Si, lorsque les premiers canons sur la cessation du travail ont été formés, les évêques qui les formaient, avaient vu les cabarets et les jeux établis; s'ils avaient prévu tous les désordres que devaient causer l'oisiveté et la cessation d'occupation journalière, ils se seraient bornés à l'audition de la messe et à assister aux instructions du matin.

» D'ailleurs, les maîtres d'écoles, les vicaires, les curés, n'ont-ils pas toute la semaine à instruire et à catéchiser les enfants, et ceux qu'ils croient n'être pas suffisamment instruits de ce qui est nécessaire à croire, à faire et à éviter, pour obtenir le paradis et pour éviter l'enfer?

» Ces instructions sont courtes, simples, et se réduisent à peu d'articles; mais ce travail extraordinaire, entrepris pour la subsistance de leurs familles, accompagné de foi, d'espérance et de charité, ne vaut-il pas encore mieux que les vêpres, soit pour acquérir les biens nécessaires à la vie présente, soit pour obtenir les biens de la vie future? Et même ne peut-on pas les exhorter à chanter ces jours-là en langue vulgaire, en travaillant, les louanges de Dieu, mises en chansons, pour les bienfaits qu'ils reçoivent de lui?

» Il faudrait commencer par remettre toutes les fêtes au seul dimanche, et régler les heures de travail du dimanche après deux

Digitized by Google

ou trois heures de prières ou d'instructions et quatre heures pour les enfants qui travaillent moins (1). »

Avant toute réflexion sur cet extrait de l'abbé de Saint-Pierre, dont nous n'avons pas reproduit l'orthographe, aussi excentrique, s'il se peut, que les idées, notons encore que l'Encyclopédie française (2), publiée vingt ans plus tard, contient, à l'article *Dimanche*, des observations analogues à celles de l'abbé de Saint-Pierre, qu'il analyse en les approuvant jusqu'à un certain point. Les observations de M. Faignet, maître de pension à Paris, auteur de cet article de l'Encyclopédie, font ressortir cependant que « la cessation des ouvrages au septième jour est, dans les institutions de Moïse, moins une observance religieuse qu'un règlement politique pour assurer aux hommes et aux bêtes un repos qui leur est nécessaire pour la continuation des travaux. »

Il voudrait « une interprétation large » de l'observance du Sabbat. Il faudrait « laisser cette interprétation au travailleur lui-même. »

Il conclut que « les curés et les seigneurs feraient bien de diriger l'emploi du repos du dimanche à des travaux d'utilité publique dans les communes. »

Ainsi, d'après l'abbé de Saint-Pierre, il ne fallait considérer le dimanche qu'au point de vue des services religieux que l'Église ordonnait ce jour-là. Le repos du peuple importait peu.

C'était une *charité*, une *aumône* (les deux mots y sont) à faire au peuple, que de lui *accorder* le *bénéfice* de sept à huit heures de travail le dimanche, après trois ou quatre heures de prône et de catéchisme. Ce que tous les ouvriers, dans tous les pays libres, veulent faire fixer aujourd'hui comme le temps normal des labeurs, pendant les jours ouvrables : huit heures d'atelier, l'abbé de Saint-Pierre trouvait qu'il était bon d'y laisser assujettir le peuple, le dimanche même ; c'était là *une aumône* à faire au travailleur !

Ignorant ou ne voulant pas voir la loi d'économie politique sur l'offre et la demande que nous exposions tout à l'heure, l'abbé de Saint-Pierre affirmait que les travailleurs les plus infimes ajouteraient vingt millions à la masse de leurs salaires annuels, en se pri-

(1) Ouvrages politiques de M. l'abbé de Saint-Pierre, (Charles Frenée Castel) de l'Académie française, à Rotterdam, chez Jean Daniel Renan, 1734, tome septième, concernant le gouvernement intérieur de l'Etat, observation 14, Liberté aux pauvres de travailler le dimanche après midi, page 73 et suivantes du volume.

(2) L'encyclopédie de Diderot et de d'Alembert qui fut, comme on sait, le répertoire philosophique où la révolution française puisa beaucoup de ses systèmes et de ses idées.

Digitized by Google

vant de tout repos le dimanche ; tandis que les quatre-vingts jours de travail de plus qu'ils auraient faits pendant l'année, auraient produit une baisse du salaire quotidien dans le rapport de 80 à 365, c'est-à-dire de plus de 32 p. c. Cela pouvait servir les patrons ; mais les ouvriers ?

La grande déclamation que l'ivresse et les querelles du cabaret, *suites nécessaires* du repos des dimanches, disparaîtraient avec ce repos lui-même, ne manque naturellement pas aux tirades de l'abbé de Saint-Pierre ; et ce *philanthrope*, type d'ailleurs de beaucoup de gens qui se sont, depuis son époque, qualifiés ainsi, à son exemple, se pavane dans son ingénieuse idée de supprimer tout repos pour cette bête de somme « le peuple. »

Quels anathèmes n'auraient pas eus pour ce misérable abbé, les prophètes Isaïe et Ézéchiel ! Au reste, Jean-Jacques Rousseau et P.-J. Proudhon ont assez dit ce que c'était, dans ses mœurs d'aristocrate, que « ce bon abbé de Saint-Pierre. » Il faut que ceux qui l'ont loué ne l'aient jamais lu ; car les énormités que nous venons de dire nous ayant donné la curiosité de parcourir un peu le fatras de ses œuvres, nous n'avons rencontré presque partout que des rêveries et des raisonnements de la force de ce qui précède. Ils abondent surtout dans son projet de paix perpétuelle, *philanthropique*, d'accord, mais ridicule.

Au siècle précédent, la réputation d'écrivain et celle de penseur s'acquéraient souvent, en France, rien que par quelques déclamations contre les gens d'église. Elles étaient d'autant mieux venues, qu'elles partaient de gens d'église eux-mêmes. Il y avait tant d'abus véritables à réformer, tant de difficultés à les attaquer, qu'on regardait comme infaillibles tous les réformateurs ; et comme des héros ceux qui se levaient contre les puissants de l'époque. Cette raison nous semble avoir été celle qui détermina les encyclopédistes à adopter et à soutenir des hommes et des systèmes comme l'abbé de Saint-Pierre et ce qu'ils écrivaient. Au surplus, nous voyions tout à l'heure que l'Encyclopédie n'acceptait que sous bénéfice d'inventaire les idées de l'abbé de Saint-Pierre sur le dimanche, considéré comme jour de repos ; et nous avions déjà fait remarquer, avant cela, que Voltaire et ses amis n'avaient pas élevé de griefs contre le repos hebdomadaire, en un lieu où l'occasion se présentait formellement d'en exprimer leur opinion.

Quoi qu'il en soit, vers la fin du XVIIIe siècle, l'excès des jours de repos avait déterminé les critiques que nous venons de constater. C'est dans cet état de choses qu'éclata la grande révolution française. Si l'on veut bien remarquer que cette révolution s'inaugura d'abord

Digitized by Google

dans l'intérêt du tiers-État contre les deux autres ordres : la noblesse et le clergé; et que l'appui du peuple proprement dit fut principalement demandé dans les grandes villes par la bourgeoisie, on ne s'étonnera pas que le premier courant de l'opinion, quant à la réforme contre l'excès des jours de repos, ait plutôt suivi l'exagération réactionnaire de l'abbé de Saint-Pierre contre le dimanche lui-même, que l'opinion modérée qui respectait du moins le repos du dimanche. En effet, l'intérêt des bourgeois, les patrons du travail, et l'intérêt des artisans indépendants, le savetier de La Fontaine, par exemple, ne sont que très-secondairement attachés au repos du dimanche. Ceux-là prennent leur repos quand ils le veulent. C'est pour eux qu'est invoquée, dans l'Enclycopédie, la liberté pour le peuple de régler ses repos à sa fantaisie. Il faut même ajouter que, dans les villes, une bonne partie des œuvres serviles, celles de la domesticité, par exemple, cessent d'elles-mêmes pendant le repos des maîtres.

Le règlement des repos est, dans ces conditions-là, chose peu importante pour la majorité des citadins. Ajoutons que, si elle conservait son importance pour une certaine partie du peuple, dans les villes manufacturières principalement, ce peuple-là n'a pas eu, à l'origine de la révolution française, de voix au chapitre politique : la marc d'argent de la Constitution de 1791 s'y opposait; et le bourgeois et l'artisan patenté pouvaient conserver aisément la prééminence au principe que le dimanche n'était plus nécessaire; ce qui leur ménageait même la faculté de faire faire plus de travail au peuple, pendant une année, pour une même somme de salaire annuel, selon la règle d'économie politique que nous avons démontrée.

C'est le travail servile aux champs, le travail principalement musculaire, le travail ordinairement isolé, le travail qui a besoin de l'auxiliaire de l'animal domestique, le travail de la grande masse nationale, enfin, qui est intéressé au repos hebdomadaire, tel que l'avait ordonné Moïse; tel que l'ont conservé les chrétiens et les mahométans, avec ses solennités exigeant la réunion de tout le peuple. Ce repos hebdomadaire donne la relâche nécessaire aux muscles de l'homme et de l'animal; et, à la campagne, il consacre seul les moyens de réunion qui doivent fournir au premier l'exercice salutaire de ses facultés intellectuelles, pendant le repos de ses membres.

De ce que la révolution française découlait plus des intérêts du tiers-état bandé contre les deux autres ordres, que des intérêts démocratiques proprement dits; de ce qu'elle était, d'ailleurs, par un

Digitized by Google

côté, une résurrection momentanée de la lutte que l'empereur Julien avait, de son temps, voulu reprendre contre le christianisme, il devait s'ensuivre que l'idée démocratique et chrétienne de l'institution du dimanche, continuée de l'institution du sabbat, tomberait à non-chaloir, dans les premiers temps de cette révolution, chez ceux pour qui, et par qui principalement, elle se faisait.

C'est dans le courant ainsi établi que se manifestèrent les décrets du 5 octobre 1793 et du 4 brumaire an II de la Convention nationale, instituant le calendrier de l'ère républicaine en France. Qu'on n'oublie pas les excentricités auxquelles se livrait alors cette grande assemblée, qui n'était pas l'expression véritable de la démocratie française; qui représenta bien les intérêts de toute la nation française, et même ceux de toute l'humanité, dans le conflit furieux des abus du passé et des innovations dont allait profiter l'avenir; mais qui, au milieu des préoccupations de cette lutte gigantesque, laissa passer, dans la législation, tant d'idées mal digérées, idées de fanatiques anti-chrétiens, ou de *philanthropes*, à la façon de l'abbé de Saint-Pierre.

Le fanatisme du nombre dix avait exagéré le système décimal au point de l'appliquer même à la mesure du temps dans les jours, les heures, les minutes, les secondes (1). Les auteurs du calendrier républicain devaient regretter sans doute que le temps ne se pliât pas tout à leur système, à cause des années bissextiles qui, tous les quatre ans, venait déranger leurs cinq *sans-culottides*. Mais ils firent bon marché du repos hebdomadaire, sans s'inquiéter du paysan et de son bœuf, que Moïse avait pris, lui, en considération, beaucoup plus économiquement que les astronomes de la Convention nationale, quoique présidés par un excellent républicain, le citoyen Romme.

Lorsqu'il fallut solder, plus tard, le compte définitif de la révolution française, nous reconnaissons volontiers qu'on élimina de son avoir bien des articles qu'on aurait dû y conserver. Mais on ne saurait, en conscience, regretter que le sénatus-consulte du 22 fructidor an XIII ait aboli le calendrier républicain. Les motifs que les orateurs du gouvernement Regnaud-de-St-Jean-d'Angely et Mounier, et le sénateur Laplace, rapporteur du sénatus-consulte, donnèrent à l'appui de l'abolition de ce calendrier, ne disent rien des

(1) Le jour de minuit à minuit, est divisé en dix parties ou heures, chaque partie en dix autres, ainsi de suite, jusqu'à la plus petite portion commensurable de la durée. La centième partie de l'heure est appelée *minute décimale;* la centième partie de la minute est appelée *seconde décimale;* article 11 du décret du 4 frimaire, an II.

Digitized by Google

avantages du repos hebdomadaire, qui allait revenir avec la restauration de l'ancien calendrier. Mais le travailleur français, surtout le paysan, surent gré au législateur de la restitution qu'il leur faisait du dimanche.

Il y a lieu de penser que, aujourd'hui que le travailleur français est appelé à faire lui-même ses assemblées représentatives, il ne leur laisserait pas de nouveau voter l'abolition du repos de ce jour-là.

Il ne faut pas se dissimuler, toutefois, qu'un certain nombre de gens, dans les catégories que nous avons signalées comme indifférentes à l'institution du repos hebdomadaire, ou même comme intéressées à son abolition, restent, par fanatisme politique pour tout ce qu'a produit la Convention française, ou par fanatisme anti-religieux, plus opposés que favorables à l'observance générale de ce repos hebdomadaire.

C'est ainsi qu'à la révolution belge de 1830, qui fut aussi bien plus bourgeoise que démocratique, cet antagonisme passionné fit introduire, dans la Constitution belge, sur la proposition d'un héritier (fort respectable, d'ailleurs, en lui-même) des idées de 1793, un article ainsi conçu : « Nul ne peut être contraint de concourir, » d'une manière quelconque, aux actes et aux cérémonies d'un » culte, *ni d'en observer les jours de repos* (1). »

Cette disposition, en elle-même, ne fait point obstacle à ce que la loi établisse des jours de repos *légaux;* et, dans le fait, la Belgique a les siens, parmi lesquels tous les dimanches sont conservés. Nous rapportons seulement cette disposition comme un témoignage de l'hostilité latente qui s'est perpétuée, dans certains esprits, contre le repos hebdomadaire. Comme nous l'avons déjà manifesté ci-dessus, nous ne croyons pas que, moyennant le développement toujours croissant de l'esprit démocratique dans toutes les nations, il puisse encore devenir possible d'ébranler l'antique institution du repos hebdomadaire. Il y aura encore lieu pour nous de revenir, plus avant, sur ce sujet.

(1) Article 15 de la Constitution belge du 7 février 1831.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

DE L'OBSERVANCE DU REPOS HEBDOMADAIRE DANS LES TEMPS ACTUELS.

§ 1er. Chez les juifs.

Pour apprécier l'importance qu'il peut y avoir encore à rechercher ce que le Sabbat est aujourd'hui chez les Juifs, il faut se rendre compte de ce que ce peuple est maintenant dans sa dispersion sur toute la terre. S'il ne devait plus avoir d'influence dans la question du maintien ou de la disparition du repos hebdomadaire, et (la première hypothèse admise) dans la question de la meilleure réglementation politique de cette institution pour toutes les nations du globe, il serait inutile de s'occuper ici des Juifs.

Mais si ce peuple, dans son état actuel, est encore en position d'exercer une action quelconque sur ce qui se rapporte aux questions ci-dessus, il faut se garder de le passer sous silence et il lui faut laisser son rang chronologique, dans le sujet.

Lorsque les Juifs formaient encore cette nation compacte, qui allait succomber, la dernière en Orient, devant la violence romaine, après avoir porté, pendant quinze siècles, les institutions mosaïques, ils étaient un peuple d'environ sept millions d'âmes. Cette évaluation, qui est celle adoptée par l'abbé Guénée, dans ses savantes dissertations sur l'ancienne Judée, publiées dans les mémoires de l'académie des inscriptions à Paris, des premières années de notre siècle (1), donne une idée de l'immense dépopulation qui résulta de la prise et de la destruction de Jérusalem par Titus. Les auteurs contemporains portent à plus d'un million le nombre d'hommes qui périrent pendant le siége, réunis à ceux qui furent vendus comme esclaves sur les divers marchés de l'Asie, de l'Égypte et de la Grèce, ou emmenés à Rome, pour y être vendus aussi, après avoir figuré dans la solennité du triomphe du vainqueur. La dispersion et l'exil en firent périr un bien plus grand nombre encore. Ce qui resta ou revint depuis en Judée fut encore décimé aux siècles suivants, à la

(1) Ces travaux de l'abbé Guénée sont cités et utilisés dans les notes jointes a l'itinéraire de Paris à Jérusalem de Chateaubriand. C'est là que nous puisons nos données sur le nombre des juifs, dans les temps anciens et dans le moyen âge.

Digitized by Google

suite des conquêtes de la Palestine, par Cosroës le Grand, roi de Perse, puis par les Arabes.

Au XIIIe siècle, Benjamin de Tudèle, le Juif espagnol qui parcourut une bonne partie de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, alors connue, pour se rendre compte de ce qui pouvait encore rester de Juifs, tant en Palestine que partout ailleurs, donne des chiffres qui permettent d'en porter le nombre à quatre millions, tant pour ceux dont il indique l'établissement dans tels ou tels pays, que pour ceux sur lesquels il déclare n'avoir que des données conjecturales.

Les statistiques modernes admettent assez généralement que ce nombre de quatre millions est encore celui auquel il convient de fixer ce qui reste définitivement d'Israélites dispersés parmi tous les autres peuples.

Ils ne sont pas répartis également partout. Certains pays en comptent quelques centaines de mille; d'autres n'en ont pas du tout. Ils sont principalement établis dans les grandes villes. Mais nulle part, ils n'y sont en majorité. Ce qu'il en reste à Jérusalem même est inférieur en nombre aux Mahométans. Ils sont une soixantaine de mille à Constantinople, sur une population de huit cent mille âmes environ; une trentaine de mille, à Amsterdam, sur une population de deux cent cinquante mille. A Rome, à Francfort-sur-le-Mein, dans quelques villes de Pologne et de Russie, ils sont dans une proportion analogue; peut-être un peu plus nombreux à Francfort seulement. Dans toutes ces villes, ils sont généralement réunis dans des quartiers spéciaux. A Londres, à Paris, à New-York, où ils existent en grand nombre aussi, et où ils exercent, par leurs richesses et leur habileté, une très-grande influence, ils se tiennent moins à part de la population générale. Il y en a un certain nombre dans toutes les villes, sans distinction, des pays où on les trouve, parmi les cinq parties du monde; et ils y exercent généralement des professions qui se rapportent au commerce de la circulation monétaire; au commerce des métaux précieux et des pierres précieuses; au colportage des marchandises les plus usuelles tant dans les villes que dans les campagnes; à la tenue des cabarets, surtout en Allemagne et dans l'empire russe. Nulle part, on n'en trouve qui s'occupent d'agriculture.

Il est connu que presque tous les Juifs sont demeurés stricts observateurs de leurs coutumes et usages religieux, et surtout des prescriptions de leur Sabbat. A ce dernier point de vue, ils servent, parmi toutes les nations chrétiennes ou mahométanes, pour ainsi dire de conservateurs exemplaires de l'institution du repos hebdomadaire, fondée à l'origine chez eux. Ils en gardent comme

Digitized by Google

l'étalon; et il n'est pas contestable que ce service, sans être tout à fait l'équivalent du service originaire de la fondation, est une œuvre qui a bien eu autrefois, et qui conserve encore une utilité d'émulation propre à empêcher la trop grande altération ou la dégénérescence de l'objet, chez les chrétiens comme chez les Mahométans.

Chez les peuples étrangers jusqu'ici à l'institution du repos hebdomadaire, les Juifs peuvent aider les chrétiens et les mahométans à la propager dans un intérêt humanitaire qui, sous ce rapport, est demeuré commun aux trois religions.

A ce double point de vue, l'efficacité du concours des Juifs, des chrétiens et des Mahométans dans l'observance d'un repos hebdomadaire, est diminuée toutefois par les inconvénients qui résultent des jours différents auxquels sont fixés le sabbat, le dimanche et le dschouma. Partout où, dans les grandes villes, les Juifs vivent encore en quartiers séparés, et s'occupent de commerces spéciaux, leur jour de repos particulier ne dérange pas trop les affaires communes de la population générale, d'autant moins que les Juifs sont toujours en grande minorité dans ces villes, et que, ne s'adonnant pas à des métiers très-usuels et qui seraient difficilement suspendus, tant chez le patron que chez l'ouvrier, la cessation de travail des Juifs a peu d'influence sur le trafic général. Comme les Juifs ne s'occupent pas d'agriculture, l'inconvénient qui résulterait bien autrement, pour les travaux des campagnes, de jours de repos différents entre les maîtres et les ouvriers, et même entre les ouvriers seuls, ne se fait aucunement sentir de ce côté là. Mais il faut reconnaître que cette différence de jour de repos est un obstacle, d'abord, à ce que les Juifs se fusionnent avec les nations où ils vivent; et ensuite, à ce qu'ils coopèrent, avec toute l'efficacité possible, à la propagation du repos hebdomadaire chez les peuples qui ne le connaissent pas encore.

Cela dit, voyons comment les Juifs observent communément leur Sabbat.

Dans les grandes villes, où ils ont des synagogues, comme dans les localités où ils ne sont pas en assez grand nombre pour pouvoir entretenir un édifice commun de réunion religieuse, les Juifs consacrent la matinée du Sabbat à des exercices de leur culte, à la synagogue, s'ils en ont une; et chacun à son domicile, s'ils n'ont pas de synagogue. Ces exercices qui sont fort différents de ceux de l'ancienne loi, et qui varient, selon les milieux où les communautés se trouvent placées, sont assez longs. Les prières de toute la réunion, la lecture des livres saints, et les instructions et exhortations morales du ministre religieux, dans la synagogue, ou du père de famille,

Digitized by Google

dans la maison, constituent la plus grande partie du service. Les détails sont inutiles ici (1). Nous ne parlons du Sabbat juif que sous le rapport général de l'emploi de sa durée. Après les exercices religieux du matin, les familles juives remplacent les réjouissances publiques indiquées par les lois mosaïques, et dans lesquelles les banquets et les danses occupaient leur place, par des récréations à l'intérieur de leurs maisons. Tout au plus, dans les grandes villes où ils occupent un quartier à part, les Juifs ont-ils encore des réunions publiques de délassement, le jour du Sabbat. A Constantinople seulement, où ils sont, avons-nous dit, plus de soixante mille, on les voit se réunir dans les promenades dépendantes ou voisines de leur quartier, et s'y livrer à des jeux et des exercices de plaisir. A Amsterdam, ils se donnent, entre autres, la récréation du théâtre. A Rome, ils ont, dans le *Ghetto*, des espèces de cafés où les hommes se réunissent, pendant certaines heures. Les familles se donnent aussi la jouissance de la promenade à l'extérieur des murs, avec le repos dans des lieux de rafraîchissement qui leur sont spécialement consacrés. En Pologne et en Russie, ils ne restent pas étrangers aux habitudes du cabaret, qui sont celles de tout le peuple. A Paris, à Londres, à New-York, les Juifs se confondent plus généralement qu'ailleurs dans les récréations, communes à tous, et sont même entraînés, peu à peu, à prendre ces récréations, le dimanche, sans avoir rien négligé du repos de la veille, ce qui leur fait une perte de temps, préjudiciable à beaucoup d'entre eux. A Jérusalem, il y a peu de changement à faire au tableau que nous reproduisons, de Chateaubriand (2).

« Jetez les yeux entre la montagne de Sion et le Temple; voyez cet autre petit peuple qui vit séparé du reste des habitants de la cité. Objet particulier de tous les mépris, il baisse la tête sans se plaindre; il souffre toutes les avanies sans demander justice; il se laisse accabler de coups sans soupirer.... Si quelque membre de cette société proscrite vient à mourir, son compagnon ira, pendant la nuit, l'enterrer furtivement dans la vallée de Josaphat, à l'ombre du temple du Salomon. Pénétrez dans la demeure de ce peuple, vous le trouverez dans une affreuse misère, faisant lire un livre mystérieux à ses enfants qui, à leur tour, le feront lire à leurs enfants..... »

(1) Il existe en langue hollandaise un manuel des cérémonies religieuses des juifs d'Amsterdam : *Duitsch ceremonie boek*, imprimé à Amsterdam à la fin du XVIIe siècle. Les curieux peuvent le consulter.

(2) Itinéraire de Paris à Jérusalem, cinquième partie.

Digitized by Google

Ces derniers mots se rapportent à la façon dont les Juifs observent le Sabbat à Jérusalem.

Aujourd'hui, dans presque toutes les nations de notre Europe, dans les nations de l'Asie où les chrétiens dominent, dans l'Hindoustan, à Java et dans le grand archipel qui l'entoure, les Juifs ne subissent plus cet abaissement. Mais c'est là que leur repos du samedi, observé avec exactitude, soit qu'ils le consacrent tout entier aux exercices religieux et à des récréations isolées, soit qu'ils puissent y mêler des récréations publiques, devient une cause de perte pour les Juifs, dans le travail général des sociétés politiques au milieu desquelles ils sont établis.

C'est aux États-Unis que se révèle le plus clairement la difficulté. Elle augmentera à mesure que les lois, ou seulement les mœurs démocratiques agiront plus puissamment, pour faire observer un jour de repos hebdomadaire parmi tous les peuples.

Voici ce qu'on lit dans les journaux américains du commencement de 1869 (1).

« La cause de David Cohen et William H. Fryce, prévenus d'avoir vendu des spiritueux le dimanche est venue devant la justice à Roxbury (Massachusetts), mardi dernier. Voici les faits de la cause :

» Cohen, juif de religion, reconnaît qu'il tient sa boutique de liqueurs ouverte les dimanches, et soutient qu'il en a le droit. Il allègue que le Sabbat des Juifs commence au coucher du soleil, le vendredi, et finit au même temps, le samedi; et qu'après cela, il fait ses affaires à l'ordinaire, le reste du samedi, le dimanche et les jours suivants, jusqu'au retour du vendredi au coucher du soleil. La loi du Massachusetts interdit de vendre des liqueurs, le *septième jour de la semaine*, et Cohen prétend que sa religion lui ordonne de compter ce septième jour, au samedi.

» Le juge Wheelock a prononcé que la loi entendait par septième jour, le jour de la computation ordinaire du calendrier en usage aux États-Unis, savoir le dimanche (the lord's day, dit le texte), et il a condamné Cohen à dix dollars d'amende.

» La cause, ajoutent les journaux, avait excité un grand intérêt. Tous les Juifs de la localité y assistaient; et ils sont très-nombreux à Roxbury. »

C'est un prélude pour ce qui doit arriver bientôt, partout où les Juifs jouissent des mêmes droits politiques que les autres citoyens.

(1) Nous empruntons le fait à l'*Intelligencer* de Washington, numéro du 2 janvier 1869.

Digitized by Google

On agitera la question de la meilleure réglementation du repos hebdomadaire. Entre les juifs et les chrétiens, elle sera sans doute décidée dans l'intérêt du plus grand nombre, et du consentement délibéré du plus petit, qui ne pourra plus longtemps s'exposer aux pertes que lui fait subir l'obligation d'avoir deux jours de repos hebdomadairement. Mais n'anticipons pas sur ce qui doit faire, plus loin, le sujet d'un examen particulier.

§ 2. CHEZ LES CHRÉTIENS.

Nous avons vu plus haut sous quelles modifications le sabbat mosaïque s'était introduit chez les chrétiens. Nous avons rapporté les constitutions des empereurs romains réglant, d'une manière obligatoire par tout l'Empire, l'observance des fêtes et des dimanches, après que l'Empire fut devenu chrétien. Dans ces constitutions, le repos hebdomadaire n'était pas garanti à tout le monde. La classe la plus nombreuse, celle des laboureurs, celle qui, par la nature même de ses travaux, avait le plus besoin de ce repos périodique, les empereurs romains n'y avaient songé que pour les dispenser du repos hebdomadaire. L'Église chrétienne, en se développant, répara successivement cet oubli. Elle s'occupa surtout du sort des plus petits et des plus nombreux, lorsqu'elle étendit l'*apostolisation* chez les barbares. Nous avons cité déjà les instructions, données aux missionnaires envoyés parmi les Francs, et aux prêtres préposés aux paroisses, successivement établies dans les campagnes de la Gaule, de veiller à ce que les porchers, les bouviers, les bûcherons, fussent appelés aux solennités du dimanche et profitassent, par conséquent, des relâches qu'elles apportaient à leurs rudes occupations, et de l'édification relative qu'elles procuraient à leurs esprits incultes.

Voyons rapidement comment l'Église chrétienne opéra pour généraliser le plus possible les repos des dimanches et des fêtes. Nous aurons, en même temps, l'occasion d'assister ainsi à l'exagération successive de ces repos, que nous avons déjà mentionnée, en en expliquant la cause. Nous suivrons à ce sujet un auteur ecclésiastique en grande réputation dans nos Pays-Bas, et qui n'est pas resté inconnu ailleurs : Bernard Van Espen, professeur de droit-canon à l'ancienne université de Louvain (1).

(1) Van Espen (Zegeri Bernardi) opera omnia juris ecclesiastici universi hodiernæ disciplinæ, præsertim Belgii, Galliæ, Germaniæ et vicinarum provinciarum accommodati. Lovanii, anno 1721.

Digitized by Google

Dès saint Augustin, vers la fin du IVe siècle, cinquante ans environ après que l'Empire fut devenu chrétien, nous trouvons que les traditions apostoliques, confirmées dans plusieurs conciles généraux, faisaient observer, dans tout l'univers (in toto terrarum orbe, suivant l'expression exagérée ordinaire aux Romains), les fêtes de la Passion, de la Résurrection, de l'Ascension, de la Pentecôte, à certains dimanches, ce qui, par conséquent, n'ajoutait rien aux repos de ces dimanches, qui étaient alors généralement observés. La Nativité, l'Épiphanie, la fête de Saint-Jean-Baptiste, la fête de tous les saints (la Toussaint), plusieurs fêtes de la Vierge, telles que l'Annonciation, la Conception, y furent bientôt jointes; de façon qu'au VIIIe siècle, un bon nombre de fêtes et de jours de repos étaient déjà ajoutés aux dimanches (1).

La manière d'observer les repos était d'assister à des offices du matin et du soir; de s'abstenir de tout travail autre que celui de la préparation des aliments; de s'abstenir aussi de tout voyage et de toute navigation (2).

Les offices étaient toujours accompagnés de catéchisme et d'instructions au prône (3). Des récréations décentes pouvaient avoir lieu après les offices religieux.

La preuve qu'au VIIIe siècle les repos des fêtes devinrent communs à tout le peuple, se trouve dans un capitulaire de Charlemagne, d'Aix-la-Chapelle, en 789 (4), où ce grand législateur, généralisant ce que l'Église avait déjà préparé pour appeler les masses à l'observance du dimanche, s'exprime ainsi :

« Nous statuons que, selon la loi du Seigneur, les œuvres serviles (5) ne se fassent pas les dimanches (diebus dominicis), suivant ce que mon père, d'heureuse mémoire, a déjà ordonné dans ses édits synodaux, savoir : que les hommes qui travaillent aux champs ne cultiveront pas la vigne; ne laboureront pas la terre; ne moissonneront pas; ne répandront pas le fumier; ne planteront pas de haies; ne feront pas de fagots, ne couperont pas de bois dans les forêts; ne tailleront pas la pierre; ne bâtiront pas de maisons; ne travailleront pas dans les jardins; n'auront pas d'assemblées de justice (nec ad placita conveniant); n'iront pas à la chasse. Le jour du Seigneur, trois œuvres de charrois (tria carraria opera) sont

(1) Van Espen, jus ecclesiasticum pars II, tit. XVII. De celebratione festorum.
(2) Idem. De horis canonicis, chapitre III, § 2.
(3) Ibid, § 4.
(4) Cité par Van Espen, jus eccles; pars II, titre XVII, cap. III : *De operibus servilibus die festo prohibitis.*
(5) Ce qui signifie, dit Van Espen, « les œuvres où l'un sert l'autre. »

Digitized by Google

seules permises, savoir : les transports militaires et les convois de vivres; puis les convois funèbres, s'il était absolument nécessaire d'aller mener un corps au sépulchre. Les femmes ne feront aucun travail textile; ne raccommoderont pas les vêtements; ne coudront pas; ne poinçonneront pas, ne broderont pas; ne démêleront pas de la laine; ne teilleront pas du lin; ne laveront pas de linge en public; ne tondront pas les brebis.

» Et cela, afin que tout honneur et tout repos soient rendus de toute façon (ut omnimodis (*sic*) honor et *requies* persolvatur) le jour du Seigneur. Il faut aussi que le peuple vienne de tous les côtés (undique) à l'église, pour les solennités des messes (ad missarum solemnia), pour qu'il y loue Dieu de tous les biens qu'il nous a faits ce jour-là. »

Les obligations du service divin et du repos ne sont là prescrites par Charlemagne que pour le dimanche; mais il s'entend qu'elles s'appliquaient aussi aux autres jours de fêtes religieuses, qui, après le VIIIe siècle, augmentèrent encore en nombre.

De nouvelles fêtes de la Vierge furent instituées au temps de saint Bernard (XIIe siècle).

On institua aussi une fête pour chacun des douze apôtres, tandis que, primitivement, il n'y avait qu'une seule fête pour les douze ensemble (1).

Il y eut encore la fête des Saints-Innocents, la fête des Cendres, la fête du Jeudi de la Sainte-Cène, les trois Rogations, la Commémoration des âmes au second jour de la Toussaint; et les lendemains des quatre grandes fêtes, Pâques, Ascension, Pentecôte, Noël.

De toutes ces fêtes, nous avons vu, en citant plus haut l'abbé de Saint-Pierre, qu'il restait, en France, de son temps, plus de trente jours de repos ajoutés aux cinquante-deux dimanches de l'année.

Il en était à peu près de même dans toute la chrétienté, avant la réformation des XVe et XVIe siècles.

Les récréations joyeuses qui, à l'instar des coutumes mosaïques elles-mêmes, et à l'imitation des usages grecs et romains pénétrant dans le christianisme pendant l'œuvre de la conversion de ces peuples, se mêlaient aux solennités religieuses des dimanches et autres jours de fêtes, furent diverses, selon les temps et les lieux.

Nous avons vu, par les constitutions des premiers empereurs chrétiens, que les plaisirs indécents (nous adoucissons le mot qui se trouve dans le texte), étaient interdits le dimanche, et que l'inter-

(1) Van Espen déjà cité : « *De celebratione festorum* » nº 4, § 1er.

Digitized by Google

diction frappait directement les théâtres, le cirque, les combats d'animaux et de gladiateurs. Partant du principe que les plaisirs indécents devaient seuls être interdits, les jours de fête, l'Église a toujours permis les récréations qui n'avaient pas ce caractère; et naturellement l'appréciation *de ce qui convient* (*id quod decet*), varie selon les temps, les lieux et les personnes.

Saint Augustin, cité par Van Espen (1), disait que le Sabbat chrétien différait du Sabbat juif, en ce sens que le premier n'interdit que les mauvaises œuvres, tandis que l'autre les interdit toutes, bonnes ou mauvaises; et que s'il fait des exceptions, c'est plutôt pour les mauvaises. S'il fallait choisir, dit-il, ne vaudrait-il pas mieux labourer que danser? Ce père de l'Église reproche aux juifs de son temps de trop se livrer à la danse, reproche qu'ils n'encourent plus aujourd'hui. Il termine par dire aux chrétiens d'observer le repos principalement en s'abstenant des œuvres serviles; ce qui prouve qu'il considère le dimanche comme institué surtout au profit des travailleurs. Toutefois, au temps de saint Augustin, les théâtres étaient encore interdits, les dimanches. Il y a une constitution expresse de l'empereur Théodose, de l'an 386, qui les défend (1). Depuis lors, il est toujours demeuré en question si les théâtres peuvent être fréquentés, les dimanches, par les chrétiens. Mais, d'après la doctrine de saint Augustin lui-même, il faut admettre que tout dépend de savoir de quelle nature de spectacles il s'agit; la solution peut toujours être subordonnée à cet examen. Il en est de même pour les bals et les réunions dans les cabarets. En règle générale, on les interdit toujours; mais les exceptions qu'il est permis de faire, finissent par laisser la chose à régler suivant les mœurs et les coutumes des populations.

L'interdiction du travail, les jours de dimanches et de fêtes, a été aussi interprétée généralement par le principe qu'il s'agit surtout de s'abstenir d'œuvres serviles, en se rappelant, pour le surplus, la parole de Jésus-Christ lui-même : « Que le Sabbat est fait pour l'homme et non l'homme pour le Sabbat. » La sanctification et l'utilité de l'homme, c'est ce qu'il faut considérer principalement (3).

Après ces données, sur les dimanches et les fêtes chez les chrétiens des premiers temps de l'Église, et ceux du moyen-âge, nous avons à constater ce qui se passe aujourd'hui.

(1) Jus ecclesiasticum, pars II, titre XVII, cap. V, de spectaculis choreis, « et popinarum frequentatione vetitâ. »

(2) Loi II, codicis Theodosiani : *De spectaculis.*

(3) Van Espen, jus ecclesiasticum, titre XVII, chapitre VI : *De licentiâ laborandi festivè.*

Digitized by Google

La réformation du xvie siècle a d'abord fait supprimer, chez les chrétiens protestants, presque toutes les fêtes en dehors des dimanches. Ils n'ont guère conservé que le premier jour de l'an et le jour de Noël, chaque nation y ajoutant seulement quelques anniversaires d'événements qui l'intéressent.

Au commencement du siècle actuel, un certain nombre de nations catholiques ont, à la suite de la grande révolution française, supprimé également un grand nombre de fêtes extra-dominicales, en se mettant d'accord, à cet égard, avec la discipline générale de leur église, moyennant des concordats avec Rome.

Les catholiques de quelques nations du midi de l'Europe, ceux des colonies d'Amérique qui sortent de ces nations, et les chrétiens grecs de l'Orient, sont les seuls qui subissent encore l'excès des fêtes et des repos qui existait à la fin du moyen-âge.

Quant à la manière de célébrer les dimanches, elle diffère chez ces diverses espèces de chrétiens. Tous en consacrent une partie à des exercices religieux, qui sont généralement plus longs chez les protestants que chez les catholiques ou les Grecs. Mais le reste du jour, les catholiques et les Grecs se livrent à des récréations plus bruyantes que les protestants. Chez ceux-ci, les théâtres et les bals sont fermés; chez les autres, le dimanche est particulièrement le jour qu'on consacre à ces délassements. En Belgique, en France, en Italie, en Irlande même, pays catholiques que nous avons visités, la danse est la récréation la plus ordinaire des paysans, les jours de dimanche.

On peut dire, pour caractériser d'une manière un peu générale l'observance du repos hebdomadaire chez les chrétiens, que tous, sans distinction, en emploient une certaine partie à l'édification de l'esprit, et le reste au repos et à la récréation du corps; mais par des méthodes différentes. L'objet de la loi mosaïque n'est pas perdu chez les chrétiens. Le principe que Jésus-Christ y a joint, savoir : que l'édification et le repos sont faits pour l'homme, et non l'homme pour eux, est ajouté par chaque communauté de chrétiens, selon les circonstances de mœurs, d'usages, de civilisation en un mot, particulières à chaque communauté, et ce par application même des doctrines qui se sont successivement développées dans l'Église primitive. Le dimanche chrétien ne devra pas être perdu de vue, pas plus que le Sabbat juif, quand il s'agira de rechercher le parti à tirer des institutions religieuses, pour consolider l'observance du repos hebdomadaire où il est déjà établi, et pour le propager où il n'existe pas encore.

(*La fin prochainement.*) LUCIEN JOTTRAND.

Digitized by Google

MUSARION

POÈME EN DEUX CHANTS

(Traduit de Wieland.)

I

Dans un bois à l'aspect solitaire et sauvage,
Bordant un petit bien et non loin de la plage,
Phanias promenait tristement son ennui.
Les cheveux en désordre et le front obscurci,
Comme un homme qui souffre en son âme blessée,
Il était tout entier à sa sombre pensée.
Nouveau Timon, hélas ! un informe lambeau
Couvrait sa nudité ; l'on eût dit le manteau
Que sur Cratès, connu par ses amours publiques,
Jeta pudiquement l'alderman des cyniques.

Pensif et soucieux, les yeux à demi-clos,
La tête fléchissante et les mains sur le dos,
Il errait çà et là. Son aspect misérable,
Ses cheveux sans parfum, sa barbe inextricable
Ne rappelaient en rien l'élégant Phanias
Qui naguère, vainqueur des plus charmants appas,
Et prenant le plaisir pour sa loi souveraine,
De son faste éclatant éblouissait Athène.
Ce n'était plus l'ardent Phanias, le héros
Des festins où Comus et Vénus à pleins flots
Répandaient tour à tour la joie et la tendresse ;
Où Socrate lui-même allait chercher l'ivresse (1).

(1) Plusieurs passages du Symposion de Platon donnent à entendre que Socrate était à l'occasion un intrépide compagnon de table. C'est ainsi qu'Agathon, l'amphytrion de ce célèbre festin, lui fait gloire de savoir mieux supporter le vin que les autres, et le jeune Alcibiade, pour engager les convives à boire, en offrant à Socrate une grande coupe remplie de vin, ajoute : Quant à Socrate, messieurs, il boit autant qu'il veut et il ne s'est jamais enivré.

Digitized by Google

De fatigue il se jette enfin sur le gazon,
Indifférent à tout : l'amoureuse chanson
Du rossignol arrive à peine à son oreille ;
La nature, le soir si belle et si vermeille,
Le sollicite en vain ; nourrissant ses tourments,
Il reste aveugle et sourd à ses enchantements.
Inerte comme un homme en face de Méduses,
Il était le jouet de visions confuses ;
Il soupirait, mais non par amoureux désir
Comme il faisait alors qu'il vivait de plaisir ;
Nul rêve de bonheur, nulle image de femme
Ne faisaient plus vibrer les fibres de son âme.
Non, la douce folie avait fui Phanias.
— « N'avoir plus une drachme est un fort mauvais cas,
Dit-il. Oui, Salomon connaissait bien le monde ;
Tout n'est que vanité sur cette terre immonde ! »

Ah ! l'amour est fragile et l'amitié souvent
S'enfuit comme un flocon emporté par le vent.
Qui peut se dire sûr des faveurs d'une belle ?
Sur Danaé toujours il faut que l'or ruisselle.
Si vous ne remplissez sa coupe de bon vin,
Patrocle, croyez-moi, vous quittera demain.
L'ami, comme la mouche, autour du miel s'empresse,
Et l'or a plus d'attraits qu'esprit, beauté, jeunesse.
On vous encense à table en raison du menu ;
Chez Laïs, la main pleine, on est le bienvenu.

Méprisant désormais les faux biens de la terre,
D'un sage Phanias rêve le rôle austère.
Comme Hercule jadis, près du double chemin
Il s'arrête (un peu tard) et, le front dans la main,
Il songe aux durs devoirs de sa nouvelle vie,
A l'existence douce et si digne d'envie
Qu'il lui faudra quitter ; car il fait bon passer
Ses nuits sur l'édredon, en se sentant presser
Par des bras amoureux, et c'est si douce chose
De sentir sur sa bouche une bouche de rose
Qui de son jeune amour tout bas vous fait l'aveu,
Et dans de longs baisers comble enfin votre vœu.
Mais qu'il est rude et long le sentier plein d'épines
Qui mène à la vertu ! Sous les fourches caudines
De l'abnégation nul ne passe gaîment.
Que faire ? Phanias n'est malheureusement
Plus libre dans son choix. La volupté, rebelle
A sa voix maintenant, le quitte, l'infidèle !
Et le folâtre essaim des grâces et des ris,
En suivant la déesse, avec de moqueurs cris,

Digitized by Google

Pour consolation, du repentir lui montre
Le chemin méritoire. Il voit venir, par contre,
Et le solliciter, la rigide Vertu
Et sa fille la Gloire : héroïque tribu
Qui des honneurs vous fait suivre la noble route.
Notre nouvel Hercule, en soupirant, écoute
Le bruit des fugitifs, espérant les revoir;
Mais il ne peut longtemps conserver cet espoir;
Des ingrats il ne voit bientôt plus même l'ombre.
Ainsi donc des héros il doit grossir le nombre.

Le nombre des héros ! — Le projet est hardi
Et prête à réfléchir au nouveau converti.
Il est beau de cueillir des lauriers, sans conteste,
Et comme un demi-dieu dans le séjour céleste,
De voir briller son front d'un éclat éternel;
Il est beau de se voir inscrit comme immortel
Dans Plutarque; il est beau de quitter la mollesse,
De chercher les périls sans crainte et sans faiblesse,
De retremper son cœur dans les nobles combats,
Et du sang des géants de teindre enfin son bras.
Il est doux — c'est du moins ce qu'un poète avance
Qui lui-même pourtant s'enfuit dans l'occurrence (1) —
Il est doux de donner son sang pour son pays.
Mais la sagesse aussi porte d'immortels fruits.
Trouve-t-on ici bas de plus noble carrière
Que de faire jaillir la source de lumière,
Et de montrer à tous, et dans sa nudité,
Ainsi qu'elle apparaît aux dieux, la vérité?
De la création pénétrer le mystère;
Arracher ses secrets à la céleste sphère;
Dévoiler, enseigner à l'univers surpris
Les arcanes du monde où règnent les esprits .
Que de gloire et d'honneur ! — Il est heureux, sans doute,
L'homme qui ne craint rien et que chacun redoute;
Que l'appel du clairon lance dans les combats,
— Sans souci du danger accompagnant ses pas;
Qui sourit à la mort comme à sa fiancée.
Mais plus grand est celui qui vit par la pensée,
Plus heureux mille fois qui, sous le bouclier
De Minerve abrité, se plaît à défier
La superstition et ses pâles fantômes;
Que le Styx et l'enfer, effroi des faibles hommes,
N'ont jamais fait pâlir; que la comète en feu
Ne peut faire trembler; qui du culte d'un Dieu

(1) Horace qui, nonobstant son : *Il est doux et noble de mourir pour sa patrie*, est assez sincère pour avouer dans un autre chant que dans la bataille de Philippi il jeta même son petit bouclier rond pour pouvoir mieux échapper à la mort.

Digitized by Google

Dédaigne la pratique occulte et puérile,
Et dont la vue enfin, clairvoyante et subtile,
Comme l'astre du soir perçant l'obscurité,
Pénètre la nature en son immensité.

Si le fils de Philippe, en héros intrépide,
A Ninias laissa la mollesse stupide (1)
Et, d'étape en étape abattant les tyrans,
Mena jusqu'à l'Indus ses soldats conquérants;
Si mainte ville dut périr sur son passage,
Et la moitié du monde accepter son servage,
Qui le faisait agir? Lui-même nous le dit :
« Pour que dans ses festins Athènes l'applaudît (2). »
Combien plus que ce grand dominateur du monde,
Est un héros celui qui sur la vertu fonde
Son tout-puissant empire : à peine Jupiter
Est au-dessus de lui. Tout ce qui nous est cher
Le trouve indifférent; le plaisir ni la peine
Ne troublent son grand cœur; chez lui ni plainte vaine,
Ni transport d'allégresse; après l'avoir vaincu,
Il attache le vice au char de la vertu;
Ni l'or ni les grandeurs ne peuvent le séduire;
Sa propre estime enfin est tout ce qu'il désire.

Après de longs débats, Phanias fut enfin
A demi résolu... lorsque l'Amour, soudain,
Pour l'éprouver, surgit devant lui comme un juge
Qui s'apprête à punir un coupable transfuge.
Il vit..., et volontiers il eût voulu douter,
Tant l'apparition était à redouter.
Les dieux seraient-ils donc jaloux de sa victoire?
D'un Xénocrate en vain chercherait-il la gloire?
A peine de Minerve a-t-il conquis l'appui,
Que Cythère apparaît pour se venger de lui.

Ce n'était pas Vénus en personne, la belle
Qui se montra; pourtant, dans la lutte immortelle
Où Pallas fut vaincue, elle eût pu concourir.
Qu'elle était belle à voir quand son œil de saphir,
Sous son voile entr'ouvert, brillait comme une étoile!
Mais plus belle cent fois quand elle était sans voile!
Son silence plaisait; sa parole enivrait;
Son esprit plein de verve, en décochant un trait,

(1) Ninias, fils de Ninus et de Sémiramis, un roi assyrien, dont l'histoire n'a mentionné qu'un règne de 28 ans passé dans une inactivité sensuelle entre les femmes de son harem et ses courtisans.

(2) O Athéniens! (s'est écrié Alexandre lorsqu'il était engagé dans une entreprise difficile et dangereuse près du fleuve Hydape dans l'Inde) croiriez-vous jamais aux dangers que je cours pour me conquérir votre bonne opinion?

Digitized by Google

Savait en même temps tourmenter et séduire,
Et, même en menaçant, elle semblait sourire.
Les Muses et leurs sœurs les Grâces n'ont jamais,
Pour charmer les humains, réuni tant d'attraits;
Jamais plus de raison n'orna plus belle bouche,
Jamais l'Amour ne prit plus beau sein pour sa couche.

Telle était la beauté qu'il voyait devant lui,
Telle Musarion. Lecteur, aurais-tu fui
Si dans un lieu désert une telle figure
Se fût offerte à toi, le soir, par aventure?
« Phanias a donc fui devant de tels appas? »
— Il a fait ce que nul ne ferait en tel cas,
Mais ce que par prudence on devrait toujours faire :
D'un mouvement rapide il se dressa de terre,
Et, surpris de se voir poursuivi dans ces lieux,
Sur l'apparition il attacha ses yeux;
Puis, quand il eut acquis ainsi la certitude
Que celle qui venait troubler sa solitude
Etait Musarion, il partit à grands bonds,
Comme si quelque Scythe eût hâté ses talons.

« Tu me fuis, Phanias? » crie en riant la belle.
« Tu me vois et tu fuis? Bien, fuis donc, ô rebelle!
» Penses-tu que je vais courir après toi? Non.
» Ta froideur ne saurait blesser Musarion. »
Par des sentiers cachés il se sauve, rapide
Comme un serpent : ainsi l'Oréade timide
Glisse aux mains du Satyre, étant surprise au bain.
Mais elle, à pas comptés, par le même chemin
Suit sa trace à distance. « Arrivé sur la plage,
» Il sera, pense-t-elle, au bout de son voyage. »
Par bonheur, nul bateau n'y faisait station,
Car, pour se dérober à la séduction,
Que ne ferait un sage? Ainsi donc, nulle chance
De s'échapper. Que faire? Il est perdu d'avance
S'il faiblit un instant. Mais il ne faiblit pas;
Il s'arrête tout court pour sortir d'embarras;
Puis, avec son bâton, d'un air imperturbable,
Il se met à tracer des dessins dans le sable.
On eût dit qu'il comptait les grains qu'il remuait,
Et que ce grand travail tout entier l'absorbait.

— « A merveille! on ne peut montrer plus d'héroïsme!
» Cria Musarion; c'est du pur stoïcisme!
» L'usage aurait voulu peut-être, en pareil cas,
» Que Daphné, par pudeur, s'enfuît à petits pas,
» Et qu'Apollon courût après la fugitive;

Digitized by Google

» Mais tu changes l'usage : il faut que l'on te suive !
» Je veux bien me soumettre à ce caprice-là. »

— « Tu t'abuses, dit-il d'un ton qu'il s'efforça
De mettre en harmonie avec son air morose ;
« Je n'ai qu'un seul désir : je voudrais, et pour cause,
» Qu'un abîme à l'instant s'entr'ouvrît entre nous. »
— « Le compliment n'est pas, j'en conviens, des plus doux,
» Répliqua-t-elle. Eh quoi ! tu me vois disposée
» A me rendre à tes vœux, et je suis repoussée !
» Tu recules alors que j'avance ! Pourquoi
» Faire ainsi le rigide ? Est-ce ma faute, à moi,
» Si j'ai dû jusqu'ici repousser tes hommages ?
» Etais-je libre, dis, de te donner des gages
» D'un tendre attachement ? A présent, je le suis. »

— « Vraiment ! répliqua-t-il. Toi qui de mes ennuis
» As su si bien te faire un passe-temps barbare ;
» Toi qui, de tes faveurs aux autres moins avare,
» N'as jamais eu pour moi que dédain et froideur,
» Tu m'offres ton amour ! Grand merci de l'honneur !
» Pendant deux ans entiers, sous ton charme magique,
» J'ai vécu dédaigné, triste et mélancolique ;
» Mon âme s'enivrait de ton moindre regard,
» J'aspirais ton sourire ainsi qu'un doux nectar.
» Insensé que j'étais ! Ce regard, ce sourire,
» N'étaient que des appâts, tendus, pour me séduire,
» A ma crédulité. Par un tour infernal,
» En me laissant l'espoir, tu comblais un rival.
» Et quel rival ? grands dieux ! Toi, qui sais si bien feindre,
» Je te vois en rougir. Laisse-le-moi dépeindre,
» Cet amant sans pareil : Un garçon rose et blond,
» Lisse comme un serpent et sans barbe au menton ;
» Peigné, frisé, luisant ainsi qu'une poupée
» Par les soins d'un enfant fraîchement équipée ;
» Un papillon enfin qui n'a que ses couleurs !
» Tel est celui qui sut conquérir tes faveurs,
» Qui peut impunément, par un doux privilége
» A nul autre accordé, baiser un sein de neige
» Qu'Hélène eût envié. Tel est cet Adonis
» Que choisit pour amant l'égale de Cypris !
» Et Phanias, pendant que dans tes bras de rose
» Cet insecte rampant insolemment repose,
» Passe ses longues nuits dans la peine et les pleurs,
» Perdant de son beau mai les vivaces couleurs ;
» Lui qui, pour te complaire, aurait donné sa vie !
» Va-t-en ! de ton amour je n'ai plus nulle envie ;

Digitized by Google

» Ton haleine à présent est la peste pour moi.
» Va-t-en, te dis-je ! en vain sous ta perfide loi
» Tu penses me ranger : mon sentiment diffère
» Du tien, comme nos cœurs ont différé naguère. »

Il dit. Elle, aussitôt, répliqua : « Ta rigueur
» Est prompte à se venger de tourments que ton cœur
» S'est lui-même créés. Sois au moins équitable :
» L'on ne peut pas toujours, sans se croire coupable,
» Aimer qui ni comment on voudrait : Cupidon
» Ne nous demande pas si nous voulons ou non.
» Nous sommes sans motif faibles ou vertueuses ;
» Froides pour Apollon et d'un faune amoureuses.
» Que sais-je ? Qui connaît tous les perfides tours
» Que peut jouer le Dieu qui préside aux amours ?
» Vous qui nous accusez d'avoir l'humeur volage,
» Avez-vous plus que nous la sagesse en partage ?
» La belle qui vous prend dans ses filets adroits,
» Est-elle donc toujours digne de votre choix ?
» Un mouchoir se déplace, une manche se trousse :
» A l'instant, votre cœur frétille et se trémousse ;
» Moins encor peut suffire : un sourire, un regard,
» Un doux propos, un rien ; c'est l'effet du hasard !....
» Le beau même parfois finit par nous déplaire.
» Nous savons que c'est mal, mais rien ne peut y faire.
» Nous trouvons des attraits jusque dans la laideur.
» Tu ne peux ignorer nos travers ; mon erreur,
» Que tu blâmes si fort, est chose naturelle :
» Chercher sous un bonnet ce qu'à peine récèle
» La barbe d'un Zénon, qui pourrait y penser ?
» Et comment ! mon ami, si j'osais avancer
» Que, loin de mériter un blâme, ma conduite
» Au moins autant pour moi que contre moi milite ?
» Ce que j'estime en toi, ce qu'admire chacun,
» C'est ton noble et grand cœur, ton esprit peu commun ;
» Ce que pour toi j'éprouve est une amitié pure,
» Un attachement vrai dont la durée est sûre.
» Longtemps cette union à nos cœurs a suffi ;
» Tu me quittais le soir, sans peine et sans ennui ;
» Glicère alors avait tout pouvoir sur ton âme ;
» J'étais pour toi plutôt un ami qu'une femme.
» Tout alla bien ainsi, jusqu'à ce qu'un beau jour,
» (Un jour d'été) le sort vint te jouer le tour
» D'offrir à tes regards brusquement ton amie
» Juste au sortir du bain et sur l'herbe endormie.
» Je ne sais, le sommeil qu'on goûte après un bain
» Doit répandre sur nous un charme souverain ;
» Bref, en moi tu trouvas une femme nouvelle,
» Et je perdis ainsi ton amitié fidèle.

Digitized by Google

» Ne me doutant de rien, je m'éveillai bientôt,
» Et je vis se jeter à mes pieds aussitôt
» Un être mélangé d'Amour et de Satyre.
» Emporté par l'ardeur d'un étrange délire,
» Que ne me dis-tu pas? Que n'aurais-tu tenté,
» Si mon bras ne t'avait à l'instant arrêté
» Dans ton brûlant transport? Un flot de railleries
» Et de ricanements, à tes galanteries
» Mit une prompte fin. Honteux d'être battu,
» L'amour reprit son vol. Mais le petit têtu
» Ne put se résigner à subir sa défaite;
» Il crut en soupirant s'assurer ma conquête;
» Mais les soupirs jamais ne purent m'émouvoir.
» Alors de la gaîté j'essayai le pouvoir
» Pour chasser le démon qui ravageait ton âme,
» Mais ton humeur ne put supporter ce dictame.
» Peut-être en me mettant à son diapason,
» Il pourra retrouver, me dis-je, la raison.
» Mais ce jeu me sembla dangereux pour moi-même,
» Et je dus renoncer à ce moyen extrême.
» Enfin, de guerre lasse et voulant en finir,
» Je cherchai mon salut dans le bruyant plaisir.
» Je me disais qu'un fou me guérirait d'un sage
» Et qu'en amour mieux vaut chercher le badinage
» Que d'engager son cœur. Je n'avais pas le choix :
» Un jeune écervelé que je voyais parfois
» Et pour qui je n'avais que de l'indifférence,
» Un être vain, sans cœur et sans intelligence,
» Qui prenait le plaisir pour son unique loi,
» Était là juste à point pour me sauver de toi. »

— « L'esprit le plus subtil, en vain, ne te déplaise,
Reprit notre Timon, — d'une cause mauvaise
» Voudrait faire une bonne, et les adroits discours,
» Par qui tu veux masquer tes perfides détours,
» Ne pourront réussir à me donner le change.
» Mais pourquoi discuter? Ici bas tout s'arrange;
» Je t'aimais, il est vrai, mais je ne t'aime plus;
» Pourquoi donc me créer des regrets superflus?
» Je t'offris mon amour, un fou sut mieux te plaire;
» J'en suis tout consolé, je t'assure, ma chère.
» Je pourrais aujourd'hui posséder ces appas
» Que j'ai tant convoités, que je n'en voudrais pas.
» Ah! si femme jamais parvient à me reprendre
» Dans ses lacs (quelque bien qu'elle ait su me les tendre);
» Si sous le joug honteux d'une syrène un jour
» On me voit retomber, que Vénus et l'Amour
» Se liguent contre moi pour un affreux supplice!
» Que je devienne enfin.... l'amant de ma nourrice!

Digitized by Google

— « Combien de temps, dis-moi, reprit Musarion,
» Pourras-tu résister à la tentation?
» Le projet, Phanias, est au moins téméraire,
» Et je te connais trop pour te croire sincère
» Dans ton vœu solennel. Toi, qu'un simple regard,
» Lancé par de beaux yeux, perce de part en part;
» Toi qui savais si bien, quand j'étais intraitable,
» Te consoler avec quelque danseuse aimable,
» Tu médis de l'amour! tu veux y renoncer!
» Pour croire à ce miracle, il faudrait supposer
» Qu'une réforme entière en toi s'est accomplie.
» Est-ce que, par hasard, à quelque confrérie
» De joyeux compagnons tu t'es associé,
» Remplaçant désormais l'amour par l'amitié,
» Les baisers par le vin, et les plaisirs de l'âme
» Par ceux de la matière? Ah! ne crains pas mon blâme.
» Si les charmes d'Hébé ne te séduisent plus,
» Au moins de son nectar tu chéris les vertus;
» C'est encor le plaisir, et j'aime mieux l'ivresse
» Et ses joyeux refrains que la morne sagesse
» D'un stoïque pédant. Dans un cercle d'amis
» On oublie aisément les amoureux ennuis.
» Mais, dis-moi, Phanias, si tu quittes Athène
» Pour changer de plaisirs, pourquoi d'un Diogène
» Prendre l'accoutrement? Pourquoi ces longs cheveux,
» Cette barbe en désordre et ce bâton noueux?

— « Mon aspect est celui que donne la misère.
» Tu ne peux ignorer que le destin contraire
» M'accable sans merci; que de l'immense bien
» Que j'avais en partage, il ne me reste rien
» Que ce pauvre réduit, avec autant de terre
» Que peut en contenir cette frêle barrière;
» Oui, tu dois le savoir comme le sait chacun.
» Va, ton esprit railleur n'est pas moins importun
» Que ta présence ici. Les amis et les belles
» Ne fréquentent que ceux dont les faveurs nouvelles
» Peuvent les retenir; du pauvre ils ont horreur. »

— « Ami, l'esclave seul doit porter la couleur
» De son état; la flûte, au théâtre, conforme
» A la marche des voix les doux sons qu'elle forme;
» Mais Phanias penser, agir servilement!
» Abandonner son âme au découragement!
» Eh quoi! pour te ravir la force et le courage,
» Il suffit d'un revers si commun à ton âge!
» Je sais, ami, je sais où peut nous entraîner
» Un cœur trop généreux, toujours prêt à donner!

Digitized by Google

» Tu te montrais prodigue, et ton imprévoyance,
» Si douce à tes amis, t'a mis dans l'indigence.
» Mais, en jugeant le cas à sa juste valeur,
» Ce n'est peut-être pas un bien réel malheur;
» Ce qui pour le vulgaire est un objet d'envie,
» N'est pas ce qui le plus nous charme dans la vie.
» Le vrai sage se rit des caprices du sort;
» Son bonheur est durable et son esprit est fort.
» Le riche n'est heureux que lorsque sa richesse
» Lui prouve qu'il doit l'être, en le flattant sans cesse;
» Le sage sent qu'il l'est. Un modeste repas
» Que la faim assaisonne a pour lui plus d'appas
» Qu'un splendide festin. Lorsque, sous la charmille,
» Il goûte la fraîcheur, et que l'agneau sautille
» Sur l'herbe près de lui; quand les zéphirs légers
» L'effleurent vers le soir, de parfums tout chargés;
» Quand les oiseaux pour lui chantent leur mélodie,
» Et que le monde entier s'exhale en harmonie,
» Comme il oublie alors, en sa félicité,
» Que son logis n'est pas un beau palais d'été,
» D'esclaves tout rempli pour le servir plus vite!
» Qu'il est heureux de voir qu'il n'a pour parasite
» Que des mouches à table, et que sur son chemin
» Le troupeau des flatteurs s'est dissipé soudain,
» Comme un nuage au ciel! Il n'est pas misérable
» Celui qui sait garder, quand le destin l'accable,
» Ce que ne peut trouver le riche avec son or,
» Ce que Midas en vain eût payé d'un trésor :
» Un ami! »

— « Ton esprit divague, hélas! ma chère.
» Un ami! Qui voudrait partager ma misère? »

— « Qui? Je viens de quitter Athène pour courir
» Sur tes traces, ingrat, au risque d'encourir
» Le blâme de tous ceux qui sauront l'aventure.
» J'expose mon honneur et ma pauvre coiffure
» Aux accrocs que leur font ton cœur et ces buissons.
» Ah! ce ne sont pas là les prudentes façons
» D'un cœur indifférent, tu dois le reconnaître. »

— « Du temps où de mon sort tu disposais en maître,
» Dit-il en soupirant; où sous ton joug chéri
» J'aimais à me courber, un seul mot eût suffi
» Pour faire mon bonheur; sans effort inutile,
» A me rendre à tes vœux tu m'eusses vu docile;
» Pour me voir à tes pieds tu n'avais qu'à me fuir,
» Comme la nymphe fait quand, pour la conquérir,

Digitized by Google

» Un faune la pourchasse : elle court et s'arrête
» Tour à tour; elle fait la prude et la coquette
» Alternativement; elle perd du terrain,
» Se lamente en riant et s'accroche, à la fin,
» Aux branches d'un buisson. Mais c'est la destinée
» Qui règle notre sort : tu ne t'es pas donnée
» Quand je te désirais; tu viens t'offrir trop tard.
» Mon cœur est désormais de glace à ton égard.
» On me dit malheureux, dans Athène on en cause;
» Heureusement, malheur est bon à quelque chose :
» La folie et l'erreur où j'ai longtemps vécu
» M'ont appris à chérir la solide vertu.
» Autrefois je vivais heureux en apparence,
» Maintenant je le suis; grande est la différence.
» Que béni soit le jour où, pour ces lieux déserts,
» D'Athènes j'ai quitté le bruit et les travers !
» Ce n'est pas Phanias dans son état prospère,
» C'est Phanias proscrit, ruiné, solitaire,
» Que l'on doit envier. Il était pauvre, alors
» Que, dans les longues nuits, il pressait les trésors
» Des Phrynés dans ses bras; quand les flatteurs par troupes
» Assiégeaient son palais et buvaient dans ses coupes;
» Esclave de ses sens et de ses passions
» Il ignorait encor les pures notions
» Du bonheur véritable. Elle existe en nous-mêmes,
» La source de la joie et des plaisirs suprêmes;
» Nous portons le bonheur dans notre propre sein;
» Tout ce que nous cherchons hors de nous n'est que vain.
» Certes, j'aurais senti le poids de ma misère,
» Si la Sagesse, un jour, dans sa lucide sphère,
» Ne me fût apparue, ainsi qu'un Dieu sauveur,
» Et ne m'eût accordé sa puissante faveur.
» Depuis, je vis heureux sous son divin empire,
» Ainsi que les élus, exempt de tout délire,
» Renonçant sans regrets aux terrestres liens,
» Et goûtant le bonheur des dieux olympiens. »

Ici notre héros dans sa lyrique emphase
Fut arrêté tout court. Déjà, l'œil en extase,
Il voyait au delà des communs horizons;
Déjà son front touchait aux hautes régions
Où, parmi les soleils, vit la race immortelle
Des héros et des dieux, — quand une bagatelle,
Un rien vint l'interrompre en son glorieux vol
Et le réintégrer sur le terrestre sol.

O vous, si dédaigneux de l'humaine faiblesse,
Vous qui vous sentez grands, même dans la détresse;

Digitized by Google

Vous qui vous croyez forts : voyez dans Phanias
Votre image, et tremblez ! Celui qui, de si bas,
Etait monté si haut que, dans son vol superbe,
Il put, comme Sancho Pança, voir brouter l'herbe
Par les chèvres du ciel (1) ; pour l'abattre, il suffit
D'un regard. Un regard, il est vrai, comme en fit
Coypel à ses Amours ; un regard plein de flamme
Qui darde son rayon jusqu'au fond de votre âme ;
Un regard qui vous dit : « Holà ! me voyez-vous ?

Vous pensez que je suis un enfant simple et doux ?
Ne vous y fiez pas ; chaque trait qui s'échappe
De l'arc que vous voyez, blesse celui qu'il frappe.
Fuyez ! Et cependant vous me fuiriez en vain :
Que ce soit aujourd'hui, que ce soit pour demain,
Vous possédez un cœur, il sera mon partage. »

Tel était ou, du moins, tel semblait le langage
Qu'exprimait le regard qu'au pauvre Phanias
Lança Musarion. Le trouble et l'embarras
Se lisaient sur ses traits ; il garda le silence,
Rougit, pâlit ; enfin, il perdit contenance,
Et ne put le cacher. Sans s'en apercevoir,
Il était retombé sous l'amoureux pouvoir.

Pourtant, tout en riant sous cape, notre belle
Ne fit semblant de rien. — « Il se fait tard, dit-elle,
» Je me suis trop longtemps arrêtée en ces lieux ;
» Athène est loin d'ici, ce bois mystérieux
» Ne me semble pas sûr, et volontiers j'évite
» Des faunes trop pressants la nocturne visite.
» Que faire, mon ami ? Je ne connais que toi
» Dans toute la contrée ; il me faudra, ma foi,
» Te suivre, Phanias. » — « Moi ! dit-il, c'est me faire,
» Certes, beaucoup d'honneur ; mais ma pauvre chaumière
» Est petite. » — « Eh ! qu'importe ? on s'arrange partout
» Entre amis ; c'est le moins... » — « Tu manqueras de tout :
» Un œuf, un peu de lait, c'est tout ce que je puisse... »
— « C'est plus qu'il ne me faut. » — « Je n'ai pour ton service
» Qu'un petit pâtre. » — « Eh ! quoi ! quelqu'un pour me servir !
» C'est du luxe ; partons, l'air commence à fraîchir. »
— « Pardon, Musarion, je ne veux rien te taire :
» J'ai deux hôtes chez moi qui ne pourront te plaire. »
— « Deux hôtes ? » — « Deux amis que tu ne peux vouloir
» Pour compagnons. » — « Pourquoi ? l'on ne peut pas savoir. »

(1) Entre autres merveilles que Sancho Pança, dans son prétendu voyage dans les airs disait avoir vues, étaient les sept chèvres célestes (les pléiades).

Digitized by Google

— « Deux philosophes ! » — « Bon, je tiens à les connaître. »
— « Tu plaisantes ! » — « Du tout; ils ne seraient peut-être,
» Monsieur, pas les premiers qui m'eussent fait la cour. »
— « Je doute que ceux-ci s'occupent de l'amour. »
— « Nomme-les. » — « C'est d'abord Cléanthe, le stoïque. »
— « O Cérès ! Quel est l'autre? » — « Il n'est pas moins pudique :
» Théophrone, le grand pythagoricien. »
— « Tout n'est pas or qui brille, ô Phanias : un rien
» Peut perdre un philosophe, et puis, supposons même
» Qu'ils soient de purs esprits (je prends le cas extrême)
» Je me contenterai de leurs sages propos. »
— « Enfin, nous sommes trois pour trois lits de repos. »
— « On s'aide comme on peut, et c'est la moindre chose :
» Une nuit a bientôt passé lorsque l'on cause.
» Partons, mon cher, — ton bras. — Eh quoi ! tu n'entends pas?
» Pour qui crains-tu? pour eux ou pour moi, Phanias?
» Trois sages sauront bien contre moi se défendre,
» Et je ne suis pas femme à me laisser surprendre. »

Pouvait-il résister encor? Quand un vaisseau,
Après avoir longtemps bravé l'orage et l'eau,
Menace de sombrer, le pilote, immobile,
Impuissant, abandonne une lutte inutile.
Ainsi fit Phanias. Il avait combattu
Par peur de ses mentors; mais, se voyant vaincu :
« Rien ne pouvait, dit-il, le flatter davantage
» Que de voir une muse en son humble ermitage. »
L'amour avait repris tout empire sur lui :
Son bras était tremblant en prêtant son appui
A sa belle compagne; une rougeur soudaine
Couvrit tout son visage; en croyant prendre haleine
Il poussait des soupirs; le bonheur l'oppressait.
Il voulait écouter ce qu'elle lui disait,
Mais, ô fatalité ! sous l'étoffe légère
Par la brise agitée, une blanche hémisphère
Se montrait par moments à son œil ébloui;
La sphère que décrit Pythagore, pour lui
N'avait rien de pareil à ce globe magique.

La belle vit très-bien ce que notre stoïque
Ne pouvait plus cacher : le combat qu'il livrait
Et sa propre victoire. Elle voyait le trait,
Décoché par ses yeux, s'enfoncer davantage
A chacun de ses pas; mais elle trouva sage
De ne pas lui montrer le tendre sentiment
Qu'elle-même éprouvait; du regard seulement
Elle l'encourageait. Puis l'amour rend timide :
Il subissait l'attrait de cet œil si limpide,

Digitized by Google

Mais il n'osait encore y lire son bonheur.
Ainsi cheminaient-ils, à la faible lueur
Du soleil expirant, vers leur nocturne gîte,
Quand, bientôt approchant du tilleul qui l'abrite,
Phanias aperçut ses deux sages amis
Dans un maintien étrange et peu propre aux esprits.

CH. G. RUTH.

(*Le second chant à la livraison prochaine.*)

CHRONIQUE POLITIQUE.

—

La roue électorale a tourné; il en est sorti une forte majorité catholique. GRANDE DÉFAITE DES LIBÉRAUX! crie-t-on de toute part, et des voix ne manquent pas pour murmurer : C'est la faute aux progressistes!

On pense bien que nous n'allons fléchir ni devant l'accusation, ni devant le résultat du scrutin.

∴

Ce scrutin, nous l'avons prouvé, ne pouvait rendre fidèlement la volonté du pays.

Répétons-le encore une fois :

En 1868, il avait fallu 71,337 votes libéraux pour nommer 29 députés.
Et il avait suffi de 62,336 votes catholiques pour en faire 31.
En juin 1870, il avait fallu 82,909 voix libérales pour en élire 31,
Mais il avait suffi de 58,095 voix catholiques pour en faire 29.

Quand on additionnait ces deux renouvellements partiels de la Chambre, on trouvait :

154,246 votes libéraux,
120,431 votes catholiques.

Néanmoins, le parti libéral était battu.

∴

S'imagine-t-on que la grande victoire du 2 août ait changé tout cela, comme Sganarelle?

Ce serait peu connaître notre machine électorale.

Digitized by Google

La grande victoire cléricale a été gagnée :

Par 181,833 votes catholiques,
Contre 186,057 votes libéraux (1).

Décomposons ces chiffres :

	LIBÉRAUX.	CATHOLIQUES.
Majorité,	125,094	129,979
Minorité,	60,963	51,854
	186,057	181,833

Notez que le parti catholique est entré en lice et a pu compter sa minorité partout, excepté dans six colléges électoraux, tandis que le parti libéral a renoncé à lutter dans douze colléges, ce qui a diminué d'autant le chiffre de sa minorité.

Malgré ce désavantage, pourtant, le libéralisme a réuni 186,000 votes, contre 181,000.

Il n'en a pas moins été battu.

***

Voici donc la moralité de ce scrutin :

Il a été déposé dans l'urne :

186,000 votes en faveur des libéraux,
181,000 en faveur des catholiques ;

Mais notre loi électorale est telle qu'il en est sorti la victoire des 181.

D'abord, un premier tour de gobelets a changé la proportion :

125,000 votes seulement ont compté à l'actif du libéralisme ;

Et 129,000 ont été portés à l'actif des catholiques.

A ce compte, cependant, la victoire eût été maigre encore. Un nouveau tour de force, et 129,000 voix font 73 députés ;

tandis que 125,000 n'en font que 51 (2).

Ce qui fait qu'en moyenne :

1,739 votes ont eu la puissance d'élire un député catholique ;

Mais 2,452 ont été nécessaires pour qu'il y eût un libéral à la Chambre.

Ce sont là des moyennes. Nos bourgs pourris se contentent de moins : A Bastogne, il a suffi de 277 votes pour donner un représentant catholique de plus à la Chambre.

(1) Il manque à ces chiffres, additionnés d'après l'*Indépendance*, les voix obtenues à Dinant par M. Wala, libéral, et à Soignies, par M. Scailquin, libéral, et par MM. Vandenbroeck et Mabille, catholiques. Nous avons porté au bilan des catholiques toutes les voix données à Bruxelles à M. Vanderplassche.

(2) Ce n'est pas le chiffre de l'*Indépendance*. Nous comptons un libéral de plus et un catholique de moins, ne pouvant admettre M. Baliseaux parmi ces derniers.

Digitized by Google

∴

Ainsi, dans l'arithmétique de notre compteur électoral :

129,000 votes sont à 73 députés comme 125,000, à 51.

Ou mieux encore :

181,000 sont à 73 comme 186,000, à 51.

Les libéraux se croyaient-ils donc les égaux des catholiques, devant cette loi que le ministère libéral a respectée comme une arche sainte, a défendue comme son arche de salut? Rien que pour balancer le parti catholique et avoir autant de représentants que lui, le libéralisme aurait dû jeter dans cette belle urne, non 186,000 votes contre 181,000, mais 226,000 contre 153,000.

A-t-on jamais vu lutter avec des armes aussi inégales?

∴

Rien n'éclaire comme l'expérience et n'ouvre les yeux comme une défaite. Comprend-on maintenant les vices de notre machine électorale et le danger des bourgs-pourris?

Mais est-ce donc la faute aux progressistes?

Faut-il rappeler les écrits de MM. Hare, Fawcet, Stuart Mill, de Girardin, Bourson, et la discussion du congrès d'Amsterdam sur le système Hare?

En 1865, lorsqu'on discutait le projet de loi sur les fraudes électorales, l'*Indépendance* dénonça encore les vices de ce système, et ouvrit ses colonnes à la thèse que nous soutenons.

On n'a pas voulu l'écouter ni daigné lui répondre.

Avant que la dernière session fût close, la *Revue de Belgique*, développant ces observations critiques, a relevé les *iniquités* et les dangers de la loi électorale (1).

Mais, où l'*Indépendance* n'avait pas été écoutée, la *Revue de Belgique* ne pouvait espérer d'être entendue.

∴

Le devoir d'un parti, après une défaite, est d'en rechercher les causes. S'il trouve qu'il a été trahi par une arme mauvaise, il faut qu'il se hâte de transformer son armement.

Une des premières causes de la défaite est dans les vices profonds de la loi électorale.

Nous avons déjà mis à nu les vices de cette loi électorale qui force le scrutin à fausser la majorité du pays et des chambres. Nous n'y reviendrons pas.

Mais quand on examine le recensement des élections législatives à l'une ou l'autre année, on remarque bientôt une autre cause de défaite pour le libéralisme :

L'influence des campagnes sur les villes.

(1) Voir *Des iniquités de la loi électorale; Revue de Belgique*, T. III, p. 137.

Digitized by Google

A Gand, à Louvain, à Malines, à Namur, à Dinant, etc., le conseil de la commune appartient aux libéraux : car le vote alors est indépendant des campagnes. Pour les élections législatives, au contraire, les campagnes interviennent et le résultat change : le parti catholique s'impose si bien que presque partout la lutte est impossible. Le libéralisme, maître des villes, doit abdiquer devant l'invasion des paysans.

Si l'on ne pouvait expliquer ce fait que par l'ignorance des campagnes et la domination du clergé, nous n'aurions pour ressource que l'instruction publique. Mais alors encore nous pourrions dire : Qu'a-t-on fait pendant vingt ans pour l'instruction des masses? Et nous pourrions demander : A quel corps de censitaires, cette majorité, qui craignait la moindre réforme électorale, a-t-elle donc livré pendant vingt ans le pays, pieds et poings liés?

Mais cette influence des campagnes sur les villes n'est pas légitime.

En effet, la propriété dans les campagnes est morcelée. Les maisons y sont petites, les terres s'y divisent facilement, selon les moindres demandes de location, et le cens y est divisé comme la propriété.

Dans les villes, au contraire, les propriétés, c'est-à-dire les maisons, sont vastes, et le cens ne se divise point.

De la sorte, le campagnard qui loue une masure et un champ, payant l'impôt à part, est électeur.

Mais le citadin qui habite un appartement, ne payant l'impôt que dans son loyer, n'est pas électeur.

Est-ce là l'égalité des citoyens?

Le cens électoral ne peut s'interpréter que de deux façons : ou il présume la capacité, ou il représente la richesse publique.

Qui osera prétendre que le petit cultivateur qui paie 21 florins d'impôt représente mieux la richesse publique, consomme et produit plus que le citadin (avocat, médecin, fonctionnaire, professeur, artiste, rentier, etc.), qui habite un appartement dont l'impôt s'élèverait à la même somme s'il était réparti par appartements?

Qui soutiendra que ce même cultivateur offre plus de conditions de capacité?

M. Demeur a dit souvent en public qu'il n'était pas électeur : le voilà représentant de Bruxelles. Combien de citoyens, exerçant comme lui une profession libérale, produisant comme lui dix fois plus que le censitaire villageois à 21 florins, ne sont pas électeurs, parce que l'impôt direct, divisé dans les campagnes, est indivisible dans les villes?

Ces citoyens cependant ont tout ce qu'il faut pour être électeurs : ils sont belges, ils ont une position de fortune plus que suffisante, ils ont la capacité ; il ne leur manque que d'habiter une maisonnette de campagne au lieu d'un appartement de ville.

Un loyer de 300 fr. à la campagne, c'est énorme! Un appartement de ville coûte de 600 à 1,200 fr., à 2,000 fr. N'importe! Le citadin qui paie un appartement 1,200 fr. n'est pas digne d'entrer dans le corps des censitaires.

Digitized by Google

∴

Les avertissements n'ont pas manqué, sur ce point, à la majorité libérale. Depuis vingt ans, on a vu les villes, une à une, céder sous la prépondérance des campagnes; plusieurs, après avoir eu des députations libérales, ont été réduites à renoncer à la lutte.

Rien n'y a fait.

Cette réforme n'eût pas été bien effrayante cependant. Qu'on ait craint de toucher à la Constitution, qu'on ait redouté le suffrage des ouvriers, cela peut se comprendre encore. Mais rétablir l'égalité en divisant l'impôt dans les villes, comme dans les campagnes, c'eût été se sauver à peu de frais et être juste à bon marché.

M. Couvreur a proposé quelque chose de pareil, on ne l'a pas écouté.

∴

Il est d'autres causes à la défaite du libéralisme.

L'organisation du parti, telle qu'on l'a faite et qu'on l'a maintenue malgré les efforts du parti lui-même, doit être comptée en première ligne.

On a dit souvent que le ministère libéral était plus avancé que sa majorité, c'est une vérité de fait et une erreur politique, car le ministère s'était composé lui-même cette majorité, qui eût été meilleure s'il n'avait résisté aux vœux de son parti.

Faut-il rappeler l'opposition faite par le ministère à toute candidature qui pouvait paraître avancée : M. Goblet regardé comme dangereux, M. Defré combattu vivement, M. Funck suspect, M. Van Humbeek impossible, MM. Guillery et Couvreur menaçant le ministère libéral, M. Albert Picard inacceptable à Thuin comme à Bruxelles, non par les électeurs mais par les ministres ?

Faut-il rappeler les scissions déclarées, les compromis publics, les intrigues secrètes, contre des candidatures mal vues? Ces efforts ont souvent échoué à Bruxelles, ont toujours réussi ailleurs.

M. Rogier cependant avait dit, de son banc de ministre : « Il faut une opposition avancée pour faire marcher le ministère dans le cas où il ne voudrait pas marcher. »

Si les chefs du libéralisme avaient vu dans ces paroles autre chose qu'une phrase, s'ils y avaient vu une politique, la vraie politique qui consiste à grouper toutes les forces intellectuelles et morales d'un parti, la majorité aurait suivi le ministère aussi loin qu'il l'aurait voulu, et au besoin elle l'aurait *fait marcher*.

∴

Les associations libérales n'ont pas été mieux organisées que la majorité de la Chambre n'a été composée.

Dans beaucoup de localités, elles n'existent guère que de nom : un

Digitized by Google

comité de la dernière heure bat le rappel et règle tout; en dehors de la lutte électorale, ni l'association n'existe, ni le comité n'agit; l'opinion est livrée au sommeil, l'esprit public reste à l'état de larve tout le reste du temps; on ne se souvient qu'on forme un parti que la veille de la bataille.

Ailleurs, comme à Bruxelles, l'association prétend à une dictature aussi inutile que blessante. D'autres associations se sont organisées, les unes dans les faubourgs, pour les élections communales et provinciales, les autres au nom d'un intérêt spécial ou d'une méthode différente. Ces groupes pourraient s'entendre : ils ont un drapeau commun ; ils devraient s'unir : leur cause est la même. Comment s'uniront-ils? L'*Association libérale* de Bruxelles répond depuis 20 ans : « Ils ne s'uniront pas sur » pied d'égalité ; je veux bien les consulter. Mais mon poll est souve- » rain, qu'ils en acceptent la dictature ; sinon guerre !

» Si l'on veut d'autres droits, ajoute-t-on, que l'on se fasse membre » de l'*Association libérale !* »

La question se présente d'abord ainsi :

L'*Association libérale* forme en réalité deux sociétés :

Une société d'agrément qui a, Grand'Place à Bruxelles, son local permanent, son billard, de nombreux journaux, un salon éclairé tous les soirs, où l'on boit, où l'on mange, où l'on fume, où l'on joue.

Les frais de cette société doivent prendre, à chaque membre, huit fr. sur douze.

Puis, une société politique qui s'occupe des élections communales et provinciales de la commune et du canton de Bruxelles ; coût : 2 francs.

Enfin, cette société politique s'occupe des élections législatives de l'arrondissement ; reste 2 fr.

Or, pour être électeur au premier degré, pour avoir droit de prendre part au poll de l'*Association libérale*, il faut, non-seulement concourir aux dépenses des élections législatives, mais aussi des élections communales et provinciales qui ne regardent pas les faubourgs, et surtout payer aux membres de la ville les frais d'un local, insuffisant pour la moindre réunion politique, mais magnifiquement situé pour une société de jeu de domino.

C'est dans ce grand intérêt que le cens est augmenté de 12 francs par an.

C'est pour maintenir ce noble droit qu'on s'expose à chaque élection à une lutte entre les libéraux de Bruxelles!

Les membres des associations libérales des faubourgs et des cantons disent avec raison à l'Association de Bruxelles:

« Nous faisons les frais de nos élections communales et provinciales. Nous prenons notre part aussi à la discussion et aux frais des élections législatives. Nous sommes donc comme vous des citoyens actifs, des libéraux organisés. N'est-ce pas grâce à nous que les communes et la province sont dirigées par des mandataires du libéralisme? Quelle garantie pouvez-vous exiger de plus? Faut-il, pour devenir vos égaux,

Digitized by Google

que nous fassions les frais de votre local, politiquement inutile, et ne serons-nous dignes de prendre part au poll du libéralisme qu'en payant, en plus de la cotisation annuelle de notre association, les frais de votre billard et de votre salle de jeu?

» Vous êtes partisans de la capacité électorale. N'avons-nous donc pas la capacité requise?

» Vous vous prononcez contre le cens, en principe; en fait, le cens de 42 francs ne vous suffit pas. Nous payons 5 francs dans nos faubourgs; il faudrait en outre en payer 12 à Bruxelles. Voilà le cens électoral porté à 59 francs ! »

* * *

Ce côté de la question n'est pas sans importance dans un parti qui lutte contre le cens électoral.

Mais il en est un autre qui lui est bien supérieur.

Il est plus d'une manière de s'occuper des affaires publiques et d'être citoyen actif d'un pays libre : certains esprits s'initient à la politique par les études économiques, par la défense du commerce, de l'industrie ou de l'agriculture; d'autres trouvent dans les agitations de la commune l'apprentissage de la vie générale, et ceux que les meetings effarouchent s'instruisent dans de paisibles débats particuliers. Chacun de ces procédés constitue un droit pour le citoyen qui s'éclaire comme il veut et comme il peut; chacun d'eux constitue un bienfait pour le pays qui a besoin d'être éclairé de toutes les façons et sur tous ses intérêts. Ce qui importe, ce n'est pas l'uniformité impossible de l'éducation civique, ni l'unité chimérique d'une formule réglementaire; ce qui importe, c'est que pas une énergie, pas une aptitude, pas une bonne volonté ne soit perdue; c'est qu'aucun droit ne soit entravé, aucun intérêt réduit au silence; ce qui importe, c'est que chaque jour un plus grand nombre de citoyens s'éclairent sur leurs devoirs, prennent part au gouvernement du pays, soient investis en fait comme en droit de leur indépendance, et ce ne sera jamais trop de la variété des méthodes, de la diversité des aptitudes, du concours libre de toutes les forces vives d'un peuple, pour constituer un grand parti, pour former le faisceau de l'intérêt public.

L'unité d'association par arrondissement est contraire à cet intérêt général.

La diversité des associations n'est pas la division d'un parti, c'est son organisation par la liberté.

* * *

L'organisation par la liberté, c'est la fédération.

Voilà plus de douze ans qu'elle a été présentée au président de l'*Association libérale* de Bruxelles; voilà douze ans que M. Verhaegen l'a approuvée... en principe.

Digitized by Google

En 1864, toutes les associations de Bruxelles et des faubourgs la réclamèrent pour éviter une lutte qui devait aboutir à un ballottage entre un libéral et un catholique. Elle fut admise *comme principe général à mettre en pratique dans un avenir prochain.* Ces termes sont formels et le procès-verbal signé.

En mai 1866, nouvelle démarche, nouvelle adhésion écrite. La réalisation est remise au *mois de novembre prochain.*

En 1870, le Congrès a voté une proposition qui s'y rapporte. Le résultat a été une lutte, suivie aussi d'un ballottage.

On voit que les vœux du parti libéral n'ont pas été sans se produire, mais la fédération est encore à faire.

Il est temps que les associations libérales renoncent : d'un côté, à ce sommeil que l'on ne secoue qu'au signal de l'élection et pour s'éveiller dans la faiblesse ; de l'autre côté, à cette dictature, plus dangereuse encore, qui fait que 200 voix, maîtresses d'un poll, imposent un candidat aux 800 membres d'une association, à plus de mille citoyens organisés ailleurs en associations libérales et à 12,000 électeurs.

*
* *

Une autre cause de la défaite est le fonctionnarisme.

En écartant les fonctionnaires de toute œuvre qui faisait appel à l'initiative privée comme la Ligue de l'enseignement ; en mettant tout le reste dans leurs mains, ici par la loi, comme l'instruction, les chemins de fer, etc., là par les fonctions électives où ils ont été poussés à se porter, comme la garde civique, les comités des associations libérales, etc., on a cru organiser une force aux mains du parti ou du gouvernement libéral. Mais voici qu'un coup de jarnac ramène les catholiques aux affaires ; aussitôt une seule circulaire suffit pour que tous les fils soient rompus : les fonctionnaires, habitués à diriger l'opinion, sont forcés de s'abstenir, et l'opinion va à la débandade.

Si l'on avait formé l'esprit public, l'abstention de quelques hommes n'eût pas été à craindre.

*
* *

Pour les hommes qui placent le sentiment moral au-dessus des luttes de partis, le résultat de cette politique a été déplorable en un point surtout : il a rabaissé le sens politique.

Que de gens de cœur ont dû se dire ou répondre à leurs amis : Moi, accepter, porter ma candidature, pour être obligé de faire des tournées électorales, et de payer l'élection, soit de mon argent, soit de ma personne ; pour devoir ménager l'idée de ceux-ci et flatter les intérêts de ceux-là ; pour me soumettre d'avance à un poll qui réunira 300 électeurs sur 10 à 12 mille, ou à des comités qui iront plaider mon acceptation auprès de chefs secrets ; pour être diminué enfin moralement, comme le jockey qu'on ne met en selle que lorsqu'il a le minimum de poids

Digitized by Google

voulu, et entrer à la Chambre, non pas avec mes idées et mes aspirations, mais tout autre que je ne suis, amoindri par des déclarations, engagé par des promesses, affaibli par toutes ces manœuvres ! Non ! le respect de soi-même constitue seul la véritable vie humaine, je préfère conserver mon intégrité intellectuelle et morale tout entière. Le mandat de représentant est un devoir. Le désirer pour lui-même, pour l'*honneur* qui en résulte, est un ridicule de notre époque. Je le laisse à d'autres.

D'autres gens, pendant ce temps, font d'autres calculs. Tout moyen leur convient pour arriver à cet honneur et aux profits qu'il rapporte. Etre appelé M. le représentant, c'est tout ! Engagements, promesses, compromis, scissions, coalitions, ce n'est rien. Tout candidat doit être un caméléon qui reflète les couleurs des gens dont il sollicite les suffrages, et, chaque parti ayant diverses nuances, que d'occasions n'a-t-on pas de changer de ton en un jour ; il en est qui arrivent à plaire aux deux partis ! C'est ainsi qu'on réussit ; puis, ces petits Sixtes-Quints jetteront les béquilles et seront des hommes politiques.

Ce n'est pas tout. Le succès, cette sorte de succès facile, tente et corrompt. On va jusqu'à produire des hommes sans valeur intellectuelle ni morale et l'on fait cet affront au pays de lui recommander, sur des listes où d'honnêtes gens ne craignent pas de laisser inscrire leur nom, des noms qui excitent le rire ou le mépris des gens sensés.

On ne respecte plus le corps électoral !

Un parti sérieusement organisé n'eût pas permis cela.

***

Les causes de la défaite indiquent les moyens de la réparer. De ces moyens, les uns dépendent de la Chambre, les autres du parti libéral.

Si l'opposition libérale est unanime pour plaider l'égalité des citoyens devant l'urne électorale, pour combattre les vices du système, il sera bien difficile qu'on aggrave les inégalités d'une loi mauvaise.

Si le parti libéral sait admettre à temps certaine réforme électorale et se mettre à l'œuvre pour éclairer les nouveaux électeurs, le triomphe de la vérité peut être ajourné, il ne peut être mis en doute.

Le travail sur soi-même sera plus efficace, mais plus difficile peut-être. Car il est toujours plus aisé de s'entendre contre l'ennemi, que de changer ses habitudes et de transformer son esprit.

Nous avons assez indiqué quelle devrait être cette transformation, pour pouvoir nous borner à en fixer d'un mot les principaux points.

Le premier a été exprimé par M. Rogier, ministre : Il faut une opposition avancée. En effet, un parti se renforce en acceptant tous les hommes de valeur, quelque en avant qu'ils marchent.

Le second a été voté : C'est un Congrès libéral. Il suppose que les associations resteront en éveil.

Le troisième s'exprime d'un mot : FÉDÉRATION.

Digitized by Google

Espérerait-on faire échec à la majorité nouvelle avec les anciennes idées et les vieux discours? Ce serait étrangement se tromper. L'opposition doit être portée sur un terrain plus élevé. Le parti de la liberté ne peut que gagner à tout ce qui est loyal, honnête, élevé, généreux. Quel est le secret le plus sûr de vaincre, c'est d'exhausser le niveau de la politique!

Les partis ne renaîtront que transformés, disait M. Deschamps, en 1848.

Le parti catholique, qui se relève, se transformera-t-il au point de vue de la loyauté du régime représentatif? Cela est difficile à espérer, et n'est pas en notre pouvoir.

Que le parti libéral, pour renaître, se transforme! voilà ce qui dépend des libéraux.

A cette condition seule, la lutte s'engagera vive et forte, et l'on réparera, sans trop de perte, la grande, l'éclatante, la décisive victoire des 186,000 votes libéraux, escamotés par 181,000 votes catholiques.

JEAN LÉGION.

LITTÉRATURE FLAMANDE

DE LIEFDE IN HET LEVEN. *Liederkrans*, door Emmanuel Hiel. — Antwerpen, Marchand en Legros; Gent, Willem Rogghé; Leipzig, F. A. Brochaus. 1870.

En même temps que ce Liederkrans : *De Liefde in het leven* (L'amour dans la vie), M. Emmanuel Hiel a fait paraître un recueil de *Psaumes et d'Oratorios* où sa poétique se révèle avec des qualités de style qui en font une œuvre digne d'être signalée. Mais je demanderai la permission de ne parler que du premier des deux ouvrages; les Oratorios sont connus : la musique de Pierre Benoît a propagé leur succès. Puis, j'ai été réellement ému par le ton simple et juste qui règne dans le *Liederkrans* et qui en fait un livre populaire...

Ce n'est pas, je me hâte de le dire, un article critique que je compte donner ici : je sais trop ce qu'il faut de science pour aborder ce terrain. Toujours est-il qu'à la lecture de ce charmant recueil j'ai éprouvé une satisfaction réelle; mon cœur a été remué et la réflexion n'a rien ôté à cette impression qui m'est restée, qui m'est revenue chaque fois que j'ai ouvert le livre... Ce que j'ai éprouvé, je voudrais le faire partager à d'autres, à ceux qui ne lisent pas le flamand. Les belles et bonnes choses ont une saveur nouvelle à être dégustées ainsi, en compagnie...

Le poëme, composé de soixante et un morceaux de trois strophes chacun, forme un tout, un enchaînement complet. Les types n'ont pas été choisis dans un monde imaginaire ni même dans le monde élégant... c'est le peuple qui a fourni le héros de l'histoire. Tout ce qui y est

Digitized by Google

décrit, nous l'avons vu et éprouvé bien certainement nous-mêmes, et c'est pour la fidélité avec laquelle le poëte a interprété tout cela que nous avons eu tant de plaisir à le lire... Le tableau est flamand dans ses moindres détails, les teintes harmonieuses, la lumière bien distribuée, le coloris franc, sincère... Il est parfois un peu bien charnel dans ses contours; les idées et le sujet menaceraient même de toucher au vulgaire, si le talent de l'écrivain, si l'art dont il dispose ne constituaient pas à eux seuls ce que l'on peut entendre par le goût. Puis, ce qui me plaît : tout est fait d'un jet, sans longueurs inutiles, naïvement, dirait-on. Ce n'est pas à proprement parler une élégie et cela en tient : c'est l'histoire d'un homme, d'un cœur...

Nous passerons toute cette partie du poëme où le héros, qui est le poëte, demande à la nature les secrets de l'amour : il est à cet âge où un feu cuisant coule dans les veines.

« ..... Magnum... versat in ossibus ignem
Durus amor. »

Le désespoir le gagne, et il cherche dans la bière écumeuse l'oubli de ses tourments. Voici où est le trivial peut-être. La passion manque de noblesse : elle se rabat sur le cabaret. Pourquoi aussi la jeune fille, l'élue de son cœur, persiste-t-elle à ne point l'écouter?

« Quand le printemps renaît, quelle volupté, quelle vie nouvelle! La dure écorce elle-même donne passage à la tendre fleur... La terre semble tressaillir de joie alors... Si l'amie venait sur mon sein, elle briserait cette écorce du désespoir qui retient mon cœur emprisonné... »

Mais un jour, elle l'a accueilli... Il court les rues comme un fou, proclamant à haute voix son bonheur, prêt à le raconter à tout le monde, que dis-je, à toute chose, à la fleur qui se penche, à l'oiseau qui passe, à la brise qui rafraîchit son front. Tout rit autour de lui... Le jour attendu, l'heure espérée arrive enfin...

« Oh! sainte nuit des noces, arrosée de larmes voluptueuses, vous êtes le mystérieux et unique début de l'amour éternel sur la terre... »

Il règne un souffle ardent dans le chant XVII, l'un des mieux réussis comme forme :

« Pur amour de la femme, plus frais que la rosée qui rit, perle fine, au fond des calices, vous coulez comme un miel cette nuit...

» Le sommeil erre déjà sur ma paupière fatiguée, et ton œil brille encore!... Mes lèvres inassouvies cherchent encore ta bouche, brûlante de baisers... Bénie soit cette heure !...

» Déjà, je cède au sommeil enchanteur, tout fuit... Mais soudain et toujours plus ardents mes sens se réveillent...

Cependant le travail sollicite l'homme : nouvelles joies, au retour du labeur.

« ..... Ma maison est le petit nid où notre âme et notre intelligence se laissent emprisonner par la joie et l'amour! »

La lune de miel passe; mais le bonheur est encore assis au foyer.....

Digitized by Google

L'amour de notre héros va changer de nature; il s'agrandit; jusqu'ici ce qu'il a aimé dans sa compagne, c'est la jeune fille, il va aimer en elle la femme, la mère : puis un nouvel être viendra qui donnera à l'homme la joie de la famille, la conscience du devoir.

Ce n'est qu'alors que l'épouse se montre dans toute sa beauté : le poète trouve ici des accents pathétiques. Nulle part il ne s'est montré plus complet, que dans cette partie du recueil où il décrit et les plaisirs et les espérances de la famille..... et aussi ses angoisses et ses larmes. De ce moment toutes les fibres du lecteur palpitent; il vit, il sent, il jouit avec ces trois êtres. Comme la femme s'est transformée aux yeux de l'amant dès l'heure où elle s'est élevée à la dignité de mère!

« Ah! vous pour qui les passions se taisent, quand les gouttes à travers vos mamelles passent comme par un drap d'amour pour étancher la soif du petit enfant, que vous êtes belle!... »

Nous n'avons plus qu'à prendre au hasard; tout est réussi. On ne lit pas sans être touché jusqu'aux larmes cette ravissante chanson XXIV : *Des avonds zingt het windjen.*

Il semble que ceux-là même qui ne lisent point la langue flamande, trouveront un charme particulier à l'harmonie de ce vers simple, facile, charmant. Ce n'est rien et c'est tout.

Puis, vient la sollicitude des parents, de la mère surtout. Qu'une larme mouille la joue de l'enfant, il faut la voir triste et malheureuse; qu'un sourire au contraire vienne éclairer le petit visage, elle se sent réchauffée comme par un rayon de soleil. Les moindres caprices du petit être, sont des lois : « Sa volonté à lui, c'est sa volonté à elle. »

..... Elle lui apprend à faire ses premiers pas, le soutenant à peine, et avec quel monde de craintes et aussi d'espérances!..... Puis viennent les rêves d'avenir, tantôt gais, tantôt entremêlés de doutes. Car voilà le cœur d'une mère, éternellement bercé entre ces deux extrêmes, allant de l'un à l'autre, secoué, remué ainsi sans cesse. Mais croyez-vous que le père, lui, soit exempt de ces tourments; il vient d'embrasser sa petite fille, il s'en va par les rues, en chantonnant :

« Parcourra-t-elle les voies du bonheur ou celles des durs chagrins... Achètera-t-elle le bien-être par le mal ou l'honneur par les larmes?

» Grandira-t-elle innocente, conservant l'honnêteté? ou reniera-t-elle le devoir, par l'apparence de la droiture? »

O sombres questions! dit le poète, devenu pensif. Mais qui vient troubler sa quiétude? Car ces tourments eux-mêmes sont encore le bonheur, la possession, la joie. Le rire est dans la demeure, tant que l'enfant y est.... L'heure du drame a sonné, le drame intime, de la famille, le plus commun, qui laisse des traces aux entrailles.

XXIX. « Qui donc est venu? Un homme qui prétend guérir.... Lui! mais il en a menti, il a laissé mort mon enfant.

» La mère courait affolée, hurlant; j'insuflai avec ma bouche de l'air dans la bouche du petit être; je crus qu'encore la vie allait lui être rendue ainsi...

Digitized by Google

» Ah ! savais-je, savais-je ce que je faisais ? Je ne sentais qu'une âpre douleur, je n'entendais que la mêlée de la tempête, je ne voyais qu'un informe fourmillement de vers ! »

XXX. « Ils ont apporté un cercueil. — Mes yeux se couvrent d'un nuage. — Ce que j'ai souffert alors, je ne saurais l'exprimer.... Je voyais là une portion de mon âme anéantie pour jamais. Je me mis, effrayé de ce néant, à gémir, et je pressai le petit cadavre dans mes bras....

» Il était froid comme la glace, et si pâle !... On eût dit que tendrement il me regardait encore.... Je l'ai placé dans la bière ; comment mon cœur ne s'est-il pas brisé ! »

XXXI. Dans les champs, entre deux haies de fleurs, j'ai porté le cercueil.....

XXXII. Étoiles de la voûte céleste, comme vous brillez avec splendeur ! Mon enfant est parmi vous peut-être, ou bien vous avez vu passer son âme !

Mais voici la consolation souveraine venue : un nouvel enfant est né... Il faut voir comme la mère le presse sur son sein ; le sort lui en a déjà arraché un, qu'il ne s'avise plus de lui arracher celui-ci !

« Que sommes-nous, pauvres maris, auprès de ces sentiments, s'écrie le poète, nous qui nous efforçons à ne pas verser de larmes, nous froids, même dans la jouissance !...

La joie est donc bien rentrée dans ce ménage d'où la mort l'avait un instant chassée... Mais bien étrange est le cœur humain. Cette vie calme, but de toutes nos aspirations, à l'heure de la fièvre et du combat, semble tiède et monotone à certains moments. L'époux, si fier naguère de sa compagne, qu'il ne trouvait rien sous le ciel qui la valût, l'époux s'est oublié.... Il est triste et mécontent, il avait l'amour chaste, il s'est laissé entraîner à l'amour illicite, parjure.... Les tendresses et les œillades de sa femme, jusqu'au babil charmant de son enfant l'ennuient... Quelles singulières souffrances, quels combats furieux en son esprit !... « Je suis voué à la passion et aux secrets soupirs, s'écrie-t-il ; j'aime, j'aime !.... »

Mais on ne quitte pas ainsi la route du devoir ; on ne se laisse pas ainsi entraîner par ses passions, sans que bientôt le remords et les tourments s'en mêlent. O conscience ! éternel écho de nos actions, que tes reproches sont amers !

Notre héros se voit dans un abîme recouvert de fleurs.... Il se sent amoindri.... Il veut le repos, le repos éternel....

« Et pourtant les roses fleurissent, les abeilles joyeuses butinent ; et pourtant, les joues se dorent, attrayantes et vermeilles. Oh ! les joues, les joues vermeilles ! »

Il n'a pas même la satisfaction de se croire aimé, lui qui se sent capable de tout pour celle qui l'a arraché au bonheur.... S'il le pouvait, il irait où sont les fleurs fraîches écloses, il les cueillerait et les porterait à celle qui a maîtrisé sa pensée et qui peut-être méprise ses vœux... Il dépouillerait les forêts.... Il irait sur les mers lointaines et l'emporte-

Digitized by Google

rait, elle, la jeune enfant, qui, comme une punition de l'enfer, lui inspira un nouvel amour!...

« Si elle me regardait une seule fois avec bienveillance, si elle me souriait doucement, je serais heureux; je ne veux rien de plus d'elle.... Sourire est-il donc si difficile? »

Il la croit pleine de sainte simplicité. Elle est pauvre, innocente et douce, le travail lui procure honneur et courage. Le moindre mot pourrait la troubler, et si elle tombait dans la honte, certes, elle en mourrait.

Mais un jour, doucement attiré, il écoute : des voix chuchotent, des serments s'échangent, en même temps que des baisers : « Je vous aime, dit tendrement une voix ; je vous aime, répond sur un ton plus mélodieux encore une voix plus fraîche et plus caressante.

» Ciel! foudroyez-moi, s'écrie notre héros; car, douleur, c'est elle, c'est elle!...

XLVII. Le lion dans le désert rugit. — L'amour le fait lutter jusqu'à la mort; — la rage qui me remplit est grande comme celle du lion! — Elle a aussi de fortes griffes. — Rugissant comme le lion, mon cœur, — sourd maintenant à la plus infernale douleur, — bondis sur qui te provoque!...

» Ah! que la tempête me donne la force — avec laquelle elle déracine les chênes! — Eussé-je la puissance de la foudre et ses éclats précipités... — Bientôt seraient exaucés mes vœux : — Je ravagerais comme l'ouragan ; — je frapperais comme la foudre — sur l'heure!

Il est aux prises avec la passion : il se démène au milieu de ses suggestions... Tout à coup quelque chose de doux, une rosée descendue sur cet esprit enflammé et fiévreux vient rappeler et faire apprécier le calme bonheur d'autrefois...

Un moment mécontent avec le poète, la conscience inquiète comme la sienne, parce que tout ce qu'il ressent, il semble qu'on le ressente, on éprouve soudain avec lui un grand bien-être... L'épouse légitime : la *Sanctissima conjux* de Virgile intervient.

XLIX. « Avec un doux et consolant regard de bonté, ma femme vient au devant de moi!... Je n'ose montrer la honte et la tristesse que je ressens. — Elle rayonne comme le soleil levant, chasse de mon esprit la noire humeur, de mon cœur les sombres plaintes ; elle veut me consoler ; oserais-je encore la regarder?

... Non, je ne veux pas mourir : je suis encore aimé!....

Mais déjà la passion change d'objet... L'orgueil est entré dans cette âme ardente. L'esprit du chantre à entrevu des jouissances plus hautes ; un idéal nouveau lui est dévoilé. Semblable aux géants de la fable, il veut escalader le ciel... La vie pure et tranquille, bourgeoise, sans arrière-pensée, le bonheur au foyer conjugal, il le fuit ; ce bonheur ne lui suffit plus... Parfois il se laisse toucher par une caresse de l'enfant, par une larme furtive de la femme ; ses sens à présent demandent davantage.

LVI. Mazeppa, Mazeppa, où t'élances-tu dans ta course? — Dans les bois, les ravins, — entends-tu hurler — les loups affamés? — Comme des vagues gloutonnes — ainsi elles viennent — et rampent — vers toi. »

Digitized by Google

Lui aussi, comme Mazeppa, est enchaîné à un coursier fougeux, et il est entraîné à travers l'espace, l'âme déchirée et meurtrie... L'image du passé par moment éclaire la route et lui sourit comme en un lointain mirage... Mais, hélas ! tout est bien perdu !

LIX. Consolations de l'épouse, amour de l'enfant, je ne les trouve plus.

Ah ! ma chute ne leur cause pas même de tristesse ; Ma douleur, au contraire, les effraye... Vous qui m'avez rajeuni par l'amour, Revenez à moi, je me sens blessé !...

Vain appel... Elles sont passées les joies tranquilles, les heures de quiétude. Et là se trouve la punition de la faute... Si après avoir abandonné la route du devoir et du bien, on pouvait non pas y rentrer seulement, mais y rentrer avec un cœur aussi léger, une âme aussi libre, des pensées aussi fraîches qu'autrefois, que de gens entreprendraient la périlleuse excursion pour revenir, au moment de la lassitude et de la fatigue, jour de ce qu'ils ont quitté...

Le lecteur éprouve de la colère contre cet homme avec lequel il a vécu, avec lequel il a goûté je ne sais quel mic', et qui tout à coup lui a arraché la coupe des lèvres, comme il se l'est arrachée à lui-même, pour y substituer un breuvage qui donne l'ivresse, l'ivresse des sens... Les douces larmes inondant le cœur, on ne les verse plus... Mais plus heureux que le héros, on rouvre le volume aux belles et charmantes pages, on relit toute cette partie où les plaisirs intimes de la famille, où la femme aimée, où l'enfant béni s'agitent sur la scène, et l'on se donne encore une heure de réelle satisfaction.

Tel est le livre.

EMILE GREYSON.

Gedichten van Rosalie en Virginie Loveling.

A Groningue, tout à l'extrémité de la Hollande, vient de paraître un charmant petit volume, contenant les poésies de deux sœurs, Mlles Rosalie et Virginie Loveling. Bien que ces vers se publient à l'étranger, les auteurs nous appartiennent : ils sont Belges, et habitent tous deux le village de Nevele près de Gand. C'est un détail que je constate avec d'autant plus de plaisir qu'il y a un réel honneur, pour nous autres Belges et pour les Flamands en particulier, à posséder deux poëtes de ce talent. La grâce, la délicatesse, la simplicité, le naturel, le sentiment toujours profond et exquis, et chose plus rare que tout cela, une mesure parfaite, telles sont les principales qualités de ce recueil, qui, dès à présent, a sa place marquée dans la littérature néerlandaise.

Ce n'est pas la première fois que notre histoire littéraire s'enorgueillit d'un nom de femme : Sans parler de Catherine Bijns, la modeste institutrice d'Anvers, quel lecteur un peu lettré ne se rappelle instinctivement, en parcourant ce volume, les deux filles de Roemer Visscher, Anna et Maria, deux sœurs, deux poëtes aussi, qui jetèrent un si vif éclat au

Digitized by Google

beau temps où fleurissait la littérature néerlandaise? Hâtons-nous d'ajouter que nos deux poëtes de Flandre ne perdent rien à la comparaison. Je doute même que les filles de Visscher aient jamais produit quelque chose qui égale la pureté, la tendresse et l'harmonie qu'on remarque dans plus d'une pièce de Rosalie et de Virginie Loveling.

Ce n'est pas qu'on ne puisse signaler aucune différence dans la manière de nos deux poëtes; non, la fraternelle union dans laquelle ils se présentent au public ne les a pas empêchés de garder chacun son originalité et son caractère propre.

Facies non..... una
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.

Ce qui leur est commun, c'est un grand fonds de sensibilité et de tendresse, une prédilection pour les sujets empruntés à la vie de famille, un incontestable talent à peindre de petits tableaux domestiques, — qualité qui n'a jamais manqué à aucun artiste flamand; — enfin une modestie, une retenue féminine qui hait toute déclamation, toute emphase, et qui laisse dans une ombre discrète la personnalité de l'auteur, chose bien rare de nos jours, où la poésie semble réduite à n'être plus que le piédestal d'individualités vaniteuses. Ici, les poëtes ne vous parlent point d'eux-mêmes, mais beaucoup de la famille, de la nature, de toutes les affections qui charment et ennoblissent l'âme humaine. Les joies du foyer et plus souvent ses tristesses, la perte d'un enfant bien-aimé enlevé dès son berceau, les angoisses du père luttant contre la famine pour les siens, les muets désespoirs de la mère, puis aussi l'orphelin mendiant au dehors, par la pluie et le vent, le voyageur épuisé traversant à pied la bruyère, pendant que tout resplendit dans le château lointain, l'orage hurlant dans la dune, le pêcheur dans sa nacelle battue par les flots, le jeune soldat enterré de grand matin loin des siens, dans un village étranger, voilà les tableaux où se plaisent nos deux poëtes, et auxquels ils reviennent avec prédilection. La tendance à la rêverie mélancolique, une certaine habitude d'envisager les choses du monde, toujours avec la même tristesse douce et résignée, semblent caractériser les vers de Rosalie. C'est elle surtout qui comprend et qui chante les souffrances du cœur, la perte de ceux qu'on aime, l'absence, l'affection méconnue ou incomprise. Que vaut la vie, en effet, sans amour? Je choisis au hasard une de ces petites pièces où respire cette résignation, nullement amère, sans un grain d'ironie, et pourtant d'une tristesse profonde :

LA MÈRE MALADE.

« Que vont devenir les enfants? » Elle était assise dans son coin et les voyait jouer au dehors; mais elle n'entendait point leur conversation.

— Quand maman mourra, disait l'aîné des trois, la grosse cloche sonnera, les enfants me l'ont dit.

Digitized by Google

— Son jeune frère dit : Alors, nous n'irions plus à l'école, et nous déplanterions tous les arbustes qui sont dans le petit jardin.

— Et le petit, le cœur tout palpitant de son idée, s'écria « Et moi, je ferais une toilette à ma poupée, avec la meilleure robe de maman! »

Les morceaux de ce genre abondent dans le recueil de Rosalie. Une douleur qui se contient, une tristesse voilée qui se dissimule parfois derrière un léger sourire, voilà le caractère général.

Dans le recueil de Virginie, la pensée semble affecter un vol plus hardi; le poëte ne se montre plus simplement résigné aux souffrances d'ici bas, et parfois il en demande la raison. Pourquoi la souffrance? Pourquoi l'inégalité? Pourquoi la mort frappant de préférence les plus belles et les plus jeunes? Sombres questions, qui pourtant ne sont qu'effleurées et indiquées qu'autant qu'il le faut pour produire l'effet poétique. Le poëte semble avoir disposé et groupé ses tableaux de manière à faire jaillir la réflexion sérieuse du simple choc des contrastes. Ici, ce sont deux voyageurs qui traversent la bruyère à pied, la nuit, sous une pluie battante; le vent hurle dans les bois, la solitude les environne, leurs âmes sont livrées au découragement; ils passent devant un château perdu dans ce désert, et là, tout resplendit de lumière. Une sombre envie consume les voyageurs, qui se figurent de loin le joyeux festin, les convives saisissant les coupes remplies d'un vin exquis, et les rires étincelants. — Or, dans ce château règne à cette heure le deuil et le silence, et le maître est couché sur son lit de mort entouré de cierges allumés. Plus loin, ce sont les deux enfants du fermier, qui s'en vont à la ville souhaiter la nouvelle année au propriétaire, par devoir d'état : le plus grand conduit le plus petit. Les voilà devant le maître qui trône dans son splendide salon, et qui triomphe de l'air stupéfait et intimidé des enfants en présence de toutes ses richesses. Quand ils sont partis, le richard s'entretient encore avec sa femme de leur naïf étonnement, qui a tant flatté son épais amour-propre; mais que dirait-il s'il entendait les enfants, rentrés chez leurs parents, raconter comment il fait ennuyeux et triste dans les magnifiques salons du propriétaire, et combien ils aiment mieux courir sur la glace que de bâiller sous ses lambris dorés? Voilà la manière ingénieuse et délicate dont s'y prend le poète pour redresser l'inégalité native et rétablir l'équilibre dans les destinées humaines. Parfois aussi, c'est avec un sourire empreint d'une ironie douce et inoffensive qu'il dépeint la mobilité de nos impressions et l'illusion étrange que nous apportons dans nos jugements sur le passé. Je voudrais pouvoir transcrire ici tout entière la pièce intitulée *le Beau Voyage*. Ils sont dans la dune au bord de la mer, toute la famille : le père, la mère, les enfants. Les voilà enfin près de l'Océan, le voilà enfin réalisé, le voyage dont ils se sont entretenus si longtemps d'avance. Le temps est triste et brumeux; de larges gouttes commencent à tomber, et les enfants se mettent à pleurnicher, à crier. Le père est de mauvaise humeur, il gronde les marmots. Cependant les pauvres enfants ont dû se lever si tôt ce matin, ils ont

Digitized by Google

sommeil ; il faut donc rentrer avec eux à l'hôtel, ils s'endorment pendant que le père et la mère s'ennuient sans le dire, et voudraient être de retour à la maison. — Mais bien des années se sont écoulées depuis : les parents ont vieilli, les enfants grandi, et par un soir d'hiver, toute la famille est assise autour du foyer. Le père a l'air de sourire aux anges. — « A quoi penses-tu donc ? dit la mère. — Oh ! à ce beau voyage que nous fîmes au temps jadis, sur le bord de la mer : te le rappelles-tu ? — Oui, l'heureux temps ! qu'il faisait gai ! jamais je n'oublierai ces beaux jours. » De tout cela les enfants n'ont plus guère souvenance ; pourtant le garçon finit par se rappeler qu'il pleuvait de grosses gouttes, et que lui, pleurait pendant que son père le conduisait par la main. — « Fi donc ! s'écrie le père ; au contraire, jamais je n'ai vu un plus beau soleil, et vous autres vous étiez sages comme des grandes personnes. »

C'est par ces traits de fine raillerie, souvent aussi de douce gaieté et de souriante philosophie, que le recueil de Virginie se distingue de celui de sa sœur, où règne en général une moins grande variété de couleurs, une certaine unité de ton et d'impression. Dans les vers de Rosalie, j'aime surtout la profondeur du sentiment et la chaleur de la diction ; ce qui m'intéresse surtout dans ceux de Virginie, c'est la perfection du tableau et le fini des détails, et l'art de produire un grand effet avec peu de mots. Le genre narratif prédomine dans le premier recueil, le genre descriptif dans le second ; mais, dans tous les deux, j'aime à signaler, en terminant, un talent sympathique et plein de promesses, peu soucieux du bruit et du grand jour, et ce culte pur et désintéressé de l'idéal, qui devient si rare aujourd'hui. Dans la retraite modeste où elles s'abritent, plus d'un lecteur aimera à suivre les deux sœurs poètes dont les astres jumeaux, — *lucida sidera* — brillent d'un doux éclat sur l'horizon poétique de notre pays.

—

Binnen en buiten, zes rooellen, door KAREL VERSNAEYEN.

Je viens un peu tard pour parler de ce livre, publié en 1868, chez Marchand, à Anvers ; mais il n'est jamais trop tard pour faire connaître à des lecteurs belges un ouvrage qui a vu le jour parmi eux et qui mérite leur attention. Si je suis un peu en arrière dans mes lectures sur les publications littéraires de notre Belgique, tant flamandes que françaises, je prie le lecteur de considérer que la faute en est à ce grand nombre d'ouvrages qui ont paru dans les deux langues depuis quelques années, et dont chacun mériterait une mention et une étude spéciales. Ceci étonnera peut-être quelque gallomane attardé, prompt à accepter pour ses compatriotes l'épithète de *béotien*, qui ne convient qu'à lui, et convaincu, sur la foi du premier petit feuilletoniste illettré d'Outre-Quiévrain, qu'aucune littérature ne peut exister en Belgique. Mais ceux qui étudient quelque peu le mouvement littéraire de notre pays seront frappés avec moi de tout ce qu'il manifeste de vigueur et de spontanéité depuis une dizaine d'années. Pour m'en tenir au flamand, il n'est pas d'année qui

Digitized by Google

n'ait vu éclore quelque publication importante : Van Beers, Vuylsteke, Hiel, Frans de Cort, — j'en passe et des meilleurs — n'ont cessé de tenir en éveil l'attention publique. Au moment où j'écris, on vient encore de publier un petit volume tout plein d'élégance et de coquetterie, contenant les vers de ce pauvre Emile Moyson, enlevé, comme tant d'autres Belges, à la fleur de l'âge et du talent ; on nous promet de plus les œuvres posthumes de Dautzenberg, qui sont déjà sous presse et qui paraîtront incessamment ; enfin, Mme David, une de nos femmes poètes, annonce ses *Mirtebladen* (feuilles de myrte) que nous attendons avec impatience.

Je n'ai pas encore parlé des prosateurs : avec eux je reviens directement à mon sujet. Le recueil de M. Versnaeyen contient six nouvelles dont les données, selon l'habitude favorite des conteurs aussi bien que des peintres flamands, sont empruntées à la vie domestique, au monde bourgeois et réel. Cela me rassure : je n'ai qu'à parcourir les titres pour me convaincre qu'on ne me servira pas quelques-uns de ces récits écœurants d'empoisonnements, de duels et d'adultère, comme ils nous viennent par milliers de France, chaque année, sans que jusqu'à présent le bon sens belge en ait fait justice. *Jean*, *le Père de famille*, *Pierre l'ivrogne*, *l'Orgueilleux tailleur*, *Double mesure*, *les Violettes*, ces titres seuls ne respirent-ils pas déjà comme un parfum d'honnêteté et de bonnes mœurs ? Des récits eux-mêmes, j'ai à dire beaucoup de bien et un peu de mal : commençons par le mal. Je reprocherai donc à l'auteur, avant tout, de ne pas serrer assez soigneusement la trame de son sujet, et de laisser l'intrigue devenir ce qu'elle peut une fois qu'il a réussi à faire l'exposition, laquelle soit dit en passant est toujours remarquable et exécutée avec art. Mais il arrive souvent, qu'après avoir ouvert son récit par un tableau plein de vie et de naturel, l'auteur semble croire sa tâche achevée, et n'aspire qu'à finir le plus tôt possible après avoir à peine commencé. C'est un reproche de ce genre que j'ai à faire, par exemple, au *Père de famille*. Rien de plus gracieux que le commencement, rien de plus piteux que la fin. Le romancier nous promène à travers plusieurs jolies scènes où il nous fait assister à la naissance d'un amour plein de fraîcheur et de naïveté, et fleurissant à l'ombre du mystère, car le père de famille, brutal et despotique, inspire une grande peur à son fils amoureux. Nous nous intéressons à cette situation ; et quand plus tard le père découvre son fils chez sa bien-aimée, quand il entre dans une effroyable colère et envoie le jeune homme à l'Université pour plusieurs années, sans le laisser revenir au pays natal même pendant les vacances, nous sommes touchés des maux du héros et nous nous demandons avec inquiétude ce qui va arriver. Eh bien ! il ne va plus rien arriver du tout ; l'histoire est bel et bien finie, et, dans une page de conclusion, l'auteur nous montre le jeune homme marié avec celle qu'il aime, père de plusieurs jolis enfants, ayant recueilli près de lui sa mère séparée de son tyran et jouissant de l'estime universelle dans le village où il exerce la profession de notaire. Bon fils, bon époux, bon

Digitized by Google

père, il est heureux, rien ne manque à sa félicité. Et pourquoi? Parce que l'auteur l'a voulu ainsi. Evidemment, c'est là faire trop beau jeu des plus grandes difficultés de l'art, et la tâche serait trop facile si nous pouvions nous contenter de tirer ainsi nos personnages de la plus grande détresse pour les transporter, par un coup de baguette magique, dans un véritable Eden où ils n'ont plus qu'à remercier de leur bonheur Dieu et le romancier bienveillant. Je demanderai à l'artiste de faire un peu plus souvent violence à son amour paternel et de savoir imposer aux enfants de son imagination des luttes un peu plus sérieuses dans la vie, s'il veut nous intéresser véritablement à eux. Au reste, je ne prétends pas généraliser ce reproche : l'*Orgueilleux tailleur* et *Double mesure* y échappent complétement. Ce sont incontestablement les deux plus jolies de ces six nouvelles. La première est une analyse parfaite d'un intérieur de famille bourgeoise, où la vanité s'est glissée, à la suite de la richesse dans le cœur du père, tandis que la mère reste fidèle aux traditions de simplicité et de modestie.

La lutte est ainsi engagée près du foyer domestique entre les tendances ambitieuses du mari et la résistance un peu passive de la femme; pendant ce temps, l'éducation des enfants languit : Joseph, le fils, devient un gredin de la pire espèce qui fait honte à ses parents; Fanny, la pauvre fille, est une pâle et insignifiante créature qui n'aura pas même la force de rester fidèle à son amant, quand elle le verra repoussé par son père, sous prétexte que ce n'est qu'un simple ouvrier. Le tailleur s'est entiché d'un nobilion qui lui a fait l'honneur de dîner chez lui, et qui vient se gausser de lui et faire les doux yeux à la fille, que le brave homme, dans ses rêves ambitieux, entend déjà appeler Madame de .... Tout cela est pris sur le vif, d'une vérité et d'un naturel achevés. Il y a même une page admirable : c'est quand le père vient de reconduire le nobilion qui a daigné honorer de sa présence leur modeste dîner, et que la mère, seule avec ses réflexions amères, verse la première larme depuis son mariage en pensant aux maux réservés à la famille par l'ambition du mari. Nul ne s'aperçoit de sa douleur : seule, Fanny la remarque à la fin, et elle a le cœur serré d'y avoir contribué, car elle s'est laissée embrasser tout à l'heure par l'insolent aristocrate. Rien de mieux senti que le tableau de cette profonde et muette souffrance, dont l'éloquence silencieuse en dit plus que les paroles les mieux choisies.

Double mesure est la meilleure nouvelle de tout le recueil. L'exposition est charmante, l'intrigue habilement nouée, l'intérêt bien gradué et les caractères mis en relief avec un art irréprochable. Deux familles sont en présence : celle du bourgeois parvenu, méprisant aujourd'hui la classe populaire, dont hier encore il faisait partie — ne sont-ils pas tous comme cela? — et celle de l'honnête ouvrier, laborieux mais fier, lui aussi, et à juste titre, de sa probité, de son travail, et qui, à l'occasion, saura opposer un légitime orgueil à la ridicule vanité du parvenu. Une amitié d'enfance unit Walter, le fils du bourgeois, à Frans, le fils de l'ouvrier; bientôt, le hasard veut que Frans, se promenant

Digitized by Google

avec sa sœur Mathilde, rencontre Walter et Esther, sœur de celui-ci. Nos quatre jeunes gens ont le cœur généreux et sont exempts de tous les préjugés sociaux qui séparent la plèbe d'hier de la plèbe d'aujourd'hui. Vous comprenez sans peine ce qui arrive : Walter s'enflamme pour Mathilde, Frans s'éprend pour Esther; Esther devient folle de Frans et Mathilde soupire en secret pour Walter. Situation compliquée et bien difficile à résoudre, car les parents bourgeois soutiendront une lutte acharnée et défendront pied par pied le sanctuaire de leurs gothiques préjugés, envahi brusquement et sans respect par cette charmante jeunesse, rieuse et disposée à ne faire aucun quartier au *qu'en dira-t-on*. L'attaque est acharnée, la résistance opiniâtre ; plus d'une fois, le ridicule préjugé manque de l'emporter, mais, comme *l'amour est fort comme la mort*, c'est à lui qu'en dernier lieu restera la victoire, et un double mariage unira Frans à Esther, Walter à Mathilde. Avec quelle souplesse le style suit les différentes phases de la lutte, tantôt gaies, tantôt tristes, avec quelle délicatesse de pinceau l'auteur retrace les moindres traits de caractère et de mœurs, je ne le dirai pas ; il faut se donner la jouissance de lire soi-même ce petit morceau : la meilleure critique du monde ne peut donner que ce qu'elle a.

Pour me résumer, la lecture de ces deux nouvelles, malgré ce que je puis trouver de défectueux dans les quatre autres, m'a laissé un excellent souvenir du conteur. Il a fallu un talent réel pour écrire certaines de ses pages, et les belles expositions par lesquelles il a l'habitude d'ouvrir ses recits révèlent en lui les plus rares qualités de peintre. Rien de plus suave et de plus limpide que la promenade sur le canal dans l'exposition de *Double mesure*. Celle de l'*Orgueilleux Tailleur* est une des plus originales que j'ai jamais lues, et que Zschokke ou Coppfer envieraient. Le commencement des quatre autres récits est également fort heureux quoique la suite ne réponde pas toujours à un si bon début. Que M. Versnaeyen se débarrasse d'une certaine habitude qu'il semble avoir de ne soigner trop souvent que quelques parties de son sujet, laissant le reste dans l'ombre ou du moins le traitant avec beaucoup plus de négligence ; qu'il renonce à la facile ressource de faire trancher le nœud d'une situation embarrassée par un *Deus ex machinâ* qui est, tantôt l'avocat honnête comme dans *Lange Ian*, tantôt une rencontre inattendue comme dans les *Violettes*, tantôt enfin le bon plaisir de l'auteur lui-même comme dans le *Père de Famille* ; qu'il mûrisse laborieusement son sujet avant de prendre la plume en main, et, avec les incontestables qualités qu'il possède, il ne tardera pas à conquérir, parmi nos conteurs nationaux, la place qui est due à son talent, et à laquelle semblent le désigner d'avance les belles pages que j'ai essayé de faire connaître aux lecteurs, tout en leur recommandant d'en prendre connaissance par eux-mêmes.

GODEFROID KURTH.

Digitized by Google

Les brochures se succèdent pour la défense d'un miracle dont nous avons dénoncé la fausseté.

A la réserve que nous avons mise dans l'annonce de la première, on a pu deviner que le débat serait porté ailleurs. En effet, on ne répond pas à la diffamation par des raisonnements, mais par la justice. La brochure de M. Debruyne vient d'être déférée aux tribunaux.

Deux autres répliques viennent de paraître : l'une de M. Moëller, de l'Université de Louvain, l'autre de M. Matagne, bollandiste. A quand la quatrième?

Nous continuerons notre dissertation sans nous laisser distraire par ces attaques. Les dépôts publics nous ont fourni plusieurs documents authentiques qui confirment notre thèse. Mais quelques actes nous manquent encore, et nous voudrions que notre second, notre dernier article fût aussi complet que possible. Nous remettons donc cette étude au mois prochain.

En attendant, voici ce que nous avons à dire à nos adversaires.

Ils parlent de loyauté, de justice, de bonne foi, de science historique. La loyauté, la justice et la science veulent que les avocats se communiquent leurs dossiers, les savants leurs procédés, les historiens leurs documents; elles exigent surtout qu'on ne tienne sous le boisseau aucune pièce qui puisse éclairer le débat.

C'est ce que nous avons fait. Nous avons cherché tous les textes pour les mettre au jour.

Nous avons trouvé la charte du pape Eugène, dont le père Navez regrettait la perte; nous l'avons publiée.

Nous avons découvert un récit flamand inconnu de tous les historiens du miracle. Nous l'avons fait connaître. On veut le tourner contre nous, qu'importe? Ce qui est vrai, n'est pas contre nous.

Nos adversaires agissent autrement.

Ils ne produisent aucun des textes qui sont dans leurs mains.

Ils ne nous permettent l'entrée ni de leurs archives, ni de leurs bibliothèques.

Les archives de Sainte-Gudule contiennent des actes que citent à demi les anciens auteurs; on ne les produit pas.

Digitized by Google

La bibliothèque du grand séminaire de Malines possède un manuscrit de plus de 900 pages, où l'abbé D'Abremes a copié tout ce qu'il a pu trouver *en faveur* du saint sacrement miraculeux. Non-seulement on ne nous permet pas de voir ce manuscrit, mais on ne produit pas ces *preuves* du miracle.

Jadis on enchaînait les manuscrits; aujourd'hui, le clergé les tient sous clef.

Si ces preuves sont sans réplique, il suffit qu'elles paraissent pour que nous nous y rendions. Cependant, on nous les cache!

Ainsi, l'on tient le miracle sur la défensive, et il semble que l'on redoute pour lui le grand jour de l'histoire.

Nous demandons, par conséquent, à consulter les archives de Sainte-Gudule.

Nous demandons que le manuscrit du Père D'Abremes soit déposé à la bibliothèque royale, afin que tous les intéressés soient admis à les consulter, en se conformant au règlement.

Il est bon de noter que ces dépôts où l'on tient encore des documents sous le boisseau, n'existent qu'en vertu d'un privilége accordé par l'État. Or, nul privilége ne peut être concédé qu'en faveur d'un intérêt général. L'intérêt général ici est la vérité de l'histoire; il ne peut permettre que l'on soustraie à l'histoire des éléments de vérité?

Notre dissertation ne sera complète que lorsque nous aurons pu voir toutes les pièces. Les produira-t-on? Nous ne l'espérons pas. Nous avons déjà essuyé un refus.

Si l'on persiste, nous aurons le droit de dire que ces preuves qu'on nous cache ne sont pas des preuves; nous serons autorisés à regarder ce que nous en connaissons comme admis par nos adversaires, et nous les invoquerons contre le miracle.

Enfin, jusqu'à ce que ces témoignages soient produits pour ou contre nous, n'importe, mais pour livrer à l'histoire ce qu'ils contiennent de vérité, aucun de nos adversaires n'aura le droit de parler de bonne foi ni de science, ni d'invoquer contre nous ces armes cachées.

Les honnêtes gens ne se servent pas de bottes secrètes.

DOM LIBER.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

—

5e LIVRAISON. — 15 MAI 1870.

J.-C. Houzeau, Procédés de l'enseignement primaire aux États-Unis (Suite) 5
P. Dewilde, Les lois belges sur les accises examinées au point de vue scientifique. 10
Lucien Jottrand, Du jour de repos hebdomadaire. 39
H. Le Hon, Notes sur les villes détruites de l'antique Campanie . 66
Max. Veydt, Chronique 76
Bibliographie 88

6e LIVRAISON. — 15 JUIN 1870.

J.-C. Houzeau, Procédés de l'enseignement primaire aux États-Unis (Fin) 99
Lucien Jottrand, Du jour de repos hebdomadaire (Suite). . . . 108
F.-N. Behr, Au Bal. 140
H. Le Hon, Notes sur les villes détruites de l'antique Campanie (Suite et fin). 149
Dom Liber, Le jubilé d'un faux miracle 160

7e LIVRAISON. — 15 JUILLET 1870.

Ad. Le Hardy de Beaulieu, Nécessité d'une réforme électorale en Belgique 199
E. Vautier, Le roman moderne en Angleterre 222
Camille Lemonnier, Jeanne la Rousse. 228
Ch.-G. Ruth, Sonnets. 245
Jean Légion, Chronique politique 247
Revue littéraire. — *L'éloquence républicaine de Rome*, par J.-E. Demarteau. — *Le Congrès de Spa*, par Justin. . . 259 à 268

8e LIVRAISON. — 15 AOUT 1870.

J.-C. Houzeau, L'Europe et l'Amérique 271
Lucien Jottrand, Du jour de repos hebdomadaire (Suite) . . . 289
Ch.-G. Ruth, Poésies. 315
Jean Légion, Chronique politique 338
Littérature flamande. — *De liefde in het leven*, par Émile Greyson. — *Gedichten van Rosalie en Virginie Loveling*. — *Binnen en buiten*, par Godefroid Kurth. 337

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

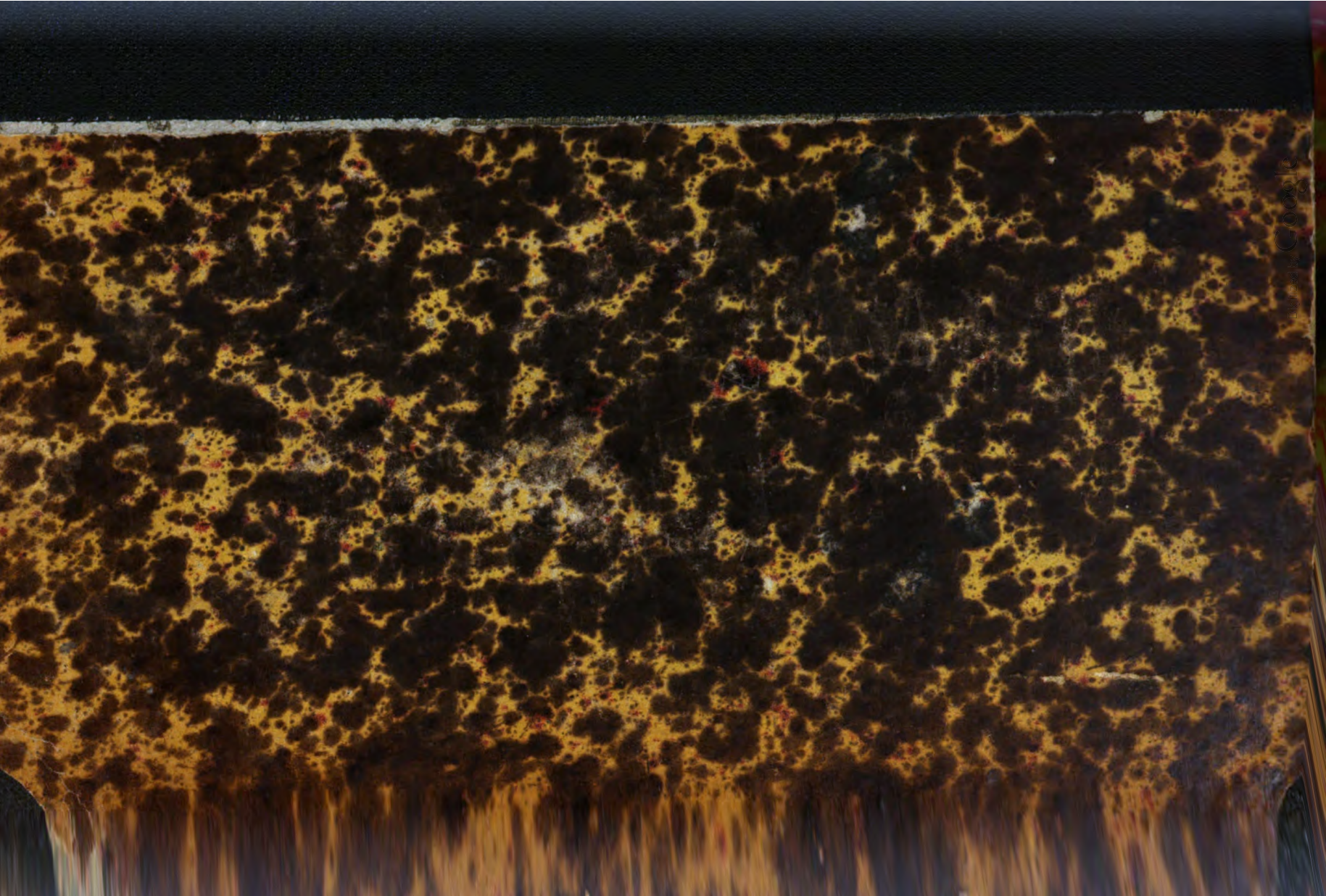
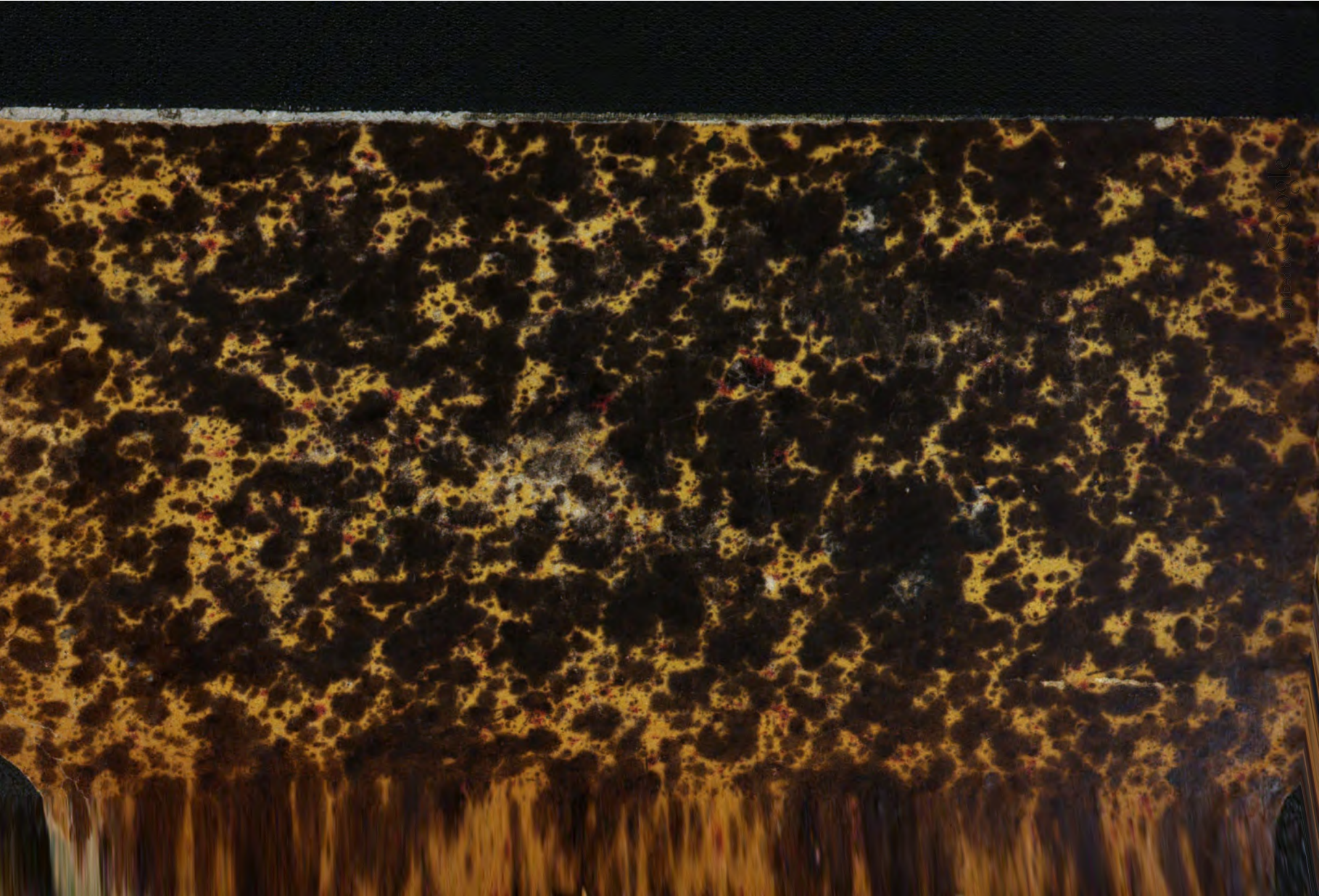
Digitized by Google